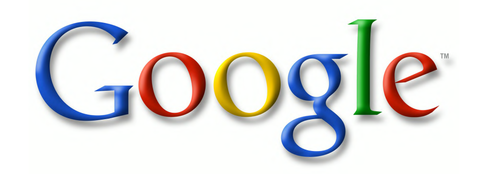


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

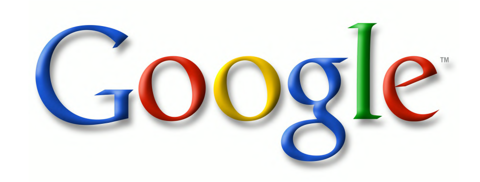
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

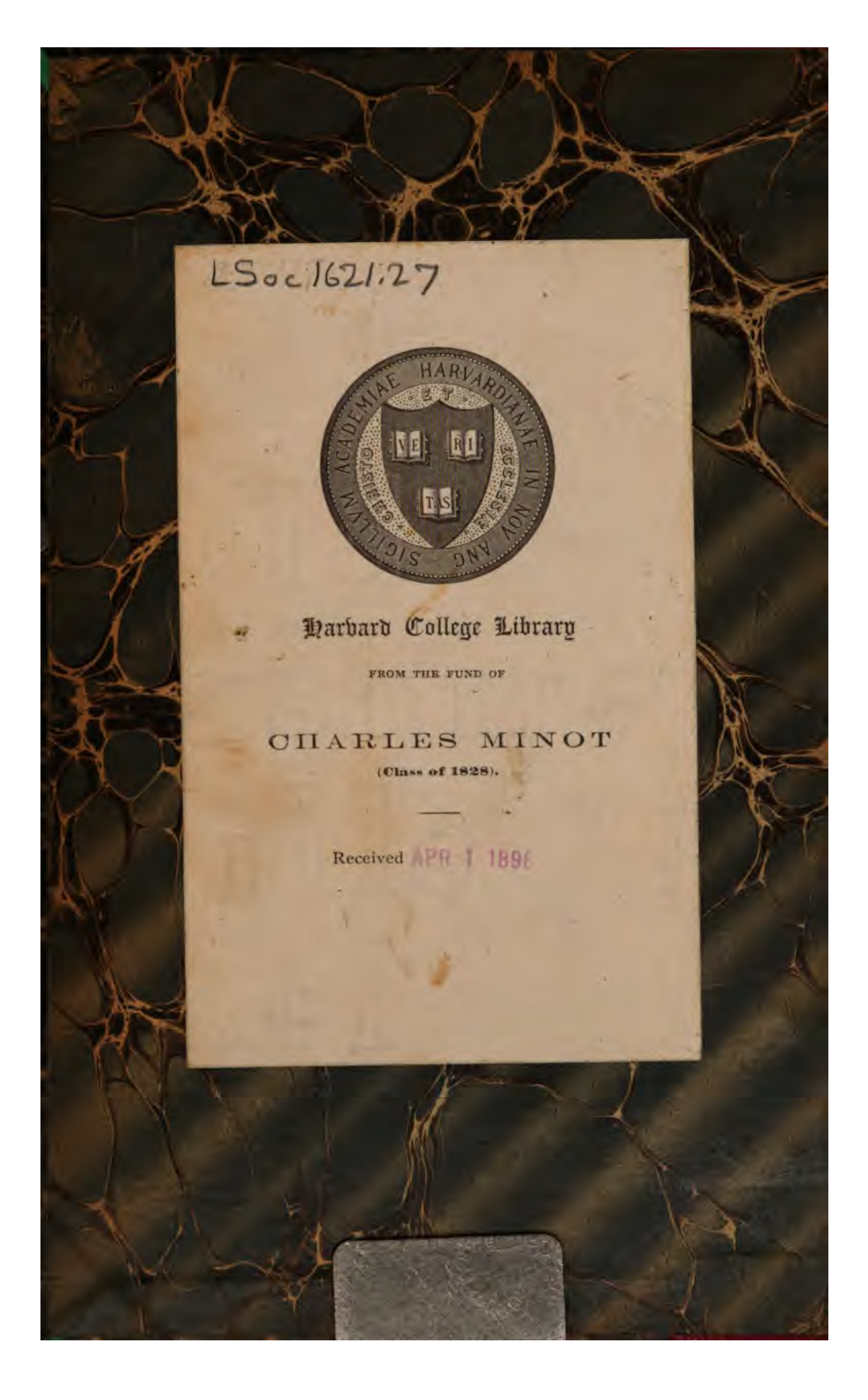
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





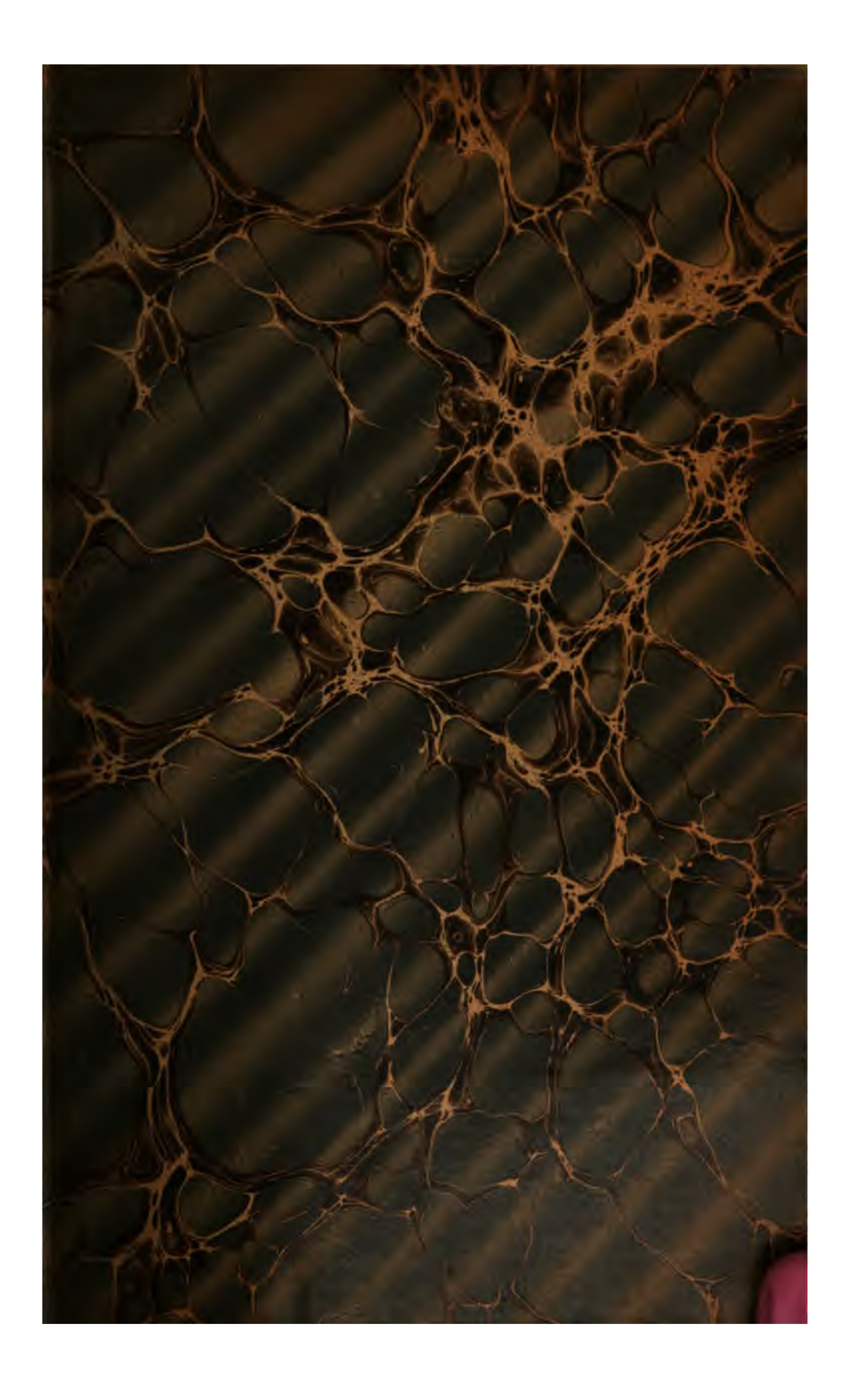
Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828).

Received APR 1 1896



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1876

QUATRIEME SÉRIE

TOME IV

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1876

QUATRIEME SÉRIE

TOME IV

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1876

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IV



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCC LXXVII

~~23,117~~
LSoc1621.27

HARVARD COLLEGE
APR 1 1896
LIBRARY.
Minot fund.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1876.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. DE WAILLY.

SÉANCE DU VENDREDI 7 JANVIER.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1876.

M. N. DE WAILLY, vice-président, est élu président, et M. RAVAISSON, vice-président.

M. MAURY, président sortant, adresse à l'Académie les paroles suivantes :

«En quittant le fauteuil où votre indulgence m'avait appelé, j'éprouve le besoin de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait. Cet honneur, je le redoutais, sentant mon insuffisance; votre bienveillance a facilité ma tâche, et je ne garderais des fonctions que vous m'avez confiées en 1875 que le plus doux souvenir, si la perte de trois de nos confrères n'était venue jeter sur elles un voile funèbre : au moment même où je laisse ma place à votre nouvel élu, j'ai à vous rappeler la mort du troisième, M. Mohl. Vous la connaissez déjà; mais je dois exprimer les regrets unanimes qu'elle provoque et dont j'ai essayé d'être l'interprète avant-hier sur sa tombe.»

M. Maury invite ensuite M. N. de Wailly, nommé président, et M. Ravaisson, nommé vice-président, à prendre place au bureau.

M. N. de Wailly remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, et adresse, au nom de la Compagnie, des remercîments à M. A. Maury pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de président pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre, en date du 30 décembre dernier, par laquelle le Ministre de l'instruction publique le prie de vouloir bien inviter l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses prochaines séances, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 9 mars 1852 et de l'article 16 du décret du 1er février 1873, de la désignation de deux candidats à la chaire de langues et littératures de l'Europe méridionale, vacante au Collége de France par suite du décès de M. Edgar Quinet.

M. le Ministre adresse en même temps, pour être placés sous les yeux de l'Académie :

1° La liste nominative des membres qui ont pris part au scrutin au Collége de France;

2° L'indication du nombre de voix acquises aux candidats qui sont : 1° M. Meyer; 2° M. E. Chasles;

3° Le rapport certifié par le conseil d'administration et contenant l'exposé et l'appréciation des travaux de chacune des personnes désignées ci-dessus.

Il est donné lecture d'une lettre adressée à M. le Président par M. E. Chasles qui se porte candidat à la chaire dont il vient d'être parlé.

L'Académie décide que l'examen des titres et l'élection des candidats à présenter aura lieu à quinzaine.

L'Académie procède à l'élection des membres de ses commissions annuelles.

Ces commissions sont ainsi composées pour l'année 1876 :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Guigniaut, Laboulaye, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Maury, Hauréau.

Commission des antiquités nationales : MM. de Saulcy, de Longpérier, Maury, Delisle, de Lasteyrie, Desnoyers, Hauréau, de Rozière.

Commission des écoles de Rome et d'Athènes : MM. Rossignol, Egger, de Longpérier, L. Renier, Waddington, Thurot, Heuzey, Perrot.

Commission administrative : MM. Garcin de Tassy et Jourdain.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les mémoires et les ouvrages envoyés pour les concours ci-après.

Concours des Antiquités nationales :

La Gatine historique et monumentale, par M. Bélisaire Ledain (Paris, 1876, in-4°).

Nouveaux documents archéologiques ou considérations générales motivées par les découvertes des environs de Mantes, par M. de Maule (Paris, 1874, in-8°).

Antiquités locales, recherches archéologiques continuées aux environs du Havre, de 1871 à 1875, par M. Rœssler (manuscrit).

Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc, par M. Longnon (Paris, 1875, in-8°).

Essai historique sur le droit d'élection et sur les anciennes assemblées représentatives de la France, par M. Bavelier (Paris, 1874, in-8°).

Histoire de l'île de Corse, période antique, par M. Duhamel (manuscrit).

Table générale par ordre alphabétique des matières contenues dans les quinze premiers volumes de l'histoire littéraire de la France, par M. Camille Rivain (Paris, 1875, in-4°).

Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes, par M. L. Lemaître (Nantes, 1875, in-8°).

Recherches sur les premiers États généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIVe siècle, par M. Henri Hervieu (manuscrit).

Prix du budget :

(Mode de recrutement et attributions du Sénat romain.)

Un mémoire portant pour épigraphe : *Immo eum qui de sua unius sententia omnia gerat, etc.*

Concours Duchalais :

(Numismatique du moyen âge.)

Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne, par M. l'abbé Hanauer, t. Ier, *Les monnaies* (Paris-Strasbourg, 1876, in-8°).

Concours Gobert :

Les papiers de Noailles de la bibliothèque du Louvre, 2 vol. (Paris, 1875, in-8°). — *L'impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille*, t. Ier, 1re et 2e partie; t. II, 2e partie (Paris, 1874, in-8°). — *Le Cabinet historique, année 1875* (Paris, in-8°). — *Les manuscrits de la bibliothèque du Louvre* (Paris, 1872, in-8°), par M. Louis Paris.

L'Université de Paris (1200-1875), la nation de Picardie, les colléges de Laon et de Presles, la loi sur l'enseignement supérieur, par M. Ch. Desmaze (Paris, 1876, in-8°).

Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque, la jeunesse de Bertrand, 1320-1364 (Paris, 1876, in-8°). — *Chroniques de J. Froissart*, t. IV, *1346-1356;* t. V, *1356-1360*, par M. Siméon Luce (Paris, 1873-1874, in-8°).

Concours Delalande-Guérineau :

Haurvatât et Ameratât, essai sur la mythologie de l'Avesta, par M. James Darmesteter, 23e fascicule de la bibliothèque des hautes études (Paris, 1875, in-8°).

Le nombre des concurrents s'élève donc, vu les ouvrages précédemment adressés, à 32 pour le concours des Antiquités nationales, 5 pour le prix du budget (mode de recrutement et attributions du Sénat romain), 5 pour le prix Duchalais (numismatique du moyen âge), 4 pour le prix Gobert, 1 pour le prix Lafons-Mélicocq (antiquités de Picardie), 2 pour le prix Delalande-Guérineau (à l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie).

SÉANCE DU VENDREDI 14 JANVIER.

MM. Gebhart et Meyer écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la chaire des langues et littératures de l'Europe méridionale, vacante au Collége de France par la mort de M. Edgar Quinet.

M. de Sainte-Marie adresse les estampages d'inscriptions puniques portant les nos 2153 à 2170.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Michel Bréal fait, au nom de la Commission du prix Gobert, le rapport suivant :

« La Commission a admis à concourir les ouvrages ci-après :

« I. *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, t. III, par M. Ch. Paillard.

« II. *Les papiers de Noailles de la bibliothèque du Louvre*, 2 vol. — *L'impôt du sang ou la noblesse sur les champs de bataille*, 2 tomes en 3 parties. — *Les manuscrits de la bibliothèque du Louvre*, 1 vol. — *Le Cabinet historique, Revue mensuelle, année 1875*, par M. Louis Paris.

« III. *L'Université de Paris (1200-1875)*, 1 vol. par M. Ch. Desmaze.

« IV. *Histoire de Bertrand du Guesclin*, 1 vol. — *Chroniques de Froissart*, t. IV et V, par M. Siméon Luce.

« A ces ouvrages s'ajoutent de plein droit : 1° l'*Histoire du roi René*, par M. Lecoy de la Marche ; — 2° l'*Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, t. I et II, et les *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle*, par M. Ch. Paillard, ouvrages qui ont obtenu l'an dernier le premier et le second prix Gobert. »

L'Académie procède à la nomination des commissions de prix pour l'année 1876.

Elles sont ainsi composées :

Prix ordinaire ou du budget : MM. Naudet, L. Renier, de Rozière, Duruy.

Prix de numismatique : MM. de Saulcy, de la Saussaye, de Longpérier et Robert.

Prix Lafons-Mélicocq : MM. P. Paris, Delisle, Hauréau, Deloche.

Prix Stanislas Julien : MM. Ad. Regnier, Maury, Dulaurier, Pavet de Courteille.

Prix Delalande-Guérineau : MM. Garcin de Tassy, Ad. Regnier, Dulaurier, Bréal.

M. G. Perrot analyse, à titre de renseignement, d'après un journal allemand, le premier rapport officiel présenté à l'Académie de Berlin par la commission chargée de diriger les fouilles que MM. Gustave Hirschfeld et Bœtticher ont commencées à Olympie vers la fin du mois d'octobre 1875. Il montre comment ces fouilles se rattachent à celles que l'expédition française de Morée avait entreprises en 1829 et fait ressortir l'importance des découvertes opérées dans le courant de décembre et jusqu'aux premiers jours de janvier de la présente année.

A propos de la signature du peintre Pæonios, trouvée sur une sculpture de l'un des frontons du temple d'Olympie, M. Egger fait observer qu'il semble y avoir quelque exagération, sans doute involontaire, dans le rapport sur les fouilles dont il vient d'être question. Ce nom, en effet, n'est pas le premier que l'on trouve authentiquement attaché à une œuvre de sculpture appartenant au ve siècle avant Jésus-Christ. On peut citer au moins un autre exemple d'une sculpture signée par son auteur avant l'archontat d'Euclide (403 av. J. C.) : c'est le célèbre bas-relief connu sous le nom de *Guerrier de Marathon*, et qui porte, en caractères archaïques, la signature *Ergon Aristokleos* (pour *Aristokleous*). Cela rappelle naturellement une statue, malheureusement perdue, d'*Athena Hygiea*, dont la base cylindrique, retrouvée au pied de l'Acropole, porte une dédicace du peuple athénien, la signature du sculpteur *Pyrrhos;* un témoignage de Plutarque, d'accord avec les caractères de l'inscription, autorise à placer ce monument vers les dernières années de la vie de Périclès.

M. Duruy continue la lecture de ses recherches sur le *régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain.*

SÉANCE DU VENDREDI 21 JANVIER.

M. le Président annonce la mort de M. le marquis de la Grange, le doyen des membres libres de l'Académie, à qui tout le monde accordait autant d'estime que d'affection.

L'Académie est aussi informée de la mort de son correspon-

dant, M. de Coussemaker, auteur d'ouvrages justement estimés sur la musique du moyen âge.

Un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre de la commission du prix Volney, en remplacement de M. Mohl.

M. Renan est élu.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la *chaire de langues et littératures de l'Europe méridionale au Collége de France.*

La séance redevient publique.

Le scrutin est ouvert pour la désignation d'un premier candidat à la chaire dont il vient d'être parlé.

Il y a 32 votants :

M. Meyer obtient 23 voix; M. Chasles, 7, et M. Gebhart, 2.

M. Meyer sera présenté comme premier candidat.

Il est procédé à un autre scrutin pour la désignation d'un second candidat.

M. Chasles obtient 17 voix; M. Gebhart, 14, et M. Hubard, 1.

M. Chasles sera présenté comme second candidat.

M. Perrot communique des observations sur une *inscription de Cyzique en l'honneur des victoires britanniques de l'empereur Claude*[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Duruy continue la lecture de ses recherches sur le *régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain.*

SÉANCE DU VENDREDI 28 JANVIER.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie une brochure du docteur Elena de Gagliari relative à une inscription votive trouvée à Carthage et envoyée à l'Académie par M. de Sainte-Marie.

M. L. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie deux lettres autographes, l'une de Marillac à Godefroy, l'autre de Scaliger à Sainte-Marthe, qui appartiennent à des fonds de l'Institut et qui

[1] Voir aux Communications, n° II.

ont été retrouvées dans des ventes publiques par M. E. Charavay. Ce n'est pas la première fois que la vigilance de M. Charavay saisit au passage et fait rentrer dans la bibliothèque de l'Institut des pièces qui en avaient été distraites autrefois.

Ces deux lettres sont remises séance tenante à M. le bibliothécaire.

Des remercîments seront adressés, au nom de l'Académie, à M. Charavay.

M. Thurot fait une communication sur la prononciation de l'*e* à la pénultième dans les infinitifs français en *ir*.

M. Edm. Le Blant fait une seconde lecture de son mémoire sur *Polyeucte et le zèle téméraire*.

M. Edm. Le Blant demande et obtient l'autorisation de publier son mémoire sans perdre le droit de le faire insérer dans le recueil de l'Académie.

M. Ravaisson lit une note sur un *vase peint d'origine grecque* récemment acquis par l'administration des musées du Louvre [1].

M. Heuzey fait une communication relative au *calendrier thessalien* [2].

M. Chodzkiewicz continue sa communication relative à une *nouvelle interprétation d'une inscription cunéiforme de Persépolis.*

SÉANCE DU VENDREDI 4 FÉVRIER.

Le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour l'inviter, conformément à l'article 15 du décret du 8 novembre 1869, à présenter deux candidats pour la chaire de grec moderne vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. Brunet de Presle.

M. le Ministre transmet en même temps, à titre de renseignements, les extraits des procès-verbaux des séances dans lesquelles l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement de l'École ont procédé à la désignation de deux candidats pour ladite chaire.

[1] Voir aux Communications, n° III.

[2] Voir aux Communications, n° IV.

L'examen des titres des candidats et l'élection, s'il y a lieu, sont renvoyés à la prochaine séance.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'un mois sera bientôt écoulé depuis la mort de M. Mohl, membre de l'Académie.

L'Académie, consultée, aux termes du règlement, pour savoir s'il y a lieu de le remplacer, décide, au scrutin, qu'il y a lieu.

Par un second vote, elle fixe au vendredi, 18 courant, l'examen des titres des candidats.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Ravaisson lit une lettre de M. Wiener, chargé d'une mission scientifique dans l'Amérique du Sud. Cette lettre contient des considérations sur l'ornement connu sous le nom de *grecque* et qui se retrouve sur un grand nombre d'antiquités américaines, péruviennes, mexicaines et brésiliennes[1].

M. Ern. Desjardins communique à l'Académie la note suivante de M. Robert Mowat, sur la découverte d'un *vicus* gaulois de l'époque romaine :

« Grâce aux indications de M. Gaidoz, une inscription gravée sur un fût de colonne conservé dans le dépôt des antiquités de la plate-forme du Donon, et restée inédite jusqu'à présent, a été d'abord partiellement moulée sur plâtre par M. Alfred Dieterlin, de Rothau, et, plus tard, complétement estampée par M. le pasteur Samuel Berger, frère de M. Philippe Berger, sous-bibliothécaire de l'Institut. J'ai entre les mains le moulage et l'estampage, et, après avoir conjointement étudié ces deux documents, je suis parvenu à déchiffrer l'inscription de la manière suivante :

D·MI[illegible]R
L·VATINI·FEL[illegible]
MILIARIAA·VICC[illegible]
SARAVO·LXII·C·Г[illegible]
V·S·L·M

[1] Voir aux Communications, n° V.

« D[eo] Mer[curio], L[ucius] Vatini[us] Fel[ix] miliaria a vico Saravo LXII c[uravit] [poni?], v[otum] s[olvens] l[ibenter] m[erito].

« Au Dieu Mercure, Lucius Vatinius Félix, accomplissant volontiers son vœu, a fait placer soixante-deux bornes milliaires à partir du *vicus* Saravus.

« L'abréviation *Vatini* pour *Vatinius* se justifie par d'autres exemples; ainsi, on lit, sur une inscription de Grèzes-le-Château (Lozère) : L·SEVERI·SEVERVS. Ce texte est très-intéressant; il nous apprend une fois de plus que de simples particuliers, comme devait l'être L. Vatinius Félix, qui ne prend aucune qualification, concouraient dans une large mesure aux grands travaux de la viabilité publique; dans le cas actuel, il est utile de remarquer que la nature du vœu fait par le dédicant correspond aux attributions du dieu protecteur des grands chemins.

« Mais la véritable importance de ce monument gît dans la mention d'un *vicus* innommé jusqu'à présent; ce *vicus* avait pour nom celui du cours d'eau sur lequel il était situé; ainsi la carte de Peutinger nous fait connaître deux stations portant le nom de *Mosa*. Mais sur quel point de la Sarre était situé ce *vicus?* La réponse à cette question se ferait immédiatement si la borne trouvée sur le Donon était à l'une des extrémités de la distance de 62 milles qu'elle indique. Provisoirement, j'incline à croire que ce *vicus* n'est autre que la station *Ponte Saravi* de la carte de Peutinger, identifiée avec Sarrebourg, traduction littérale de *vicus Saravus;* il reste toutefois à examiner si *Sarreguemines* ne conviendrait pas, en raison de la distance qui sépare cette localité du Donon, en suivant la vallée de la Sarre jusqu'à sa source. »

A la suite de cette communication, M. L. Renier dit qu'il a reçu un moulage de ce monument qu'il juge fort altéré. Il croit qu'on ne peut admettre l'interprétation de M. Mowat. Les caractères gravés sur le monument paraissent se rapporter à plusieurs époques. C'est probablement, dit-il, une borne milliaire dont on aura fait un monument votif à Mercure et ensuite un monument funéraire.

M. de Wailly donne une seconde lecture de son mémoire sur la *langue de Rains au XIIIe siècle.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 11 FÉVRIER.

M. de Watteville, chef de division au ministère de l'instruction publique, accuse réception des deux cents exemplaires du rapport de M. L. Renier sur le concours des Antiquités nationales de 1875.

M. Geffroy, directeur de l'École archéologique de France à Rome, adresse à l'Académie un rapport de M. Jules Martha, membre de l'École, sur quelques inscriptions latines récemment découvertes dans les terrains de la villa Médicis.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Émile Legrand écrit à l'Académie pour se porter candidat à la chaire de grec moderne devenue vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. Brunet de Presle.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1875[1].

Ce rapport sera imprimé et distribué aux membres de l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

On procède au scrutin pour la désignation de deux candidats à présenter au Ministre de l'instruction publique pour la chaire de grec moderne vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. Brunet de Presle.

Il y a 31 votants.

M. Miller est nommé premier candidat par 30 suffrages contre 1 donné à M. Émile Legrand.

M. Émile Legrand est nommé second candidat à l'unanimité.

[1] Voir l'Appendice à la suite des Communications.

M. de Wailly achève la seconde lecture de son mémoire sur la *langue de Rains au* XIII*e siècle*.

A propos des mots *Diex*, *Chevax*, M. P. Paris dit qu'il a eu souvent l'occasion de remarquer que l'*x* est une lettre double représentant les deux lettres *us*, de telle sorte que *Chevax* se prononçait *Chevaus*, et *Diex* se prononçait *Dieus*.

M. Michel Bréal communique des extraits de son *Dictionnaire étymologique de la langue latine*.

SÉANCE DU VENDREDI 18 FÉVRIER.

M. Albert Dumont écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de demander à l'Académie que la nouvelle série des *Comptes rendus* soit attribuée à l'École d'Athènes ainsi qu'elle l'a été à l'École de Rome.

Cette demande est accueillie.

M. L. Renier, rappelant la lettre par laquelle M. Geffroy, directeur de l'École archéologique de France à Rome, a communiqué à l'Académie une note de M. Jules Martha, élève de cette École, sur des inscriptions récemment découvertes dans la villa Médicis, dit qu'il vient de recevoir une lettre de M. l'abbé Duchesne qui annonce que l'on vient de découvrir dans les fouilles du Forum un nouveau fragment des Fastes capitolins (de 655 à 660 de Rome). Ce fragment n'a pas encore été publié.

Cette communication de M. Duchesne nous montre tous les services que l'École de Róme pourra nous rendre en nous tenant au courant de ce qui se fera à Rome de nature à intéresser la science.

MM. Boutaric, Foucart et Gaston Paris écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil laissé vacant par suite du décès de M. Mohl.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres de ces candidats.

La séance redevient publique.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'un mois s'est

écoulé depuis la mort de M. le marquis de la Grange, membre libre.

L'Académie, consultée aux termes du règlement, décide au scrutin qu'il y a lieu de le remplacer, et par un second vote fixe à quinzaine l'examen des titres des candidats.

M. Alex. Bertrand continue et achève la lecture de son mémoire sur la signification des mots Κελτοί et Γαλαταί, Κελτικῆ et Γαλατία, dans Polybe [1].

M. Deloche dit que le mémoire de M. Bertrand pose nettement cette question : «Les Gaulois qui ont pris Rome venaient-ils des bords du Danube ou de la Gaule proprement dite?»

M. Bertrand croit qu'ils venaient des bords du Danube.

M. Deloche est d'avis, au contraire, qu'ils venaient de la Gaule proprement dite, et il se propose de le montrer dans un mémoire qu'il lira devant l'Académie.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur des *matériaux inédits pouvant servir à l'histoire des croisades* [2].

SÉANCE DU VENDREDI 25 FÉVRIER.

M. le Président annonce à l'Académie la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. Firmin Didot, membre libre. Il proposerait à l'Académie de se séparer immédiatement, selon l'usage, quand la séance tombe entre la mort et les funérailles, si les membres de la Compagnie n'avaient été spécialement convoqués pour une élection. Pour concilier les deux choses, si personne n'y fait opposition, on procédera à l'élection, et aussitôt après la séance sera levée.

Il n'y a pas opposition.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal.

La séance redevient publique.

M. le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection

[1] Voir aux Communications, n° VI.
[2] Voir aux Communications, n° VII.

d'un membre ordinaire. Il rappelle les noms des candidats, qui sont MM. Boutaric, Foucart et Gaston Paris.

La feuille de présence porte 38 membres ordinaires présents.

On procède au scrutin. Il y a 38 votants. Deux bulletins blancs pliés avec des bulletins écrits ayant été supprimés, sur les 38 suffrages, nombre égal à celui des votants, il y a un bulletin blanc. La majorité, en raison des suffrages exprimés, est donc de 19.

Une réclamation s'élève sur ce point.

M. Miller est d'avis que le bulletin blanc soit compté dans le nombre sur lequel doit se calculer la majorité.

Le Secrétaire perpétuel dit que les bulletins blancs comptent pour établir le nombre des votants, mais sont supprimés dans le calcul de la majorité.

M. Guigniaut, secrétaire perpétuel honoraire, appuie cette opinion.

M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, la combat en disant que celui qui a déposé un bulletin blanc a voulu prendre sa part au scrutin, qu'on ne peut l'en exclure et retirer tout effet à son vote.

Le Secrétaire perpétuel répond que ce vote aura eu tout l'effet que le votant a voulu lui donner. Le bulletin blanc constate que le membre a pris part au vote et qu'il n'a pas voulu se prononcer entre les candidats. Son suffrage compte pour la validité du scrutin, puisqu'il existe; il ne compte pas dans l'expression de la volonté de l'Académie, puisqu'il est blanc. Il ajoute que c'est la jurisprudence constante des assemblées politiques, et il fait appel au témoignage de ses confrères membres de l'Assemblée nationale.

M. Waddington confirme cette assertion.

M. Laboulaye fait de même, mais il ajoute que les Académies peuvent suivre une autre jurisprudence, le règlement parlant de majorité des suffrages et non pas des suffrages exprimés.

M. Guigniaut dit que par suffrages on a toujours entendu suffrages exprimés.

M. le Président dit que, la question étant controversée, il propose à l'Académie de la résoudre par un vote.

L'Académie décide, par 20 voix contre 15, que les bulletins blancs ne seront pas comptés dans le calcul de la majorité.

On procède au dépouillement du scrutin. Au premier tour M. Boutaric obtient 20 voix; M. Gaston Paris, 10; M. Foucart, 7. En conséquence M. Boutaric est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Maréchal Président de la République.

Conformément à la proposition de M. le Président, la séance est levée.

SÉANCE DU VENDREDI 3 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse le quatrième rapport de M. V^{or} Guérin sur les résultats de sa mission en Palestine. Il transmet également une triple expédition d'une inscription récemment achetée à Carthage par M. Rubichon, inspecteur des télégraphes à Tunis. Ces estampages ont été envoyés par M. de Sainte-Marie.

M. Camille Ricque soumet par lettre à l'Académie la traduction des estampages en plâtre rapportés par M. Lottin de Laval de son voyage au Sinaï.

MM. Baudry, Fournel, Germain, Marminia, Ménant et Ch. Nisard écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. le marquis de la Grange.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place dont il s'agit.

La séance redevient publique.

M. Renan présente au nom de M. Euting la reproduction au trait de la grande *inscription de Gebâl* (*Byblus*) publiée par M. de Vogüé (Strasbourg, 1876). Faite par un homme compétent, une telle reproduction, dit-il, sans remplacer la photographie, a beaucoup de valeur.

M. Renan présente en outre quelques *inscriptions himyarites* publiées par M. Clermont-Ganneau.

SÉANCE DU VENDREDI 10 MARS.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de Mgr l'archevêque de Paris invitant l'Académie aux prières publiques qui doivent être faites en vertu de l'article 1er de la loi constitutionnelle, dimanche, 12 courant, à l'Église métropolitaine, à midi et demi précis.

Le Secrétaire perpétuel communique en outre une lettre du Ministre de l'instruction publique qui lui transmet le décret par lequel M. le Président de la République approuve l'élection de M. Boutaric comme membre ordinaire, en remplacement de M. Mohl.

Il donne lecture du décret.

M. Boutaric étant malade, son introduction au sein de l'Académie est ajournée.

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. le marquis de la Grange.

M. le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre libre.

La feuille de présence donne 43 membres présents, tant ordinaires que libres.

Majorité : 22.

Au premier tour de scrutin, M. Germain obtient 15 suffrages; M. Ch. Nisard, 15; M. Baudry, 12.

Au deuxième tour de scrutin, M. Germain obtient 25 suffrages; M. Ch. Nisard, 14; M. Baudry, 3.

En conséquence, M. Germain est proclamé élu membre libre de l'Académie des inscriptions. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Perrot donne lecture d'une note sur la situation de l'*ancienne ville de Synnada* [1].

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

M. Hauréau lit en première lecture un mémoire sur deux écrits du moyen âge intitulés : *De motu cordis.*

SÉANCE DU VENDREDI 17 MARS.

M. le Président dit à l'Académie qu'il n'a pas à lui apporter la triste nouvelle que la Compagnie ne connaît que trop.

L'Académie a rendu, il y a deux jours, les derniers devoirs à son secrétaire perpétuel honoraire, M. Guigniaut. M. le Président croit répondre au sentiment de la Compagnie en consignant au procès-verbal l'expression de ses vifs regrets.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret du Président de la République, en date du 15 de ce mois, par lequel l'élection de M. Germain, comme académicien libre, en remplacement de M. le marquis de la Grange, décédé, est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret, et il communique ensuite la lettre par laquelle M. Germain, qui vient de quitter Paris, prie M. le Président d'adresser ses remercîments à la Compagnie.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. de Witte communique à l'Académie la gravure d'un vase peint, d'une richesse d'ornementation extraordinaire, trouvé en Crimée, et que vient de publier M. Ludolf Stephani, conservateur du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. La peinture et les reliefs qui décorent ce vase représentent la dispute d'Athéné et de Posidon [1].

M. Chodzkiewicz continue la lecture de sa communication relative à une *nouvelle interprétation d'une inscription cunéiforme de Persépolis.*

M. le Président invite l'Académie à faire choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies.

[1] Voir aux Communications, n° IX.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des derniers mémoires qui ont été lus.

M. Hauréau est désigné pour lire son mémoire sur deux écrits du moyen âge intitulés : *De motu cordis.*

SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux estampages d'une inscription punique, envoyés par M. de Sainte-Marie.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'un mois va s'écouler depuis la mort de M. Didot, membre libre.

L'Académie, consultée aux termes du règlement, décide au scrutin qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement, et, par un autre vote, elle fixe à vendredi prochain l'examen des titres des candidats. L'élection aura lieu huit jours après la clôture du débat.

M. Hauréau fait une deuxième lecture de son mémoire sur deux écrits du moyen âge intitulés : *De motu cordis.*

A propos du mot *Abrutalus*, entendu de Pythagore, M. Renan exprime l'opinion qu'on pourrait l'entendre plutôt d'Empédocle. Empédocle avait une grande célébrité chez les Arabes, et M. Renan montre que l'emploi de certains caractères pourrait expliquer la confusion des deux noms dans la lecture.

M. Chodzkiewicz achève la lecture de sa communication relative à une *nouvelle interprétation d'une inscription cunéiforme de Persépolis*[1].

M. Baudry commence la lecture d'une communication sur l'*origine des voyelles caractéristiques dans la conjugaison latine.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie :

1° Le rapport de M. Albert Dumont sur les travaux des membres

[1] Voir aux Communications, n° X.

de l'École française d'Athènes pendant le premier trimestre de la présente année scolaire.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

2° Une lettre de M. A. Dumont contenant des renseignements sur les fouilles d'Olympie[1].

MM. Ch. Nisard, Baudry et de Cosnac écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Didot.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres de ces candidats.

La séance redevient publique.

M. L. Delisle informe l'Académie que M. Quénault, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Coutances, qui tient fort exactement la Compagnie au courant des découvertes archéologiques faites dans le département de la Manche, l'a chargé de lui annoncer qu'un cultivateur de la commune de Saint-Symphorien, près de la Haye-du-Puits, vient de trouver dans son champ, voisin d'une voie romaine signalée depuis longtemps, un vase de terre noire vernissée, rempli de médailles romaines du IIIe siècle. Ce sont de petits bronzes de Gallien, Victorinus, Valérien et Tetricus.

M. Delisle dépose en outre sur le bureau, au nom de la veuve et des enfants de M. Rathery, quatre lettres originales : l'une, de dom Luc d'Achery à A. de Valois, du 18 mars 1674; l'autre, de Théodore Godefroy à P. G. de Sainte-Marthe, du 3 juin 1645; la troisième, de Nicolas Rapin à J. Scévole de Sainte-Marthe, du 10 avril 1588; la quatrième, de Pierre Lambinet à la troisième classe de l'Institut, du 17 messidor an VI.

Trois de ces pièces ont jadis fait partie des manuscrits de la bibliothèque de l'Institut; la dernière est sortie des archives de l'Institut. C'est d'après les indications de M. Étienne Charavay que les héritiers de M. Rathery se sont empressés de faire rentrer dans nos collections des documents qui en étaient sortis

[1] Voir aux Communications, n° XI.

depuis longtemps, et qui avaient passé dans plusieurs ventes publiques.

Les lettres déposées par M. Delisle sont remises séance tenante entre les mains de M. le bibliothécaire de l'Institut.

M. HEUZEY lit une note sur le *Parthénon de Néopolis, aujourd'hui Cavala, en Thrace* [1].

M. DE WITTE cédant son tour de parole, M. Baudry achève sa communication sur l'*origine des voyelles caractéristiques dans la conjugaison latine* [2].

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XII.

[2] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XIII.

COMMUNICATIONS.

N° I.

CONSIDÉRATIONS SUR UNE SUITE DE TRAVAUX DE M. MARIETTE, RELATIFS À LA TOPOGRAPHIE DE KARNAK, AUX TEXTES QUI Y ONT ÉTÉ RÉCEMMENT DÉCOUVERTS ET À L'EXPLICATION DES FAMEUSES LISTES GÉOGRAPHIQUES DE THOUTMÈS III, PAR M. ERN. DESJARDINS.

M. Ernest Desjardins offre à l'Académie, de la part de M. Auguste Mariette-bey, une suite de travaux relatifs à la topographie de Karnak, aux textes qui y ont été récemment découverts et à l'explication des fameuses listes géographiques des deux pylônes de Thoutmès III. Cette publication, dit-il, présente donc un certain caractère d'unité, bien qu'elle se compose de deux parties distinctes : 1° *Karnak, étude topographique et archéologique, avec un appendice comprenant les principaux textes hiéroglyphiques découverts ou recueillis pendant les fouilles exécutées à Karnak,* texte, 88 p. gr. in-4°, 56 planches gr. in-f°; 2° *les listes géographiques des pylônes de Karnak, comprenant la Palestine, l'Éthiopie, le pays des Somâl,* texte, 67 p. gr. in-4°; atlas composé de 3 cartes gr. in-f° double. Ces deux ouvrages ont été publiés sous les auspices de S. A. Ismaël, khédive d'Égypte, et portent la date 1875.

Dans le premier, notre éminent correspondant expose le résultat des fouilles qu'il a faites à bien des reprises dans les ruines de Karnak en vue de reconnaître les époques différentes et d'établir le plan d'ensemble des temples. Les sept premières planches, dessinées avec une rare habileté et une merveilleuse clarté par M. Mariette lui-même, nous en donnent une restitution détaillée. Des couleurs tranchées, appliquées en teintes

plates, nous font connaître les époques de ces constructions et les noms des rois constructeurs, qui ne sont pas moins de vingt-quatre, depuis l'époque antérieure à Thoutmès I[er] jusqu'aux Ptolémées inclusivement. A l'aide de ces couleurs, on reconnaît d'abord, sur la planche 2, la part de chacun dans l'édification et l'ornementation de ce grand sanctuaire de l'Égypte, qui demeure toujours le plus vaste ensemble religieux qui soit au monde. Chacune de ses parties est détaillée dans les planches 3, 4 et 5; et, pour plus de clarté, les planches 6 et 7 nous montrent, dans des registres séparés, les progrès de la construction à chacune des époques principales. On voit d'abord l'embryon du temple avant Thoutmès I[er], puis un autre plan nous expose ce qui a été ajouté par ce pharaon. Un troisième nous fait voir ce qui était fait à la mort de la régente Hatasou; un quatrième permet de se rendre compte de l'importance des travaux accomplis sous Thoutmès III, l'auteur du pylône géographique du Sud. Les plans suivants font comprendre ce qu'y ont ajouté Aménophis III, puis Seti I[er] et Ramsès II, les auteurs de la fameuse salle hypostyle aux 134 piliers; enfin le dernier plan nous montre l'ensemble tel que l'ont laissé les Ptolémées. Pour la première fois, on voit clair dans cet immense chaos, et l'on possède enfin un incomparable guide pour se diriger dans le dédale de ces ruines. Ceux surtout qui les ont visitées comprendront mieux encore toute l'étendue du service que M. Mariette vient de rendre à la science. Les planches 8 à 56 nous donnent les textes découverts à Karnak par M. Mariette (40 pl.) et ceux qu'il a seulement contribué à mettre au jour (48-56). La plupart de ces textes sont inédits; d'autres, comme le mur numérique, y sont rétablis dans leur ensemble. Les planches 17 à 26 nous mettent enfin sous les yeux le texte hiéroglyphique des trois listes géographiques des pylônes VI et VII du plan, qui datent toutes trois du règne de Thoutmès III, c'est-à-dire du XIX[e] siècle

avant notre ère. Ces listes, comme M. Mariette nous l'a appris ici lui-même, sont au nombre de quatre :

1° 119 noms sont relatifs aux peuples soumis dans la région du Nord; cette liste figure en trois exemplaires sur les deux pylônes;

2° 240 noms supplémentaires concernent les pays situés dans la même direction, mais au delà de la région précédente (un seul exemplaire);

3° 117 noms sont relatifs aux régions situées au sud de l'Égypte (3 exemplaires);

4° 152 noms supplémentaires touchant aux pays situés dans la même direction (un seul exemplaire).

Total : 628 noms géographiques nouveaux dus aux fouilles de Karnak.

L'Académie a entendu avec un vif intérêt le premier essai de classement et d'identifications tenté par M. Mariette. Sa seconde publication nous apporte aujourd'hui le résultat de ses rapprochements avec le texte biblique, d'une part, et avec les textes des géographes grecs et l'inscription d'Adulis, d'autre part. Il lui a fallu d'abord fixer les règles de la transcription de ces noms étrangers en égyptien et montrer quels avaient été les procédés employés par les hiérogrammates de Thèbes pour reproduire les noms hébreux du Haut-Ruten ou de la terre de Chanaan; puis montrer ce que sont devenus dans la langue grecque ceux du pays de Kousch (Abyssinie) et de la côte d'Afrique (pays des Somâl). Le savant égyptologue a dû tenir grand compte enfin des témoignages multiples des voyageurs dans ces diverses contrées et de l'onomastique géographique moderne. Il s'est borné quant à présent à nous faire connaître les trois groupes qui se rapportent à ces trois régions distinctes; mais la lecture de son travail peut seule donner une idée de l'importance exceptionnelle du résultat auquel il est parvenu. Je n'hésite pas à dire que cette

découverte, et l'étude raisonnée à laquelle elle a donné lieu, est une des conquêtes les plus importantes qui aient jamais été faites dans le domaine de la géographie ancienne. Elle fera certainement époque dans l'histoire de cette science.

Prenant d'abord la liste du Haut-Ruten, c'est-à-dire de la Palestine, M. Mariette donne d'abord, en trois colonnes, le texte hiéroglyphique des trois exemplaires que lui offrent les pylônes de Thoutmès (VI et VII du plan); puis il en donne la lecture, et enfin, quand il a pu la découvrir, l'identification avec les noms hébreux des localités dont la position est connue. Sur les 119 noms dont se compose cette liste, il est parvenu à en identifier 74. Il a remarqué que ces 119 noms se subdivisaient sur les pylônes en six groupes distincts; mais il a reconnu que ces six groupes ne correspondaient pas à autant de régions géographiques, comme on aurait pu s'y attendre, et qu'ils représentaient les opérations distinctes de six corps d'armée agissant séparément. La carte qui accompagne son tableau (planche I de l'atlas) nous montre avec une remarquable clarté la marche de ces six expéditions militaires, distinguées par des traits de couleurs différentes et ralliant entre elles les villes mentionnées dans chacune des listes. Le tableau nous offre les textes hiéroglyphiques avec leur lecture en copte, et la carte nous montre les localités correspondantes avec leur nom vulgaire. On y voit figurer les villes de *Kadesch* et de *Megiddo,* qui étaient les deux centres d'opérations; puis celles de *Damas,* de *Beyrouth,* d'*Acco,* de *Kana,* de *Carmel,* d'*Astaroth,* de *Silo,* d'*Yoppe,* etc., pour ne citer que les plus célèbres.

La seconde région dont les noms ont été étudiés par M. Mariette est celle du pays de Kousch ou Abyssinie moderne et pays limitrophes; elle comprend 47 noms dont huit seulement n'ont pu être identifiés. Sa carte porte, à leur place, les noms des localités en caractères hiéroglyphiques, leur lec-

ture en copte et leur identification soit en grec, soit en orthographe moderne.

La troisième région, pays de *Poun*, n'est pas, comme on l'avait cru jusqu'ici, l'Arabie, mais bien la région dite des aromates, aujourd'hui le pays des Somâl, entre le détroit de Bab-el-Mandeb et le cap Guardafui, y compris l'île Dioscoride ou Socotora. Sur les quarante noms que présente cette liste, onze seulement ont pu être identifiés, à cause du peu de documents fournis sur ce pays par les textes classiques et de la pénurie d'informations onomastiques de l'époque moderne.

Dans l'état actuel de la science géographique, le résultat auquel M. Mariette est parvenu, malgré la sobriété de ses identifications et l'extrême réserve qu'il s'est imposée, dépasse encore toutes nos espérances; mais on voit quel vaste champ il laisse à parcourir et même à défricher aux chercheurs de l'avenir, car la richesse des listes de Karnak nous permet d'affirmer que deux groupes importants, répondant à deux régions distinctes, l'une située en Asie et l'autre en Afrique, sont à déterminer et à étudier. Il ne serait pas impossible que l'activité des voyageurs contemporains dans le Soudan égyptien, et peut-être même dans la région des lacs, ne prît un intérêt nouveau autant qu'imprévu pour ceux qui se sont voués à l'étude de la géographie comparée.

N° II.

UNE INSCRIPTION DE CYZIQUE EN L'HONNEUR DES VICTOIRES BRITANNIQUES DE L'EMPEREUR CLAUDE.

M. Titus Carabella, auquel un firman impérial a concédé, en 1874, le droit de pratiquer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Cyzique, a bien voulu déjà m'adresser plusieurs communications au sujet de ses découvertes, et j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie différents monuments qui té-

moignent de la curiosité éclairée de cet explorateur, et qui autorisent à fonder de sérieuses espérances sur le succès de la campagne archéologique qu'il a entreprise.

Notre savant confrère, M. de Longpérier, a bien voulu se charger de faire connaître à l'Académie, dans la séance du 16 juillet 1875, une curieuse inscription tracée à la pointe sous le pied d'un petit vase grec, provenant de la Cyrénaïque, et appartenant à M. Carabella; il l'a rapprochée de textes du même genre jadis expliqués par Letronne, et y a signalé un document précieux pour l'histoire de la céramique, l'indication d'une *commande* faite pour l'exportation à un potier d'Athènes[1]. Moi-même, dans la séance du 9 juillet 1875, je communiquais à la Compagnie une inscription grecque trouvée par M. Carabella à Cyzique, inscription qui a trait à la construction d'une des tours de l'enceinte hellénique, encore en partie conservée. Dans ces prémices des recherches de M. Carabella, je montrais le texte épigraphique peut-être le plus ancien qui soit arrivé jusqu'à nous de cette puissante cité, et en même temps un document important pour l'histoire des travaux publics chez les anciens[2].

Encouragé sans doute par l'accueil que l'Académie avait bien voulu faire à ces communications, M. Carabella, qui poursuit son entreprise dans les intervalles de loisir que lui laissent ses occupations professionnelles, m'a récemment adressé les estampages de plusieurs inscriptions qu'il a découvertes cet automne dans les ruines de Cyzique. L'une est grecque : c'est une inscription funéraire, métrique, sans grand intérêt. Les deux autres sont latines. L'une est un fragment, par malheur très-incomplet, d'un sénatus-consulte qui confirme certains privilèges accordés aux Cyzicéniens. Je le présenterai dans une prochaine séance, lorsque j'en aurai ter-

[1] *Revue archéologique*, août 1875, p. 115 et suiv.
[2] *Ibid.* p. 93.

miné le déchiffrement et l'étude. L'autre est une inscription honorifique en l'honneur de l'empereur Claude. Grâce à l'obligeant concours de notre savant confrère M. Léon Renier, je puis dès aujourd'hui en essayer la restitution et en faire ressortir l'intérêt.

Le bloc qui porte l'inscription était, m'écrit M. Carabella, « encastré dans la muraille du sud en guise de moellon. » C'est un piédestal quadrangulaire, qui a un peu plus d'un mètre de haut; les lettres ont de $0^m,03$ à $0^m,04$, les I, les T, les P, les D, les C dépassant la ligne. L'estampage montre qu'une cassure irrégulière en a enlevé la partie droite; la beauté des caractères, la présence des accents sur certaines voyelles longues par nature indiquent tout d'abord un texte du premier siècle de notre ère, et il suffit de jeter les yeux sur l'inscription pour voir qu'elle se rapporte au règne de l'empereur Claude.

Voici comment nous lisons l'inscription :

DIVO·AVG·CAESARI·TI·AVg caesari·et
IMP·TI·CLAVDIO·DRVSI·F· aug. caesari·ger
MANICO·PONT·MAX· t·p·xi·cos·v·imp·xxi
P·P·VIND·LIB·DEVI ctis· xi· regibus
BRITANNIAE·AR am· posuerunt
C·R·QVI·CYZICI· consistunt
ET·CYZI ceni.
CVRATORE· ....

Ce sont les lignes 5, 6, 7, 8 qui nous indiquent que la partie conservée forme plus de la moitié du texte dans chaque ligne. L. 5, on ne voit guère qu'il soit possible d'ajouter autre chose que la fin du mot *aram* et *posuerunt;* l. 6, suivant une formule connue, *consistunt;* l. 7, la fin du mot *Cyziceni,* et l. 8, le nom de celui qui a été chargé de surveiller l'exécution du monument. C'est en partant de cette donnée que

nous avons à compléter les premières lignes. Les lettres DEVIC à la ligne 4 et BRITANNIAE à la ligne 5 nous avertissent qu'il doit être question ici de la conquête de la Bretagne méridionale, commencée au nom de Claude par A. Plautius et continuée par P. Ostorius Scapula. Nous nous rappelons qu'un arc de triomphe, aujourd'hui détruit, avait été élevé à Rome en l'honneur de Claude et de ses victoires britanniques, et que plusieurs fragments de l'inscription monumentale qui le décorait ont été retrouvés à Rome et publiés en diverses fois. Dans Orelli Henzen (n° 715)[1], on ne voit que le commencement de l'inscription; mais, dans le recueil de Willmanns[2], elle se trouve telle qu'elle doit paraître dans le tome VI du *Corpus,* recomposée par la réunion de six fragments qui n'avaient point encore été rapprochés jusqu'ici; on y voit figurer, après l'empereur Claude, d'autres membres de sa famille : son père Drusus, sa mère Antonia, sa femme Agrippine, le jeune Néron, déjà adopté par Claude, Octavie, fille de Claude; mais le commencement de l'inscription nous intéresse seul, et voici comment il est rétabli par M. Mommsen :

TI · CLAV*dio* · *drusi* · *f* · *cai*SARI · ‖ AVGVS*sto germani*CO · ‖ PONTIFICI · *maximo* · *trib* · *potes*TAT · XI · ‖ COS · V · IMP · *xxi* (?) *patri* · *pa*TRIAI · ‖ SENATVS · PO*pulusque* RO*manus* · *q*VOD ‖ REGES · BRIT*anniai* · XI · D*evictos sine* ‖ VILLA · IACTVR*a* · *in deditionem acceperit* ‖ GENTESQVE · B*arbaras* · *trans* · *oceanum* ‖ PRIMVS · IN · DIC*ionem populi romani redegerit.*

Admettant que l'inscription de Cyzique est de la même année que l'arc de Claude, 51 de notre ère, nous arrivons à une restitution probable des titres que portait Claude sur l'autel que lui consacrent les citoyens romains fixés à Cyzique et

[1] *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, I et III.
[2] *Exempla inscriptionum latinarum in usum præcipue academicum composuit* G. Wilmanns (Berlin, 1875, Weidmann), n° 899.

les habitants de Cyzique, qui avait perdu depuis le règne de Tibère sa situation de ville libre et alliée [1].

L. 1. *Divo Aug(usto) Cæsari Ti(berio) Au[g(usto) Cæsari et*

Les premiers mots du texte nous montrent qu'Auguste, le fondateur de l'empire, avait sa part de l'hommage rendu par les consécrateurs du monument à l'empereur régnant; les exemples de faits analogues sont trop nombreux pour qu'il convienne de s'y arrêter. Les lettres T I qui viennent ensuite, attestent que le même honneur était rendu ici à Tibère. Il n'y a place, dans la partie perdue de cette première ligne, d'après l'étendue que nous sommes autorisés à lui supposer, que pour un seul nom. Si l'on s'étonnait de ne pas voir figurer ici Caligula, le neveu de Claude, il suffirait de se rappeler que la mémoire de ce prince avait été abolie par le sénat, et que Claude lui-même, tout en punissant ses meurtriers, avait cassé ses actes [2].

L. 2. L'inscription de l'arc de Claude nous permet de compléter avec toute certitude la seconde ligne, qui doit se lire ainsi :

Imp(eratori) Ti(berio) Claudio Drusi f(ilio) [Cæs(ari) Aug(usto) Ger-

Remarquons que cette inscription provinciale donne à Claude ce prénom d'*Imperator* que, d'après Suétone, il n'avait pas voulu prendre [3], et que je ne trouve en effet dans aucune des inscriptions de Claude.

La ligne 3 ne présente pas plus de difficultés. En suivant l'ordre des titres impériaux, tels qu'ils se trouvent dans l'inscription de l'arc, nous la lisons ainsi : *-manico pont(ifici) maxi(mo)* [*t(ribuniciæ) p(otestatis)* XI, *co(nsuli)* V, *imp(eratori)* XXI.

[1] Tacite, *Ann.* IV, 36. — Suétone, *Tib.* 37. — Dion Cassius, p. 619.
[2] Suétone, *Claude*, § 11.
[3] *Id. ibid.* § 12.

Ce dernier chiffre, celui de la salutation impériale, présente quelque incertitude, comme le reconnaît M. Mommsen. Les titres de Claude s'achèvent dans la ligne 4, comme sur l'arc de Claude, par celui de *p(atri) p(atriæ)*. Viennent ensuite ces sigles *vind. lib.* que l'on ne peut expliquer autrement que par *vind(ici) lib(ertatis)*, puis le commencement du membre de phrase qui gouverne *Britanniæ* de la ligne 5. On pourrait restituer *populis et regibus*, ou chercher dans *ar* de la ligne suivante le commencement de *armis;* mais sur l'estampage, après *Britanniæ,* il y a un grand espace vide qui indique une suspension de sens, et il est bien plus naturel de voir dans *ar* le commencement de *aram.*

Pour remplir la fin de la ligne 4, il nous reste ce chiffre de onze rois, qui paraît avoir reçu de l'inscription romaine une valeur officielle, et avoir été de nature à frapper l'imagination.

Nous lisons donc :

p(atri) p(atriæ) vind(ici) lib(ertatis) devi[c(tis) XI regibus.

En jetant les yeux sur l'estampage, on voit que les lignes se raccourcissent, à partir de la troisième.

Ce que ce monument a de plus curieux, c'est que nous y trouvons la confirmation imprévue et le meilleur commentaire d'un passage de Tacite. Celui-ci (*Ann.* XII, 36) insiste sur l'effet produit en Gaule, dans les îles et les provinces voisines par la résistance, la défaite et la capture de Caractacus[1]. Il parle de l'impatience avec laquelle on attendait en Italie l'arrivée de ce célèbre captif, et il décrit tout au long la

[1] «Unde fama ejus evecta insulas, et proximas provincias pervagata, per Italiam quoque celebratur, avebantque visere, quis ille tot per annos opes nostras sprevisset. Ne Romæ quidem ignobile Caractaci nomen erat; et Cæsar, dum suum decus extollit, addidit gloriam victo. Vocatus quippe, ut ad insigne spectaculum, populus. Stetere in armis prætoriæ cohortes, campo qui castra præjacet,» etc.

pompe militaire au milieu de laquelle, dans la vaste place qui s'étendait devant le camp des prétoriens, sous les yeux du peuple, qui se pressait derrière les cohortes rangées en bataille, Claude fit comparaître devant lui, pour leur pardonner, Caractacus et les autres chefs qui avaient été pris avec lui. L'effet produit par ce brillant succès ne se borna point, nous le voyons par le monument de Cyzique, à la Gaule et à l'Italie; le bruit s'en propagea jusque dans les provinces orientales, et l'impression y fut aussi générale et profonde. On se rappelait que César, malgré deux expéditions, n'avait pu entamer la Bretagne, qu'Auguste et Tibère n'avaient pas osé lancer de nouveau les légions à travers cette mer orageuse qui séparait les Bretons du reste du monde,

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

C'était pourtant là que se réfugiaient les représentants de ce vieux culte druidique que Rome, pour achever de latiniser la Gaule, persécutait sur le continent [1]; ils passaient en foule en Bretagne, et de là envoyaient à leurs anciens disciples de continuelles provocations. « L'île devenait, comme l'a dit M. Duruy, un foyer d'intrigues et de menaces que, pour la tranquillité de la Gaule, il fallait éteindre. » Cette tranquillité ne serait assurée que quand le sud tout au moins de la Bretagne aurait été conquis, lorsque les côtes qui regardent celles de la Gaule seraient soumises à l'influence et à l'action de la civilisation gréco-latine, quand le détroit serait devenu une

[1] Suétone, *Claude*, xxv, 17. Ce devait être des druides ou leurs partisans que ces *transfuges non rendus*, que Suétone signale comme la cause principale de la guerre (Britanniam... tunc tumultuantem ob non redditos transfugas). Pline atteste que cette persécution avait déjà commencé sous Tibère, et lui attribue la suppression du druidisme en Gaule; il ajoute qu'il avait persisté en Bretagne jusqu'à son temps (*H. N.* XXX, 4); ailleurs il rapporte que Claude avait frappé de mort un citoyen romain pour s'être montré attaché aux superstitions druidiques (*H. N.* XXIX, 12).

mer romaine; lorsque la barbarie et ses dangereuses superstitions auraient été repoussées dans le nord des îles Britanniques, derrière une frontière et des retranchements que sauraient garder les légions, l'empire n'aurait plus rien à en craindre[1].

C'est un sentiment plus ou moins confus de ces nécessités politiques; c'est aussi le souvenir des demi-échecs de César, comparés aux brillantes victoires remportées sous les auspices de Claude, qui semblent avoir inspiré aux Romains de Cyzique et aux citoyens de cette ville la pensée de célébrer par un si solennel hommage des succès que l'on croyait être la fin d'une guerre qui durait depuis neuf ans. On est étonné d'abord de ce titre de *vindex libertatis* donné à ce propos à Claude. Il semblerait qu'en soumettant la Bretagne l'empereur ait sauvé l'indépendance du monde romain; or, Caractacus n'avait jamais, que nous sachions, fait craindre à la Gaule un débarquement. Sans doute il y a là une exagération[2]; mais ne trouverait-on pas d'aussi fortes hyperboles dans les vers par lesquels les

[1] Du temps d'Auguste, la politique impériale se flattait encore de pouvoir éviter de s'engager dans cette guerre et cette conquête au delà du détroit. C'est ce que prouve un curieux passage de Strabon (l. II, c. 5, § 8), qui m'est signalé par M. Al. Bertrand, et qu'a traduit ainsi M. Tardieu : «Les Romains, qui pouvaient prendre possession de la Bretagne, ont dédaigné de le faire, sentant bien qu'il n'y avait, d'une part, rien à redouter pour eux, rien absolument, de peuples comme les Bretons, trop faibles évidemment pour oser jamais franchir le détroit et nous venir attaquer, et rien à gagner, d'autre part, à l'occupation d'un pays comme le leur. Et il semble effectivement que les droits que notre commerce prélève annuellement sur ces peuples rapportent plus que ne ferait un tribut régulier, diminué naturellement des frais d'entretien de l'armée qui serait chargée de garder l'île et de faire rentrer l'impôt.» On voit, par ces considérations, que l'orgueil romain ne se rendait pas bien compte de la résistance que les Bretons opposeraient à la conquête, ou qu'il ne voulait pas se les avouer à lui-même; il ne fut pas si facile que l'avait cru Strabon de prendre possession de la Bretagne.

[2] On peut voir, à Cyzique même, de curieux exemples de cette exagération et de cette emphase dans une inscription grecque en l'honneur de Caligula, que M. Ernest Curtius a publiée dans le *Bulletin de l'Académie de Berlin* (1874, page 1 et pages suivantes).

plus grands poëtes du siècle d'Auguste célèbrent les témoignages de déférence que les Parthes jugèrent prudent d'accorder à l'empereur, quelques enseignes rendues, quelques captifs mis en liberté? Sans nous étonner de ces formes de langage auxquelles ne répugne pas plus, vers cette époque, la brièveté du style lapidaire que l'ampleur du développement poétique, nous avons le droit de relever dans ce document un témoignage authentique et sincère de la profonde impression que produisit, d'un bout à l'autre de l'empire, la soumission de la Bretagne méridionale et la capture de Caractacus. C'est que le règne de Claude, qui, si on le juge à Rome, offre tant de scènes odieuses ou ridicules, présente un tout autre aspect si on le juge à distance; sur les frontières, dans les provinces, comme l'a fait remarquer notre savant confrère M. Duruy, ce règne fut un de ceux où les légions furent le mieux commandées; ce fut l'un de ceux où l'état romain, sans s'engager dans des conquêtes aventureuses et difficiles à garder, sut le mieux prendre sur quelques points une offensive opportune et judicieuse, afin de rectifier et de fortifier les limites qu'avait tracées à l'empire la sagesse d'Auguste. Ce fut enfin l'un des règnes sous lesquels les provinciaux se sentirent le mieux gouvernés et virent le plus rapidement s'abaisser les barrières qui leur fermaient les portes de la cité romaine.

Dans cette enceinte, plus que partout ailleurs, il convient d'être juste pour Claude. Malgré toutes ses faiblesses, malgré ces défauts du corps et du caractère qui ont fait la partie belle à l'ironie d'un Tacite et à la satire d'un Juvénal, c'est un précurseur de la science moderne, c'est pour nous presque un confrère que ce laborieux érudit, dont la curiosité s'était attachée à faire revivre deux peuples, deux civilisations que la conquête romaine avait fait disparaître du monde et dont elle avait presque anéanti les titres. Claude, Suétone nous l'apprend, avait employé la langue grecque pour écrire en vingt livres

l'histoire des Étrusques (*Tyrrhenica*), en huit livres celle des Carthaginois (*Carchedoniaca*[1]). Que ne donnerions-nous pas aujourd'hui pour retrouver ces ouvrages, pour assister à l'une de ces lectures que, par ordre de l'impérial auteur, on devait en faire chaque année dans une des salles du musée d'Alexandrie?

George PERROT.

N° III.

NOTICE SUR UNE AMPHORE PEINTE DU MUSÉE DU LOUVRE, REPRÉSENTANT LE COMBAT DES DIEUX ET DES GÉANTS, PAR M. FÉLIX RAVAISSON.

L'amphore de provenance grecque, appartenant au musée du Louvre et que représentent les planches I et II[2], a pour décoration une composition considérable qui en couvre la panse tout entière et qui a pour sujet le combat des Dieux contre les Géants. Ce sujet, qu'on rencontre assez souvent sur les vases peints[3], est traité ici plus complétement que sur aucun monument connu jusqu'à ce jour et avec diverses particularités qui sont dignes de remarques.

Les figures, au nombre de quarante-sept, en comptant les figures d'hommes et celles d'animaux, sont disposées sur deux bandes horizontales assez distinctes.

[1] § 42.

[2] Voir ces planches dans la 4ᵉ livraison des *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques* (Paris, 1875, in-4°). Cette amphore à anses cordelées est d'une forme élancée, qui rappelle celle des amphores de la Cyrénaïque, portant des noms d'archonte. Elle est haute de 70 centimètres, et même, si l'on tient compte du couvercle, avec le bouton qui le termine, de 81 centimètres.

[3] Voy. Otto Jahn, *Annales de l'Institut archéologique*, 1869, p. 176, pl. VI. — Le Louvre possède une autre amphore, de style très-ancien, représentant le sujet de la Gigantomachie; voir, à ce sujet, les mêmes *Annales*, année 1863, p. 243, pl. LXXVIII.

Dans la description qui va suivre, je commencerai par la bande supérieure en partant du personnage qui y occupe la place principale, c'est-à-dire Jupiter, et en faisant, à partir de la droite de ce dieu, le tour entier du vase; après quoi je suivrai le même ordre pour la bande inférieure, à partir du personnage placé au-dessous de Jupiter.

Jupiter occupe le milieu de l'une des deux faces principales, comprises entre les anses. Il est debout près d'un char dont il vient apparemment de descendre et que traînent quatre chevaux dont une Victoire ailée (ou peut-être Iris) tient les rênes. De la main gauche il porte un sceptre, et de la droite il élève la foudre pour en frapper un Géant placé au-dessous de lui. En avant des chevaux est Apollon tenant un arc de la main gauche et brandissant de la droite un flambeau. Devant Apollon, un cavalier vêtu d'une tunique et d'une chlamyde, coiffé d'un pétase, armé d'une lance, et qui ne peut être que l'un des deux Dioscures, puisque l'on voit presque au-dessous de lui, dans la bande inférieure, un second cavalier tout semblable. En avant du Dioscure de la bande supérieure, un Géant portant un casque, une chlamyde, un bouclier et une épée suspendue à un baudrier, dirige une lance contre Mars et Vénus. C'est, en effet, Mars et Vénus qu'il faut reconnaître dans le dieu et la déesse portés sur un quadrige, qui font face à ce Géant, le dieu un casque en tête et une lance à la main, la déesse tenant les rênes : la preuve s'en trouve dans la présence de l'Amour, qui tire de l'arc, agenouillé sur le dos de l'un des chevaux du quadrige.

Le char de Mars et de Vénus forme une sorte de pendant à celui de Jupiter et de la Victoire, qui se trouve au milieu de la face opposée du vase.

Derrière Mars et Vénus, on voit un personnage très-jeune portant une sorte de casque fait d'une peau tachetée et surmonté d'une crête dentelée, avec mentonnière relevée de forme

pointue; il semble que cette coiffure soit formée de la dépouille de quelque monstre marin; le personnage dont il s'agit est vêtu d'une courte tunique brodée et d'une chlamyde; il tire de l'arc. Comment faut-il l'appeler? On pourrait penser à Adonis, comme favori de Vénus dont il est ici peu éloigné; mais, outre qu'il n'y a guère d'apparence qu'on l'eût placé ainsi, tout près aussi de Mars, il semble qu'on n'eût pas manqué, si l'on avait voulu représenter ce chasseur, de lui donner des brodequins de chasse, comme on en a donné à la chasseresse Diane, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Faut-il voir plutôt, dans ce jeune archer, Pâris combattant près de la déesse sa protectrice? C'est ce que je n'entreprendrai pas de décider.

Après le jeune archer, quel qu'il soit, nous rencontrons Neptune armé de son trident et à cheval, puis Bacchus, le front ceint d'un bandeau que dépassent des feuilles de lierre, monté sur un char attelé de deux panthères et tenant de la main droite son thyrse, de la gauche un flambeau.

Telles sont les figures qui occupent la partie supérieure de la panse du vase. La partie inférieure nous offre les personnages ou groupes suivants, en commençant par Pallas, placée au-dessous de l'attelage du char de Jupiter. Pallas frappe de la hampe de sa lance un Géant tombé devant elle un genou en terre et qui s'apprête à lui lancer une pierre. Ce Géant porte un casque, un bouclier, une épée suspendue à un baudrier. Il faut sans doute y reconnaître Encelade, l'adversaire ordinaire de Pallas dans les représentations de la Gigantomachie.

Ensuite vient un groupe formé de Diane et d'un Géant. Diane porte une tunique double, une chlamyde, des chaussures de peau de bête; son arc est passé dans son bras gauche; elle tient de chaque main un flambeau allumé; le Géant contre lequel elle combat porte une peau de léopard et tient de la

main gauche une torche de bois résineux. Après ce groupe, celui du second des Dioscures et d'un Géant. Celui-ci a un genou à terre; il porte une peau de bête tachetée, roulée autour de son bras gauche, et étend le bras droit vers la terre pour y saisir une pierre.

Ce groupe est suivi d'un troisième composé d'un Géant et d'une Déesse qui le saisit par les cheveux et va le percer d'une épée. Cette déesse porte une couronne de lierre, et sa tunique est brodée de fleurs; il faut probablement y reconnaître Proserpine, d'autant plus que la déesse qui vient après, pareillement couronnée de lierre et tenant de la main droite un sceptre et de la gauche un flambeau, ne peut guère être que Cérès. Cérès élève son sceptre pour en frapper un des Géants.

Le groupe qui vient ensuite est composé d'un Géant tombé sur les genoux, la torche qu'il tenait, échappée de ses mains, et d'un Dieu, qui le saisit par les cheveux, et est sur le point de le percer d'une épée. Ce dieu, porteur d'un pétase à ailes latérales qui est attaché sur son dos, est évidemment Mercure. Derrière Mercure, enfin, deux Géants combattent ensemble contre Bacchus : l'un, portant casque et bouclier, se dispose à lancer une pierre; l'autre, le bras gauche enveloppé d'une peau de panthère, attaque le demi-dieu avec une torche de bois résineux. Plus loin se voit une femme portant le costume ordinaire des Amazones : tunique courte et chlamyde, avec des brodequins de peau de bête, semblables à ceux de Diane. Cette femme tombe, sans doute blessée à mort; de la main droite, elle tient encore une lance; de la main gauche, elle laisse échapper un bouclier échancré (*pelta*). Tout près de l'Amazone est un Géant qui combat contre Jupiter, le bras gauche enveloppé d'une peau de panthère et dans la main droite une torche de bois résineux.

Enfin Hercule, une peau de lion sur la tête et un genou en terre, c'est-à-dire dans l'attitude où le montrent les médailles

de Thasos, et qui est souvent celle des archers, tire une flèche contre le personnage précédent; à ses pieds est sa massue.

J'ajouterai à cette description quelques remarques.

On ne voit parmi les dieux ni Junon, ni Amphitrite; Vulcain n'y figure pas non plus, et c'est Mars qu'on y trouve groupé avec Vénus. Bien que, dans certains monuments littéraires de l'antiquité, à commencer par un passage de l'Odyssée, du reste plus que suspect d'interpolation, Vulcain soit associé à Vénus comme son époux, je ne pense pas qu'on les voie ensemble sur les monuments, sauf, si je ne me trompe, quelque bas-relief d'époque très-basse[1]. Je montrerai ailleurs comment c'est Pallas que l'antiquité a généralement associée à Vulcain, et j'essayerai d'en indiquer la raison. Au contraire, sur les monuments figurés de l'époque grecque, non moins que sur ceux de l'époque romaine, Vénus est d'ordinaire groupée avec Mars. Un des plus anciens de ces monuments, que nous connaissons par la description qu'en a donnée Pausanias, le coffre de Cypsélus, montrait réunis Mars et Vénus. Nous les trouvons également réunis sur la grande base triangulaire de candélabre que possède le musée du Louvre et qu'on peut, je crois, attribuer au v[e] siècle avant l'ère chrétienne. Beaucoup d'autres monuments de diverses époques offraient ou nous offrent encore le même assemblage. C'est ce que j'ai déjà eu occasion de faire remarquer dans un travail sur la Vénus de Milo, où j'ai cherché à démontrer que cette célèbre figure était groupée avec un Mars dont celui que possède le Louvre, qui vient de la collection Borghèse et qui est connu sous le nom d'Achille, nous a conservé le type[2]. Le vase du Louvre vient offrir un nouvel et remarquable exemple de cette sorte de groupe.

Neptune est figuré à cheval; on sait que la création de cet

[1] Winckelmann, *Monum. ined.* n° 27.

[2] *La Vénus de Milo*, 1871.

animal lui était attribuée[1]. Les deux déesses, que j'ai nommées Cérès et Proserpine, portent toutes deux des couronnes de lierre, feuillage qui était consacré à Bacchus. On n'a pas lieu d'en être surpris, puisque ces déesses appartiennent à un même groupe mythologique que Bacchus. Non-seulement, en effet, Bacchus comme ayant donné aux hommes la vigne, Cérès comme déesse de l'agriculture et comme ayant, en particulier, donné aux hommes le blé, l'un et l'autre comme ayant commencé ainsi la civilisation, étaient des divinités analogues et qu'on rapprochait volontiers; mais Bacchus, Cérès et, de plus, Proserpine, étaient également des divinités de l'ordre infernal. Bacchus, qu'on disait être ressuscité après avoir été mis à mort par les Titans, était souvent considéré comme présidant à cette seconde vie qui devait suivre la mort[2]. Il y avait, d'autre part, entre Cérès et Proserpine et les choses de cette seconde vie, la connexion la plus étroite. On ne peut donc s'étonner qu'un artiste ait donné à Bacchus, à Cérès et à Proserpine un même attribut, en couronnant du lierre bacchique ces trois divinités.

Les autres Dieux, sur le vase du Louvre, sont couronnés de laurier, évidemment en signe de victoire.

Quatre des Géants, deux de chaque côté du vase, ont des casques, des boucliers, des baudriers auxquels sont suspendues des épées. Sur d'autres monuments, on voit également des Géants armés de la même manière que les héros grecs. Les autres Géants du vase du Louvre, au nombre de neuf, portent sur le bras gauche une peau de léopard dont ils se servent comme d'arme défensive. Deux d'entre eux dirigent

[1] *Il.* XXIII, v. 346. Il avait fait présent à Pélée de chevaux immortels. *Ib.* I, v. 276.

[2] Ce caractère funéraire de Bacchus est attesté plus clairement que partout ailleurs par la curieuse inscription de Philippes, publiée par M. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 128 et suiv.

contre Mars, l'un une lance, l'autre une épée. Tous les autres emploient uniquement, comme armes offensives, des torches et des pierres. C'est aussi avec des pierres que combattent les Centaures sur les métopes du Parthénon et du temple de Thésée. Évidemment les artistes grecs ont voulu caractériser par là soit les Centaures, soit les Géants, comme des êtres sauvages (*ἄγρια φῦλα γιγάντων*, dit Homère), ne connaissant encore ou ne connaissant guère que des moyens d'attaque tout primitifs, tandis que leurs adversaires les défont avec des armes qui sont œuvres d'intelligence et d'art.

On voit parmi les Géants, sur le vase du Louvre, une Amazone. Cette particularité me paraît s'expliquer par les considérations suivantes :

Les poëtes et les mythographes ne mentionnent, au nombre des enfants de la terre qui livrèrent bataille aux dieux, aucun personnage féminin, et l'on n'en avait encore rencontré aucun dans les représentations figurées de la Gigantomachie, sauf la Terre elle-même.

Mais ce fut une pensée analogue à celle qui avait conduit les Grecs à représenter souvent leurs dieux luttant contre les Titans, fils de la Terre et du Ciel, puis contre les Géants, fils de la Terre seule, ce fut, dis-je, une pensée analogue qui les conduisit à représenter leurs héros combattant contre les Centaures et contre les Amazones.

Les Géants représentaient pour les Grecs, comme on l'a vu tout à l'heure, une nature inculte et violente en révolte contre des divinités de caractère meilleur et plus doux, types divers du génie hellénique, comme les Géants l'étaient du génie barbare, et auxquelles devait rester définitivement la victoire.

Il en fut de même des Centaures, demi-hommes et demi-bêtes, qui avaient, disait-on, voulu outrager les femmes des Lapithes et desquels ceux-ci avaient triomphé. C'est pourquoi les Centaures sont mêlés, dans de nombreux monuments, aux

Satyres demi-hommes et demi-bêtes comme eux[1], et aux animaux féroces, tigres ou panthères, que Bacchus mène avec lui, après les avoir domptés et assujettis à sa loi.

Il en fut de même encore des Amazones, que de nombreux monuments représentent combattant contre les héros grecs, contre Hercule, Thésée, Achille. Elles aussi, avec leur costume et leurs armes asiatiques, elles figurent la barbarie en lutte avec l'intelligence et la civilisation.

Peut-être dans ce rôle attribué par la poésie et l'art grecs aux Amazones faut-il voir un vestige d'un état très-ancien de certaines sociétés. A une époque très-reculée, sur une partie au moins du globe, le mariage n'étant pas encore institué, ou peut-être étant tombé en désuétude, il y eut, paraît-il, un état général de promiscuité, où la filiation par les mères dut être seule reconnue; état de choses d'où résulta une sorte de primauté du sexe féminin. Ne serait-ce pas un vestige de cet antique état de choses que la légende de ces femmes guerrières et maîtresses qu'on appelait Amazones?

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, ce qu'on peut affirmer comme certain, c'est que la lutte des Amazones et des héros, qui se joignit sur les monuments grecs à celle des Centaures et des Lapithes, représentait pareillement cette lutte, sur la terre, de natures et de mœurs rudes et farouches contre des natures et des mœurs meilleures que représentait dans le monde divin le combat des Géants et des Dieux.

Dès lors, on ne doit pas être surpris qu'un artiste ait imaginé de mêler une Amazone aux Géants.

L'Amazone du vase du Louvre, seule de tous les combattants, est blessée et mourante. C'était là un sujet familier à l'art grec. Telles étaient figurées les célèbres Amazones de

[1] Les Centaures, sur les métopes du Parthénon et ailleurs, ont des traits assez semblables à ceux des Satyres et des Silènes. Ces traits sont aussi ceux des brigands contre lesquels Thésée combat sur différents monuments.

Phidias, de Polyclète, de Crésilas, dont il y eut de nombreuses imitations. On rencontre souvent sur des bas-reliefs Penthésilée, reine des Amazones, expirant entre les bras d'Achille qui vient de la frapper à mort et qui est pris, en la voyant ainsi, de compassion et d'amour. Symbole expressif et dont je me réserve de développer ailleurs tout le sens, tel qu'il m'apparaît, de cette grande révolution historique qui eut lieu lorsque la Grèce, après avoir vaincu l'Asie, s'en éprit, elle aussi, en quelque sorte, et que ces deux génies, si longtemps en lutte, se réconcilièrent et s'unirent. Peut-être était-ce Penthésilée qu'avaient représentée, dans leurs célèbres statues d'Amazones, Phidias, Polyclète, Crésilas et leurs imitateurs.

L'amphore du Louvre est décorée dans ce système, caractéristique de la seconde des deux grandes époques de la céramique grecque, où les figures et ornements sont formés par la surface rougeâtre du vase et le fond par un vernis noir. Quelques-uns seulement des chevaux sont peints d'une couleur blanche, suivant un usage très-général.

Le vase a encore son couvercle, et la conservation du tout est parfaite. La forme est élégante. La décoration présente de grandes beautés et de singulières imperfections. Les chevaux sont presque tous d'un dessin savant et fin. Les mouvements des personnages sont généralement énergiques sans exagération, et tels que les offrent beaucoup de monuments des belles époques de l'art, qui représentent également des combats. Les proportions de la plupart sont assez justes, quoique généralement un peu courtes. Néanmoins, on voit presque partout cette sorte de négligence qui accuse un temps où le goût a commencé à fléchir, peut-être le IIIe ou le IIe siècle avant Jésus-Christ. De plus, en maint endroit, l'incorrection est grande; par exemple, dans le Mars et l'Amazone, dans les

parties supérieures, bras et épaules, de l'Apollon, du Neptune, du Bacchus; le bras droit surtout et la jambe droite du Géant qui combat contre l'un des Dioscures, dans la partie inférieure du tableau, présentent la plus inexplicable distorsion. Il semble que celui qui a dessiné ces membres a dû travailler d'après des types qu'il ne comprenait pas.

De telles inégalités donnent lieu de se demander si la décoration du vase du Louvre ne devrait pas être attribuée à deux ou à plusieurs mains différentes. Ne se pourrait-il pas que les vases grecs fussent sortis d'ateliers où étaient réunis, sous la direction d'un chef, des ouvriers de talents divers et inégaux, dont plusieurs concouraient souvent, d'après ses dessins ou ses indications, à la confection d'une même pièce?

On oppose quelquefois à l'incohérence qui résulte, dans beaucoup d'ouvrages de l'industrie moderne, de la division du travail, l'unité de conception et d'exécution qui caractérise les ouvrages des anciens. Et d'une manière générale, en gros, pour ainsi dire, c'est assurément avec raison. Pourtant il est quelques réserves à faire à cet égard, et une étude attentive de certains exemples semblables à celui que nous offre le vase qui fait le sujet de cette notice conduirait, si je ne me trompe, à relever dans nombres d'œuvres de l'art antique des défauts d'homogénéité qui ne s'expliquent guère que par la coopération à un même objet de différents ouvriers.

Nous savons déjà par l'histoire qu'un maître chargé d'une grande entreprise en confiait à des élèves telle ou telle partie. Phidias exécuta, dit-on, lui-même l'un des deux frontons du Parthénon (qui, par parenthèse, dut être le fronton antérieur), et abandonna l'autre à son principal disciple Alcamène.

On a souvent remarqué que les métopes du Parthénon offrent un style autre à plusieurs égards, soit que celui des frontons, soit que celui de la frise de la cella. Mais il y a plus, et il se-

rait aisé de signaler, dans diverses parties de cette frise, des différences de travail très-sensibles. On pourrait citer d'autres exemples encore de morceaux d'un même monument, tout à fait similaires, et qui pourtant sont exécutés d'une manière si différente qu'on ne peut guère les attribuer à un même auteur. On a trouvé dans un tombeau, à Pæstum, une frise où figurent deux cavaliers. Le cheval de l'un est excellent de mouvement et de proportions; celui de l'autre est tout à fait défectueux. Il en est de même sur l'amphore du Louvre. Le cheval de celui des Dioscures qui figure au registre de dessous est d'un dessin visiblement très-inférieur, surtout pour la tête, à celui du cheval de l'autre Dioscure et surtout à celui des chevaux des quadriges. De tels faits il est naturel de conclure que souvent des artistes différents travaillaient ensemble à un même ouvrage, et que quelquefois, pour des ouvrages où une certaine négligence semblait sans doute tolérable, cette collaboration allait jusqu'à une sorte de pêle-mêle.

Les vases grecs portent assez souvent une signature, et quelquefois deux. Quand il n'y en a qu'une, le nom de l'artiste y est suivi tantôt d'un verbe, *ἔγραψεν*, qui signifie dessiner ou peindre, tantôt d'un verbe, *ἐποίησεν*, qui signifie faire, confectionner. Quelques vases portant deux noms suivis chacun de l'un de ces deux verbes, on avait proposé (Panofka) d'interpréter l'un des deux noms comme étant celui du potier, l'autre comme étant celui du décorateur. Mais un vase a été noté, dans la collection de Munich, qui porte deux noms suivis l'un et l'autre du verbe *ἐποίησεν*. Évidemment, l'un au moins de ces deux noms est celui du décorateur. De ce fait il résulte donc (et l'on pouvait déjà le présumer d'après l'usage constant du verbe *ἐποίησεν* sur les statues) que ce même verbe sur les vases peints peut, tout aussi bien que l'autre, accompagner le nom d'un peintre. C'est seulement une expression plus large au lieu d'une expression plus étroite. Les peintres modernes

aussi écrivent indifféremment *pinxit* et *fecit*. Cela étant, rien n'empêche d'admettre que, sur le vase de Munich, les deux noms que ce verbe accompagne soient les noms des deux peintres employés l'un et l'autre à le décorer. Ce vase offre une décoration riche et variée. Qui sait si d'autres peintres encore n'y ont pas travaillé, qui, à raison de l'importance moindre de leur collaboration, n'ont pas dû prétendre ou n'ont pas été admis à l'honneur de la signature? Qui sait enfin si des vases qui ne sont signés d'aucun nom ne sont pas semblablement l'œuvre collective de plusieurs artisans? Je parle surtout des vases qui offrent une décoration compliquée renfermant des objets de natures différentes, reliefs et peintures, représentations d'hommes et d'animaux, emploi de couleurs diverses, d'or, etc.

Ce sont là des questions que je ne puis ici qu'indiquer. Elles auraient été posées et sans doute résolues plus tôt si, dans le même esprit dont j'ai parlé ailleurs [1] et qui a fait altérer par tant de restaurations ce qui nous reste de la sculpture antique, on n'avait, la plupart du temps, dans les grandes publications de vases peints qui ont le plus servi aux études des archéologues, modifié les incorrections des originaux et fait ainsi disparaître les différences et les inégalités de l'exécution. Il est bien à désirer, dans l'intérêt de l'archéologie, que ces représentations plus ou moins infidèles soient remplacées par des *fac-simile* parfaitement exacts.

Pour reproduire aussi fidèlement que possible le caractère de la composition que nous venons de décrire, le graveur a commencé par calquer directement sur le vase les différents groupes qui les décorent. Ces groupes ont été ensuite reportés sur le papier, sans autre changement qu'une légère modification dans les espaces qui les séparent, pour corriger les déviations pro-

[1] *Un Musée à créer* (*Revue des Deux-Mondes*), 1873; *Projet d'un musée de plâtres* (*Revue archéologique*), 1875.

duites par la convexité de la panse. Les dessins d'ensemble ont subi enfin, pour être gravés, une réduction des trois quarts, par les procédés rigoureux de la photographie. L'artiste chargé du travail, M. Housselin, a conduit ces différentes opérations avec une habileté et un scrupule qui méritent tous nos éloges. On remarquera que, sur nos deux planches, le fond noir du vase n'a pas été reproduit; on a conservé seulement les parties noires qui décorent l'intérieur du contour des figures. Toutes les figures peintes en couleur blanche sont distinguées par un contour pointillé.

N° IV.

LE CALENDRIER THESSALIEN.

COMMUNICATION DE M. HEUZEY.

L'année des anciens Thessaliens n'était connue encore que très-imparfaitement. M. Heuzey communique à l'Académie une inscription qu'il a découverte dans la petite ville d'*Armyro,* près des ruines de l'antique *Halos,* sur le golfe de Volo, et qui permet de restituer avec une grande probabilité la suite complète des mois thessaliens; c'est une lnogue liste d'esclaves affranchis, qui n'a pas moins de soixante-seize lignes, mais dont il suffira de donner les extraits suivants:

[Σ]τραταγέοντος Πτολεμαίου τοῦ [Στρ]ατογένεος Γυρτωνίου, ταμιεύοντος τὰν πρώταν ἑξάμηνον Εὐαινέτου τοῦ Ἡρακλ[ε]οδώρου, ἀναγράφα τῶν δεδωκότων τᾶι πόλει τὸ γινόμενον τᾶι πόλει. ΑΔΡΟΜΙΟΥ, — ΕΥΩΝΙΟΥ, — ΠΥΘΟΙΟΥ, — Α·ΝΑΙΟΥ.

Μηνὸς ΜΕΓΑΛΑΡΤ·Ο· *Ταμιεύοντος τὰν δευτέραν ἑξ[άμηνον] Νικοκρατέους τοῦ Τιμασιθέου, οἱ απε[λευθερωθέν]τες.* — *Μηνὸς* ΘΕΜΙΣΤΙΟ. — *Μηνὸς* ΟΜΟΛΩΙΟ. — ΟΜΟΛ·ΙΟΥ.

Στραταγέοντος Ἰτάλου τοῦ Φιλίσκου [Γυρ]τωνίου, ταμιεύοντος δε ὅλον τὸν ἐνιαυτὸν Σωσιστράτου τοῦ Ἀντιγένεος, οἱ ἀπελευθερωθέντες κατὰ τὸν νόμον. Μηνὸς ΑΔΡΟΜΙΟΥ — *Μηνὸς* ΑΓΝΑΙΟΥ — *Μηνὸς* ΓΕΝΕΤΙΟΥ *ἐμβολίμου δευτέραι.*

L'inscription comprend deux années et donne le nom des stratéges thessaliens, *Ptolémée*, fils de Stratogénès, de Gyrton, et *Italos*, fils de Philiscos, de Gyrton; ces deux noms se retrouvent sur les monnaies du *κοινὸν Θεσσαλῶν*, celui d'Italos associé aux noms d'*Arnias* ou de *Pétræos*, celui de Ptolémée associé au même nom de *Pétræos*; on connaît un Pétræos qui était chef du parti de Jules César en Thessalie (Cæs. *B. civil.* III, 35). Le caractère de l'écriture, la conservation de quelques formes éoliennes, l'emploi des statères et l'absence de tout nom romain indiquent la période intermédiaire entre la conquête de la Macédoine et l'empire. La ville d'Halos, prise par Philippe de Macédoine, fut donnée par lui comme port de mer à ses amis les Pharsaliens, qui la reconstruisirent (Démosth. *Fals. leg.* 163, 36; 159, 37, 39; *Schol.* 152, 4; 352, 17; Strab. 433; Athen. X, 418 *c*). C'est une question de savoir si elle fut rattachée par les Romains, avec le reste de la Phthiotide, à la communauté des Thessaliens, dont Pharsale ne faisait pas partie (Tite-Live, XXXIII, 34).

Le principal intérêt de cette inscription est dans la mention de huit mois thessaliens, dont six étaient restés jusqu'ici complétement inconnus:

Premier semestre: Ἀδρόμιος (de α, probablement privatif, et de δρόμος).

Εὐώνιος (sans doute de Εὔϊος, l'un des noms de Bacchus).

Πυθόϊος (consacré à Apollon Pythios).

Ἀγναῖος (l'épithète ἁγνή, employée comme nom mythologique, désigne ordinairement Perséphone: Ἡ δὲ Ἁγνὴ Κόρης τῆς Δήμητρός ἐσ7ιν ἐπίκλησις) (Paus. *Messen.* XXXIII, 4).

Second semestre: Μεγαλάρτιος (mois des Μεγαλάρτια, fête des *Grands Pains*, en l'honneur de la Déméter Μεγάλαρτος ou Μεγαλόμαζος; c'était une forme de la Déméter Thesmophoros, commune aux populations éoliennes de la Béotie et de la Thessalie) (*Athen.* III, 109 *b* et *f*; X, 416 *c*).

Θεμίστιος (mois thessalien déjà connu, consacré à la déesse Thémis ou à Zeus Thémistios).

Ὁμολώϊος (mois béotien et thessalien, souvent cité, ainsi nommé des *Ὁμολώϊα*, fête de Zeus *Ὁμολώϊος*, dont le culte était commun aussi aux deux pays (Suid.; Phot.; *Schol.* Theocr. VII, 103; *C. I.* 1584, 37).

Mois intercalaire : *Γενέτιος ἐμϐόλιμος*. Sur l'ancien usage des mois intercalaires, voir Hérodote, II, 4 : *Ἕλληνες μὲν διὰ τρίτου ἔτεος ἐμϐόλιμον ἐπεμϐάλλουσι τῶν ὡρέων εἵνεκεν*; cf. I, 32. Le nom de *Γενέτιος* doit être rapproché aussi de ce fait, que les Égyptiens considéraient les cinq jours *épagomènes*, ajoutés par eux à l'année de 360 jours, comme les anniversaires de la naissance des dieux. . . *ἃς νῦν ἐπαγομένας Αἰγύπτιοι καλοῦσι καὶ τῶν θεῶν γενεθλίους ἄγουσι* (Plut. *De Isid.* 12).

On peut se demander au premier abord si ces mois appartiennent à la Thessalie en général ou sont particuliers à la Phthiotide, à la ville d'Halos ou peut-être même à celle de Pharsale, dont Halos fut quelque temps une dépendance. Il est certain que la confédération des Thessaliens usait d'un calendrier commun; cependant nous voyons la ville de Lamia employer des noms de mois qui lui sont propres. Les Perrhèbes, qui formaient une petite communauté séparée et qui avaient leur stratége à eux, possédaient aussi un calendrier distinct, bien que cinq de leurs mois portassent les mêmes noms que les mois thessaliens. C'est là un point important établi par une inscription d'arbitrage trouvée à Corcyre : *Στρατηγ]οῦντος Θεσσαλῶν [Ἱππο]λόχου τοῦ Ἀλεξίππου [τὸ δεύτ]ερον Λαρισαίου, μηνὸς [ὡς Θεσ]σαλοὶ ἄγοντι Θεμιστίου, [ἀμέρ]αι τριακάδι, Περραιϐῶν δὲ στρα[τηγο]ῦντος Δημητρίου τοῦ Δημαινέ[του Γ]οννέως, μηνὸς καθὼς Περραιϐοὶ [ἄγον]τι Δίου, ἀμέραι τριακάδι κ. τ. λ.* [1] Aussi, pour établir le calendrier thessalien,

[1] Une inscription de Delphes (n° 55 du recueil de MM. Foucart et Wescher) établit la concordance entre le mois thessalien *Θύος* et le mois delphique *ἐνδὺς*

faut-il commencer par exclure avec soin les noms de mois qui ne se rencontrent que dans les inscriptions de la Perrhébie, comme l'a déjà fait Wachsmuth en commentant l'inscription que je viens de citer (*Rhein. Museum*, 1863, p. 540). Mais c'est à tort qu'il ajoute lui-même aux mois thessaliens le mois *Φυλλικός*, d'après une inscription de *Tournavo;* car Tournavo se trouve, comme je l'ai démontré (*Le mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 486), sur l'ancien territoire de Phalanna, ville des Perrhèbes. Wachsmuth ne connaît encore que six mois thessaliens : deux du premier semestre, *Ἑρμαῖος* et *Ἱπποδρόμιος*, et quatre du second, *Θεμίσ7ιος*, *Λεσχανόριος*, *Θύος* et *Ὁμολώϊος*, rangés dans cet ordre par une inscription de Larisse (Ussing, n° 8); encore le nom du mois *Θύος*, lu à tort *Bύ[σιος]*, n'est-il restitué à cette place que d'après d'autres inscriptions, récemment déchiffrées à Larisse par M. l'abbé Duchesne, membre de notre nouvelle École archéologique de Rome. L'inscription d'Halos nous permet de dresser le tableau suivant :

1er SEMESTRE. *Juin-Novembre.*	2e SEMESTRE. *Décembre-Mai.*
1 *Ἀδρόμιος* (Halos).	1 *Μεγαλάρτιος* (Halos).
2 *Εὐώνιος* (Halos).	2 *Λεσχανόριος* (Larisse).
3 *Πυθόϊος* (Halos).	3 *Ἄφριος* (Larisse, Crannon?).
4 *Ἀγναῖος* (Halos).	4 *Θύος* (Larisse, Kiérion).
5 *Ἑρμαῖος* (Phères, Métropolis).	5 *Ὁμολώϊος* (Halos, Larisse, Métropolis).
MOIS NON CLASSÉS.	6 *Θεμίσ7ιος* (Halos, Larisse, Métropolis, Crannon?).
Ἰτώνιος (Larisse? Kiérion).	MOIS INTERCALAIRE.
Ἱπποδρόμιος (Larisse, Crannon?).	*Γενέτιος* (Halos).

Le second semestre se complète parfaitement; mais, pour

Ποιτρόπιος, onzième mois de l'année de Delphes : *Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Ἀνδρονίκου τοῦ Φρικίδα μηνὸς ἐνδὺς Ποιτροπίου, ἐν δὲ Θεσσαλίαι σ7ραταγέοντος Δαμοθοίνου μηνὸς Θύου ὡς Θεσσαλοὶ ἄγοντι κ. τ. λ.* Le rapport des mois delphiques avec ceux d'Athènes et de ceux-ci avec le calendrier romain étant connu d'autre part (Kirchhoff, *Acad. Berlin*, 29 fév. 1864), on arrive à recomposer l'année thessalienne.

le premier, il y a plus que le compte, puisque l'on arrive au nombre de sept mois. Il est vrai que le mois Ἱπποδρόμιος, connu surtout comme mois des Perrhèbes, ne s'est encore rencontré en Thessalie que sur des inscriptions très-mutilées et sans une certitude absolue (Le Bas, nos 1211, 1239). D'un autre côté, le même mois a très-bien pu, dans quelques villes, par suite de diverses circonstances, par exemple lorsqu'il n'y avait pas de courses de chevaux, prendre le nom de Ἄδρόμιος. Il reste encore, sur la question des mois thessaliens, un point obscur, que de nouvelles découvertes épigraphiques pourront éclaircir. On remarquera cependant que, dans l'inscription d'Halos, les mois Θεμίστιος et Ὁμολώϊος occupent la même place relative qu'à Larisse, dans le second semestre : c'est une raison de plus pour croire que nous avons bien ici, à quelques variantes près, le calendrier des Thessaliens.

N° V.

LETTRE DE M. WIENER À M. . . . , SUR L'ORNEMENT CONNU SOUS DE NOM DE *GRECQUE*.

Rio-Tavares, près Santa-Catharina, le 20 novembre 1875.

Monsieur.

Permettez-moi de vous soumettre les résultats de mon premier mois de travail. J'ai trouvé à Rio-de-Janeiro une foule d'objets très-intéressants appartenant à la civilisation incasique et une série très-curieuse d'armes guaranis et tupis. J'ai pu dessiner les principaux objets, et voici le résultat des comparaisons que j'ai été conduit à faire. L'ornementation dite *étrusque* (méandre), qui se retrouve sur la plupart des monuments mexicains et sur un pan de mur du *Grand-Chimu*, près de Cruxillo, au Pérou, a donné lieu à de nombreuses hypo-

thèses sur les *migrations américaines*. Or ce même ornement, ce même labyrinthe à angles droits ( ), je l'ai retrouvé sur beaucoup d'objets brésiliens, sur des arcs, sur des flèches, sur des *racloirs* et sur de la poterie provenant de fouilles faites sur des îles de l'Amazonas. Si des objets de cette partie du Brésil peuvent provenir de la civilisation *transandéenne*, il est impossible d'en dire autant d'objets ayant appartenu aux Guaranis, qui vivent au sud du Brésil. Il me paraît donc nécessaire de donner à cette ornementation une autre origine que celle qu'on lui attribue d'habitude. Aussi ne puis-je croire qu'elle ait été inventée par une seule race, et qu'elle caractérise exclusivement le goût artistique d'une nation. La science ne saurait s'en servir comme d'un jalon important au moyen duquel on retracerait la voie des migrations d'un peuple. Je me permets d'énoncer cet avis absolument contraire à celui qui a généralement cours : l'étude des objets guaranis a fait naître en moi l'idée que cette ornementation caractérise plutôt une certaine période de beaucoup de civilisations. Son origine serait l'art de faire des nattes de paille. On se sert d'abord de paille d'une seule couleur, puis de paille de couleurs différentes. On obtient d'abord le dessin du damier . Une erreur de l'ouvrier fait naître des dessins nouveaux . Le dernier se rapproche déjà beaucoup de l'ornementation étrusque; comme tous les précédents, je l'ai copié sur des armes guaranis dont une grande partie est décorée de cette figure ou de celle-ci , etc.

Si j'insiste sur ce point, c'est que l'on a dit avec beaucoup de raison que l'ornementation est ce qui, en art, caractérise complètement l'homme, parce que c'est la seule chose qui appartienne entièrement à l'artiste. La force de cet argument a été la cause des théories que nous combattons. Je dois ajouter que nous croyons que l'arabesque est également née de cet

ornement, et il nous semble qu'elle n'est que la même figure aux angles supprimés . C'est encore sur des vases américains (pérou-boliviens) que nous avons cru pouvoir constater ce fait. Les Péruviens ont même développé l'arabesque, ils l'ont transformée en serpent, en monstre marin, en dragon, . Ces figures sont prises sur des vases de provenance pérou-bolivienne et se trouvent au musée de S. M. l'Empereur du Brésil.

Le premier point de mes études se résume donc ainsi : l'ornementation dite étrusque appartient à plusieurs nations; elle s'est développée naturellement chez chacune d'elles; elle n'est qu'un prédécesseur de la figure décorative par excellence : l'arabesque, et ne doit dans aucun cas servir de point de comparaison dans l'étude sur les migrations des peuples ou la parenté des races.

Le deuxième point sur lequel je me permets d'appeler votre bienveillante attention ne repose point sur un raisonnement, mais sur un fait facile à constater.

La possibilité d'une migration partielle des peuplades mexicaines dans le nord du Pérou a été parfois discutée. Les ruines du Grand-Chimu, plusieurs monuments en maçonnerie cyclopéenne et certaines ruines très-curieuses qui se trouvent dans la république de l'Équateur semblaient appuyer cette hypothèse. Lorsque j'aurai étudié sur place ces ruines et leur appareil, je pourrai vous soumettre mon avis sur la valeur de ces théories. Permettez-moi aujourd'hui de vous signaler un fait que je ne commenterai que plus tard. Dans le musée de S. M. l'Empereur il se trouve dix-neuf vases qui, en partie ou même entièrement, affectent des formes humaines. Je ne veux pas insister sur les différences de goût dont ils témoignent, ni sur les différences très-sensibles dans la valeur de l'exécution, je veux seulement affirmer que les têtes représentées par les

artistes appartiennent à trois races absolument différentes les unes des autres :

1° Il y a des têtes plates à front *très*-déprimé;

2° Des têtes à front et à nez droits (la physionomie de ces têtes est très-grave, la bouche est close);

3° Des têtes à front assez fuyant et à nez très-saillant, nez dit aztèque; l'expression de ces têtes est ironique, parfois riante, parfois féroce; la bouche entr'ouverte permet de voir les dents.

L'origine pérou-bolivienne de ces objets est certaine. M. le comte Apunte Ribeira les a trouvés en faisant des fouilles au Pérou pendant un séjour assez prolongé dans ces pays.

J'ai pu mouler les objets les plus importants, et j'aurai l'honneur de vous adresser ces moulages. Du reste je pourrai appuyer d'environ trois cents croquis l'opinion que je soutiens à propos de l'ornementation, et le fait que je signale à propos des races qui ont habité le Pérou.

Je me vois forcé d'interrompre ici pour quelques semaines les renseignements sur l'antiquité pérou-bolivienne pour ne m'occuper que du Brésil, car, sur le désir de S. M. l'Empereur, je me suis rendu, aux frais du gouvernement impérial, dans la province de Santa-Catharina, où j'ai commencé à explorer les *sambaquis*.

Les sambaquis sont d'énormes amas de coquilles d'huîtres que les colons emploient pour en faire de la chaux. Les sambaquis se trouvent souvent dans l'intérieur, plus fréquemment sur la côte, et les opinions sur leur origine et leur but sont très-partagées. Sont-ce des cordons littoraux et la mer a-t-elle rejeté ces énormes quantités d'huîtres qui, peu à peu, lui ont opposé une digue infranchissable de quelques lieues de longueur sur plusieurs mètres de hauteur et d'épaisseur? Mais alors comment expliquer la présence de sambaquis à plusieurs lieues de la côte? Est-ce l'œuvre des Indiens, qui amassaient

ainsi les restes de leur frugal repas? Mais alors que faudrait-il de temps et d'individus pour manger des milliards d'huîtres. Je me suis enquis sur place de ce qu'en pensaient ceux qui les connaissaient le mieux. Les plus savants me parlaient d'éruptions volcaniques (*sic*), les autres n'avaient aucune idée et se contentaient de me montrer des collines souvent à moitié affaissées. On me montrait des armes en silex et des fragments de squelettes qu'on avait trouvés dans ces sambaquis, qu'ici (au Rio-Tavares) on appelle *casqueiros*.

J'en ai visité quatre jusqu'à présent, et je me garderai bien d'énoncer un avis définitif. Je ne vous communiquerai, Monsieur, qu'une série d'observations, et l'idée, très-contestable peut-être, que j'ai conçue sur l'origine et le but des sambaquis.

J'ai tout d'abord levé le plan des sambaquis que l'on me montrait, car je m'étais dit que si des hommes avaient construit ces espèces de collines, ils leur auraient donné une forme définie; d'autant plus qu'une idée mystique s'attache toujours aux endroits où l'on enterre les morts. J'aurai l'honneur de vous soumettre, lors de mon retour, ces levers de plan. La forme des collines est absolument irrégulière et, selon moi, absolument fortuite.

Sa Majesté m'avait parlé d'une matière rouge dont la présence annonçait invariablement des fouilles archéologiques fructueuses.

J'ai été assez heureux pour me rendre compte de la nature de cette matière dès le premier jour de travail. Ayant fait faire une coupe verticale, nous avons mis à découvert une série de tombes. Une terre argileuse rouge et molle comme la cire servait de cercueil. J'ai dessiné cette coupe et voici à peu près la forme qu'elle présentait: . Nous avons creusé dans l'intérieur du premier cercueil (*a*), et nous avons mis à découvert un crâne complet. Malheureusement, quoique nous l'eussions très-soigneusement détaché de tous côtés, il tomba en

morceaux lorsque nous y touchâmes, absolument comme du bois entièrement pourri et qui ne garde sa forme que tant qu'on n'y touche pas. Plus tard nous avons été plus heureux; nous avons trouvé des morceaux de crâne pas entièrement pourris, et qui permettront encore de déterminer les points dont l'anthropologie a besoin pour reconnaître la race à laquelle a appartenu l'individu.

Le cercueil avait quatre palmes de hauteur sur trois palmes de largeur. Il ne m'a pas encore été possible de déterminer exactement la longueur. Cependant la position du crâne indiquait que l'individu y était accroupi et non couché, et que, le dos tourné au nord, il avait gardé mort la direction que sa race avait observée dans ses migrations. Je vous prie, Monsieur, de regarder ce bout de phrase comme une simple remarque, et non comme une hypothèse.

Il ne me paraît pas possible d'indiquer la profondeur à laquelle se trouvaient ces cercueils sous la surface de la colline. Ces collines sont très-affaissées, ce qui s'explique par le climat pluvieux. Peut-être ont-elles eu jadis quelques signes extérieurs auxquels on les aurait reconnues. Aujourd'hui il n'en reste rien, elles sont couvertes d'arbres ou de broussailles.

Voilà ce que j'ai vu et voici mon opinion, que j'énonce sous toutes réserves : selon moi les sambaquis sont de formation naturelle. D'abord je trouve l'idée d'enterrer des morts au milieu des restes des dîners indigne du peuple le plus sauvage. Même la tribu qui ne respecte que médiocrement la valeur du vivant ne profane point ceux qui ne sont plus. Ici, du reste, où l'idolâtrie n'existait pas, où l'indigène croyait au «Grand Esprit,» cela est d'autant moins vraisemblable. Du reste, si beaucoup de coquilles sont ouvertes, beaucoup sont fermées, et les coquilles jumelles ne se séparent que lorsqu'on y touche.

Je crois que les Indiens enterraient leurs morts dans les

sambaquis parce que c'était là une sorte de bastion naturel, plus solide que celui qu'auraient pu ériger ces peuplades nomades; puis, dans ce terrain calcaire, les corps se conservaient peut-être mieux que dans la terre grasse et souvent marécageuse qui se trouve là où il n'y a pas de granit (une sorte de granit moins dur que le granit ordinaire, mais qui demande encore d'excellents outils et beaucoup de patience pour être creusé). S'il se trouve des sambaquis à quelques lieues de la côte, je serais très-enclin à m'expliquer ce fait par des déformations ultérieures de la côte. J'ai pris des renseignements sur ce point auprès de plusieurs capitaines de navires, qui font le service de cette côte. Il y a tout le long du côté oriental du Brésil des dunes, des bancs de sable mouvant. Du reste Monsieur Mouchez, qui a fait des travaux hydrographiques sur cette côte, pourra facilement donner des renseignements précieux à ce sujet. Toujours est-il que la forme de la côte change tous les jours; pourquoi n'aurait-elle pas assez changé depuis quelques siècles pour expliquer ce déplacement à trois lieues de la côte, de ce que je crois avoir été jadis le cordon littoral même? Que les Indiens, ne trouvant aucun sambaquis naturel, aient parfois imité la nature, et aient transporté des coquillages sur un point de la côte où il n'y en ait pas eu, c'est possible mais ne me paraît pas probable. J'ai oublié d'ajouter que nous avons trouvé des os de poisson, des os de «praguaya,» qui ne se trouve jamais dans l'eau douce, sur le Rio-Tavares, à une lieue au moins de la côte; c'est encore un argument en faveur de mon opinion.

S. M. l'Empereur envoie du reste de gros morceaux de sambaquis, trouvés à Saint-Paul, à l'adresse de M. de Quatrefages. J'ai vu ces fragments, ils sont très-différents de ceux de Santa-Catharina. Du reste M. de Quatrefages pourra se prononcer sur la nature de ces coquilles, qui ne me paraissent bien certainement pas être des coquillages terrestres, et sur

les ossements qu'un savant allemand a déclaré être fossiles! et qui n'ont pas plus de trois ou quatre siècles tout au plus.

Sur ce, Monsieur et cher maître, permettez-moi de m'excuser de vous envoyer une série si longue d'observations; j'ai des raisons très-sérieuses pour désirer prendre acte de ce que je trouve, quelque peu que ce soit, car je n'ai nulle envie de travailler pour ceux qui croient qu'il suffit de demander aux gens qui cherchent, pour avoir le droit de signer ce que les autres ont trouvé.

Ch. Wiener.

N° VI.

DE LA VALEUR DES EXPRESSIONS Κελτοί ET Γαλάται DANS POLYBE, PAR M. ALEX. BERTRAND.

M. Alexandre Bertrand lit un mémoire intitulé : *De la valeur des expressions* Κελτοί *et* Γαλάται, Κελτική *et* Γαλατία dans Polybe. M. Bertrand y soutient la thèse suivante : Les traducteurs de Polybe (traductions latines aussi bien que traductions françaises) rendent par un seul mot, *Gaulois* ou *Galli*, les termes grecs employés par Polybe, qui sont tantôt Κελτοί, tantôt Γαλάται. Ils appellent *Gaule* ou *Gallia* la contrée à laquelle Polybe donne successivement les noms de Γαλατία et de Κελτική. Dans l'esprit des érudits qui ont traduit Polybe, les mots Κελτοί et Γαλάται, Γαλατία et Κελτική sont donc absolument synonymes et peuvent être indifféremment employés. On peut sans altérer le sens n'user que de l'un des deux à l'exclusion de l'autre. M. Bertrand cherche à démontrer, par l'étude minutieuse de tous les chapitres où Polybe emploie ces deux expressions, que cette manière de voir des traducteurs est une erreur grave, que Polybe n'emploie point indifféremment ces deux termes, et qu'il est nécessaire de respecter sous ce rapport, comme sous tous les autres, le texte de l'historien grec.

Les Grecs, antérieurement à César, dit M. Bertrand, ne confondaient point les Celtes et les Galates. Diodore de Sicile, cinquante ans environ avant J. C., voyant que cette confusion commençait à s'établir, avertissait ses contemporains (liv. V, ch. XXXII) que « le nom de Celtes s'appliquait exclusivement aux peuplades établies au-dessus de Marseille, entre les Alpes et les Pyrénées. Celles qui habitent le long de l'Océan et de la forêt Hercynienne jusqu'à la Scythie sont appelées *Galates.* » C'est un point, ajoute-t-il, « utile à définir quoique ignoré de beaucoup de personnes. » Strabon, quelque cinquante ans plus tard, « avait idée que les Grecs avaient emprunté le nom de Celtes aux habitants de la Gaule narbonnaise voisins des Massaliotes » (Strabon, IV, p. 189). La phrase par laquelle César ouvre le récit de la guerre des Gaules : *qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur,* montre que les Gaulois eux-mêmes ne considéraient point les deux expressions comme synonymes. Plutarque, bien plus tard, ayant à parler des Galates, déclarait qu'ils étaient de race celtique Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους (Plut. *in Camill.* c. XV). C'était évidemment les distinguer des Celtes pris dans le sens restreint. Pour Plutarque, à côté des Celtes proprement dits, existaient des populations de *race celtique* qu'il ne fallait pas confondre avec eux et au nombre desquelles étaient les Galates. L'expression Κέλτοὶ καὶ Γαλάται, familière à plusieurs écrivains de l'époque impériale, est une preuve de plus qu'aucun des deux mots Κελτοί et Γαλάται ne suffisait à leurs yeux, pris séparément, pour désigner la *race celtique* tout entière. On a souvent cité enfin le texte de Sulpice Sévère (*Dial.* I, 20) : *vel celtice aut si mavis gallice loquere,* à l'appui de l'existence de deux dialectes, sinon de deux langues parlées en Gaule antérieurement au ve siècle de notre ère. Il y a là un problème déjà posé par les anciens et que l'on résout trop facilement en le supprimant.

Après ce préambule, M. Bertrand constate que, dans ses quarante livres, Polybe emploie 107 fois le mot Κελτοί, 101 fois le mot Γαλάται, 2 fois le mot Κελτία, 2 fois le mot Κελτική, 16 fois Γαλατία. Polybe se sert-il indifféremment de l'une ou de l'autre de ces expressions? Le groupement des deux termes livre par livre n'est pas favorable à ce préjugé. M. Bertrand remarque en effet que dans le III[e] livre, par exemple, Κελτοί paraît 50 fois contre 8 fois Γαλάται; dans le XXII[e] livre, Γαλάται se montre 16 fois sans que l'on rencontre un seul Κελτοί. Le classement chapitre par chapitre dénote la même prédominance alternative de l'un ou de l'autre des deux termes. Dans le livre II, où les deux expressions au premier abord semblent se balancer, puisque l'on y trouve 43 Κελτοί contre 40 Γαλάται, on compte, du chapitre XXV au chapitre XXVIII, 15 Κελτοί contre 1 Γαλάται. Il ne semble pas que ces différences puissent s'expliquer par le seul besoin d'euphonie. On peut conclure, dit M. Bertrand, que même *extérieurement,* et à ne s'en prendre qu'aux apparences sans peser chaque expression à part, tout conduit à penser qu'il n'y a point identité chez Polybe entre les termes Γαλάται et Κελτοί.

Mais cette vérité devient évidente à la suite de l'examen des conditions dans lesquelles chacune des expressions est employée. On trouve en effet très-facilement, par la différence des applications, le secret de cette distribution anomale des deux termes dans l'ensemble. Les quarante livres de Polybe peuvent se diviser en deux groupes : I-IV, où il est surtout question des affaires d'Italie; IV-XL, où le récit a trait surtout aux affaires d'Orient. Dans les trente-sept derniers livres, Γαλάται domine absolument dans la proportion de 53 Γαλάται contre 9 Κελτοί. Or, dans ces trente-sept livres, Polybe ne varie jamais. Γαλάται désigne exclusivement les bandes guerrières, mercenaires et autres, figurant dans les expéditions de Thrace, de Macédoine, de Grèce, de Syrie et d'Asie Mineure. Κελτοί

paraît seulement dans les parenthèses où l'auteur fait un retour vers les événements de Gaule ou d'Italie. L'étude détaillée de ces neuf mentions des Κελτοί, poursuivie par M. Bertrand dans son mémoire, ne peut laisser de doute à cet égard. Nous donnons la parole à l'auteur lui-même :

« Concluons : dans les trente-sept derniers livres de Polybe, le terme Γαλάται a un sens propre et distinct du mot Κελτοί; il s'applique à des populations de race celtique, sans doute, mais ayant certainement une organisation particulière et que l'on peut délimiter géographiquement. Le centre d'action de ces tribus, la *ruche* principale d'où partent les essaims, doit être placée sur le haut Danube, en Thrace, sur les rives du Bosphore, et plus tard en Asie Mineure. Dans aucune circonstance, Polybe, en parlant de ces populations, ne leur donne le nom de Κελτοί; dans aucune circonstance il ne laisse supposer qu'elles soient originaires des contrées de l'Ouest. »

Cette distinction radicale des termes Κελτοί et Γαλάται, constatée dans les trente-sept derniers livres de l'historien grec, est-elle applicable aux trois premiers? M. Bertrand croit pouvoir le prouver. Polybe ne confond pas plus dans les premiers livres que dans les derniers les *Celtes* et les *Galates*. Les Celtes sont pour lui les populations depuis longtemps établies à côté des Étrusques, dans la haute Italie, à côté des Ligures, dans la Gaule méridionale; les Galates sont les bandes armées des *Transalpins* qui, descendues en Italie à plusieurs reprises depuis l'an 390, se trouvent mêlées aux Celtes dans les combats livrés contre Rome, soit avant, soit pendant les guerres puniques. « Ce qui a trompé, généralement, les critiques, même les plus sagaces, dit l'auteur du mémoire, c'est qu'ils n'ont pas remarqué que pour Polybe, comme pour la majorité des Grecs de son temps et des temps antérieurs, tout ce qui, dans l'Italie du nord, n'était pas Ligurien ou Étrusque, était *Celte* au même titre que les populations de la Gaule méridionale. La Cisal-

pine, comme les contrées du littoral méditerranéen à l'ouest du Rhône, portaient particulièrement et spécialement chez les géographes grecs de ce temps le nom de *Celtique*, Κελτία ou Κελτική; Γαλατία était le nom *nouveau* imposé par les Romains à la *province* qu'ils avaient créée dans ces contrées. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, ayant à faire l'histoire rétrospective de l'Italie circumpadane et transpadane, Polybe ne trouve d'abord sous sa plume, passez-moi l'expression, que le terme Κελτοί. »

Mais dès qu'apparaissent les *Transalpins*, c'est-à-dire les Galates, Polybe ne manque pas de le constater. « La dix-neuvième année après la bataille d'Ægos-Potamos, la sixième après la bataille de Leuctres, les Galates, Γαλάται (dit Polybe, II, 22) venaient de s'emparer de Rome et l'occupaient tout entière. » *Γαλάται κατὰ κράτος ἑλόντες αὐτὴν τὴν Ῥώμην κατεῖχον πλὴν τοῦ Καπιτωλίου.* » Les *Celtes* disparaissent ici devant les Galates. « Souvenez-vous, disent plus loin (II, 22 également) aux Gæsates *Galates* (*Γαλάτας προσαγορευομένους Γαισάτους*) les Boïens et les Insubres qui sont allés au delà des Alpes implorer leur secours, souvenez-vous de cette expédition glorieuse de vos ancêtres où non-seulement vous avez vaincu les Romains, mais encore, après ce succès, pris Rome d'assaut. Maîtres de la ville et de ce qui y était renfermé, pendant sept mois, vous ne l'avez remise aux Romains que de votre plein gré et par grâce, puis, sans perte, sans dommage, vous êtes rentrés dans vos foyers chargés de butin. » A ces souvenirs, ajoute l'historien grec, les chefs gæsates furent saisis d'une telle ardeur, que jamais armée plus nombreuse, plus illustre et plus brave ne sortit de ces contrées de la *Galatie*, *ἐκ τούτων τῶν τόπων τῆς Γαλατίας.* Les foyers des Gæsates étaient donc la Galatie transalpine.

Cette insistance de Polybe à qualifier, dès qu'il les rencontre, les *Transalpins* de Galates, Γαλάται, leur contrée de

Γαλατία (c'est le nom qu'il donne, comme nous venons de le voir, au pays des Gæsates transalpins), ne saurait paraître insignifiante à qui a constaté que le terme Κελτοί, le pendant de *Γαλάται* dans les histoires de Polybe, ne se rencontre pas une seule fois dans les trente-sept derniers livres de l'historien des guerres puniques, à moins qu'il ne s'y agisse des premières et antiques populations de l'Italie supérieure ou de la Gaule méridionale, et ne s'applique *jamais* aux Galates transalpins.

La question paraît donc se présenter à nous de la manière suivante : un ensemble de peuplades apparentées, vraisemblablement, aux Ombriens (*veteres Galli*), occupaient, depuis longtemps, sous le nom de *Celtes*, Κελτοί, l'Italie supérieure d'où elles avaient fini par expulser les Étrusques, leurs anciens maîtres, quand vers 390 avant notre ère d'autres peuplades de même race, cantonnées en partie dans les Alpes septentrionales où elles s'étaient peut-être établies de date récente, vinrent se joindre à ces premiers occupants, soit à titre de *mercenaires*, soit à titre d'alliés, les entraînèrent contre les Étrusques déjà retirés derrière l'Apennin, et de là jusqu'à Rome.

Ce sont ces nouveaux venus, d'un type beaucoup plus septentrional que les Celtes d'Italie et dont l'armement était nouveau pour les Romains, que Polybe distingue des Celtes et, d'accord avec les historiens latins, désigne sous le nom de *Γαλάται*, forme grecque de l'ethnique *Galli*. « Polybe ne s'y trompe jamais. » C'est là cette *gens longinqua et ignotior* dont parle Tite-Live, ce sont là ces *novi accolæ humori et frigori assueti*, expressions qui ne peuvent s'appliquer aux Celtes des bords du Pô et sont au contraire très-exactes quand il s'agit des *Galates*.

M. Bertrand fait remarquer que quand il s'agit de l'armement *nouveau* des troupes gauloises, *celtiques* ou *galatiques* (les Celtes avaient probablement adopté l'équipement plus per-

fectionné des Galates, et entre autres la grande épée de fer), c'est toujours l'épithète de Γαλατικά que Polybe emploie (Polybe, III, 62, 114; II, 30; I, 91, etc.).

Si l'on veut bien se placer à ce point de vue, la préférence de Polybe, tantôt pour le mot Κελτοί, tantôt pour le mot Γαλάται, s'explique tout naturellement. Le récit nous transporte-t-il dans les contrées purement *galatiques*, versant septentrional des Alpes, vallée du Danube, rives de la mer Noire, Polybe emploie le terme Γαλάται *exclusivement* et *sans exception*. Polybe a-t-il à parler des antiques populations de la Gaule cisalpine ou de la Gaule méridionale, c'est le mot Κελτοί qu'il adopte. Mais que dans ces contrées interviennent tout à coup des groupes *galatiques*, il ne manque pas de nous en avertir. Les Gæsates prennent Rome; il les qualifie aussitôt de Galates : *οἱ Γαισάται προσαγορευομένοι Γαλάται*. Parmi les populations occidentales des Alpes, les Allobriges sont des Galates; Polybe s'empresse de nous le dire : *οἱ Ἀλλοϐρίγες καλουμένοι* Γαλάται; enfin au sud des Alpes, à côté des anciens Celtes, se sont établis des Boïens, *Galates* également. La même expression revient à ce propos : *οἱ Βοῖοι καλουμένοι* Γαλάται. Au service d'Annibal, Galates et Celtes se mêlent, quoique dans des proportions diverses, comme ils étaient déjà mêlés dans les invasions antérieures depuis l'an 390. Il arrive alors quelquefois qu'après s'être servi du mot Γαλάται pour désigner particulièrement des usages ou un détail d'armement particulier et propre aux nouveaux venus, Polybe emploie immédiatement après le terme général Κελτοί de la manière suivante : « *La grande épée galatique* à pointe émoussée et mal trempée était une cause d'infériorité des Celtes à l'égard des Romains. » Celtes est mis ici pour *Celtes* et *Galates* réunis, *armée celtique*, comme on dirait dans un récit de la guerre de 1870 : « Le canon prussien Krupp fut d'un grand avantage aux troupes allemandes. » La confusion ne va jamais plus loin que la substitution dans des

cas fort rares, et pour les affaires d'Italie uniquement, du terme général Κελτοί au terme plus restreint Γαλάται, qu'il renferme jusqu'à un certain point : Γαλάται τοῦ κελτικοῦ γένους, comme dit Plutarque. Il est essentiel de laisser subsister dans le récit de Polybe ces nuances évidemment intentionnelles. L'histoire a tout à y gagner.

« Je crois donc indispensable, dit en concluant M. Bertrand, que dans les traductions, soit latines, soit françaises, de Polybe, on rétablisse désormais ces deux mots partout où ils se trouvent, sans jamais substituer l'un à l'autre. Je ne formulerai pas d'autres conclusions. J'espère que dans cette mesure l'Académie voudra bien appuyer le vœu que j'exprime. »

N° VII.

SUR DES MATÉRIAUX INÉDITS POUVANT SERVIR À L'HISTOIRE DES CROISADES, PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

Ce travail est consacré à l'étude d'un premier groupe d'inscriptions médiævales latines recueillies en Palestine par M. Clermont-Ganneau; un second groupe du même genre fera l'objet d'un mémoire ultérieur.

L'auteur, après avoir sommairement rappelé les causes auxquelles l'on doit attribuer l'extrême rareté des inscriptions palestiniennes relatives aux croisades, met sous les yeux de l'Académie divers estampages de textes nouveaux et résume en quelques mots plusieurs pages de son mémoire consacrées à l'interprétation de deux d'entre eux.

Le premier est une épitaphe provenant de l'intérieur même de Jérusalem et dont l'auteur, par un hasard inespéré, a retrouvé les deux moitiés aux deux bouts opposés de la ville sainte, et à quatre années de distance.

Les deux fragments se raccordent à merveille; ils avaient été utilisés comme degrés, dans la construction de deux escaliers différents, par quelque maçon arabe qui avait trouvé l'expédient de faire d'une pierre deux marches.

Cette inscription peut se lire avec quelques légères restitutions :

✠ HIC : IA CET : IO
HANNE[S] : DE : LA
ROCHE[LE] : FRATER
ADE : D[E : L]AROCH
ELE : CV[IV]S : ANIM
A[: REQVIE]SCAT I[N]
[PACE : AM]EN

Il faut peut-être admettre, pour expliquer l'existence du vide fruste qui sépare en deux le mot IA CET à la première ligne, que l'inscription était surmontée d'une grande croix dont le pied descendait au milieu de cette ligne.

On ne possède pas d'indications précises sur ce Jean de la Rochele, non plus que sur son frère Adam de la Rochele; le premier de ces personnages, si l'on s'en rapporte à l'aspect épigraphique des lettres et aux probabilités historiques, a dû mourir à Jérusalem avant 1187, c'est-à-dire avant la prise de cette ville par Saladin.

On peut comparer les caractères de cette épitaphe et de la suivante à diverses inscriptions des mosaïques de l'église de Bethléem exécutées en 1169 sur l'ordre d'Amaury I[er]; aux mots ANNA, SCA ANNA gravés sur les piliers du marché de Jérusalem et constatant, comme M. Clermont-Ganneau le démontre dans un autre endroit de son mémoire, que les revenus de ce marché faisaient partie des priviléges accordés à l'abbaye de Sainte-Anne par les rois francs; enfin, aux lettres lapidaires dont M. Clermont-Ganneau a relevé des centaines

sur les monuments palestiniens des croisés et qui fournissent les éléments d'un alphabet complet.

Plusieurs familles ont porté le nom de la Rochele ou la Rochelle; on trouve dans le *Trésor généalogique de Villevieille* (au *Cabinet des titres*) un *Vielard de la Rochelle* (1092), un *Guy de la Rochelle* (1140), etc.

Le second spécimen de l'épigraphie des croisades soumis à l'examen de l'Académie est encore une épitaphe, également originaire de Jérusalem et contenant, comme la précédente, un nom de forme, sinon de nationalité, française :

HIC REQVIESCIT IOHS
DE UALENCINIS

Les mêmes raisons épigraphiques et historiques invoquées plus haut assignent à ce monument, comme date *minima*, la fin du XIIe siècle. Ce Jean de Valenciennes est probablement le personnage dont les noms absolument identiques sont apposés au bas de quatre actes royaux, portant les dates de 1149, 1152, 1155 et 1179, et conservés dans le *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre,* sous les n°s 112, 48, 52 et 184. Il se peut qu'il ait commandé un moment la forteresse de Sion et que ce soit à lui que revienne le titre de *castellanus turris David,* assez invraisemblablement attribué dans la copie de l'un de ces actes à un certain Juif ou Arabe, Isaac, dont la signature figurait immédiatement à côté de la sienne.

L'inscription ne semble pas avoir été achevée et, quoique bien gravée, porte les traces d'une évidente précipitation; cela donnerait à penser qu'elle a été exécutée dans un moment de trouble, peut-être vers l'époque même où Jérusalem succombait. Par une singulière coïncidence, cette dalle tumulaire, rompue par le milieu, a été découverte au pied même de l'escarpement artificiel qui sert de défense au mont Sion. Tout autour de la montagne, le rocher taillé à pic avec des saillants

reliés par des courtines était autrefois surmonté d'une puissante muraille qui a été rasée et qui est venue s'écrouler au pied de l'escarpement. Puis les terres ont recouvert le tout et fait disparaître en partie l'escarpement même du roc. C'est dans des excavations entreprises pour exhumer ces blocs, qui offraient des matériaux de construction commodes, que cette dalle a été mise au jour. La présence dans cette couche d'un monument du XIIe siècle prouve que, sur ce point, qui a une importance considérable pour la topographie de la ville sainte, les plus grandes profondeurs atteintes ne nous font pas descendre au delà de l'époque des croisades. M. Clermont-Ganneau était déjà arrivé à cette conclusion par l'examen même de blocs précédemment extraits en cette région et l'application d'un diagnostic sûr dont il a ailleurs établi les principes[1]; ces blocs, en effet, présentaient, outre des signes lapidaires, cette *taille* si caractéristique que les ouvriers occidentaux ont introduite en Orient et qui disparaît avec eux.

A propos de ces deux inscriptions funéraires, M. Clermont-Ganneau signale un endroit qui pourra fournir, le jour où l'on y fouillera, des épitaphes de croisés. C'est le cimetière musulman, qui s'étend auprès de la piscine Mamilla, à l'ouest et aux portes de Jérusalem. Divers passages du *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre* et des chroniqueurs arabes démontrent, en effet, qu'il y avait là, sous la domination franque, une église et un *cimetière chrétien*. M. Clermont-Ganneau a, d'ailleurs, relevé en ce lieu de remarquables pierres tumulaires élégamment sculptées, sur l'origine occidentale desquelles on ne saurait hésiter.

[1] *Palestine Exploration fund; Quartely statement,* april, 1874, p. 91-93. On entend par *taille* les marques laissées à la surface des pierres par l'outil employé à les tailler. Ces tailles varient suivant la nature et le maniement de l'outil; les croisés ont apporté avec eux en Palestine leurs instruments et leurs procédés, et ils ne les y ont pas laissés.

N° VIII.

NOTE SUR LA SITUATION DE SYNNADA,

PAR M. PERROT.

La ville phrygienne de Synnada était située dans l'angle sud-est de la Phrygie orientale ou *Phrygia Salutaris*[1]; la région où elle se trouvait était appelée *Phrygie Parorée* (ἡ παρώρειος λεγομένη Φρυγία), parce qu'elle s'étend au pied des montagnes de la Pisidie, dont le haut et épais massif domine cette partie du plateau central de l'Asie Mineure et la sépare des vallées et des côtes de la Pamphylie[2]. La première fois que Synnada a paru pour nous dans l'histoire, c'est à propos de l'expédition de Manlius Vulso; le consul passa par Synnada en marchant contre les Galates[3]. Une fois les Romains établis en Asie par le legs du dernier roi de Pergame, nous trouvons Synnada, qui avait appartenu au royaume des Attale, capitale d'un district ou διοίκησις. Ce district, d'abord compris dans la province d'Asie, en fut détaché à deux reprises, pendant le dernier siècle de la république, pour être rattaché à la province de Cilicie[4]; puis, en 49, il fit retour à l'Asie proconsulaire et ne cessa plus d'en dépendre[5]. Sous l'un comme sous l'autre régime, Synnada fut toujours l'une des villes où

[1] Cette dénomination, qui s'explique par les nombreuses sources thermales que possède cette contrée, ne date que de la fin du IIIe siècle et de la nouvelle division des provinces.

[2] Strabon, XII, 8, 13, 14.

[3] Liv. XXXVIII, 15.

[4] « Ex provincia mea Ciliciensi, cui scis τρεῖς διοικήσεις Asiaticas attributas esse. » (Cic. *Ad familiares*, XIII, 67.) Les nombreuses mentions qu'il fait de son séjour à Synnada et des séances où il y présida *pro tribunali* prouvent bien que Synnada était le chef-lieu de l'une de ces trois διοικήσεις. (*Ad famil.* III, VIII, 3, 5, 6; XV, IV, 2; *Ad Atticum*, V, XVI, 2; V, XX, 1; V, XXI, 9.)

[5] Voir les textes réunis à ce sujet dans Bergmann, *De Asia Romanorum provincia*. Berlin, 1846, in-8°. Cf. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques de l'empire romain*, p. 23.

se tinrent les *conventus juridici*, ces sessions judiciaires annuelles que présidait le gouverneur ou son *legatus*. Cicéron, quand il se rendit dans sa province de Cilicie et quand il en revint, s'arrêta à Synnada pour y présider ces assises[1], et Pline, au Ier siècle de notre ère, nous dit que cette ville donnait son nom à l'un des districts administratifs et judiciaires de la province d'Asie; ce district comprenait, outre son chef-lieu, vingt et un bourgs et villes de moindre importance[2]. Synnada n'était pourtant pas une très-grande ville, au témoignage de Strabon[3]; mais ce qui en avait fait la célébrité dans tout l'empire romain, c'étaient les carrières de marbre situées dans ce district. Ces carrières, comme nous l'apprend le géographe, étaient tout près du bourg de Docimia (*Δοκιμία κώμη*), qui, dans le pays, donnait son nom au marbre que l'on en tirait (*Δοκιμίτης, Δοκιμαῖος λίθος*); mais, en dehors de la province, on ne connaissait même pas l'existence de ce village de carriers, et l'on désignait ce marbre par le nom de la ville la plus voisine, celle où devaient être établis les entrepreneurs et les négociants avec lesquels traitaient ceux qui avaient à faire des commandes de cette belle matière[4]. Nous apprenons par Strabon que, malgré la difficulté du transport jusqu'à la mer et la longueur du voyage maritime, il arrivait à Rome des colonnes et des dalles de ce marbre.

[1] Cicéron, en allant, s'arrêta trois jours à Synnada, comme il s'en était arrêté trois à Laodicée et trois à Apamée (*Ad Atticum*, V, XVI, 2). Pour la session qu'il y tint à son retour, voir même livre, XXI, § 9.

[2] Pline, *Hist. nat.* V, 29. « Alter conventus a Synnada accipit nomen. Conveniunt Lycaones, Appiani, Eucarpeni, Dorylæi. Midæi, Julienses, et reliqui ignobiles populi XV. »

[3] *Σύνναδα δ' ἐστὶν οὐ μεγάλη πόλις.* (XII, 8, 14.)

[4] A Smyrne déjà on se servait de la même expression qu'en Italie. Dans une note de son intéressant mémoire *sur divers monuments métrologiques* (*Mémoires d'histoire ancienne*, in-8°, 1863, p. 202), M. Egger a relevé cette mention que contient une inscription de Smyrne : *Κείονας* (p. *κίονας*) *εἰς τὸ ἀλειπτήριον Συνναδίους* (*C. I. Gr.* 3148).

Le rôle historique de Synnada a donc eu assez d'importance pour qu'il y ait lieu de chercher à déterminer exactement le site qu'a jadis occupé cette ville. Le premier qui l'ait tenté, c'est Hamilton; on peut voir dans son voyage en Asie Mineure comment il combine avec les données de la table de Peutinger les renseignements que nous fournissent Tite-Live, Cicéron et Strabon sur la position de Synnada, et comment il arrive ainsi à la fixer sur l'emplacement ou dans le voisinage immédiat de la ville turque qui s'appelle aujourd'hui *Afioum-kara-hissar,* ville que l'on trouvera marquée sur toutes les cartes[1]. Cette identification a été acceptée par MM. Texier[2], Waddington[3] et Kiepert[4].

Que l'on revoie les textes rapprochés et comparés par M. Hamilton, et l'on reconnaîtra qu'ils fournissaient déjà, par eux-mêmes, les éléments d'une solution approximative. D'après la table de Peutinger, Synnada se trouvait sur la voie qui allait de Dorylæon à Apamea Kibotos, à l'endroit où elle se croisait avec une autre voie conduisant de Laodicea Combusta à Philomelion; des chiffres sont joints à cette indication[5]; mais la situation de Dorylæon étant encore inconnue et celle de Philomelion n'ayant été fixée à Ak-Cheïr que par une conjecture d'ailleurs vraisemblable, les positions mieux établies de Laodicea Combusta[6] et d'Apamea Kibotos[7] ne suffisent point à dé-

[1] *Researches in Asia Minor, Pontus and Armenia,* t. II, p. 178-182.

[2] *Asie Mineure* (*Univers pittoresque*), p. 431.

[3] *Mélanges de numismatique et de philologie,* p. 109 (1861).

[4] *Karte von Klein Asien,* 1858.

[5] De Dorylæon à Synnada, 64 milles, 73 d'Apamea à Synnada, 67 de Philomelium à Synnada.

[6] Le nom même de Laodicée a survécu, légèrement altéré, dans le nom de la petite ville actuelle, *Iorghan Ladik,* près de laquelle on retrouve les ruines considérables de l'ancienne ville.

[7] L'emplacement d'Apamée, que les indications topographiques des anciens avaient déjà conduit à chercher près de *Dinneir,* y a été fixé d'une manière certaine par une inscription latine qu'Arundell a découverte en ce lieu (*Discoveries in Asia Minor,* I, p. 190 et suiv.). — *C. I. Lat.* III.

terminer le point d'intersection des deux voies, où devrait se trouver Synnada. D'ailleurs, dès qu'il ne s'agit point de deux villes très-voisines, les détours auxquels sont condamnées les routes dans ce pays très-montueux rendent bien difficile de tirer un utile parti des chiffres de la table. Des lettres de Cicéron, il résulte seulement que Synnada était entre Apamée, d'une part, de l'autre, Philomelion et Iconion; enfin, par Strabon nous apprenons qu'il faut la chercher dans une plaine bien cultivée, au nord des montagnes de la Pisidie[1]. L'ensemble de ces indications dirigeait les recherches vers le plateau fertile, dont les eaux se déversent, vers l'ouest, dans le bassin du Méandre, vers le sud et le sud-est, dans les lacs que domine le massif du Taurus pisidien; mais, pour trouver le vrai site, il restait encore bien de la marge.

Une première découverte a permis de serrer de plus près le problème. MM. Texier et Hamilton ont retrouvé, tout près du bourg d'*Eski-kara-hissar*, les fameuses carrières du marbre docimien ou synnadique, comme on voudra l'appeler[2]. Le site de Docimia est donc fixé en ce lieu, dans le voisinage immédiat du village de *Seïd-el-ar*, par la présence seule des carrières avec tous les restes de travaux qui témoignent d'une exploitation prolongée.

Il y avait là, pour la position de Synnada, un premier point d'attache. Synnada ne pouvait être très-loin de ces carrières de Docimia, dont les produits portaient son nom. Après quelque hésitation, Hamilton, frappé du grand nombre de débris an-

[1] Strabon donne à ce propos un renseignement qui a étonné tous les voyageurs et ne peut guère venir que d'une erreur de sa mémoire ou d'un mot mal écrit et mal lu dans ses notes. Il affirme que la plaine de Synnada est plantée d'oliviers (ἐλαιόφυτος); or l'olivier ne s'écarte guère, en Asie Mineure, des côtes ni du fond des vallées qui y aboutissent. Il ne pousse point aujourd'hui sur le plateau central et ne devait pas plus au temps de Strabon qu'aujourd'hui en supporter les hivers, souvent fort rigoureux.

[2] Texier, *Asie Mineure* (*Univers pittoresque*), p. 430-434. — Hamilton, *Researches*, t. I, p. 461.

tiques qui s'offraient à lui dans la ville d'*Afioum-kara-hissar*, s'est décidé à y placer l'ancienne Synnada. Il a été suivi par Kiepert et par tous ceux qui se sont occupés de la géographie de cette contrée.

Il y avait une première objection, qui s'est présentée à l'esprit de Texier, sans l'arrêter. Le premier trait qui frappe les yeux du voyageur quand il arrive à Afioum-kara-hissar, c'est le grand rocher trachytique, haut d'environ 400 mètres au-dessus du niveau de la plaine, qui porte les ruines d'un château du moyen âge et s'élève au-dessus de la ville[1]. Ne serait-il pas étrange que Strabon, qui décrit le territoire de Synnada, ne dise pas un mot de ce phénomène naturel si curieux? De plus, Hamilton et Texier, après avoir visité le château, constatent l'un et l'autre qu'il ne présente aucun reste de murailles ou même de fondations qui puissent remonter à l'antiquité.

Une autre difficulté avait frappé l'esprit si pénétrant de Kiepert[2]. La carte de Peutinger indique entre Docymeo, comme elle écrit, et Synnada, la distance de 32 milles, ce qui représente 47,392 mètres. Or, d'après les données qui lui ont servi à dresser sa carte, il n'y aurait tout au plus que 20 milles romains entre Afioum-kara-hissar et l'emplacement des carrières[3] : c'est être bien loin de compte pour deux localités que ne sépare sur la carte aucune station intermédiaire. Il se tire d'embarras en supposant une altération dans les noms et les chiffres de cette route; mais c'est là un moyen violent auquel il ne faut recourir qu'en désespoir de cause.

[1] Texier, *Asie Mineure* (*Univers pittoresque*), p. 463. — Hamilton, *Researches*, I, p. 463 : « The only thing which arrested my attention being the bold rock which rises up in the centre of the town and on whose almost inaccessible summit are the ruins of a fort either Byzantine or Turkish. »

[2] C'est à la page 37 du mémoire intitulé *Erläuterungen zur Karte*, que le savant géographe a publié à la suite de la dissertation de Franz, *Fünf Inschriften und fünf Städte in Klein Asien*, in-4°, 1840, Berlin.

[3] Texier parle de 30 kilomètres, ce qui revient sensiblement au même.

Notons encore une autre observation qu'aurait pu faire à ce propos M. Kiepert. Eski-kara hissar est au nord-est d'Afioum-kara-hissar; or, d'après un ensemble de données que nous n'avons pas à discuter ici, M. Kiepert place Dorylæon juste au nord d'Afioum-kara-hissar, à *Eski-cheïr,* dans la vallée du Thymbres, affluent du Sangarios. Pour passer par Docimia, en allant à Dorylæon, la voie aurait dû faire un singulier crochet vers l'est, si nous admettons qu'Afioum-kara-hissar représente la position de Synnada.

Toutes ces difficultés me paraissent levées par un texte épigraphique inédit que je dois à une obligeante communication de M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées. M. Choisy, dont les recherches sur l'*art de bâtir chez les Romains* ont déjà obtenu un succès mérité, était retourné en Orient, avec une mission du ministère des travaux publics, pour y poursuivre ses études favorites. Il a parcouru une partie de l'Asie Mineure, de Brousse à Koutahia, Konieh et Smyrne, et, tout en s'occupant surtout de recueillir les matériaux d'un nouvel ouvrage sur l'architecture à coupoles et ses origines, il a pris la peine de copier les inscriptions qu'il rencontrait sur son passage. Il l'a fait surtout lorsqu'il avait quelque raison de croire que ces marbres n'avaient pas encore été vus par un autre voyageur, soit qu'ils fussent récemment sortis de terre, soit qu'ils se trouvassent en dehors des routes suivies d'ordinaire par les voyageurs européens. J'ai sous les yeux ses copies. Six d'entre elles sont groupées sous cette rubrique : Tchifut-Kassaba, *cinq heures au sud d'Afioum-kara-hissar*[1]. Toutes les six me paraissent inédites, et l'une d'elles, ainsi conçue, contient le nom de Synnada.

[1] Tchifut est une altération populaire de Iehoud, juif. Tchifut-Kassaba veut donc dire «la ville des Juifs.» Comparez en Crimée Tchifut-Kalé.

I.

Sur un piédestal, haut de 1^{m},15 et large de 0^{m},43, dans le mur d'une fontaine.

ΤΟΝЄΠΙΦΑΝЄϹΤΑΤΟΝΚΑΙ	Τὸν ἐπιφανέστατον Καί-
ϹΑΡΑΦΛ ΟΥΑΛЄΡΙΟΝ	σαρα Φλ(άβιον) Οὐαλέριον
ΚѠϹΤΑΝΤΙΟΝΗΛΑΜΠΡΑ	Κωστάντιον ἡ λαμπρὰ
ΤѠΝϹΥΝΝΑΔЄѠΝΜΗΤΡΟ	τῶν Συνναδέων μητρό-
ΠΟΛΙϹΚΑΙΔΙϹΝЄѠΚΟΡΟϹ	πολις καὶ δὶς νεωκόρος
ΤѠΝϹЄΒ'Β' ΔΙΑΤѠΝΠЄ	τῶν Σεβ(αστῶν) διὰ τῶν πε-
ΡΙΤΟΝΚΡ ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ	ρὶ τὸν κρ(άτιστον) δουκηνάριον
ΦΛ ΑΥΡ ΑΧΙΛΛЄΑΠΡѠ	Φλ(άβιον) Αὐρ(ήλιον) Ἀχιλλέα πρῶ-
ΤΟΝΑΡΧΟΝΤΑΤΟΤΡΙΤΟΝ	τον ἄρχοντα τὸ τρίτον
ΑΡΧΟΝΤѠΝ	ἀρχόντων

La brillante métropole des Synnadéens, deux fois néocore des Augustes, au très-noble César Flavius Valerius Constance, par les soins des archontes collègues de Flavius Aurelius Achille, d'ordre équestre, ducénaire, qui, pour la troisième fois, est premier archonte.

Nous avons donc ici l'inscription d'une statue que la ville de Synnada avait élevée à Constance Chlore entre l'année 293, où il fut proclamé César, et l'année 305, où il fut élevé au rang d'Auguste. L'expression ὁ ἐπιφανέστατος Καῖσαρ est la traduction consacrée de la formule officielle, *nobilissimus Cæsar,* employée dans les inscriptions latines de cette époque. Le titre de métropole pris par Synnada et son double néocorat ne nous avaient pas été révélés par les médailles; or le monnayage de cette ville cesse avec Gallien, comme celui des autres villes grecques de cette même région [1]. Il est donc certain que Synnada ne commença à jouir de ces titres qu'après le règne de cet empereur, dans la dernière moitié du IIIe siècle; autrement, elle s'en serait vantée plus tôt sur ses monnaies, qui célèbrent l'origine toute grecque qu'elle s'attribuait [2]. Il a donc

[1] Voir Mionnet, *Description,* t. IV, p. 364-370, et *Supplément,* t. VII, p. 620-625.

[2] ϹΥΝΝΑΔЄѠΝ ΔѠΡΙЄѠΝ, ϹΥΝΝΑΔЄѠΝ ΙѠΝѠΝ.

dû se passer, vers cette époque, un événement qui a relevé la situation et le rang de cette ville. Cet événement, ce ne peut être que la nouvelle division des provinces opérée par Dioclétien. Alors fut créée la province appelée *Phrygia Salutaris*, dans laquelle était comprise Synnada. Nous n'en connaissions pas la capitale. Les différentes listes étudiées par M. Mommsen sont muettes à ce sujet, et le *Synecdemos* d'Hiéroclès, qui, pour la plupart des provinces, nous en indique le chef-lieu, range les vingt-trois villes de la Phrygie Salutaire dans un ordre qui semble purement arbitraire[1]; il place en tête Eucarpia, qui ne semble point avoir jamais eu d'importance, et ne met, d'ailleurs, point à côté de ce nom la désignation de *μητρόπολις*. Quelle que soit la cause de cette infraction à la règle qu'a d'ordinaire suivie Hiéroclès[2], les notices ecclésiastiques confirment le témoignage de notre inscription; elles rangent l'archevêque de Synnada parmi les métropolitains, à la suite de l'archevêque de Laodicée, métropolitain de la Phrygie Pacatiana ou, comme disent les notices, Cappatiana, et lui assignent le vingt-deuxième rang dans la liste qu'elles dressent de tous les hauts dignitaires, dans ce que l'on peut appeler l'*Annuaire du clergé byzantin*[3]. Vingt siéges épiscopaux dépendent de Synnada, d'après le tableau dressé par Léon le Sage, qui en fait le vingt-troisième trône métropolitain[4]. Il paraît donc certain, quand on rapproche notre inscription voisine de l'an 300 et ces témoignages de l'époque byzantine, que, lors de la création de la nouvelle province détachée de l'Asie proconsulaire, Synnada (qui avait grandi depuis le temps de Strabon) en devint aussitôt

[1] Édition Parthey (Berlin, 1866, in-8°), p. 26, 27.

[2] Comme le remarque Wesseling à ce propos, dans une note qui accompagne le nom d'Eucarpia, il y a dans le *Synecdemos* d'autres exemples de cette même dérogation à l'usage. «Cave Eucarpiam metropolim putes,» dit-il à ce propos, et il fait observer que c'était une petite ville sans importance.

[3] P. 5, 6, éd. Parthey. Cf. p. 69, 96.

[4] *Ibid.* p. 114.

et en resta toujours la capitale. L'honneur du double néocorat lui fut accordé dans ces mêmes années, pour relever la situation officielle qui venait de lui être conférée.

Quant au titre de *ducenarius* que porte ici Flavius Aurelius Achille, nous n'avons pas à nous engager dans la difficile question de savoir ce qu'il représentait au juste et par quels services on le méritait[1]; il nous suffira de dire que, après avoir été porté par ceux des procurateurs qui avaient 200,000 sesterces de traitement, il avait fini par devenir, à ce qu'il semble, un de ces titres honorifiques si nombreux et si recherchés dans la société de cette époque; il désignait une certaine catégorie de *viri egregii*.

Si cette inscription avait été trouvée seule à Tchifut-Kassaba, elle constituerait déjà une forte présomption en faveur de l'hypothèse qui placerait en ce lieu même le site de l'ancienne Synnada; mais un voyageur, qui n'avait pas le loisir de rechercher les inscriptions, qui ne les copiait que quand elles s'offraient comme d'elles-mêmes à ses regards, en a trouvé là, dans une courte halte, encore cinq autres, exposées à tous les yeux. Aucune des cinq, il est vrai, ne contient en propres termes le nom des Synnadéens; mais il en est une qui possède, en commun avec la dédicace en l'honneur de Constance Chlore, une particularité assez caractéristique pour qu'il soit difficile de l'attribuer à une autre ville. Je veux parler de la formule par laquelle est désigné le collége des archontes dont date le monument. On trouve, dans beaucoup de villes de l'Asie Mineure, le *πρῶτος ἄρχων* et même la périphrase *οἱ περὶ τὸν δεῖνα*, pour désigner les collègues de l'archonte éponyme; mais ce que je ne me souviens pas d'avoir vu ailleurs, c'est cette répétition du mot *ἄρχων*, c'est cette formule *οἱ ἄρχοντες περὶ τὸν δεῖνα πρῶτον ἄρχοντα*.

[1] Nous rencontrons souvent dans les inscriptions latines du IIIe siècle ce titre de *vir ducenarius*. (Voir Orelli-Henzen, 6318, 6529.)

Voici la seconde inscription qui nous offre ce phénomène :

II.

Près de la mosquée. Piédestal octogone. Face gravée, 0m,30 de largeur sur 1m,28 de hauteur.

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ	Ἀγαθῇ τύχῃ ·
ΑΥΡΗΛΙΟΝ	Αὐρήλιον
ΑΡΙΣΤΑΙΝΕΙC	Ἀρισταίνετο[ν]
ΤΟΝ	τὸν
ΔΙΚΑΙΟΤΑΤΟΝ	δικαιότατον
ΤΗΣΦΡΥΓΙΑΣ	τῆς Φρυγίας
ΕΠΙΤΡΟΠΟ	ἐπίτροπον
ΗΠΟΛΙΣ	ἡ πόλις
ΤΗΝ	τὴν
ΕΠΙΜΕΛΕΙΑ	ἐπιμελεία[ν]
ΤΗΣ	τῆς
ΑΝΑΣΤΑΣΕΩ	ἀναστάσεως
ΠΟΙΗΣΑΜΕΝ	ποιησαμέν[ων]
ΤΟΝΠΕΡΙ	τῶν περὶ
ΑΥΡΑΘΗΝΑΙΟ	Αὐρ(ήλιον) Ἀθήναιον
ΑΚΥΛΙΟΝ	Ἀκύλιον
ΠΡΩΤΟΝ	πρῶτον
ΑΡΧΟΝΤΑ	ἄρχοντα
ΑΡΧΟΝΤΩΝ	ἀρχόντων

Sous l'invocation de la bonne Fortune. A Aurelius Aristænetos, le très-juste procurateur de la Phrygie. La ville a confié le soin de lui rendre cet hommage aux archontes collègues d'Aurelius Athenaios Aquilius, premier archonte.

Dans cet hommage rendu à un procurateur de Phrygie, vers la fin du IIe ou dans le cours du IIIe siècle, nous retrouvons en propres termes la formule qui nous a paru spéciale à Synnada; c'est donc comme si, elle aussi, contenait le nom de la ville, et nous pouvons dire que nous avons deux textes signés des autorités publiques de Synnada conservés et découverts *in situ* sur l'emplacement même de l'ancienne ville.

Trouvés à Afioum-kara-hissar, ces textes n'auraient pas eu

la même valeur au point de vue qui nous occupe. Afioum-kara-hissar est une ville d'environ 30,000 âmes, une grande ville pour l'Asie Mineure, et, bien des exemples le prouvent, les villes modernes, en Orient, vont chercher dans les ruines des villes anciennes des matériaux déjà préparés, des pierres taillées, des blocs de marbre pour orner leurs fontaines et meubler leurs cimetières; ces emprunts se font souvent à de plus grandes distances que l'intervalle qui sépare Kassaba d'Afioum-kara-hissar. Kassaba n'est, au contraire, qu'une bourgade d'un millier d'âmes environ; elle n'a point eu à construire, comme Afioum-kara-hissar, un château, de nombreuses mosquées, des *konaks* pour le gouverneur et les riches beys du pays, à dresser des milliers de cippes, depuis de longues années, sur les tombes des morts. Les marbres et autres débris antiques que possède ce village, il n'a point été les chercher bien loin; il les a trouvés et employés sur place.

Nous ferons remarquer que cette situation concorde, d'ailleurs, mieux que celle d'Afioum-kara-hissar avec les quelques données topographiques d'origine ancienne que nous avons relevées plus haut. Placée plus au sud qu'Afioum-kara-hissar, Tchifut-Kassaba se trouve plus rapprochée que cette autre ville de la route qui irait en ligne directe d'Apamea Kibotos à Philomelion et Iconion; Cicéron aurait eu ainsi un moindre détour à faire pour aller à Synnada. Admettons provisoirement que la position de Tchifut-Kassaba soit bien indiquée, sur la carte de Kiepert, par le nom de *Kassaba,* qu'il fait figurer, d'après un des itinéraires qu'il a si habilement coordonnés, entre Afioum-kara-hissar et Bourlu, au milieu d'un pays sur lequel il n'a point de renseignements et qu'il marque comme *terra incognita*. Si l'on fait partir de ce point la route qui se dirige vers Dorylæon et la vallée du Sangarios, cette route, pour passer à Docimion, ne dévie point à angle aigu de sa direction générale; l'angle est bien plus ouvert et le détour

moins sensible. De plus, et ceci surtout est important, on obtient ainsi entre Docimion et Synnada une distance qui coïncide d'une manière frappante avec l'évaluation de la table de Peutinger. D'après la carte de Kiepert, entre Kassaba et Eski-kara-hissar, il y aurait 28 milles romains; mais la distance entre Afioum-kara-hissar et Kassaba, telle que l'a marquée Kiepert, est trop faible pour correspondre aux cinq heures de marche, environ 30,000 mètres, indiquées par M. Choisy[1]. Il faut donc repousser Synnada d'environ 4,000 à 5,000 mètres vers le sud, et l'on arrive alors exactement aux 32 milles de la table, pour la distance qui séparait des carrières le chef-lieu de la province et le centre de ce commerce du marbre.

Les textes que nous devons à l'intelligente curiosité de M. Choisy suffiraient, croyons-nous, à déterminer la position de Synnada. Le problème était résolu, grâce à lui; mais nous n'en sommes pas moins heureux d'avoir pu contrôler cette solution à l'aide de Cicéron et de la *Table;* cette comparaison confirme pleinement les conclusions que nous avions tirées des inscriptions. La situation qu'occupe ce bourg répond bien aux indications de Strabon. Voici ce que me fournit à ce sujet le carnet de M. Choisy : «Le village est bâti au fond d'une belle plaine, l'eau y abonde et quelques bouquets d'arbres lui ôtent un peu de cette singulière tristesse qui semble propre aux villes du centre de l'Asie Mineure.» Le caractère des débris qui ont frappé le regard de M. Choisy nous reporte bien aussi vers ces bas temps de l'empire où paraît s'être accrue l'importance de Synnada : «A part les inscriptions, écrit-il, les seules antiquités de Kassaba sont des fragments de sculpture byzantine et quelques débris assez grossiers d'époque romaine, quel-

[1] «J'ai mis, m'écrit M. Choisy, près de sept heures à parcourir la distance entre Afioum-kara-hissar et Tchifut-Kassaba; mais je l'évalue à 25 ou 30 kilomètres au plus, à raison des difficultés du sentier dans les collines pierreuses voisines d'Afioum-kara-hissar.»

ques caissons d'un travail fort imparfait encastrés dans les soubassements du minaret. D'ailleurs, pas une pierre en place, pas un reste qui mérite le nom d'une ruine. » Il n'y a donc plus à hésiter sur ce point; il convient de placer Synnada à Tchifut-Kassaba ou dans le voisinage immédiat de cette bourgade.

N° IX.

SUR UN VASE DONT LES PEINTURES ET LES RELIEFS REPRÉSENTENT LA DISPUTE D'ATHÉNÉ ET DE POSIDON.

Dans le fronton occidental du Parthénon, Phidias avait représenté la dispute d'Athéné et de Posidon au sujet de l'Attique. Τὰ *δὲ ὄπισθεν ἡ* Ποσειδῶνος *πρὸς* Ἀθηνᾶν *ἐστὶν ἔρις ὑπὲρ τῆς γῆς* (Pausan. I, XXIV, 5). On racontait que Posidon avait fait paraître une source d'eau salée et avait créé le cheval, en frappant le rocher de son trident; qu'Athéné, d'un coup de lance, avait fait naître l'olivier. Zeus et les autres dieux avaient décerné la victoire à Athéné et donné le pays à la déesse.

M. Ludolf Stephani, conservateur du musée de l'Ermitage, vient de publier dans le *Compte rendu de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg,* pour l'année 1872 (Saint-Pétersbourg, 1875), un vase peint qui offre le plus grand intérêt sous le rapport de la composition aussi bien que sous celui de l'art, et qui, de plus, fournit des éléments précieux pour restituer, du moins en partie, la grande composition de Phidias au fronton occidental du Parthénon. Ce vase est une hydrie, haute de 0m,51. Remarquable à tous égards, il se distingue par un luxe d'ornementation peu commun, par des figures en bas-relief mêlées aux figures peintes, par des couleurs de diverses nuances et par des dorures. Trouvé en 1872 dans un tombeau, aux environs de Kertch, en Crimée,

à l'endroit connu sous le nom de *Mont de Mithridate*, il contenait des cendres et des ossements humains carbonisés; l'ouverture en était fermée au moyen d'un petit plat de terre très-fine, d'une couleur rougeâtre.

Le style des peintures qui couvrent ce vase annonce la fin du quatrième ou le commencement du troisième siècle avant notre ère. Le dessin témoigne d'une grande habileté, mais en même temps il offre des négligences et des incorrections qui se remarquent en général dans les œuvres d'art de cette époque. Le fond est noir; le groupe principal est en relief, rehaussé de plusieurs couleurs avec ornements dorés; de chaque côté, les autres figures, à l'exception d'une seule qui se distingue par des teintes de diverses nuances, sont coloriées en rouge, d'après le système ordinaire. Autour du col est une guirlande de feuilles d'olivier dorées. La conservation de ce vase est merveilleuse; seulement une partie des couleurs tendres, dans les figures en relief, a disparu, ces couleurs, comme c'est le cas ordinaire dans ces sortes de vases, n'ayant pas été soumises à la cuisson; la tête d'Athéné est complétement perdue.

Sur le corps du vase se développe une grande composition. A droite paraît *Posidon*, représenté presque de face, nu, n'ayant qu'une chlamyde sur les épaules et armé du trident. Les chairs sont teintées en brun clair tirant sur le jaune; la barbe et les cheveux sont indiqués par des traits noirs; la chlamyde est d'un rouge éclatant, le trident est doré. A la gauche de Posidon, s'élance un cheval blanc. De la main gauche, le dieu en tient la bride. Le mors ainsi que les phalères placées sur le poitrail sont dorés. Entre les jambes de Posidon saute un dauphin colorié en jaune; plus loin, vers la droite, nage un second dauphin peint en rouge. A la gauche du spectateur se montre *Athéné* debout, représentée de face, avec un casque sur la tête, vibrant de la main droite une

lance, le bras gauche couvert d'un bouclier qui a pour épisème un grand astre. La déesse est vêtue d'une double tunique talaire sans manches, de couleur verte; sur sa poitrine est placée l'égide. Les chairs, dans l'origine, devaient être blanches; mais la couleur a disparu. Le casque, la lance, l'égide, le collier, le bracelet au bras droit, et peut-être aussi le bouclier, étaient dorés. Il ne reste sur le bouclier que des vestiges de couleur jaune, et cette teinte jaunâtre n'est sans doute qu'un enduit préparatoire. Quant à la tête d'Athéné, comme il a été dit plus haut, elle est effacée et perdue.

Entre les deux divinités s'élève un olivier autour duquel s'enroule un serpent. Au milieu du feuillage et des branches de cet arbre paraît *Nicé* debout, les ailes éployées, se présentant de face et dominant toute la scène. Le tronc, les branches et les feuilles de l'olivier étaient entièrement dorés. La couleur du serpent est jaune, tirant sur le blanc; les chairs de la déesse et la draperie, qui n'enveloppe que la partie inférieure du corps, laissent apercevoir des traces de coloration en blanc; mais il est presque certain que les vêtements devaient être d'une autre couleur que les chairs. Il ne reste plus dans cette figure qu'une couche légère d'enduit préparatoire. Les ailes sont dorées.

Telle est la disposition du groupe central, entièrement en relief, à l'exception du cheval et d'un des dauphins, celui qui se trouve le plus éloigné de Posidon.

A gauche, du côté d'Athéné, on voit deux figures peintes en rouge, à teinte plate, d'après le procédé ordinaire. Dans la première, il est facile de reconnaître *Dionysos* jeune, sous des formes efféminées, les cheveux flottants, la tête ceinte de feuilles de lierre dorées. Le dieu est vêtu d'une tunique courte à manches, avec de riches broderies, sur laquelle est rattachée une nébride; des bottines chaussent ses pieds. Des deux mains il tient un thyrse avec lequel il semble vouloir frapper

la terre. La tige du thyrse est dorée et le cône de pin qui le couronne, également doré, se détache en relief sur les vêtements d'Athéné. Une panthère blanche, à taches noires, accompagne le dieu des vendanges. Sur un plan plus élevé, paraît une déesse assise, le buste nu, qui, vêtue d'un simple péplus, en relève un bout à la hauteur de sa tête et dirige ses regards vers le groupe du centre. Ses boucles d'oreille, son collier, ses bracelets, les perles placées dans sa coiffure sont dorés. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette déesse, dont le nom est assez difficile à déterminer.

A droite, derrière le cheval de Posidon et sur un plan plus élevé, une autre déesse, qui ne peut être qu'*Amphitrite,* est en pendant avec celle qu'on voit au côté opposé. Elle a pour vêtement une tunique d'un rouge éclatant, semblable, quant à la couleur, à la chlamyde du dieu de la mer; pardessus ce premier vêtement est jeté un himation vert. Le visage, les mains et les pieds sont blancs. Les bijoux, tels que pendants d'oreille, stéphané, perles au cou et dans les cheveux, bracelets, sont dorés. Au-dessous d'Amphitrite est assis, sur un rocher peint en blanc, un personnage barbu (*Cécrops*), la tête ceinte d'un diadème, les regards dirigés vers le centre de la composition. Son ample manteau, retombant sur les genoux, laisse à découvert le buste. Un riche sceptre doré est appuyé contre son épaule gauche. C'est du rocher, sur lequel est assis le personnage royal, que sort la source d'eau salée produite par le coup de trident de Posidon et dans laquelle nagent les dauphins. Enfin, plus à droite, dans la partie supérieure du tableau, tout à fait à l'extrémité, on aperçoit un petit temple qui originairement était rehaussé de plusieurs teintes, et dont les cinq colonnes cannelées ainsi que les décorations de la toiture étaient dorées. Sur les acrotères sont placées des figures à peu près méconnaissables, dans l'état actuel où se trouve le vase.

A la belle planche où est reproduite, dans la grandeur des peintures originales, la composition que je viens de décrire, M. Stephani a joint un commentaire très-développé dans lequel il a réuni et discuté tous les textes anciens qui se rapportent à la dispute de Posidon et d'Athéné. Quand on jette les yeux sur cette planche, on s'aperçoit de suite que le peintre s'est inspiré de l'idée de Phidias. Les compositions du grand sculpteur ont dû être copiées et reproduites plus d'une fois dans l'antiquité par des artistes plus ou moins habiles. Dans le voisinage du Parthénon, on voyait deux groupes de marbre qui représentaient, l'un la naissance d'Athéné, l'autre la dispute de la déesse et du dieu de la mer. Ces groupes, cités par Pausanias[1], paraissent avoir été exécutés au temps d'Hadrien. On possède des monnaies de bronze, frappées à cette époque, sur lesquelles on a figuré les deux divinités rivales placées de chaque côté de l'olivier, au milieu des branches duquel est la chouette[2]. Trois camées et plusieurs intailles ont également conservé le souvenir de ce mythe athénien[3].

Mais ni ces médailles, ni ces pierres gravées ne rappellent le groupe de Phidias. Aussi l'éminent archéologue de Saint-Pétersbourg, frappé de la haute importance du vase qu'il a publié, examine en détail chacune des figures et tâche de tirer parti de cet examen pour comprendre l'œuvre du célèbre artiste athénien. Il passe en revue les groupes du fronton dans les dessins de Carrey et les compare avec les figures peintes sur le vase. Le groupe du centre, modelé en relief, rappelle d'une manière saisissante les deux divinités principales du fronton, tandis que les personnages secondaires,

[1] I, XXIV, 2 et 3.

[2] Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 393.

[3] Oudinet, *Hist. de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. I, p. 273. — A. Chabouillet, *Catal. des camées et pierres gravées du Cabinet des médailles*, p. 7, n° 36, Paris, 1858. — Tassie, *Cat. Gemm.* pl. XXVI, n° 1768. — Gerhard, *Neapels ant. Bildwerke*, p. 395, n° 5.

placés à droite et à gauche, ne rentrent pas du tout dans les conceptions de Phidias. Mais il faut faire attention à la différence qui existe entre des statues et des groupes de ronde bosse et des peintures entremêlées de bas-reliefs. Les changements introduits dans cette composition sont de deux sortes : les uns appartiennent aux idées, aux inspirations des artistes des temps postérieurs; les autres sont dus à la nature même de ces sortes de compositions et aussi à la forme des vases.

Presque tous les savants qui ont étudié les sculptures du Parthénon admettent que l'olivier occupait le milieu du fronton, dans l'espace resserré qui se trouvait entre les deux statues, *Posidon* à droite, *Athéné* à gauche. Et quelle que soit l'idée que l'on se fasse de cette disposition, peu favorable, à ce qu'il semble, à une décoration architectonique, on est bien obligé de l'accepter, quand on voit dans tous les monuments des temps postérieurs, aussi bien que sur le vase, l'arbre d'Athéné occuper le milieu de la composition. D'ailleurs, la profondeur du fronton permettait de reculer un peu dans le fond l'olivier et de donner une importance plus grande au groupe des deux divinités. Elles viennent de donner des signes (*μαρτύρια, σύμβολα*) de leur pouvoir et de faire paraître, l'une la vague, l'eau salée (*κῦμα, θάλασσα*) et le cheval (*ἵππος*), l'autre, l'olivier (*ἐλαία*). *Posidon,* comme le fait observer M. Stephani, devait tout naturellement se trouver à droite du spectateur frappant avec le trident de la main droite levée et retenant de la main gauche par la bride le cheval qu'il a créé. Dans le fronton, le dieu était représenté nu; sur le vase, le peintre a jugé à propos de jeter sur ses épaules une chlamyde de couleur rouge. *Athéné,* à gauche dans le fronton, avait le bras droit incliné vers la terre, et dans le bas-relief la déesse a le bras levé. La forme du vase exigeait cette modification. La déesse a les regards dirigés vers l'endroit où elle va donner le coup de lance qui fera naître l'olivier.

Sur le vase, *Nicé* apparaît au milieu des branches de l'olivier, et autour du tronc s'enroule le serpent, l'*οἰκουρὸς ὄφις* de l'Érechthéion[1]. Phidias avait placé à la droite d'Athéné victorieuse un char traîné par deux chevaux et monté par *Nicé*, qui était accompagnée d'*Érichthonius*, héros auquel on attribuait l'art de dompter les chevaux, l'invention des quadriges, l'institution des Panathénées[2]. Ce char, guidé par Nicé, faisait une double allusion au triomphe de la déesse, puisque c'était son parèdre, son élève Érichthonius, qui avait pris et dompté le cheval de Posidon pour le mettre sous le joug et l'atteler au char de sa protectrice. Nicé, sur le vase, apparaissant au milieu du feuillage sur l'arbre même de la déesse, est plus étroitement encore unie à Athéné dont elle proclame le triomphe.

On avait supposé qu'au char d'Athéné répondait un second char conduit par Amphitrite, et quelques archéologues, entre autres Brondsted[3], avaient pensé qu'à ce char étaient attelés des hippocampes. Mais cette symétrie rigoureuse, qui aurait produit une certaine monotonie, n'est pas nécessaire; le cheval créé par Posidon et bondissant à côté du dieu suffisait pour remplir l'espace vide, dans le dessin de Carrey, entre Posidon et le rocher laissant échapper l'eau marine, dans laquelle se jouaient des dauphins. D'ailleurs, l'attitude pleine de fierté du cheval, la manière majestueuse dont il s'élance en se cabrant, permettent de penser que le peintre s'est inspiré ici du modèle que lui fournissait Phidias. Quant aux dauphins, il y en avait probablement un entre les jambes de Posidon, comme dans le groupe en relief du vase.

Plus loin, à droite, dans le fronton, *Amphitrite*, accompagnée d'une nymphe, est assise sur le rocher. Cette déesse se trouve naturellement associée à Posidon, son époux; sur le vase elle

[1] Hesych. *v.* *Οἰκουρὸν ὄφιν.* — Eustath. ad Homer. *Odyss.* A, p. 1423.
[2] Eratosthen. *Cataster.* 13. — Apollod. III, 14, 6.
[3] *Voyages et recherches en Grèce*, II, p. XII.

se montre dans la partie supérieure de la scène, tout près du cheval. Quoique peinte à plat, cette figure se distingue des autres témoins de la dispute par l'éclat des couleurs de ses vêtements.

Quant au personnage assis sur le rocher, dans la composition que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie, ce ne peut pas être Zeus, le juge de la contestation. C'est, comme le reconnaît avec raison M. Stephani, *Cécrops*, qui, d'après une tradition conservée par Apollodore[1], fut un des témoins de la dispute. Aussi, dans la partie septentrionale du fronton, voyait-on Cécrops et une de ses filles[2].

Dionysos ne paraissait pas dans les groupes de Phidias. Mais, à une époque postérieure, rien n'est plus fréquent dans les œuvres d'art que l'association de ce dieu à toutes sortes de sujets. Dans la peinture, *Dionysos* semble frapper la terre avec son thyrse, et, à ce propos, le savant archéologue de Saint-Pétersbourg rappelle que *Dionysos* faisait jaillir de la terre des sources d'eau limpide[3].

Reste la déesse assise à gauche, au-dessus de Dionysos. On aurait pu penser peut-être à Aphrodite. Mais M. Stephani reconnaît dans cette déesse *Éris*, la personnification de la discorde, qui paraît, avec son nom écrit auprès d'elle, dans deux peintures de vases qui représentent le jugement de Pâris, l'un au musée de Carlsruhe[4], l'autre au musée de l'Ermitage[5]. C'est aussi *Éris* (avec son nom en caractères étrusques) qui

[1] III, 14, 1.

[2] Ce groupe se voit encore sur le fronton à la place qu'il occupe depuis tant de siècles. (Beulé, *l'Acropole d'Athènes*, t. II, p. 88.)

[3] Euripid. *Bacch.* 704 et 765. — Pausan. IV, XXXVI, 7.

[4] Creuzer, *Gallerie der alten Dramatiker, Auswahl uned. gr. Thongefæsse*, pl. I; Heidelberg, 1839. — W. Frœhner, *Die griech. Vasen und Terracotten zu Karlsruhe*, p. 23, n° 36; Heidelberg, 1860.

[5] *Compte rendu*, 1861, pl. III. — L. Stephani, *Der Vasensammlung der kaiserl. Ermitage*, n° 1807.

intervient dans la dispute d'Aphrodite (*Euturpa*) et de Perséphoné (*Alpnu*) pour la possession d'Adonis (*Thamu*), sur le célèbre miroir du Vatican que j'ai cherché à expliquer, il y a quelques années[1].

Quant au petit temple qui se voit à l'extrémité du tableau, au-dessus de Cécrops, ce doit être sans aucun doute l'Érechthéion, temple dans lequel on montrait le puits d'eau salée[2].

Il résulte de ce qui précède que le merveilleux vase, trouvé en Crimée et publié par M. L. Stephani, jette un jour nouveau sur l'œuvre de Phidias. On y reconnaît d'abord, et d'une manière parfaite, la disposition du groupe des deux divinités au centre du fronton, aux deux côtés de l'olivier avec le serpent. Le cheval créé par Posidon occupe d'une manière convenable la place où l'on avait voulu précédemment chercher un char dont il n'existe pas de trace. Enfin la présence de *Cécrops* assis sur le rocher donne raison aux savants qui avaient reconnu le roi d'Athènes et sa fille dans le groupe placé à l'aile du fronton, vers le nord. On a prétendu donner d'autres noms à ces deux statues, par exemple ceux d'Hercule et d'Hébé, d'Héphæstos et d'Aphrodite, d'Asclépios et d'Hygie[3]. Mais il me semble préférable de chercher dans la religion locale, dans les traditions de l'Attique, les noms des personnages secondaires, que le grand sculpteur avait représentés dans les angles. M. A. Michaëlis, dans son ouvrage d'ailleurs si complet, si instructif, sur le Parthénon[4], s'est un peu écarté, ainsi que M. H. Brunn[5], des interprétations

[1] *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.* 1837, t. I, p. 507 et suiv. — Voy. *Mon. inéd. de l'Inst. arch.* t. II, pl. XXVIII. — Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. CCCXXIII.

[2] Hérodot. VIII, 55. — Pausan. I, XXVI, 6.

[3] Voy. la liste des auteurs qui ont proposé ces noms, dans l'ouvrage de M. Michaëlis, *Der Parthenon*, p. 180.

[4] *Der Parthenon*, Leipzig, 1871, in-8°, avec un atlas in-folio.

[5] *Die Bildwerke des Parthenon* dans les *Sitzungsberichte der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München, philosoph. philolog. und. hist. Classe*, 1874, Bd. II, p. 3 et suiv.

qui sont généralement admises, d'après Brondsted, K.-O. Müller, Millingen, etc. La découverte du vase de Crimée justifie les explications des illustres savants que je viens de nommer. M. Stephani a senti combien ces explications avaient de solidité, et c'est en suivant les traces de ces maîtres de la science qu'il a compris les sculptures de Phidias. Sa restitution du groupe central au fronton occidental du Parthénon (p. 142), quand on la compare avec celle qu'a donnée M. Overbeck, il y a quelques années[1], prouve quel parti il a su tirer de ses recherches et des rapprochements qu'il a faits avec la peinture tracée sur le vase récemment découvert en Crimée.

J. de Witte.

N° X.

NOUVELLE INTERPRÉTATION D'UNE INSCRIPTION CUNÉIFORME DE PERSÉPOLIS,

PAR M. CHODZKIEWICZ.

Parmi les inscriptions cunéiformes des Achéménides, découvertes à Persépolis, il en est une petite (composée à peine de six mots), trilingue, complète, assez bien conservée et exactement copiée, du moins quant au texte persan; qui cependant a usé la sagacité et la patience de tous les interprètes, les plus autorisés et les plus savants, des inscriptions cunéiformes. En effet elle n'a pas pu être expliquée jusqu'à présent d'une manière, sinon satisfaisante, du moins fidèle et littérale selon son texte.

Cette petite inscription, probablement à cause de sa brièveté et de la beauté de ses caractères, dans lesquels Chardin (voyageur du XVIIe siècle) a remarqué encore quelques traces

[1] *Berichte über die Verhandlungen der k. Sæchs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1868, p. 118.

de dorure, a eu la bonne fortune d'être copiée une des premières par les voyageurs qui se sont succédé en Perse, à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Malheureusement toutes ces transcriptions, faites sans aucune connaissance, non-seulement de la langue, mais même de l'alphabet dans lequel ces inscriptions étaient écrites, sont incomplètes et défectueuses. Westergaard enfin, vers 1840, en a apporté une copie correcte, et, après lui, on la trouve parfaitement copiée dans l'admirable voyage en Perse de Flandin et Coste.

Voici son texte intégral et conforme à la copie, ayant servi de base à toutes les interprétations qui en ont été faites depuis :

A. r. d. ç. t. a. n - a. th. g. i. n -

D. a. r. y. w. h. u. s -

N. q. h. y. a - v. i. th. i. y. a -

k. r. t.

Cette inscription appartient indubitablement, malgré tout ce qu'on a pu dire de contraire, au règne de Darius Hystaspe. Ce fait est prouvé par l'inscription placée au-dessus de la grande porte d'entrée, et dans laquelle ce roi déclare avoir bâti ce palais (Imm. Taçaram); et par l'inscription de son fils Xerxès, gravée également sur l'escalier du portique sud de ce même palais, et répétée une seconde fois sur le pilier d'ante du portique.

L'auteur pense que, pour bien se rendre compte de la véritable signification de cette inscription, il est indispensable de préciser non-seulement les endroits où elle était gravée, mais encore la nature de l'édifice dont ces endroits faisaient partie. Il donne, par conséquent, la description très-exacte, d'après Flandin, du palais n° 3 à Persépolis, et des chambranles des fenêtres et des niches, sur lesquels était gravée cette légende.

Il résulte de cette description ce fait, que le palais n° 3 était un palais d'habitation du roi Darius, et que les appartements dont il se composait étaient distribués de manière à leur donner une apparence de secret, entraînant l'idée, non-seulement d'une habitation privée, mais encore d'une habitation spéciale, comme celle des chambres à coucher et des appartements destinés aux femmes. C'était donc, sans nul doute, un pavillon privé, que les Grecs et les Romains désignaient sous le nom de : *γυναικεῖον* et *gynécée*, et ce que nous appelons aujourd'hui vulgairement un *harem*.

L'auteur passe ensuite à l'analyse de tous les travaux d'interprétation de cette inscription, connus jusqu'à ce jour.

Le premier en date parmi les savants interprètes est M. L. Westergaard, qui publia, en 1844, à Copenhague, dans les Mémoires de la Société des antiquaires du Nord, un travail sur le déchiffrement de la seconde espèce (dite *médique*) des inscriptions cunéiformes achéménides. Westergaard a été le véritable créateur de l'interprétation et du déchiffrement des textes de cette espèce, et si l'on rencontre chez lui quelques imperfections, il faut savoir les excuser, eu égard aux difficultés extrêmes qu'il a rencontrées, et qui n'ont pas été aplanies aujourd'hui encore, puisqu'il nous reste quelques doutes après tant de travaux et de recherches accomplis depuis.

Voici l'interprétation de Westergaard :

Alta (hæc) arx (est) Darii Regis gentis palatium.

Les études sur les textes médiques de Westergaard ont été publiées l'année suivante (1845), dans la *Zeitschrift für kunde des Morgenlandes*, vi° band, à Bonn, par Lassen, avec ses propres travaux sur les textes persans. Lassen y a donné également une traduction de la petite inscription qui nous occupe, ainsi conçue : « Altis substructionibus (extructa) arx gentis Darii hominum tutoris. »

Adolph Holtzmann, faisant un examen critique de ces travaux de Lassen (Carlsrühe, 1845), exprimait l'opinion : « que cette petite légende de Persépolis ne saurait être bien comprise, aussi longtemps que le mot *vithiyâ* ne serait pas expliqué convenablement. »

En 1847 sir H. C. Rawlinson publia à son tour une nouvelle traduction du texte persan de cette petite inscription persépolitaine (*Journ. of the Royal Asiatic Society*, London, 1847). Après avoir constaté que « plusieurs mots de cette légende étaient les plus difficiles à expliquer, parmi tous ceux qui se rencontrent dans toute la série des inscriptions cunéiformes, » il en donne l'interprétation suivante : « Fait par Ardasta, l'architecte, cousin du roi Darius, » ou bien : « Exécuté par Ardasta, l'architecte du palais (ou dans le palais) du roi Darius. »

La même année, 1847, Théodore Benfey, dans ses *Inscriptions cunéiformes persanes*, avec interprétation et glossaire, Leipzig, donnait à son tour la traduction de la petite légende dans ces termes : « Haute demeure, œuvre très-ornée, bâtie par l'ordre du roi Darius. »

En 1849 et 1850 M. de Saulcy, dans deux mémoires successifs (*Journal asiatique*, IV° série, tomes XIV et XV), reprenait, avec l'autorité qui lui appartient, les nouvelles recherches sur le système d'écritures cunéiformes représentant l'idiome des Mèdes, et donnait la traduction suivante de la petite légende : « Pavillon réservé (pour pavillon royal) du roi

Darius, » littéralement : « Du noble palais de Darius roi, pavillon d'habitation bien construit. »

Dans son travail de révision et de traduction de l'ensemble des textes persans des Achéménides, M. Oppert (*Journal asiatique,* 1851-1852) toucha, avec sa sagacité ordinaire, le vrai point de la question qui nous occupe, et sa traduction de la petite légende persépolitaine, bien qu'elle ne soit pas littérale, est l'expression du véritable sens de cette inscription. La voici : « Chambranle (ou fenêtre) exécuté dans le palais du roi Darius. »

Vient ensuite Edwin Norris (*Journ. of the Royal Asiat. Soc.* 1855, t. XV). Il revisa les textes médiques des inscriptions cunéiformes des Achéménides, rectifia sur plusieurs points la lecture de leurs idéogrammes, et s'occupa à son tour de la petite inscription persépolitaine, « avec peu d'espoir, comme il dit lui-même, de compter sur le succès d'une entreprise pareille, après tout ce qui a été tenté en vain par tant d'autorités compétentes. » Son interprétation n'est point une traduction dans le sens strict du mot, c'est plutôt une appréciation générale et une expression de ses doutes : « Le tout, dit-il, en terminant son analyse du petit texte, doit faire supposer quelque ouvrage, ou édifice érigé pour l'usage du roi Darius. »

Un long silence suivit ces derniers travaux de Norris. Ce n'est qu'en 1862 qu'il fut rompu, par la publication d'un nouvel ouvrage sur les inscriptions cunéiformes de l'ancienne Perse, de M. Fréd. Spiegel. Ce savant orientaliste allemand s'est occupé à son tour de la petite légende persépolitaine, mais, ainsi que l'avait fait Norris, il exprime un doute sur l'exactitude de son interprétation que voici : « Construction en pierre, exécutée par un (homme) appartenant au clan du roi Darius. »

Enfin dix ans après M. Spiegel, c'est-à-dire en 1872, M. C. Kossowicz publiait à Saint-Pétersbourg une édition complète

de tous les textes des inscriptions cunéiformes persanes des Achéménides. A son tour, il donne la traduction suivante de la petite légende : «Culmen palatii (palatii fastigium) a Darii Regis cognato exstructum.»

Cette traduction, bien que faite d'après le sens combiné, ainsi que l'affirme M. Kossowicz, du texte persan et de la version médique, paraît être bien loin du dernier mot, en fait d'interprétation exacte et littérale de la légende.

La troisième et dernière partie de ce mémoire contient l'interprétation du texte persan, proposée par l'auteur. Après avoir constaté, par l'exposé analytique des travaux de ses devanciers, que la plus grande difficulté rencontrée dans l'interprétation de ce petit texte achéménide se trouve dans l'incertitude qui plane sur le sens réel qu'il fallait donner surtout aux deux mots de cette inscription : *athgin* et *vithiyâ*, M. Chodzkiewicz entreprend l'analyse du texte sur des bases tout à fait nouvelles, et recherche le véritable sens de ces deux mots dans les indications si précises, bien qu'à peine ébauchées, de Norris.

En effet, reconnaissant que dans le premier mot de cette légende, dans le composé substantif *ardstan*, chaque partie a été définie exactement et expliquée littéralement par presque tous les interprètes précédents, il conclut que, de ces deux mots : *ard* et *stan*, le premier signifiant *haut, élevé, grand*, etc., et le second *une grande surface, un mur, une construction*, etc., les deux réunis ont dû former, dans l'ancien persan, un substantif exprimant un terme d'architecture destiné à représenter l'idée *d'un mur principal*, ou de ce que nous appelons aujourd'hui *une façade*. Il pouvait également être employé pour désigner un *palais*, en prenant *ardstan* dans le sens d'une *grande construction*.

La lecture de Norris ayant rétabli la construction intégrale du mot médique *arasinna*, qui traduit le mot persan *athgin*,

et démontré que la terminaison *inna* est le signe de la flexion du génitif pluriel du substantif *aras*, l'auteur croit reconnaître son équivalent dans le mot hébreu עֶרֶשׂ, *aras*, signifiant *lectus*, et par extension : *dormitorium, cubile, torus*, etc. Pour savoir si les mêmes éléments peuvent se retrouver dans l'équivalent persan *athgin*, il examine d'abord si ce mot est simple ou composé. Or le persan *athgin* n'ayant aucune signification connue, et ne présentant aucun sens appréciable par lui-même et dans son ensemble, il a cherché une autre solution pouvant en dégager la vraie racine.

Cette solution se présente tout naturellement si l'on admet la présence de deux éléments constitutifs dans ce mot, c'est-à-dire en le considérant comme étant composé d'une préposition : *ath, de*, et du radical *gin*. Les congénères de ce dernier mot, qui se retrouvent dans plusieurs langues ariennes, donnent précisément la signification qui le rapproche sans aucun effort du médique *aras*. Ces congénères sont : le sanscrit जनि, *jani*; le grec γυνή; le slave жена, *zona;* tous signifiant *femme*. Le *gina* devait, par conséquent, signifier également *femme* en persan, et former un génitif pluriel par adjonction de la préposition *ath, de* (des femmes).

Ce substantif à la forme adjective devait donc être également un terme technique, employé pour exprimer l'idée de ce que les Grecs appelaient γυναικεῖον, et que nous nommons *gynécée*, du latin *gyneceum*, l'endroit où étaient reléguées les femmes du roi.

Le nom du roi Darius ne présentant aucune difficulté, le mot suivant (exprimant le titre royal) est l'objet d'observations, parmi lesquelles l'auteur place, au premier rang, la comparaison si heureuse et si vraie, faite par M. de Saulcy, entre ce mot et le grec ἄναξ, *souverain, prince*, très-fréquemment appliqué aux divinités de l'Olympe.

Comme il n'y avait ni doute ni difficulté au sujet du dernier

mot de cette inscription : *krt,* dans lequel tous les interprètes ont reconnu le participe passé du verbe *faire;* il ne restait, par conséquent, qu'à rechercher dans le mot *vithìyâ* le sujet de ce verbe et l'objet principal de la légende.

La traduction médique de cette légende ayant donné deux mots : *alyes, e-va,* pour interpréter le mot persan *vithìyâ,* l'analyse du texte médique faite par Norris a démontré que le mot *e-va,* accompagné d'un signe ⊢, *vas,* a été employé dans une autre inscription (inscription de Xerxès), pour traduire le mot persan *douwrtim,* « la porte. » Mais le signe *vas,* qui manque dans la traduction médique de cette petite légende, étant, d'après Norris lui-même, un signe de l'accusatif, son absence ne prouve qu'une chose, c'est que le mot *e-va* est employée ici dans un autre cas que l'accusatif. En conséquence des explications qui précèdent, on est forcé de reconnaître à ces deux mots : *alyes, e-va,* le sens très-clair *d'une porte,* ou *d'une ouverture de maison.*

Or l'auteur pense que, si le mot persan *vithìyâ* provient de la racine *vith,* ce n'est point de celle à laquelle on a donné la signification de *maison, famille, clan,* etc. mais de la racine *vid,* qui se trouve, en sanscrit, latin, grec, et dans toutes les langues slaves, avec la signification dérivée de *videre, voir.* Par conséquent le mot *vithìyâ* ne peut être ici qu'un substantif masculin, employé au nominatif pluriel, et il a la signification conforme à la traduction médique, de *vues, regards,* et par extension *fenêtres.* Ici l'auteur cite plusieurs exemples qui prouvent que, dans d'autres langues également, le mot *regard* a été employé pour désigner « une fenêtre. »

D'après cette analyse et ces explications, l'auteur, sans avoir recours aux suppositions extraordinaires, ou aux interversions trop cherchées, rétablit ainsi qu'il suit la construction très-simple de la légende persépolitaine, et le sens précis de ce qu'elle voulait dire.

Il traduit littéralement : « Dans la façade du gynécée de Darius roi, les fenêtres faites; » c'est-à-dire : « Les fenêtres faites dans la façade du gynécée du roi Darius; » ou bien encore : « Les fenêtres faites dans le palais de femmes du roi Darius, » si l'on veut absolument faire passer *ardstan* comme ayant la signification de *palais*.

N° XI.

LETTRE DE M. ALBERT DUMONT SUR LES FOUILLES D'OLYMPIE.

Athènes, le 22 février 1876.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser sur les fouilles d'Olympie des renseignements que j'ai lieu de croire précis. Les journaux se sont beaucoup occupés des découvertes faites par les Allemands. Les seuls documents dignes de foi qui aient été publiés sur ce sujet sont trois rapports qui ont paru dans le journal officiel de Berlin, et qui ont été composés à Berlin même d'après les lettres qu'écrit chaque semaine M. le docteur Hirchfeld, directeur des fouilles.

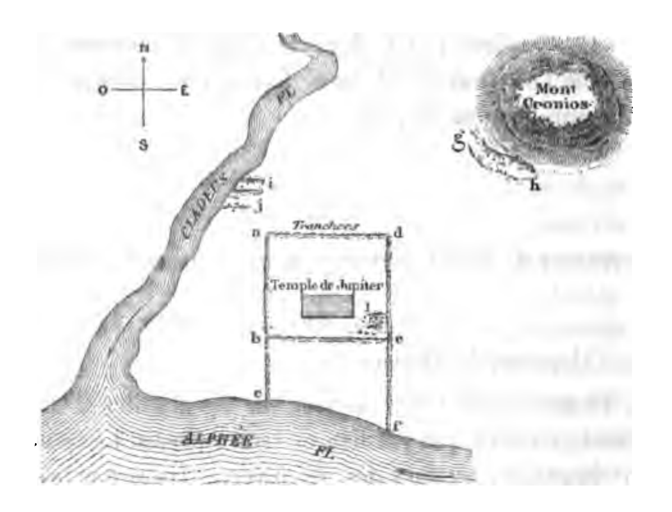
M. Hirchfeld est venu à Athènes ces jours-ci; il m'a montré les dessins et les photographies des objets découverts, la copie des inscriptions; il m'a de plus fait un plan sommaire des fouilles. Ce sont ces renseignements que je porte à votre connaissance.

Les fouilles ont commencé à la fin de septembre avec deux cents ouvriers. Elles se divisent en deux groupes : 1° les tranchées autour du temple de Jupiter; 2° des tranchées de petite étendue faites de tous les côtés.

Le croquis ci-joint indique les quatre grandes tranchées principales, *ac-ad, df* et *be*.

Des tranchées moins considérables ont été faites un peu

partout, en particulier en *g* et *h*, au pied du mont Cronios, en *i* et en *j*, sur les bords du Cladeus.



De la fin de septembre au 16 décembre M. Hirchfeld ne fit aucune découverte, bien qu'il employât à remuer la terre ce nombre considérable de deux cents ouvriers. A partir du 15 décembre les découvertes commencèrent; on trouva en *l* les statues suivantes :

1° Une Victoire;

2° Un Fleuve;

3° Un jeune homme;

4° Une femme.

Victoire. — Cette statue est plus grande que nature; il lui manque la tête et les bras. La Victoire paraît se lever sur les pieds et étendre les bras en avant. Les ailes étaient en métal. Ce monument est d'un très-beau style; les draperies sont admirablement travaillées; l'attitude est noble et naturelle. Ce qui donne plus de prix encore à cette sculpture, c'est le piédestal sur lequel elle était placée et qui conserve

une inscription. Cette dédicace dit que les Messéniens et les Naupactiens ont consacré la statue, qu'elle est l'œuvre de Pæonios de Mendès, Παιώνιος Μενδαῖος. Nous avons donc là un monument décrit par Pausanias (*Élide*, ch. XXVI) et qui appartient à la fin de la guerre du Péloponèse.

Fleuve. — Cette statue représente un vieillard à demi couché. La figure est traitée avec une certaine dureté et rappelle les métopes du Parthénon. Le nom de *Cladeus*, donné à cette œuvre, est vraisemblable. On sait que, sur le fronton oriental du temple et à l'une de ses extrémités, Pæonios de Mendès avait placé le fleuve Cladeus, tandis que de l'autre côté on voyait l'Alphée. Il est certain que l'attitude de cette statue permet de supposer qu'elle occupait une des extrémités du fronton. En se reportant à la restauration de la façade orientale publiée par Blouet, dans l'expédition de Morée, on remarquera les deux fleuves qu'il a représentés aux deux coins du fronton. De plus, le type de la figure convient à la personnification d'un fleuve. (Pausanias, *Élide*, ch. x.)

Je regrette de n'avoir pu étudier ce monument que d'après une photographie très-imparfaite.

Jeune homme. — Il est accroupi ; la tête manque. La sculpture est d'un style large et noble. On suppose que cette statue est également tombée du fronton oriental, et alors on y reconnaît Myrtilus, cocher d'Œnomaüs, qui était placé et même assis par terre, devant les quatre chevaux de son maître, d'après le récit de Pausanias (ch. x).

Statue de femme. — Cette statue, d'un style ancien, rappelle tout à fait la Vesta Justiniani. La tête et les bras manquent. On a retrouvé le buste en un morceau, et plusieurs morceaux qui permettent de recomposer la partie inférieure de la tunique.

Ces quatre monuments ont une grande valeur pour l'histoire de l'art.

A ces objets il faut ajouter :

1° Un décret de proxénie sur bronze; il est relatif à Δημοκράτης Τενέδιος dont parle Pausanias (*Élide*, II, XVII), disant qu'il fut vainqueur à la lutte des hommes faits. La plaque de bronze porte un encadrement formé de deux colonnes et d'un fronton. Dans le fronton on voit le raisin de Ténédos et deux bipennes.

2° Des poids de bronze, au nombre de dix, dédiés à Jupiter, et portant un foudre. Ce sont des mesures étalons.

3° Une pointe de lance en bronze, portant une dédicace faite par les Lacédémoniens, écriture du début du Vᵉ siècle.

4° Des monnaies qui n'ont qu'un intérêt chronologique.

Les savants ne doivent pas oublier les fouilles faites en 1829 sous la direction de Blouet et de Dubois. Elles durèrent six semaines. Elles ont eu pour résultat :

1° La découverte du temple de Jupiter qui fut alors assez bien étudié pour que Blouet en proposât une restauration que connaissent tous les antiquaires;

2° La mise au jour de la métope et d'un fragment important de métope qui sont au Louvre, ainsi que de plusieurs têtes d'homme du plus grand art.

Blouet et Dubois avaient déblayé, le premier toute la façade orientale, le second une partie de la façade occidentale. C'est un peu au sud de la ligne où Blouet s'était arrêté qu'ont été découvertes les nouvelles statues.

La campagne de cinq mois que vient de faire l'expédition allemande montre avec quel talent et avec quelle sûreté avaient été dirigées les recherches de nos compatriotes de l'expédition de Morée. C'est une justice que leur rendent largement leurs successeurs.

Le prochain numéro du Journal archéologique de Berlin contiendra plusieurs des monuments qui ont été trouvés à Olympie, et les inscriptions.

Les fouilles cesseront, ou plutôt seront interrompues à la fin d'avril. Le projet des explorateurs est de dégager entièrement tous les environs du temple.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

ALBERT DUMONT.

N° XII.

LE PARTHÉNON DE NÉOPOLIS.

Communication de M. Heuzey.

Au nombre des fragments antiques que nous avons découverts, M. Daumet et moi, dans la petite ville maritime de *Cavala,* en Thrace, sur l'emplacement de l'ancienne Néopolis, se trouvent surtout deux débris qui remontent à la belle époque hellénique.

C'est d'abord un chapiteau ionique, d'un style très-élégant, remarquable par le large développement des volutes, ce qui est, on le sait, pour cet ordre d'architecture, un signe d'antiquité. Ici l'extension de la volute arrive même à donner au chapiteau une forme oblongue, qui avait vivement frappé un savant architecte, M. Hittorf, et qui lui semblait prouver que l'ordre ionique dérivait, comme l'ordre dorique, de la construction en bois. Il concluait de cet allongement que le chapiteau ionique n'était d'abord qu'une traverse[1], décorée de volutes, placée au-dessus du poteau primitif, pour supporter, en les reliant, les poutres de l'architrave. Le chapiteau ionique de Néopolis se distingue aussi des anciens chapiteaux connus de cet ordre, par une fleur radiée, qui s'épanouit au centre du canal, entre les deux volutes.

L'autre fragment que nous avons découvert à Néopolis

[1] Ce que les architectes appellent un *corbeau.*

n'est pas probablement sans relation avec ce précieux reste d'un temple grec: c'est une inscription qui mentionne, dans la même ville, un *Parthénon.*

ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΗΣ	Ἀπολλοφάνης
ΝΕΩΚΟΡΟΣ	νεωκόρος
ΠΑΡΘΕΝΩΝΟ.	Παρθενῶνο[ς]
ΚΡΕΟΦVΛΑΚΙΟΝ	κρεοφυλάκιον

Il s'agit d'un édifice, *κρεοφύλακιον*, affecté à la garde des viandes sacrées provenant des sacrifices: cette construction dépendait d'un temple qui portait le nom de *Parthénon;* elle avait été élevée par un gardien de ce temple, par un *néocore* appelé Apollophanès.

Il était naturel de supposer que Néopolis, ville alliée des Athéniens et peut-être même colonisée par eux, avait introduit chez elle le culte d'Athéné Parthénos et qu'elle possédait un sanctuaire, qui était comme une succursale du Parthénon d'Athènes : c'est l'hypothèse que j'avais émise tout d'abord, lorsque j'ai publié, en 1864, cette inscription, dans la première livraison de notre *Mission de Macédoine* (p. 21).

Depuis lors, un monument d'Athènes, publié seulement en 1872, est venu changer les termes de la question. Sur un charmant bas-relief, qui forme l'en-tête d'une convention entre le peuple athénien et la ville de Néopolis, les deux cités sont représentées par leurs divinités protectrices : Athéné, dans son costume de guerre, se penche familièrement pour serrer la main d'une toute jeune fille, vêtue d'une simple robe à repli et couronnée de l'antique *polos;* au-dessus de la jeune déesse, qui garde, dans sa grâce naïve, quelque chose de la rigidité des idoles archaïques, on lit le mot ΠΑΡΘΕΝΟΣ.

M. Richard Schöne a publié, en même temps que cette sculpture (*Bas-reliefs grecs des collections d'Athènes,* n° 48), une monnaie inédite de Néopolis, qui porte exactement la même

figure de jeune fille, tenant de l'une de ses mains une coupe et de l'autre une fleur, attributs dont le caractère mythologique est évident; mais le même archéologue n'a pas connu notre inscription, qui reçoit de ces faits une explication inattendue et qui vient les confirmer par un témoignage tiré du sol même de la ville antique.

On ne peut douter que la Parthénos de Néopolis ne soit une déesse toute locale et que le mot Παρθενών, s'écartant du sens qu'il prenait à Athènes, ne désigne particulièrement ici le temple de cette divinité. On sait du reste que παρθενών est un nom commun, qui désignait, dans la maison grecque, l'appartement réservé aux jeunes filles.

Le culte d'une déesse appelée simplement ἡ Παρθένος se rencontre sur plusieurs points du monde grec. Dans la Chersonèse Taurique, le cap Parthénion, situé près de l'ancienne Héraclée et de la position actuelle de Sébastopol, tirait son nom d'un temple et d'une idole de cette déesse. On retrouve aussi une Parthénos dans plusieurs îles de la mer Égée, à Patmos et surtout à Léros, où les oiseaux appelés μελεαγρίδες, nos pintades, étaient consacrés dans son sanctuaire. M. Schöne, qui a réuni avec soin tous ces exemples, ne voit partout, malgré la différence des lieux, qu'une seule et même divinité, qui pour lui serait Artémis. Mais, lorsque Strabon se refuse à identifier même la *Parthénos* de la Tauride avec l'Artémis Taurique, pourtant bien connue de lui, et qu'il se contente de dire, sans rien préciser: τὸ τῆς Παρθένου ἱερὸν, δαίμονός τινος, il est peut-être téméraire de vouloir se montrer plus affirmatif que lui[1].

Il est certain que le culte de la farouche Artémis Tauropole de la Thrace s'accorderait assez mal avec les symboles gravés sur la médaille de Néopolis, comme avec celui qui

[1] Strabon, p. 308. — Athénée, p. 655 *c*. — *Éphéméris archéol.* 1862, n° 229.

décore notre chapiteau de Cavala. Je me contenterai de rappeler que Coré, la fille de Déméter, avait sa légende localisée dans la plaine voisine de Néopolis, près du fleuve Zygactès, ainsi appelé, disait-on, parce que Pluton avait brisé en cet endroit le joug de son char. Sans parler d'Athéné dont les statues d'ancien style se montraient parfois avec le *polos* et dans un costume tout pacifique, on doit tenir compte aussi, dans cette question, des différentes divinités que les anciens identifiaient avec la *Parthénos* zodiacale ou le signe de la Vierge. Le problème est donc loin d'être résolu[1].

Dans cette courte note, je n'ai du reste voulu faire qu'une simple rectification au sujet du mot Παρθενών, mais ce mot tient une place si considérable dans l'histoire de l'art, qu'il m'a paru intéressant d'en signaler à l'Académie un nouvel emploi.

N° XIII.

SUR L'ORIGINE DES VOYELLES CARACTÉRISTIQUES DANS LA CONJUGAISON LATINE.

PAR M. F. BAUDRY.

En parcourant l'ensemble des verbes latins, on y trouve :

Quelques verbes à formes irrégulières, où des racines pures s'unissent à des flexions pures également. C'est la deuxième classe des verbes sanscrits.

Un nombre assez grand de verbes constitués par des thèmes nominaux en *ŏ*, vivants ou disparus, dont la voyelle finale forme avec les flexions pures qui la suivent une espèce de flexion nouvelle, qui se détache ou s'affranchit pour s'adjoindre à son tour à des thèmes nominaux d'autre espèce. C'est la troisième conjugaison latine pure, et elle correspond exacte-

[1] Appien, *Guerres civiles*, IV, 105. — Pausanias, VII, 5, 9. — Hygin, *Poetic. astronom.* 25.

ment à la première classe des verbes sanscrits, car les voyelles radicales y sont sujettes à des gradations analogues. Elle englobe aussi, par influence, les autres classes sanscrites de la troisième à la neuvième. Une loi commune à tous ces verbes est que la caractéristique ne s'y maintient qu'aux temps spéciaux ou temps du présent, et se perd aux temps généraux.

Les trois autres conjugaisons latines forment, avec leurs caractéristiques *ā, ē* et *ī,* une apparence de système contracte d'origine uniforme que dissipe un examen attentif.

Les lois de la phonétique latine interdisent de supposer aucune contraction dans la caractéristique de la conjugaison en *āre.* Elle tire son origine des thèmes nominaux en *ā,* auxquels se sont directement jointes les flexions pures, et garde les voyelles thématiques aux temps généraux, à la manière des verbes dérivés sanscrits.

La deuxième conjugaison, au contraire, résulte de la contraction d'une syllabe thématique composée *a-ia,* qui prend sa source dans un état du langage antérieur au latin. L'*ē* qui en provient s'adjoint les flexions pures pour former un grand nombre de verbes dénominatifs, et aussi quelques causatifs en s'appliquant à des verbes primaires auxquels s'impose, en outre, une espèce d'apophonie de la voyelle radicale. Dans les dénominatifs neutres qui constituent la majeure partie de cette conjugaison, on pourrait reconnaître quelques traces d'une formation analogue aux passifs sanscrits.

La quatrième conjugaison tire son origine de thèmes nominaux en *io,* et de thèmes en *i,* auxquels s'adjoint la flexion détachée de la troisième conjugaison. Comme la première, elle maintient la caractéristique aux temps généraux.

Enfin, par suite de la confusion où tomba de bonne heure la conjugaison latine, un certain nombre de verbes primaires de la troisième conjugaison se sont égarés dans la première, la deuxième et la quatrième.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1875, LU LE 11 FÉVRIER 1876.

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a vu paraître un volume important d'une de nos grandes publications.

Le recueil des *Historiens des Croisades,* qui compte, indépendamment des *Assises de Jérusalem,* trois volumes des *Historiens occidentaux,* un des *Historiens arméniens,* un des *Historiens arabes,* y joint aujourd'hui le premier volume des *Historiens grecs,* commencé par M. Hase, continué par M. Alexandre et achevé par M. Miller. Notre confrère poursuivait en même temps la publication du tome II. La première partie, la plus considérable, en est terminée; l'impression de la seconde commence; la copie entière est prête, et, comme la table est préparée à mesure que les feuilles sont tirées, nous pouvons espérer que ce volume aussi ne se fera plus longtemps attendre.

Dans ce même recueil, le tome IV des *Historiens occidentaux,* confié aux soins de MM. Ad. Regnier et Thurot, est imprimé pour tout le texte des auteurs (90 feuilles). La table va être mise sous presse. Le tome II des *Historiens arabes* est achevé pour toute la partie attribuée plus spécialement à M. de Slane. Celle de M. Defrémery a été retardée par diverses circonstances qui n'existent plus. Mais, sans attendre que la publication en ait lieu, le troisième volume pourra être commencé. M. de Slane a entre les mains assez de matières, textes et traductions, pour en remplir la totalité.

Le tome XXIII des *Historiens de France,* consacré comme les trois précédents au siècle de saint Louis, n'a point paru encore; mais l'impression des tables touche à sa fin, et ainsi peu de mois s'écouleront avant que nos confrères MM. de Wailly, Jourdain et Delisle soient en mesure de le donner au public.

Le tome VIII des *Tables de Bréquigny,* qui doit terminer ce recueil, s'achève sous la direction de M. Laboulaye. La première table (noms de

personnes) est imprimée; la seconde est tout entière en copie. Les trois dernières, beaucoup plus courtes, sont en voie de préparation et pourront être prêtes pour l'impression vers la fin de ce mois.

Le recueil des *Chartes et diplômes relatifs à l'Histoire de France antérieure à Philippe-Auguste* doit être l'œuvre de MM. L. Delisle et de Rozière. En vue de le préparer, M. Luce, auxiliaire de l'Académie, a dépouillé aujourd'hui vingt registres du Trésor des chartes; il a transcrit toutes les pièces antérieures à la date précitée qui se trouvent dans ces registres sous forme de *Vidimus*.

Le tome XXVIII, deuxième partie, de nos *Mémoires*, compte déjà huit mémoires imprimés de MM. Henri Martin, Le Blant, Jourdain, Hauréau, Desjardins. Il n'attend plus, pour être clos, qu'un dernier mémoire, qui est en seconde lecture devant l'Académie.

Le recueil des *Notices et Extraits des manuscrits*, partagé en deux sections, la première orientale, la seconde occidentale, a un plus grand nombre de volumes engagés.

Et d'abord il s'est enrichi d'un nouveau volume dans la section occidentale: le tome XXV, deuxième partie, publié par M. Thurot, et consacré tout entier aux *Commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias* sur le traité d'Aristote *De sensu et sensibili*. Le tome XXIV, deuxième partie, commencé plus tôt, ne s'achèvera que plus tard, parce qu'il réunira des notices diverses et qu'il attend son complément. La notice de M. Prou, sur la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, trop considérable pour entrer dans ce volume avec les autres, formera le tome XXVI, deuxième partie, et compte 10 feuilles prêtes à tirer.

Dans la section orientale, qui est en retard sur l'autre, le tome XXIII, première partie, qui comprendra la traduction du *Dictionnaire des Simples*, d'Ibn-Beithar, par le docteur Leclerc, revue par M. de Slane, a 25 feuilles tirées et 12 bonnes à tirer. Le reste de la copie est prêt pour l'impression. Le tome XXIV, première partie, commence par le mémoire de M. Maspero : *Sur quelques papyrus du Louvre*. Ce mémoire, qui forme 16 feuilles, est complétement tiré avec 13 planches de *facsimile*.

La Commission chargée de l'*Histoire littéraire de la France* poursuit la publication du tome XXVII; 53 feuilles sont tirées, 4 bonnes à tirer, 2 en pages, et tout le reste, faisant la matière d'environ 30 feuilles, en placards.

Pour achever cette revue de vos travaux, il ne me reste plus qu'à vous parler de deux recueils: l'un que vous avez été chargés de continuer, je

veux parler des *Œuvres de Borghesi*, dont le tome IX est sous presse; l'autre que vous avez récemment entrepris vous-mêmes, le *Corpus inscriptionum semiticarum*. Les comptes rendus de nos séances disent assez avec quelle abondance les matériaux vous arrivent. C'est un heureux supplément de travail et une excuse bien légitime au retard de la publication.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 7 JANVIER.

M. Egger, au nom de la famille et des amis de feu L. Francis Meunier, offre à l'Académie la publication posthume de ce savant, intitulée : *Les composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en latin, en français et en espagnol* (Paris, 1875, in-8°), mémoire qui a obtenu en 1873 une distinction honorable au concours pour le prix Volney. Il signale ce volume comme le complément d'un travail antérieur de l'auteur sur le grec et sur le sanscrit, et comme un recueil méthodique des documents reliés entre eux par une théorie aussi ingénieuse qu'elle semble vraie. Malheureusement, M. Fr. Meunier, arrêté par la mort au moment de mettre son ouvrage sous presse, n'a pu en perfectionner comme il l'aurait voulu la rédaction; c'est M. Arsène Darmesteter qui a pris le principal soin de la révision du manuscrit et des épreuves typographiques et qui s'est acquitté de ce devoir délicat avec la conscience d'un philologue exercé et d'un ami.

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. John Beames, commissaire d'Orissa, les deux premiers volumes de sa *Grammaire des langues aryennes modernes de l'Inde* (*Grammar of the modern Aryan languages of India*), Londres, 1875, in-8°. «Le premier volume, après une savante introduction sur les caractères particuliers des langues hindi, panjabi, sindi, gujarati, mahrathi, oriya et bengali, et sur la prononciation de certaines voyelles, contient, dit-il, des renseignements détaillés sur leurs changements et sur ceux des consonnes simples et composées. Le deuxième embrasse des dissertations développées sur le nom et le pronom en ces différents dialectes. Lorsque l'ouvrage sera terminé, il sera certainement un des travaux les plus érudits sur la littérature indienne qui aient été produits depuis l'étonnant développement qu'a pris dans ce siècle la science de la philologie comparée.»

Sont encore offerts :

Mainet, fragments d'une chanson de geste du XIIe siècle, publiés par M. Gaston Paris (Paris, 1875, broch. in-8°).

Lettre numismatique par M. Chalande (Toulouse, 1875).

SÉANCE DU VENDREDI 14 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé au XIIe siècle par Guimann, et publié pour la première fois, au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine Van Drival (Arras, 1875, in-8°).

La ville de Valenciennes assiégée par Louis XIV en 1677 a-t-elle été prise par force ou par trahison? par M. Caffiaux (Valenciennes, 1875, broch. in-8°).

Akademische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte, par M. Weber (Berlin, 1876, in-8°).

M. Edm. Le Blant présente à l'Académie la deuxième partie du *Catalogue descriptif du Musée Fol* (Genève, 1875, in-8°). «Il s'agit, on le sait, dit-il, d'une riche collection d'objets d'art réunis et libéralement offerts par M. William Fol à la ville de Genève. Le nouveau volume comprend les séries de la glyptique et de la verrerie. Des planches dont plusieurs ont été dessinées par le donateur lui-même reproduisent un certain nombre de types de ces verres à filigranes, à mosaïque, imitant l'onyx, ou à mille fleurs, dans la fabrication desquels excellaient les anciens, et que les plus habiles ouvriers de Venise n'ont pas toujours créés aussi parfaits. Préoccupé de mettre sous les yeux de ses compatriotes des modèles dignes d'être imités et de leur indiquer la voie à suivre, l'auteur a joint à son volume la description des procédés employés pour la fabrication de ces gracieux ouvrages. Il cherche également à réveiller, par la vue de types nombreux et choisis, l'art de graver les pierres fines et de reproduire en émail, comme le faisaient les anciens, les intailles et les camées. On ne peut qu'applaudir à l'emploi intelligent et généreux que sait faire ainsi M. Fol de son temps et de sa fortune.»

M. de Longpérier offre, de la part de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, un nouveau fascicule (comprenant 18 feuilles d'impression) de sa traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers* de Ma-touan-lin (Genève, in-4°).

«Ce fascicule, dit-il, contient la fin du chapitre relatif à la Corée ou Kao-li; les chapitres qui concernent le Pe-tsi et le Sin-lo, le Ouo-tsiu, le Mou-ki, le Po-Haï, royaumes ou provinces faisant partie du continent asiatique; et enfin le commencement du livre relatif au Fou-sang, cette mystérieuse contrée, dans laquelle le savant professeur du Collége de France vous a montré qu'il fallait reconnaître, comme l'ont fait De

Guignes et d'autres critiques, une partie du continent américain. Les nombreuses notes que M. d'Hervey de Saint-Denys ajoute à sa traduction prouvent avec quel soin il étudie le texte d'un auteur dont nous lui devrons la connaissance complète. »

SÉANCE DU VENDREDI 21 JANVIER.

M. E. Desjardins offre à l'Académie, de la part de M. Auguste Mariette, une suite de travaux relatifs à la topographie de Karnak, aux textes qui y ont été récemment découverts et à l'explication des fameuses listes ethnographiques de Thoutmès III. « Cette publication, dit-il, présente donc un certain caractère d'unité, bien qu'elle se compose de deux parties distinctes :

« 1° *Karnak. Étude topographique et archéologique avec un appendice comprenant les principaux textes hiéroglyphiques découverts ou recueillis pendant les fouilles exécutées à Karnak.* Texte, 88 pages grand in-4°; 56 planches grand in-f°.

2° *Les listes géographiques des pylônes de Karnak, comprenant la Palestine, l'Éthiopie, le pays des Somâl.* Texte, 67 pages grand in-4°; atlas composé de trois cartes grand in-f° double.

Ces deux ouvrages ont été publiés sous les auspices de S. A. Ismaël, khédive d'Égypte, et portent la date de 1875[1].

M. Heuzey offre à l'Académie, de la part de M. E. Dugit, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, un volume intitulé *Naxos et les établissements latins de l'Archipel* (in-8°). « M. Dugit, dit-il, pendant son séjour en Grèce, a étudié méthodiquement l'île de Naxos, et il a tiré de cette exploration, en 1867, le sujet d'une thèse latine sur les antiquités de l'île. Dans le présent ouvrage, il reprend en français la partie antique de sa description, mais il y ajoute toute une partie nouvelle qui occupe plus de la moitié du volume : c'est l'histoire suivie et détaillée de Naxos sous la domination des Vénitiens et sous celle des Turcs. Cette étude historique s'étend nécessairement au delà des limites de l'île et embrasse tous les établissements latins de l'Archipel. Un chapitre sur l'état de Naxos en 1861, sur le caractère et sur les usages de ses habitants, complète cette monographie pleine de faits intéressants, écrite d'un style élégant et facile, qui en rend la lecture très-attachante. »

[1] Voir aux Communications, n° II.

SÉANCE DU VENDREDI 28 JANVIER.

M. Boissier adresse une brochure intitulée: *De l'unité. Partie astronomique; septième série. Système du monde d'après la Bible, la nature et la science* (Paris, in-4°).

M. Charles Robert, membre de l'Académie, fait hommage de deux ouvrages intitulés:

1° *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle* (Paris, 1873, in-4°). — 2° *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (Paris, 1875, in-8°).

M. Ern. Desjardins offre de même à ses confrères une brochure portant pour titre : *Les onze régions d'Auguste : quelles sont les divisions de l'Italie inscrites sur la table de Peutinger?* (Paris, 1875, in-8°.)

Les remercîments de l'Académie sont adressés à MM. Ch. Robert et E. Desjardins.

M. de Saulcy présente, au nom de M. Sauvaire, des extraits du livre intitulé: *Le miroir glorieux de l'Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, par le quâdy Moudjir-ed-dyn, mort en 1521 (Paris, 1876, in-8°). «On ne possédait, dit-il, de ce livre que des extraits traduits par M. de Hammer dans les *Mines de l'Orient*, et une édition imprimée il y a peu d'années, à Boulaq, par El-Ouahby. Cette traduction est infiniment supérieure à celle de Hammer.»

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le comte de Crozier, consul de Grèce à Paris, l'*Art khmer, étude historique sur les monuments de l'ancien Cambodge* (Paris, 1875, in-8°). Cet ouvrage, qui est à la fois savant et intéressant, renferme d'abord sur le peuple khmer ou «les anciens Cambodgiens» des données exactes d'après les auteurs les plus dignes de confiance, surtout d'après un voyageur du XIIIe siècle. «Déjà l'Académie, dit M. Garcin de Tassy, a entendu, il y a quelques années, un rapport du regrettable M. Mohl, au nom d'une commission spéciale, sur les monuments anciens du Cambodge et sur leurs inscriptions. On possède aujourd'hui ces monuments et ces inscriptions, provisoirement à Compiègne, grâce au lieutenant de vaisseau L. Delaporte. Les Cambodgiens sont bouddhistes, c'est-à-dire ils appartiennent à la religion qui a le plus d'adhérents dans le monde et qui ressemble beaucoup, extérieurement, au catholicisme romain. L'ouvrage du comte de Crozier donne la description exacte et érudite des monuments recueillis au Cambodge, et il a accompagné sa description de gravures et de tous les renseignements utiles qu'il a pu réunir. Ce qui nous intéresse

le plus, ce sont les inscriptions; malheureusement elles ne sont pas encore déchiffrées, mais tout fait espérer qu'elles ne tarderont pas à l'être, au moyen des langues indiennes, plus facilement encore que ne l'ont été les hiéroglyphes et les inscriptions assyriennes.»

M. de Longpérier offre, au nom de M. F. Chabas, correspondant de l'Académie, une *Notice du papyrus médical Ebers*, dans laquelle le savant égyptologue donne une analyse très-complète de ce document que, d'après de sérieuses considérations, MM. Ebers et Chabas croient contemporain de la dix-huitième dynastie. (Chalon-sur-Saône-Paris, 1876, in-4°.) «Le papyrus, dit M. de Longpérier, est complet et sans lacunes; il contient cent dix pages en caractères hiératiques; et c'est, après le célèbre codex Harris, le plus considérable qui soit arrivé jusqu'à nous. Son titre: *Corpus des remèdes contre les maladies*, indique clairement le sujet qui y est traité. Il est extrêmement intéressant de pouvoir comparer cet antique monument de la science médicale égyptienne avec les traités de médecine des Grecs. Il n'est pas moins intéressant de constater avec quelle facilité relative des égyptologues éminents, comme MM. Ebers et Chabas, parviennent à expliquer les nombreux termes techniques qu'offre le texte qu'ils ont étudié avec tant de critique.»

M. Egger, au nom de M. O. Rayet, ancien membre de l'École française d'Athènes, présente un recueil d'*inscriptions grecques de l'île de Kos* (tirage à part de l'Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques). Il signale l'intérêt que présentent ces documents aux grammairiens et aux historiens de la langue grecque par les singularités dialectiques; aux historiens des institutions grecques par de nombreux et nouveaux renseignements sur l'organisation municipale et sur les usages de la population dorienne des Sporades.

M. L. Delisle offre, au nom de M. Monod, le tome Ier de la *Revue historique*, janvier-mars 1876 (Paris, in-8°).

«Cette livraison, dit-il, justifie les espérances qu'avait fait concevoir le programme distribué l'année dernière. A la suite d'une introduction dans laquelle M. Monod passe en revue la marche des études historiques en France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, viennent différents mémoires sur l'histoire de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, qui tous se recommandent par la solidité des recherches, la sûreté de la critique, l'impartialité des jugements et la netteté de l'exposition. Plusieurs de ces mémoires, dus à nos confrères M. Duruy, M. Thurot et M. Desjardins, sont déjà connus de l'Académie, qui en a entendu la lecture. Parmi les autres articles, on remarque dans cette livraison un

mémoire de M. Castan (*Granvelle et le petit empereur de Besançon*), qui touche à des points importants de l'histoire de la Franche-Comté au XVIe siècle, et un travail de M. Chéruel sur Saint-Simon et Dubois, qui donne un avant-goût des commentaires de la future édition des mémoires de Saint-Simon. Dans l'impossibilité de citer tous les morceaux dignes d'attention, je me contenterai de signaler un mémoire de l'année 1625 attribué à Richelieu, et des détails fort précis sur les modifications qu'a subies dans ces derniers temps l'entreprise des *Monumenta Germaniæ historica.*»

Est encore offert :

La linguistique, par M. Abel Hovelacque, tome II de la Bibliothèque des sciences contemporaines (Paris, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 4 FÉVRIER.

M. Miller offre à l'Académie, de la part de l'éditeur, M. Constantin Sathas, les cinq premiers volumes du recueil intitulé : *Bibliotheca græca medii ævi* (Venetiis, 1872-1876, in-8°). «J'ai déjà, dit-il, dans le *Journal des Savants,* consacré deux articles à l'examen des quatre premiers volumes de cet important ouvrage. Le cinquième, qui vient de paraître, sera prochainement l'objet d'un nouvel article. Il serait trop long d'indiquer, même sommairement, tous les documents originaux qui sont publiés ici pour la première fois et qui jettent une vive lumière sur l'histoire, les mœurs, les usages d'une époque peu connue de l'histoire byzantine. Nous nous contenterons de citer les principaux. Trois écrivains célèbres, Michel Attaliate, Nicétas Choniate et Théodore Métochite défrayent le premier volume, qui contient en outre différentes chroniques et des catalogues de manuscrits appartenant à des bibliothèques de Constantinople et du mont Athos. Le second volume intéresse particulièrement l'île de Chypre. Indépendamment de la pièce si curieuse et déjà connue de Néophyte sur les malheurs éprouvés par cette île lorsqu'elle fut conquise par Richard d'Angleterre, ce volume donne intégralement les grandes chroniques de Léontius Machœras et de Georges Boustron. Nous trouvons dans le troisième plusieurs chronographes qui font connaître l'histoire de la Grèce pendant la domination turque. Il se termine par un inventaire des pièces officielles conservées au patriarcat de Constantinople, de 1538 à 1684. Le quatrième volume présente un intérêt tout particulier. Il nous donne le texte grec de l'histoire de Michel Psellus, document de la plus haute importance pour l'histoire byzantine pendant un siècle (976-1077), texte qui était attendu avec la plus vive impatience depuis un grand nombre

d'années. Car il y avait déjà plus de quarante ans que notre illustre Hase avait été chargé par la Russie d'en donner une édition d'après le manuscrit unique de Paris. Le cinquième volume peut être considéré comme le complément du précédent. Entièrement consacré à Michel Psellus, il contient, sous le titre de *Miscellanées*, ses oraisons funèbres, ses éloges, ses apologétiques, un recueil considérable de ses lettres, adressées aux personnages les plus importants de l'époque; enfin des opuscules et des poésies sur toutes sortes de sujets.

«Des introductions pleines de critique historique sont placées en tête de chaque volume. Elles font connaître les écrivains en question et mettent en relief l'importance des documents nouvellement publiés. Les nombreuses et savantes publications de M. Sathas sont connues de tous ceux qui s'occupent de l'histoire byzantine. On ne saurait trop louer le zèle actif et intelligent de ce jeune érudit qui exploite d'une manière si utile les principaux établissements littéraires de l'Europe.»

M. G. Perrot offre à l'Académie, au nom de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, l'*Annuaire* qu'elle a publié pour l'année 1875, la neuvième de son existence (Paris, 1875, in-8°). «La commission qui, avec le concours du bureau, règle la composition de l'annuaire et en surveille l'impression, a tâché, dit-il, de mettre dans ce recueil une variété qui réponde à celle des travaux qu'elle cherche à encourager et des études que poursuivent ses membres. L'antiquité grecque est représentée, dans ce volume, par des mémoires comme celui où M. Egger étudie les documents qui ont servi aux anciens historiens grecs, par quelques pages d'un commentaire où M. Maspero explique certains passages du second livre d'Hérodote à l'aide des monuments authentiques de cette Égypte qu'il connaît si bien; elle l'est encore par la traduction d'un plaidoyer d'Isée, que M. Caillemer a accompagnée de notes savantes, précieuses pour l'intelligence du droit successoral de la Grèce. Dans le même ordre d'idées, nous citerons encore les inscriptions inédites de l'île de Cos et de Mantinée que publient et commentent MM. Rayet et Foucart. La littérature byzantine, sur laquelle la France a jadis appelé la première l'attention par les travaux de ses grands érudits du XVII° siècle et particulièrement de Du Cange, n'est pas oubliée; nos savants confrères, MM. Miller et Heuzey, publient ici, l'un le texte inédit d'un poëme moral de Constantin Manassès, l'autre un curieux document, un discours historique sur les couvents des Météores, en Thessalie. M. Constantin Sathas, par sa notice sur les commentaires byzantins relatifs aux comédies de Ménandre et aux poëmes d'Homère, défend victo-

rieusement le clergé byzantin contre les imputations qui attribuaient à son fanatisme la destruction de plusieurs des chefs-d'œuvre de l'antiquité. L'activité littéraire de la Grèce renaissante, les efforts des Hellènes pour répandre chez eux l'instruction et rattacher à leur glorieux passé leur présent et leur avenir, nous sont décrits par M. de Queux de Saint-Hilaire dans sa notice des principales publications grecques faites en Orient et en France pendant l'année 1874-1875; enfin on trouvera dans le discours de notre dernier président, M. Léon Heuzey, le résumé des travaux de l'association, la vive expression des espérances et des ambitions qu'elle nourrit. Je me reprocherais de terminer cette analyse, trop longue peut-être, sans signaler encore à l'Académie deux des travaux que contient notre annuaire. M. de Queux de Saint-Hilaire, notre secrétaire adjoint, y a consacré une notice attachante et toute pleine d'une émotion sincère à la mémoire d'un des hommes qui avaient le plus contribué à la fondation de l'association, d'un confrère qui a laissé ici aussi d'unanimes regrets, M. Brunet de Presle. L'annuaire se termine par un catalogue de publications relatives aux études grecques (1873-1875), qui n'a pas moins de trente pages; il est dû à la patience et au zèle de M. C. E. Ruelle.

«L'Académie m'excusera, je l'espère, ajoute M. Perrot, d'avoir retenu pendant quelques instants son attention sur les travaux d'une association à laquelle elle n'a cessé de prodiguer les plus précieux encouragements. Ce sont, en effet, les membres de la Compagnie qui ont pris la part principale à la fondation de la société, et sur les neuf présidents qui ont dirigé nos travaux de 1867 à 1875, je n'en compte qu'un seul qui ne nous ait pas été donné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.»

M. Duruy présente, de la part de M. Thierion de Monclin, un ouvrage intitulé: *De l'administration des biens et des revenus des communes* (Paris, 1874, in-8°). «Ce volume, dit-il, est divisé en trois parties (droit romain, ancien droit français, code civil) dont la dernière sort du cercle des études de l'Académie. Il ne m'appartient pas de juger la seconde; mais je puis dire que la première renferme des chapitres intéressants: sur la *cité considérée comme personne civile,* sur les *garanties accordées aux cités pour l'administration de leurs biens,* sur la *gestion de leur patrimoine et de leurs finances.*

«Je signalerai particulièrement la distinction fort bien établie entre la commune française, que l'administration préfectorale tient en tutelle, et la commune romaine, qui, dans le haut empire, était affranchie de cette ingérence du pouvoir central dans les affaires, parce que la très-sévère

responsabilité des magistrats municipaux suffisait à garantir les intérêts dont la protection est aussi confiée à l'autorité supérieure. »

SÉANCE DU VENDREDI 11 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Miller, un volume intitulé : *Mélanges de philologie et d'épigraphie*, 1re partie (Paris, 1876, in-8°). L'Académie a pu déjà apprécier tout l'intérêt de ces mélanges, qui ont paru par articles dans la *Revue archéologique*.

Est aussi offert un volume intitulé : *La vie et ses attributs dans leurs rapports avec la philosophie et la médecine*, par M. E. Bouchut (Paris, in-8°).

M. de Saulcy présente à l'Académie, de la part de M. le vicomte Jacques de Rougé, le troisième fascicule de la *Chrestomathie égyptienne*, intitulé : *Abrégé grammatical* (Paris, 1875, in-8°). Il lui suffit de rappeler le nom de M. de Rougé pour que l'Académie comprenne toute l'importance de cette publication.

M. Renan offre, de la part de M. Testa, de Turin, un volume intitulé : *L'iscrizione di Mesa re di Moab* (Turin, 1875, in-8°). « C'est, dit-il, un travail très-consciencieux, très-complet. M. Testa résume parfaitement l'état de la science et se montre très-sobre à proposer de nouvelles explications. Une nouvelle période de travaux sera ouverte quand M. Ganneau publiera enfin une reproduction définitive du monument original, tel qu'il est maintenant exposé au Louvre. Alors sans doute quelques passages qui restent des énigmes fourniront la matière de nouvelles discussions. »

SÉANCE DU VENDREDI 18 FÉVRIER.

Est offert à l'Académie, par M. Léon Pigeotte, le *Catalogue d'ouvrages et pièces concernant Troyes, la Champagne méridionale et le département de l'Aube* (Troyes, 1875, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 25 FÉVRIER.

(Séance levée. Décès de M. Didot.)

SÉANCE DU VENDREDI 3 MARS.

Sont offerts à l'Académie, au nom de M. Germain, à l'appui de sa candidature : *Histoire de l'église de Nîmes*, 2 volumes (Nîmes, 1838,

1842. in-8°). — *Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, 3 volumes (Montpellier, 1851, in-8°). — *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, 2 volumes (Montpellier, 1861, in-8°). — *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, 4 volumes (Montpellier, 1860, 1871, 1876, in-4°).

Sont encore offerts :

Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par M. Aug. Moutié, 2° partie : *Châtelains, barons et ducs* (Rambouillet, 1876, in-8°). Cet ouvrage a obtenu la 1re médaille au concours des Antiquités nationales de 1870.

Avesta. Livre sacré des sectateurs de Zoroastre, traduit du texte par M. C. de Harlez, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége. Tome I, introduction.

Vendîdâd (Liége-Paris-Louvain, 1875, in-4°). *Scavi, monumenti, musei e insegnamento della scienza delle antichità in Italia*, par M. G. Conestabile, correspondant de l'Académie (Florence, 1874, broch. in-8°).

Codices gottici ambrosiani, par M. A. Uppström (Upsal, 1874-1878, in-4°).

Fragmenta gothica selecta ad fidem codicum ambrosianorum carolini vaticani, par le même (Upsal, in-8°).

Från jernåldern, par O. Montelius. (*Monuments de l'âge de fer avec planches*), cahiers I et II (Stockholm, 1869, in-4°).

De klassiska folkens förbindelse med Norden och inflytande på dess civilisation, par Carl Wiberg (*Les peuples classiques dans leurs relations avec le nord et la marche de la civilisation*) (Stockholm, 1868, in-4°).

M. Geffroy, directeur de l'École archéologique de Rome, adresse à l'Académie le *discours* prononcé à Rome par le secrétaire de la Commission municipale à l'occasion de *l'inauguration de plusieurs salles du palais des conservateurs au Capitole*, ainsi qu'un *catalogue sommaire* qui y a été distribué (Rome, 1875, 1876, broch. in-8°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Houdas, professeur d'arabe à la chaire d'Oran, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes, la première partie du *Cours élémentaire de langue arabe*, qu'il publie en Algérie (Alger-Paris-Constantine, 1875, in-8°). « Cette première partie, dit-il, contient des notions détaillées sur les lettres et signes orthographiques arabes, sur la manière d'exprimer les nombres par des lettres ou par les chiffres que les Arabes ont empruntés aux Indiens et que nous tenons des Arabes. Le tout est ac-

compagné d'exercices et d'anecdotes intéressantes. Cette première partie sera suivie d'autres parties qui compléteront l'ouvrage et qui seront offertes à l'Académie au fur et à mesure de leur mise au jour.»

M. Renan présente, au nom de M. Euting, la reproduction au trait de la *grande inscription de Gebâl* (*Byblus*) publiée par M. de Vogüé (Strasbourg, 1876). Faite par un homme compétent, une telle reproduction, dit-il, sans remplacer la photographie, a beaucoup de valeur.

M. Renan présente en outre quelques *inscriptions himyarites* publiées par M. Clermont-Ganneau.

M. Thurot offre, de la part de M. Paul Meyer, le travail qu'il vient de publier (*Romania*, t. V) sous le titre de: *Un récit en vers français de la première croisade fondé sur Baudri de Bourgueil* (Nogent-le-Rotrou, 1876, in-8°). « M. Meyer, dit-il, donne, d'après deux manuscrits qu'il a trouvés en Angleterre, des extraits fort étendus d'un poëme en alexandrins monorimes rédigé sous la forme d'une chanson de geste avec le récit de Baudri, auquel est ajoutée une continuation qui va jusqu'à la prise de Tyr en 1124 et qui est fondée probablement, en grande partie, sur un abrégé de Fouchier de Chartres très-voisin de la chronique intitulée *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium* d'un certain Bartholf. M. P. Meyer ne croit pas le poëme antérieur à Philippe-Auguste. Il l'a comparé très-attentivement aux sources où il a été puisé, et il montre que le jongleur n'y a ajouté que des fables. Le texte est édité avec le plus grand soin. En somme, cette publication fait le plus grand honneur au savoir historique et philologique de M. P. Meyer, qui nous a apporté le concours le plus précieux pour l'achèvement du IV° volume des *Historiens occidentaux des Croisades*.

SÉANCE DU VENDREDI 10 MARS.

M. de Saulcy offre à l'Académie son *Histoire numismatique du règne de François Ier, roi de France* (Paris, 1876, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 4° et dernier fascicule des *Comptes rendus de l'Académie* pour l'année 1875 (Paris, in-8°).

Sont offerts à l'Académie:

Σύγγραμμα περιοδικόν de la Société hellénique philologique de Constantinople, 1872-1873, 1873-1874, 2 vol. in-4°.

Histoire de la ville de Lille de 620 à 1804, par Ed. Van Hende (Lille, 1876, in-12).

Félix Bourquelot, par M. H. Bordier. (Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

Relazione sulla importanza di una raccolta d'iscrizioni greche, latine ed arabe esistenti in Sicilia, par Crispo Moncada (Palerme, 1875, broch. in-12).

SÉANCE DU VENDREDI 17 MARS.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants:

Dictionnaire de la langue dènè-dindjiè, dialectes montagnais ou chippewayan, peaux de lièvre et loucheux, par le R. P. Petitot, vol. II (Bibliothèque de linguistique et d'ethnographie américaines, Paris, 1876, grand in-4°).

Vocabulaire français-esquimau, dialecte des Tchiglit des bouches du Mackensie et de l'Anderson, précédé d'une monographie de cette tribu, par le même. Vol. III (Paris, 1876, in-4°).

M. Ravaisson offre à l'Académie, de la part de M. Maxime du Camp, une brochure intitulée : *L'emplacement de l'Ilion d'Homère, d'après les plus récentes découvertes* (Paris, 1876, in-8°). «M. Maxime du Camp, bien connu, dit-il, par son voyage en Égypte et par ses exactes et intéressantes études sur Paris, a visité deux fois la Troade. Ses observations, faites sur le terrain, les livres de Lechevalier et de Mauduit à la main, l'ont amené à la conviction que l'opinion de ces auteurs, soutenue encore récemment par MM. Vivien de Saint-Martin et d'Eichthal, et d'après laquelle il faudrait chercher l'Ilion d'Homère à Bounarbaschi, au pied de l'Ida, devait être abandonnée; les découvertes de M. Schliemann ont prouvé, selon lui, que l'ancienne Troie avait existé là où l'avait mise presque toute l'antiquité, c'est-à-dire au milieu de la plaine sur la colline d'Hissarlik.»

M. Ravaisson ajoute que M. Gladstone, si versé dans la connaissance de tout ce qui se rapporte à Homère, vient de publier un ouvrage intitulé: *Homeric synchronism*, où il se prononce pour la même opinion, et déclare que la question de l'emplacement de l'ancienne Troie lui paraît être désormais hors de doute.

SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS.

M. Charles Nisard adresse à l'Académie les ouvrages suivants :

Le triumvirat littéraire du XVI*e siècle. Juste Lipse, Joseph Scaliger et*

Isaac Casaubon (Paris, 1 vol. in-8°). — *Les gladiateurs de la République des lettres aux* XV*ᵉ*, XVI*ᵉ et* XVII*ᵉ siècles* (Paris, 1860, 2 vol. in-8°). — *Histoire des livres populaires* (Paris, 1863, 2 vol. in-12). — *Des chansons populaires chez les anciens et chez les Français, essai historique suivi d'une étude sur la chanson des rues contemporaine* (Paris, 1867, 2 vol. in-12). — *Mémoires de Garasse (François), de la compagnie de Jésus* (Paris, 1861, 1 vol. in-12).

Sont encore offerts à l'Académie :

Notice sur l'emplacement d'un édifice ancien à Carthage (temple de Baal, curie, couvent de Salomon, basilique «restituta» et divers thermes), par M. de Sainte-Marie (Constantine-Alger-Paris, 1875, broch. in-8°).

Bibliographie carthaginoise, par le même (Constantine, etc. 1875, broch. in-8°).

M. P. Paris présente à l'Académie deux ouvrages de M. le comte de Cosnac. Le premier est intitulé : *Les Mémoires de Daniel de Cosnac*, archevêque d'Aix, etc. (Paris, 1852, 2 vol. in-8°). Le second a pour titre : *Souvenir du règne de Louis XIV* (Paris, 1868-1874, 4 vol. in-8°). «Le premier élément de ce dernier ouvrage, dit-il, s'est trouvé dans les notes, extraits et recueils laissés par Daniel de Cosnac. Ces documents ont engagé M. de Cosnac à présenter une sorte de comparaison entre eux et tous les mémoires et toutes les histoires contemporaines du règne de Louis XIV. On pourrait donc donner pour titre à cet important ouvrage : l'*Examen des historiens du règne de Louis XIV*.»

M. L. Delisle offre à l'Académie, de la part de M. Prost, dont les travaux ont été plusieurs fois récompensés par l'Académie, un mémoire sur les *Jugements à Metz au commencement du* XIII*ᵉ siècle* (Paris, 1876, broch. in-8°). «M. Prost, dit-il, explique dans ce mémoire un article, jusqu'à présent fort obscur, de la grande charte communale de 1214 ou environ, et donne des renseignements fort précis sur la façon dont procédaient les tribunaux d'échevins et sur le principe de l'unanimité requise en principe pour les jugements de l'échevinage à Metz.»

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS.

M. E. Desjardins offre, au nom de M. O. Rayet, un mémoire *sur l'île de Kos* (Paris, 1876, in-8°. Extrait des Archives des missions scientifiques et littéraires). «M. Olivier Rayet, agrégé d'histoire, ancien membre de l'École d'Athènes, est, dit-il, déjà connu par ses publications antérieures et surtout par son exploration, ses travaux et ses fouilles si produc-

tives à Milet qui ont valu à la France, grâce à la munificence de MM. les barons Gustave et Edmond de Rothschild, les merveilleux spécimens d'architecture ionienne qu'on admire au Louvre. Le jeune archéologue, très-fin connaisseur des œuvres d'art, n'est pas moins apprécié des artistes que des savants, et l'on sait qu'il a laissé des souvenirs durables parmi les auditeurs de son cours intérimaire dans la chaire de Raoul Rochette. M. O. Rayet avait déjà donné, l'an dernier, dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, les *Inscriptions inédites ou inexactement publiées* qui proviennent de cette même île, la plus féconde, après Rhodes, de toutes les Sporades en documents épigraphiques. Aujourd'hui c'est une étude géographique de l'île que nous devons au jeune archéologue. Il nous fait connaître sa constitution géologique; il en décrit l'aspect physique, celui de sa capitale *Khora*, et des autres lieux habités; les mœurs des habitants, qui rappellent, par plus d'un côté, les bergers de Théocrite dont le souvenir est inséparable de celui de la source *Vourina*, dont les ombrages subsistent encore à *Kos*. L'auteur dresse ensuite un précieux tableau de statistique administrative et économique. Dans la seconde partie, — et cela nous touche davantage, — il rétablit avec méthode et clarté la topographie ancienne de l'île en s'aidant de tous les secours que lui fournissent l'histoire, la poésie, l'archéologie et l'épigraphie. Enfin, il accompagne cette excellente monographie de deux cartes: l'une, ancienne, avec les noms gravés en grec et dressée par lui; l'autre, moderne, d'après celle de Graves et Spratt qu'il a corrigée sur les lieux. Cette étude prendra donc place à côté des meilleures en ce genre et, sans aller plus loin, nous trouverions aisément parmi nos confrères d'anciens élèves d'Athènes qui consentiraient à donner droit de cité au mémoire sur Kos à côté de ceux de *l'Eubée*, de *Thasos* et du *mont Olympe*. »

M. Renan présente la traduction des *Colliers d'or* de Zamakhschari, docteur arabe célèbre du XIIe siècle, opuscule de morale et de réflexions philosophiques (Paris, 1876, in-8°). « Ce travail, dit-il, autrefois recommandé par M. de Sacy à ses élèves, a été fait par M. Barbier de Meynard avec infiniment de critique et de savoir. »

M. Renan présente encore les *Recherches sur l'histoire littéraire du XVe siècle*, de M. Jules Dukas, opuscule extrait du *Bulletin du bibliophile* de M. Techener (Paris, 1876, in-8°). Ce sont des monographies faites avec grand soin sur Laurent Maïoli, Elie del Medigo, Pic de la Mirandole, et cette philosophie averroïste qui fleurit dans le nord de l'Italie à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. « Cet opuscule, dit

M. Renan, fait avec beaucoup de soin, témoigne de connaissances bibliographiques étendues.»

M. Defrémery présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ch. Brosselard, ancien préfet d'Oran, un mémoire relatif aux *inscriptions funéraires des Benou Zeyan, rois de Tlemcen, et à l'épitaphe de Boabdil Abou-Abd-Allah Mohammed, dernier roi maure de Grenade* (Paris, 1876. in-8°). «Dans ce travail, dit-il, M. Brosselard a réuni trente-deux épitaphes de membres de la famille des Benou Zeyan, dont quatre se rapportent à des sultans, neuf à des princes ou émirs, dix-neuf enfin à des princesses. Il a fait précéder la transcription et la traduction de ces monuments d'un historique fort intéressant des fouilles qui ont permis de les mettre au jour. Il y a ajouté des détails en général très-curieux sur l'histoire des rois de Tlemcen et sur celle de Boabdil, dont la mort eut lieu à Tlemcen, et non dans le royaume de Fès, comme il est admis généralement. Il est, de plus, prouvé par l'épitaphe de ce souverain déchu qu'il ne survécut qu'un peu plus de deux ans à la perte de Grenade, et qu'il ne périt pas dans une bataille où il aurait fait preuve, pour défendre la cause d'autrui, et cela dans un âge très-avancé, de plus de courage qu'il n'en avait montré dans la force de l'âge pour disputer aux rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, le dernier débris de l'héritage de ses pères.»

Sont encore offerts :

Annales de philosophie chrétienne, octobre-novembre 1875 (Paris, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, 5ᵉ et 6ᵉ livraison, 1875 (Paris, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. de Rossi, 2ᵉ série, 6ᵉ année (Rome, 1875, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1875 (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4ᵉ trimestre 1875 (in-8°).

Bullettino di archeologia cristiana, 2ᵉ série, 6ᵉ année (Rome, 1875, in-8°).

Gazette archéologique, par MM. de Witte et François Lenormant. 1ʳᵉ année, 1875; 2ᵉ année, 1ʳᵉ livraison, 1876 (Paris, in-4°).

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, septembre-décembre 1875 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, tome VI, octobre-décembre 1875; janvier-février 1876 (Paris, in-8°).

Journal (The) of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, octobre 1875 (Londres, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tome VII (Toulouse, 1875, in-8°).

Revue dès universités catholiques, 20 décembre 1875, n° 4 (Paris, in-8°).

Revue archéologique, janvier-février 1876 (Paris, in-8°).

Revue de législation, novembre-décembre 1875; janvier-février 1876 (Paris, in-8°).

Revue numismatique, mai-août 1874 (Paris, in-8°).

Revue africaine, novembre-décembre 1875 (Alger, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1876.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE WAILLY.

SÉANCE DU VENDREDI 7 AVRIL.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour l'inviter à s'occuper, dans l'une de ses prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire de langue persane vacante au Collége de France par suite du décès de M. Mohl.

Les candidats présentés sont : 1° M. Barbier de Meynard, 2° M. Kazimirski.

Par une autre lettre, M. le Ministre de l'instruction publique prie l'Académie de désigner un de ses membres pour remplir la place de membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, laissée vacante par la démission de M. de Wailly.

M. le Président rappelle à l'Académie que, selon l'usage, la prochaine séance sera avancée du vendredi au mercredi 12 avril, à cause du vendredi saint. Comme l'Académie n'a pas coutume de faire des élections les jours où les séances sont reportées, M. le Président propose et l'Académie décide que les deux élections ou présentations dont il vient d'être question auront lieu à quinzaine.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre libre.

Il rappelle les noms des candidats, MM. de Cosnac, Baudry et Ch. Nisard.

La feuille de présence accuse 40 membres présents.

On procède au scrutin.

Nombre de votants, 40; majorité absolue, 21.

Au premier tour de scrutin MM. Ch. Nisard et Baudry obtiennent chacun 20 voix; au deuxième tour, M. Ch. Nisard obtient 21 voix; M. Baudry, 19.

En conséquence, M. Ch. Nisard est proclamé membre libre de l'Académie. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Ad. Regnier fait, au nom de la Commission du prix Delalande-Guérineau, le rapport suivant :

« M. James Darmesteter a envoyé au concours un essai fort remarquable sur la mythologie de l'Avesta, intitulé : *Haurvatât et Amervatât*. C'est un mémoire relatif à deux amshaspands; il a peu d'étendue, mais ouvre la voie, de manière à donner grand espoir par une suite d'études du plus haut intérêt. La méthode de l'auteur a paru excellente; il n'avance qu'à pas comptés et à pas sûrs, avec une exacte et sévère logique, et en s'appuyant toujours sur les textes soit zends, soit védiques, qu'il discute et explique de manière à satisfaire les philologues les plus exigeants. Il y a peut-être çà et là quelque subtilité. Son style est net, précis et sobre; c'est la bonne langue française de l'érudition. Pour la composition, nous ne ferons qu'une critique : il y a abus des notes; un bon nombre pourraient, nous le croyons, et devraient trouver place dans le texte.

« Les conclusions du mémoire ont de l'originalité et sont de nature à trouver (ce qui a grande importance dans de telles études) de fréquentes applications. Les passages, dans la conception des deux amshaspands, d'une première valeur abstraite à une valeur matérielle, puis le retour à l'abstraction, mais abstraction

première et dernière pas du tout métaphysique, très-simple et très-frappante, ainsi que les rapports des valeurs entre elles, ces passages sont établis d'une manière fort ingénieuse et avec la vraisemblance que comporte un tel sujet.

« Un autre point de vue qu'on peut appeler, au degré où sont parvenues ces études, vraiment capital, c'est l'examen et la distinction, dans cette mythologie de l'Avesta, de ce qu'on peut appeler, d'une part, les éléments mazdéens; de l'autre, les éléments indo-iraniens, antérieurs à la division en deux branches de la nation indo-iranienne. Là, encore, l'essai de l'auteur nous paraît à la fois, ce qui est loin de s'accorder toujours, neuf et sage.

« En conséquence, la Commission a décerné le prix Delalande-Guérineau à M. James Darmesteter. »

L'Académie donne acte à la Commission de ses conclusions.

M. de Saulcy lit une note sur un mémoire de M. Chabas qui détermine d'une manière certaine *l'an 9e du règne de Mencherès coïncidant avec le lever héliaque de Sothis, de 3010 à 3007 avant notre ère*[1].

M. de Witte communique à l'Académie l'extrait d'une lettre datée d'Athènes, le 15 mars 1876, et écrite par M. Albert Dumont, directeur de l'École française. Il est question, dans cette lettre, d'un *miroir enrichi de gravures, trouvé dans l'île de Crète*[2].

M. Egger fait une communication, destinée à l'*Annuaire des études grecques*, sur *Callimaque considéré comme bibliographe et les origines de la Bibliographie chez les anciens.*

M. E. Desjardins achève, au nom de M. Tissot, la lecture d'un mémoire sur la *Géographie comparée de la Maurétanie Tingitane.*

SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL,
AVANCÉE EN RAISON DU VENDREDI SAINT.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les estampages d'une série d'inscriptions trouvées sur la rive gauche

[1] Voir aux Communications, n° I.
[2] Voir aux Communications, n° II.

de l'Oued-Thoumel, près de Constantine, par M. Lazare Costa, pharmacien dans cette ville.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Heuzey écrit à l'Académie pour lui demander qu'elle veuille bien accorder les *Comptes rendus* de ses séances à la bibliothèque de la ville de Laval.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. de Wailly communique des fragments d'une notice sur six manuscrits contenant l'ouvrage anonyme publié en 1837 par M. Louis Paris, sous le titre : *Chronique de Rains.*

M. de Wailly demande et obtient l'autorisation de l'Académie de publier à part ce travail sans perdre le droit de le faire insérer dans le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de l'Académie.*

M. Halévy commence la lecture d'un mémoire sur l'*origine de l'écriture cunéiforme.*

SÉANCE DU VENDREDI 21 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui lui transmet un décret, en date du 14 avril, par lequel M. le Président de la République approuve l'élection de M. Ch. Nisard, pour remplir la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Firmin Didot.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture du décret, puis il introduit M. Ch. Nisard et le présente à l'Académie.

M. le Président invite M. Nisard à prendre place parmi ses confrères.

M. Barbier de Meynard écrit à l'Académie pour se porter candidat à la chaire de langue persane devenue vacante au Collége de France par la mort de M. Mohl.

M. le Président informe l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Guigniaut, secrétaire perpétuel honoraire.

L'Académie consultée, aux termes du règlement, décide par un premier vote qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement et,

par un deuxième vote, fixe à quinzaine l'examen des titres des candidats.

L'Académie procède à la nomination d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. de Wailly, démissionnaire.

M. Thurot est élu. Sa nomination sera transmise à M. le Ministre de l'instruction publique.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des deux candidats à présenter pour la chaire de langue persane vacante au Collége de France par suite du décès de M. Mohl.

La séance redevient publique.

On procède au scrutin pour la présentation de deux candidats à la chaire vacante au Collége de France.

M. Barbier de Meynard est désigné comme premier candidat par 23 voix contre 4 données à M. Kazimirski.

M. Kazimirski est présenté comme deuxième candidat par 15 voix contre 10 données à M. Guyard et 1 donnée à M. Chodzko.

Les noms de MM. Barbier de Meynard et Kazimirski seront transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. P. Foucart lit une note sur quelques *monuments inédits relatifs au culte de Zeus dans le Péloponèse.*

«Le premier de ces monuments, dit-il, est une inscription archaïque trouvée dans la plaine de Mantinée; elle désignait un terrain sacré appartenant à Zeus Keraunos. Le dieu identifié avec le phénomène physique a disparu de bonne heure des cultes helléniques; il n'a d'analogie qu'avec le Jupiter Fulgur ou Fulmen des inscriptions latines de l'époque impériale. Le dieu-foudre, encore adoré chez les Arcadiens au ve siècle, est peut-être d'origine orientale.

«Un autre texte inédit fait connaître à Methydrion, en Arcadie, un temple de Zeus Hoplosmios. Celui-ci se rattache aux légendes du géant Hopladamos rapportées par Pausanias (VIII, 36, 2; 32, 5). Il avait également donné son nom à l'une des tribus de Mantinée (Le Bas et Foucart, *Inscr. du Péloponèse*, n° 352 *p*). Cette mention fixe la leçon douteuse d'un passage d'Aristote (*De part. animal.* III, 10).

« Dans la même inscription, le serment prêté par les Achéens contient les noms des divinités de la ligue, Zeus Amarios, Athéné Amaria, Aphrodité, qui étaient adorées dans le sanctuaire d'Ægion. Le nom du sanctuaire, altéré dans les manuscrits de Polybe (II, 29; V, 93) et de Strabon (VIII, VII, 3 et 5), est *Ἀμάριον*; cette orthographe montre l'erreur de Pausanias et la fausseté des explications que l'on avait imaginées pour expliquer le nom de *Ὁμάριον*. Zeus Amarios est le dieu de l'atmosphère lumineuse; il paraît, chez les Grecs, avoir été en honneur seulement chez les tribus achéennes, mais il semble le même que Zeus Panamaros ou Panémérios adoré en Carie (Le Bas et Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, nos 519, 520, 525). »

M. J. Halévy continue la lecture de son mémoire sur l'*origine de l'écriture cunéiforme*.

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL.

M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, écrit à l'Académie pour la remercier des ouvrages qu'elle a bien voulu accorder à la bibliothèque de sa Faculté.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Edm. Le Blant communique un mémoire ayant pour titre : *La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions*[1].

M. J. Halévy achève la lecture de son mémoire sur l'*origine de l'écriture cunéiforme*[2].

M. V. Guérin lit son quatrième rapport sur sa *mission en Palestine*.

SÉANCE DU VENDREDI 5 MAI.

M. de Vogüé, membre de l'Académie, ambassadeur de France à Vienne, écrit à M. le Président pour l'informer qu'il est chargé par

[1] Voir aux Communications, n° III.
[2] Voir aux Communications, n° IV.

M. le vicomte de Porto-Seguro, ministre du Brésil à Vienne, d'offrir à l'Académie, de sa part, le premier volume de la réédition qu'il a entreprise des œuvres du P. Antonio Ruiz de Montoya. Ce premier volume contient une grammaire de la langue *guarani* ou plutôt *tupi*, et un vocabulaire *espagnol-guarani* ou *tupi*. Un second volume, en préparation, contiendra le dictionnaire *guarani-espagnol*, mais, avant de le livrer à l'impression, l'éditeur, ajoute M. de Vogüé, aurait voulu pouvoir collationner son texte avec celui de la dernière édition donnée par l'auteur, édition dont le seul exemplaire qui existe en Europe se trouve, d'après M. de Porto-Seguro, à la bibliothèque de l'Institut.

M. de Vogüé demande, en conséquence, que, sous sa responsabilité, communication du dit exemplaire soit faite à son collègue du Brésil.

Il est décidé que satisfaction sera donnée à la demande qui vient d'être soumise à l'Académie.

Par une autre lettre, M. de Vogüé fait connaître que M. Braumüller, libraire de la cour impériale et royale d'Autriche et de l'université de Vienne, lui a remis la liste des ouvrages de philologie et d'archéologie qu'il a édités, en le priant de la soumettre à l'Académie et de lui demander de désigner les volumes qui ne se trouveraient pas à la bibliothèque de l'Institut, afin qu'il pût lui en faire hommage.

M. le Bibliothécaire sera invité à noter ceux de ces ouvrages qui manquent à la bibliothèque, et la liste en sera transmise à M. de Vogüé avec des remercîments pour les libérales dispositions de M. Braumüller.

MM. Gaston Paris, Foucart, d'Hervey de Saint-Denys et Victor Guérin adressent à l'Académie des lettres de candidature à la place d'académicien ordinaire laissée vacante par la mort de M. Guigniaut.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre l'exposition des titres de ces candidats ainsi que les conclusions de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

Les ouvrages en possession du prix Gobert étant ceux de

M. Lecoy de la Marche pour le premier, et de M. Ch. Paillard pour le second, la Commission du prix Gobert, à l'unanimité, propose à l'Académie de substituer M. Luce à M. Lecoy de la Marche dans le premier prix, et de maintenir M. Ch. Paillard au second.

On procède au scrutin sur les conclusions de la Commission. A l'unanimité, l'Académie décerne le premier prix à M. Luce, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Bertrand Duguesclin et de son époque*, et maintient M. Paillard au second prix.

M. Victor Guérin continue la lecture de son quatrième rapport sur sa *mission en Palestine*.

SÉANCE DU VENDREDI 12 MAI.

L'Académie est informée, par une lettre de faire part, de la mort de M. Christian Lassen, associé étranger de l'Académie.

M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception de la lettre par laquelle le Secrétaire perpétuel l'a informé que l'Académie a désigné M. Thurot pour remplacer, dans le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, M. Natalis de Wailly, démissionnaire.

M. le Ministre adresse en outre une lettre de M. Albert Dumont qui lui annonce l'ouverture, pour le lundi 3 avril, de l'Institut de correspondance hellénique fondé à l'École française d'Athènes. Il communique en même temps plusieurs questions qu'il adresse à ce propos à M. le Directeur de l'École française d'Athènes, et sur lesquelles il demande l'opinion de l'Académie.

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Geffroy, directeur de l'École archéologique de Rome, annonce à l'Académie qu'il lui adresse le *compte rendu* officiel des découvertes archéologiques faites en Italie pendant le mois de février dernier (broch. in-4°), et il donne à cette occasion des renseignements sur les travaux et les explorations des élèves de l'École.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Guigniaut.

M. le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire, et rappelle les noms des candidats.

Il y a 37 membres présents et 37 votants.

Majorité : 19.

Au premier tour de scrutin, M. Gaston Paris obtient 19 suffrages; M. d'Hervey de Saint-Denys, 14; M. Foucart, 4. En conséquence, M. Gaston Paris est proclamé membre de l'Académie. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. V. Guérin achève la lecture de son quatrième rapport sur sa *mission en Palestine.*

M. Miller, au nom de M. d'Avril, commence la lecture d'un *Essai sur la langue, le rite et l'alphabet attribués à saint Cyrille.*

SÉANCE DU VENDREDI 19 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie une lettre de M. le Directeur de l'École d'Athènes qui lui fait connaître l'itinéraire projeté d'un voyage d'exploration entrepris par M. l'abbé Duchesne et par M. Collignon sur les côtes de l'Asie Mineure.

M. le Ministre transmet en outre une lettre de M. Geffroy, directeur de l'École archéologique de Rome, sur une visite qu'il a faite, avec MM. Martha et Girard, à des fouilles récemment pratiquées à deux milles et demi de la ville, sur l'ancienne voie Latine. A cette lettre est jointe une note des deux membres de l'École de Rome renfermant plusieurs inscriptions qu'ils ont relevées. Ces documents ont été communiqués à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. L. Renier rendra compte des inscriptions.

M. Miller, au nom de M. d'Avril, achève la lecture d'un *Essai sur la langue le rite et l'alphabet attribués à saint Cyrille*[1].

M. le Dr Lagneau lit une note sur les *Celtes et Gaëls*[2].

SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret, en date du 20 mai 1876, par lequel l'élection de M. Gaston Paris comme membre titulaire, en remplacement de M. Guigniaut, décédé, est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret, puis il introduit M. Gaston Paris et le présente à l'Académie.

M. le Président invite M. Gaston Paris à prendre place parmi ses confrères.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux mémoires présentés par MM. Collignon et Riemann, membres de l'École française d'Athènes.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. de Vogüé, membre de l'Académie, ambassadeur de France à Vienne, écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il lui adresse, pour être offerte à l'Académie, la collection des ouvrages de philologie et d'archéologie édités par M. Braumüller, libraire de la cour impériale et royale d'Autriche. M. de Vogüé accuse en outre réception du livre intitulé : *Arte de la lengua guarani*, dont l'Académie a bien voulu autoriser la communication à M. le vicomte de Porto-Seguro, ambassadeur du Brésil à Vienne.

M. Meyer écrit à l'Académie pour lui donner sa démission d'auxiliaire attaché à ses travaux, se tenant d'ailleurs à la disposition de la Compagnie pour achever la correction des tables du quatrième volume des *Historiens occidentaux des croisades*, dont la copie vient d'être envoyée à l'imprimerie.

M. Lecaron écrit à la Commission des travaux littéraires pour

[1] Voir aux Communications, n° V.

[2] Voir aux Communications, n° VI.

se porter candidat à la place d'auxiliaire vacante par la démission de M. Meyer.

M. Ravaisson lit un mémoire sur les *stèles funéraires qui représentent un homme assis sur un amas de rochers, au bord de la mer.*

M. de Saulcy lit au nom de M. Chabas un mémoire relatif à la *détermination d'une date du règne de Menkèré, le Mycérinus des Grecs, le roi qui a fait construire la troisième pyramide.*

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUIN 1876.

M. le Président fait part à l'Académie de la mort de M. F. Diez, correspondant étranger en résidence à Bonn.

M. Ad. Regnier fait connaître à la Compagnie les conclusions de la Commission du prix Volney.

M. Ravaisson continue la lecture de son mémoire sur les *stèles funéraires qui représentent un homme assis sur un amas de rochers, au bord de la mer.*

M. Renan présente, au nom de M. de Sainte-Marie, une troisième collection complète, en douze volumes, des inscriptions puniques que M. de Sainte-Marie avait déjà envoyées en double exemplaire à l'Académie.

L'Académie sait que, grâce à la précaution prise par M. de Sainte-Marie d'adresser à la Compagnie les estampages des inscriptions qu'il découvrait, le naufrage du vaisseau *le Magenta*, sur lequel ces monuments avaient été embarqués, n'a pas été, pour l'épigraphie punique, un entier désastre. Cette troisième collection, que M. de Sainte-Marie avait formée pour lui-même et qu'il offre à la bibliothèque de l'Institut, fera que les dommages dont pourraient souffrir ces estampages dans le travail de la Commission ne seront pas non plus sans remède. C'est un présent dont l'Académie doit se réjouir.

M. de Sainte-Marie, présent à la séance, reçoit les remercîments de l'Académie.

M. E. Desjardins lit une note sur les *salutations impériales d'Antoine et les balles de fronde d'Ascoli*[1].

[1] Voir aux Communications, n° VII.

Sur quelques questions posées par M. G. Perrot, M. Desjardins donne des explications relatives à la manière dont ces balles ont été découvertes au pied des anciens murs d'Ascoli.

M. Weil lit un mémoire sur *la rédaction et l'unité du discours de la Couronne, de Démosthènes.*

SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique, par messages en date des 3, 7 et 8 juin, adresse à l'Académie :

1° Un mémoire de M. Collignon, membre de l'École d'Athènes, intitulé : *Essai sur les collèges éphébiques dans le monde grec, en dehors de l'Attique, d'après les textes épigraphiques;*

2° Un mémoire de M. Homolle, membre de la même École, sur *quelques inscriptions relatives à la famille des P. Lucilii Gamalæ*, ainsi qu'une note sur *les lampes d'Ostie qui portent la marque* Anniser *et 170 inscriptions d'Ostie conservées à Rome à la vigna Pacca;*

3° Une étude de M. l'abbé Duchesne, membre de l'École de Rome, sur le *Liber pontificalis*, ainsi qu'une dissertation en latin sur *Macarius Magnes*, et quatre *Analecta;*

4° Un recueil fait par M. Müntz, membre de la même École, de *documents inédits pour servir à une histoire des arts italiens à la cour des papes pendant la seconde moitié du XVe siècle et la première moitié du XVIe;*

5° Trois *Analecta* de M. Clédat, membre de la dite école;

6° Un mémoire de M. Bayet, membre de l'École d'Athènes, intitulé : *Description de la nécropole de Milo.*

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Cassy adresse à l'Académie et soumet à son appréciation la première partie d'une généalogie universelle des rois de France. Il lui sera répondu qu'il est contraire aux usages de l'Académie d'exprimer une opinion sur des ouvrages qui ne lui sont pas adressés pour des concours.

M. Derenbourg, à propos de la dernière lecture de M. E. Desjardins, lit une lettre de M. Zangemeister qui se défend d'avoir incriminé M. Desjardins de faux à propos des balles de fronde

d'Ascoli. Il n'y a donc entre les deux savants qu'une différence d'opinion sur l'authenticité de ces objets.

M. Jourdain achève, au nom de M. T.-H. Martin, la première lecture du mémoire intitulé : *Hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains.*

M. Deloche commence la première lecture d'un mémoire sur les *invasions gauloises en Italie au IVe siècle avant l'ère chrétienne.*

SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN.

Il est procédé au scrutin pour la nomination d'une Commission de quatre membres chargée de présenter trois candidats à la place d'associé étranger devenue vacante par la mort de M. Lassen.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Ad. Regnier, Egger, de Longpérier, Renan. Conformément aux précédents, cette commission fera son rapport vendredi prochain; la discussion des titres et le vote, s'il y a lieu, seront mis à l'ordre du jour pour la séance du 30 juin.

Il est procédé à la nomination d'une Commission chargée d'examiner les comptes de l'Académie pour l'année 1875. MM. Deloche et Thurot sont nommés membres de cette Commission.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission du prix Lafons-Mélicocq.

La séance redevient publique.

M. Bréal communique des observations sur une *inscription volsque de Velletri*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique, par messages en date des 16 et 19 juin, adresse à l'Académie :

1° Au nom de M. le Directeur de l'École française de Rome, les mémoires ci-après :

Sur les monuments funéraires à représentations marines, par M. Jules Martha ;

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

Sur la chronique de Salimbene, par M. Clédat;

Catalogue des antiquités de Cumes, par M. Paul Gérard.

2° Au nom de M. le Directeur de l'École française d'Athènes :

Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient pendant les premiers siècles, par M. Bayet;

Essai sur le texte des Helléniques, par M. Riemann;

Recherches sur le nombre, le classement et la population des dèmes de l'Attique, d'après les inscriptions éphébiques, par M. Homolle.

Le P. Léon M. Alishan, mekhitariste de Saint-Lazare, en remerciant l'Académie des volumes de nos publications dont elle a fait don à sa Maison, demande l'autorisation de dédier à l'Institut les *Assises d'Antioche* dont le texte, traduit en arménien au XIIIe siècle, a été retrouvé par son Ordre, et dont il se propose de publier une traduction en français.

L'Académie ne pouvant accepter cet hommage au nom de l'Institut, la lettre sera préalablement renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission chargée de présenter trois candidats à la place vacante d'associé étranger.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître la décision prise par l'Académie, dans la dernière séance, en comité secret, sur les conclusions du prix Lafons-Mélicocq. Une somme de *mille francs* a été, dit-il, accordée à titre d'encouragement à M. Rendu pour son *Inventaire du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon*.

M. de Saulcy dépose sur le bureau de l'Académie un mémoire de M. Robiou sur *une date astronomique du haut empire égyptien*.

M. Gerspach fait à l'Académie une communication sur des *mosaïques de diverses époques* dont il présente les estampages relevés par lui en Italie.

M. Deloche continue la première lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie au IVe siècle avant l'ère chrétienne*.

M. Jourdain fait une deuxième lecture, au nom de M. T.-H. Martin, du mémoire intitulé : *Hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains*.

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse, au nom de M. le Directeur de l'École française d'Athènes, un rapport sur les travaux exécutés par les membres de l'École pendant l'année scolaire 1875-1876. Il communique en outre l'extrait d'une lettre de M. le Directeur qui renferme des détails intéressants sur l'exploration entreprise dans le sud de l'Asie Mineure par MM. Collignon et Duchesne.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats à la place d'associé étranger vacante par le décès de M. Lassen.

La séance redevient publique.

On procède au scrutin pour l'élection d'un associé étranger. Il y a 34 membres présents et 34 votants; majorité : 18.

M. Gorresio obtient 22 suffrages; M. Lane, 7; M. Westergaard, 4.

En conséquence, M. Gorresio est proclamé associé étranger de l'Académie. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Deloche continue la première lecture de son mémoire sur *les invasions gauloises en Italie au IVe siècle avant l'ère chrétienne.*

M. Bréal communique des observations sur *l'inscription de Scoppito.*

M. Ch. Robert lit en communication une notice sur un *objet antique* conservé au musée de Grenoble, et qui avait été soumis l'an dernier par M. Ludovic Lalanne, au nom de M. Gariel, à plusieurs membres de l'Académie.

Des observations sur quelques détails de l'interprétation de M. Robert sont présentées par MM. Miller, Maury, Heuzey, Desnoyers et de Longpérier.

COMMUNICATIONS.

N° I.

DÉTERMINATION D'UNE DATE CERTAINE COMPRISE DANS LE RÈGNE D'UN ROI DE L'ANCIEN EMPIRE D'ÉGYPTE.

Dans le mémoire que je serai prochainement appelé à lire devant vous, au nom de M. Chabas, correspondant de notre Académie, ce savant égyptologue commence par constater que nous ne possédons, *historiquement parlant,* aucun point fixe assuré, dans la chronologie égyptienne, antérieur à la prise de Jérusalem par Sheshonk Ier, en 962 avant J. C.

Il rappelle que, dans l'espoir de découvrir de nouveaux jalons dans cette chronologie, on a cherché dans les textes hiéroglyphiques la mention de phénomènes célestes pouvant se prêter à des calculs astronomiques. Notre si regretté confrère, M. de Rougé, a le premier marché dans cette voie et a fourni à l'illustre Biót les éléments des magnifiques calculs à l'aide desquels celui-ci est arrivé à placer l'an 1300 avant J. C. dans le règne de Ramsès III, l'an 1240 sous l'un des fils de ce pharaon, et l'an 1180 sous le Ramsès XI du Livre des Rois de M. Lepsius. Ceux de nos honorables confrères qui ont assisté comme moi à la séance du 24 décembre 1852 se rappelleront facilement l'immense effet que produisit à l'Académie la lecture de cet inappréciable travail.

Toutes ces dates, quelque précieuses qu'elles fussent, ne concernaient malheureusement que le nouvel empire. Grâce à M. Chabas, nous sommes désormais en possession d'une date *certaine* bien autrement importante, puisqu'elle nous donne la place chronologique presque absolue de la 9e année de Men-

cherès ou Mycérinus, le constructeur de l'une des trois grandes pyramides de Gizeh.

C'est dans le papyrus médical de M. le docteur Ebers que M. Chabas a trouvé la date du 9 épiphi de l'année 9e du règne de Mencherès, coïncidant avec le lever héliaque de Sothis.

Le cartouche du roi auquel appartenait cette 9e année était jusqu'ici resté indéchiffré malgré les efforts des égyptologues. M. Chabas, à son tour, en a entrepris l'analyse, et, avec une finesse d'aperçus et de comparaisons hors ligne, il est arrivé à démontrer de la façon la plus rigoureuse et la plus certaine que ce cartouche était bien réellement celui de Mencherès.

Comme je n'ai aujourd'hui d'autre but que celui de prendre date au nom de M. Chabas pour sa précieuse découverte, je ne m'attarderai pas à donner en détail la lumineuse discussion à laquelle le savant égyptologue s'est livré, et je me bornerai à dire que j'ai refait et vérifié les calculs sur lesquels il s'appuie, et que ces calculs sont indiscutables. J'espère que prochainement l'ordre du jour de l'Académie ne sera plus aussi chargé qu'il l'est présentement et qu'il me sera permis de donner lecture du beau mémoire dont il s'agit, mémoire qui, je n'en doute pas, sera accueilli avec bonheur dans un de nos recueils académiques.

Qu'il me suffise de dire, en me servant des propres expressions de l'auteur, qu'il n'existe pas de date plus avérée que celle de l'an 9 de Mencherès, tombant dans l'intervalle qui s'est écoulé entre l'an 3010 et l'an 3007 avant notre ère.

Au delà du XXXe siècle, les calculs de Jules l'Africain nous donnent un intervalle de 937 ans entre la première année de Ménès et la 9e année de Mencherès; c'est donc dans cet intervalle que furent construites les grandes pyramides de Gizeh et les pyramides moins considérables des premières dynasties. Ainsi Ménès date bien réellement du XLe siècle avant

notre ère, et les arrangements chronologiques proposés par M. Lepsius ne paraissent pas devoir être sensiblement modifiés. Je termine en disant que le mémoire de M. Chabas est daté du 1er mars 1876.

F. DE SAULCY.

N° II.

MIROIR TROUVÉ DANS L'ÎLE DE CRÈTE.

(EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. ALBERT DUMONT À M. J. DE WITTE.)

«En 1867, j'ai mis sous les yeux de l'Académie un miroir trouvé à Corinthe qui portait, gravées au trait, deux femmes voilées. Ce monument fut alors commenté par vous, cher Monsieur, et vous en avez montré toute l'importance[1]. Nous possédions, depuis longtemps, un grand nombre de miroirs étrusques ornés de dessins. Gerhard avait supposé, avec beaucoup de vraisemblance, que ce mode de décoration avait été emprunté par les Étrusques à la civilisation hellénique; mais Gerhard avait en vain demandé aux voyageurs et aux archéologues un miroir trouvé en Grèce qui prouvât que la décoration au trait sur bronze, pour ces objets de toilette, eût été connue de la civilisation hellénique. Le miroir des femmes voilées répondait à la demande de Gerhard.

«La publication faite à cette époque de ce monument, par vous, cher Monsieur, provoqua une lettre de M. Bruyas qui signalait un miroir du musée de Lyon, resté jusqu'alors inconnu des archéologues, bien qu'il eût été reproduit dans le catalogue Comarmond[2]. Le miroir de Lyon avait été acheté

[1] *Comptes rendus*, 1867, p. 332. — Cf. *Revue arch.* janv. 1868, p. 89 et suiv. et pl. I.

[2] Sous le n° 312. — Le sujet gravé sur le miroir est tellement réduit dans cette publication que c'est à peine si on y reconnaît quelque chose. Quant au style, il est impossible d'en juger. (J. W.)

à Corinthe en 1844. Il représente le Génie des combats de coqs[1].

« En 1872, j'ai eu le plaisir de faire dessiner à Corinthe le beau miroir de Korinthos et de Levkas qui a été reproduit dans les *Monuments* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France (1873)[2].

« Vers la même époque, le British Museum acquit trois miroirs dont je dois la description à M. Newton. Le premier porte une rosace gravée au trait; le second, une bacchante; le troisième, une étoile. Tous les trois sont ornés de reliefs, comme l'est du reste également le miroir de Korinthos et de Levkas[3]. Comme on le voit, il est aujourd'hui démontré que les Grecs ont connu les miroirs ornés de dessins gravés au trait. Les preuves découvertes après la mort de Gerhard, qui les avait si vivement cherchées, confirment les conjectures de ce savant.

« Le septième miroir, qui fait l'objet de cette courte notice, n'a pas été découvert à Corinthe, mais, d'après les renseignements qu'on me donne et que j'ai lieu de croire certains, dans l'île de Crète. Il est en forme de boîte. Le couvercle porte un sujet en relief : une femme assise, près de laquelle est un génie ailé, debout, regardant à droite[4]. La photographie que je vous envoie altère la beauté de l'original; toutefois le style n'indique pas une époque antérieure à la fin du IVe siècle ou au commencement du IIIe siècle avant notre ère.

« Le second disque conserve à l'intérieur un sujet gravé au trait. Un génie ailé, marchant à droite, porte de la main

[1] J. de Witte, *Le Génie des combats de coqs*, dans la *Revue arch.* 1868, p. 372 et suiv. et pl. XIII. — Cf. *Comptes rendus*, 1868, p. 190.

[2] Pour l'historique de la découverte des miroirs grecs gravés, voy. surtout le travail de M. de Witte, *Les miroirs chez les anciens*, Bruxelles, 1872, et les *Monuments grecs*, 1873, p. 26.

[3] *Monuments grecs*, 1873, p. 29.

[4] Peut-être Vénus et l'Amour? (J. W.)

gauche, qui est repliée sur sa poitrine, une amphore; de la main droite, qui est étendue, un *situlus* d'une forme élégante dont on trouve encore des spécimens dans les nécropoles helléniques. Ce génie paraît être complétement nu; une chaîne de petits anneaux passe sur l'épaule droite et décore la poitrine. Les cheveux, rejetés derrière la tête, sont travaillés avec une grande finesse. Le sol est figuré par des lignes ondulées, semblables à celles qu'on remarque sur les miroirs des femmes voilées et de Korinthos. Il est regrettable que les contours du visage soient peu visibles. Le style général de la gravure est empreint d'une certaine roideur qui ne se retrouve pas sur les miroirs purement grecs que j'ai pu étudier à loisir.

« Je ne connais pas de miroir étrusque qui permette d'expliquer avec certitude celui que je signale. D'après les analogies que tous les archéologues se rappelleront, on reconnaîtra peut-être ici un génie de la toilette ou du bain portant des attributs caractéristiques, comme les femmes ailées et les génies de l'Étrurie tiennent l'alabastron et l'épingle, symboles du rôle qu'ils remplissent près des déesses et des mortelles qu'ils accompagnent. Le miroir CCXLIII de Gerhard nous montre une femme qui tient un *situlus* et qui a près d'elle un grand vase. Ce sujet, bien que d'un travail très-médiocre, doit être rapproché de celui que nous décrivons. (Voyez encore CCXVI, génie ailé de la toilette, CLXXXI, XLI, XL et plusieurs autres figures des pl. XXXI à XXXVI.)

« Quel que soit le nom du sujet représenté, le monument est précieux. Non-seulement il vient enrichir une série encore très-peu nombreuse et qui n'existait pas il y a quelques années, celle des miroirs grecs gravés au trait, mais il nous fait connaître pour les miroirs, par un nouvel exemple, un style remarquable, très-différent de celui qui avait été reconnu à Corinthe[1].

[1] On a exposé en vente, le 11 avril dernier, un miroir de travail grec sur lequel

« Je me borne à ces quelques remarques, me réservant d'étudier par la suite en détail, et avec les commentaires auxquels il doit donner lieu, le miroir que j'ai seulement voulu, pour le moment, signaler aux archéologues. »

N° III.

LA RICHESSE ET LE CHRISTIANISME À L'ÂGE DES PERSÉCUTIONS, PAR M. ED. LE BLANT.

Le témoignage positif des anciens écrivains de l'Église, Minutius Félix, Tertullien, et plus tard même celui de saint Jérôme, montrent que la masse des premiers fidèles était recrutée dans la partie la moins élevée de la société romaine. Quelles furent, lorsque se développa la foi naissante, l'attitude, la situation des riches? telle est la question sur laquelle M. Edmond Le Blant appelle l'attention de l'Académie. En ce temps où l'Évangile était la règle de toutes choses, l'ordre formulé par le Christ de tout quitter pour gagner le royaume du ciel avait frappé vivement les esprits. A peser les paroles du divin maître, à les entendre commenter, les heureux de ce monde hésitaient, alors même que les vérités de la foi nouvelle touchaient leurs cœurs, et l'attachement aux biens terrestres les retenait dans les rangs du paganisme. Le cercle de la propagation se trouvait ainsi rétréci. Les docteurs de l'Église s'en émurent et Clément d'Alexandrie voulut rassurer l'âme des riches, en leur montrant que l'on pouvait gagner le ciel sans renoncer à sa fortune. « Le point capital, écrit-t-il, c'est d'en user selon les règles de la charité. Plusieurs causes font croire

on distingue encore les vestiges d'une tête de femme de profil, gravée au trait et qui se détachait originairement sur le fond par un placage d'argent. Voy. la description de ce miroir sous le n° 77, dans le *Catalogue* de vente rédigé par M. Fr. Lenormant. (J. W.)

aux privilégiés de ce monde que le salut leur est plus difficile qu'aux pauvres ; c'est une erreur et, comme les autres, ils ont droit à la récompense. Le Christ lui-même n'a-t-il pas corrigé la rigueur de ses premières paroles en nous commandant d'espérer dans la toute-puissante bonté de Dieu ? N'a-t-il pas béni les riches maisons de Matthieu et de Zachée? Comment le chrétien pourrait-il vêtir, nourrir les indigents, comme il est ordonné, si lui-même est le premier des pauvres ? »

On alla plus loin, et parfois même la supériorité des riches fut éloquemment soutenue et affirmée. Origène, certains Actes des martyrs nous les montrent au premier rang de ceux qui ont bien mérité du Seigneur, lorsqu'ils savent, en même temps que l'amour de la vie, mépriser, devant les supplices, les trésors qui les attachent au monde.

Qu'ils gardassent ou qu'ils sacrifiassent leurs biens, en se donnant au christianisme, les riches avaient à subir, aux temps anciens, une cruelle épreuve. Un concert de malédictions s'élevait du camp des gentils contre ces transfuges du paganisme ; on le sait par des exemples célèbres, et l'histoire des martyrs nous montre souvent les persécuteurs s'emportant en paroles furieuses contre les riches et les nobles qui abandonnent le vieux culte. Dans l'explosion de ces colères, comme pour quelques-uns, dans le renoncement à la fortune, M. Le Blant signale l'un des grands obstacles que dut vaincre la foi nouvelle.

N° IV.

SUR L'ORIGINE ASSYRIENNE DE L'ÉCRITURE CUNÉIFORME, PAR M. J. HALÉVY.

Dans son précédent mémoire communiqué à l'Académie dans la séance du 16 juillet 1874, M. J. Halévy a cherché à prouver que le prétendu idiome accadien ne saurait, même en ad-

mettant sa réalité, se grouper avec les idiomes de la famille ouralo-altaïque, et que le syllabaire cunéiforme a été inventé pour un idiome sémitique.

Cette manière de voir détruit, dit M. J. Halévy, les bases du système d'ethnographie, de philologie et de mythologie préhistoriques que les assyriologues ont cru pouvoir tirer des textes accadiens; elle paraît du moins avoir atténué l'acuité de certaines thèses reçues par les assyriologues; aujourd'hui, ces derniers admettent déjà pour l'idiome accadien la possibilité d'une autre origine. M. Halévy ne se trouve plus en face d'une contradiction unanime.

Satisfait de ce premier résultat, il circonscrit sa critique et s'attaque aujourd'hui au syllabaire cunéiforme. S'il parvient à dévoiler l'origine et la raison de ce syllabaire, il aura, dit-il, fait faire un pas décisif à la question pendante. En effet, l'invention du système graphique forme à la fois le *substratum* et le prélude de la culture intellectuelle des nations. Les peuples qui ont su créer une écriture nationale, comme les Chinois et les Égyptiens, ont aussi développé une civilisation propre. Ceci est tellement vrai que les savants qui refusent aux Sémites certaines aptitudes qui se révèlent dans la civilisation babylonienne croient fermement à l'origine non sémitique de l'écriture cunéiforme. Si donc on pouvait démontrer que cette écriture a pour auteurs des Sémites, l'hésitation de ces savants perdrait presque toute sa raison d'être. C'est à quoi tend le mémoire de M. Joseph Halévy.

A priori, il est légitime de se demander et de rechercher si l'écriture cunéiforme appartient aux Assyro-Babyloniens. L'histoire nous apprend que la Phénicie a donné son alphabet à la Grèce, et l'archéologie paléographique nous a montré que l'écriture phénicienne était un emprunt fait à l'Égypte. Toutefois, il faut remarquer l'exactitude relative des traditions en cette matière; les Grecs attribuaient l'invention des lettres à

Cadmus, ce qui était conforme à la réalité historique restreinte; les Phéniciens reportaient cet honneur au dieu égyptien Thot ou Thaut, ce qui correspondait exactement à une autre réalité historique. La tradition assyro-babylonienne attribue formellement l'invention des lettres au dieu sémitique Nébo. Cette tradition, qui constitue déjà une forte présomption en faveur des Assyro-Babyloniens, est confirmée d'une manière directe par un document considérable.

Il y a des tablettes qui expliquent les images primitives des signes par des équivalents de l'écriture cunéiforme moderne. Quel intérêt les Assyro-Babyloniens ont-ils pu avoir à transmettre et à propager la connaissance des formes originelles d'une écriture empruntée à un peuple étranger et depuis longtemps disparu? Cette transmission et cette conservation ne s'expliquent qu'en admettant le caractère sacré et national attribué par eux à l'origine de l'écriture.

On a senti le poids de cette considération; c'est pour cela, sans doute, que certains assyriologues ont été conduits à croire que la mythologie assyrienne elle-même était empruntée à un peuple antésémitique, à un peuple inventeur de l'alphabet cunéiforme. Dans cette hypothèse, le dieu Nébo n'est que la copie d'un dieu étranger aux Sémites et beaucoup plus ancien. Mais c'est là, suivant M. Joseph Halévy, une hypothèse gratuite et en faveur de laquelle on ne saurait produire aucune preuve. Il renonce donc à la discuter.

Il lui semble plus utile d'étudier la constitution intérieure du syllabaire cunéiforme et de poser et de résoudre la question suivante:

Le syllabaire cunéiforme a-t-il été créé pour exprimer un idiome sémitique ou bien un idiome d'une autre race? Pour cette étude, il faut considérer ce qui se rapporte au phonétisme et à l'idéographisme. On connaît le lien étroit qui unit l'écriture à la langue parlée. Chaque langue a des articulations

et des vocalisations propres. Ainsi le français se distingue par la possession des voyelles *u*, *eu*, *oi*, des consonnes *ch*. *j*, et par le manque du *jota* espagnol, des consonnes *dj*, *tsch*, *w*, etc., usitées dans d'autres langues. Si l'on peut démontrer que le syllabaire cunéiforme contient toutes les articulations et les vocalisations caractéristiques de la langue assyrienne et ne contient que celles-là, on aura apporté une preuve décisive de l'origine assyro-babylonienne de l'écriture cunéiforme.

Cette écriture exprime seulement quatre voyelles *a*, *e*, *i*, *ou*. La voyelle *o* lui manque, et cette particularité se reproduit dans l'assyrien et dans deux idiomes congénères, l'arabe et l'araméen oriental. Par contre, dans les idiomes de la haute Asie, la voyelle *o* a une importance égale à celle des autres voyelles. Un syllabaire qui n'a pas l'*o* ne peut convenir qu'à une langue sémitique, spécialement à l'assyrien.

L'assyrien n'a aucune diphthongue; chaque voyelle y est prononcée séparément. Cette antipathie pour les diphthongues s'observe, plus ou moins accusée, dans quelques autres langues sémitiques. Le syllabaire cunéiforme n'exprime pas non plus les diphthongues, et c'est là un nouvel indice que ce syllabaire a été inventé par les Assyriens.

Après avoir examiné successivement les voyelles, M. Halévy passe aux consonnes; il constate d'un côté le manque d'un grand nombre de syllabes complexes et d'un certain nombre de consonnes aspirées; de l'autre, l'existence de presque toutes les articulations qui sont propres aux langues sémitiques. Les dix-huit points caractéristiques, dit-il, qu'on signale dans cette écriture répondent à autant de particularités qui distinguent la phonétique assyrienne et en grande partie celle des langues sémitiques en général. Il n'y a aucune trace d'articulations propres à n'importe quelle autre famille linguistique. Une concordance phonétique aussi absolue ne pourrait pas

avoir lieu si le syllabaire cunéiforme avait été créé pour représenter un idiome différent de l'assyrien.

M. J. Halévy s'attache ensuite à démontrer que sous le rapport de l'idéographisme ce syllabaire dépend également de la langue assyrienne. Toute écriture primitive consiste en images d'objets destinés à frapper la vue. Les noms plus ou moins abrégés de ces images forment les syllabes au moyen desquelles s'opère leur lecture. Ces noms sont puisés naturellement dans la langue des inventeurs. Il suit de là que la comparaison des valeurs phonétiques et des valeurs idéographiques doit révéler cette langue. Un système d'écriture dans lequel l'image du poisson se lirait *pois*, l'image du lion se prononcerait *li*, l'image d'un arbre se lirait *ar*, serait avec certitude attribué à des inventeurs français. Or, M. Halévy s'adresse aux principaux documents sur lesquels se fonde le déchiffrement de l'écriture cunéiforme, c'est-à-dire aux syllabaires d'Assourbanipal. Dans la première colonne il y a la valeur phonétique du caractère, dans la seconde le signe ou caractère, dans la troisième et la quatrième les valeurs idéographiques du signe. Les assyriologues voient dans la première colonne des mots appartenant à une langue non sémitique. M. Halévy y voit, pour son compte, des abréviations de mots assyriens. Ainsi, par exemple, les signes EL, KAR, SVL, DAN, MAT, BA, LV signifient respectivement: *Précieux, Ville, Paix, Force, Pays, Construction, Mouton*, parce que ces sons forment les initiales des noms assyriens *Ellu, Karru, Sulmu, Dannutu, Matu, Banu, Luu*, qui ont la même signification. M. Halévy énumère 120 correspondances de cette nature données par les scribes assyriens, et il s'en autorise pour affirmer que les 60 autres valeurs syllabiques, sur lesquelles le témoignage direct de l'antiquité fait défaut, tirent également leur origine de mots assyriens. Son travail est terminé par une liste alphabétique des racines assyriennes qui, suivant lui, ont donné naissance à la valeur phonétique des

idéogrammes. Des passages empruntés aux textes cunéiformes appuient ces rapprochements, et montrent en même temps que ces racines sont d'un emploi fréquent, non-seulement en assyrien, mais aussi dans les autres langues sémitiques.

N° V.

SUR LA LANGUE, LE RITE ET L'ALPHABET ATTRIBUÉS A SAINT CYRILLE, PAR M. D'AVRIL.

Non-seulement la tradition slave attribue à Constantin Cyrille et à Méthode l'invention de l'alphabet glagolitique, mais encore elle ajoute que cette invention fut inspirée de Dieu. M. d'Avril voit dans cette écriture la transformation, le classement et le développement d'écritures antérieures. Dès lors, il convient de se demander quelle a été dans cette œuvre la part de saint Cyrille, l'apôtre des Slaves. Il aurait, suivant l'auteur du mémoire : 1° substitué le système phonétique au système idéographique, ou du moins il aurait régularisé cette substitution, si elle était déjà tentée; Cyrille a montré un vrai génie de linguiste dans l'analyse des sons slaves et dans la composition des diphthongues; 2° il a conservé la dénomination des signes slaves; 3° suivant l'exemple d'Ulfilas pour le gothique et celui des remanieurs de l'alphabet copte, il a rangé ses lettres d'après l'ordre de l'alphabet grec-latin. Un moine du x° siècle, Chrabr, confirme ces assertions.

Défendant la messe en langue et en caractères slavons contre les attaques des grécisants, il fait, d'après les idées du temps, l'histoire des diverses écritures et soutient que la langue la plus ancienne est le syriaque, lequel fut inventé par Dieu lui-même, et parlé par Adam dans le paradis terrestre. Quant aux autres idiomes, l'hébreu, le grec, le latin, le phénicien,

le copte, ils sont d'invention humaine. « Ainsi, ajoute Chrabr, beaucoup de personnes ont travaillé, et pendant de longues années, à faire votre écriture, tandis que la nôtre a été faite par un seul, saint Constantin, appelé Cyrille, et en quelques années seulement. Ces lettres sont saintes et pures, car c'est un saint qui les a formées, tandis que les vôtres l'ont été par des païens, des Hellènes. »

On distingue deux sortes d'écritures glagolitiques, la ronde à crochets, dite bulgare, parce qu'on la rencontre plus particulièrement dans l'ancienne Bulgarie, en Macédoine et dans le voisinage du mont Athos; la carrée, dite croate. On ne sait laquelle est la plus ancienne. On compte, outre un grand nombre de pages dispersées dans les collections, une dizaine de vieux monuments glagolitiques, parmi lesquels nous remarquons : l'*Abecedarium bulgaricum,* de la Bibliothèque nationale de Paris, un Évangéliaire du XIᵉ siècle, conservé au Vatican, et l'*Évangéliaire de Reims* (XIVᵉ siècle), sur lequel nos rois juraient à leur sacre [1].

L'alphabet gréco-slave est composé de deux éléments. D'abord on y trouve toutes les lettres grecques qui sont propres à rendre les sons slaves; puis on y a ajouté des caractères spéciaux pour exprimer les sons que l'alphabet grec ne saurait rendre ou qu'il rendrait à l'aide de deux lettres. Les lettres grecques du Xᵉ siècle sont prises sans la moindre altération. Depuis cette époque, les Hellènes ont modifié leur écriture; les Slaves, plus fidèles à la tradition, n'ont pas suivi leurs voisins dans leurs révolutions graphiques. Les lettres grecques empruntées sont au nombre de vingt-quatre; le reste de l'alphabet se compose de quatorze caractères tirés du glagolitique. La forme aucienne du gréco-slave s'est conservée partout

[1] Le glagol a été en usage en Bohême, en Moravie (fin du Xᵉ siècle), en Croatie, en Dalmatie et dans les îles de l'Adriatique, en Carinthie, enfin en Bulgarie, principalement autour du lac d'Ochrida et au mont Athos.

jusqu'à préseut pour les livres liturgiques. Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle les Bulgares, les Serbes, les Moscovites et les Ruthènes soumis au tzar russe ou au roi de Pologne, c'est-à-dire tous les gréco-slavisants ont employé exclusivement cette écriture pour tous les usages de la vie civile, les actes judiciaires, la correspondance privée, etc. Pierre le Grand, sans toucher à l'écriture liturgique, établit l'usage de la *gradjanka*, c'est-à-dire d'une écriture civile, bourgeoise, où les caractères furent rapprochés de la forme majuscule du latin et du grec. Cette réforme, dont M. d'Avril conteste l'utilité, fut naturellement subie par tous les gréco-slavisants soumis à la Russie. Lorsque la Serbie s'émancipa en principauté, elle adopta la gradjanka en y ajoutant quelques lettres, et ce système bâtard fut bientôt remanié assez profondément par Vouk Stephanovitch Karatchitch. Ce fut longtemps une grande question politique en Serbie que l'admission ou le rejet de l'alphabet de Vouk. Le Monténégro a adopté aussi la gradjanka, ainsi que l'a fait la partie de la Dalmatie où le rite grec s'est maintenu. Les Ruthènes de la Galicie et les Bulgares sont, au contraire, demeurés fidèlement attachés à l'ancienne forme. « Aujourd'hui, ajoute M. d'Avril, je constate dans ces deux populations des hésitations et des tiraillements : en Galicie, le parti de saint Georges a adopté la gradjanka pour les livres et journaux ; j'ai aussi sous les yeux une revue bulgare (*le travail commun*), imprimée en gradjanka dans la Bessarabie moldave.

Ce que le moine Chrabr dit de l'écriture slave, inventée par saint Cyrille, ne peut évidemment s'appliquer qu'au glagol, dont les caractères n'ont rien emprunté au grec. C'est donc par erreur qu'on a voulu attribuer l'invention de l'alphabet gréco-slave à Cyrille. Mais quel est l'auteur de cet alphabet ? à quelle date faut-il en faire remonter l'origine ?

Il existe au monastère de la Sainte-Trinité, en Russie, un

manuscrit du XIV[e] siècle, où il est dit que c'est une copie d'un manuscrit fait en 1047 par le moine Upir Lichy. Ce monument primitif n'existant pas, on est réduit à considérer comme le plus ancien spécimen de l'écriture gréco-slave l'Évangéliaire d'Ostromir, daté de 1056-57. Dans plusieurs manuscrits, les deux écritures slavonnes apparaissent; on reconnaît à des signes certains que la glagolitique est l'originale. Ainsi il échappe de temps en temps au copiste gréco-slave une lettre glagolitique, quelquefois un mot entier, quelquefois une ligne. Le glagol, comme le dit expressément une mention rapportée par M. d'Avril, était une écriture hiératique, sacrée, remplissant dans les livres saints et liturgiques, à l'égard du gréco-slave, le même rôle que chez nous le latin à l'égard du français.

Là où le culte chrétien s'est établi d'une manière permanente, certaines prières ont dû, dès l'origine, être fixées en langue vulgaire par une écriture étrangère ou indigène. Les Slaves convertis ont été obligés de se servir tout d'abord de lettres latines et grecques, mais «sans arrangement», dit Chrabr, c'est-à-dire sans adaptation méthodique de la phonétique de leur idiome à l'alphabet étranger. Les Slaves orientaux, placés directement sous l'influence de Constantinople, se servaient ainsi de l'alphabet grec. Mais quand il fallut traduire la liturgie, on ne put pas se contenter d'un à peu près. A ce moment arrivent en Mœsie et en Dardanie les disciples de Méthode, expulsés de la grande Moravie. Ils apportent le glagol, un alphabet difficile et compliqué, inconnu à leurs ouailles, tandis que non-seulement l'aristocratie bulgare nouvellement convertie, mais le peuple chrétien, depuis des siècles, était habitué à l'alphabet grec. Que fit ce clergé? Il conserva la glagolitza comme écriture sacrée et se mit à approprier l'alphabet grec aux sons slaves. Les disciples de Méthode empruntèrent au glagol les signes destinés à rendre ces sons,

en ayant soin de modifier légèrement les formes pour ne pas introduire de disparate excessive dans un alphabet purement grec. Ainsi naquit l'écriture gréco-slavonne.

Après la séparation des Églises, les caractères d'origine grecque prévalurent là où le schisme s'établit, c'est-à-dire en Serbie et en Bulgarie, et de là se répandirent chez les Ruthènes (xe siècle), et plus tard (xiie siècle) dans la Moscovie; au contraire, le glagol resta en vigueur et en honneur dans les contrées slaves où l'union avec Rome prévalut, en Croatie et en Dalmatie.

La dernière partie du mémoire de M. d'Avril est consacrée à l'examen des questions de rite et de discipline.

A l'époque des saints Cyrille (Constantin) et Méthode, il existait dans l'Europe orientale deux rites chrétiens, le grec et le romain. La langue slavonne est aujourd'hui en usage dans les deux rites, c'est-à-dire que la liturgie grecque et la romaine ont été traduites en slavon. Les Slaves romains se servent des caractères glagolitiques; les Slaves orthodoxes, des caractères gréco-slaves. On discute passionnément les questions suivantes : saint Cyrille et saint Méthode ont-ils traduit en slavon la liturgie grecque, ou la liturgie romaine, ou toutes les deux ? Si l'une des traductions n'est pas leur œuvre, quel en est l'auteur ?

Les deux apôtres frères étaient originaires de Thessalonique, ville romaine, comme on sait. Mais le rite de la province a toujours été le grec, et c'est, selon toute probabilité, celui dans lequel Constantin et Méthode ont été élevés.

Le symbole traduit en slavon omet le mot *filioque* (dans le passage relatif à la procession du Saint-Esprit). Les semi-ariens, pour ne pas reconnaître l'égalité complète du Fils, arguaient de ce que, dans le symbole de Nicée, il est dit seulement que le Saint-Esprit procède du Père. Cette hérésie florissait au vie siècle parmi les Wisigoths. Divers conciles pro-

vinciaux (Tolède, 589; Frioul, 791; Francfort, 795) condamnèrent cette interprétation en ajoutant le mot *filioque*. A partir de la fin du VIIIe siècle, le chant du *Credo* fut intercalé dans la messe en Espagne, en Allemagne, en France. Au IXe siècle, cette addition n'avait pas encore été adoptée à Rome; l'Église romaine croyait certainement alors à la procession du Fils, mais elle n'avait pas encore reconnu l'opportunité de l'addition.

Aucun concile œcuménique ne s'étant prononcé là-dessus à cette époque, et Méthode se trouvant en dehors de la juridiction de Tolède, du Frioul et de Francfort, il n'avait fait que suivre l'*usage de Rome* en omettant le *filioque*. Le pape Jean VIII, dans une lettre à Sviatopluk (880) où il est question de la foi de Méthode et de la forme de son *Credo*, autorisait l'omission dont il s'agit; la question, d'ailleurs, n'avait pas en ce moment la gravité que les discussions avec Photius allaient lui donner. Le concile œcuménique de Florence (1439) reconnut expressément que l'addition du *filioque*, addition très-légitime, n'avait rien changé à la doctrine et à la tradition, et n'avait été accomplie que par l'impérieuse nécessité de déclarer la vérité méconnue. Au moment de l'union, les Ruthéniens (1595) obtinrent de ne pas faire l'addition, tout en s'engageant à enseigner la doctrine dans le catéchisme.

Toutes les traductions des Écritures qu'on trouve dans les manuscrits glagolitiques ont été faites d'après la version des Septante, qui devait être familière à Cyrille et à Méthode. Cependant, la traduction des Prophètes, en slavon, sur la Vulgate de saint Jérôme, existait en 1047. On est autorisé à conclure de ces circonstances que les Églises slavonne et romaine se servirent concurremment, sans distinction et sans discussion, des deux versions jusqu'au concile de Trente. Le caractère alexandrin des traductions bibliques ne prouve donc pas que Cyrille ait introduit le rite grec dans des pays jusqu'alors

romains. La version des Septante est restée en honneur à Rome, où elle a été imprimée pour la première fois sous Sixte V. Encore maintenant, les Orientaux unis se servent de la traduction grecque directement ou de versions faites sur elle.

Dans divers manuscrits glagolitiques, les évangiles et les épîtres sont disposés d'après l'ordre du rite grec. Il paraît probable que Constantin et Méthode avaient suivi pour les *propres* l'usage qui leur était familier; mais à cet égard, depuis plus de dix siècles, le saint-siége s'est toujours montré tolérant dans le détail.

M. d'Avril résume ainsi les conclusions de son intéressante étude :

« Les apôtres de Thessalonique, dit-il, sont venus dans des pays slaves, administrés par un clergé allemand, soumis à une discipline romaine et où l'on officiait alors en langue latine d'après le rite romain. Leur œuvre consista à substituer dans les offices une langue slave au latin, à écrire cette langue avec les caractères glagolitiques, à ressusciter l'ancienne hiérarchie locale fondée par saint Andronic, à conserver la discipline et le rite romains. Ils changèrent ce qui était susceptible de modification, et, avec un bon sens supérieur, ils ne firent rien de plus. Leurs disciples appliquèrent ingénieusement le système de leurs maîtres à des pays de rite grec. Cyrille et Méthode n'ont donc agi sur les Slaves orientaux et septentrionaux qu'indirectement et d'une manière posthume. L'œuvre personnelle et directe des deux saints slaves a été tout occidentale, toute glagolitique et toute romaine. »

N° VI.

CELTES ET GAËLS, PAR M. LE DOCTEUR GUSTAVE LAGNEAU.

Dans plusieurs importants mémoires sur les Celtes et les Gaëls [1], la plupart communiqués à cette Académie, les migrations effectuées par les peuples venus dans le nord de l'Italie par les Alpes occidentales ont été contestées, et la distinction ethnique des Celtes et des Gaëls a été admise. Je désire exposer quelques courtes remarques d'abord sur ces migrations, ensuite sur cette dualité ethnique.

MIGRATIONS DU NORD AU SUD DES ALPES DES PEUPLES DE LA CISALPINE.

« Reporter dans la vallée du haut Danube, les Alpes tyroliennes et rhétiques, le centre de toutes les invasions gauloises, tant en Italie qu'en Grèce et en Asie [2], » ne me semble pas acceptable. Les migrations directes de Germanie en Italie des peuplades galates au travers des Alpes septentrionales et orientales, quoique très-vraisemblables, sont insuffisamment démontrées au point de vue historique, dans ces temps reculés. Cependant, sans m'arrêter aux Gæsates qui habitaient dans les Alpes près du Rhône [3], les Taurisques ou Teuristes

[1] Alex. Bertrand, *Sur les Celtes et les Gaulois* (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. VIII, p. 262-267, 1873; t. IX, p. 108, etc., 1874). — *Celtes, Gaulois et Francs* (*Revue d'anthropologie*, t. II, p. 235-250, 422-435 et 629-643, 1873). — *Les Gaulois* (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 4e série, t. III, p. 119, etc., 1875, et *Revue d'archéologie*, 1875, tirage à part). — *De la valeur des expressions* Κελτοί *et* Γαλάται, Κελτική *et* Γαλατία *dans Polybe*, lu à l'Académie des inscriptions en décembre 1875; *Revue d'archéologie*, tirage à part, 1876. — *Sur les premières tribus celtes connues des Grecs* (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. XI, p. 100, etc., 2 mars 1876).

[2] Alex. Bertrand (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. IX, p. 108, 1874).

[3] Voir Alex. Bertrand (*Revue d'archéologie*, tirage à part, 1876, p. 22 et XIII, n° XXIX; Polybe, l. II, c. XXII, p. 145, éd. Dindorf).

que Polybe indique au nombre des Galates transalpins[1], que Strabon place dans le Norique, près de l'Ister, non loin des Scordisques et d'autres peuplades galates[2], ces Taurisques nous sont montrés par Tite-Live comme combattant en Italie à côté de Boïes et d'Insubres[3].

Quant à ces Boïes eux-mêmes, dont Strabon[4], Tacite[5] nous montrent une fraction habitant la forêt Hercynienne au delà des Helvètes et du Mein, dans la région qui depuis lors a porté leur nom, *Boiemum*, demeure des Boïes, la Bohême, aucun document ne paraît prouver qu'ils aient été directement en Italie par la vallée du haut Danube et les passages des Alpes septentrionales et orientales. Mais au contraire ces Boïes, dont saint Paulin indique une fraction habitant en Gaule les bois de pins de la partie méridionale du littoral atlantique[6], non-seulement nous sont signalés par Tite-Live[7] comme étant venus en Italie par les Alpes Pennines, c'est-à-dire par le

[1] ... *Γαλάται Τρανσάλπινοι προσαγορευόμενοι τοὺς δ' ἐπὶ τὰ πεδία, Ταυρίσκοι καὶ Ἄγωνες, καὶ πλείω γένη Βαρβάρων ἕτερα.* Polybe, l. II, cap. XV, p. 78, coll. Didot.

[2] *Τῶν δὲ Νωρικῶν εἰσι καὶ οἱ Ταυρίσκοι.* Strabon, l. IV, cap. VI, § 9, p. 172. ... *Ἐπὶ τὸν Ἴστρον καὶ τοὺς Σκορδίσκους Γαλάτας καταβῆναι, εἶτ' ἐπὶ Τευρίστας καὶ Ταυρίσκους, καὶ τούτους Γαλάτας.* Strabon, l. VII, cap. II, § 2, p. 244.

[3] «Ita Gæsatarum acie per velités disjecta, gravis armaturæ miles Boios Insubresque ac Tauriscos undiquaque adortus, multos interfecit.» Tite-Live, l. XX, cap. XLII, p. 456.

[4] *Φησὶ δὲ καὶ Βοΐους τὸν Ἑρκύνιον δρυμὸν οἰκεῖν πρότερον.* Strabon, l. VII, cap. II, § 2, p. 244.

[5] «Hercyniam silvam, Rhenumque et Mœnum amnes, Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens tenuere. Manet adhuc Boiemi nomen signatque loci veterem memoriam.» Tacite, *De moribus Germanorum*, XXVIII; voyez aussi XLII.

[6] «Et piceos malis describere Boios?» Saint Paulin, *Opera omnia*, p. 477, epist. IV, lettre à Ausone; Poemata, 1622, Antverpiæ.

[7] «Pennino deinde Boii Lingonesque transgressi, cum jam inter Padum atque Alpes omnia tenerentur, Pado ratibus trajecto, non Etruscos modo, sed etiam Umbros agro pellunt. Intra Apenninum tamen sese tenuere. Tum Senones, recentissimi advenarum, ab Utente flumine usque ad Æsim fines habuere.» Tite-Live, *Hist.* l. V, cap. XXXV, texte et trad. de Dureau de la Malle.

mont Saint-Bernard, en même temps que les Lingons, bientôt suivis des Sénons; mais sont également mentionnés par Strabon comme y étant venus, ainsi que tous les autres Celtes, ainsi que les Sénons, ainsi que les Vénètes transmigrés du littoral de l'Océan sur les bords de l'Adriatique[1]. Aucun document ne semble autoriser à admettre que les Boïes d'Italie venaient de la vallée du haut Danube. Au contraire Strabon montre que ces Boïes, vaincus, écrasés en Italie par Quintus Flamininus et Scipion Nasica vers 191 avant Jésus-Christ, allèrent chercher une nouvelle patrie sur les bords du Danube auprès des Taurisques[2], dans des lieux déserts que Pline dit être situés près du Norique et du lac Peiso[3].

Ce sont de ces Boïes du Norique, de la vallée du haut Danube[4], auxquels d'ailleurs auraient pu se joindre d'autres Boïes que Tacite dit avoir été chassés par les Marcomans de leur ancienne demeure, de la Bohême[5], que paraîtraient être descendus les Boïes qui, conjointement avec les Helvètes d'Orgétorix, envahirent de nouveau la Gaule, où après leur défaite, à la demande des Éduens, César consentit à leur accorder des terres, en l'an 58 avant Jésus-Christ[6].

[1] *Τούτους οἶμαι τοὺς Οὐενέτους οἰκιστὰς εἶναι τῶν κατὰ τὸν Ἀδρίαν· καὶ γὰρ οἱ ἄλλοι πάντες σχεδόν τι οἱ ἐν τῇ Ἰταλίᾳ Κελτοὶ μετανέστησαν ἐκ τῆς ὑπὲρ τῶν Ἀλπέων γῆς καθάπερ καὶ οἱ Βοῖοι καὶ Σένονες.* Strabon, liv. IV, cap. IV, § 1, p. 162, coll. Didot; voir aussi liv. V, cap. I, § 4.

[2] ...*Βοΐους* ... *μεταστάντες δ' εἰς τοὺς περὶ τὸν Ἴστρον τόπους μετὰ Ταυρίσκων ᾤκουν.* Strabon, l. V, cap. I, § 6, p. 177.

[3] «Noricis junguntur lacus Peiso, deserta Boiorum.» Pline, l. III, cap. XXVII, p. 179, coll. Nisard.

[4] «Boios, qui trans Rhenum incoluerant et in agrum Noricum transierant.» César, *De Bello Gallico*, l. I, cap. V.

[5] «Præcipua Marcomanorum gloria viresque, atque ipsa etiam sedes, pulsis olim Boiis, virtute parta.» Tacite, *De moribus Germanorum*, XLII.

[6] «Boios, petentibus Æduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit; quibus illi agros dederunt, quosque postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt.» César, *De Bello Gallico*, l. I, cap. XXVIII; voyez aussi cap. XXIX.

Au nombre des immigrants venus des pays transalpins en Italie, outre ces Gæsates, ces Taurisques, ces Boïes, ces Sénons et ces Lingons, Polybe indique encore les *Λάοι*, les *Λεβέκιοι*, les *Ἴσομβρες*, les *Γονομανοί*, les *Ἄνανες*[1], la plupart également indiqués par Tite-Live, en même temps que d'autres peuples, sous les noms de *Lævi, Insubres, Aulerci* et *Cenomani*[2]. De ces immigrants, les homonymes, les parents existaient ou avaient existé dans la Gaule transalpine.

Des Lébéciens, *Λεβέκιοι*, *Libici*, que Pline dit avoir occupé *Vercellæ*, Verceil, antérieurement fondée par des *Sallyi*, Sallyes[3], le nom est rappelé par les *ora Libica*, les bouches occidentales du Rhône mentionnées par le même auteur[4]. Quelques médailles portant le nom de Libiesken, selon M. de la Saussaye[5], paraîtraient se rapporter également à une ancienne peuplade qui aurait habité très-anciennement la région située à l'ouest de ce fleuve. Séparés par le Rhône des Sallyes ou

[1] *Τὰ μὲν οὖν πρῶτα καὶ περὶ τὰς ἀνατολὰς τοῦ Πάδου κείμενα Λάοι καὶ Λεβέκιοι, μετὰ δὲ τούτους Ἴσομβρες κατῴκησαν, ὃ μέγιστον ἔθνος ἦν αὐτῶν· ἑξῆς δὲ τούτοις παρὰ τὸν ποταμὸν Γονομανοί ... Τὰ δὲ πέραν τοῦ Πάδου τὰ περὶ τὸν Ἀπεννῖνον, πρῶτοι μὲν Ἄνανες, μετὰ δὲ τούτους Βοῖοι κατῴκησαν· ἑξῆς δὲ τούτων ὡς πρὸς τὸν Ἀδρίαν Λίγγωνες, τὰ δὲ τελευταῖα πρὸς θαλάττῃ Σήνωνες.* Polybe, *Histoire*, l. II, § 17, p. 80, coll. Didot.

[2] «Bituriges, Arvernos, Senones, Æduos, Ambarros, Carnutes, Aulercos excivit ... cum in quo consederant, agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Æduorum, ibi omen sequentes loci, condidere urbem : Mediolanum appellarunt.

«Alia subinde manus Cenomanorum Elitorio duce vestigia priorum secuta eodem saltu... ubi nunc Brixia ac Verona urbes sunt (locos tenuere Libici) considunt; post hos Salluvii, prope antequam gentem Lævos Ligures, incolentes circa Ticinum amnem...» Tite-Live, l. V, cap. XXXIV et XXXV, p. 132-134.

[3] «Vercellæ Libicorum ex Sallyis ortæ.» Pline, l. III, cap. XXI, p. 175, t. Ier, texte et traduction de Littré.

[4] «Libica appellantur duo ejus (Rhodani) ora modica; ex his alterum Hispaniense, alterum Metapinum, tertium, idemque amplissimum Massalioticum.» Pline, l. III, cap. V, p. 159.

[5] L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, III, p. 92, etc. *Libiei*. Blois-Paris, 1842.

Salluves indiqués par Strabon[1], Pline[2], Florus[3], ces Libici auraient émigré dans la Cisalpine ainsi que ces Sallyes. Sans insister davantage sur ces riverains des *ora Libica*, sur ces *Libici*, auxquels la provenance alpestre de quelques-unes de ces médailles, au déchiffrement encore assez incertain suivant MM. A. de Longpérier et Charles Robert[4], semblerait assigner un habitat non plus auprès du Rhône, mais dans quelques hautes vallées des Alpes, d'où ils auraient pu descendre sur le versant italien, on peut remarquer que de même les Voconces, *Vocontici*, qui d'une part dans la Gaule transalpine habitaient au nord des Salyes et au sud des Allobroges, ainsi que l'indiquent César[5] et Strabon[6], d'autre part en Italie possédaient *Novaria*, Novarre, au dire de Pline[7]. Pareillement les Ségusiens ou Ségusiaves, qui à l'ouest du Rhône, selon Ptolémée, avaient les villes de Ῥοδούμνα et de Φόρος Ἐγουσιανῶν, actuellement Roanne et Feurs[8], suivant le même géographe possédaient sur le versant italien des Alpes Σεγούσιον Σεγουσιανῶν, actuellement Suse[9].

Les Insubres, Ἴσομϐρες, *Insubri*, du nord de l'Italie, indé-

[1] ... Τῶν Σαλύων ἔθνει καὶ τοῖς Λίγυσι τοῖς τὰς Ἄλπεις οἰκοῦσιν. Strabon, l. IV, cap. I, § 5, p. 149; voir aussi cap. VI, § 3, p. 169.

[2] «Aquæ Sextiæ Salluviorum.» Pline, l. III, cap. V, § 6.

[3] «Itaque cum diu multumque eluderent Salyi, Deceates, Oxybii...» Florus, *Epitome*, l. II, cap. III, p. 39, Argentorat, 1810.

«Prima trans Alpes arma nostra sensere Salyi ...» Florus, *Epitome*, l. III, cap. II, p. 72.

[4] Communications orales.

[5] «In fines Vocontiorum ulterioris provinciæ die septimo pervenit: inde in Allobrogum fines.» César, *De Bello Gallico*, l. I, cap. X.

[6] Μετὰ δὲ τοὺς Σάλυας Ἀλϐιεῖς καὶ Ἀλϐίοικοι καὶ Οὐοκόντιοι νέμονται τὰ προσάρκτια μέρη τῶν ὀρῶν. Strabon, l. IV, cap. VI, § 4, p. 169.

[7] «Novaria ex Vertacomacoris Vocontiorum, hodieque pago non (ut Cato existimat) Ligurum.» Pline *Histoire naturelle*, l. III, cap. XXI, p. 175.

[8] Ἐγουσιανοὶ καὶ πόλεις αὐτῶν Ῥοδούμνα, Φόρος Ἐγουσιανῶν. Ptolémée, l. II, c. VII, p. 139, éd. de Wilberg.

[9] Σεγουσιανῶν ἐν Γραίαις Ἄλπεσιν Σεγούσιον. Ptolémée, l. III, c. I, p. 179.

pendamment de leur parenté possible, mentionnée par Pline[1], avec certains habitants des hautes Alpes, les Caturiges, *Caturiges*, dont le nom est rappelé par l'itinéraire d'Antonin[2] et les tables de Peutinger[3] comme servant à désigner une ville d'une région beaucoup plus septentrionale, *Caturigæ*, *Caturigis*, *Caturices*, vraisemblablement Bar-sur-Ornain, ces Insubres avaient également des homonymes dans le pays des Éduens, ainsi que l'indique Tite-Live[4].

Enfin le nom des Cénomans, Γονομανοί, *Cenomani*, immigrés en Italie, est celui d'une des tribus des Aulerces disséminés en plusieurs peuplades dans la Gaule transalpine.

En effet, sous le nom d'Éburons, *Eburones*, César parle d'une peuplade, presque homonyme à la suivante, habitant entre le Rhin et la Meuse[5].

Sous celui d'Aulerces Éburovices, *Aulerci Eburovices*, Αὐλίρκιοι οἱ Ἐβουραῖκοι, Pline[6], Ptolémée[7] indiquent des Aulerces ayant pour capitale Μεδιόλανον, actuellement Évreux.

Sous celui d'Aulerces Cénomans, *Aulerci Cenomani*, Αὐλίρκιοι οἱ Κενομανοί, ces mêmes auteurs leur donnent pour ville Οὐίνδινον, actuellement le Mans.

[1] «Caturiges Insubrum exules.» Pline, l. III, cap. XXI, p. 175.

[2] «Alio itinere a Durocortoro Divodurum usque : Fano Minervæ, Ariola, Caturigis, Tullum, Scarponna, Divodurum.» Antonini Augusti Itinerarium, XCVIII p. 108 du *Recueil des Itinéraires anciens* du marquis Fortia d'Urban.

[3] «Noviomago Durocortorum : Aquæ, ad Fines, Nasic, Caturices (al. Caturigæ), Tanonnia, Durocortoro.» Tabula Peutingeriana, LXXVIII, p. 231 du *Recueil des Itinéraires anciens* de Fortia d'Urban.

[4] Tite-Live, l. V, cap. XXXIV, p. 132. (Passage précédemment rapporté.)

[5] «Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum.» César, *De Bello Gallico*, l. V, cap. XXIV; voir aussi l. VI, cap. XXXII et suiv.

[6] «Aulerci qui cognominantur Eburovices, et qui Cenomani, ... Diablindi.» Pline, l. IV, c. XXXII, texte et traduction de Littré.

[7] . . . Αὐλίρκιοι οἱ Διαβλῖται, ὧν πόλις Νοιόδουνον.

. . . Αὐλίρκιοι οἱ Κενομανοί, ὧν πόλις ἀνατολὰς Οὐίνδινον.

. . . Αὐλίρκιοι οἱ Ἐβουραῖκοι, ὧν πόλις Μεδιόλανον. Ptolémée, *Géographie*, l. II, cap. VII, p. 137, texte et traduction de Wilberg, 1830.

Sous celui d'Aulerces Diablindes, *Aulerci Diablindi*, *Αὐλίρκιοι οἱ Διαϐλῖται*, ils les placent auprès de Νοιόδουνον, vraisemblablement Jublains.

Sous le nom d'Aulerces Branovices, *Aulerci Branovices* ou *Brannovii*, César nous les montre près des Éduens et des Ségusiaves, sur les bords de la Saône[1].

Sous le nom de Cénomans, Caton et Pline disent qu'ils ont habité près de Marseille, sur le territoire des Volces, c'est-à-dire sur la rive occidentale du Rhône[2].

Enfin Tite-Live indique, au nombre des émigrants transalpins franchissant les Alpes pour se rendre en Italie, successivement des Aulerces et des Cénomans[3].

On pourrait rendre plus complète cette énumération des peuplades homonymes de la Gaule transalpine et de la Gaule cisalpine, mais l'indication des Libices, des Sallyes, des Voconces, des Ségusiaves, des Insubres, des Vénètes, des Sénons, des Lingons, des Aulerces Cénomans paraît suffisante pour qu'on ne puisse nullement mettre en doute la provenance occidentale de plusieurs peuplades fixées dans l'Italie septentrionale.

DUALITÉ ETHNIQUE DES CELTES ET DES GAËLS.

Cette distinction ethnique me paraît parfaitement fondée.

Depuis longtemps les travaux d'Amédée Thierry, de William Edwards, de M. Périer et de beaucoup d'autres ethnographes[4],

[1] «Imperant Æduis atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Branovicibus (Brannoviis) millia xxxv.» César, *De Bello Gallico*, l. VII, cap. lxxv.

[2] «Auctor est Cato : Cenomanos juxta Massiliam habitasse, in Volcis.» Pline, l. III, cap. xxiii, p. 176.

[3] Tite-Live, l. V, cap. xxxiv et xxxv. (Passages précédemment rapportés.)

[4] Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, nouvelle édition, 1862. — William Edwards, *Fragment d'un mémoire sur les Gaëls* (*Mémoires de la Société ethnologique*, t. II, p. 13, etc., Paris, 1845). — J. A. N. Périer, *Fragments ethnologiques* (*Bulletins de la Société de géographie*, 1857, et tirage à part).

tout en distinguant deux peuples fondamentaux constituant notre ancienne population, les Celto-Gaëls et les Kymris, avaient engagé à considérer les Celtes et les Gaëls comme un seul et même peuple, constitué par une seule et même race. Cependant, indiquée dès 1846 par M. Aurélien de Courson[1], la distinction ethnique des Celtes et des Gaëls a été de ma part, il y a seize ans, en 1860, l'objet d'un petit mémoire intitulé *Des Gaëls et des Celtes,* mémoire terminé par cette conclusion : « Les Gaëls et les Celtes semblent avoir constitué deux peuples primitivement distincts[2]. » Depuis, j'ai développé cette même opinion à plusieurs reprises, principalement dans un mémoire plus considérable sur les Celtes[3]. M'appuyant d'une part sur le texte si explicite de Diodore de Sicile qui remarque qu'il faut faire une distinction que beaucoup de personnes n'ont pas faite; que le nom de Celtes appartient aux peuples qui habitent au-dessus de Marseille dans l'intérieur des terres; celui de Galates aux peuples qui sont établis au delà de la Celtique, soit dans les contrées inclinées vers le midi ou vers l'Océan, soit sur les monts Hercyniens; mais que les Romains ont confondu ces nations sous une même dénomination, celle de Galates[4]; » m'appuyant d'autre part sur

[1] Aurélien de Courson, *Histoire des peuples bretons*, t. I, c. 1, p. 1 à 7. « Les Celtes et les Gaulois étaient-ils le même peuple? » Paris, 1846.

[2] G. Lagneau, *Des Gaëls et des Celtes* (*Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. I, p. 237-249, tirage à part, 1861; — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. I, p. 514, 8 novembre 1860).

[3] G. Lagneau, *Celtes* (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, p. 698-782, et tirage à part, 1873; — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. VII, p. 728-734, 1872).

[4] *Χρήσιμον δ'ἐστὶ διορίσαι τὸ παρὰ πολλοῖς ἀγνοούμενον.* Τοὺς γὰρ *ὑπὲρ* Μασσαλίας *κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ*. . . Κελτοὺς *ὀνομάζουσι.* Τοὺς *δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς* Κελτικῆς *εἰς τὰ πρὸς νότον νεύοντα μέρη παρά τε τὸν* Ὠκεανὸν *καὶ τὸ* Ἑρκύνιον *ὄρος καθιδρυμένους. . . .* Γαλάτας *προσαγορεύουσιν.* Οἱ *δὲ* Ῥωμαῖοι *πάλιν πάντα ταῦτα τὰ ἔθνη συλλήβδην μιᾷ προσηγορίᾳ περιλαμβάνουσιν, ὀνομάζοντες* Γαλάτας *ἅπαντας.* Diodore de Sicile, *Histoire universelle*, l. V, c. XXXII, p. 273, texte et traduction latine de Dindorf et Muller, coll. Didot.

les textes de Dion Cassius[1], de Pausanias[2] et d'Appien[3] qui témoignent de la substitution des noms de Gaëls, Galates, à celui de Celtes antérieurement porté par les habitants de notre pays, je montre que les Celtes, anciens occupants de notre Europe centrale et occidentale, n'ont perdu leur nom qu'en prenant celui que leurs vainqueurs galates leur ont imposé.

Je fais remarquer que les Celtes, confondus sous la dénomination de leurs vainqueurs galates, paraissent avoir protesté contre cette dénomination en persistant à donner à la région moyenne de notre pays le nom de Celtique, à eux-mêmes le nom de Celtes, ainsi que l'indique César lorsqu'il dit que les habitants de cette région s'appellent *Celtæ* dans leur propre langue, bien que les Romains les appellent *Galli*[4].

Enfin j'observe que la fusion des Celtes et des Galates, durant des siècles, fut loin d'être intime et parfaite, puisqu'au IVe siècle après Jésus-Christ, le César des Gaules, Julien l'Apostat, avait encore soin de distinguer les Celtes des Galates, la Celtique de la Gaule[5]. D'ailleurs Sulpice Sévère met à même de reconnaître qu'à la fin de ce siècle la langue gaélique différait encore de la langue celtique, lorsqu'il fait dire

[1] ...*ἀφ' οὗ γε καὶ ἐς τὰ διάφορον τῶν ἐπικλήσεων* (Κελτοὶ, Γαλάται) *ἀφίκοντο, δεῦρο ἀεὶ νομίζεται. Ἐπεὶ τό γε πάνυ ἀρχαῖον* Κελτοὶ *ἑκάτεροι οἱ ἐπ' ἀμφότερα τοῦ ποταμοῦ* (Ῥήνου) *οἰκοῦντες ὠνομάζοντο.* Dion Cassius, *Histoire romaine*, l. XXXIX, c. XLIX du t. III, texte et traduction de Gros, 1851.

[2] Ὀψὲ δὲ *ποτε αὐτοὺς καλεῖσθαι* Γαλάτας *ἐξενίκησε·* Κελτοὶ *γὰρ κατά τε σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ὠνομάζοντο.* Pausanias, Description de la Grèce (*Attique*, c. III, p. 22, traduction de Clavier).

[3] ... Κελτοὶ, *ὅσοι* Γαλάται *τε καὶ* Γάλλοι *νῦν προσαγορεύονται.* Appien, *De rebus Hispaniensibus*, § 1, p. 34, coll. Didot.

[4] «Qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur.» César, *De Bello Gallico*, l. I, cap. 1.

[5] Γαλατῶν, *οἶμαι, καὶ* Κελτῶν ... — Κελτοὶ *καὶ* Γαλάται *ἔθνη* ... — Στρατιώτην Κελτὸν, *στρατιώτην ἐκ* Γαλατίας ... — Ἔκητι *τὴν* Γαλατίαν, *καὶ τὴν* Κελτίδα ... Julien, Ire harangue sur l'empereur Constantin, p. 29, 34, 36, et IIIe, p. 124, éd. grecque-latine, 1696.

à un auditeur s'adressant à un orateur peu disert : Parle celte, ou, si tu préfères, parle gaélic[1].

Lorsque parut mon travail sur les Celtes, M. Bertrand, tout d'abord, sembla contester la distinction ethnique des Celtes et des Gaëls que depuis longtemps j'avais cherché à établir. « La confusion qui ne cesse de régner sur la question dite *celtique*, me fut-il objecté, vient de ce que l'on veut toujours voir des questions de *races* là où il n'y a le plus souvent que des questions de *dates*. On trouve une époque que l'on peut appeler *celtique* à laquelle succède une autre époque qui peut porter le nom d'*époque gauloise*. Mais rien ne nous autorise à affirmer qu'à l'époque celtique existait une race unique, la *race celtique*, à laquelle a succédé une autre race, la *race gauloise* ou *gaélique*[2]. » . . . « Tout tend à prouver que sous ce nom générique mais vague (de Celtes) se cachent un nombre très-considérable de nations très-diverses[3]. »

Plus récemment, en 1875, dans ses communications à l'Académie des inscriptions, le savant directeur du musée de Saint-Germain, bien que regardant la distinction des Celtes vaincus et des Galates conquérants « comme une nouveauté des plus hardies et au premier abord des moins acceptables, » est amené à conclure « que nous sommes en présence de deux noms ethniques, *Celtæ* et *Galli*, ayant été successivement appliqués à des populations occupant à peu près les mêmes contrées[4]. »

Je ne puis donc que me féliciter de trouver *actuellement* en

[1] « Vel celtice, aut si mavis gallice loquere. » Sulpice Sévère, *Dialogues*, I, n° 20.

[2] Alex. Bertrand, *Sur les Celtes et les Gaulois* (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. VIII, p. 262, 263, 1873).

[3] Alex. Bertrand, *Celtes, Gaulois et Francs* (*Revue d'anthropologie*, t. II, p. 422, 1873).

[4] Alex. Bertrand, *Les Gaulois* (*Revue d'archéologie*, tirage à part, p. 6 et 8, 1875).

M. Alex. Bertrand un très-autorisé défenseur de la distinction ethnique des Celtes et des Gaëls, que je défends moi-même depuis de longues années.

N° VII.

LES SALUTATIONS IMPÉRIALES D'ANTOINE ET LES BALLES DE FRONDE D'ASCOLI,

PAR M. E. DESJARDINS.

Sur une des balles de fronde provenant d'Ascoli, on lit :

1 ▒·Ɔ·TNA·M
III·ꟼMI
2 légendes illisibles.

1 *M. Ant*(*onius*). *C*(*ohors* [*III*(*) *vel IIII*(*)]). | *Imp*(*erator*) *III.*

Une autre balle présentant les mêmes caractères et sur laquelle on lit, à la première ligne, après les mots *M. Ant.*, ceux-ci : ▒III Ɔ, et à la seconde ligne : IMP·IIII, de sorte qu'on a, pour cette seconde balle, l'inscription suivante :

▒III·Ɔ·TNA·M
IIII·ꟼMI

On peut s'étonner de voir figurer la troisième salutation impériale d'Antoine sur une balle de la guerre civile de l'an 40, lorsque nous voyons sur un denier de la famille *Antonia :* ANTON·AVG·IMP·III·COS DES·III, etc. (Cohen, p. 33, n° 61, pl. V, *Antonia,* 35). Or, le second consulat d'Antoine étant de 34, il n'a du être *consul designatus* qu'à partir de cette année. Cette troisième salutation aurait pu néanmoins être antérieure à l'an 40 ; mais un autre denier de la même famille porte : M·ANTONIVS·M·F·M·N·AVG·IMP·ITE·R·III·VIR·R·P·C·COS·DESIG·ITER·ET·TERT (*Ib.* pl. IV, *Antonia,* 28); d'où il résulte qu'Antoine avait reçu sa seconde salutation im-

périale et n'avait pas encore reçu sa troisième à l'époque où il fut désigné consul pour la seconde et pour la troisième fois. Reste à établir l'époque où il prit le titre de *consul designatus iterum et tertium*. Eckhel considère comme démontré que cette formule a commencé l'année 39 (VI, p. 44 et 67); il faudrait donc que la troisième salutation fût placée entre l'an 39 et l'an 34; mais rien ne prouve qu'il n'ait pu prendre le titre de *consul designatus iterum et tertium* sous son premier consulat, c'est-à-dire à partir de 44 : cela était même, ou cela devint le droit commun, pour *cos. design. II.* du moins; Antoine y aurait simplement ajouté *et III,* mais il l'a toujours fait, car on ne trouve pas sur ses monnaies les mots *cos. design. II* seuls. Or, il est possible de trouver avant l'an 40 les trois victoires qui auraient valu trois fois à Antoine le titre d'*imperator*. Pour la première salutation, on pourrait la faire dater de la victoire remportée par lui sur Octavien et Hirtius dans la guerre de Modène en 43 (Dio Cass. XLVI, 37), mais il avait déjà ce titre avant cette victoire, comme on le verra plus bas. Il est vrai qu'Eckhel (VI, p. 67) cherche à établir qu'elle n'a pu dater d'une époque antérieure au mois Sextilis 42, mais il se fonde sur ce que la lettre de Brutus et de Cassius adressée à Antoine à cette date porte seulement la suscription de consul et n'y ajoute pas celle d'*imperator* (Cic. *Ep. fam.* X, III), ce qui n'est pas une preuve suffisante; et que, peu de temps après, cette dignité lui fut déférée par le Sénat (App. *B. c.* III, 25); mais le passag d'Appien : *ᾑρέθη τῆς ἐν Μακεδονίᾳ δυνάμεως εἶναι σ7ρατηγὸς αὐτοκράτωρ*, n'a pas le sens qu'Eckhel lui attribue, et le pouvoir conféré ici par le Sénat est proprement l'*imperium* et n'a pas de rapport avec la salutation militaire qui consacrait le souvenir d'une victoire. D'ailleurs Cicéron, dans sa XIII[e] Philippique, s'exprime assez clairement pour ne laisser aucun doute dans l'esprit de personne sur le titre d'*imperator* que portait Antoine à l'époque où cette

harangue fut prononcée, c'est-à-dire à l'époque de la guerre de Modène en 43, puisqu'en parlant de la lettre de ce dernier à Hirtius et à Octavien il remarque qu'Antoine n'y prend pas le titre d'*imperator*, et qu'il ne donne pas à Hirtius celui de consul, ni à Octavien celui de propréteur, et qu'il a mieux aimé se priver lui-même d'un *titre usurpé* que d'attribuer aux défenseurs du Sénat ceux qui leur appartiennent (*Phil.* XIII, 10); or les mots *alienum nomen deponere,* dans la bouche de Cicéron parlant contre Antoine, nous permettent d'affirmer qu'en effet il avait été proclamé *imperator* par ses soldats : s'il n'avait pas reçu ce titre, Cicéron n'eût pu s'étonner qu'il ne l'eût pas pris : *nec se imperatorem.* Eckhel paraît lui-même assez frappé de ce passage qui infirme la valeur de son argumentation. Mais si Antoine avait déjà le titre d'*imperator* à l'époque où Cicéron prononça sa XIIIe Philippique, comme la victoire d'Antoine sur Hirtius et Octavien eut lieu entre la XIIIe et la XIVe harangue cicéronienne, c'est qu'il a pu recevoir, dès l'an 43 et à l'occasion de cette seconde victoire même, sa seconde salutation impériale, par l'acclamation de ses soldats. On sait qu'à la bataille de Philippes, l'année suivante, 42, l'action fut double, Brutus étant opposé à Octavien, et Cassius à Antoine, et que ce dernier fut vainqueur pour son propre compte (Dio Cass. XLVII, 45), et qu'il put en conséquence recevoir, à l'occasion de cette victoire, sa troisième salutation impériale. On pourrait en outre tirer de la victoire qu'il remporta très-peu après, et cette fois sur Brutus (*Id. ib.* 48), l'occasion d'une quatrième salutation; il semble d'ailleurs qu'on ne les ait plus comptées à partir des expéditions d'Antoine et de ses lieutenants en Asie, puisque que le même historien place dans la bouche d'Octavien haranguant ses soldats, avant le troisième et dernier consulat de son rival, c'est-à-dire après l'an 34 et avant l'an 31, ces paroles : . . . τὸν Ἀντώνιον, τὸν δὶς ὕπατον, τὸν πολλάκις αὐτοκράτορα. . . (L, 25). Le

mot πολλάκις après δὶς ὕπατον montre, à ce qu'il semble, que le nombre des salutations était certainement de plus de trois, et qu'il n'était peut-être pas facile de les déterminer, ses soldats lui ayant probablement prodigué ce titre. Il est vrai que les monnaies du triumvir sont beaucoup plus explicites que le témoignage de l'historien, car, s'il est possible, à la rigueur, d'établir que la troisième salutation, figurant sur les deniers de la famille *Antonia* et se trouvant sur ces monnaies simultanément avec le titre de *consul designatus iterum et tertium*, a pu se produire avant l'année 41, il est à peu près impossible d'admettre que l'IMP IIII, ne se rencontrant jamais que sur les pièces qui portent COS III (Cohen, pl. XXXII, *Pinaria* 3; et pl. XXXIX, *Turillia*, voy. p. 34), c'est-à-dire qui sont postérieures au commencement de l'an 31, cette quatrième salutation ait précédé de neuf ans ce troisième consulat; pourtant il est indubitable qu'elle se lit sur la seconde balle, et il n'est pas admissible que cette balle ait été frappée après l'an 40, c'est-à-dire après le dernier épisode de la guerre civile en Picenum, qui suivit la prise de Pérouse par Octavien. Il serait donc impossible de concilier le témoignage des balles d'Ascoli avec celui des monnaies, à moins qu'on n'admette que les salutations d'Antoine ont eu tantôt ce caractère de titre officiel et incontesté qui seul doit être inscrit sur les monnaies, tantôt le caractère et le nombre facultatif qui peuvent, à la faveur des troubles civils, résulter de la libre volonté ou même de l'engouement des armées de partisans. C'étaient les légions qui frappaient les balles de fronde. Dès que nous trouvons, non plus la justification, mais le prétexte du renouvellement du titre d'*imperator* dans les quatre victoires ou simples avantages remportés par Antoine avant l'an 41 et signalés plus haut, il n'y a pas lieu de s'étonner que les balles d'Ascoli aient porté IMP·IIII. Cependant, comme d'autres balles portent IMP·III, il semble résulter de ce dé-

faut de concordance que les cohortes antonines elles-mêmes n'étaient pas d'accord sur le nombre de salutations de leur chef. On comprendra comment la même indécision ne pouvait se produire pour la frappe des monnaies. — Quant aux mots C·III ou IIII qui terminent la première ligne, il convient peut-être de les expliquer par la présence dans le Picenum, en outre des légions antonines, d'un détachement des cohortes du triumvir, qui portent sur ses monnaies les noms de *Cohortes Prætoriæ* (Cohen, pl. VI, n° 71, p. 36).

N° VIII.

SUR UNE INSCRIPTION VOLSQUE DE VELLETRI,
PAR M. MICHEL BRÉAL.

DEVE : DECLVNE : STATOM : SEPIS ⁝ ATAHVS : PIS : VELESTROM

FAƆIA : ESARISTROM : SE : BIM : ASIF : VESCLIS : VINV : ARPATITV

SEPIS : TOTICV ⁝ COVEHRIV : SEPV : FEROM : PIHOM : ESTV

EC : SE : COSVTIES : MA : CA : TAFANIES MEDIX : SISTIATIENS

Au sujet de cette inscription, gravée sur une plaque de bronze qui a été trouvée à Velletri en 1784, M. Michel Bréal présente quelques observations qui permettent d'en mieux voir le sens. Le mot essentiel, qui est *ferom*, n'a pas été bien compris. M. Mommsen, dans ses *Unteritalische Dialekte* (p. 325), traduit la dernière phrase par *justum pium esto*. M. Corssen (*De Volscorum lingua*) traduit *ferre pium esto*. Il faut comprendre : *ferrum pium esto*. Le fer, dans les religions italiques, donnait lieu à des expiations quand il était introduit en un temple ou en un bois sacré. Le rituel des frères Arvales fournit à ce sujet de nombreux renseignements. Ainsi quand il fallait

couper dans le bois sacré un arbre tombé de vétusté ou frappé de la foudre, ou lorsqu'il fallait graver sur le marbre des parois du temple le procès-verbal des séances annuelles du collége, il y avait double sacrifice à l'entrée et à la sortie du fer. Une inscription donnant la loi du temple de Furfo, dans la Sabine, contient ces mots : *ferro oeti liceat.* On savait déjà, par le témoignage des écrivains, entre autres de Macrobe, que le bronze était le métal anciennement employé dans les cérémonies du culte. C'est à cet ordre de prescriptions que se rapporte le texte de Velletri. On y distingue deux cas : si c'est un Véliternien (non autorisé) qui introduit le fer, il devra offrir un sacrifice consistant en une truie, un bœuf et des brebis; il offrira en outre des vases et du vin. Si c'est par commandement de la curie, le fer sera pur. La dernière ligne contient les noms des magistrats qui ont rendu le décret. La consécration est exprimée par les trois premiers mots qui signifient : « Consacré au dieu Declunus (ou à la déesse Decluna). » On peut expliquer ce nom de deux manières, suivant qu'on le divise de cette façon : *De-clunus,* ou de cette autre : *Decl-unus.* Dans le premier cas, on peut le rapporter à un verbe *cluere,* qui, selon Pline, signifiait « purifier »; en supposant que ce soit une déesse, on aurait une sorte de Vénus Cloacina. Dans la seconde hypothèse, on peut supposer un diminutif de *dies* (*dieculum,* comme on a en osque *zicolom*) avec le suffixe *unus;* on aurait alors une Lucina.

Deux autres mots qui n'ont pas été compris jusqu'à présent sont : *se* (pour *suem*), qu'on peut rapprocher de l'ombrien *si* (même sens), et *asif,* qui veut dire « brebis », et qui doit être rapproché du latin *adasia* et d'un mot ombrien *asif* ou *asia* (Tables Eugubines, I *a* 25). Ce sont précisément des *suovetaurilia* qui, à l'occasion d'expiations analogues, sont offerts par les frères Arvales.

La langue et l'orthographe de cette inscription volsque of-

frent de remarquables analogies avec l'ombrien, entre autres l'emploi d'un signe spécial pour marquer le son assibilé du *c* dans *faria*, l'emploi d'un *h* pour indiquer la voyelle longue (*covehriu*), l'ablatif féminin en *u* (*toticu covehriu sepu*). Par d'autres particularités, la langue se rapproche de l'osque : les deux *i* de *sistiatiens* rappellent l'*i* de l'osque *tiurrim* et *eitiua*.

Une observation qui se présente naturellement à l'esprit, c'est que les cultes italiques nous permettent de toucher en quelque sorte du doigt ce qu'on est convenu d'appeler l'âge de bronze; même on peut encore remonter au delà, et entrevoir un souvenir de l'âge de pierre dans le silex dont le *pater patratus* frappe la truie au moment du traité des Romains et des Albains.

La traduction latine de ce texte, qui était probablement placé à l'entrée d'un sanctuaire ou d'un bois, est : « Divo Decluno (Divæ Declunæ) sacrum. Si quis attigerit, quis Veliternorum, faciat sacrificium suem, bovem, oves; vasculis, vino expiato. Si quis [attigerit] publica curia sciente, ferrum pium esto. Eg(natius) Cosutius, Se(rvi) filius, Ma(nius) Tafanius, Ca(ii) filius, duumviri decreverunt. »

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 7 AVRIL.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, au nom de M. HAURÉAU, membre de l'Académie, le tome VIII de l'*Histoire littéraire du Maine* (Paris, 1876, in-12). «Les principales notices de ce volume concernent le bénédictin Louvard, une des victimes des jésuites; le P. Marin Mersenne, l'ami si fidèle, si vigilant de René Descartes; Odon, l'abbé de Cluny, et le chirurgien Ambroise Paré. L'ouvrage de M. Hauréau, ajoute le Secrétaire perpétuel, touche à sa fin, car on imprime en ce moment le neuvième volume, et le dixième sera le dernier.»

Sont encore offerts:

Mémoire sur le pays connu des anciens Chinois sous le nom de Fou-Sang, par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys (Extrait des Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

De la valeur des expressions Κελτοί *et* Γαλάται, Κελτική *et* Γαλατία *dans Polybe*, par M. Alex. Bertrand (Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en décembre 1875, Paris, 1876, in-8°).

Recherche de l'antiquité d'Engoulesme, par Élie Vinet, 1567. Réimprimé et publié, avec notes et commentaires, par M. le docteur Gigon (Angoulême, 1876, in-8°).

M. DE SAULCY offre, au nom de l'auteur, la *Note* que M. Chodzkiewicz a lue à l'Académie *Sur un vers d'Aristophane* (extrait des *Actes de la Société philologique*, Paris, 1876).

M. Edm. LE BLANT fait hommage, au nom de M. Paul Allard, magistrat à Rouen, d'un volume intitulé: *Les esclaves chrétiens depuis les premiers siècles de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident* (Paris, 1876, in-8°). «Familiarisé avec l'étude de l'archéologie chrétienne par un premier ouvrage que l'Académie a bien voulu agréer, et qui est une traduction augmentée de la *Rome souterraine*, de MM. Spencer, Northcote et Brownlow, M. Allard, dit-il, avait entre les mains des documents dont il a fait un excellent usage. Le sujet est heureusement choisi et l'auteur, qui s'honore ici de marcher souvent sur la voie ouverte par notre savant confrère, M. Wallon, intéresse sans rien sacrifier de l'exac-

titude avec laquelle son thème devait être traité. Il nous montre les fidèles s'attachant à assurer le bien-être, la moralité des esclaves, les entourant souvent d'une affection vraie, les dégageant enfin de la servitude. De même que le rachat des troupes de captifs, les larges libérations des esclaves sont, rappelle-t-il, une œuvre propre à la foi nouvelle. Les inscriptions trouvées à Delphes, et où nous voyons l'affranchissement fait sous la forme d'une vente à Apollon, témoignent d'un contrat où le maître trouvait son avantage; elles ne sauraient être mises en parallèle avec la touchante formule que nous a laissée Ennodius, avec les paroles gravées sur la tombe d'une femme de la Viennoise affranchissant un esclave : PRO REMEDIO ANIMAE. Chose inconnue aux païens, c'est souvent par masses que se produit, chez les fidèles, cet acte de bienfaisance, et le maître se fait en même temps un devoir d'assurer l'existence de ceux qu'il a dotés de la liberté.

«D'intéressants chapitres du livre de M. Allard sont consacrés aux esclaves qui, comme la jeune sainte Blandine, moururent pour la foi du Christ; à cette réhabilitation du travail manuel qui marqua la venue du monde nouveau.»

SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Sur les origines des Bohémiens ou Tsiganes, par M. P. Bataillard (Paris, 1876, br. in-8°).

Archeografo Triestino, edito per cura della Società del gabinetto di Minerva; nouvelle série, IVe vol. 1er fascicule, avril 1876 (Trieste, in-8°).

M. Renan présente un mémoire de M. Clermont-Ganneau intitulé : *Matériaux inédits pour l'histoire des croisades* (Paris, in-8°). «Ce sont, dit-il, des inscriptions latines et arabes, que l'auteur a interprétées avec la sagacité et la critique qui lui sont ordinaires.»

M. de Longpérier offre : 1° de la part de M. Émile Soldi un volume intitulé : *L'art et ses procédés depuis l'antiquité; la sculpture égyptienne* (Paris, 1876, grand in-8°). «Ce mémoire emprunte une partie de son importance à la profession de l'auteur qui est, comme le sait l'Académie, sculpteur, et qui applique fort heureusement à l'appréciation des œuvres d'art égyptiennes ses connaissances techniques. M. Soldi, dit M. de Longpérier, s'est astreint à rechercher par quels procédés les artistes des temps pharaoniens ont pu traiter telle ou telle matière à l'aide d'outils dont il indique la nature.»

2° De la part de M. Lenormant, un second mémoire relatif au nom

de *Tammouz*, ce personnage assez énigmatique que les Grecs ont assimilé à Adonis, et dont il est question dans une des visions d'Ézéchiel. M. Lenormant a recherché l'origine du nom de Tammouz dans les inscriptions accadiennes de la Babylonie, et il expose à ce sujet des données mythologiques et philologiques d'un véritable intérêt (broch. in-8°).

3° De la part de M. Georges Lecocq, de Saint-Quentin, deux brochures, l'une intitulée : *Lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, aux habitants de la ville de Saint-Quentin* (Saint-Quentin, 1875, in-8°); l'autre ayant pour titre: *Le siége de Rouen en 1418, récit du roi Charles VI* (Saint-Quentin, 1875, in-8°). «Cette dernière pièce est extrêmement curieuse; le roi plaide auprès des bourgeois en faveur de sa politique.

«M. Georges Lecocq, ajoute M. de Longpérier, apporte le plus grand zèle à la publication des documents inédits que ses patientes investigations lui font découvrir dans les archives de l'Aisne.»

M. L. Delisle présente à l'Académie le *fac-simile* photo-lithographique d'un manuscrit de la cathédrale de Prague, du xive siècle, qui contient un commentaire sur l'*Apocalypse*, avec beaucoup de peintures (Prague, 1873, in-4°). «L'éditeur, dit-il, Antoine Frind, a montré que l'ouvrage a été rédigé sous le pontificat d'Innocent IV, et que, selon toute apparence, l'auteur appartenait à l'ordre de Saint-François.

«De l'ancienne reliure de ce volume ont été retirés, entre autres documents originaux, vingt-trois lettres adressées au cardinal Luc Fieschi, mort à Avignon le 31 janvier 1327. Parmi ces lettres, qui sont aujourd'hui déposées aux archives du chapitre de Prague, on remarque une lettre de Léon, roi d'Arménie, pour demander des subsides, et une lettre de l'archevêque de Vienne, du 13 décembre 1329, relative à l'hommage que le roi d'Angleterre, Édouard III, prêta à Philippe de Valois.»

SÉANCE DU VENDREDI 21 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie, au nom de l'Académie royale de Belgique :

Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par M. Gachard (Bruxelles, 1875, in-4°). — *La Bibliothèque nationale à Paris, Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, par le même, tome I[er] (Bruxelles, 1875, in-4°). — *Codex Dunensis sive diplomatum et chartarum medii ævi amplissima collectio*, edidit Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1875, in-4°).—*Tables chronologiques des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, par Alp. Wauters, tome IV,

1226-1250 (Bruxelles, 1874, in-4°). — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond,* par M. Ch Piot (Bruxelles, 1874, in-4°). — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers,* tome XXXVIII, 1874; tome XXXIX, 1re partie, 1876 (Bruxelles, in-4°). — *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique,* tome XLI, 1re partie, 1875; 2e partie, 1876 (Bruxelles, in-4°). — *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par la même Académie,* tomes XXIV à XXVI (Bruxelles, 1875, in-8°).

Sont encore offerts :

L'Afrique au XIXe siècle. La Tunisie aux points de vue politique, agricole et commercial, par M. Kersante (Dinan, 1871, broch. in-8°). — *Le livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel,* publié par M. de Borman (Bruxelles, 1875, in-8°).

Camée représentant Octavie, sœur d'Auguste, par M. DE WITTE (extrait de la *Gazette archéologique,* 1875; Paris, 1876, in-4°).

M. EGGER présente à l'Académie les deux brochures suivantes : *Cour d'appel d'Orléans. Séance du 9 décembre 1875. Installation de M. Mantellier, premier président* (Orléans, 1875, in-8°). — *Inscription inédite de Mantinée,* par M. Paul Foucart (in-8°).

M. EGGER présente en outre :

1° De la part de M. Robiou, un mémoire sur *l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides* (Paris, 1876, in-8°).

«Ce mémoire, dit-il, n'a pas besoin d'être longuement recommandé à l'Académie, puisqu'elle lui accordait en 1869 une mention très-honorable dans le concours où M. G. Lumbroso obtint le premier rang. C'est grâce à ce succès même que l'ouvrage de M. Robiou, revu et amélioré par l'auteur, a obtenu l'honneur d'être gratuitement imprimé à l'Imprimerie nationale. »

2° De la part de M. Julien, un volume intitulé : *Voyage au pays de Babel,* ou explorations à travers la science des langues et des religions (Paris, 1876, in-18).

«C'est, dit M. Egger, l'ouvrage d'un amateur qui depuis plusieurs années s'attache à étudier toutes les découvertes accomplies dans le domaine des antiquités assyriennes. C'est le fruit de lectures nombreuses, variées; et le résumé que le livre présente de tant d'autres écrits se fait lire avec un vif intérêt; mais, ajoute M. Egger, je ne me crois pas assez compétent en ces matières pour en porter un jugement formel devant l'Académie.»

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Frédéric Pincott, la version hindie du célèbre drame de *Sâkuntalâ* de Kalidas, publié en sanscrit et traduit en français par feu de Chézy et en anglais par le professeur Monier Williams (Londres, 1876, in-4°).

«Cette version hindie, dit M. Garcin de Tassy, a pour auteur Lakschman Singh, écrivain hindou distingué, et elle a été publiée pour la première fois dans un *Recueil de morceaux choisis* imprimé à Calcutta par Siva Praçâd, auteur contemporain de nombreux ouvrages. Ce recueil étant fort rare en Europe, M. Pincott a réimprimé avec critique le drame dant il s'agit, et il a eu soin d'y ajouter trente-six pages sur deux colonnes de savantes notes philologiques et un glossaire des mots qui lui ont paru exiger des explications qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires.»

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL.

M. Ch. Nisard offre à l'Académie un volume in-12 intitulé : *De quelques parisianismes populaires et autres locutions non encore ou plus ou moins imparfaitement expliquées des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles* (Paris, 1876).

M. Edm. Le Blant présente une brochure ayant pour titre : *Une chanson hollandaise sur le meurtre du maréchal d'Ancre* (extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France* (Paris, 1876, in-8°).

M. Littré fait hommage, au nom de M. le docteur Leclerc, d'une *Histoire de la médecine arabe*, tome Ier (Paris, 1876, in-8°).

Sont encore offerts :

Leçons nouvelles et remarques sur le texte de divers auteurs, par M. Reinhold Dezeimeris (Bordeaux, 1876, in-8°).

Observations sur une inscription du musée de Bordeaux, par le même (broch. in-8°).

M. G. Perrot présente à l'Académie la 4e livraison des *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques* (Paris, 1875, in-4°).

M. Renan fait hommage, au nom de M. de Sainte-Marie, d'une étude sur les *Ruines de Carthage* (Paris, 1876, in-8°) et d'un cliché de l'importante inscription d'Altiburos. M. Renan insiste sur l'utilité de ces représentations d'un monument prises au moment où il vient d'être découvert. «C'est grâce à cette précaution, dit-il, que le malheur arrivé à Toulon aux inscriptions puniques découvertes par M. de Sainte-Marie n'eût pas été irréparable pour l'épigraphie, même dans le cas où les monuments

eussent été perdus ; car M. de Sainte-Marie a eu soin d'envoyer à l'Académie un double estampage de toutes les pierres découvertes par lui. Tous les monuments submergés par suite de l'incendie du *Magenta* sont maintenant à la Bibliothèque nationale. Le dommage qu'ils ont souffert n'est pas aussi considérable qu'on aurait pu le craindre. Quand elles seront exposées aux yeux du public, ces stèles votives offriront un grand intérêt, par les nombreuses images qui y sont gravées et qui sont on ne peut plus instructives pour l'archéologie et la connaissance de la religion carthaginoise. »

SÉANCE DU VENDREDI 5 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

Obras del P. Antonio Ruiz de Montoya, Entrega primera arte y vocabulario (Paris-Vienne, 1876, in-8°).

Carmina latina, Ad Procum satira Petri Esseiva Friburgensis Helvetii ornata præmio aureo a legato Jacobi Henrici Hœufft (broch. in-8°).

J. César; ses itinéraires en Belgique, d'après les chemins anciens et les monuments, par M. Peigné-Delacourt (Péronne, 1876, br. in-8°).

Études sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre, par MM. J. Bertin et Georges Vallée (Arras, 1876, in-8°).

Actes de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam (1875, in-4°).

M. Miller offre à l'Académie, de la part du traducteur, les six premiers volumes de l'*Histoire de l'empire ottoman*, de M. de Hammer, traduite en grec moderne par M. Krokidas (Athènes, 1870-1874, in-8°).

« L'histoire de l'empire ottoman est tellement liée à celle de la Grèce qu'il est impossible, dit-il, de parler de l'une sans s'occuper de l'autre. Le célèbre ouvrage de M. de Hammer, consacré à la première, intéresse au plus haut point la seconde. C'est ce qu'a très-bien compris M. Krokidas, directeur de la bibliothèque publique d'Athènes. Il a pensé avec raison qu'il mériterait bien de sa patrie s'il lui donnait les moyens de lire et d'étudier cet ouvrage. Déjà connu par une traduction en grec moderne de l'histoire de Russie par Karamzin, il était parfaitement préparé pour entreprendre cet immense travail qui demandait un grand dévouement et des connaissances variées. Les six volumes que nous avons sous les yeux, ajoute M. Miller, et qui s'étendent jusqu'au règne du sultan Mustapha. (1033-1623), prouvent qu'il s'est acquitté avec honneur de cette tâche délicate. Il se trouvait cependant en face de difficultés de plus d'un genre. Et d'abord, comme il le dit modestement dans sa préface, il ne connaît

point la langue dans laquelle a été écrit l'ouvrage original, et c'est sur la traduction française qu'il a dû faire la sienne. Cette circonstance pourrait peut-être inquiéter un lecteur grec. Mais hâtons-nous d'ajouter que M. Krokidas s'est entouré de toutes les garanties désirables d'exactitude, en employant les secours et les conseils d'habiles littérateurs allemands. C'est ainsi que, grâce à un savant orientaliste, M. Philadelphée, il a pu donner la véritable orthographe des noms turcs. Les deux traducteurs français, Dochez et Helbert, laissaient beaucoup à désirer. Le premier omet systématiquement plusieurs détails, entre autres les descriptions de certaines villes dépendant de l'empire ottoman; le second, outre des omissions du même genre, a dénaturé quelques passages de l'ouvrage original. M. Krokidas s'est attaché à combler ces lacunes et à rectifier ces erreurs. Une autre difficulté se présentait. Il s'agissait de choisir une langue qui, tout en étant claire, correcte et élégante, pût satisfaire à la fois aux exigences du présent et de l'avenir. La langue dont il s'est servi, et qui rappelle celle de Xénophon, réunit toutes ces qualités.

«Cette traduction est donc un double service rendu et à l'histoire de la Grèce et à la littérature néo-hellénique. C'est là une de ces œuvres qui méritent d'être encouragées et de figurer dans la bibliothèque de tout philhellène.»

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part du Rév. R. C. Mather, ancien éditeur de *L'ami de l'Inde,* journal hindoustani de Mirzapur, un exemplaire du *Nouveau Testament* en hindoustani qui fait partie du *Paragraph Bible* publié sous le patronage de la Société des traités et livres religieux de Londres (Londres, 1876, in-4°).

«Le Rév. R. C. Mather, dit M. Garcin de Tassy, a été aidé dans la tâche difficile de la correction des épreuves de cet ouvrage par son fils, M. Cotton Mather, professeur d'hindoustani au collége royal des ingénieurs civils, auteur entre autres d'un ouvrage fort utile qui porte le titre de *Handbook of sanscrit literature.*

«Ce Nouveau Testament, qui forme un in-4° de 534 pages, est enrichi de deux excellentes cartes : la première représentant la Palestine du temps de N. S. Jésus-Christ, la deuxième dressée pour l'intelligence des Actes des apôtres. Le texte est accompagné des parallèles, c'est-à-dire de l'indication des textes, soit concordants, soit explicatifs, de l'Ancien et du Nouveau Testament; et aussi, contrairement à l'usage ordinaire des communions chrétiennes non romaines, il est accompagné d'une sorte de commentaire en forme de notes sur deux colonnes serrées au bas de chaque page, pour éclaircir et expliquer tout ce qui, surtout pour les Indiens,

est difficile à comprendre. Chaque partie est aussi précédée de préfaces où sont traitées les questions qui peuvent donner lieu à controverse. Le texte est en bon hindoustani, à la fois régulier grammaticalement et élégant, quoique simple et sans prétention. En résumé, ce travail fait le plus grand honneur à ceux à qui il est dû et il sera sans doute fort utile pour la propagation de la religion chrétienne dans l'Inde.»

SÉANCE DU VENDREDI 12 MAI.

Sont offerts à l'Académie: 1° par M. Marre de Marin, *Grammaire malgache fondée sur les principes de la grammaire javanaise, suivie d'exercices et d'un recueil de cent un proverbes* (Paris, 1876, in-8°); 2° par M. F. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, *Lettre inédite du dauphin Charles, sur la conjuration d'Étienne Marcel et du roi de Navarre, adressée aux comtes de Savoie. — Mémoire sur la correspondance française inédite de Jean de Witt et du chevalier Temple, relativement à la triple alliance. — Mémoire sur les archives royales de Turin et les anciennes relations de la France avec la maison de Savoie. — Mémoire sur les résidents français à Genève, de 1679 à 1798. — Mémoire sur la correspondance officielle de Merlin de Thionville relativement aux négociations de Bâle. — Un agent secret de Chamillard en Espagne et ses lettres inédites* (broch. in-8°).

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de M. Edward H. Palmer, professeur d'arabe à l'université de Cambridge, le tome Ier du *Dîwan* ou *Recueil des poëmes de Beha eddin Zoheir*, contenant le texte arabe (accompagné des points-voyelles et signes orthographiques), publié, aux frais de l'université, en types neufs et fort beaux (Londres, 1876, in-4°).

«L'auteur de ces poëmes, dit-il, florissait dans le XIIIe siècle de notre ère; il était grand vizir du sultan d'Égypte Melek Salih Ayoub, petit-fils du célèbre Saladin. Il écrivait du temps des croisades de saint Louis et ses poëmes contiennent beaucoup d'allusions historiques d'un grand intérêt. Le style en est pur et classique et néanmoins très-intelligible pour les Arabes de nos jours. Cette collection a un grand intérêt philologique et historique, et ceux qui apprécient la poésie y trouveront des idées originales et des expressions heureuses. Les allusions à l'ancienne histoire et à la littérature des Arabes seront expliquées dans les notes du deuxième volume, qui paraîtra dans quelques semaines et qui contiendra la traduction en vers anglais de l'ouvrage, traduction dont l'Athenæum a

donné quelques spécimens, jugés favorablement. Le volume actuel offre une préface écrite en arabe par M. Palmer, qui parle et écrit avec une remarquable et égale facilité, non-seulement l'arabe, mais l'hindoustani et le persan, au point d'étonner les Orientaux eux-mêmes et d'exciter leur admiration. »

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie de la part de l'éditeur, M. Amédée de Cayx, un double fascicule du *Musée archéologique, recueil illustré de monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance* (Paris, 1875, in-4°). Ce volume contient divers mémoires intéressants, dont un fort important de M. Clermont-Ganneau sur les inscriptions médiævales de la Palestine.

Dans une notice de l'éditeur du recueil, M. de Cayx, sur des *tombes du cimetière de Mont-Lévêque* (Oise), on remarque une dalle tumulaire qui, par sa forme, semble appartenir à une époque assez avancée du moyen âge, peut-être au XIIe ou au XIIIe siècle, et sur laquelle on remarque un aviron entre deux poissons. Faut-il voir là un symbole chrétien, ou des attributs professionnels? C'est une question à résoudre. Le monument n'est pas le seul, parmi ceux que publie M. de Cayx, qui offre des symboles, mais c'est celui qu'il importe le plus de discuter.

M. PAULIN PARIS présente les deux premiers volumes publiés par la *Société des anciens textes de la littérature et de la langue française*. Le premier est un *Livre des chansons populaires* d'après un manuscrit du XVe siècle, accompagné de notes et commentaires par M. Gaston Paris, et de la notation musicale des chansons, établie sur le manuscrit par E. Gevaërt (Paris, 1875, in-8°).

Le second est un *Album sténographié des cinq premiers textes écrits en français, et se rapportant au IXe et au Xe siècle.* A cet *album* doit être joint un commentaire perpétuel confié à M. Gaston Paris (Paris, 1875, in-f°).

M. DE LA SAUSSAYE offre en son nom les ouvrages suivants : *Blois et ses environs, guide artistique et historique dans le Blésois et le nord de la Touraine* (Blois-Paris, 1873, in-8°). — *Le château de Chambord* (Blois, 1875, in-12). — *Histoire du château de Blois* (Blois-Paris, 1875, in-8°). — *Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon* (Paris, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 19 MAI.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie, au nom du Maharadja de Burdwan, deux magnifiques publications qui sont : 1° *Mahabarata*, en caractères bengalis (8 vol. in-4°); 2° *Ramayana*, également en carac-

tères bengalis (les deux premiers chants, 2 vol. in-8°). Ces ouvrages ont été publiés au Bengale.

Sont encore offerts à l'Académie :

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (janvier-février-mars 1876, Paris, in-8°).

Des Gaëls et des Celtes, par M. le docteur G. Lagneau (Paris, 1861, broch. in-8°).

Celtes, par le même (Paris, 1873, br. in-8°).

Textes chinois anciens et modernes traduits pour la première fois dans une langue européenne par M. Léon de Rosny (Paris, 1874, in-8°).

M. Egger offre, au nom de M. A. Darmesteter, élève de M. Gaston Paris, un mémoire de phonétique française sur la *Protonique non initiale, non en position,* exposé d'une loi jusqu'ici inaperçue de la transformation des mots latins en mots français, loi qui complète et corrige un principe de dérivation indiqué déjà par M. A. Brachet. M. Egger regrette de ne pouvoir entrer dans le détail de cette ingénieuse découverte qui fait beaucoup d'honneur au jeune romaniste (Paris, 1876, broch. in-8°).

M. Egger offre encore un volume intitulé : *Œuvres de Virgile,* texte, introduction, commentaires, par M. E. Benoist, t. Ier de la 2e édition (*Bucoliques et Géorgiques,* Paris, 1876, in-8°). «Le succès de la première édition, publiée en 1867, n'a été, dit-il, pour M. Benoist qu'un encouragement à corriger, à compléter son travail. Il a remanié sur plusieurs points le commentaire, entièrement refondu l'introduction, et notamment sa notice sur la vie de Virgile, ajouté au texte un choix judicieux de variantes des manuscrits et des anciennes éditions. Ce livre, dont le vénérable M. Patin avait accepté la dédicace, montre un digne élève de nos latinistes français; en particulier, des deux maîtres que possède en son sein l'Académie des inscriptions. On y reconnaît le continuateur, indépendant et respectueux, de leurs travaux, un érudit fort au courant de tout ce que produit la science étrangère, mais attentif et fidèle aux bonnes traditions de l'esprit français, sévère quelquefois pour les autres, mais non moins sévère pour lui-même, et soigneux de s'éclairer soit par les conseils de la critique, soit par des recherches personnelles que rien ne lasse. Ce sont les qualités qu'il porte comme suppléant dans la chaire de poésie latine à la Faculté des lettres et qui lui ont valu récemment l'honneur d'être présenté au premier rang par ce corps savant comme candidat à la place laissée vacante par M. Patin.»

M. Egger présente aussi, au nom de l'auteur, S. Ém. le cardinal français J. B. Pitra, aujourd'hui directeur de la bibliothèque Vaticane à Rome,

un volume grand in-8° intitulé : *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata* (Paris, 1876). «Le savant éditeur du *Spicilegium Solesmense,* qui a marqué chez nous, dit M. Egger, la résurrection des études savantes dans l'ordre des Bénédictins, publie, sous ce nouveau titre, la première partie d'un recueil d'hymnes retrouvés dans trois manuscrits qui avaient jusqu'ici échappé à toutes les recherches des érudits. La belle introduction qui ouvre le volume montre toute l'importance de ces documents pour l'histoire, non-seulement de la liturgie grecque pendant les cinq premiers siècles du moyen âge, mais aussi de la poésie et de la langue : c'est là toute une veine d'érudition où pourront s'engager les esprits studieux, à la suite d'un excellent guide. Entre autres nouveautés curieuses, on y peut signaler les indices d'une poésie dramatique qui, à l'ombre du sanctuaire, comme on le savait pour l'Occident, transforme en Orient les traditions du drame antique, et en prépare peu à peu la renaissance. M. Magnin, de si regrettable mémoire, eût été heureux de voir que les Grecs du moyen âge avaient leurs *mystères* comme les a eus notre Église latine et romane.»

M. Edm. Le Blant offre, au nom de M. de Rossi, un volume intitulé : *Il Cimitero di Zotico sulla via Labicana,* par Enrico Stevenson (Modène, 1876, in-8°). «M. de Rossi, dit-il, a étudié avec beaucoup de succès quelques-unes des catacombes situées hors de Rome, mais il concentre surtout ses efforts sur celles qui se trouvent dans ses murs. M. Stevenson, aidé des notes du savant italien et armé de ses propres études, donne sur le cimetière de Zotique une notice intéressante au double point de vue de l'histoire et de la topographie.»

M. Pavet de Courteille fait hommage d'une brochure sur *l'accadien (ou sumerien) et les langues altaïques,* par O. Donner; extrait des Mémoires de la Société scientifique de Finlande, 1875 (*Akkadiskan och de altaiska Språken*). «M. Donner n'a pas, dit-il, étudié directement les textes cunéiformes; il prend les faits recueillis par les assyriologues et en particulier par M. F. Lenormant, et, d'après ces données, il examine le caractère de la langue et la question de son classement. Il critique sur plusieurs points M. Lenormant, relève chez lui quelques erreurs et propose d'autres explications pour certains faits grammaticaux; mais, dans la majorité des cas, il est d'accord avec lui. Ainsi il admet entièrement sa conclusion fondamentale, que l'accadien est un idiome altaïque. M. Donner est surtout frappé de la parenté de cette langue avec l'ostiaque et trouve qu'elle n'a pas été assez précisée jusqu'ici.»

SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Braumüller, libraire de la cour impériale et royale d'Autriche, les ouvrages ci-après : *Die antiken Bronzen der K. K. Münz-und-Antiken-Cabinets in Wien*, von Dr Ed. Fried. v. Sacken (Wien, 1871, in-f°). — *Die zweisprachige Inschrift von Tanis*, von L. Reinisch und R. Rœsler (1866, in-4°). — *Das Melker Marienlied aus Franz Pfeiffer's Nachlass in photographischer Nachbildung herausgegeben und eingeleitet* von J. Strobel (1870, br. in-4°). — *Institutiones fundamentales linguæ aramaicæ seu dialectorum chaldaicæ ac syriacæ*, von Dr Zschokke (1870, in-8°). — *Der einheitliche Ursprung der Sprachen der alten Welt nachgewiesen durch Vergleichung der afrikanischen, etc.* von Dr E. Reinisch (1873, in-8°). — *Die Barea-Sprache. Grammatik text und Wörterbuch nach den handschriftlichen Materialien von Werner Munziger Pascha*, von L. Reinisch (1874, in-8°). — *Fragmenta antiquissimæ evangelii Lucani versionis latinæ e membranis curiensibus*, edidit E. Ranke (1874, in-4°). — *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen*, von A. von Kremer (1875, in-8°). — *Ægyptische Chrestomathie*, von L. Reinisch (1873-1875, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. G. Perrot, membre de l'Académie, la leçon d'ouverture du *Cours d'archéologie* dont M. Perrot vient d'être chargé à la Faculté des lettres.

Sont encore offerts :

Archives des missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, t. III, 1re livraison (Paris, 1876, in-8°).

Académie de Stanislas. Séance solennelle du jeudi 11 mai 1876. Réponse du Président (P.-G. de Dumast) aux deux récipiendaires, MM. Michel, paysagiste, et Renauld, historien.

Some observations on the anglo-saxon christian names, by Henry Charles Coote (broch. in-8°).

Société d'économie de Lyon. Les Katheder-Socialisten. M. de Laveleye et l'économie politique orthodoxe. Rapport de M. Laug (Lyon, 1876, broch. in-8°).

Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino del 1850, scritti dal prof. cav. Alfonso Corradi, 1701-1801 (Bologne, 1876, in-4°).

M. Littré offre à l'Académie, au nom de M. le docteur Leclerc, le deuxième volume de l'*Histoire de la médecine arabe* (Paris, 1876, in-8°).

M. de Saulcy fait hommage de l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, par M. Maspéro (Paris, 1876, in-8°). Ce livre est déjà traduit en russe, en espagnol et en allemand; c'est un signe de l'importance que l'on y attache à l'étranger.

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. de Witte, membre de l'Académie, d'une brochure intitulée : *Noms des fabricants et dessinateurs de vases peints* (Paris, 1848, in-8°).

Sont encore offerts à l'Académie :

Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par M. A. Moutié. *Tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de Chevreuse* (Rambouillet, 1876, fasc. in-8°).

Compte rendu des fouilles de la caverne de Germolles, par M. Ch. Méray, et *Notes additionnelles*, par M. Chabas, correspondant de l'Académie (Chalon-sur-Saône, 1876, in-4°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de M. le professeur Vullers, de Giessen, le premier fascicule de son édition in-8° du *Schâh nâma* (Leyde, 1876). «La splendide édition de cet ouvrage qu'a publiée en sept volumes in-folio feu Jules Mohl, et qui fait honneur aux presses de l'Imprimerie nationale, n'est pas, dit-il, portative et elle est très-chère; les éditions de Calcutta et de Bombay sont fort rares et très-chères aussi : c'est ce qui a déterminé le savant orientaliste de Hesse-Darmstadt à publier cette nouvelle édition, où il a tâché d'adopter les meilleures leçons en ayant soin toutefois d'indiquer les variantes des éditions antérieures, dont ce travail se distingue aussi en ce que M. Vullers a pu mettre à profit 102 feuilles d'observations que le poëte royal de Perse, officiellement nommé «Roi des poëtes», *Mahram Kasrâwî*, avait envoyées, par l'entremise de M. Alexandre Chodzko, à M. Mohl, peu de temps avant son décès.»

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. Ujfalvy, une brochure intitulée : *Le Kalévala, épopée finnoise*, traduit sur l'original, par livraison (Paris, 1876, in-8°). «Ce poëme, dit-il, a déjà été traduit en allemand par M. Schiefner; en suédois, par M. Collan; en français, par M. Léouzon Le Duc, et en magyar par M. Barna. Ce qui distingue le travail de M. Ujfalvy, c'est la fidélité scrupuleuse avec laquelle il a rendu le texte mot pour mot sans y rien ajouter ni retrancher. L'élégance n'y trouve peut-être pas son compte, mais le lecteur, toujours mis

à même de comparer la traduction avec l'original placé en regard, peut s'initier avec certitude aux difficultés de la langue finnoise dont il comprend sans peine toute la structure grammaticale.»

SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. d'Hervey de Saint-Denys, une livraison qui complète le premier volume de l'*Ethnographie des peuples étrangers* de Ma-touan-lin, lequel premier volume forme lui-même un tout complet comprenant, sous la dénomination *Orientaux*, toutes les nations situées à l'orient de la Chine (Genève, 1876, in-4°).

Cette livraison contient :

1° Le complément de l'appendice à la notice sur le *Fou-sang*, composé de fragments inédits tirés des plus anciens auteurs chinois;

2° Plusieurs notices sur des peuples inconnus de l'extrême Orient, peut-être placés en Amérique;

3° La description de la grande île *Lieou-Kieou*, que l'auteur de la traduction de Ma-touan-lin a identifiée avec Formose;

4° L'histoire des Tartares Niu-tchin ou Niu-tche, qui furent les ancêtres de la dynastie chinoise des Kin, laquelle a régné sur la Chine de l'an 1127 à l'an 1234;

5° Enfin, un index de 50 pages permettant de consulter l'ouvrage dans tous ses détails.

Ce fascicule sera envoyé à la Commission du prix Stanislas Julien, déjà saisie des livraisons précédentes, pour qu'elle en tienne compte s'il y a lieu.

M. Ad. Regnier offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le tome Ier du *Cours gradué et complet de chinois parlé et écrit*, par M. le comte Kleczkowski, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales vivantes, ancien chargé d'affaires de France à Pékin (Paris, 1876, grand in-8°).

«Il va sans dire, fait observer M. Regnier, que, ne connaissant pas l'idiome, mais seulement, d'une manière générale, sa nature, je ne puis apprécier que la méthode de l'auteur et la façon dont il l'expose.

«M. Kleczkowski dit lui-même que, dans son enseignement oral, qui porte, nous le savons, de prompts et bons fruits, comme dans ce livre destiné à le faciliter, «son but est de hâter le plus possible en France l'étude *pratique* du chinois *pratique*». Nous ne devons pas nous attendre

à un exposé scientifique des règles de grammaire et de syntaxe, à une œuvre théorique dont la linguistique, la philologie comparée aient à tirer grand profit, mais uniquement à un système plus ou moins ingénieux, plus ou moins efficace, de moyens d'enseignement. A ce point de vue, le mérite de l'ouvrage, les services qu'il peut rendre me paraissent incontestables.

«Le tome Ier se divise en deux parties : l'une française, l'autre chinoise.

«La française est d'une lecture facile et intéressante. Elle traite, toujours pratiquement (plutôt trop que pas assez peut-être), des principes généraux de la langue, puis de l'écriture, de la prononciation et de l'intonation, des radicaux et des phonétiques; enfin, sommairement, de la littérature chinoise. En tête est un avant-propos, qui ne manque ni de chaleur ni d'éclat, où sont développées d'une manière convaincante les raisons qui donnent, en ce moment de rapide transformation de l'extrême Orient, une grande importance à l'étude du chinois tant parlé qu'écrit. Cet avant-propos, comme en général toute la partie française, gagnerait, je crois, en précision à être plus serré. Il se rencontre aussi çà et là, dans cette partie, des propositions contestables ou donnant lieu à des objections qu'il eût été sage de prévoir et de prévenir.

«La partie chinoise, que l'auteur intitule *Phases de la langue parlée*, est tirée, nous dit-il, de l'*Arte China*, d'un livre écrit en portugais par un missionnaire, le P. Gonçalvez, et publié à Macao en 1829. J'ai comparé les deux ouvrages. Le portugais m'a paru laisser beaucoup à désirer pour la clarté et, par suite, pour l'utilité pratique et l'emploi sans maître. Celui de M. Kleczkowski, au moyen de la clef qu'il y a jointe, est, je m'en suis assuré, bien plus commode et plus rapidement intelligible.

«Je dois ajouter un dernier mot. L'auteur, dans tout son livre, ne montre pas seulement un esprit ingénieux, fertile en ressources d'enseignement, très-maître de son sujet; il en ressort aussi cette impression, qu'il serait difficile d'apporter à la tâche dont il a été chargé, sur la présentation de l'Académie et de l'École des langues, une ardeur plus dévouée.»

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Peigné-Delacourt, d'un ouvrage intitulé : *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp* (Amiens, 1876, in-4°). «Ce volume, dit-il, fait suite à celui que l'auteur publia en 1866 sous le titre de *Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp*. Ce n'est point, à proprement parler, une histoire, mais la réunion de tous les documents

relatifs à l'histoire de l'une des plus célèbres abbayes cisterciennes du nord de la France. L'auteur, qui a tout fait pour en sauver les ruines, n'a rien épargné pour recueillir tous les textes du moyen âge et des temps modernes qui peuvent nous éclairer sur les origines de l'abbaye, sur ses propriétés, sur ses bienfaiteurs et sur le rôle important que les abbés et les moines ont joué pendant plus de trois siècles. Des planches très-nombreuses représentent non-seulement ce qui subsiste encore de l'abbaye, mais encore beaucoup de monuments disparus depuis longtemps et que Gaignières avait pris soin de faire dessiner à la fin du XVIIe siècle. De cette façon, les deux volumes de M. Peigné-Delacourt constituent une œuvre diplomatique et archéologique d'un très-grand intérêt. »

M. Egger présente à l'Académie les deux thèses récemment soutenues devant la Faculté des lettres de Paris par M. Albert Lebègue, ancien membre de l'École française d'Athènes (Paris, 1876, in-8°). « Ces *Recherches sur l'île de Délos* et la dissertation latine qui les accompagne et qui traite des villes et ports voisins du golfe de Corinthe, en Mégaride et en Béotie, sont, dit M. Egger, des mémoires préparés, sinon rédigés en Grèce, par un jeune et intelligent antiquaire. Elles ont, la première surtout, soulevé plus d'une objection de la part de juges dont quelques-uns ont eux-mêmes visité les lieux et antiquités que décrit l'auteur. Mais elles ne témoignent pas moins pour cela d'une vocation sérieuse pour l'archéologie, d'une science déjà fort étendue et d'une critique pénétrante, qui promet de s'affermir par la réflexion et le travail. C'est l'occasion pour nous de regretter que les nombreuses productions de l'École française d'Athènes soient restées jusqu'ici ou isolées ou éparses dans divers recueils : elles formeraient aujourd'hui une véritable bibliothèque où l'on apprécierait mieux les services rendus par une des institutions qui font le plus d'honneur à la science française. »

Sont encore offerts :

Découverte de sépultures gauloises au territoire de Marson. Rapport de M. Morel lu à la Société d'agriculture du département de la Marne. 1re livr. (Châlons-sur-Marne, 1875, broch. in-8°).

La Champagne souterraine, matériaux et documents ou résultat de vingt années de fouilles archéologiques dans la Marne, par le même. 2e livr. (Châlons-sur-Marne, 1876, broch. in-8°).

Album des cimetières de la Marne de toutes les époques, par le même (1re livr. 1875, 2e livr. 1876).

Breve commentario di una iscrizione arcaica rinvenuta in castel S. Andrea

di Bellante nel pretuziano di Domenico de' baroni Guido Baldi (Turin, 1876, in-4°).

San-ze-king. Les phrases de trois caractères en chinois avec les versions japonaise, mandchoue et mongole, suivies de l'explication de tous leurs mots, par M. F. Turrettini (Genève, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN.

M. d'Avril, au nom duquel M. Miller a lu précédemment des *Recherches sur l'alphabet glagolitique*, communique et offre à l'Académie :

1° Un cadre contenant les diverses formes de l'*alphabet glagolitique;*

2° Un cadre contenant les calques de cinq fragments de diverses époques;

3° Une feuille donnant la transcription en lettres latines et la traduction des fragments ci-dessus;

4° Une feuille contenant une phrase grecque, écrite au XIII° siècle, en *caractères glagolitiques;*

5° Un petit cahier contenant le catalogue de ses *livres glagolitiques.*

M. DE LONGPÉRIER fait hommage, au nom de M. Ferdinand Bompois, d'un mémoire intitulé : *Observations sur un didrachme inédit de la ville de Ciérium de Thessalie* (Paris, 1876, in-8°). «L'auteur ne s'est pas borné à décrire et à expliquer cette seule monnaie antique. Il a formé, par la réunion de toutes les pièces connues de la même ville, une monographie qui lui a permis de faire la critique des types parmi lesquels on remarque la figure célèbre connue des modernes sons le nom de *Joueuse d'osselets.*»

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. W. Fallon, docteur en philosophie, les trois premiers fascicules ou livraisons de son *New hindoustani english Dictionary*, grand in-8°, imprimé à Bénarès, et devant paraître en 25 livraisons. «Dans une préface très-développée, l'auteur, dit-il, a expliqué le plan qu'il a suivi et qui est beaucoup plus étendu que celui des dictionnaires hindoustanis antérieurs au sien. Il l'a enrichi non-seulement de nombre de mots qui ne se trouvent pas dans ces dictionnaires, surtout des expressions particulières à la conversation familière et aux zananas ou harems, mais de phrases, de vers, de proverbes, d'axiomes et d'explications de tout genre qui en font un véritable trésor littéraire.

«Jusqu'à présent il n'existe pas de dictionnaire hindoustani-français, mais bientôt, il faut l'espérer, cette lacune sera remplie et la principale

langue usuelle de l'Inde aura son lexique dans la langue diplomatique de l'Europe, ce qui contribuera à en répandre partout la connaissance.»

Est encore offert un volume intitulé : *Étude sur les peuples primitifs de la Russie,* par le comte Ouvaroff (Saint-Pétersbourg, 1875, in-4° avec atlas in-f°).

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe, 13ᵉ vol. (Munich, 1875, in-4°).

Abhandlungen der historischen Classe, 12ᵉ et 13ᵉ vol. (Munich, 1875, in-4°).

Fra Giovanni da Pian di Carpine nel contado di Magione viaggiatore e descrittore di Tartaria e Mongolia, par Francesco Liverani (Pérouse, in-8°).

M. Egger présente, au nom de M. le comte Riant, un volume intitulé : *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople par les Latins, au XIIIᵉ siècle, et des documents historiques nés de leur transport en Occident* (mémoire extrait du tome XXXVI de la Société nationale des Antiquaires; Paris, 1875, in-8°). «Ce travail, dit-il, se recommande par la nouveauté du sujet, par la variété des recherches qu'il imposait à l'auteur parmi les documents les plus divers, par une excellente méthode, par des résultats clairs et précis que résume un tableau des reliques et objets d'art transportés en Occident après la prise de Constantinople par les croisés. Ce n'est, aux yeux de l'auteur même, qu'un premier essai; mais, s'il ouvre la voie à des recherches ultérieures, il témoigne déjà d'une science peu commune et d'une critique fort exercée; il ne pourra qu'ajouter à l'estime que le jeune écrivain avait conquise, des ses débuts, par ses deux thèses pour le doctorat, et par ses études ultérieures sur les documents historiques relatifs à la quatrième croisade. On sait que, depuis l'an dernier, le comte Riant s'est mis courageusement à la tête d'une société qui se consacre à publier pour la première fois ou à réimprimer les textes relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin. Il ne pouvait mieux justifier cette entreprise et en montrer l'importance que par la publication dont je fais, de sa part, hommage à l'Académie.»

M. Jourdain offre à l'Académie, au nom de M. Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, un mémoire intitulé : *Observations sur le monnayage anglo-français de l'Aquitaine.* (*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 1ᵉʳ trimestre 1876.)

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN.

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. C. A. Moreau de Jonnès, un ouvrage intitulé *Les temps mythologiques, essais de restitution historique* (Paris, 1876, in-8°).

« C'est, dit-il, un travail original et dont les résultats sont exposés avec méthode et clarté. L'auteur s'est attaché à mettre en lumière les nombreuses ressemblances existant entre les antiques cosmogonies et théogonies de l'Égypte, de la Phénicie, de la Palestine, de la Grèce et de la Perse. Cette étude comparative l'a conduit à admettre que les légendes mythologiques des peuples de l'antiquité découlent d'un fonds commun; que la Genèse, l'Avesta, les théogonies de Sanchoniaton et d'Hésiode marquent les périodes successives d'une même histoire, celle de l'enfance de ces peuples; que le théâtre auquel se rapportent les légendes rapportées dans ces livres sacrés est le même. Selon M. Moreau de Jonnès, tous les faits mythiques fondamentaux se localisent dans la région du Bosphore Cimmérien. Le *Palus Méotide* aurait donc été la contrée mystérieuse où commencèrent les Phéniciens, les Hébreux, les Perses et les Grecs et d'où les ancêtres des Celtes, des Scandinaves et des Slaves tirèrent leurs premières notions religieuses.

« Cette thèse, que l'auteur soutient avec conviction et appuie sur des rapprochements ingénieux et des raisonnements souvent spécieux, me paraît trop absolue; mais on ne peut nier qu'elle repose sur un fait vraisemblable, c'est que la contrée du Caucase fut l'un des premiers foyers de civilisation de l'antiquité. M. Moreau de Jonnès s'efforce d'identifier des données mythologiques dont la similitude est pour lui la preuve d'une communauté de berceau; il y lie des aperçus ethnologiques à l'aide desquels il refait l'histoire des premières migrations de notre race. A ses yeux, c'est en Tauride qu'il faut placer le centre d'où ont rayonné en diverses directions les peuples dont il expose les communes légendes. Là encore l'auteur, en voulant, à mon avis, trop préciser, affaiblit ce qu'il peut y avoir de fondé dans sa thèse: s'il avait élargi la patrie qu'il assigne aux nations primitives, sa doctrine eût été plus acceptable. Celle-ci paraîtra certainement excessive en bien des points, et elle a au moins le tort de trop négliger les données des livres hindous; mais son auteur a le talent de la défendre par des arguments habilement préparés et il a le mérite d'appeler à son aide une érudition dont on peut repousser les inductions, mais dont on ne saurait renier l'étendue et la variété. »

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Guieysse, le chapitre LXIV du *Rituel funéraire égyptien* (Paris, 1876, in-4°).

« Ce chapitre, dit-il, est très-important, puisque sa connaissance promettait au défunt tous les avantages du rituel entier, c'est-à-dire de sortir pendant le jour (après sa mort). Son origine remonte à la plus haute antiquité; les Égyptiens en attribuaient la découverte sous des rois appartenant aux premières dynasties.

« Le texte le plus répandu de ce chapitre était très-mauvais. M. Guieysse a cherché tous les textes existant au Louvre et à la Bibliothèque nationale, au nombre de trente environ, et il a obtenu quatre rédactions distinctes, ayant des variantes fixes, en dehors de quelques variantes accidentelles, et telles que si l'on ne possède qu'un fragment du texte en question on peut facilement le classer dans un des groupes qu'il a déterminés: Ce chapitre se compose de deux parties distinctes, un hymne et une rubrique : l'hymne, divisé en sept strophes, a rapport, selon M. Guieysse, à la résurrection du soleil, mourant chaque jour à son coucher et ressuscitant chaque matin; le défunt ou l'Osiris lui vient en aide, dans les luttes qu'il soutient contre les puissances ténébreuses. Les différentes phases de la marche du soleil, le crépuscule, l'aurore, puis le lever dans tout son éclat, sont nettement indiquées, et paraissent aussi mises en rapport avec les différentes phases de la crue du Nil.

« La rubrique mentionne en détail les avantages attachés à la connaissance du chapitre, les diverses circonstances de sa découverte, les prescriptions qui doivent accompagner sa récitation, etc., et il contient en outre un texte isolé, connu sous le nom de chapitre du cœur. »

Sont encore offerts :

La dispute d'Athéné et de Posidon, par M. de Witte, associé étranger de l'Académie (Paris, 1876, broch. in-4°).

Chronique de Mauguio, publiée pour la première fois par M. Germain, membre de l'Académie (Montpellier, 1875, in-4°).

Une fête de chevalerie à Marsillargues en 1332 épisode de l'histoire du tiers état dans le midi de la France, par le même (Montpellier, 1875, broch. in-4°).

Une loge maçonnique d'étudiants à Montpellier, par le même (Montpellier, 1876, broch. in-4°).

Indici generali per gli anni 1870-1875 della seconda serie del Bullettino di archeologia cristiana, par M. de Rossi.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 13e année, nos 5 à 12 (Bruxelles, 1874, in-8°).

Revue des questions historiques, 10ᵉ année, 38ᵉ livraison, 1ᵉʳ avril 1876 (Paris, in-8°).

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tome XV, 1ᵉʳ cahier (Épinal-Paris, 1875, in-8°).

Gazette archéologique, par MM. de Witte et F. Lenormant, 2ᵉ et 3ᵉ années, 2ᵉ livraison (Paris, 1876, in-4°).

Revue archéologique, avril-mai 1876 (Paris, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. de Rossi, 2ᵉ série, 6ᵉ année, n° 4 (Belley, 1875, in-8°).

Revue de législation, mars-avril 1876 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société centrale des architectes, avril à décembre 1875 (Paris, in-8°).

Annales de philosophie chrétienne, janvier 1876 (Paris, in-8°).

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1876 (Saint-Omer, in-8°).

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome XIX, année 1875 (Saint-Étienne, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, 1876, 1ʳᵉ et 2ᵉ livraisons (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1874-1875 (Lyon, 1876, in-8°).

Indici generali per gli anni 1870-1875 della seconda serie del Bullettino di archeologia cristiana, par G. de Rossi (Rome, in-8).

Journal asiatique, mars-avril 1876 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1ᵉʳ trimestre 1876 (in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1876.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DE WAILLY.

SÉANCE DU VENDREDI 7 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie un extrait d'un rapport de M. Albert Dumont sur les fouilles opérées par les Allemands à Olympie.

M. Costa écrit de Constantine à M. le Président pour l'informer qu'il vient d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique, pour être transmis à la Commission des inscriptions sémitiques, quarante-deux nouveaux estampages d'emblèmes et d'inscriptions puniques qu'il a découverts dernièrement dans un cimetière carthaginois situé sur la rive gauche du Rhoumel, entre les ruines de l'aqueduc et la route de Sétif. M. Costa ajoute qu'il tient à la disposition de l'Académie, si elle le désire, une nouvelle copie de toutes les inscriptions qui ont déjà été envoyées à M. le Ministre.

M. Jourdain continue la deuxième lecture du mémoire de M. Th.-H. Martin sur les *hypothèses astronomiques des anciens*.

M. de Sainte-Marie lit une note sur le *théâtre de la première guerre punique*.

M. Weil achève la lecture de son mémoire sur *la rédaction et l'unité du discours de la Couronne de Démosthènes.*

M. Heuzey communique à l'Académie quelques extraits de son *Catalogue général des terres cuites provenant de Tarse, en Cilicie*, catalogue rédigé par lui pour le musée du Louvre.

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 11 juillet 1876, par lequel l'élection que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a faite de M. Gorresio (Gaspare), pour remplir la place d'associé étranger vacante par suite du décès de M. Lassen, est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret précité, ainsi que d'une lettre de M. Gorresio, qui le charge de remercier l'Académie de l'élection dont elle l'a honoré.

M. Liebich, pasteur à Douéra (Algérie), adresse un manuscrit intitulé : *Grammaire alsacienne*, et il exprime le désir que ce travail soit compris dans un des concours de l'Académie.

Renvoi à la Commission du prix Volney pour 1877.

M. Albert Dumont adresse à l'Académie le texte d'une inscription découverte, le 28/16 juin, sur la pente méridionale de l'Acropole, par suite des fouilles opérées par la Société archéologique d'Athènes[1].

M. Egger, à qui le texte de cette inscription a été envoyé, a la parole pour en entretenir l'Académie :

« Cette inscription, publiée le 19 juin dernier par le savant antiquaire athénien, M. Koumanoudis, dans le journal *Hora*, est, dit-il, longue de quatre-vingts lignes, parfaitement intactes; elle paraît appartenir au milieu du v[e] siècle avant l'ère chrétienne, et contient les formules et les serments par lesquels Athènes et Chalcis (en Eubée), la première comme cité victorieuse et dominante, la seconde comme sujette sous le nom d'alliée, règlent leurs relations pour l'avenir. C'est le plus ancien

[1] Voir aux Communications, n° I.

document diplomatique de ce genre, portant indice d'une date certaine, qui soit parvenu jusqu'à nous.»

M. Egger lit un essai de traduction française de ce document précieux; puis, par quelques observations, il en fait ressortir l'intérêt et l'importance pour l'histoire d'Athènes, et, sur quelques points, pour l'histoire de la langue attique.

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, fait le rapport suivant :

«La Commission, à l'unanimité, a décerné le prix pour l'année 1876 à l'ouvrage intitulé : *Ethnographie des peuples étrangers de Ma-Touan-Lin*, traduit du chinois par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys. L'intérêt tout particulier qu'offre ce travail rempli de renseignements inédits sur la géographie, l'ethnographie et l'histoire de l'extrême Orient, le nombre considérable de notes puisées aux sources originales et qui constituent comme un commentaire perpétuel du texte chinois, la difficulté qu'offrait cette traduction qu'aucun sinologue n'avait jamais entreprise *in extenso*, la fidélité avec laquelle elle a été faite et à laquelle les savants les plus compétents ont rendu justice, ont décidé la Commission à accorder cette distinction à celui que M. Stanislas Julien regardait comme un de ses meilleurs élèves.»

L'Académie donne acte à la Commission de ses conclusions.

M. Heuzey achève la communication de quelques extraits de son *Catalogue général des terres cuites provenant de Tarse, en Cilicie*, catalogue rédigé par lui pour le musée du Louvre.

M. Duruy lit en communication un morceau relatif à la *situation économique de l'empire romain durant les deux premiers siècles de notre ère.*

SÉANCE DU VENDREDI 21 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet, de la part de M. le Directeur de l'École d'Athènes, l'estampage, la copie et la transcription en caractères courants de l'inscription dont l'Académie s'est occupée à la dernière séance. En faisant cet envoi, M. Dumont annonce que M. Riemann prépare un commentaire détaillé de ce monument.

L'Académie autorise M. Egger à prendre communication de l'estampage et de la copie.

M. le Ministre transmet, de la part de M. le Directeur de l'École d'Athènes, le mémoire de M. Bloch, intitulé : *Remarques à propos d'une inscription militaire.*

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. Jourdain continue la deuxième lecture du mémoire de M. Th.-H. Martin sur les *hypothèses astronomiques des anciens.*

M. Ravaisson appelle l'attention de M. H. Martin sur la convenance de distinguer l'âge et la valeur des témoignages relatifs à Xénophane. Il se demande s'il n'y aurait pas lieu de discuter les opinions que des historiens modernes de la philosophie ont émises sur les doctrines de Xénophane.

M. Duruy continue la lecture de ses recherches sur la *situation économique de l'empire romain durant les deux premiers siècles de notre ère.*

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse une demande de mission qui lui a été faite par M. l'abbé Martin et que la Commission des missions a été d'avis de soumettre à l'Académie. Cette demande ayant en vue la recherche en Italie de textes syriaques relatifs à l'histoire des croisades, l'Académie la renvoie à l'examen des membres chargés de publier les *Historiens orientaux*, c'est-à-dire à MM. de Slane, Defrémery et Dulaurier.

M. le Ministré envoie, en outre, un mémoire de M. Riemann, membre de l'École d'Athènes, intitulé : *Traité d'alliance entre Athènes et Chalcis*, sur l'inscription récemment découverte à l'Acropole.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance d'un extrait du testament de M. le marquis de la Grange qui lègue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était membre, une rente de mille francs qui seront attribués chaque année à un prix décerné à la publication du texte d'un poëme inédit des anciens poëtes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra

être donné au meilleur travail sur un de ces anciens poëtes déjà publié.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires, pour qu'elle en fasse l'objet d'un rapport.

M. André adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1877, un volume intitulé : *Catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire de la ville de Rennes* (Rennes, 1876, in-8°).

M. Deloche continue la première lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie au IVe siècle avant l'ère chrétienne.*

M. Duruy achève la lecture de ses recherches sur la *situation économique de l'empire romain durant les deux premiers siècles de notre ère.*

M. d'Avril commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Les hiérarchies et les langues liturgiques dans les églises de l'Orient.*

SÉANCE DU VENDREDI 4 AOÛT.

M. Costa, par lettre datée de Constantine, le 27 juillet 1876, annonce l'envoi de vingt estampages d'emblèmes et d'inscriptions puniques. Les estampages annoncés par cette lettre ont été transmis à l'Académie par M. le Ministre de l'instruction publique; ils seront renvoyés à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Deloche continue la première lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie au IVe siècle avant l'ère chrétienne.*

M. Egger, à propos de publications récentes de MM. Miller et Lentz, lit un article destiné au *Journal des Savants;* c'est un aperçu des progrès accomplis par les hellénistes modernes dans l'*étude des grammairiens grecs et particulièrement du célèbre Hérodien, fils d'Apollonius Dyscole.*

M. d'Avril achève la lecture de son mémoire intitulé : *Les hiérarchies et les langues liturgiques dans les églises de l'Orient*[1].

M. Pavet de Courteille, au nom de M. Clermont-Ganneau,

[1] Voir aux Communications, n° II.

offre à l'Académie une épreuve photographique de la restitution de la *stèle de Meza*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Dulaurier sur la demande de M. l'abbé Martin, citée plus haut.

SÉANCE DU VENDREDI 11 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. DE LONGPÉRIER donne, ainsi qu'il suit, lecture de la liste des ouvrages auxquels la Commission des Antiquités nationales a décerné des médailles et des mentions honorables dans le concours de 1876 :

1re médaille, à M. Hucher, *Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg dans la cathédrale du Mans* (gr. in-f°).

2e médaille, à M. G. d'Espinay, *Notices archéologiques sur Angers et Saumur. — Les enceintes d'Angers.*

3e médaille, à M. Bélisaire Ledain, *La Gâtine historique et monumentale.*

1re mention honorable, à M. de Bouteiller, avec le concours de MM. L. Gautier et Bernardot, *La guerre de Metz en 1324.*

2e mention honorable, à M. H. Hervieux, *Recherches sur les premiers États généraux* (manuscrit).

3e mention honorable, à M. Longnon, *Les limites de la France pendant le XVe siècle, époque de Jeanne d'Arc.*

4e mention honorable, à M. Germer Durand, *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes.*

5e mention honorable, à M. Brissaud, *Les Anglais en Guienne.*

6e mention honorable, à M. Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens.*

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit son rapport sur les travaux de l'Académie pendant le premier semestre de 1876 [1].

M. Choisy donne lecture d'une note sur les *tombeaux lydiens de Sardes.*

[1] Voir l'APPENDICE, p. 227.

M. Clermont-Ganneau lit une note sur la *présentation du Christ au Temple.*

SÉANCE DU VENDREDI 18 AOÛT.

M. le Sous-Secrétaire d'État au ministère de l'intérieur annonce, par dépêche du 12 août, qu'il a été concédé à l'Académie un exemplaire de la suite de la *Collection des inventaires des archives départementales.*

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, sollicite, en faveur de cette École, la concession des divers volumes que l'Académie a publiés. Cette demande est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet l'*estampage d'une inscription grecque* trouvée récemment à Séleucie et adressée par le président de la Société évangélique grecque de Smyrne.

Cet estampage est renvoyé à l'examen de M. Egger.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet, en outre, à l'Académie le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, appartenant aux archives de la Meuse; ce manuscrit est remis à M. Delisle pour en faire transcrire les pièces qui, par leur date, appartiennent à la collection des chartes projetée par l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, lit une note dans laquelle il expose ses idées sur la direction à donner aux études des jeunes gens envoyés à cette école.

M. Quicherat émet le vœu de voir recueillir dans une sorte de journal le résultat des recherches des membres de l'École. Il voudrait qu'on s'attachât avant tout à faire connaître des faits positifs, tels, par exemple, que des améliorations de textes. L'archéologie, qui dispose déjà de nombreux organes de publicité, ne devrait pas y occuper trop de place.

Le vœu de M. Quicherat est recommandé à l'attention de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Geffroy fait remarquer que, dans sa pensée, la Bibliothèque

des Écoles d'Athènes et de Rome devrait enregistrer les observations auxquelles fait allusion M. Quicherat.

M. Duruy commence une lecture intitulée : *Les idées dans la société romaine au IIe siècle de notre ère.*

SÉANCE DU VENDREDI 25 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Costa adresse de Constantine, à la date du 18 août, treize estampages d'inscriptions puniques qui sont renvoyés à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. de Saulcy dépose sur le bureau, de la part de M. Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, la photographie d'une statue colossale d'Apollon assis (elle a plus de 2 mètres de hauteur). Elle a été trouvée à Entrains (Nièvre), dans les propriétés de M. le comte d'Hunolstein, dans le courant de l'hiver dernier. M. d'Hunolstein en a fait généreusement don au musée de Saint-Germain.

M. L. Renier présente des observations sur une inscription latine trouvée à Beyrouth.

Le même membre communique la lecture, que M. Egger lui a envoyée d'Étretat, de l'inscription grecque déposée vendredi dernier sur le bureau de l'Académie. M. Renier ajoute quelques remarques à la communication de M. Egger.

M. Delisle signale sept pièces de vers latins du XIIe siècle que M. Wattenbach vient de publier dans les *Nouvelles archives de la Société pour la connaissance de l'ancienne histoire d'Allemagne.* L'éditeur s'est borné à déclarer que l'auteur est Français et que son style rappelle assez bien celui de Matthieu de Vendôme. M. Delisle, s'appuyant sur le témoignage de Jean Balée et sur un manuscrit du Musée Britannique, établit que deux au moins des petits poëmes publiés par Wattenbach sont l'œuvre de Richard de Poitiers, moine de Cluni, qui vivait au XIIe siècle et dont nous possédons une chronique assez importante.

M. de Longpérier, au nom de M. Chabas, correspondant de

l'Académie, lit une note sur un vase égyptien donnant la capacité de la mesure du *hin*[1].

M. le docteur Lagneau est admis à lire une notice sur les *Alains et autres peuplades sarmates établies en Gaule*[2].

SÉANCE DU VENDREDI 1er SEPTEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet la copie d'une lettre de M. Alb. Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, en date du 16 août, contenant un aperçu général des résultats du voyage accompli en Asie Mineure par M. l'abbé Duchesne et par M. Collignon, du 2 mai au 20 juillet. Cette lettre est renvoyée à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Duruy lit en communication un morceau sur le rôle de la philosophie dans la société romaine.

M. Derenbourg communique des *observations sur le livre de Job.*

M. le docteur Lagneau achève la lecture de sa notice sur les *Alains et autres peuplades sarmates établies en Gaule.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet cinq nouveaux estampages d'inscriptions puniques adressés de Constantine par M. Costa.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Eugène Révillout écrit à l'Académie pour la prier de vouloir bien accepter le dépôt d'un pli cacheté. Ce pli sera déposé au secrétariat de l'Institut pour être ouvert quand M. Révillout en fera la demande.

M. V.-Emm. Ollivier adresse à l'Académie un mémoire manuscrit intitulé : *Dans la géométrie sont les bases de la mythologie. Les pyramides d'Égypte.* Ce travail ne paraissant pas rentrer dans le pro-

[1] Voir aux Communications, n° III.
[2] Voir aux Communications, n° IV.

gramme des concours ouverts par l'Académie, le manuscrit sera rendu à l'auteur.

M. de Wailly lit en communication des observations critiques sur les *récits d'un ménestrel de Reims.*

M. Clermont-Ganneau soumet à l'Académie une notice sur un *bas-relief égyptien du musée du Louvre et sur les représentations d'Horus et de saint Georges.*

SÉANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet les renseignements que le Directeur de l'École française d'Athènes lui a communiqués sur les sépultures antiques explorées par M. Bayet dans l'île de Milo.

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. le Président annonce à l'Académie la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de son correspondant, M. Éd.-W. Lane, à Londres.

M. Bréal communique à l'Académie un *Examen critique de quelques théories relatives à la langue mère indo-européenne.*

M. Clermont-Ganneau achève la lecture de sa notice sur un *bas-relief égyptien du musée du Louvre.*

M. Victor Guérin lit un mémoire sur les *limites de la Galilée.*

SÉANCE DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour demander, en faveur de la bibliothèque de cette École, la concession d'un exemplaire de l'*Histoire littéraire de la France.*

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. l'abbé Richard, du séminaire de Montlieu, annonce une découverte d'antiquités faite au village du Maine, commune de Tesson (Charente-Inférieure). Cette découverte consiste principalement en amphores à vin qui ont peut-être été employées à recevoir des cendres humaines.

M. Bréal termine la lecture de son *Examen critique de quelques théories relatives à la langue mère indo-européenne.*

M. Germain commence la lecture d'une notice sur les *Écoles de droit de Montpellier.*

SÉANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Germain continue la lecture de sa notice sur les *Écoles de droit de Montpellier.*

M. Guérin communique une relation de sa *visite au mont Thabor.*

M. de Rochemontey lit un fragment de son rapport sur la *mission* dont il a été chargé en Égypte.

COMMUNICATIONS.

N° I.

INSCRIPTION DÉCOUVERTE SUR LA PENTE MÉRIDIONALE DE L'ACROPOLE.

Athènes, le 3 juillet 1876.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je m'empresse de vous faire connaître une découverte qui a été faite le 28/16 juin sur la pente méridionale de l'Acropole. Dans les fouilles qu'elle poursuit depuis trois semaines, la Société archéologique d'Athènes a trouvé une inscription de quatre-vingts lignes, très-bien conservée, qui contient les conditions d'une alliance entre les Athéniens et les habitants de Chalcis. Le style épigraphique et l'orthographe indiquent la seconde moitié du ve siècle avant notre ère. Ce texte doit appartenir aux environs de l'olympiade LXXXVII (432-428).

La rédaction est divisée ainsi qu'il suit :

1° Formule du serment des Athéniens aux Chalcidiens.

2° Formule du serment des Chalcidiens aux Athéniens.

Ce premier décret a été rendu sur la proposition de l'orateur Diognétos.

3° Prescriptions sur la manière dont sera prêté le serment; dispositions diverses, en particulier à l'égard des étrangers qui sont domiciliés à Chalcis, sur la proposition de l'orateur Antiklès.

4° Sur la proposition de l'orateur Archestratos, loi qui fixe les causes judiciaires des Chalcidiens qui seront jugées à Chalcis et celles qui seront déférées aux héliastes à Athènes. Il est dit, en terminant, que les stratéges assureront la garde de l'Eubée pour le plus grand avantage des Athéniens.

Ce texte, au point de vue historique et pour le détail des conventions qu'il contient, doit être étudié avec soin. C'est un travail qu'a déjà commencé M. Riemann, membre de l'École. Toutefois, dès maintenant, il suffit de quelques remarques générales pour montrer le grand intérêt de la découverte.

M. Egger, dans le premier chapitre de ses *Études historiques sur les traités publics,* a fait voir combien sont rares les inscriptions grecques qui conservent le texte officiel de traités d'alliance pour le ve siècle. Ce nouveau traité est plus récent que celui d'Élis et d'Héréa, *Corpus,* n° 11, et que celui d'Œanthéa et de Chaléion, *Antiquités helléniques,* t. II, n° 356^b; mais il est contemporain de la trêve pour les fêtes d'Éleusis que Bœckh donne sous le n° 71. C'est donc à la fois une des conventions politiques les plus anciennes et les plus détaillées que nous possédions.

Les considérations que nous devons à M. J. Girard sur l'histoire de Chalcis me paraissent indiquer l'époque où ce traité a été fait. (*Archives des missions,* 1re série, t. II, p. 659.) Il ne s'agit pas du moment où Périclès prit Chalcis, chassa les Hippobotes, partagea leurs propriétés à deux mille colons, afferma une partie du territoire, enchaîna ou vendit un grand nombre de captifs, événements qui sont de l'année 445 avant notre ère. La rédaction nous reporte à un temps où il n'existe plus de vive inimitié entre les deux peuples, alors que Chalcis subit complétement la suprématie d'Athènes et que les Athéniens, sans lui demander de contingent militaire, tiennent à s'assurer la libre communication de l'Eubée, pour y envoyer leurs troupeaux et en tirer du blé et d'autres produits. La garde de l'île est alors une de leurs constantes préoccupations. Ce serait donc aux premières années de la guerre du Péloponèse qu'il faudrait rapporter cette convention.

Antiklès et Archestratos sont tous les deux nommés comme généraux par Thucydide: le premier, I, 117, en 440, lors de

l'expédition de Samos; le second, I, 57, en 432, lors des événements de Potidée.

Ce texte a été publié, aussitôt après la découverte, avec une grande compétence, par M. Koumanoudis, dans le numéro du 13 juin/1er juillet du journal politique l'Ὥρα. J'ai l'honneur d'adresser cette copie ci-jointe à l'Académie. Je lui transmets en même temps, par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères, un fac-simile, un double estampage et une transcription que je dois à M. Riemann.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur de l'École d'Athènes, correspondant de l'Académie,

Albert Dumont.

Voyez le texte et la traduction de cette inscription, publiés par M. Egger dans le *Journal des Savants* (juillet 1876).

N° II.

LES HIÉRARCHIES ET LES LANGUES LITURGIQUES DANS LES ÉGLISES DE L'ORIENT, PAR M. D'AVRIL.

Dans l'énumération et le classement des Églises orientales, il faut tenir compte à la fois de la croyance, de la hiérarchie, du rite et de la discipline, de la langue liturgique, des rapports des Églises entre elles. Or, il arrive rarement que ces diverses modalités coïncident.

Il n'y a pas d'unité religieuse en Orient : les nestoriens et les monophysites anathématisent les grecs et les latins, lesquels, unis par le dogme, sont séparés par le schisme. Les rites sont différents, et, parmi les Églises de même rite, les unes sont séparées de Rome, les autres lui sont unies. Dix

langues liturgiques se partagent l'Orient. Enfin, il existe des hiérarchies absolument indépendantes les unes des autres, même dans les groupes unis par la croyance, par le rite et par la langue.

L'expression *Église orientale* au singulier n'a donc pas de sens : on doit dire *les Églises orientales*.

Il y a quatre groupes : le nestorien, le monophysite, le grec, le maronite. Chacun des trois premiers groupes est, en outre, divisé en Églises séparées de Rome et en Églises *uniates*.

(M. d'Avril présente à l'Académie un tableau synoptique qui montre la série de ces groupes, considérés au double point de vue des hiérarchies et des langues.)

Le groupe appelé *grec* est le plus important; il offre une grande quantité de hiérarchies autonomes et autocéphales dont quelques-unes, existant de fait, sont contestées en droit. La primauté d'honneur, reconnue au patriarche de Constantinople, crée un lien entre les diverses Églises grecques, lesquelles forment une sorte de république fédérative.

Les démembrements successifs du patriarcat de Constantinople méritent une attention spéciale. Ce sont : la Russie, le royaume de Grèce, la Roumanie, la principauté de Serbie, le Monténégro, la Bulgarie, les provinces serbes et roumaines de l'Autriche. De toutes ces autonomies, le patriarcat de Constantinople n'a reconnu formellement que celles de la Russie et de la Grèce.

L'histoire religieuse des Serbes offre un spécimen caractéristique de ces démembrements.

Étienne Douchan le Fort, qui se faisait appeler tsar, voulut s'affranchir de Constantinople. «Les Églises du tsar serbe, dit-il dans son code, ne doivent pas être subordonnées à la *Grande-Église.*» En 1351, il fait nommer un patriarche autonome et autocéphale, dont la résidence fut plus tard à Ipek.

En 1765, le patriarche de Constantinople achète des Turcs le patriarcat serbe, mais celui-ci continue d'exister à Carlovitz, dans une partie de l'Autriche où de nombreuses familles serbes s'étaient réfugiées en 1690 et en 1737.

Jusqu'à ces derniers temps, tous les *orthodoxes* de l'Autriche, Serbes ou Moldo-Valaques, ont relevé du patriarche serbe de Carlovitz. En 1864, à cause de l'incompatibilité des deux races, il a fallu les séparer. Bientôt une nouvelle scission a été nécessaire pour faire coïncider les hiérarchies avec la division de l'Empire en Cisleithanie et Hongrie.

Le Monténégro est devenu indépendant au point de vue hiérarchique depuis la suppression du patriarcat serbe d'Ipek en 1765.

Voilà un ensemble de faits dont il est aisé de déduire la loi. Si les Églises orthodoxes de rite grec se constituent et se fractionnent ainsi qu'on l'a vu, ce n'est pas arbitrairement ni pour des causes religieuses, puisque toutes ces autonomies hiérarchiques restent en communion. La loi est qu'il se forme autant de centres séparés qu'il y a de races et de gouvernements.

Cet état de choses coïncide avec une situation morale, à savoir que, dans l'Europe orientale, le sentiment de la nationalité prend le pas sur le sentiment confessionnel.

N° III.

SUR LA CAPACITÉ DE LA MESURE ÉGYPTIENNE APPELÉE *HIN*,

PAR M. CHABAS.

Le *hin* est la mesure de capacité dont les Égyptiens faisaient le plus fréquemment usage : elle servait indifféremment pour les liquides et pour les matières sèches.

Dès 1867, j'en ai déterminé la valeur à l'aide de docu-

ments d'origine certaine et de signification précise[1], et j'ai prouvé que la contenance du *hin* était de 46 centilitres. Ce résultat, théoriquement obtenu, s'est trouvé confirmé par le mesurage de trois vases égyptiens conservés au musée de Leyde, dont la contenance est exprimée en hiéroglyphes.

Toutefois, j'ai dû constater alors que les anciens Égyptiens faisaient généralement peu d'efforts pour arriver à l'exactitude rigoureuse. C'est, du reste, une observation qui a été faite maintes fois par d'autres égyptologues à propos des dimensions des monuments, dont les côtés parallèles ou symétriques ne se correspondent pas souvent d'une manière absolue, et aussi à propos des étalons de coudées antiques recueillis par les explorateurs de la vieille terre des pharaons.

Du reste, dans l'évaluation de la contenance d'un vase quelconque, il faut toujours tenir compte, non pas seulement du remplissage comble, mais aussi des nécessités d'un bouchage solide et d'un certain vide pour éviter la déperdition des liquides dans le maniement du vase, ou le froissement des substances solides.

Il résulte de ces considérations que la vérification d'une mesure théorique à l'aide d'un vase-mesure donne lieu à quelques difficultés. Il n'est toutefois que plus nécessaire de multiplier ces sortes de vérifications, lorsque l'occasion s'en présente.

Une occasion de ce genre nous a été offerte par l'un des monuments de la collection égyptienne de M. Gustave Posno, qui est en ce moment déposée à Paris, et sur laquelle l'attention de l'Académie a déjà été appelée par une note de M. A. de Longpérier, relative à des statues antiques de bronze telles qu'on n'en connaissait pas encore de semblables dans aucun

[1] Voir mon ouvrage intitulé : *Détermination métrique de deux mesures égyptiennes de capacité*, Chalon-sur-Saône, in-8°, 1867.

musée[1]. Le monument dont je veux parler est un magnifique vase d'albâtre oriental ($0^{m},57$ de hauteur), dépourvu de son couvercle. La panse est décorée d'un cartel de quatre colonnes d'hiéroglyphes qui nous apprennent que ce vase a été l'un des canopes dans lesquels ont été conservés les viscères intestinaux d'un Ramsès de la xx[e] dynastie; on y lit la légende royale de ce prince ainsi conçue :

« Le seigneur des deux mondes Ousormara-Sotep en Am-« mon, aimé d'Amset, dieu grand,

« Le seigneur des diadèmes Ramsès-Mati-Mériamon, aimé « d'Amset, dieu grand. »

Amset est le nom du génie funéraire qui, dans la série des quatre fils d'Horus, gardiens des entrailles, a seul une face humaine. Cette observation permettra peut-être de retrouver le couvercle égaré.

Mais, même ainsi complété, ce monument, malgré sa royale attribution, n'aurait qu'un intérêt assez limité. Sa véritable valeur, et elle est considérable, provient de l'inscription suivante placée au-dessous et en dehors du cartel de la légende royale :

hnou. . *40*

Les hiéroglyphes sont ici reproduits de gauche à droite pour mettre les mots dans leur ordre naturel en français.

Le vase est donc une mesure contenant 40 des mesures dont j'ai parlé en commençant et que j'ai nommées *hin* en souvenir de la mesure hébraïque de ce nom. Les sons-voyelles sont variables dans l'écriture hiéroglyphique. On ne peut affirmer ni la prononciation *hon* ou *hno*, ni celle de *hin;* mais l'une et l'autre sont admissibles. La dernière doit être pré-

[1] *Comptes rendus*, 1875, p. 341-345.

férée parce qu'elle prévient la confusion possible entre le nom spécial de la mesure et le nom commun des vases qui correspond au copte ϩⲛⲟ (hno). Quoi qu'il en soit, l'expression est parfaitement claire; nous avons bien réellement affaire à un vase de 40 mesures.

Or, un canope n'a pas dû être affecté dans l'origine à un service de mesurage. Le respect des Égyptiens pour les morts, le soin religieux avec lequel ils conservaient et cachaient à tous les yeux leurs dépouilles mortelles, n'auraient point toléré un usage profane. Nous sommes donc conduit à penser que le canope en question a été retiré de la tombe royale à la suite d'une de ces spoliations d'occurrence si fréquente que relatent les papyrus hiératiques. Celle à laquelle se réfère l'information judiciaire du papyrus Abbott concernait un hypogée distinct de celui de la Vallée des Rois à Thèbes. Mais la Vallée des Rois n'a pas été épargnée non plus, et c'est là qu'il faut chercher les tombes de la xxe dynastie.

Vidé de son contenu, le vase a été utilisé comme récipient de quelque denrée assez précieuse pour qu'on crût devoir en noter la mesure. Mais il était peu probable que sa contenance primitive correspondît d'emblée à une capacité exacte en nombres ronds. Et, en effet, cette contenance était un peu inférieure à 40 hins, chiffre très-commode pour les comptages et qu'il était par conséquent désirable d'atteindre. Ce résultat a été obtenu au moyen de l'usure de deux zones formant gorge dans l'intérieur du vase et ne correspondant à aucune inflexion de la surface de la panse, qui est parfaitement lisse partout. La gorge supérieure est assez régulière, mais celle qui avoisine le fond est incomplète. On a procédé par tâtonnements en enlevant peu à peu des portions de l'albâtre jusqu'à ce qu'on ait obtenu le calibre cherché.

Ce travail, qu'il est si facile de constater, nous oblige à reconnaître que la contenance de 40 hins a été réalisée par les

seuls moyens à peu près exacts dont les Égyptiens pouvaient disposer. Les vases n'étaient pas creusés avec la précision mathématique du tour; les diamètres ne sont pas rigoureusement semblables entre eux; l'épaisseur des parois n'est pas la même partout; le plan qui passerait par le fond n'est pas exactement parallèle à celui qui couvrirait les bords. Aussi, la hauteur intérieure du vase varie-t-elle de 495 à 500 millimètres. C'est dire suffisamment que le calcul géométrique du cylindre évasé représenté par l'intérieur du vase ne donnerait pas un résultat exact.

Mais ce résultat exact pouvait être obtenu, et l'a été en effet, par le travail progressif d'évidement dont les traces se révèlent manifestement à l'observateur.

Il était donc d'une extrême importance de vérifier la contenance du vase. Grâce à l'extrême obligeance de la personne chez laquelle la collection est déposée, j'ai pu faire à l'aise ce mesurage.

J'ai versé de l'eau jusqu'à la ligne du rebord intérieur correspondant à la surface inférieure du bouchon, c'est-à-dire que j'ai rempli intégralement la capacité vide, sauf l'épaisseur des parois qui est de 2 centimètres. J'ai employé pour cette opération 18 litres 80 centilitres d'eau; par conséquent, si toute cette quantité était comptable pour nos 40 *hins,* la valeur du *hin* serait de 47 centilitres.

Mais il faut d'abord tenir compte d'une cassure qui a entamé le bord du vase et qui descend dans l'intérieur au-dessous du rebord; d'une autre part, il faut considérer que si l'on ne réserve que 2 centimètres pour le vide du bouchage, le contenu viendrait en contact direct avec la surface inférieure du bouchon, et le maniement du vase ainsi rempli serait fort difficile. Pour ce motif, il faut admettre qu'il devait être réservé au moins 1 centimètre de jeu; le contenu effectif se réduit ainsi à 18 litres 40 centilitres et nous donne pour la va-

leur du *hin* 46 centilitres, résultat rigoureusement conforme à celui que j'ai obtenu par d'autres données.

C'est par une succession de constatations de ce genre que nous parvenons à introduire dans la science les notions certaines sans lesquelles elle reste dans le domaine des hypothèses et se prête à des combinaisons trop souvent arbitraires. Sous ce rapport, le renseignement que nous fournit le beau vase de la collection Posno me paraît véritablement important. L'Académie ne le jugera pas indigne de son attention.

Note additionnelle. Sur les grands canopes, les légendes hiéroglyphiques sont toujours disposées en deux ou plusieurs colonnes groupées sur la panse. Quelquefois elles sont limitées par des traits formant cartel. Mais, soit que ces traits existent, soit qu'ils aient été négligés, aucune légende additionnelle n'est tracée en dehors des cartels. On peut s'en assurer en examinant les canopes du musée égyptien du Louvre et surtout ceux des Apis, dans la salle du rez-de-chaussée.

Il est donc bien certain, ce qui au surplus n'aurait pas besoin de démonstration, que l'indication *40 hin,* qu'on lit sur le canope Posno, est une addition postérieure à la confection du vase, et contemporaine de l'époque à laquelle ce vase a été appliqué à un usage nouveau.

N° IV.

DES ALAINS, DES THÉIPHALES, DES AGATHYRSES ET DE QUELQUES AUTRES PEUPLADES SARMATES DANS LES GAULES, PAR M. LE DOCTEUR GUSTAVE LAGNEAU.

M. Miller et M. Marcus ont écrit l'histoire détaillée des Vandales ou Vénèdes[1], peuple considérable, assez générale-

[1] Louis Marcus, *Histoire des Vandales*, 2ᵉ éd. Paris, 1838.

ment regardé comme étant de race sarmate. Je désire parler brièvement d'autres peuplades sarmates beaucoup moins importantes : des Alains, des Théiphales, des Agathyrses, etc.

Dès le milieu du Ier siècle après J. C., Pline fait mention des Alains, *Alani*, à côté des Sarmates ou Sauromates, des Rhoxolans[1]. Au siècle suivant, J. Capitolinus en parle à propos de Marc-Aurèle Antonin et semble également les placer à côté des Rhoxolans, des Bastarnes et des Peucins[2]. Arrien, qui, dès ce IIe siècle, écrivit une histoire des Alains[3], ce qui témoigne de l'importance alors accordée à ce peuple, ainsi que le remarque M. Egger[4], range ces Alains à côté des Sarmates en parlant de leur armement, de leur tactique militaire et de leurs incursions[5]. Lucien semble les rapprocher des Scythes[6]. Ptolémée indique les Alains Scythes, *Ἀλαυνοὶ Σκύθαι*, comme habitant au delà de la Méotide, la mer d'Azof, dans l'intérieur des terres, auprès des Rhoxolans, des Amaxobes, des Stananes et des Stournes[7].

Au IIIe siècle, Flavius Vopiscus, en énumérant les captifs des nations voisines figurant au triomphe d'Aurélien, parle également des Alains à côté des Rhoxolans, des Sarmates et des Goths[8].

[1] «Alias Sarmatæ, Græcis Sauromatæ... mox Alani et Rhoxolani.» Pline, l. IV, cap. XXV, t. I, p. 198, texte et trad. de Littré.

[2] «...Rhoxolani, Bastarnæ, Alani, Peucini, Costoboci.» J. Capitolinus, *Marc Antoninus Philosophus*, XXII; *Histoire Auguste*, p. 347, coll. Nisard.

[3] Arrien, *Parthica*, n° 1, p. 248, coll. Didot.

[4] *Nouvelle biographie générale* de Didot, *Arrien*, par E. Egger, t. III, p. 356.

[5] «... *Ἐν τῇ ἐπελάσει ἐξωθοῦντες, ὡς Ἀλανοὶ καὶ Σαυρομάται.*» Arrien, *Ars tactica*, IV, p. 266, coll. Didot.

[6] «.. *Κοινὰ γὰρ ταῦτα Ἀλανοῖς καὶ Σκύθαις.*» Lucien, *Toxaris seu amicitia*, XLI, § 51, p. 440, coll. Didot.

[7] «*Καὶ ἐνδοτέρω τούτων* (*Ῥοξολανῶν*) *οἵ τε Ἀμαξόβιοι καὶ οἱ Ἀλαυνοὶ Σκύθαι.*» Ptolémée, l. III, c. 5, p. 200.

«*Καὶ Στανανοὶ μέχρι τῶν Ἀλαυνῶν ... μέχρι τῶν Ἀλαυνῶν Στουρνοί.*» Ptolémée, l. I, p. 201.

[8] «Gothi, Alani, Roxolani, Sarmatæ,... religatis manibus, captivi præces-

Ces Alains, ainsi que le disent Claudien [1], Flavius Josèphe [2] et Procope [3], auraient habité au nord de la chaîne du Caucase et des portes Caucasiennes, ainsi que dans ces montagnes, à l'ouest de la mer Caspienne, au sud du Tanaïs et à l'est de la Méotide, auprès des Abasgues et des nations gothiques. Les monts Alana, *τὰ Ἀλανὰ ὄρη*, situés dans la Scythie en deçà de l'Imaüs, plus vers l'est, d'après Ptolémée [4], indiquaient aussi une station orientale de ces Alains; car Ammien Marcellin parle de peuples confondus sous la dénomination commune d'Alains, s'étendant dans les deux parties du monde, en Europe et en Asie, jusqu'auprès du Gange [5].

Au IVe siècle Marcien d'Héraclée les montre s'avançant plus à l'ouest auprès du Borysthène, le Dnieper, et du Pont-Euxin [6]. Vers le dernier tiers de ce IVe siècle, attaqués par les Huns, les Alains, qu'Ammien Marcellin regarde comme les anciens Massagètes, se seraient divisés en deux groupes : les uns se seraient retirés dans la partie méridionale de leur territoire,

serunt.» Flavius Vopiscus de Syracuse, *Aurélien*, XXXIII; *Histoire Auguste*, p. 581, coll. Nisard.

[1] «.... que bibens Mæotida Alanus.» Claudien, *Invectives contre Rufin*, p. 568, coll. Nisard.

[2] «*Τὸ δὲ τῶν Ἀλανῶν ἔθνος ὅτι μέν εἰσι Σκύθαι περὶ τὸν Τάναϊν καὶ τὴν Μαιωτὶν λίμνην κατοικοῦντες πρότερον*...» Flavius Josèphe, *De bello Judaico*, l. VII, cap. VII, § 4, t. II, p. 321, texte et traduction latine de Dindorf, collection Didot.

[3] «... *Ὄρος ὁ Καύκασος· ἐνταῦθα ἔθνη ἄλλα τε πολλὰ καὶ Ἀλανοί τε καὶ Ἀβασγοὶ ᾤκηνται.*» Procope, *De bello Persico*, II, § 29, t. I, p. 288, texte et trad. lat. de Niebuhr.

«*Ταύτην δὲ τὴν χώραν, ἣ ἐξ ὄρους τοῦ Καυκασίου ἄχρι ἐς τὰς Κασπίας κατατείνει πύλας, Ἀλανοὶ ἔχουσιν, αὐτόνομον ἔθνος.*» Procope, *De bello Gothico*, l. IV, § 3, t. II, p. 409; voir aussi l. I, p. 6.

[4] Ptolémée, *loc. cit.* l. VI, cap. XIV, p. 427.

[5] «Ibi partiti per utramque mundi plagam Alani...» Ammien Marcellin, XXXI, § 2, p. 349.

[6] «*Τῶν Ἀλανῶν Σαρμάτων ἔθνος, παρ' οἷς τοῦ Βορυσθένους ποταμοῦ τοῦ εἰς τὸν Πόντον.*» Héracl. Marcien, *Périple de la mer Extérieure*, § 39, p. 559; *Geographi Græci minores*, t. I, coll. Didot.

sur le versant nord du Caucase[1]; les autres, plus nombreux, entraînés par l'impulsion migratoire qui portait tant d'autres peuples vers les frontières de l'empire romain, traversant l'Europe de l'est à l'ouest, se trouvaient, à la fin du IV[e] siècle, auprès du Rhin, où Renatus P. Frigeridus les montre, sous la conduite de Goare, s'alliant soit aux Romains, soit aux Vandales[2]. Ils franchirent le Rhin en même temps que les Vandales, la veille des calendes de janvier de l'année 406, ainsi que l'indiquent saint Prosper d'Aquitaine[3] et Paul Orose[4], et pénétrèrent dans les Gaules. De ces Alains immigrés dans les Gaules, quelques peuplades ou plutôt quelques corps ou troupes de soldats paraissent y être restés, mais la plupart d'entre eux, ainsi que les Suèves, ainsi que les Vandales, franchirent les Pyrénées pour aller se fixer en Hispanie.

Dans quelles régions ou localités se fixèrent les Alains paraissant être restés dans les Gaules? Prosper Tiron dit que sous le règne de Théodose les campagnes désertes voisines de la ville de Valence, sur la rive orientale du Rhône, furent livrées aux Alains que commandait Sambida[5]. La *Notice des dignités de*

[1] «... Hominum genus (Hunnorum)... ad usque Alanos pervenit, veteres Massagetes... Igitur Hunni pervasis Alanorum regionibus, quos Greuthungis confines Tanaitas consuetudo nominavit, interfectisque multis et spoliatis...» Ammien Marcellin, l. XXXI, cap. II et III, p. 247, etc.

[2] «Goare ad Romanos transgresso ... cunctis Vandalorum ad internecionem delendis ni Alanorum vis in tempore subvenisset.» Renatus Præfuturus Frigeridus, cité par Grégoire de Tours, l. II, cap. IX, p. 154 du tome I, texte et trad. de J. Guadet et Taranne.

[3] «Vandali et Alani Gallias trajecto Rheno pridie kal. Januarias ingressi.» Prosper d'Aquitaine, Chronique, *Magna Bibliotheca veterum Patrum*, t. V, pars III, p. 192, 1618; rapporté aussi par Dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. I, p. 267.

[4] «... Gentes Alanorum, ut dixi, Suevorum, Vandalorum, multæque cum his aliæ Francos perterunt, Rhenum transeunt, Gallias invadunt, directoque impetu Pyrenæum usque perveniunt.» Paul Orose, l. VII, cap. 40, ann. Chr. 406, dans Dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. I, p. 597.

[5] «Deserta Valentinæ urbis rura Alanis quibus Sambida præerat partienda

l'empire d'Occident indique qu'un corps d'Alains et de Sarmates résidait dans le pays de Roanne[1]. Vers 447, des Alains, commandés par Eocarich, ainsi que l'indiquent Prosper Tiron[2], Constance[3] et Héric[4], les biographes de saint Germain, occupaient l'Armorique que Aétius leur avait livrée pour en prévenir la rébellion. Ils avaient dû en partager les terres avec les habitants. En 451, lors de l'invasion des Huns dans les Gaules, les Alains restaient encore les maîtres des régions baignées par le cours moyen de la Loire, car Jornandès dit que Sangiban, leur chef, proposa à Attila de lui livrer *Aureliana* (Orléans), et que plus tard ce dernier voulut s'emparer du pays occupé par les Alains au delà de la Loire[5].

Les Alains restés dans les Gaules se seraient donc princi-

traduntur.» *Prosperi Tironis Chronicon*, dans *Antiquæ lectiones Henrici Canisii*, t. I, p. 172, Ingolstadii, 1601.

[1] «Præfectus Sarmatarum gentilium per tractum Rodunensem et Alaunorum.» *Not. dignit.* cap. XL, § 4, p. 122.

[2] «Alani, quibus terræ Galliæ ulterioris cum incolis dividendæ a patricio Aetio traditæ fuerant, resistentes armis subigunt, et expulsis dominis terræ possessionem vi adipiscuntur.» *Prosperi Tironis... Chronicon; Antiq. lect. H. Canisii*, t. I, p. 172.

[3] Ann. Ch. 447. «Offensus enim superbæ insolentia regionis vir magnificus Aetius qui tum rempublicam gubernabat, Eocarichi ferocissimo Alanorum regi loca illa inclinanda pro rebellionis presumptione permiserat, quæ ille aviditate barbaricæ cupiditatis inhiaverat.» Constantius Presbyter, *Vita sancti Germani episc. Autissiod. scripta circa an. Chr. 488*, apud Bolandianos, XXXI julii, dans Dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. I, p. 643, in-folio.

[4] . . . . Aetius
Pertæsus tumidæ mores et crimina gentis
Vastandam rigidis tandem permisit Alanis.
Rex erat his Eochar, bellua crudelior omni.

Hericus, *Vita sancti Germani*, Dom Bouquet, *loc. cit.* t. I, p. 643, en note.

[5] «Sangibenus namque, rex Alanorum, metu futurorum perterritus, Attilæ se tradere pollicetur, et Aurelianam civitatem Galliæ, ubi tunc consistebat, in ejus jura transducere.» Jornandès, *De Getarum sive Gothorum origine*... cap. XXXVII. — «Nam per dissimiles anterioribus vias recurrens, Alanorum partem trans flumen Ligeris considentem (Attila) statuit suæ redigere ditioni.» Jornandès, *loc. cit.* cap. XLIII, p. 457 et 461, coll. Nisard, éd. Dubochet.

palement fixés aux environs de Valence, de Roanne et au nord-ouest d'Orléans, diverses régions dont les anciens habitants auraient été contraints de partager leurs terres avec ces immigrés.

Ajoutons que les Alains, selon Ammien Marcellin, étaient généralement beaux et de grande taille. Leurs cheveux étaient modérément blonds, leur regard plutôt terrible que féroce. Portant des armes légères, ils étaient agiles; égaux des Huns sous tous les rapports, ils étaient plus doux et plus civilisés [1].

Ammien Marcellin, en parlant des Goths, des Sarmates, mentionne également des Théiphales, alors en Thrace et en Germanie. Il insiste sur la corruption de ce dernier peuple, adonné d'une manière générale à la pédérastie [2]. La *Notice des dignités de l'empire d'Occident* montre que non-soulement il y avait en Gaule, dans diverses régions, des Sarmates; mais qu'en particulier chez les *Pictavi,* dans le Poitou, se trouvaient cantonnés des Sarmates et des Théiphales [3]. Au VIe siècle Grégoire de Tours, à trois reprises, mentionne la présence de ces Théiphales dans le *Pictavus Pagus.* D'une part, il parle du bienheureux prêtre Senoch, Théiphale d'origine ou de race, né en Théiphalie, devenu clerc à Tours, s'étant retiré dans une cellule qu'il avait disposée entre de vieilles murailles [4];

[1] «Proceri autem Alani pæne sunt omnes et pulchri, crinibus mediocriter flavis, oculorum temperata torvitate terribiles, et armorum levitate veloces, Hunnisque per omnia suppares, rerum victu mitiores et cultu.» Ammien Marcellin, *Rer. gest.* l. XXXI, cap. II, p. 349, coll. Nisard.

[2] «Hanc Taifalorum gentem turpem ac obscenæ vitæ flagitiis ita accepimus mersam, ut apud eos nefandi concubitus fœdere copulentur maribus puberes.» Ammien Marcellin, l. XXXI, cap. IX, p. 360, coll. Nisard.

[3] «Præfectus Sarmatarum et Taifalorum gentilium Pictavis in Gallia.» *Notitia dignitatum imperii Romani,* t. II, p. 122, cap. XL, éd. Bœking, 1853, et p. 124 de l'éd. de Philippe Labbe, petit in-12, Parisiis, 1651.

[4] «Igitur beatus Senoch, gente Theiphalus, Pictavi pagi, quem Theiphaliam

d'autre part, il parle du duc Austrapius, qui, devenu clerc sous Clotaire Ier et ordonné évêque sans pouvoir obtenir le siége épiscopal de Poitiers, se retira dans son château de la Selle, et fut tué d'un coup de lance par les Théiphales qu'il avait soulevés par ses exactions [1].

Il semble ressortir de ces minimes documents que les Théiphales, soit à l'état de peuplade immigrée, soit à l'état de colons militaires devenus citoyens en épousant des femmes du pays et en s'y fixant d'une manière stable, comme le dit Dadino Alteserra [2], se sont perpétués durant plusieurs siècles dans la *Theifalia*, dans le *Pagus Teifalicus* ou *Teofalgicus*, sur les deux rives de la Sèvre-Nantaise, auprès du pays de Meauge, au nord-ouest du Poitou, ainsi que l'indique M. Maximin Deloche, c'est-à-dire dans les environs de la petite ville actuelle de Tiffauges, dans le département de la Vendée, sur la limite de celui de Maine-et-Loire, au nord-ouest de celui des Deux-Sèvres [3].

A la suite des Alains et des Théiphales il faut rappeler le nom des Agathyrses, *Agathyrsi*, Ἀγάθυρσοι. Hérodote [4],

vocant, oriundus fuit.» Sancti Gregorii, episc. Turonensis, *Vitæ Patrum*, cap. xv, p. 1223, éd. de Théod. Ruinart, 1699.

«Nam benedictus Senoch presbyter, ... fuit autem genere Theifalus, et in Turonico clericus factus, in cellulam quam ipse inter parietes antiquos composuerat, se removit.» Grégoire de Tours, *Hist. ecclesiast. Francorum* t. II, l. v, ch. vii, p. 194, texte et trad. de Guadet et Taranne.

[1] «Ipse (Austrapius) quoque regressus ad castrum suum (château de Selle), mota super se Theifalorum seditione, quos sæpe gravaverat, lancea sauciatus crudeliter vitam finivit.» Grégoire de Tours, *Historiæ ecclesiasticæ Francorum* t. II, liv. iv, ch. xviii, p. 54.

[2] «... Ut Theifali e præsidiariis militibus connubiis cives effecti, statas ibi sedes fixerint et universo pago nomen reliquerunt.» Dadino Alteserra, *Rerum Aquitanicarum* l. I, cap. xiv, p. 66, 1648, Tolosæ.

[3] Max. Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge*, p. 477, etc., § 8, 1861.

[4] «Ἀγάθυρσοι δὲ ἁβρότατοι ἄνδρες εἰσὶ καὶ χρυσοφόροι τὰ μάλιστα· ἐπίκοινον δὲ

Pline[1], Pomponius Méla[2], Ptolémée[3], Marcien d'Héraclée[4] placent les Agathyrses dans la Sarmatie, au delà du Borysthène, c'est-à-dire du Dnieper. Vivant dans des chars, d'où leur surnom d'Hamaxobes (Ἁμαξόϐιοι, vivant dans un char), ces Agathyrses, voisins des Scythes, admettaient la communauté des femmes et se considéraient tous comme frères ou cousins. Au ve siècle, Étienne de Byzance place les Agathyrses dans l'intérieur des terres, près de l'Hémus, actuellement les Balkans[5].

Pline dit qu'ils avaient des cheveux bleus ou teints en bleu (*cæruleo capillo*). Plus explicite, Ammien Marcellin, qui range les Agathyrses au nombre des Alains, à côté des Gélons, dit qu'ils se teignent en bleu le corps et les cheveux; que ceux d'humble condition n'ont que des marques petites et peu nombreuses, et que les nobles en portent de larges, foncées et rapprochées[6].

Ces Agathyrses, de race scythique, suivant Jehan Bouchet, seraient allés en Calédonie, l'Écosse actuelle, ancienne de-

τῶν γυναικῶν τὴν μίξιν ποιεῦνται ἵνα κασίγνητοί τε ἀλλήλων ἔωσι καὶ οἰκήϊοι ἐόντες πάντες... » Hérodote, l. IV, § 104, p. 213, coll. Didot.

« Οἱ δὲ Σκύθαι ἐς μὲν τοὺς Ἀγαθύρσους... » Hérodote, l. IV, § 125, p. 218.

[1] « Neuri, apud quos Borysthenes, Geloni, Thussagetæ, Budini, Basilidæ et cæruleo capillo Agathyrsi. » Pline, *H. n.* l. IV, § 26, t. I, p. 199.

[2] « Hujus flexum Buces amnis (embouchure de la mer Putride) secat; Agathyrsi et Sauromatæ ambiunt : quia pro sedibus plaustra habent, dicti Hamaxobiæ. » Pomponius Méla, l. II, cap. 1, p. 621, coll. Nisard.

[3] « Σαρματίας τῆς ἐν Εὐρώπῃ θέσις· Ἀγάθυρσοι. » Ptolémée, l. III, cap. v, p. 197 et 201, texte et trad. lat. de Wilberg, 1834.

[4] « Παροικοῦσι τὸν Χέσυνον ποταμὸν οἱ Ἀγαθυρσοὶ τὸ ἔθνος τῆς ἐν Εὐρώπῃ Σαρματίας ὄντες. » Marcien d'Héraclée, *Périple de la mer Extérieure*, l. II, § 39; *Geographi Græci minores*, coll. Didot.

[5] « Ἀγάθυρσοι, ἔθνος ἐνδοτέρω τοῦ Αἵμου... » Stéphane de Byzance, t. I, p. 10, texte avec annotations d'Holsten, Berkell et Th. de Pinedo, Lipsiæ, 1825.

[6] « Gelonis Agathyrsi collimitant, interstincti colore cæruleo corpora simul et crines; et humiles quidem minutis atque raris, nobiles vero latis, fucatis et densioribus notis. » Ammien Marcellin, XXXI, p. 349, etc., coll. Nisard.

meure des Pictes (*Picti*, les peints), puis seraient venus ensuite « en ceste région de Gaule aquitanique de présent appelée Poictou, du nom de ces Agathyrses Pictes [1]. » Bède le Vénérable dit bien que les Pictes de Calédonie venaient de Scythie, la Russie actuelle [2]; mais rien ne paraît établir cette filiation hypothétique des Agathyrses des pays situés au delà du Borysthène avec les *Pictavi, Pictones,* occupant anciennement notre Poitou.

Les Sarmates, desquels on a vu les auteurs anciens rapprocher ethnologiquement les Alains, les Théiphales et les Agathyrses, sont signalés par Spartien [3], Capitolin [4], Vopiscus [5] durant les trois premiers siècles de notre ère, comme habitant auprès de la Pannonie, à côté des Quades, des Vandales et des Rhoxolans. Ammien Marcellin les dit habiter depuis le Danube jusqu'au Tanaïs [6]. Étienne de Byzance parle des Sarmates comme d'un peuple scythique [7]. Procope place les Sauromates dans la Scythie, auprès des Mélanchlaines [8].

[1] Jehan Bouchet, *Annales d'Aquitaine,* feuille III, in-folio, 1545.

[2] « . . . Contigit gentem Pictorum de Scythia, ut perhibent, longis navibus non multis Oceanum ingressam . . . extra fines omnes Britanniæ Hiberniam pervenisse. » Beda Venerabilis, *Historiæ ecclesiasticæ gentis Anglicorum* l. I, cap. 1, p. 41, éd. Johan. Smith, 1722.

[3] « Audito dein tumultu Sarmatarum et Roxalanorum (Adrianus) præmissis exercitibus Mœsiam petiit. » Ælius Spartianus, *Adriani imperatoris vita,* VI; *Histoire Auguste,* p. 313, coll. Nisard, éd. Dubochet.

[4] « Pannonias ergo Marcomannis, Sarmatis, Wandalis simul etiam Quadis extinctis servitio liberavit. » J. Capitolinus, *Marci Antonini Philosophi vita,* XVII; *Hist. Auguste,* p. 344; voir aussi XXVII, p. 350.

[5] Flavius Vopiscus, *Aurelianus,* XXXIII; *Hist. Auguste,* p. 581 (passage précédemment rapporté).

[6] « . . . Ister advenarum magnitudine fluenti Sauromatas prætermeat adusque amnem Tanaim pertinentes . . . » Ammien Marcellin, *Rer. gest.* l. XXXI, cap. 2, t. II, p. 247.

[7] « Σαρμάται, ἔθνος Σκυθικόν. » Stéphane de Byzance, *Ethnicorum quæ supersunt,* p. 557, éd. Aug. Meinekii, Berolini, 1849.

[8] « . . . Ἐπεὶ πάντα τὰ ἔθνη, ἅπερ τὰ ἐκείνῃ χωρία εἶχον, Σκυθικὰ μὲν ἐπὶ κοινῆς ὀνομάζεται, ἔνιοι δὲ αὐτῶν Σαυρομάται ἢ Μελάγχλαινοι, ἢ ἄλλοτι ἐπε-

Ces Sarmates, comme leurs voisins orientaux les Alains, suivant saint Jérôme, auraient également pris part à la grande invasion des Gaules par les peuples d'outre-Rhin au commencement du ve siècle[1]; mais ils paraissent avoir surtout fourni de nombreuses troupes auxiliaires à l'empire romain d'Occident. La *Notice des dignités de l'Empire*, outre un préfet de Sarmates et de Théiphales résidant aux environs de Poitiers, outre un préfet de Sarmates et d'Alains résidant près de Roanne, précédemment mentionnés, indique de nombreux préfets de Sarmates cantonnés auprès de Paris, entre Amiens et Reims, dans la seconde Belgique, dans les environs de Langres, etc.[2]

Certain acte de vente relaté par Estienne Pérard semblerait témoigner aussi de l'existence d'un camp de Sarmates en Alsace[3]. En tous cas ces soldats sarmates, disséminés sur divers points de notre territoire, paraissent avoir été peu nombreux.

Quelque limitées qu'aient été les petites immigrations des Alains, des Théiphales, des Sarmates, il m'a paru bon de les rappeler.

καλοῦντο.» Procope, *De bello Gothico*, IV, § 5, t. II, p. 476; *Corpus historiæ Byzantinæ*, texte et trad. lat. de Niebuhr, Bonnæ, 1833.

[1] «Quidquid inter Alpes et Pyrenæum est, quod Oceano et Rheno includitur, Quadus, Wandalus, Sarmata, Halani, Gipedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemanni... vastarunt.» *Sancti Eusebii Hyeronimi operum* t. IV, p. 748, epistola xci ad Ageruchiam, Parisiis, 1706, in-folio.

[2] «Præfectus Sarmatarum a Chora Parisios usque.

«Præfectus Sarmatarum gentilium inter Remos et Ambianos provinciæ Belgicæ secundæ.

«Præfectus Sarmatarum gentilium Lingonas.

«Præfectus Sarmatarum genti.»

[3] «Giraldus et Mainsnida vendunt clericis Sarmatii Castri quamdam terram in comitatu Alsensi.» Anno 1009, Estienne Perard, conseiller du roy, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne, choisy parmy les titres plus anciens de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 172, Paris, in-folio, 1664.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1876, LU LE 11 AOÛT 1876.

Messieurs,

Le cours de nos publications ne se ralentit pas. L'an dernier la collection des *Historiens des croisades* s'était augmentée du premier volume des *Historiens grecs* par les soins de M. Miller. Cette année la deuxième partie du tome II des *Historiens arabes*, confiée aux soins de M. de Slane, est prête à paraître ; il ne reste que le titre à tirer. La première partie de ce même tome est moins avancée : M. Defrémery, empêché par une succession d'indispositions, n'a pu la mener que jusqu'au dixième cahier. Mais l'Académie n'a pas cru nécessaire d'en attendre l'achèvement pour livrer l'autre au public; et il en pourra être de même du tome III. M. de Slane a livré tout le manuscrit de la partie dont il est chargé (la vie de Saladin); et déjà il y en a 52 placards de texte et 32 de traduction.

M. Miller, dont je parlais tout à l'heure à propos du tome premier des *Historiens grecs*, est arrivé au cahier 70, c'est-à-dire à la 140e feuille du tome II. Quant aux *Historiens occidentaux*, le texte, comme je le disais déjà dans mon dernier rapport, est imprimé. C'est la table qui a retenu si longtemps les éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot; mais la copie est prête et sera fournie à l'imprimerie selon les besoins de la composition.

Le tome XXIII des *Historiens de la France*, qui se rapporte, comme les trois précédents, au siècle de saint Louis, a maintenant sa table imprimée : grand labeur qui a longtemps occupé MM. de Wailly, Jourdain et L. Delisle. La préface est donnée à l'imprimerie. La publication du volume est donc imminente.

Nous touchons aussi à la fin du tome VIII des tables de Bréquigny, continuées par M. Laboulaye : ce sera en même temps l'achèvement de ce recueil dont l'Académie a marqué le terme à la fin du règne de Philippe le Bel.

La préparation des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe-Auguste* se poursuit activement sous la direction de MM. L. Delisle et de Rozière. Durant ce semestre, M. Luce, auxiliaire à l'Académie, a dépouillé les registres 166-174 du Trésor des chartes et a transcrit les actes antérieurs à l'année 1180 qui s'y trouvent sous la forme de *vidimus*.

Le tome XXVIII (2e partie) de nos *Mémoires* va se compléter par un dernier mémoire de M. Edm. Le Blant tout récemment envoyé à l'impression. Quant au recueil consacré aux *Mémoires des savants étrangers*, nous venons d'en commencer un nouveau volume, le tome IX, par trois mémoires de MM. Robiou, Chabas et Tissot.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits* se partage, on le sait, en deux sections, l'une orientale, l'autre occidentale.

Dans la partie orientale, le tome XXIII (1re partie), consacré à la traduction du *Dictionnaire des simples*, d'Ibn-Beithar, par le docteur Leclerc, compte déjà 48 feuilles tirées et se continue. Le tome XXIV (1re partie) commence par le mémoire de M. Maspero, qui est tiré et attend une continuation.

Dans la partie occidentale, la deuxième partie de ce même tome XXIV, qui réunit plusieurs notices de MM. Hauréau et de Wailly, en attend aussi d'autres pour se compléter; la deuxième partie du tome XXVI sera remplie par la notice de M. Prou sur la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*. La marche en est lente en raison du grand nombre de figures insérées dans le texte.

L'*Histoire littéraire de la France* aura incessamment un nouveau volume, le tome XXVII, dont 71 feuilles sont tirées, 8 en pages et bientôt bonnes à tirer, et tout le reste en placards.

M. Léon Renier a repris l'impression des *Œuvres de Borghesi* : le tome IX en est à la feuille 32.

Reste le *Corpus inscriptionum semiticarum*. La rédaction de la partie phénicienne, formant au moins la moitié de l'ouvrage, est achevée, sauf la section relative aux pierres gravées qui attend quelques additions et corrections. Ce qui fait que l'impression n'a pas été commencée plus tôt, c'est que la première page ne peut être livrée à l'imprimeur avant que la dernière ne soit définitivement arrêtée. Il faut en effet qu'à propos de la première inscription du recueil on puisse renvoyer à la dernière. La Commission tient, avec juste raison, à ce que son recueil ne soit point déparé par ces contradictions, ces corrections tardives, ces *addenda et corrigenda* qui rendent le maniement de la plupart de ces recueils si incommode. Elle espère que, vers le 1er janvier, la totalité de la première partie, comprenant deux volumes, pourra être livrée à l'impression. C'est une espérance que vous accueillerez avec joie, et dont je serais heureux de constater la réalisation dans mon prochain rapport.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 7 JUILLET.

Pouillé historique du diocèse de Die, 1449-1450, par M. Brun-Durand.

Guide de l'étranger à Coutances et aux environs de cette ville, par M. Quénault (Coutances, in-18).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften, vol. II, avec un supplément (Munich, 1875, in-8°).

Czasomiar (concordance des temps), par M. Jean Guszkiewicz (Cracovie, 1876, in-8°).

M. de Witte fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ariodante Fabretti, conservateur du musée royal d'antiquités de Turin :

1° De son *Catalogue des monnaies consulaires conservées au musée de Turin* (*Raccolta numismatica del R. Museo di antichità di Torino, Monete consolari*) (1876, in-8°).

«Ce catalogue, dit-il, est fait avec le plus grand soin, et il est accompagné de tables destinées à faciliter les recherches.»

2° Du second fascicule des *Actes de la Société archéologique de Turin* (*Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino*) (1876, in-8°).

M. de Witte fait également hommage, au nom de M. Pierre Bortolotti, de Modène, d'un ouvrage qui a pour titre : *Spicilegio epigrafico modenese* (1875, in-4°). Ce recueil d'inscriptions est publié par M. Bortolotti comme suite et supplément aux *Marmi modenesi*, ouvrage publié en 1828 par Celestino Cavedoni, sous le titre de : *Dichiarazione degli antichi marmi modenesi con le notizie di Modena al tempo dei Romani* (Modène, 1828, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUILLET.

M. de Wailly, président, offre à l'Académie le tirage à part de sa *Notice sur six manuscrits contenant l'ouvrage anonyme publié en 1837 par M. Louis Paris, sous le titre de* Chronique de Rains (extrait du tome XXIV, 2ᵉ partie, des *Notices des manuscrits*).

Sont offerts à l'Académie :

The dynasty of the Guptas in India, par M. Edward Thomas, correspondant de l'Institut (Londres, 1876, in-4°).

The journal of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, vol. III, part II, avril 1876 (Londres, in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaries of London, novembre 1875, février 1876 (Londres, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 21 JUILLET.

M. le comte Pierre Galateri de Genola fait hommage d'un *Essai d'alphabet commun aux langues française, italienne, anglaise, allemande et russe.*

M. Jourdain offre à l'Académie le *Discours* qu'il a prononcé, le 2 mai 1876, à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France (Paris, 1876, broch. in-8°).

Sont encore offerts :

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, vol. LXXVIII à LXXX (Vienne, 1874, 1875, in-8°).

Archiv für österreichische Geschichte, vol. LII et LIII (Vienne, 1875, in-8°).

M. Ravaisson fait hommage de la *Notice des monuments provenant de la Palestine exposés au Louvre dans la salle judaïque.* L'auteur de ce catalogue est M. Héron de Villefosse (Paris, 1876, in-18).

M. Labarte offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Bontemps, la traduction, avec le texte en regard, du livre deuxième du *Diversarum artium schedula* du moine Théophile (Paris, 1876, in-4°). «Il ne suffit pas, dit-il, de posséder parfaitement la langue latine pour donner une traduction exacte d'un ouvrage technique sur certaines parties des arts et des sciences écrites en cette langue; il faut encore connaître à fond tous les procédés des arts et des sciences traités par l'auteur du texte latin. Aussi les premiers traducteurs en français de l'ouvrage de Théophile, qui étaient seulement des latinistes, sont-ils tombés dans d'étranges erreurs.

«Pour interpréter avec exactitude le livre premier du *Diversarum artium schedula,* il faut être peintre et connaître parfaitement la composition des couleurs en détrempe et à l'huile; le livre second ne sera bien traduit que par un artiste verrier ayant une connaissance approfondie de

tous les procédés de la fabrication du verre, de la composition des couleurs vitrifiables et de la peinture des vitraux; un orfévre, possédant toutes les parties de l'art de l'orfévrerie, pourra seul bien rendre dans une langue moderne les nombreux chapitres que Théophile a consacrés à cet art.

«Personne, ajoute M. Labarte, n'était mieux préparé que M. Bontemps pour nous donner une version fidèle du livre second de Théophile, qui traite de la fabrication du verre, de la composition des vitraux et de l'exécution des vases de verre. Artiste verrier éminent et archéologue, M. Bontemps s'est appliqué, il y a longtemps déjà, à la recherche des procédés employés par les anciens dans la fabrication des vases de verre, et c'est lui qui a retrouvé ceux des verriers vénitiens dans l'exécution des verres filigranés qui jouirent au XVIe siècle d'une si grande vogue.

«M. Bontemps a joint à sa traduction des notes explicatives, accompagnées de figures quand cela était nécessaire à l'intelligence du texte. Nous avons donc là une interprétation parfaite du livre second du *Diversarum artium schedula*. Il faut espérer qu'il se rencontrera un jour un peintre et un orfévre latinistes et archéologues, connaissant à fond toutes les parties de leur art, pour nous fournir des traductions aussi fidèles des livres premier et troisième.»

M. de Wailly fait hommage de l'ouvrage publié par M. Ad. Mussafia, intitulé : *Die catalanische metrische Version der sieben weisen Meister* (Vienne, 1876, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le deuxième fascicule de l'année 1876 (4e série, t. IV) des *Comptes rendus* des séances de l'Académie (Paris, 1876, in-8°).

Sont offerts à l'Académie :

Les antiquités de la Troade et l'histoire primitive des contrées grecques, par M. Fr. Lenormant (Paris, 1876, in-4°).

La Chaldée chrétienne, par M. A. d'Avril.

M. Garcin de Tassy fait hommage de son ouvrage intitulé : *Allégories, récits poétiques et chants populaires, traduits de l'arabe, du persan, de l'hindoustani et du turc* (Paris, 1876, in-8°). Cet ouvrage, qui est la réimpression de quelques-unes de ses anciennes traductions, se compose, entre autres, des morceaux suivants : *Les allégories de Mocaddéci; Les animaux en discussion avec l'homme; Le Pend nâmèh de Saadi; Les aven-*

tures de Kamsup; Gul o Sananbar; Hir o Ranjhan; Les chants populaires de l'Inde; La bataille de Varna; La prise de Constantinople; Les aventures du prince Gem.

SÉANCE DU VENDREDI 4 AOÛT.

Histoire des poëtes du Vivarais (documents inédits), par M. Henry Varchalde, 1er fascicule (Paris, 1876, in-8°).

M. Perrot fait hommage de la 3e édition de la *Science du langage* de M. Max Muller, associé étranger. Il fait remarquer que le succès de cette traduction comme de celle de la grammaire de Bopp, qui se réimprime, devrait être un encouragement pour les éditeurs qui trop souvent ont craint de s'engager dans de pareilles entreprises.

SÉANCE DU VENDREDI 11 AOÛT.

Dictionariulu Limbei Romane, par A.-T. Laurianu si J.-C. Massimu (Bucuresci, 1876, in-8°).

La force morale, par Démétrius Goubareff (Paris, 1876, broch.).

Congrès archéologique de France, 41e session (Paris, 1875, in-8°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1874-1875 (Rouen, 1875, in-8°).

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XV, 1re partie (Chambéry, 1875, in-8°).

Annalile Societatei academice romane, sessionea annului 1875, t. VIII (Bucuresci, 1875, in-8°).

M. E. Desjardins offre à l'Académie le 5e fascicule de ses *Desiderata du Corpus inscriptionum* de Berlin (4e fascicule de la série relative aux balles de fronde d'Ascoli). Le nombre des documents de cette nature publiés par l'auteur n'est pas moindre de 689, dont 650 sont dessinés dans une suite de planches accompagnant le texte.

La question en est toujours au même point relativement à l'authenticité des balles de fronde d'Ascoli. MM. de Longpérier et Desjardins ne croient pas qu'il soit possible de la mettre en doute. MM. Bergck et Zangemeister croient que ces balles de fronde sont dues à une falsification. M. Mommsen, qui avait consulté M. de Longpérier en déclarant qu'il acceptait d'avance les résultats de son arbitrage, voyant la persistance de M. Zangemeister, continue à se trouver fort embarrassé. La question d'authenticité, d'après M. Desjardins, ne peut faire l'objet d'un doute, et M. Zangemeister lui-même a donné les meilleurs arguments en faveur

de cette opinion avant qu'il n'eût changé d'avis et se fût converti à celui de M. Bergck. A la fin de son fascicule, M. E. Desjardins a donné un historique de la question d'authenticité et des discussions auxquelles elle a donné lieu.

M. E. Desjardins, en outre, a dû répondre quelques mots à la publication que M. Mommsen a faite dans le dernier fascicule publié de l'*Ephemeris epigraphica*, fascicule qui termine le deuxième volume de ce recueil. Malgré les paroles peu bienveillantes et souvent injurieuses de M. Mommsen touchant les publications de M. E. Desjardins sur les inscriptions du musée de Pesth, notre compatriote se félicite de voir atteint le but qu'il poursuivait. C'est après ses publications, signalant la négligence et l'insuffisance de la série du tome III du *Corpus* relative au musée épigraphique de Pesth, que M. Mommsen a été obligé de retourner dans cette ville, d'étudier de nouveau tous les monuments de cette collection et de donner enfin, dans l'*Ephemeris*, une publication sérieuse des inscriptions qui la composent.

M. G. Perrot offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ch. Chipiez, architecte, un ouvrage intitulé : *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs* (1 vol. gr. in-8°, 1876. Paris, 157 figures tirées dans le texte).

«Le livre de M. Chipiez, dit-il, est à la fois d'un érudit et d'un artiste. Il témoigne de lectures très-étendues, d'une étude très-attentive des ouvrages où a été exposée l'histoire de l'architecture antique ; en même temps on y sent partout le tact, le sentiment vif et délicat de la beauté et de l'originalité des formes, sentiment que l'étude cultive, mais ne suffit point à donner.

«L'ouvrage se divise en deux parties : la période orientale et la période hellénique. Dans ces deux parties, 157 figures, tirées dans le texte, aident à comprendre les observations de l'auteur; ces figures ont été choisies avec goût et exécutées avec soin.

«M. Chipiez passe d'abord en revue les peuples établis autour du bassin de la Méditerranée, Égyptiens, Assyriens, Perses, Juifs, Phéniciens, populations diverses de l'Asie Mineure, et il arrive ainsi à déterminer quel était l'état de l'architecture dans l'Archipel avant la période historique grecque et quelle influence les arts décoratifs de l'Orient avaient exercée, grâce au commerce phénicien qui en répandait les produits, sur le premier éveil du génie grec.

«La deuxième partie, après quelques généralités, se compose de trois monographies, consacrées, l'une au temple et à la colonne doriques, la

seconde au temple et à la colonne ioniques, la troisième à la colonne corinthienne. Quelques observations sur la colonne italiote ou toscane sont suivies d'un dernier livre, intitulé : *Récapitulations*, où l'auteur, tirant des lois de tous les faits qu'il a rapprochés, étudie et compare les proportions générales des ordonnances asiatiques, des ordonnances égyptiennes et des ordonnances helléniques, puis compare le caractère des formes et y fait la part des exigences constructives et plastiques. Un dernier chapitre sur les *transmissions des formes* est suivi d'un épilogue auquel nous reprocherons d'être trop court et de ne pas mettre en suffisante lumière l'idée et la méthode du livre.

«M. Chipiez — et il aurait pu le montrer lui-même dans les dernières pages du livre, — se tient à distance de toute théorie absolue. Il n'est ni de ceux qui croient que la Grèce a tout inventé, ni de ceux qui pensent qu'elle a tout emprunté. Il paraît faire une juste part, d'un côté, aux influences étrangères, à tout le long travail de la civilisation égyptienne et assyrienne, de l'autre côté à la puissante originalité du génie grec, qui a transformé et conduit à la perfection tout ce qu'il a reçu de ses prédécesseurs et de ses voisins.»

SÉANCE DU VENDREDI 18 AOÛT.

M. L. Delisle, au nom de l'auteur, M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un opuscule intitulé : *Louis XIII à Bordeaux* (Bordeaux, 1876, in-8°). «C'est, dit-il, une relation officielle, jusqu'à présent inédite, dont l'auteur est Pierre Sorel, héraut d'armes de Normandie. M. Tamizey de Larroque n'a pas seulement le mérite de mettre en lumière un document fort intéressant; au texte de la relation il a joint des notes bibliographiques sur les nombreuses publications auxquelles a donné lieu le séjour de Louis XIII à Bordeaux.»

Sont offerts à l'Académie :

Philippe le Bel a-t-il mérité le surnom de roi faux-monnayeur? par M. de Saulcy, membre de l'Académie (Paris, 1876, in-8°).

Notizie degli scavi di antichità, communicate alla R. Accademia dei Lincei per ordine di S. E. il Ministro della publ. istruzione, avril 1876 (Rome, in-4°).

M. de Longpérier transmet, de la part de M. Vincenzo Promis, quatre-vingts volumes ou brochures, au moyen desquels la bibliothèque de l'Institut possédera au complet l'œuvre de Domenico Promis, de Carlo Promis et de Vincenzo Promis.

Ces ouvrages sont :

Domenico Promis, membre de l'Académie royale des sciences, mort le 6 février 1874 (35 articles) :

1. *Monete ossidionali del Piemonte,* 1834, in-4°, pl.

2. *Notice sur une monnaie frappée par les évêques de Valence et de Die,* 1836, in-8°.

3. *Recherches sur deux monnaies du moyen âge sur lesquelles se trouve le mot Marsacona,* 1836, in-8°.

4. *Monete del Piemonte inedite o rare,* 1852, in-8°, pl.

5. *Monete della zecca d'Asti,* 1853, in-8°, pl.

6. *Monete dei Paleologi, marchesi di Monferato,* 1858, in-8°, pl.

7. *Monete dei Romani Pontefici,* 1858, in-8°, pl.

8. *Monete dei Radicati e dei Mazzetti,* 1860, in-8°, pl.

9. *Monete della zecca di Dezana,* 1863, in-8°, pl.

10. *Monete della zecca di Savona,* 1864, in-8°, pl.

11. *Monete della zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi,* 1865, in-8°, pl.

12. *Monete inedite del Piemonte,* 1866, in-8°, pl.

13. *Monete di zecche italiane inedite o corrette,* 1867, in-8°, pl.

14. *Monete di zecche italiane inedite,* 1868, in-8°, pl.

15. *Monete della Repubblica di Siena,* 1868, in-8°, pl.

16. *Monete delle zecche di Messerano e Crevacuore dei Fieschi e Ferrero,* 1869, in-8°, pl.

17. *Monete degli abati di S. Benigno di Fruttuaria,* 1870, in-8°, pl.

18. *Dell' origine della zecca di Genova e di alcune sue monete inedite,* 1871, in-8°, pl.

19. *Monete di zecche italiane inedite o corrette,* 1871, in-8°, pl.

20. *Monete e medaglie italiane,* 1873, in-8°, pl.

21. *Giulio di San Quintino,* in-8°.

22. *Memorie del sacerdote G. G. Gerbaldo della guerra, carestia e peste del Piemonte negli anni 1629-1631,* in-8°.

23. *Cronache anteriori al secolo* XVII *concernenti la storia di Cuneo,* 1871, in-8°.

24. *Memorie di un terrazzano di Rivoli dal 1535 al 1586,* in-8°.

25. *Sigilli italiani illustrati,* 1870, in-8°, pl.

26. *Di una medaglia rappresentante Beatrice Langosco,* 1867, in-8°, pl.

27. *Sopra una medaglia di Bartolomeo della Rovere,* 1867, in-8°, pl.

28. *Notizia di una bolla in piombo del secolo* XII, 1869, in-8°, pl.

29. *Medaglia di Tommaso Valperga di Rivara,* 1871, in-8°, pl.

30. *Illustrazione di una medaglia di Claudio di Seyssel e nuove ricerche sull' ordine del collare di Savoia*, 1871, in-8°, pl.

31. *Medaglione di M. Aurelio Cesare*, 1864, in-8°.

32. *Moneta di Ugo I, marchese di Toscana, battuta in Arezzo*, 1864, in-8°.

33. *Moneta di Tirinto*, 1864, in-8°.

34. *Notice abrégée de la vie et des écrits de Louis Lagrange*, par A.-M. Vassalli-Landi, 1871, in-8°.

35. *Cronaca di Gianbernardo Miolo di Lombriasco*, in-8°.

Della vita e delle opere del commendatore Domenico Promis da Leone Tettoni (avec portrait), 1874, in-8°.

Carlo Promis, membre de l'Académie royale des sciences, mort en mai 1873 (26 articles):

1. *Storia del forte di Sarzanello*, Turin, 1838, in-8°, pl.
2. *Pubblica prelezione al corso di architettura civile*, 1844, in-8°.
3. *Regum Langobardorum leges de structoribus*, 1846, in-8°.
4. *Relazione dell' assedio di Cuneo dell' anno 1557*, in-8°.
5. *Guerra dell' independenza d' Italia*, 1848, in-8°.
6. *Vita di Girolamo Maggi d' Anghiari, ingegnere militare, poeta, filologo, archeologo, etc. del secolo XVI*, in-8°.
7. *Osservazioni sopra alcuni documenti militari dello Stato maggiore austriaco*, in-8°.
8. *Condizioni militari dello Stato pontificio e della Toscana*, in-8°.
9. *Relazione sopra la memoria intitolata Asti colonia Romana e sue iscrizioni latine per G.-F. Muratori*, 1869, in-8°.
10. *Il Torinese Caio Gavio Silvano uccisore di Seneca il Filosofo, ricerche storiche*, 1870, in-8°.
11. *La Vita di Francesco Paciotto da Urbino, architetto del secolo XVI*, 1863, in-8°.
12. *Lettere di Francesco Paciotto a Guidobaldo duca d' Urbino*, 1871, in-8°.
13. *Dell' antica città di Luni, aggiuntovi il corpo epigrafico Lunese*, 1857, in-8°.
14. *Gl' ingegneri e gli scrittori militari Bolognesi del XV e XVI secolo*, 1863, in-8°.
15. *Gl' ingegneri militari della Marca d'Ancona dal anno 1550 al anno 1650*, 1865.
16. *Gl' ingegneri militari del Piemonte da 1300 a 1650*, 1871, in-8°.

17. *Ricerche storico-artistiche*, 1872, in-8°.

18. *Miscellanea di storia italiana*, t. XIV. — *Biografie di ingegneri militari italiani dal secolo XIV alla metà del XVIII*, 1874, in-8°.

19. *Considerazioni sopra gli avvenimenti militari del marzo 1849*, in-12.

20. *Notizie epigrafiche degli artefici marmorarii Romani dal X al XV secolo*, 1836, in-4°.

21. *Le antichità di Aosta*, 1862, in-4°, atlas in-folio de 14 planches gravées.

22. *L'iscrizione Cuneese di Catavignus Ivomagi filius*, 1870, in-4°.

23. *Vocaboli latini di architettura posteriori a Vitruvio oppure a lui sconosciuti*, 1875, in-4°.

24. *Storia dell' antico Torino*, 1869, in-8°.

25. *Necrologia di Cesare Saluzzo*, in-8°.

26. *Trattato di architettura civile e militare di Francesco di Giorgio Martini, architette senese de secolo XV*, 1841, 3 vol. in-4°, atlas in-folio de 38 planches gravées.

Vincenzo Promis, membre de l'Académie des sciences (18 articles):

1. *Tavole sinottiche delle monete italiane illustrate con note*, 1869, in-4°.

2. *La cronaca di Genova pubblicata in Parigi nei primi anni del secolo XVI*, gr. in-8°.

3. *Notice sur les jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie, et complainte imprimée à Malines à l'occasion de sa mort en 1530*, in-8°.

4. *Inventaire fait au XVe siècle des meubles, ornements, vaisselle, etc. empruntés par le pape Félix V à l'hôtel de la maison de Savoie*, in-8°.

5. *Di uno smalto conservoto nel R. medagliere di Torino*, in-8°.

6. *Sull' origine della zecca Veneta*, 1868, in-8°, pl.

7. *Memoriale di Gio. Andrea Saluzzo di Castellar dal 1482 al 1528*, 1869, in-8°.

8. *Cronachette Astesi*, 1869, in-8°.

9. *Memoriale di Diego Colombo con nota sulla bolla di Alessandro VI delli 4 maggio 1493*, 1869, in-8°.

10. *Cento lettere concernenti la storia del Piemonte dal 1544 al 1692*, 1870, in-8°.

11. *Memorabili di Giulio Cambiano di Ruffia dal 1542 al 1611*, 1870, in-8°.

12. *Documenti spettanti a tre monasteri d'Asti*, 1870, in-8°.

13. *Statuti della colonia Genovese di Pera,* 1871, in-8°.

14. *Lettere di Italiani illustri,* 1871, in-8°.

15. *Memorie aneddotiche sulla corte di Sardegna del conte di Blondel, ministro di Francia à Torino, sotto i re Vittorio Amedeo II e Carlo Emanuele III,* 1873, in-8°.

16. *Su una medaglia inedita di Carlo Emanuele I,* 1875, in-8°.

17. *Su due monete di Kamniskire, re dei Parti,* 1876, in-8°.

18. *Custodia della spada di S. Maurizio nella R. armeria di Torino,* 1876, in-8°.

SÉANCE DU VENDREDI 25 AOÛT.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften, t. II, 1875 (suppl.); t. I et II, 1876 (Munich, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 1[er] SEPTEMBRE.

Histoire littéraire du Maine, par M. Hauréau, membre de l'Académie, t. IX (Paris, 1876, in-12).

Fragments de philosophie positive et de sociologie contemporaine, par M. Littré, membre de l'Académie (Paris, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Angers, 1875, in-8°).

Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou, publiés par la Société des antiquaires de l'Ouest (in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE.

Sont offerts, au nom de l'Académie de Cracovie, les ouvrages suivants :

Annuaire de 1875.

Mémoires, section des sciences naturelles, t. II.

Monumenta medii ævi historica res gestas Poloniæ illustrantia, t. III.

Dissertations philologiques, t. III.

La vie de Sniadecki, par Straszewski.

Est encore offert :

Nouveau système du monde (anonyme) (Versailles, 1876, in-12).

M. DE ROZIÈRE présente, de la part de M. Bonnassieux, un mémoire intitulé : *Des souffrances féodales au moyen âge* (Paris, 1876, in-8°).

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Fallon, le quatrième fascicule de son copieux *Dictionnaire hindoustani-anglais*, grand in-8° sur deux colonnes, qu'il publie à Bénarès et qui doit paraître en vingt-cinq livraisons ou fascicules. Celui-ci se compose, comme les précédents offerts aussi à l'Académie, de 48 pages (de la page 129 à la page 176). «Dans ce dictionnaire, dit M. de Tassy, les mots sont d'abord écrits en caractères urdu-persans, et, quand le mot est hindi ou sanscrit, il est suivi de la transcription en caractères dévanagaris et toujours en caractères latins. Puis viennent les différentes acceptions des mots, souvent accompagnées de précieux renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs et suivis d'exemples de leur emploi dans des proverbes, des phrases familières et dans les auteurs classiques en vers et en prose; malheureusement beaucoup de ces citations ne sont pas accompagnées de la traduction, ce qui pourra embarrasser quelquefois celui qui se servira de cet ouvrage, surtout l'étudiant. Voici quelques-uns des proverbes mentionnés dans cette livraison :

Celui qui vit seul est un hibou.

Il se régale de gâteaux et de vin et les gens de sa maison se nourrissent de souris.

Mère stupide, fils sans esprit.

Il donne du poison et il va à la recherche de l'antidote.

Si Dieu nous protége, qu'importent les malédictions.

La simple colombe évite le filet, l'astucieuse corneille y tombe.

Il y a homme et homme, pierre et diamant.

Il fait obscur sous la lampe.

Dans la nuit noire une corde ressemble à un serpent.

Les chefs ont des oreilles, mais ils n'ont pas d'yeux.

Les cinq doigts ne sont pas pareils.»

SÉANCE DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE.

Le boutoir romain, par M. CH. ROBERT, membre de l'Académie (Paris, 1876, extrait de la *Revue archéologique*).

Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année 1872, par M. Germer Durand, premier et second semestres (Nîmes, 1876, in-8°).

I dialetti greci ed il neo ellenismo, par le professeur Spiridione de' Medici Dilotti.

Matériaux pour servir à l'histoire des études orientales en Italie, par le professeur Angelo de Gubernatis (Paris-Turin, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE.

Anatomie des vases antiques, par M. Frœhner (Paris, 1876, broch. in-8°).

M. GARCIN DE TASSY fait hommage du premier fascicule du *Dictionnaire hindoustani-français et français-hindoustani, suivi d'un vocabulaire mythologique, historique et géographique de l'Inde* (Paris, 1876, in-4°).

«C'est la première fois, dit-il, qu'un dictionnaire hindoustani paraît en France. Il a été entrepris, sous la direction de M. Garcin de Tassy, par M. Fr. Deloncle, élève distingué de l'École des langues orientales vivantes, qui ne faillira pas à la tâche dont il a voulu se charger, d'autant plus qu'il est secondé par un éditeur actif et intelligent, M. Vieweg. Ce premier fascicule, qui contient d'abord une introduction et une préface, peut faire parfaitement juger de tout l'ouvrage. Comme l'hindoustani est une langue mêlée, les mots y sont marqués d'une lettre indiquant leur provenance. Ils sont accompagnés, quand la chose est nécessaire, de leur étymologie. Leurs différentes significations sont précédées d'un numéro d'ordre et souvent accompagnées d'exemples bien choisis et toujours traduits. Il est à espérer que ce travail considérable trouvera l'appui qu'il mérite et aura le succès que paraît lui assurer son incontestable utilité.»

M. CH. NISARD fait hommage, au nom de l'auteur, M. Mignard, de deux volumes intitulés : 1° *Archéologie bourguignonne* (Dijon, 1874, in-8°); 2° *De l'invasion allemande dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté en 1870-1871* (Besançon-Dijon, 1875, in-8°). «Le premier de ces ouvrages, dit-il, est un recueil de sept mémoires qui présente une analyse fort claire et fort détaillée de la légende de *Girard de Roussillon*, précédée d'une restitution très-heureuse ou du moins assez vraisemblable de l'épitaphe du jeune Thierry, fils de Girard, recueillie sur un fragment de marbre trouvé autrefois à Pothières (Côte-d'Or) et conservé à la bibliothèque de Châtillon-sur-Seine. Le deuxième mémoire a pour objet l'examen des poëmes en langue d'oc ou en langue d'oil concernant Girard et de leur source commune, qui est un texte latin du XIe siècle, ayant pour auteur un moine de l'abbaye de Pothières ou de celle de Vézelay. On sait que M. Mignard a publié le premier le *Roman*

de Girart de Roussillon en langue d'oil, dialecte de Bourgogne; que c'est ce texte qui se rapproche le plus de l'histoire et que, datant des premières années du XIVe siècle, il offre, au témoignage de notre savant confrère, M. Littré, une syntaxe de transition des plus curieuses entre le langage du XIIIe siècle et celui du XIVe. Le troisième mémoire est un résumé très-intéressant et où l'on remarque quelques vues neuves de la catastrophe d'Alise, rapprochée des monuments archéologiques et en recevant quelque lumière. M. Mignard y exprime, dans des termes fort courtois, le regret que l'habile auteur de la statue de Vercingétorix placée au chevet du mont Auxois, M. Millet, ayant observé l'exactitude archéologique la plus sévère dans l'ajustement du prince gaulois, ne lui ait pas donné des traits analogues, c'est-à-dire conformes à ses médailles. Il existe, en effet, quinze ou seize monnaies à l'effigie de Vercingétorix, se ressemblant toutes, bien que sorties de coins différents. Les quatrième et cinquième mémoires sont consacrés à l'église Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine, un des plus anciens sanctuaires de France, fondé et terminé en 1010 par Brunon, évêque de Langres; à la translation, en 868, des reliques du saint dans la chapelle du château de Châtillon, remplacée plus tard par l'église; à un tableau du XVe siècle qui représente cette cérémonie et qu'on voit dans cette même église. Le recueil se termine par une notice sur l'abbé Guillaume, réformateur en 990 et suiv. de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, fondateur de plusieurs écoles et reconstructeur, si l'on peut dire, de l'ancienne basilique de Saint-Bénigne, qui menaçait ruine; puis par le récit d'un auto-da-fé à Troyes, dans lequel furent brûlés treize Israélites, quinze jours avant la Pentecôte de l'année 1288. En ce qui touche ce dernier fait, M. Mignard s'étonne avec raison que ni Pithou, ni Camusat, ni Duguerrois, ni surtout Grosley, tous annalistes troyens, n'en aient pas dit un mot.

«Le second ouvrage de M. Mignard est un récit du plus vif intérêt. Il est court et n'en vaut que mieux. L'auteur a été témoin oculaire, principalement dans le Dijonnais, de tout ce qu'il raconte, et ce qu'il n'a pas vu, il le raconte d'après de bons mémoires et de première main. Il observe partout une grande modération et une remarquable impartialité, qualités rares dans un historien qui a vu de près toutes les passions de la guerre et qui s'en est lui-même échauffé, rares surtout dans des circonstances où le cœur d'un patriote est si plein qu'il est à craindre qu'il ne se soulage de temps en temps aux dépens de la justice et de la vérité. M. Mignard ne mérite pas ce reproche, et il est à souhaiter que toutes les localités éprouvées par les maux de l'invasion allemande trouvent

un historien aussi exact, aussi modéré, aussi véridique que lui. La Société d'émulation du département du Doubs, après avoir vainement essayé d'employer plusieurs plumes au dépouillement des divers documents relatifs à cette funeste campagne, pour en faire un livre, s'est estimée heureuse que M. Mignard l'ait si bien tirée d'embarras, et elle a voté, à l'unanimité, l'impression de son mémoire.»

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de M. Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, un livre qui, sous le titre d'*Archéologie celtique et gauloise, mémoires et documents relatifs aux premiers temps de notre histoire nationale* (Paris, 1876, in-8°), «réunit, dit-il, une série de travaux dans lesquels l'auteur discute un grand nombre de questions fort difficiles touchant ces populations qui occupèrent notre sol avant l'occupation romaine. Les cavernes habitées, les tumulus, les monuments mégalithiques, les objets d'industrie, tels qu'armes, ustensiles et vases, méthodiquement et très-savamment examinés par lui, deviennent des documents qui caractérisent les peuples, les relient ou les séparent, indiquent leur marche à travers le monde antique, ou leurs relations.

«Les travaux de M. Alexandre Bertrand, ajoute M. de Longpérier, sont trop connus de l'Académie pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement ici. Mais ce qu'il est permis de dire, c'est qu'ils se distinguent toujours de la plupart de ceux qui sont publiés sur des sujets analogues par un fonds d'érudition véritable; c'est que l'auteur, en abordant une étude encore très-peu avancée, sait y introduire des éléments bien observés, présentés avec la critique d'un archéologue expérimenté.»

Sont encore offerts à l'Académie :

Annales de philosophie chrétienne, mars-mai 1876 (Paris, in-8°).

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1876 (Épinal-Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1876, n° 1 (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 98ᵉ livr. (Saint-Omer, 1876, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2ᵉ trimestre 1876 (in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2ᵉ trimestre 1876 (Orléans, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, de M. de Rossi, édition française, 3ᵉ série, 1ʳᵉ année, n° 1 (Belley, 1876, in-8°).

Bulletino di archeologia cristiana, del commendatore di Rossi, 3ᵉ série, 1ʳᵉ année (Rome, 1876, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, 3ᵉ et 4ᵉ livr. (Paris, 1876, in-8°).

Institut des provinces de France, juillet 1876 (in-8°).

L'Investigateur, avril-juin 1876 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, mai-juin 1876 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. XXXVI (Paris, 1875, in-8°).

Revue archéologique, juillet-août 1876 (Paris, in-8°).

Revue africaine, mars-juin 1876 (Alger, in-8°).

Revue de législation, mai-juillet 1876 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques, 1ᵉʳ juillet 1876 (Paris, in-8°).

Revue de philologie et d'ethnographie, nᵒˢ 3 et 4, t. II (in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1876.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DE WAILLY.

SÉANCE DU VENDREDI 6 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 2 octobre, fait connaître à l'Académie les noms des élèves de l'École des chartes qui ont été jugés dignes, en 1876, du diplôme d'archiviste. Ce sont: MM. Havet, Berger, Bémont, Demaison, de Manneville, Vaësen, Martin, de Flamare.

M. de Vogüé, membre de l'Académie, ambassadeur de France à Vienne, fait parvenir à l'Académie le volume intitulé: *Arte de la lengua guarani*, que l'Académie avait, sur sa demande, confié, à titre de prêt, à M. le vicomte de Porto-Seguro, ministre du Brésil à Vienne.

M. Brosselard adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1877, un *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen* (Paris, 1876, in-8°).

L'Académie fixe au vendredi, 3 novembre, le jour de la séance publique annuelle.

M. Germain achève la lecture de son mémoire sur les *Écoles de droit de Montpellier.*

M. Th.-H. Martin continue la lecture de son mémoire sur les *Hypothèses astronomiques des anciens.*

M. de Rochemonteix continue la lecture du fragment de son rapport sur la *mission* dont il a été chargé en Égypte.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'il y a lieu de nommer deux Commissions chargées de présenter des sujets de prix dans les concours du prix ordinaire de l'année 1878 et du prix Bordin de l'année 1879.

D'après l'état des questions précédemment proposées, il y aurait lieu de choisir le premier sujet dans l'ordre des études classiques; le second, dans l'ordre des études du moyen âge.

Sont nommés commissaires :

1° Pour le prix ordinaire, MM. Hauréau, Jourdain, Thurot et Deloche.

2° Pour le prix Bordin, MM. Naudet, Egger, L. Renier et Quicherat.

L'Académie décide que l'*Histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades*, sujet proposé pour l'année 1876 et pour lequel aucun mémoire n'a été envoyé avant le 1er janvier dernier, sera maintenue au concours pour l'année 1878.

M. Th.-H. Martin continue la lecture de son mémoire sur les *Hypothèses astronomiques des anciens.*

M. E. Desjardins fait une lecture sur les *Principes traditionnels appliqués par la politique du sénat romain à l'organisation des peuples vaincus.*

M. Bréal est désigné pour lire, dans la séance publique que tiendront les cinq Académies le 25 octobre, son *Examen critique de quelques théories relatives à la langue mère indo-européenne.*

M. Desjardins est désigné pour lire, dans la séance publique

annuelle qui aura lieu le 3 novembre, l'étude qu'il vient de communiquer à l'Académie et dont le titre est mentionné plus haut.

SÉANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Costa, huit nouveaux estampages d'inscriptions puniques trouvées aux environs de Constantine.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Léopold Hugo écrit à l'Académie et lui soumet une note sur l'*inscription de Trigaranus.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Robiou donne lecture d'un mémoire intitulé: *Observations sur une date astronomique du haut empire égyptien*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE.

M. Ferdinand Bompois écrit à l'Académie pour présenter ses titres à une place de correspondant.

M. le Président fait part à l'Académie de la mort de M. Pertz, associé étranger, décédé à Munich le 7 octobre 1876.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 3 NOVEMBRE.

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1876 et les sujets de prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Guigniaut, membre de l'Académie*, secrétaire perpétuel honoraire, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *Le pays gaulois et la patrie romaine*, par M. E. Desjardins.

[1] Voir aux Communications, n° I.

SÉANCE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE.

M. Sarot adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1877, des *Notes sur l'histoire de la révolution dans le département de la Manche*, ainsi qu'une *Étude historique sur la commission militaire établie à Granville en l'an II de la République*. Il lui sera répondu que ces deux ouvrages, en raison du temps auquel ils se rapportent, ne peuvent être compris dans le concours indiqué.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE.

M. le chanoine Giraud, curé de Saint-Cyr (Var), adresse à l'Académie une notice archéologique manuscrite sur le *canton de Beausset*, qu'il destine au concours des Antiquités nationales, et il se porte en même temps candidat à une place de correspondant.

M. Trabaud, en adressant deux ouvrages à l'Académie, joint à cet envoi une note étendue où il expose ses titres à la place de correspondant.

M. Assier adresse pour le concours des Antiquités nationales un ouvrage intitulé : *La Champagne encore inconnue*. I. *Nos bons aïeux*. II. *Les arts et les artistes* (Paris, 1876, in-8°).

M. le Président annonce la mort de M. Ritschl, associé étranger, décédé à Leipzig le 9 novembre 1876.

M. Egger, au nom de M. Constantin Carapanos, fait part à l'Académie d'importantes recherches exécutées sous la direction et aux frais de ce savant amateur sur l'emplacement de l'ancienne Dodone. Ces recherches ont amené la découverte, qui semble désormais certaine, de l'emplacement qu'occupait près de Dodone le temple de Jupiter Dodonéen, si célèbre par son antiquité et par l'autorité que les gens attribuaient à son oracle. Des substructions importantes ont été mises au jour, de nombreux objets d'art, recueillis dans les fouilles, et surtout des inscriptions grecques, des *ex-voto* sur plaques de bronze, ne permettent aucun doute sur

l'attribution de ces ruines au sanctuaire vénéré du *Zeus Dodonæos*. M. Egger présente le texte gravé sur une de ces tablettes de bronze, il en donne la traduction avec un court commentaire; il annonce à l'Académie que M. Caparanos lui demandera l'honneur d'exposer devant elle ses heureuses découvertes dans un mémoire spécial dont les matériaux ne sont pas encore complétement réunis. Déjà plusieurs de ces documents et de ces objets d'art ont été examinés par des membres de l'Académie, notamment par M. le baron de Witte, qui en ont reconnu la haute importance.

M. H. Weil, correspondant de l'Académie, communique un travail sur le *texte de l'épitaphe des guerriers morts à Chéronée*, tel que nous le donnent les éditions du *Discours sur la couronne* de Démosthène[1].

M. E. Desjardins continue, au nom de M. Robiou, la lecture de ses observations sur une *Date astronomique du haut empire égyptien*.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Thurot présente quelques observations sur un passage du *De officiis* de Cicéron, dont le texte lui paraît altéré.

SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet les estampages de quatre inscriptions phéniciennes envoyées de Constantinople par M. Costa.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Robiou, chargé du cours d'histoire à la Faculté de Rennes, écrit à l'Académie pour exposer ses titres à une place de correspondant.

M. le Président rappelle qu'il doit consulter l'Académie pour savoir s'il y a lieu de procéder au remplacement des deux associés étrangers MM. Pertz et Ritschl, dont la mort a été précédemment annoncée.

Le résultat des deux scrutins successivement ouverts est affirma-

[1] Voir aux Communications, n° II.

tif. En conséquence, M. le Président invite l'Académie à nommer une Commission de six membres qui arrêtera une liste de candidats pour les deux places vacantes. Il est procédé au scrutin. Sont désignés : MM. Ad. Regnier, Egger, de Longpérier, L. Renier, Thurot et Renan. Cette Commission se réunira vendredi prochain.

M. Thurot continue la lecture de ses observations sur quelques passages du *De officiis* de Cicéron. Cette communication donne lieu à quelques observations de MM. Ravaisson et Nisard.

M. A. Cramail adresse pour le concours des Antiquités nationales un volume intitulé : *Abbaye royale de Saint-Pierre de Chaumes en Brie, ancien diocèse de Sens* (Paris, 1876, in-4°).

M. Ch. Paillard adresse aussi à l'Académie, pour le concours Gobert, le tome IV de son *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1565* (Paris-Valenciennes, 1876, in-8°).

M. Delisle remet sur le bureau le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, appartenant aux archives du département de la Meuse, et qui lui avait été communiqué dans la séance du 18 août dernier. Ce manuscrit sera renvoyé à M. le Ministre de l'instruction publique pour être réintégré dans le dépôt dont il fait partie.

SÉANCE DU VENDREDI 1er DÉCEMBRE.

M. Parmentier adresse à l'Académie un pli cacheté, avec prière de n'en permettre l'ouverture que le jour où il se déclarera publiquement l'auteur de la découverte dont ce pli renferme le secret.

M. Dezeimeris, président de l'Académie de Bordeaux, écrit à l'Académie pour exposer ses titres à une place de correspondant.

M. Ravaisson rend compte des *fouilles opérées par M. Schliemann, à Mycènes*[1].

Il est procédé au scrutin pour la nomination de la Commission qui examinera les ouvrages destinés au concours du prix Gobert en 1877. Sont élus : MM. G. Paris, Jourdain, Deloche et Nisard.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

[1] Voir aux Communications, n° III.

M. Duruy communique une étude sur la *vie de Septime Sévère.*

M. Egger lit quelques observations sur les *termes techniques* employés, à l'imitation des Grecs, par les grammairiens et les rhéteurs latins, observations qui se rattachent au mémoire lu par M. Thurot dans les deux précédentes séances de l'Académie.

M. Fr. Lenormant offre au nom de M. Fiorelli, directeur des fouilles d'Italie, la photographie d'une *coupe trouvée à Palestrine*, au mois de mars dernier, avec beaucoup d'autres objets précieux de travail asiatique. Cette coupe est le premier monument de ce genre qui porte une inscription phénicienne.

M. Raphaël Jacquemin adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1877, un ouvrage intitulé : *Histoire générale du costume civil, religieux et militaire du IVe au XIXe siècle (315-1815).* Tome Ier (Paris, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE.

M. H. Caffiaux écrit à l'Académie pour se porter candidat à une place de correspondant.

M. le maire d'Alençon écrit à M. le Président pour le prier de vouloir bien faire accorder à la bibliothèque de la ville la collection des Mémoires de l'Académie.

M. Marre écrit également à M. le Président pour exprimer le vœu que dans le prochain congrès des orientalistes on fasse usage de la langue latine.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux deux places vacantes d'associé étranger.

La séance redevient publique.

M. le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection des associés étrangers.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie les deux listes présentées par la Commission.

On procède au scrutin.

Il y a 36 membres inscrits et 34 votants; majorité absolue, 18.

Première place : M. Cobet est élu par 29 voix contre 5 données à M. Dosy.

Deuxième place : M. Madvig est élu par 33 voix contre une donnée à M. Dosy.

En conséquence, MM. Cobet et Madvig sont proclamés élus associés étrangers en remplacement de MM. Pertz et Ritschl, décédés. Leur élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants afin de signaler les places qui sont devenues vacantes. Il en résulte qu'il y a à remplir cinq places de correspondants étrangers en remplacement de MM. Diez, Gorresio, Lane, Cobet et Madvig, et trois places de correspondants regnicoles en remplacement de MM. de Coussemaker, Germain et Mortreuil.

L'Académie procède à la nomination de deux Commissions pour dresser les listes de candidats.

Sont élus à la majorité relative, pour la première Commission (correspondants étrangers) : MM. de Longpérier, Ad. Regnier, Renan et Maury; pour la seconde Commission (correspondants regnicoles) : MM. L. Renier, Delisle, Thurot et de Rozière.

M. Peigné-Delacourt adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1877, les ouvrages suivants :

1° *Jules César; ses itinéraires en Belgique d'après les chemins anciens et les monuments* (Péronne, 1876, broch. in-8°).

2° *Technologie archéologique* (Péronne, 1873, in-8°).

3° *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp* (Amiens, 1876, in-4°).

4° *Tableau des abbayes et monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1768, avec la liste des abbayes royales de filles* (Arras, 1875, in-4°).

M. Ravaisson informe l'Académie qu'il fait exécuter certains travaux d'aménagement destinés à former, dans les salles du Louvre, deux groupes nouveaux caractérisés par les travaux et les découvertes récentes des archéologues, le musée asiatique et le musée asiatico-hellénique. « Ce dernier, dit-il, comprendra les antiquités chypriotes. » A ce sujet, M. Ravaisson fait connaître qu'en déplaçant récemment le monolithe volumineux connu sous le nom de vase d'Amathonte, qui mesure dix pieds de diamètre

et six pieds de hauteur, on a remarqué sur la lèvre du vase des lignes qui forment des caractères chypriotes. L'inscription, très-courte (elle se compose de trois ou quatre caractères d'ailleurs assez vagues), a été moulée par les soins de l'administration des musées, pour être remise à l'Académie.

M. Fr. Lenormant complète les renseignements qu'il a donnés dans la séance précédente sur les *antiquités* trouvées au mois de mars dernier *à Palestrina*[1]. M. Renan fait plusieurs observations sur cette communication.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur qui devra représenter l'Académie dans la séance trimestrielle que tiendra l'Institut au mois de janvier prochain.

M. Edm. Le Blant est désigné pour lire dans cette séance son mémoire sur *la richesse et le christianisme à l'âge des persécutions.*

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les propositions des Commissions chargées de présenter des listes de candidats aux cinq places vacantes de correspondants étrangers et aux trois places de correspondants regnicoles.

La séance redevient publique.

M. de Rochas adresse, pour le concours Gobert de 1877, un ouvrage intitulé : *Les parias de France et d'Espagne (Cagots et Bohémiens)* (Paris, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE.

Il est donné lecture de deux décrets, en date du 12 décembre 1876, par lesquels sont approuvées les élections de MM. Cobet et Madvig, comme associés étrangers, en remplacement de MM. Pertz et Ritschl.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres

[1] Voir aux Communications, n° IV.

des candidats aux cinq places vacantes de correspondants étrangers et aux trois places de correspondants regnicoles.

La séance redevient publique.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de cinq correspondants étrangers.

Sont élus : 1° M. Dorn par 22 suffrages; 2° M. Poole par 18 suffrages; 3° M. Fabretti par 27 suffrages; 4° M. Vasquez-Queipo par 17 suffrages; 5° M. Mussafia par 30 suffrages.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de trois correspondants regnicoles.

Sont élus : 1° M. Allmer par 26 suffrages; 2° M. Tissot par 24 suffrages; 3° M. Port par 28 suffrages.

M. Renan communique de la part de M. Birch les estampages de plusieurs monuments du Musée Britannique et de la Société pour l'exploration de la Palestine, estampages que M. Clermont-Ganneau vient de rapporter d'Angleterre.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours Gobert de 1877 :

Histoire des protestants du Dauphiné aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Arnaud, pasteur. 3 volumes (Paris, 1875, in-8°).

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port. Tomes I et II (Paris-Angers, 1874, 1876, in-8°).

2° Pour le concours des Antiquités nationales de la même année :

Le guide de l'étranger à Coutances et aux environs de cette ville, par M. Quénault (Coutances, broch. in-8°).

La Société du noble jeu de l'arc de Fontainebleau, par M. Maxime Beauvilliers. — *Le safran en Gâtinais, étude culturale et historique*, par le même (Meaux, 1875, broch. in-8°).

Étude sur la vie et sur l'œuvre de Jean Duvet, dit le Maître à la licorne, par M. Julien de la Boullaye.

Histoire de François Faure, évêque d'Amiens, prédicateur de la reine Anne d'Autriche et des cours de Louis XIII et de Louis XIV, conseiller d'État, etc., par M. Pouy (Amiens, 1876, in-8°).

Inventaire des sceaux de la Picardie recueillis dans les dépôts d'ar-

chives, musées et collections particulières des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, par M. G. Demay (Paris, 1875, in-4°).

Mélanges d'histoire ardennaise, par M. Jean Hubert (Charleville, 1876, in-8°).

Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, par M. Ludovic Drapeyron (Paris, 1877, broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 29 DÉCEMBRE.

M. Albert Dumont, directeur de l'École d'Athènes, écrit au Secrétaire perpétuel en lui adressant la photographie de la statue d'une lionne qui fut découverte en 1843 dans les fouilles faites à cette époque sur la pente orientale de l'ancien fort de Saint-Sauveur, à Corfou, et qui a été transportée depuis au palais du gouverneur, aujourd'hui palais du roi[1].

M. Duruy continue la lecture de sa communication sur *Septime Sévère*.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours du prix ordinaire, sur le sujet : *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens, etc.*, un mémoire portant pour épigraphe : *Nous croyons, d'après l'opinion reçue, que les dieux, et nous savons bien clairement que les hommes, par la nécessité de la nature, dominent partout où ils ont la force* (Thucydide).

2° Pour le concours Bordin, sur le sujet relatif *aux textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule*, un mémoire portant pour épigraphe : *Partout où l'on interroge les monuments du passé, etc.*

3° Pour le concours Gobert :

L'amiral Du Casse, chevalier de la Toison d'or (1646-1715). Etude sur la France maritime et coloniale (règne de Louis XIV), par M. le baron Robert Du Casse (Paris, 1876, 1 vol. in-8°).

4° Pour le concours Stanislas Julien :

L'extrême Orient au moyen âge, d'après les manuscrits d'un Flamand

[1] Voir aux Communications, n° V.

de Belgique, moine de Saint-Bertin à Saint-Omer, et d'un prince d'Arménie, moine de Prémontré à Poitiers, par M. Louis de Backer (Paris, 1877, grand in-8°).

5° Pour le concours des Antiquités nationales :

Rapport sur la fouille du vingt-quatrième puits funéraire gallo-romain du Bernard (Vendée), par M. l'abbé Baudry (Paris, 1876, broch. in-8°).

Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles (1254-1333), par M. Gaston Raynaud (Paris, 1876, in-8°).

Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl, par MM. de Tourtoulon et Bringuier (Paris, 1876, in-8°).

État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645 d'après le procès-verbal de la visite des feux, par M. Gabriel Dumay (Autun-Paris, 1876, in-8°).

Cinquante ans de l'histoire du chapitre de Notre-Dame de Laon, procès-verbaux et délibérations du 22 juin 1541 au 15 juillet 1594, par M. Édouard Fleury (Laon, 1875, in-8°). — *Un épisode de la chute des Carlovingiens (Laon-Reims, 988-992)*, par le même (Laon, 1876, in-8°).

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, première partie, par le même (Paris, 1877, in-4°).

Mémoire sur le lieu où fut tenu le concile d'Épaone en 517, par M. Derivoire La Batie (manuscrit).

M. Nisard lit en communication une notice sur *Paciaudi*, associé de l'Académie des inscriptions et correspondant de Caylus.

M. Révillout lit une note sur une *chronique égyptienne* consignée sur un papyrus récemment acquis par la Bibliothèque nationale.

COMMUNICATIONS.

N° I.

OBSERVATIONS SUR UNE DATE ASTRONOMIQUE DU HAUT EMPIRE ÉGYPTIEN, PAR M. FÉLIX ROBIOU.

Un papyrus hiératique de date fort ancienne, et dont l'exemplaire remonte au moins à la XVIIIe dynastie des pharaons, a fait récemment concevoir l'espérance d'arriver enfin à la connaissance réelle d'une date absolue pour l'une des dynasties du premier empire. Ce papyrus, signalé par M. Brugsch en 1870, contient un tableau des mois égyptiens représentant en deux colonnes deux calendriers discordants, dont évidemment l'un représente l'année fixe égyptienne, l'autre une année vague où le lever de Sothis (Sirius) avait eu lieu à un certain jour du mois d'épiphi. En tête du tableau, se trouve notée une année du règne d'un pharaon déterminé. Si donc on parvenait à identifier son cartouche à celui de l'un des rois connus, il semble qu'on pourrait arriver, à l'aide du lever de Sothis au jour noté d'épiphi, à reconnaître quelle année d'une période sothiaque coïncidait avec telle année de ce règne, et par suite à quelle époque appartenait cette dynastie, l'histoire d'Égypte étant aujourd'hui trop avancée pour qu'une erreur d'une période entière soit possible aux yeux d'une saine critique.

Depuis l'été de 1870, date du premier article publié sur cette découverte dans la *Zeitschrift* de Berlin, jusqu'au commencement de 1874, divers savants allemands et anglais[1] ont successivement éliminé par leurs travaux dans le même recueil différentes difficultés ou erreurs qui avaient d'abord embarrassé

[1] MM. Eisenlœhr, Lepsius, Birch, Ebers (dont le papyrus garde le nom) et Goodwin.

l'interprétation du texte. Ainsi on a reconnu que le chiffre indiquant l'année du règne, chiffre qui est aussi celui du jour d'épiphi, et qui se trouve répété vis-à-vis de chaque mois de l'année vague, n'est pas un 3 comme on l'avait cru d'abord, mais bien un 9, vérité mise hors de doute par le rapprochement du signe avec les chiffres de la pagination du manuscrit lui-même[1]. On a reconnu aussi que le cartouche royal ne pouvait appartenir à la période sothiaque qui a précédé la clôture du dernier cycle, au second siècle de l'empire romain, ni même à aucune des dynasties du nouvel empire. On a reconnu que les noms royaux cités dans le texte de l'ouvrage (lequel est un livre de médecine fort peu scientifique d'ailleurs) appartiennent *tous* aux premières dynasties. On a pu reconnaître encore la haute antiquité du manuscrit existant à ses caractères paléographiques, et rectifier des lectures douteuses ou fautives, en l'abordant lui-même, tandis que le premier éveil avait été donné à l'occasion d'une copie faite par un égyptologue.

Enfin, l'hiver dernier, M. Lepsius a, dans un dernier article, résumé et complété ces progrès. Il établit la haute antiquité du livre, non-seulement par l'examen des rares cartouches qu'il renferme et de la formule officielle qui les accompagne, mais par cette observation importante que les noms mythologiques cités dans le texte nous reportent au delà des premières dynasties thébaines par l'omission constante du nom d'Ammon. Mais surtout il explique de la manière la plus satisfaisante l'existence d'une notice calendaire dans un papyrus médical, et par cette explication même il montre qu'elle doit être contemporaine de la rédaction primitive. En effet, dit-il, certaines prescriptions étant formulées pour certaines saisons, il était utile d'établir le rapport avec le calendrier fixe d'indications qui, dans le cours d'une période sothiaque, seraient

[1] La première indication de ce fait est due à un égyptologue américain, M. Smith.

sans cela constamment mobiles autour de la saison qu'avait en vue le docteur.

Mais, tous ces faits établis, peut-on en tirer une conclusion logique pour arriver à la date du roi indiqué, en admettant qu'il soit possible de reconnaître son nom avec certitude et de l'identifier avec l'un des pharaons connus[1]? Oui, *si* les années fixe et vague de ces vieux temps avaient la même longueur que celles du nouvel empire; mais c'est là une *hypothèse*, admise sans nulle hésitation par les savants qui viennent d'être nommés, et qui n'en demeure pas moins à l'état d'hypothèse.

Il faut le reconnaître pourtant : des observations très-élémentaires et qu'il est facile de se représenter ont pu suffire aux premières générations humaines pour reconnaître l'année solsticiale de 365 jours et même de 365 jours 1/4 : M. Biot a montré que les Égyptiens des premières dynasties possédaient les instruments nécessaires à une opération aussi simple, indépendante de toute astronomie véritablement scientifique. Le passage de l'année solaire à l'année sothiaque, qui lui est sensiblement identique, n'était pas plus difficile, du moins dans les conditions physiques où se trouve l'Égypte.

Mais de ce que les deux années de 365 jours et 365 jours 1/4 *pouvaient être connues* au temps des premières dynasties, il ne résulte pas nécessairement qu'elles *fussent* toutes deux *en usage*. De très-bonne heure les Égyptiens ont eu l'année de 12 mois, comprenant chacun 30 jours; mais quand a commencé chez eux l'usage des *jours complémentaires* ou *épagomènes* pour l'année civile? Nous ne le savons pas. Il y a plus : dans le document qui nous occupe, MM. Brugsch et Goodwin ont été frappés d'une anomalie très-bizarre, c'est que la deuxième colonne, contenant les mois de l'année vague, indique à toutes les

[1] L'auteur du mémoire incline pour Sebercheris, de la IV[e] dynastie.

lignes le *même quantième*, bien que, dans le passage de mésori à thot (la colonne commençant par épiphi), cet intervalle dût représenter 35 jours et non pas 30, s'il y avait alors des épagomènes civils; or ce passage correspond, dans la première colonne, à celui de thot à paophi. Des tentatives ont été faites pour expliquer cette anomalie; mais l'une est une hypothèse peu vraisemblable (insertion des épagomènes après le dixième mois par lequel se termine la deuxième colonne), l'autre implique une contradiction (marche concordante d'une série de 5 épagomènes annuels pour l'année civile et de 21 épagomènes en quatre ans pour l'année fixe). Il y a donc lieu de chercher une autre explication.

L'auteur du mémoire pense l'avoir trouvée dans l'examen du document. La première ligne de la première colonne, dit-il, ne contient pas une désignation de mois, mais représente la *fête du renouvellement de l'année,* fête qui correspond dans l'année fixe au lever héliaque de Sothis, 9 épiphi civil dans l'année courante. Quand donc le mois de thot est ensuite inscrit en face du nom de mésori, comme du 9 épiphi au 9 mésori il y a 30 jours, cela signifie que *jusqu'au* 9 mésori on se trouvait alors dans le mois de thot de l'année fixe. La traduction du tableau sera la même pour les autres mois, et il en résulte qu'il n'y avait pas alors d'épagomènes civils. Mais ce n'est pas tout : le calcul prouve que, si les deux années en correspondance étaient l'une de 365, l'autre de 360 jours, *jamais* (le point initial étant le même) le premier thot de la première ne correspondrait au 9 épiphi de la seconde, ni même au 9 d'aucun mois. On peut donc conclure que, l'une des années étant alors de 360 jours, l'autre était déjà de 365 jours 1/4. Mais on n'en peut tirer *aucune conclusion chronologique,* puisque nous ignorons tout à fait à quelle période de son existence le cycle alors courant fut remplacé par la période connue des Alexandrins et sur laquelle a été fait le calcul de

la *Zeitschrift*. Peut-être même devra-t-on soupçonner que Manéthon est arrivé, à l'aide d'un monument semblable et par une semblable témérité, à son total de 3555 ans pour la durée entière de l'histoire des pharaons.

N° II.

SUR L'ÉPITAPHE DES ATHÉNIENS MORTS À CHÉRONÉE, PAR M. HENRI WEIL.

Dans le discours de la *Couronne,* Démosthène se sert, pour justifier sa politique et accabler son adversaire, des vers que le peuple d'Athènes avait fait graver sur le monument des guerriers morts à Chéronée. Mais plusieurs critiques ont pensé que le morceau que nous lisons aujourd'hui dans nos textes (au § 289) n'était pas le même que l'orateur fit lire par le greffier et qui se trouvait inscrit sur le monument du Céramique. En effet, ce morceau présente, presque à chaque ligne, des obscurités ou des tournures étranges; il manque dans les meilleurs manuscrits : pourquoi serait-il plus authentique que les faux documents insérés dans le même discours? Une épigramme de l'*Anthologie Palatine* (vii, 245), dont M. Kaibel a reconnu des fragments sur un marbre antique, semble se rapporter à la bataille de Chéronée. Quelques-uns ont avancé que l'orateur avait en vue cette épigramme, et non celle que portent nos textes. Tous ces arguments, plus apparents que réels, se réfutent sans peine. Après les avoir écartés, M. Weil a fait voir que les fautes qui choquent dans le morceau suspect ne sont pas de celles que l'on puisse attribuer à un auteur, quelque pauvre poëte qu'on le suppose, mais qu'elles doivent tenir au mauvais état du texte. Il a donc soumis ce texte à une étude attentive et il s'est efforcé d'en rétablir le sens et la suite en y introduisant un certain nombre de corrections.

Au vers 1, au lieu de πάτρας ἕνεκα σφετέρας, il écrit πάτρας μὲν ἑκὰς σφετέρας. Au vers 3, il substitue ἄρεως à ἀρετῆς; au vers 5, ζυγῷ αὐχένα δόντες à ζυγὸν αὐχένι θέντες. Le dernier distique offrait le problème le plus difficile. De quelque manière qu'on le ponctue, il donne ou un sens peu satisfaisant, ou un sens qui se trouve en contradiction avec la paraphrase que Démosthène en fait dans le texte du discours. Les mots ἐν βιοτῇ, en particulier, résistent à toute saine interprétation. M. Weil essaye de rétablir la première partie de ce distique au moyen de cette paraphrase (οὐ τῷ συμβούλῳ τὴν τοῦ κατορθοῦν τοὺς ἀγωνιζομένους ἀνέθηκε δύναμιν, ἀλλὰ τοῖς θεοῖς) et la seconde partie en s'aidant d'un passage (§ 19) de l'oraison funèbre attribuée à Démosthène. Il propose de lire : Μηδὲν ἁμαρτεῖν ἐστι θεῶν καὶ πάντα κατορθοῦν || αἰχμητήν· μοῖραν δ' οὔτι φυγὼν ἔπορεν. « Que le guerrier ne subisse aucun échec et ait un succès complet, cela dépend des dieux; en ne fuyant point, il a contribué sa part. »

N° III.

SUR LES FOUILLES OPÉRÉES PAR M. SCHLIEMANN, À MYCÈNES, PAR M. RAVAISSON.

M. Ravaisson dit qu'il a reçu de M. Schliemann des lettres relatives aux résultats des fouilles entreprises par ce voyageur sur l'emplacement de l'acropole de l'ancienne ville de Mycènes, non loin de la fameuse porte aux Lions.

Un grand nombre d'ouvriers ont été employés aux terrassements, et des tranchées profondes ont été ouvertes dans ce sol dont la surface seule a été explorée jusqu'à ce jour. On a recueilli des milliers d'idoles représentant une vache à tête de femme ou une femme à tête de vache. Ce sont, sans doute, de très-antiques images de la divinité locale adorée à Tirynthe

et à Mycènes, et qui devint la *Héra* (Junon) des Grecs. Outre ces idoles, il faut signaler des disques surmontés d'une tête de femme. On a mis au jour les fondations de maisons de construction dite cyclopéenne[1]; l'une d'elles, que M. Schliemann décore du nom de *palais royal,* comprenait cinq chambres entrecoupées de corridors.

Sur l'emplacement de l'acropole, à quatre mètres environ au-dessous du sol actuel, on a rencontré deux cercles concentriques de pierres funéraires. Vers le centre de cette enceinte, il y avait quatre tombeaux avec pierres sculptées, représentant des guerriers sur des chars, des chiens, des cerfs, etc. La physionomie des guerriers, dit M. Schliemann, est tout à fait assyrienne.

Une preuve nouvelle de la nécessité de pousser les fouilles à une grande profondeur quand on veut, en un lieu très-anciennement habité, atteindre les restes des civilisations primitives, c'est qu'au-dessous de ces pierres archaïques on a trouvé des pierres funéraires encore plus anciennes, et qu'enfin, à sept ou huit mètres du sol actuel, on a mis au jour de vastes caveaux ayant servi de sépultures. Ils ont 6^{m} 25 de long sur 3^{m} 50 de large; ils sont creusés dans le roc à une profondeur d'environ 4^{m} 50.

Dans un de ces tombeaux, au-dessous des dalles non sculptées, gisaient les restes de trois corps, placés à un mètre de distance l'un de l'autre. Sur chaque corps, il y avait cinq grandes lames d'or pur, de 47 à 63 centimètres de long et de 6 centimètres 1/2 à 10 centimètres de large, et, en outre, cinq croix de 18 centimètres de long sur 4 centimètres de large, formées également d'épaisses feuilles d'or. On a recueilli enfin, dans la même chambre sépulcrale, quatre pla-

[1] L'appareil de ces constructions se compose de gros blocs superposés sans ciment.

ques d'or de forme circulaire, ce qui porte à dix-neuf le nombre des pièces précieuses trouvées sur ce point.

On a commencé le déblayement des tombeaux qui se trouvent sous les dalles sculptées, avec l'espoir d'y faire une plus riche moisson. De l'un de ces tombeaux sont déjà sortis treize boutons en or, dont quelques-uns atteignent la grandeur d'une pièce de 5 francs. La tranchée, d'ailleurs, n'a pas encore été poussée bien avant; on n'a pas encore atteint l'endroit où gisent les cadavres. Sur les boutons sont gravées des croix gammées ou des lignes spirales; sur toutes les feuilles d'or, on remarque des spirales ou des cercles.

En résumé, cinq sépultures ont été l'objet de recherches commencées seulement ou terminées à l'heure présente. Chaque tombe creusée dans le roc présente, à sa partie inférieure, sur ses quatre faces, de petits murs d'appareil cyclopéen, de 1^{m} 50 de hauteur sur 0^{m} 75 d'épaisseur. Jusqu'à deux mètres au-dessus de ces sépultures, c'est-à-dire à six mètres environ au-dessous du niveau du sol actuel, toute la poterie est faite à la main. Ceci est un indice de haute antiquité, car le tour du potier est un des premiers instruments utilisés par l'industrie humaine. La poterie de Mycènes est couverte à l'intérieur d'un vernis noir luisant ou vert clair; les ornements sont noirs ou rouge clair et composés de lignes circulaires ou spirales.

M. Schliemann, à sa prochaine arrivée à Paris, complétera ces renseignement par des plans et des photographies.

N° IV.

SUR UNE PATÈRE D'ARGENT TROUVÉE À PALESTRINA.

Lors du voyage que je viens de faire à Rome, M. le sénateur Fiorelli, directeur général des musées et fouilles d'antiquités du royaume d'Italie, m'a chargé de présenter à l'Aca-

démie, pour la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, le dessin d'un monument découvert à Palestrina, l'antique Préneste, au mois de mars de cette année 1876. C'est une patère d'argent, tout à fait analogue à celles qui ont été découvertes dans l'île de Cypre à diverses reprises. Elle porte de même à l'intérieur une zone circulaire de sujets tracés *a graffito*, dans un style d'imitation égyptienne, autour d'une composition centrale, du même style, qui montre un roi terrassant un groupe d'ennemis. Une légende hiéroglyphique enveloppe le sujet central; mais les hiéroglyphes n'y ont pas de sens; ils forment une simple décoration comme les inscriptions arabes imitées sur tant d'objets de l'industrie du moyen âge. Ce qui fait l'intérêt exceptionnel de la coupe de Palestrina, c'est l'inscription phénicienne gravée en caractères très-fins au-dessus des figures du centre. Il y a déjà plus de vingt ans que M. de Longpérier a attribué à l'industrie phénicienne les patères analogues exhumées en Cypre. La trouvaille de Palestrina vient apporter une confirmation définitive à cette opinion qui avait, du reste, rencontré l'assentiment unanime des archéologues.

La patère dont j'ai l'honneur de déposer le dessin sur le bureau de la Compagnie fait partie d'un ensemble de mobilier funéraire d'une extrême richesse, au sujet duquel je crois utile d'entrer dans quelques brèves explications.

On connaît déjà, sur le sol de l'Italie, plusieurs découvertes de tombes remontant à une époque très-ancienne, remarquables par la multiplicité des objets en métaux précieux et où ces objets portent l'empreinte la plus incontestable du style et du travail de l'Asie. Deux surtout, parmi ces découvertes, rivalisent par leur importance avec celle qui vient d'être faite à Palestrina. La première est celle de la fameuse tombe Regulini Galassi à Cervetri (l'ancienne Cære), dont les objets sont conservés au musée étrusque du Vatican et ont fourni la

matière à une publication spéciale de Griffi; la seconde a eu lieu déjà à Palestrina il y a quelques années, et les bijoux, les vases d'argent et de bronze, ainsi que les ivoires (tout à fait analogues par le style à ceux trouvés par M. Layard à Nimroud et à Koyoundjik), en un mot tout ce que l'on a pu recueillir des mains des fouilleurs, trop imparfaitement surveillés, se trouvent dans la bibliothèque du palais Barberini, à Rome.

La nouvelle trouvaille de Palestrina se présente dans des conditions exceptionnelles de contrôle et de garantie d'authenticité. Rien n'a été distrait de ce que contenait la tombe. Les fouilles ont été suivies, dans toutes leurs phases, officiellement par M. le professeur Barnabei, adjoint à M. Fiorelli, que celui-ci avait envoyé à Palestrina sur la première nouvelle du commencement des découvertes, et bénévolement par M. Helbig, le savant sous-directeur de l'Institut archéologique allemand de Rome, qui en a rendu compte dans le Bulletin de cet institut. Avant de proposer l'acquisition des objets à son gouvernement, M. Fiorelli les a fait examiner par une commission composée des premiers archéologues de l'Italie, M. le comte Conestabile, de Pérouse, M. Fabretti, de Turin, MM. Minervini et Da Petra, de Naples; et le jugement unanime de ces savants si autorisés a été qu'aucun doute ne pouvait s'élever sur l'authenticité des monuments ni de la découverte[1].

M. Helbig prépare la publication de ces monuments dans le volume des *Annales de l'Institut archéologique* qui est sous presse, conjointement avec M. le chanoine Fabiani, lequel traitera la question d'épigraphie sémitique. Je n'aurai pas la prétention de faire intervenir ici mon jugement personnel après celui de si hautes autorités, mais je crois cependant

[1] Le rapport de la commission, rédigé par le comte Conestabile, vient de paraître dans les *Comptes rendus* officiels des fouilles, adressés mensuellement à l'Académie des Lincei, numéro d'août 1876.

devoir ajouter que ce n'est pas seulement sur des descriptions et sur les rapports d'autrui que je parle des objets, ayant fait exprès, pour aller les étudier, la course de Palestrina, où ils se trouvent encore chez les auteurs de la découverte, les héritiers Froliano.

La tombe rencontrée dans les fouilles du mois de mars de cette année appartient à un groupe de sépultures fort antiques, situées en dehors de la Préneste pélasgique, qui avait, nous dit-on, des rois avant la fondation de Rome, mais au milieu de l'emplacement de la Préneste romaine, rebâtie sous Sylla. Elle se composait d'une chambre en forme de carré long, fermée par quatre murs de pierres assemblées sans ciment; le mode de couverture est la seule chose qui n'ait pas été constatée d'une manière précise; cette couverture s'étant affaissée, les terres éboulées par la partie supérieure avaient rempli toute la tombe. Le corps du mort reposait dans une fosse creusée dans le sol de la chambre, qui n'était pas pavée, et les divers objets étaient rangés régulièrement par groupes similaires tout autour de la fosse.

Sans avoir la prétention de présenter un inventaire complet de tous les objets, une énumération sommaire des principales pièces donnera une idée générale de la richesse et de l'intérêt de cette sépulture.

Monuments d'or et d'électrum. Une patère décorée à l'intérieur de sujets tracés en *graffito,* dans le même système et le même style que celle où se trouve l'inscription phénicienne. — Un petit cratère décoré extérieurement de zones d'animaux et de figures de guerriers en *graffito.* — Une coupe sans ornements. — Une coupe à anses décorées de figurines de lions en ronde bosse. — Une grande pièce, garnie de plusieurs rangées de petites figurines représentant des lions ailés, des sphinx, des griffons, des sirènes ou oiseaux à tête humaine, toutes posées debout; ces figurines, en ronde bosse, sont dé-

corées au granulé. Des pièces analogues ont été trouvées dans la tombe Regulini Galassi, de Cære, et dans la tombe de Palestrina dont le mobilier est au palais Barberini. Il semble qu'elles aient été destinées à fixer sur l'épaule une sorte de baudrier. — Divers fragments d'autres bijoux, par exemple de fibules, ornés de figurines semblables. M. Conestabile voudrait rapporter ces bijoux à la plus ancienne joaillerie étrusque; pour ma part, j'y reconnais, avec M. Helbig, le cachet de la fabrication orientale. — Une série d'objets en forme d'étuis, décorés de zones et de chevrons au granulé, ayant par derrière une sorte de boucle, comme s'ils avaient garni une ceinture; les analogues sont au palais Barberini. L'étui d'or est doublé de bronze et renferme à l'intérieur un morceau de bois de palmier qui soutenait le métal.

Objets d'argent. Outre la patère dont j'ai présenté le dessin, le trésor renferme les débris d'une coupe à anses ornées de figures de ronde bosse, un petit sceptre et un poignard à lame de fer, à pommeau d'ambre, encore dans son fourreau d'argent décoré de reliefs.

Bronze. Plusieurs grands vases en morceaux, décorés de zones d'animaux au repoussé. — Des débris de plusieurs grands disques avec une décoration analogue. — Un trépied brisé avec son lébès. — Un plus petit trépied brisé qui a son semblable au palais Barberini. — Des chaudières sans ornements. — Une série de petits télamons, fondus en plein, d'un travail fort rude, représentant des hommes nus avec une sorte de couronne de grandes plumes sur la tête. Ce seraient, dans mon opinion, les seuls objets que l'on pourrait avec vraisemblance attribuer à l'industrie indigène. — Des pointes de lances et des lames de poignard.

Ivoire. Nombreux fragments de plaques décorées de bas-reliefs de style égyptisant, provenant d'un meuble sur lequel figuraient aussi des lions et des griffons de ronde bosse, le

tout avec des traces de coloration et de dorure. Les analogues ont été trouvés dans le tombeau Barberini.

Verre. Une coupe profonde, sans pied, d'un bleu intense.

Je reviens maintenant à l'inscription phénicienne de la coupe d'argent. Elle se lit avec certitude אשמניער בן עשתא; mais il est difficile de dire si c'est un nom de possesseur ou d'artiste, bien que l'on doive noter comme une circonstance importante l'absence de la préposition d'appartenance ל. La forme des caractères est excellente et, par un hasard des plus heureux, fournit une indication d'époque approximative pour le monument. C'est, en effet, le type de transition entre l'écriture archaïque et l'écriture dite sidonienne, que l'on rencontre dans des inscriptions appartenant positivement aux temps d'Assarhaddon et de Psammétique Ier (VIIe-VIe siècles av. J. C.). De même, sur l'un des bracelets du trésor de Curium en Cypre, découvert par M. de Cesnola et dont les objets sont si analogues à ceux de Palestrina, MM. Moritz Schmidt et Piéridès viennent de déchiffrer (indépendamment l'un de l'autre) le nom, écrit en caractères cypriotes, d'Étéandre, roi de Paphos, qu'Assarhaddon et son fils Assourbanipal mentionnent comme leur tributaire dans des inscriptions cunéiformes. Cette coïncidence est peut-être de nature à fixer une date dans l'histoire encore si obscure de l'art phénicien.

Une question considérable se pose maintenant, celle de savoir s'il convient d'attribuer les objets du tombeau de Palestrina aux Phéniciens orientaux ou bien aux Phéniciens occidentaux, c'est-à-dire aux Carthaginois. M. Helbig incline vers la seconde opinion, par des raisons archéologiques que je craindrais de déflorer. Je me bornerai donc, d'après mes observations personnelles, à signaler un fait qui me paraît militer en faveur de l'origine carthaginoise. Les sujets retracés à l'intérieur de la patère d'électrum ou d'argent doré sont des scènes des chasses d'un roi; or, une de ces scènes le montre

combattant des singes *sans queue,* presque anthropomorphes et d'une très-grande taille. Si ce ne sont pas des gorilles, entrevus par les Carthaginois dans leurs expéditions aux rivages de l'Afrique équatoriale (comme ceux dont Hannon avait rapporté les peaux dans le temple de Tanith), ce ne pourrait être que des magots de l'Atlas, dont on aurait exagéré les proportions. En tout cas, ce sont des animaux appartenant exclusivement au continent africain.

N° V.

Athènes, 15 décembre 1876.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

En octobre 1843, en fouillant au pied de la pente orientale de l'ancien fort de Saint-Sauveur, à Corfou, au sud de la ville et au nord du faubourg de Castradis, près de la mer, on découvrit une nécropole antique qui semble être celle dont parle Xénophon (*Helléniques,* VI, II, 20). Les inscriptions les plus importantes et les objets qu'ont donnés ces fouilles ont été décrits par plusieurs savants, en particulier par Mustoxidi (*Delle cose corciresi,* p. 271), par Birch et Franz (*Archeologische Zeitung,* 1846, n° 48), et par Ross (*Iahrb. für Philologie und Pædagogie,* n° 69, fasc. 5). Parmi ces monuments se trouvait une lionne qui, à ma connaissance, n'a été reproduite jusqu'ici que par des lithographies très-imparfaites (*Gazette ionienne,* 1846, p. 70, et Mustoxidi, *ouvrage cité*). Cette statue a été transportée au palais du gouverneur, aujourd'hui palais du roi. M. Riemann, membre de troisième année de l'École, dans le voyage qu'il a fait durant l'été et l'automne de cette année, en vue d'une description générale des sept îles Ioniennes, a jugé, avec raison, que ce monument méritait d'être photographié. J'ai l'honneur d'adresser cette reproduction à la Com-

pagnie; je me suis assuré qu'elle était exacte en étudiant avec soin le monument original, quand je suis passé récemment à Corfou.

Cette lionne a été découverte près d'un tombeau célèbre, celui de Ménékrate, qui porte une inscription écrite en lettres corinthiennes de style très-ancien. (Mustoxidi, *ouvrage cité,* et, pour la bibliographie, *Archeologische Zeitung,* 1846, n° 48.) M. Riemann ne pense pas que la statue fît partie de ce tombeau. Elle appartient cependant à une antiquité reculée. Elle est une des œuvres les plus précieuses que nous possédions de la sculpture primitive chez les Grecs, et elle a surtout le mérite de nous faire comprendre comment cette sculpture traitait les animaux.



La pose générale, la poitrine, le dos, les pattes rappellent, à beaucoup d'égards, la sculpture égyptienne. L'artiste n'a pas accentué les muscles, il a préféré les lignes droites et les plans très-simples. La tête, au contraire, témoigne déjà d'un effort original. Elle est légèrement inclinée et tournée à droite. Les replis de la peau y sont marqués avec précision; la structure osseuse est facilement reconnaissable. Nous retrouvons ici des principes qu'il est facile de constater dans d'autres sculptures antiques, en particulier sur le marbre du guerrier de Marathon. Il semble donc que nous soyons en présence d'une œuvre de

transition où il est possible de faire la part du génie propre à la Grèce et d'une tradition antérieure au libre développement de ce génie.

La matière est une pierre grise, assez tendre, qui paraît avoir été employée fréquemment dans les îles Ioniennes pour les bas-reliefs et pour les inscriptions.

Les objets découverts dans les fouilles de Mycènes viennent d'être apportés à Athènes. Je n'ai pu voir encore à loisir que les vases et autres fragments céramiques, qui sont évidemment de style très-ancien et conformes à ce que nous savions déjà par Dodwell et par M. de Witte des poteries de Mycènes. Dès que j'aurai étudié la collection entière, et surtout les objets d'or qui sont si nombreux, j'aurai l'honneur d'en adresser la description à la Compagnie.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, mes sentiments les plus respectueux,

Albert Dumont,
Correspondant de l'Académie.

APPENDICE N° I.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 3 NOVEMBRE 1876.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. N. DE WAILLY,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1876.

Messieurs,

Mon premier devoir, comme interprète de l'Académie, est de consacrer quelques paroles à la mémoire des confrères

que nous avons perdus dans le cours de cette année : année funeste, puisqu'en deux mois à peine la mort a frappé M. Mohl, M. de la Grange, M. Didot et M. Guigniaut. Je reculerais devant cette tâche, si j'étais obligé d'apprécier leurs travaux; car je n'ai ni le temps ni les connaissances nécessaires pour le faire convenablement. Mais si je ne suis pas bon juge des savants et de leurs aptitudes diverses, j'ai pratiqué les hommes et j'ai connu leur caractère, qui vaut mieux encore que leur science, et qui risque davantage de tomber dans l'oubli. Tandis que les recherches d'un savant, inscrites dans ses ouvrages, peuvent se transmettre à plusieurs générations de lecteurs, les qualités de l'homme ne laissent de trace que dans le souvenir de quelques contemporains, qui doivent bientôt disparaître à leur tour. C'est donc un pieux devoir de se recueillir en face de la mort pour contempler, avant qu'ils s'effacent, les traits les plus saillants de ces visages qui cessent à peine de nous sourire et de nous parler.

Il me semble voir encore sur ces bancs M. Mohl, avec sa figure grave, où perçait cependant la bonté de son cœur. Dire tout le bien qu'il a fait serait impossible, car il en a fait beaucoup, et il se cachait pour le faire. Mais, si grande que fût sa bonté, elle ne dégénérait pas en complaisance : il ne sut jamais rendre service aux dépens du bon droit, qu'il aimait, non pas avec l'emportement d'une nature ardente, mais avec une fermeté calme et inébranlable. La vérité lui était aussi chère que le bon droit, et jamais on n'obtint de lui qu'il déguisât une critique, ou qu'il donnât à une approbation la forme exagérée de la louange : il appliquait à tout l'exactitude de sa méthode scientifique. De là vient aussi que cet orientaliste éminent, qui s'élevait sans effort aux plus hautes spéculations de la philologie, savait descendre jusqu'aux plus humbles détails de l'administration. C'était chez

lui comme un goût naturel, qu'il aimait à satisfaire; et nous lui en avons fourni l'occasion, lorsque, tenant compte de nos intérêts autant que de ses convenances, nous l'avons appelé dans la commission administrative de l'Institut. C'est là qu'on l'a vu, pendant de longues années, traiter notre budget comme il traitait le sien, proscrivant les dépenses inutiles afin de réserver de larges ressources pour les dépenses nécessaires. Personne mieux que lui n'a compris que, pour être toujours prêt à se montrer généreux, il faut vivre dans l'ordre et dans la règle : voilà pourquoi il pouvait donner aux autres beaucoup de son temps et de son argent, sans jamais faire tort ni à ses études, ni à cette hospitalité simple et cordiale qui attirait chez lui l'élite des savants de tous les pays. Des liens de famille et d'anciennes relations l'attiraient chaque année dans sa patrie d'origine et dans celle de sa fidèle compagne; mais après une courte absence il rentrait avec bonheur dans sa patrie d'adoption, où l'attendaient ses livres et ses meilleurs amis. Un des plus anciens et le plus illustre de tous, Eugène Burnouf, mérite assurément que nous lui rendions grâce d'avoir préparé et patronné l'élection d'un confrère qui devait à tant de titres honorer notre Académie.

C'est en 1846, deux ans après M. Mohl, que M. le marquis de la Grange est entré dans notre Compagnie. Il était de ceux qu'on appelle les privilégiés de la fortune et de la naissance; mais de tels privilèges ne sont pas sans inconvénient dans un pays où trop de personnes s'imaginent que l'inégalité nécessaire des biens et des conditions est en opposition avec le principe de l'égalité devant la loi. Ce n'est point ici, Messieurs, qu'une telle erreur pourrait avoir cours; il est de tradition au contraire que l'aristocratie de naissance est la bienvenue parmi nous quand elle se recommande par la science et par le talent. M. le marquis de la Grange, qui avait tous les titres nécessaires pour obtenir vos suffrages, en avait d'au-

tres pour mériter votre affection. Je lui ferais tort si je me contentais de vanter l'urbanité de ses manières; la politesse suffit entre gens qui ne se rencontrent que de loin en loin; mais, quand on se voit souvent, il faut quelque chose de plus intime, je veux dire la bienveillance qui part du cœur. M. de la Grange a vécu parmi nous pendant trente ans sans jamais démentir ce caractère aimable et affectueux qui lui gagnait l'amitié de tous ses confrères. Mais il valait encore mieux que nous ne pensions, et un des secrets de sa vie nous fut révélé au moment où sa dépouille mortelle, avant d'être transportée loin de Paris, allait descendre dans les caveaux de l'église où nous lui avons rendu les derniers devoirs. Un cardinal français voulut adresser un dernier adieu à celui dont il avait été l'archevêque et l'ami. Il nous apprit que M. de la Grange avait contribué pour une large part au rétablissement d'un nombre considérable de paroisses qui, faute d'argent, étaient restées sans prêtres, dans le diocèse de Bordeaux. Votre président, qui n'avait pas le droit de prendre la parole dans le lieu où nous étions alors réunis, remplit un devoir aujourd'hui en faisant entendre ici l'écho de cette belle oraison funèbre. Je dois ajouter qu'un bienfait d'un autre genre restera désormais attaché au nom de M. de la Grange : c'est la fondation d'un prix qui figurera dans le programme annuel de nos concours. Nous avons appris avec gratitude que notre regretté confrère nous avait légué la somme nécessaire pour encourager l'étude des anciens poëtes de la France, par des travaux dont il a laissé lui-même un excellent modèle.

Après M. de la Grange, le doyen des académiciens libres, la mort nous a enlevé M. Firmin Didot, que nous avons à peine possédé trois ans; mais, quand se fit cette élection si tardive quoique si méritée, elle était assurée depuis longtemps par le consentement tacite de l'Académie. Quoique le plus

sage en fait d'élection soit de saisir une occasion dès qu'elle se présente, les choses se passèrent tout autrement pour M. Didot. Ses amis, qui avaient toujours en perspective des occasions favorables, ne se pressaient pas de réaliser un projet dont le succès ne leur semblait jamais douteux. Quant à lui, par la date, le nombre et la variété de ses travaux, il aurait été autorisé à se montrer moins patient que ses amis et à ne pas attendre si tard pour se mettre sur les rangs. Mais il y avait en lui tant de vie et d'activité qu'il ne sentait pas les atteintes de la vieillesse, et qu'il est devenu octogénaire presque à son insu, s'inquiétant beaucoup moins de poser sa candidature que de continuer à en accroître les titres. On peut dire, en effet, que pendant le cours de sa longue existence il n'a pas cessé d'étendre et de compléter ses recherches, ou de concevoir et d'entreprendre dans ses vastes ateliers quelqu'une de ces grandes éditions qui, en propageant le renom de l'imprimerie fondée par ses aïeux, devaient tant profiter à l'érudition classique et à celle du moyen âge. C'est ainsi que ses propres études et ses relations comme imprimeur de l'Institut l'amenèrent à connaître intimement tous les membres qui se sont succédé pendant plus d'un demi-siècle dans notre Compagnie, et que, destiné lui-même à en faire partie un jour, il a traversé plusieurs générations d'académiciens sans solliciter leurs suffrages. Cependant nos anciens avaient cédé avant nous à l'attrait de cette physionomie expansive où brillait à la fois tant d'intelligence et de bonté; ils avaient avant nous apprécié les travaux personnels du savant et la haute influence de ce grand industriel qui a mérité à tant de titres d'être salué comme l'ami et le bienfaiteur des lettres. C'est donc leur dette comme la nôtre que nous avons acquittée quand nous avons élu M. Firmin Didot, et je suis leur interprète comme le vôtre, Messieurs, quand je donne à sa mémoire vénérée un témoignage public de respectueuse affection.

J'aurais à remplir un dernier devoir, et le plus sacré de tous, envers M. Guigniaut, qui s'est acquis des droits, non-seulement à l'estime et à l'affection, mais à la reconnaissance de l'Académie. Si je m'abstiens de le faire, c'est parce qu'un orateur plus éloquent va vous raconter cette vie de travail et d'abnégation dont la dernière partie fut consacrée sans partage à notre Compagnie. Qui pourrait mieux que M. Wallon vous parler de celui qui fut son maître à l'École normale, son collègue à la Faculté des lettres, son confrère à l'Institut, son prédécesseur et son modèle dans les fonctions de secrétaire perpétuel? Vous êtes comme moi, Messieurs, impatients de l'entendre, et je vais me hâter d'achever ma tâche en faisant connaître les jugements portés sur les concours de cette année.

Lorsque l'Académie choisit un sujet de prix, elle tient compte avant tout de l'état de la science et des progrès qu'il est possible de réaliser; mais elle ne peut avoir d'avance la certitude que des concurrents répondront à son appel. Nous devons donc nous féliciter d'avoir reçu pour le prix ordinaire cinq mémoires, dont plusieurs sont considérables, quoique à divers titres incomplets ou insuffisants. Dans l'intérêt des concurrents autant que dans celui de la science, il convenait de donner aux auteurs de ces mémoires le temps nécessaire pour rendre leurs travaux tout à fait dignes du prix. En conséquence, l'Académie proroge au 31 décembre 1877 le concours *sur la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.*

Elle proroge aussi, mais jusqu'au 31 décembre 1878, le concours ouvert pour un des prix Bordin sur une question importante d'histoire orientale : *Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.*

Ceux qui connaissent les habitudes de l'Académie ne s'étonneront pas qu'elle ait fait une mention spéciale de la numismatique dans l'énoncé de cette question. Si l'étude des médailles, dans l'opinion d'un grand nombre de personnes, a pour objet principal de satisfaire la curiosité de l'archéologue et le goût délicat de l'amateur, qui admire dans ces monuments la perfection de l'art chez les anciens, il y a longtemps que cette étude, élevée au rang de science, est devenue entre les mains de la critique comme un de ces instruments de précision qui s'appliquent à la mesure du temps et de l'espace. Ce n'est donc pas seulement à l'archéologie et à l'art que M. Allier de Hauteroche a rendu service en fondant un prix annuel de numismatique ancienne; il a bien mérité aussi de l'histoire, en fournissant le moyen d'en combler les lacunes et d'en résoudre les problèmes les plus difficiles. L'occasion de décerner ce prix ne s'est pas présentée cette année; mais nous savons par expérience que le champ de la numismatique, lorsqu'il se repose, prépare de plus abondantes moissons.

La numismatique du moyen âge a d'ailleurs fourni un dédommagement à l'Académie. Un prix biennal, fondé par Mme veuve Duchalais pour l'encouragement d'une science où son fils s'est fait un nom, a été partagé entre deux auteurs. Le premier, M. G.-E. Schlumberger, a obtenu une somme de 500 francs pour un ouvrage intitulé : *Des bractéates d'Allemagne; considérations générales et classification des types principaux*. Le second, M. Heiss, a mérité qu'on lui attribuât 300 francs pour sa *Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne*.

Quant au concours des Antiquités de la France, il est sans exemple qu'il ne suscite pas de nombreux émules, et l'Académie éprouve chaque année le regret de ne pouvoir disposer d'un plus grand nombre de récompenses. Elle décerne la première des trois médailles à une excellente publication de M. Eugène

Hucher sur le *Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans.* Ce remarquable monument, construit par un auteur inconnu vers les premières années du XVI[e] siècle, et détruit en 1562 par les huguenots, offrait un des spécimens les plus riches du style qu'on est convenu d'appeler gothique fleuri ou flamboyant : on y comptait jusqu'à deux cent cinquante statues et bas-reliefs. L'architecte en avait tracé, sur une grande feuille de parchemin, un plan complet qui a pâli dans certaines parties, et que M. Hucher, à force de tact et de patience, a réussi à reproduire en *fac-simile*, en y joignant un texte puisé presque toujours dans des écrits contemporains. Il a donc sauvé de l'oubli des éléments d'une valeur incontestable pour l'histoire de la sculpture et de l'architecture françaises.

Au lieu d'étudier un seul monument, M. d'Espinay en a décrit et discuté plusieurs dans une série de *Notices archéologiques*, dont la première partie concerne Angers, la seconde Saumur et ses environs. Il a le mérite d'appeler tour à tour l'histoire au secours de l'archéologie et l'archéologie au secours de l'histoire dans des questions où la critique risquerait de s'égarer si elle se fiait exclusivement à l'une de ces sciences. Je ne puis entrer dans le détail des sujets traités par M. d'Espinay; mais je rendrai fidèlement la pensée de ses juges en disant que sa méthode est excellente, et qu'il fait preuve partout de jugement et de savoir. L'Académie est heureuse de lui attribuer la seconde médaille.

La troisième est accordée à M. Bélisaire Ledain pour son ouvrage intitulé : *La Gâtine historique et monumentale.* Malgré quelques défauts secondaires, qui seront signalés dans un rapport spécial, ce livre, considéré dans son ensemble, est tout à fait recommandable, parce qu'il est le résultat d'études sérieuses et de recherches persévérantes que l'auteur a faites, non-seulement dans les archives locales, mais à Paris dans

les collections manuscrites des Archives nationales et de notre grande bibliothèque.

Après les trois ouvrages que je viens de caractériser trop brièvement, l'Académie en a distingué six autres qu'elle a récompensés dans l'ordre suivant par des mentions honorables :

1° *La guerre de Metz en 1324*, par M. de Bouteiller, avec la collaboration de MM. Léon Gautier et Bonnardot;

2° *Recherches sur les premiers États généraux et les assemblées représentatives, pendant la première moitié du XIVe siècle*, par M. Hervieu;

3° *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, par M. Longnon;

4° *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Nîmes*, par M. Germer-Durand;

5° *Les Anglais en Guienne*, par M. Brissaud;

6° *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet.

C'est malgré moi que je me borne à la simple énumération de ces ouvrages, choisis parmi beaucoup d'autres qui se recommandent aussi par l'importance des sujets et le mérite des auteurs; mais le concours des Antiquités de la France est si riche que depuis longtemps il a fallu lui donner un rapporteur spécial.

Par la même raison, cette mesure a été appliquée aux Écoles françaises de Rome et d'Athènes, dont les travaux ont encore augmenté, cette année, en nombre et en importance. En attendant la savante appréciation qui va en être publiée, je ne ferai que proclamer aujourd'hui les noms des auteurs et les titres de leurs principaux ouvrages.

Les membres de l'École d'Athènes sont MM. Bayet, Bloch, Collignon, Homolle, Riemann et Girard. M. Bayet a étudié l'art chrétien en Orient et la nécropole chrétienne de Milo;

M. Bloch, les règles de la hiérarchie et de l'avancement dans les armées romaines du temps de l'empire; M. Collignon, les vases réunis par la Société archéologique d'Athènes dans son musée; M. Riemann, le texte des Helléniques, et, à ce propos, le dialecte attique chez Xénophon; M. Homolle, les ruines et les inscriptions d'Ostie, ainsi que la distribution de la population entre les dèmes de l'Attique; M. Girard, les ruines de Cumes et les monuments de tout genre qui en proviennent et que renferme le musée de Naples.

L'École de Rome comptait M. l'abbé Duchesne, MM. Muntz, Clédat et Martha. M. l'abbé Duchesne nous a envoyé deux études consacrées, l'une au *Liber pontificalis*, l'autre au manuscrit inédit de Macarios Magnes, apologiste chrétien du IV[e] siècle; M. Muntz a recueilli les matériaux d'une histoire des arts italiens à la cour des papes pendant la seconde moitié du XV[e] siècle et la première moitié du XVI[e]; M. Clédat s'est occupé du manuscrit unique et autographe de la chronique de Salimbene et en a préparé une édition; M. Martha a rédigé un catalogue descriptif et méthodique des sarcophages romains à représentations marines.

L'an dernier, l'Académie avait décerné le premier des prix fondés par le baron Gobert à M. Lecoy de la Marche, qui, après de longues et patientes recherches, avait recueilli dans différents pays et mis en œuvre les matériaux d'une histoire difficile à écrire. En effet, pour employer les expressions de mon éloquent prédécesseur, c'était l'histoire d'un *personnage multiple*, de ce René qui fut « à la fois un roi de Naples, un duc d'Anjou et un comte de Provence, un duc de Bar et un duc de Lorraine ». M. Siméon Luce, à qui cette haute récompense est transférée pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, a dû vaincre une difficulté qui n'était pas moindre; car il avait en face de lui un personnage *double*, le Du Guesclin de la légende et celui de l'histoire,

l'un connu de tous, l'autre ignoré encore même des savants. Il a prouvé que la célèbre chronique de Cuvelier était trop souvent voisine du roman, et qu'il fallait la compléter, l'épurer et la contrôler dans tous ses détails par des textes authentiques, si l'on voulait retrouver la véritable vie de Du Guesclin. C'est en s'imposant ce travail que M. Luce a pu tracer, d'après nature, le portrait de son héros. Il a eu le mérite plus grand encore de représenter, dans une peinture fidèle et complète, la société où vivait Du Guesclin. Il nous introduit non-seulement dans le château féodal, mais dans la chaumière du paysan, et, pénétrant tous les secrets des plus humbles conditions, il montre, à la lumière de l'histoire, l'aisance et l'instruction là où des tableaux trompeurs n'avaient laissé apercevoir que la misère et l'ignorance. M. Luce n'a encore retracé que l'enfance et la jeunesse de Du Guesclin; mais il est intéressé plus que personne à ne pas laisser inachevé un travail si bien commencé.

L'Académie conserve le second prix Gobert à M. Charles Paillard, pour son *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, ouvrage remarquable, qu'il a augmenté d'un troisième volume, et dont je n'ai pas à recommencer l'éloge si bien fait l'an dernier par mon prédécesseur.

Il me reste à parler de trois autres concours dont les récompenses sont aussi fondées par des libéralités particulières.

Si l'*Inventaire du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon*, par M. Armand Rendu, archiviste du département de l'Oise, n'eût pas été dépourvu de tables et d'introduction, il aurait pu être jugé digne d'obtenir le prix fondé par M. de Lafons-Mélicocq, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île de France (Paris non compris)*. Mais, à cause de cette lacune regrettable, l'Académie ne peut accorder à l'auteur qu'un encouragement de mille francs, qui lui prouvera du moins qu'on n'a méconnu ni ses efforts, ni son

exactitude scrupuleuse, ni l'utilité incontestable de son travail.

Le prix fondé par M. Stanislas Julien, *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine,* est accordé à M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, pour sa traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin.* La difficulté et la fidélité de cette traduction, le nombre considérable de notes puisées aux sources originales et qui constituent comme un commentaire perpétuel du texte chinois, l'intérêt d'un travail rempli de renseignements inédits sur la géographie, l'ethnographie et l'histoire de l'extrême Orient, tels sont les motifs principaux qui ont décidé l'Académie à décerner cette distinction à celui que M. Stanislas Julien regardait comme un de ses meilleurs élèves.

M. James Darmesteter a obtenu le prix fondé par Mme Delalande-Guérineau, que l'Académie décerne pour la première fois. Il a envoyé au concours un essai fort remarquable sur la mythologie de l'*Avesta,* intitulé *Haurvatât et Ameretât.* C'est un mémoire relatif à deux *Amshaspands* qui a peu d'étendue, mais qui ouvre la voie en faisant espérer une suite d'études du plus haut intérêt. Quelques traces de subtilité et un certain abus des notes, dont bon nombre devraient trouver place dans le texte, ne pourraient motiver que des critiques légères au milieu des éloges qu'a mérités l'auteur. Son style net, précis et sobre lui permet de discuter clairement les questions les plus abstraites, en même temps que sa méthode prudente et sûre, sa logique exacte et sévère, unies à une grande science philologique, le conduisent à des conclusions qui se recommandent à la fois par la sagesse et la nouveauté.

Ce résumé rapide des jugements portés sur les concours de cette année prouve, une fois de plus, avec quelle ardeur les hommes de notre temps se livrent à l'étude de l'histoire et des sciences qui s'y rattachent. Il prouve aussi quels efforts doit faire une Académie qui veut seconder un tel mouvement scien-

tifique, et trouver dans son sein des juges compétents pour des travaux si nombreux et si variés, dont l'ensemble embrasse tous les peuples connus depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à la civilisation moderne. Si notre Compagnie suffit à cette tâche, c'est parce que chacun de ses membres y consacre avec désintéressement son temps et ses efforts. Il y a des esprits malins ou mal faits qui prétendent que nous travaillons peu, et qu'une fois entrés à l'Académie nous ne songeons plus qu'à nous reposer. Je me contenterai de leur répondre qu'un de nos confrères est entré ici il y a près de soixante ans, et que, loin d'y avoir contracté l'habitude du repos, il persiste à nous donner, aux jeunes comme aux vieux, des exemples d'activité et de travail qu'il n'est pas toujours commode de suivre.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1876, le sujet suivant :

Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.

Cinq mémoires ont été adressés à ce concours; plusieurs sont considérables, mais, à divers titres, incomplets et insuffisants. L'Académie estime que, dans l'intérêt des concurrents autant que dans celui de la science, il est utile de donner aux auteurs de ces mémoires le temps nécessaire pour rendre leurs travaux tout à fait dignes de ses suffrages, et, en conséquence, proroge ce concours à l'année 1878. (Voir page 287.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La première médaille à M. Hucher pour son *Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans* (le Mans, 1875, grand in-folio).

La deuxième médaille à M. d'Espinay pour ses *Notices archéologiques et les enceintes d'Angers* (Angers, 1875, in-8°).

La troisième médaille à M. Bélisaire LEDAIN pour son ouvrage intitulé : *La Gâtine historique et monumentale* (Paris, 1876, in-4°).

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. DE BOUTEILLER pour l'ouvrage qu'il a publié, avec le concours de MM. Léon GAUTIER et BONNARDOT, sur la *Guerre de Metz en 1324*, poëme du XIVe siècle (Paris, 1875, in-8°).

2° A M. H. HERVIEU pour ses *Recherches sur les premiers États généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIVe siècle* (manuscrit de 348 pages in-f°).

3° A M. LONGNON pour son ouvrage intitulé : *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc* (Paris, 1875, in-8°).

4° A M. GERMER-DURAND pour son *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* (Nîmes, 1875, in-8°).

5° A M. BRISSAUD pour son ouvrage intitulé : *Les Anglais en Guienne* (Paris, 1875, in-8°).

6° A M. l'abbé CORBLET pour son *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (Paris-Amiens, 1875, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique, fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, publié depuis le mois de janvier 1875, n'a pas été décerné cette année. (Voir page 288.)

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié depuis le mois de janvier 1873, est partagé inégalement entre M. G.-L. SCHLUMBERGER, auteur d'un ouvrage intitulé : *Des bractéates d'Allemagne; considérations générales et classification des types principaux* (Paris, 1872, grand in-8°, avec planches), et M. Aloïs HEISS pour son ouvrage ayant pour titre : *Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne* (Paris, 1872, in-4°, avec planches).

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. Siméon LUCE pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand (1320-1364)* (Paris, 1876, in-8°).

Le second prix a été maintenu à M. Ch. Paillard pour son *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567* (Paris, 1875-1876, 3 vol. in-8°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1876, la question suivante :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie proroge ce concours à l'année 1878. (Voir page 290.)

PRIX LAFONS-MÉLICOCQ.

L'Académie avait, en 1875, prorogé à l'année 1876 le prix triennal de *dix-huit cents francs,* fondé par M. de Lafons-Mélicocq, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île de France (Paris non compris).*

L'Académie ne décerne pas le prix; elle accorde un encouragement de la valeur de *mille francs* à M. Armand Rendu pour son *Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon* (Beauvais, 1875, in-4°).

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys pour son *Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin* (traduit du chinois) (Genève, 1876, 2 vol. in-4°).

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à *dix mille cinq francs*) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décerne le prix pour la première fois, et elle l'accorde à

M. James Darmesteter pour son ouvrage intitulé : *Haurvatât et Ameretât, essai sur la mythologie de l'Avesta* (Paris, 1875, in-8°).

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1876, 1877 ET 1878.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1877 le sujet de prix suivant qui avait été déjà proposé pour le concours de 1875 :

Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876, *terme de rigueur.*

L'Académie proroge à l'année 1878 le sujet suivant :

Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose. (Voir p. 284.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1877 :

Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

2° Pour le concours de 1878 :

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le khalifat.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876 et le 31 décembre 1877, *termes de rigueur.*

L'Académie propose en outre, pour l'année 1879, le sujet suivant :

Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878, *terme de rigueur.*

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1875 et 1876 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1877. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1877 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1876. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Ce prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1878, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1876.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut: pour le prix Allier de Hauteroche le 31 décembre 1876; pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1877.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1877, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1876, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé: «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le der-

nier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette; l'Île de France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1877*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1877 les sujets suivants :

1° *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des*

textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.

2° *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

3° *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876, *terme de rigueur.*

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1876, le sujet suivant :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Aucun mémoire n'ayant été envoyé sur ce sujet, l'Académie proroge ce concours à l'année 1878.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1877 :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

2° Pour le concours de 1878 :

Étude historique sur les Grandes Chroniques de France.

« A quelle époque, sous quelles influences, et par qui les Grandes Chroniques de France ont-elles été commencées? A quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? Quelles en ont été les rédactions successives? »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876 et le 31 décembre 1877.

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1879, le sujet suivant :

Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes.

Recueillir sur les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

Nota. L'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique, n'est pas comprise dans ce programme.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878, *terme de riguenr.*

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès,* sera décerné, s'il y a lieu, en 1878.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1878.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LAFONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal de *dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LAFONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île de France (Paris non compris)*, n'avait pas été décerné en 1875, et il avait été prorogé à l'année 1876.

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1878; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1875, 1876 et 1877, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1877.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, a mis au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant :

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1874 inclusivement seront admis au concours et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. STANISLAS JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1876.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Dela-

lande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Ce prix, dont la valeur est de *mille francs*, sera décerné, pour la première fois, en 1876, à l'ouvrage que l'Académie jugera le meilleur parmi ceux qui auront été publiés d'un concours à l'autre sur la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.), et qui se rapportent à une époque antérieure au XVIe siècle.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1877.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qu ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

I. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées, enfin par les médailles et les monuments de l'art, surtout les

peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

II. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette période.

2° Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, une liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce.

3° Rechercher les traces que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

III. Étude sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

IV. Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient, qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

V. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'Η et de l'Υ avec l'Ι, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée.

VI. Choisir et interpréter un ou plusieurs chapitres soit de Strabon, soit de Pausanias, sur lesquels les dernières découvertes archéologiques jettent le plus de lumières nouvelles.

VII. Traduire en français et commenter quelques chapitres choisis

dans l'*Onomasticon* de Julius Pollux, surtout parmi ceux qui peuvent être utilement comparés avec les chapitres correspondants des Ἑρμηνεύματα, *Interpretamenta*, ouvrage bilingue récemment publié, sous le nom du même Pollux, par M. Boucherie, dans le tome XXIII des *Notices et Extraits des manuscrits.*

VIII. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique au delà du lac de Manyas (l'*Aphnitis* des anciens), sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor,* vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines, qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape?), existait encore au XIIIe siècle; il en est question dans Nicétas Choniate, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B de l'édition du Louvre) et dans Georges Acropolite (p. 31, l. 9; p. 37, l. 21; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn). — Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

IX. Faire l'histoire critique du Pirée d'après les monuments, les inscriptions et les auteurs anciens.

Il est expressément recommandé aux membres des deux Écoles de tenir l'Académie au courant de toutes les découvertes épigraphiques et archéologiques qui se font en Grèce et en Italie. Ils devront envoyer à l'Académie des copies, des dessins, surtout des estampages et des photographies, en les contrôlant, autant qu'il est possible, par l'examen attentif des monuments originaux.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes, jadis dressé par M. Émile Burnouf, amélioré par lui à plusieurs reprises et dont la publication, sous sa dernière forme, est attendue, reste au programme des études de l'École, pour être sans cesse complété.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique,

rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1875, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Havet (Julien-Pierre-Eugène),
Berger (Élie),
Bémont (Charles),
Demaison (Louis),
De Manneville (Aymar),
Vaesen (Joseph-Frédéric-Louis),
Martin (Henri-Marie-Radegonde),
De Flamare (Louis-Henri-Adam).

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. JOSEPH-DANIEL GUIGNIAUT,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

Notre Académie est depuis quelque temps cruellement éprouvée. L'année 1875 nous avait ravi, au mois de janvier, M. d'Avezac, ce géographe érudit, ce curieux investigateur des particularités les plus rares et les moins connues de la science à laquelle il s'était adonné; au mois de septembre, M. Brunet de Presle, si cher à tous par l'aménité de son caractère, si dévoué aux lettres grecques dans tous les âges de la Grèce, depuis l'antiquité jusqu'à l'Athènes de nos jours. L'année 1876 était à peine commencée (4 janvier), qu'elle nous enlevait M. Mohl, émigré, dès sa jeunesse, de l'Univer-

sité de Stuttgard au Collége de France, auprès de la chaire de Silvestre de Sacy, nationalisé Français par amour pour les langues orientales, et qui, digne condisciple, désormais concitoyen des Chézy, des Stanislas Julien, des Eugène Burnouf, partagea avec eux les distinctions et les hauts emplois dont la France aime à récompenser le talent de quelque part qu'il lui vienne; puis M. le marquis de la Grange (17 janvier), M. A. Firmin Didot (22 février), dont M. le Président vient de faire un si touchant éloge. Le mois suivant nous avions à déplorer la mort de M. Guigniaut. Si l'hommage que le secrétaire perpétuel doit rendre en votre nom à nos anciens confrères s'adresse aujourd'hui au dernier de ceux que nous avons perdus, vous comprendrez, je crois, les raisons de cette préférence et vous la pardonnerez assurément à celui qui est aujourd'hui votre organe. M. Guigniaut s'était fait des titres considérables auprès de vous par les treize ans passés avec tant de dévouement dans les fonctions de secrétaire perpétuel. Il avait des droits tout particuliers sur moi par le patronage dont il m'a honoré depuis mes premiers débuts dans l'enseignement jusqu'à ce jour si avancé déjà dans ma carrière. C'est une dette sacrée dont il m'est doux de m'acquitter sans retard et pour vous et pour moi.

Joseph-Daniel Guigniaut est né à Paray-le-Monial, le 26 floréal an II (15 mai 1794). On était au plus fort de la Terreur. Les noms des saints venaient d'être rayés du calendrier. Ceux qui les portaient les répudiaient pour chercher des patrons parmi les personnages des anciennes républiques, ou même, plus humblement, pour prendre les noms des choses qui remplaçaient les saints dans la nomenclature des jours, comme, par exemple, le conventionnel *Pioche-Fer* Bernard, un des proconsuls de la Bourgogne. Le père de l'enfant fit un choix plus délicat : il lui donna le joli nom du mois qui

l'avait vu naître : Floréal. Les prénoms qui l'ont remplacé depuis lui viennent, sans doute, d'un oncle, Joseph-Daniel Guigniaut, qui figure comme témoin dans l'acte de naissance.

Il fit ses études au petit collége de Paray, sous un maître nommé Lacombe, ancien médecin de Paris, échoué là on ne sait comment. C'était un homme de grand sens et de bon jugement qui s'intéressa vivement au jeune élève dont il appréciait l'ardeur et la précoce gravité. Un autre médecin, parent de la famille, eut d'abord la pensée de le tourner vers la médecine, et on lui fit faire quelques études préliminaires; mais le goût des lettres l'emporta chez le jeune écolier. Selon son désir, on se décida à lui faire achever ses études classiques à Paris. Il entra au lycée Impérial (Louis-le-Grand) où il eut pour professeur Burnouf le père, et prit rang parmi les premiers de sa classe.

Il fut admis à l'École normale en 1811, n'ayant que dix-sept ans. Il y trouvait Victor Cousin, entré, dès la fondation, à l'École en 1810, et il avait pour camarades de promotion Augustin Thierry et Patin : Patin auquel il rendait les derniers devoirs quinze jours avant que, dans la même église, nous eussions à les lui rendre à son tour. En sortant de l'École, il professa, sous un titre modeste sans doute, les humanités au lycée Charlemagne, émule du lycée Impérial; et ses affections se partagèrent dès lors entre ces deux établissements, rivaux de gloire dans les concours. En 1818, par l'influence de Royer-Collard, il rentrait à l'École comme maître cette fois, maître de conférences d'histoire. Il y forma des élèves qui dès lors lui demeurèrent fidèlement attachés : tel est mon vénérable ami l'abbé Rara qui, dans sa retraite solitaire, ne m'a jamais parlé de lui sans émotion et lui garde un pieux souvenir. L'École fut licenciée en 1822, grave épreuve pour un débutant de son mérite. Le journalisme a bien souvent ravi de jeunes professeurs à l'Université, l'Université gémissant,

bonne mère, de les voir, à peine éclos à l'agrégation, se jeter dans une littérature pour laquelle elle ne les savait pas nés. Le journalisme, en pareille circonstance, semblait être pour le jeune maître un refuge naturel : la politique devait compter un soldat de plus dans l'opposition. Mais le jeune Guigniaut avait commencé des études qui avaient pris possession de son âme. Fortifié dans la connaissance du grec par son enseignement du lycée, habitué à en user pour l'histoire dans ses conférences de l'École normale, il avait mis à profit ce qui lui était resté de loisir pour s'initier à une langue qui, bien que parlée à nos frontières, était généralement en France plus inconnue que les langues mortes, l'allemand; et il s'était mis ainsi en mesure de suivre le mouvement d'érudition qui se produisait de l'autre côté du Rhin. Aussi, tandis que ses jeunes collègues de l'École normale allaient se mêler aux combats journaliers de la presse, lui, il se plongea dans l'étude des religions de l'antiquité.

Il s'était mis à lire, avec une véritable passion, un ouvrage publié de 1810 à 1812, à Leipzig, sous le titre de *Symbolique et Mythologie des anciens peuples et des Grecs en particulier,* par G.-Fr. Creuzer. L'ouvrage l'avait séduit et par les horizons qu'il lui ouvrait au delà des limites, un peu étroites, où s'était tenue dans les derniers temps l'étude de la mythologie en France, et par ce grand appareil d'érudition qui rassurait de la hardiesse des conjectures par la masse des textes allégués à l'appui. M. Guigniaut, tout pénétré de son sujet, ne souhaitait qu'une chose : c'était de pouvoir, par une traduction, communiquer au public français la jouissance qu'il y trouvait lui-même; et son rêve se réalisa. Notre confrère M. Albert Maury, qui fut appelé à donner son concours à l'achèvement de ce grand ouvrage, nous a raconté, dans une très-intéressante notice[1], comment il fut commencé.

[1] *Revue politique et littéraire*, n° 43 (22 avril 1876).

Millin était mort comme il s'apprêtait à donner une deuxième édition de sa *Galerie mythologique*, publiée en 1821. Le libraire Soyer, qui était propriétaire de l'ouvrage, cherchait quelqu'un qui revît le texte et complétât les planches. On lui parla de M. Guigniaut. La proposition fut accueillie de part et d'autre avec cette modification : que l'on substituerait au texte vieilli de Millin la traduction de la *Symbolique* de Creuzer, dont la nouvelle édition venait de paraître. Mais ni le libraire ni le jeune auteur ne savaient quel marché ils faisaient. Le libraire voulait un travail qui lui permît de profiter de la vogue assurée à l'œuvre de Millin par le succès de la première édition : quoi de plus rapide qu'une traduction? et il associait à un livre favorablement accueilli en France un ouvrage célèbre en Allemagne. M. Guigniaut voyait un moyen de faire connaître à la France, sous le couvert et comme à la suite d'un ouvrage goûté du public, un livre qui l'avait tant charmé lui-même. Le libraire ne se doutait pas qu'un quart de siècle s'écoulerait avant qu'il pût voir la fin de l'entreprise; et M. Guigniaut, que toute sa vie de savant serait absorbée dans une œuvre où le public superficiel, ne jugeant un livre que sur son titre, pourrait ne voir qu'une traduction.

Si ce livre tarda si longtemps à s'achever, c'est qu'il n'est pas une traduction; et, dès l'abord, M. Guigniaut était bien résolu à en faire autre chose. L'ouvrage devait avoir trois volumes, chacun divisé en deux parties : l'une consacrée à la traduction du texte, c'était la part de l'auteur allemand: l'autre aux notes et éclaircissements, c'était là part de l'érudit français. Mais M. Guigniaut ne sut pas rester absolument fidèle à ce plan. D'abord il ne put s'en tenir à la traduction littérale du texte allemand. Il y trouvait des défauts de composition qui, dépouillés des voiles de la langue originale, eussent été beaucoup plus choquants pour un lecteur fran-

çais. Il en fit donc une traduction libre et pour mieux dire un remaniement de fond en comble : travail pénible où il ne pouvait suivre, comme il l'eût voulu, son auteur, ni s'abandonner entièrement au mouvement de sa propre pensée. En second lieu les notes et éclaircissements, au lieu d'être un simple commentaire, devenaient des dissertations véritables où l'auteur se donnait d'autant plus volontiers carrière, qu'il s'était trouvé gêné ailleurs.

Lié par les conditions de la publication, M. Guigniaut ne put donc prendre le parti auquel il se serait arrêté, sans doute, s'il n'avait eu qu'à se résoudre d'après l'expérience de ses premiers efforts : fondre le tout en un seul jet sur un plan conçu par lui-même, où Creuzer serait entré pour les idées et le développement qu'il eût été bon de lui emprunter, mais où l'auteur français, libre dans ses allures, aurait présenté à leur vraie place et sous le meilleur jour les résultats de ses recherches personnelles. Au lieu de cela, il se vit condamné à porter la chaîne de son auteur, sauf à s'en dégager dans les dissertations.

Le commencement du livre était ce qui offrait le plus de difficultés. Creuzer y traitait des religions de l'Égypte, de l'Inde et de la Perse : de l'Égypte, avant que Champollion eût donné la clef de ses fastes historiques et religieux par la lecture des hiéroglyphes[1]; de l'Inde et de la Perse, avant qu'Eugène Burnouf eût déchiffré la langue originale du Zend-Avesta (1830); et la seconde édition n'avait qu'imparfaitement suppléé à ce qui faisait complétement défaut dans la première. M. Guigniaut pouvait aller plus loin. Sans être

[1] La fameuse *Lettre à M. Dacier,* où il expose les principes de lecture des noms de princes écrits en caractères hiéroglyphiques, fut communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 17 septembre 1822; le *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens,* qui résume l'ensemble de ses découvertes, fut publié en 1824.

initié aux études orientales, il était en rapports intimes avec ceux qui travaillaient alors à les étendre : avec Silvestre de Sacy, le père des orientalistes modernes, avec Chézy, Étienne Quatremère, Champollion, Abel Rémusat, Eugène Burnouf; mais, pendant qu'il remaniait son auteur, la science marchait à ses côtés, et, si prompt qu'il fût à en consigner les résultats dans son travail, elle dépassait le lendemain le point où il avait dû se fixer la veille. Ses livres consacrés à l'Égypte et à l'Inde eussent-ils été les derniers de l'ouvrage, ils se trouveraient encore arriérés aujourd'hui.

Le premier volume, texte et notes, parut en 1825, comprenant, avec l'introduction, les religions de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte.

Creuzer avait commencé par l'Égypte. M. Guigniaut fit à l'ouvrage qu'il traduisait un premier changement en commençant par l'Inde et la Perse. On l'en a blâmé, et, au point de vue de l'antériorité historique, il aurait eu tort sans doute : les monuments les plus anciens de l'Inde n'approchent pas de l'antiquité des monuments égyptiens. Mais, au point de vue de l'origine des religions qui ont régné dans l'ancien monde, il avait raison. Les montagnes et les plateaux de l'Indoustan sont le vrai berceau des populations qui se sont répandues dans l'Occident, emportant leur culte avec elles. Quoique d'un temps postérieur, les livres religieux de l'Inde et de la Perse mettent sur la voie d'une religion de date plus reculée. Il était donc légitime de leur donner le premier rang.

La première partie du second volume fut publiée en 1829 : on y trouvait les religions de l'Asie Mineure, de la Grèce et de l'Italie, mais point de notes. Une seconde partie de ce même volume, consacrée aux grandes divinités de la Grèce et à leurs analogues en Italie, qui parut en 1835, n'en contenait pas davantage. C'était le remaniement du travail de Creuzer, sans le contingent d'études personnelles que le tra-

ducteur, dans son plan primitif, réservait à la seconde partie de chaque volume. C'est que le rétablissement de l'École normale sous le nom d'École préparatoire (1826) avait fait perdre à M. Guigniaut les loisirs que la suppression de la même École en 1822 lui avait faits. Dès 1826, il y était rentré comme maître de conférences de littérature grecque; en 1828, en même temps qu'il suppléait Boissonade à la Faculté des lettres, il devenait à l'École directeur des études.

« Il avait fallu, dit notre confrère M. Maury dans la notice que j'ai citée déjà, il avait fallu la haute estime qu'avait laissée dans l'Université le jeune helléniste pour qu'on lui confiât des fonctions aussi importantes et aussi délicates; » — car on n'était pas rassuré touchant ses opinions. Les *Religions de l'antiquité* se taisaient sur la Bible, et le jeune professeur était suspect d'être philosophe : il avait dédié son ouvrage à son ancien camarade et collègue Victor Cousin.

« Vatimesnil (continue M. Maury), alors ministre de l'instruction publique, avec l'esprit qui l'animait, ne s'arrêta pas aux objections qu'on lui fit; mais il promit à ceux qui blâmaient cette nomination de ne pas laisser au jeune directeur des études ses coudées franches et d'en faire surveiller l'enseignement par un maître de conférences à l'abri de tout soupçon de philosophisme; d'un catholicisme, d'un royalisme manifestes. Les *ultras*, les disciples de Frayssinous se tinrent pour satisfaits. Le surveillant donné à Guigniaut était Michelet. »

Notre confrère ajoute en note : « Je tiens cette anecdote de la bouche même de Guigniaut. » On ne peut donc la révoquer en doute. Mais il n'en faut pas forcer le sens. Notre ancien maître n'a pu avoir d'autre pensée que d'opposer, en un contraste piquant, la défiance dont il était l'objet lui-même et la confiance absolue que l'on avait en M. Michelet : confiance bien méritée quant au talent, et qu'il ne trompa à aucun égard dans le cours de son enseignement à l'École. Je ne parle ni de

catholicisme ni de royalisme, je parle de cette élévation de pensée, de cette haute impartialité, de cet enthousiasme pour tout ce qui était grand et beau, qui se manifestaient dans ses leçons. Ceux qui, comme moi, ont suivi son cours de 1831 à 1834, époque où il devint suppléant de M. Guizot à la Sorbonne avant d'arriver au Collége de France, en ont gardé une impression que les écarts postérieurs de ce grand talent n'ont pas effacée, et leur affection, quoique douloureusement mise à l'épreuve dans la suite de sa carrière, lui est restée fidèle jusqu'à la fin.

L'École préparatoire reprit son nom d'École normale après la révolution de 1830, et M. Guigniaut, de directeur des études, en devint le directeur. Ses amis étaient arrivés au pouvoir, et lui-même se rattachait par toutes ses sympathies à la cause triomphante. Mais ce triomphe, en lui donnant un titre plus haut, lui suscitait plus de difficultés. S'il avait fallu du tact et de la prudence pour gouverner l'École dans cette fermentation de l'opinion qui précéda la révolution de 1830, il y fallait des qualités plus fortes au milieu des troubles périodiques de la rue dont le retentissement arrivait bien jusque dans la cour du Plessis. Son attitude ferme et modérée sut en prévenir le contre-coup dans les imaginations les plus ardentes et l'École lui doit d'avoir traversé cette crise à son honneur. C'est au commencement de cette période, en 1831, qu'entré à l'École je commençai à le connaître, et, pendant trois ans passés sous sa direction, j'ai pu apprendre tout ce qu'il y avait d'élévation dans son esprit, de fermeté dans son caractère et de bonté dans son cœur. La direction alors n'était pas séparée de l'enseignement. M. Guigniaut continuait de professer l'histoire de la littérature grecque, en seconde année; et il montrait, dans l'une et dans l'autre de ces fonctions, un dévouement absolu à ses devoirs.

On murmurait bien quelquefois de la sévérité de la disci-

pline. L'École normale n'avait pas, comme aujourd'hui, trois mois de congé aux grandes vacances, dix ou douze jours à Pâques, la sortie du dimanche entier jusqu'à dix heures ou dix heures et demie, et une fois par mois la rentrée à minuit. L'École, confinée dans les bâtiments du Plessis, dépendances du lycée Louis-le-Grand, tenait un peu du régime de collége : deux mois de vacances au plus, trois jours de congé à Pâques, sortie à une heure le jeudi, à midi le dimanche, et rentrée à neuf heures; lever à cinq heures en toute saison. Mais il était si évident que l'étendue des matières de chaque cours ne comportait pas plus de loisirs, que l'on en prenait son parti, trop heureux de profiter du temps que ne nous marchandaient pas nos maîtres de conférences : les Mablin, les Michelet, les Patin, les Gibon, les Rinn, les Ampère, les Burnouf.

Pourtant on murmurait bien quelquefois aussi contre M. Guigniaut, comme professeur, lorsque, commençant sa leçon à dix heures et demie, il nous retenait fort au delà de l'heure du dîner. Mais, après qu'on avait dîné, on savait apprécier cette abondance d'érudition et ce zèle qui faisait que, s'il demandait aux élèves plus qu'il n'était voulu par le règlement, il donnait, lui, à ses conférences, bien au delà de ce qui était exigé. Ce qu'on appréciait surtout et en tout temps, c'est son attachement à l'École et aux élèves de l'École. Quand on entrait dans cette maison, on ne relevait pas seulement de lui pendant trois ans, on était à lui pour toujours. Quiconque avait passé par l'École restait l'objet de sa sollicitude. Il ne se bornait pas à faire bien placer un élève à la sortie, il le suivait avec le même intérêt dans toute sa carrière; j'en puis témoigner par moi-même, et beaucoup d'autres lui rendront avec moi ce témoignage.

M. Guigniaut a donc rempli, dans toute leur plénitude, les devoirs de directeur de l'École normale. Au-dessus de lui, l'École avait un patron au Conseil supérieur de l'instruction pu-

blique. Dans la répartition des divers grands services de l'enseignement entre les membres de ce conseil, elle avait été attribuée au plus illustre de ses anciens élèves, à V. Cousin; et Cousin avait voulu montrer que, même dans les plus hautes régions, on ne déroge point à enseigner. Professeur suppléé à la Sorbonne, il faisait à l'École des leçons dont les élèves particuliers de philosophie ne furent pas les seuls à profiter. Mais il désirait avoir une part d'action plus grande dans la direction de l'École; et M. Guigniaut, quoique plein de déférence pour sa position et pour tous ses titres, non moins que d'affection pour sa personne, n'était pas homme à rien céder des droits dont il était investi comme directeur.

Ce fut ce qui détermina son départ. Cela n'eut pas le caractère d'une disgrâce. Il entrait à la Faculté des lettres, où il devenait collègue de Boissonade, son ancien titulaire, de Victor Le Clerc, de Patin, de Villemain, de Cousin lui-même. Mais il ne semblait pas qu'il y fût appelé par des raisons de convenance entre ses études et la chaire qui était à remplir. Il enseignait la littérature grecque à l'École normale; il poursuivait son histoire des religions de l'antiquité : or la chaire vacante était une chaire de géographie. De plus, pour y être nommé, il fallait être docteur, et M. Guigniaut ne l'était pas. Il accepta toutes les épreuves. Il fit ses deux thèses de doctorat, l'une sur Hermès (*De Ἑρμοῦ seu Mercurii mythologia*), l'autre sur la *Théogonie d'Hésiode* : c'étaient deux sujets qu'en raison même de ses travaux de conférences ou de cabinet il possédait à fond. Il les traita avec une sûreté de vue que l'on pouvait attendre de son érudition et une sobriété qui n'était pas dans sa nature; disons aussi une brièveté qui n'est plus guère imitée aujourd'hui et qui du reste ne se ferait pas facilement agréer : l'une des deux thèses a vingt-huit pages, l'autre quarante. De telles proportions exigent un travail achevé; et dans les grandes lignes de ces deux morceaux on sentait une main de maître.

Il dédiait la thèse latine à son ancien professeur Burnouf le père; sa thèse française, aux élèves de l'École normale, « comme un exemple que leur devait peut-être leur chef depuis sept ans, et leur constant ami. » C'est une leçon qu'il leur donnait encore et un adieu qu'il leur adressait.

La chaire de géographie était passée comme héréditairement de Barbier du Bocage père à Barbier du Bocage fils. Le premier, élève de Danville, avait été l'auxiliaire de Choiseul-Gouffier, de Sainte-Croix et de plusieurs autres, même à l'étranger; le second avait surtout vécu du renom de son père. La succession n'avait rien d'écrasant. M. Guigniaut, il est vrai, n'avait jamais enseigné spécialement la géographie; mais il avait enseigné l'histoire, et la géographie peut être envisagée sous deux points de vue : l'un physique, l'autre historique. Le nouveau professeur ne pouvait méconnaître que la géographie physique est le fondement de la géographie historique, et il n'eut garde de la négliger dans ses travaux préparatoires; mais il commença par prendre l'autre pour sujet de ses leçons, et d'abord, comme on le devait attendre de ses études antérieures et de son goût personnel, il retraça l'histoire de la géographie dans l'antiquité. Cela seul le forçait à étudier la géographie physique et même mathématique, comme moyen de contrôle ou de rectification appliqué aux théories des anciens géographes. Il en arriva ainsi à la science complète de la géographie comparée. La parfaite connaissance qu'il avait de la langue allemande lui permettait de se tenir au courant des travaux accomplis sur cette matière de l'autre côté du Rhin. Il sut en mettre à profit les résultats et montrer par ses leçons, à son tour, ce que peut une critique habile associée à une solide érudition.

Diverses publications se rattachent à cette époque de la vie de notre confrère. Il avait rédigé pour la traduction de Tacite, par Burnouf, deux dissertations : l'une, sur *la Vénus de Paphos;*

l'autre, sur *le Dieu Sérapis et son origine, ses attributs et son histoire;* dissertations qui furent tirées à part en 1827 et 1828. Il avait donné, en 1828, dans la *Biographie universelle* de Michaud, un grand article sur l'antiquaire danois Zoëga, l'un des précurseurs des études égyptiennes à la fin du dernier siècle, et quelques autres dans le *Globe* et le *Lycée,* dont il était collaborateur avec plusieurs universitaires de son temps. Depuis il inséra un assez grand nombre de morceaux dans l'*Encyclopédie des gens du monde :* les uns se rapportant à ses études sur les religions de l'antiquité, comme les articles *Mythologie, Oracle;* les autres dérivés de ses leçons de littérature grecque à l'École normale, *Aristote, Hérodote, Hésiode, Homère;* d'autres, enfin, de son cours de géographie, *Ptolémée, Strabon, Xénophon* (1840-1844). Plus tard encore il écrivit dans la *Revue de philologie,* de M. Léon Renier, dans la *Revue archéologique,* dans le *Bulletin de la Société de géographie.* Dès 1837, M. Guigniaut avait conquis une place assez distinguée dans le monde savant pour que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sans attendre l'achèvement de son grand ouvrage, l'appelât au fauteuil laissé vacant par la mort de Van Praet[1].

C'était pour lui un puissant encouragement à le terminer. La Faculté des lettres, tout en lui prenant le temps considérable qu'exige la préparation d'un cours consciencieux, lui laissait néanmoins plus de loisir qu'il n'en avait eu quand il avait à joindre dans l'École normale les soins du professorat à ceux de l'administration. Il en usa donc pour reprendre la publication des *Religions de l'antiquité.* Il donna en 1839 la première partie du tome III, le livre VII de l'ouvrage, comprenant surtout le culte et les mystères de Bacchus et la doctrine des mystères; puis en 1841 une seconde partie de ce même tome, le livre VIII, relatif au culte de Cérès et aux mystères d'É-

[1] Il fut élu le 14 avril 1837.

leusis : seconde partie qui n'était pas encore la vraie seconde partie du plan primitif, puisque c'était la suite du texte, et non les notes promises. Les planches avaient paru en même temps que le texte : un premier cahier, correspondant aux trois premiers livres, avec le tome I en 1825; un deuxième cahier, correspondant aux livres IV à VII, avec la première partie du tome III en 1839; un dernier cahier avec la deuxième partie du même tome, ou le livre VIII, en 1841. Elles formaient un tome IV dont la première partie contenait les explications, dues la plupart au traducteur, et la deuxième partie, les figures[1]. L'ouvrage avait donc ses quatre volumes; était-il arrivé à son terme? Non, car le premier volume seul avait ses notes ou éclaircissements; les deux autres, première et deuxième partie, n'étaient que la suite et le complément du texte remanié par le traducteur, avec des notes au bas des pages, mais rien des éclaircissements réservés. Comment cela devait-il finir? Nul ne le peut mieux dire que notre confrère M. A. Maury, et c'est pourquoi je dois recourir encore au témoignage qu'il en a rendu dans sa notice :

« Soyer, dit-il, s'impatientait; le brave éditeur s'était flatté de mettre en vente, dès 1829 ou 1830, l'ouvrage complet, et il n'apercevait plus le terme de la publication. Il s'était retiré des affaires et ne tenait plus à la librairie que par cet ouvrage, qu'il mettait son honneur à éditer jusqu'au bout. Il pressa donc vivement Guigniaut d'achever, et comme il était du petit nombre de ces éditeurs qui lisent et relisent ce qu'ils impriment, il avait pris soin de relever tous les renvois où Guigniaut promettait une dissertation spéciale. Il en apporta

[1] Ces deux volumes furent aussi publiés à part sous ce titre : *Nouvelle Galerie mythologique de Millin*, comprenant la galerie mythologique de feu Millin, revue, complétée, formée de plus de 300 planches gravées au trait, renfermant environ 1,000 monuments relatifs aux religions de l'Inde, de la Perse, etc., avec leur explication, par J.-D. Guigniaut, précédées d'une introduction. Paris, F. Didot, 1841, 2 vol. in-8°.

la liste au savant académicien qui, moins habitué naturellement que Soyer à tenir ses livres par doit et avoir, fut quelque peu ému des dettes qui lui restaient à solder; car, la traduction arrivée à la fin, il se croyait aux trois quarts libéré. Certes il n'était pas homme à laisser protester sa signature, et, sentant qu'il ne pouvait pas suffire dans un délai rapproché à composer tant de notes qui devaient être chacune un petit mémoire, il songea à se donner des collaborateurs. C'était là pour lui un grand sacrifice; mais son éditeur le pressait, et il était plein d'égards pour ce digne vieillard qui avait lui-même sacrifié ses intérêts à l'amélioration du livre. Guigniaut se résolut à chercher des auxiliaires; il s'adressa à son confrère Letronne, dont il estimait haut le savoir et l'expérience. Celui-ci lui indiqua deux jeunes érudits auxquels il marquait de la bienveillance. » — C'étaient M. E. Vinet et notre confrère M. A. Maury.

« Guigniaut accepta donc les deux collaborateurs, et, après les avoir réunis, il répartit entre eux les notes à faire, se réservant seulement la rédaction de quelques-unes et la révision du travail dont il se déchargeait. M. E. Vinet choisit ce qui se rapportait aux monuments figurés; à M. A. Maury revinrent les questions purement mythologiques et ethnographiques. Cette collaboration dura près de cinq années. J'ai pu (ajoute notre confrère), dans un long commerce avec Guigniaut, apprécier tout ce qu'il y avait en lui de qualités rares et de savoir consciencieux. Dans l'œuvre de critique incessante qu'il s'était imposée, ce savant ne se départait jamais de la modération qui fut un des traits distinctifs de son caractère. Chez lui, on ne trouvait aucun parti pris, aucune de ces préventions, de ces rancunes mesquines, de ces préoccupations personnelles, que l'on rencontre trop souvent chez les hommes de science; la sérénité de son âme se reflétait dans ses jugements. »

Dans l'hommage que j'adresse au nom de l'Académie à son ancien secrétaire perpétuel, je suis heureux de pouvoir em-

prunter les paroles d'un membre dont la collaboration ajoute tant d'autorité à ce qu'il dit de l'œuvre de M. Guigniaut. Notons du reste que M. Guigniaut, se faisant scrupule de se rien attribuer du travail d'autrui, avait voulu que les parties propres à chacun de ses deux auxiliaires fussent signées de leur nom.

C'est le 17 décembre 1851 que notre confrère mettait un terme à sa publication en signant l'avertissement de la troisième partie du tome III. Résumant dans une dernière page la pensée qui l'avait animé au cours de ce long travail : « Puisse ce livre, disait-il, si longtemps pour nous le compagnon fidèle des bons comme des mauvais jours, contribuer de plus en plus, pour sa part, au progrès de la solide érudition et de la saine raison, à l'accord si désirable du sentiment religieux et de la pensée philosophique. Dans notre pays tant agité par le vent des opinions passionnées et des doctrines superficielles, il a fait, mieux qu'un autre peut-être, comprendre l'essence de cette forme symbolique et mythique qui fut l'expression spontanée autant que nécessaire des antiques croyances, qui est inhérente à toute religion. Puisse-t-il, sous la forme, faire saisir le fond, et par cela même mesurer la distance des cultes antérieurs au christianisme, engagés plus ou moins dans les liens de la nature et du monde, à ce culte, saint entre tous, qui veut que Dieu soit adoré en esprit et en vérité; qui fonde l'obéissance sur la raison, l'autorité sur la liberté, et qui n'exclut pas plus la philosophie que la philosophie ne doit l'exclure[1].

L'ouvrage, dans ses dix tomes, ne comprenait pas encore tout ce qui avait été promis. Il lui manquait la table générale et le discours préliminaire[2] qui devait prendre place à la tête

[1] *Religions de l'antiquité*, t. III, 2e partie, 2e section. Avert. p. III et IV.

[2] « Accompagné de quelques notes additionnelles aux livres I, II, III, dont les éclaircissements, publiés depuis 1825, sont nécessairement, disait-il en 1841, en arrière de la science. » Avertissement du tome III, 2e partie, p. VI.

du tome I. Mais on ne pouvait pas attendre davantage, et l'on résolut de le clore, tout en y laissant, comme dans la boîte de Pandore, l'espérance :

« Sitôt que nous le permettront des circonstances plus favorables, disait M. Guigniaut en parlant de cette table, nous la joindrons au discours préliminaire, médité par nous depuis vingt-cinq ans, mais qui a pris les proportions d'un livre à part sur le génie des religions antiques, leurs formes, leur histoire, leurs rapports avec le judaïsme et le christianisme, et les travaux dont elles ont été l'objet jusqu'à nos jours. Ce sera tout à la fois un précis et un supplément de notre grande compilation mythologique, où nous tâcherons de mettre à la hauteur de la science actuelle nos recherches de 1825 sur les religions de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte, pour qu'elles ne soient pas trop en arrière des résultats consignés dans ce volume et dans le précédent (1849-1851) sur les cultes de l'Asie occidentale, de la Grèce et de l'Italie. Les *Religions de l'antiquité* n'en demeurent pas moins terminées par la présente livraison, et cette publication nouvelle, tout en s'y rattachant à titre de supplément, en restera tout à fait distincte : elle sera notre œuvre de tout point personnelle et ne regardera que nous seul[1]. »

La table pourra toujours se faire, et l'éditeur qui l'entreprendrait n'y perdrait ni son argent ni sa peine, car l'ouvrage est véritablement une *Encyclopédie mythologique*, comme M. Guigniaut le dit quelque part; et ceux qui ont la bonne fortune de le posséder s'empresseraient d'acquérir ce complément si utile. Quant au discours préliminaire, il eût été le dernier mot de l'auteur sur un sujet qui l'avait occupé toute sa vie. Ce dernier mot, M. Guigniaut est mort sans l'avoir dit.

Il a porté lui-même sur son œuvre un jugement que le

[1] *Religions de l'antiquité*, t. III, p. 2.

monde savant ratifiera. Dans sa notice académique sur Creuzer, ne pouvant point ne pas parler de la traduction de la *Symbolique,* il s'exprime en ces termes : « Enfin, s'il nous est permis de le dire, il eut la fortune, assez rare pour un écrivain allemand et sur ces matières, de trouver en France, sans l'avoir cherché, un traducteur qui ne le trahit pas, c'est-à-dire qui ne le traduisit pas à outrance; qui, en s'inspirant de l'esprit plus encore que de la forme de son œuvre, en faisant pénétrer quelques rayons de la lumière de notre langue dans le temple un peu mystérieux de la Symbolique, y guida le lecteur français sans le profaner, osa même en élargir les avenues pour le rendre plus accessible, et en agrandir les proportions sans en altérer le caractère. C'est la justice que rendit publiquement l'auteur lui-même à cette traduction, qu'il considéra comme un utile remaniement et comme un complément de son livre, dans la troisième édition publiée quelques années après. »

L'ouvrage a vieilli, notamment en ce qui touche les matières du premier volume relatif à l'Égypte, à l'Inde et à la Perse. M. Guigniaut, on l'a vu, le proclamait lui-même et ne songeait qu'à le remanier en ces endroits. Mais pour ces parties même il y a plus d'une appréciation à retenir; et, pour la Grèce, le fond en restera. M. Maury, qui a publié à son tour, en son propre nom, une histoire si savante, si complète, en trois volumes des *Religions de la Grèce antique,* n'a pas cru pouvoir mieux faire, sur les points les plus considérables, spécialement sur les mystères, que de renvoyer à M. Guigniaut [1]. Pour la Grèce, en effet, la base du travail, ce sont les textes et les monuments de l'antiquité classique, et M. Guigniaut, par sa vieille connaissance de la littérature grecque, par son habitude de l'archéologie, était capable de les interpréter aussi bien que personne. C'est bien là qu'on trouve la

[1] *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. II, p. 340.

religion des Grecs, telle qu'elle se développa en Grèce. D'où venait-elle et quelle était l'idée première de ses mythes? Sur cette question, une connaissance plus complète de l'ancien Orient peut donner des lumières nouvelles; et nous devons plus d'une révélation curieuse à la mythologie comparée. Cette science s'est développée de nos jours parallèlement à la philologie comparée, quelquefois même de façon à se confondre sur plus d'un point avec elle [1]. Notre illustre associé étranger M. Max Müller a singulièrement élargi et éclairé cette voie. Il a montré comment les mythologies, à l'origine, avaient pu être comme une forme de langage. On voulait dire que le soleil se lève après l'aurore, qu'il suit l'aurore : on disait que le soleil aime l'aurore ou poursuit l'aurore, et de là à se représenter le soleil sous les traits d'Apollon, et l'Aurore sous la forme d'une nymphe ou d'une déesse, il n'y a qu'un pas. Cela est ingénieux et vrai; plus d'un problème de l'antique mythologie se résout par l'application de ce système [2]; et M. Guigniaut avait lui-même signalé ces rapports de la mythologie et du langage, d'abord dans un article de l'*Encyclopédie des gens du monde* sur la *Mythologie* [3], puis en tête de la

[1] «Il a été pleinement prouvé que la mythologie est simplement une phase inévitable dans le développement du langage, le langage étant pris dans son véritable sens, non-seulement comme symbole extérieur de la pensée, mais comme le seul moyen possible de lui donner un corps.» (Max Müller, *Essais sur la mythologie comparée* (légendes grecques), traduits par G. Perrot, p. 209; cf. p. 180); et encore : «La même classification qui a introduit dans l'histoire des langues un ordre nouveau et naturel et jeté sur le développement du langage des lumières qu'on n'avait jamais entrevues dans les temps passés se trouvera applicable à une étude scientifique des religions.» (Max Müller, *Essais sur l'histoire des religions*, trad. Harris, in-12, p. 30.)

[2] «L'idée d'Héraclès, serf d'Eurysthée, est d'origine solaire : c'est l'idée du Soleil enchaîné à son travail et accomplissant sa tâche pour les hommes, ses inférieurs en force et en courage... C'étaient là des expressions nécessitées par l'absence de verbes plus abstraits.» (Max Müller, *Essais sur la mythologie comparée*, trad. Perrot, p. 145.)

[3] Rappelant le système d'Ottfried Müller, de Creuzer et de Lobeck, le grand en-

notice historique, lue en séance publique, sur Bopp, où il en parle avec une grande élévation de pensée et une rare fermeté de ton[1].

Il y a péril toutefois à s'engager trop avant dans la voie indiquée par M. Max Müller. Le mythographe ne connaît pas de barrière. Ce n'est pas seulement Apollon qui est le dieu Soleil; ou Phaéton son fils, le Soleil desséchant; ou Endymion, le Soleil couché; ce n'est pas non plus seulement Hèraclès (Hercule) dont les travaux se rapportent à l'action de l'astre du jour. Presque tous les héros deviennent des divinités solaires, et les nymphes des Aurores. Telles, parmi ces dernières, Daphné qui meurt quand l'atteint Apollon, ou Coronis moins rebelle à ses tendresses; Iola, délaissée par Hercule au commencement de ses travaux, et qui lui revient pour mourir auprès de son bûcher; Europe et Danaé; Eurydice qu'Orphée (autre Soleil?) ramène des enfers et qui lui échappe lorsqu'il la regarde; même la nymphe Aréthuse, qui est une fontaine, est une Aurore, et aussi Œnone, la compagne de Pâris, Briséis, la captive d'Achille. Tels, parmi les héros, Persée, Bel-

nemi de la *Symbolique*, il disait : « Ce n'est pas ici le lieu d'aborder cette grande controverse; mais rien n'empêche qu'il ne se forme, avec le temps et d'une manière légitime, des familles de mythologies, de religions, comme des familles de langues, dont les racines soient identiques, dont les flexions, pour ainsi parler, soient analogues et qui doivent finalement s'expliquer les unes par les autres, quoiqu'elles aient dans leur complète efflorescence un caractère d'originalité relative. » (Art. *Mythologie*, p. 16 du tirage à part.)

[1] « Deux sciences nouvelles ont été créées de nos jours dans l'ordre de la philologie et de l'histoire, par le progrès de l'analyse appliquée aux œuvres primordiales de l'esprit humain. Ce sont, d'une part, la science des langues, organes si divers en apparence de la pensée des peuples; de l'autre, la science des mythes ou la mythologie, expression non moins variée de leurs croyances. Analogues à la géologie, à l'anatomie, à la physiologie comparée, l'honneur de notre siècle est ou sera de les avoir constituées sur la double base de l'observation et de l'induction, et par là d'avoir sondé, à des profondeurs auparavant inconnues, l'histoire du génie de l'homme aussi bien que celle de la nature. » (Exorde de la notice de Bopp, 1869.)

lérophon, Thésée, Cadmus, Méléagre, Œdipe tuant Laïus, le vieux Laïus devenu le signe des monstres de l'orage; Sarpédon, Memnon, Pâris, Achille, Ulysse lui-même. L'expédition des Argonautes, la guerre de Thèbes, la guerre de Troie, se changent en expéditions solaires. La guerre de Troie, aux yeux des historiens, était l'histoire épique des querelles de la Grèce et de l'Asie Mineure, ou comme un prélude de la guerre des Grecs et des Perses, ainsi que le montrait le père de l'histoire, Hérodote; aux yeux des mythographes, ce n'est, pour prendre les termes mêmes de M. Max Müller, «qu'une répétition du siége quotidien de l'Orient par les puissances solaires qui chaque soir, à l'Occident, sont dépouillées de leurs brillants trésors [1].» Et l'on ne s'arrête pas aux confins de l'âge mythique. Cyrus lui-même devient un héros solaire.

Mais si la mythologie descend si bas dans l'histoire, l'histoire à son tour n'aura-t-elle pas quelque droit de remonter jusque dans le domaine de la mythologie? Si le roi des Perses Cyrus est un Soleil, pourquoi Héraclès, qui est assurément une divinité solaire, comme son nom l'indique, n'aurait-il pas pu être, par divers traits qui se rattachent à sa légende, un personnage ayant vécu dans l'ancienne Grèce, comme les Grecs le croyaient? M. Max Müller a signalé lui-même l'excès et le péril, et il en prend occasion d'inviter ceux qui le suivent à la prudence : «Malgré tout, dit-il après avoir rappelé les hardiesses de certains mythologues à l'égard de Cyrus, Cyrus a réellement existé; c'est un personnage historique, un être en chair et en os, dont la personnalité résistera à tous les efforts de l'analyse, même la plus perfectionnée. Nous voyons donc par cet exemple que l'analyse ne crée pas toujours ses propres héros; mais elle s'empare de leur histoire réelle; elle la serre de si près qu'il devient aussi difficile et même aussi impossible

[1] *Lectures of the science of language*, 2e série, p. 470, cité par M. Baudry.

de l'en dégager que de séparer le lierre du chêne ou d'arracher le lichen du rocher auquel il s'attache... Il y a là, continue-t-il, une leçon que les mythologues ne doivent pas négliger. Ils sont naturellement enclins à vouloir expliquer tout ce qui peut être expliqué; mais ils devraient ne pas oublier que, dans tout problème de mythologie, il peut y avoir des éléments qui résistent à l'analyse étymologique, par la raison bien simple que l'origine n'en est pas étymologique, mais historique[1]. »

M. Guigniaut n'avait pas attendu cet avertissement de M. Max Müller pour mettre en garde contre les suites de cette confusion qui s'accomplit dans la légende entre la fable et l'histoire. Citant ce vers qui est la formule élégante de l'anthropomorphisme, de l'idée faite homme :

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage,

il ajoutait :

« Tandis que les êtres quelconques se présentent ainsi sous la forme de personnes, leurs accidents, leurs rapports quelconques sous celle d'actions, que tous les phénomènes du monde physique et du monde moral se traduisent en histoire apparente, l'histoire, à son tour, l'histoire réelle se rattache par des liens étroits à des personnifications idéales, et les événements les plus nécessaires, les hommes eux-mêmes, se mê-

[1] Max Müller, *Essais de la mythologie comparée* (légendes grecques, trad. Perrot, p. 218, 219). « Si nous trouvons, dit-il encore, une coutume absolument semblable dans l'Amérique et l'Australie, nous sommes, par là même, mis en garde contre des conclusions trop hâtives. » (*Essais sur la mythologie comparée*, p. 307.) Et il cite cet exemple : « Les Mexicains disent en parlant d'une éclipse que la lune est dévorée par un dragon, et chez les Hindous on retrouve juste la même idée. Ce n'est pas une preuve de relations historiques. » (P. 320.) « Il est impossible, ajoute-t-il, de se montrer trop circonspect dans une étude comparative des coutumes, lorsqu'il s'agit d'admettre ce rapport historique sur la foi de coïncidences ethnologiques, toutes surprenantes qu'elles soient. » (*Ibid.*, p. 323.)

lent et se confondent de mille manières avec les créations fantastiques de leurs pensées et avec les objets dans la nature [1]. »

Reconnaissons donc cette connexité de la fable et de l'histoire; mais, parce qu'une légende peut se rapporter aux phénomènes de la nature, n'ayons pas la prétention de la croire étrangère à la vie réelle de l'humanité. M. Max Müller peut avoir raison de dire : « Ces innombrables histoires de princesses ou de jeunes filles merveilleusement belles qui, après avoir été enfermées dans de sombres cachots, sont invariablement délivrées par un jeune et brillant héros, peuvent toutes être ramenées à des traditions mythologiques relatives au printemps affranchi des chaînes de l'hiver; au Soleil, qu'un pouvoir libérateur dégage des ombres de la nuit, à l'Aurore qui, dégagée des ténèbres, revient de l'Occident lointain; aux eaux mises en liberté et s'échappant de la source des nuages [2]. » Mais il nous permettra d'ajouter : « à l'histoire la plus vulgaire des passions humaines, ou tout simplement aux fantaisies d'une légende, brodée sur le thème de l'amour. » Tous les enlèvements n'ont pas pour explication, comme celui de Proserpine, la force vitale cachée pendant les mois d'hiver dans les entrailles de la terre; toutes les délivrances ne sont point, comme celles d'Andromède et d'Hésione, un triomphe du Soleil sur les violences de l'orage. On en peut supposer de tout aussi dramatiques avec des péripéties plus variées et un dénoûment moins prévu. Parce que les saisons ont un cours régulier; que le soleil se lève et se couche tous les jours; que l'aurore s'efface le matin devant lui et reparaît le soir à son coucher dans les lueurs du crépuscule, ce n'est pas une raison pour que le

[1] *La Mythologie considérée dans son principe, dans ses éléments et dans son histoire*, par J.-D. Guigniaut, membre de l'Institut, professeur de la Faculté des lettres de Paris. (Extrait du tome XVIII, 1re partie, p. 325 et suiv. de l'*Encyclopédie des gens du monde*, article *Mythologie*.)

[2] Max Müller : *Essais sur la Mythologie comparée*, trad. Perrot, p. 285.

mythographe trace un cercle d'où la légende populaire n'ait plus le droit de sortir. Si la mythologie grecque a des pages si brillantes, c'est que le poëte avait perdu de vue l'idée première de la fable et que son imagination n'a pas connu les bornes dans lesquelles le mythographe s'efforce de la ramener[1].

Dans le temps même où M. Guigniaut retrouvait plus de loisir pour l'achèvement de son ouvrage, il eut l'occasion de reprendre une part plus active aux choses de l'Université. M. de Salvandy venait d'élargir le cercle du Conseil supérieur de l'instruction publique, en le rappelant à sa constitution originaire. L'ancien cénacle y restait, ferme comme un roc, un peu submergé sans doute par un flot de nouveaux collègues. M. Guigniaut était du nombre, et il remplit dans le nouveau conseil les fonctions de secrétaire général (1845)[2]. Ce fut pour lui une occasion de retrouver l'École normale dans la création de l'École française d'Athènes (11 septembre 1846), à laquelle il eut la plus grande part. Les élèves de l'École normale devaient, en effet, composer surtout cette jeune colonie littéraire, établie dans le pays qui, par sa littérature, répandit la civilisation en Occident et M. Guigniaut y portait un double intérêt, parce que c'était l'École, et parce que c'était la Grèce, à laquelle se rattachaient toutes ses études.

Si M. Guigniaut avait applaudi à la révolution de 1830, il goûta moins celle de 1848, « la catastrophe de février 1848, » comme il l'appelait, après Augustin Thierry[3]. Il s'y résigna pourtant comme tout le monde, et d'autant plus que, dans sa

[1] « Que les Grecs postérieurs, tels qu'Homère et Hésiode, ignoraient l'origine et le sens de leurs mythes, c'est ce que j'admets pleinement; mais ils ignoraient également l'origine et le sens de leurs mots. » (Max Müller, *Essais sur la mythologie comparée*, trad. par G. Perrot, p. 182.) Cette ignorance, assurément, n'a fait tort ni à leurs conceptions poétiques ni à leur langue.

[2] Ord. du 7 décembre 1845, se référant au décret organique du 17 mars 1808.

[3] *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Augustin Thierry*, p. 35 du tirage à part.

première et dans sa seconde assemblée, la nouvelle République avait dépouillé ce qu'elle avait eu d'effrayant au premier abord. Il garda dans le Conseil supérieur de l'instruction publique ses fonctions de secrétaire général, jusqu'au jour où le Conseil reçut une organisation nouvelle par la loi du 15 mars 1850. Il ne fut ni de la section permanente dont il n'avait jamais été, ni de la délégation de l'Institut qui, n'ayant que trois places à occuper, y nomma MM. Guizot, Thiers et A. Beugnot. Mais l'École d'Athènes n'en demeura pas moins l'objet de sa plus active sollicitude. Un arrêté du 26 janvier 1850, inspiré de lui, on le peut croire, venait de la rattacher à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est notre Compagnie qui, à la suite d'un examen, en désignait les membres à la nomination du ministre; c'est elle qui dirigeait leurs études, c'est elle qui jugeait leurs travaux. Notre confrère, organe de la commission nommée par l'Académie pour appliquer l'arrêté, avait tracé un plan d'études qui, adopté par la Compagnie, est resté comme la charte de l'École. C'est lui qui avait posé la règle; c'est encore lui qui, chaque année, rendant compte des travaux des élèves dans nos séances publiques, disait comment elle avait été suivie. Il ne s'en tenait pas à ces circonstances solennelles. Il saisissait toutes les occasions et tous les moyens de faire connaître l'École au public. Avec quel empressement et quel enthousiasme il vanta dans la presse la découverte qui commença la célébrité de notre regretté confrère Ernest Beulé! C'est le 28 mai 1852 que l'escalier de marbre conduisant du pied de l'Acropole aux Propylées avait reparu au jour. Le 18 juin, M. Guigniaut, secrétaire par *intérim* de l'Académie, en rendait compte à la Compagnie, et le lendemain il écrivait en son nom au Ministre de l'instruction publique pour faire continuer au jeune archéologue une mission signalée par un succès si éclatant[1]. Cet encouragement fut loin d'être stérile. Le 17 janvier

[1] Cette lettre fut publiée dans la *Revue archéologique* de 1852, p. 243. Le Mi-

suivant, Beulé avait adressé au Ministre un exposé détaillé de ses découvertes. C'est encore M. Guigniaut qui, le 25 février, en rendait compte à l'Académie, et c'est lui qui, le 27 mai, au nom de la commission de l'École d'Athènes, lisait devant la Compagnie un rapport étendu sur les résultats définitifs des fouilles opérées. Le monde savant apprenait que la France avait en Grèce une mission permanente, capable de continuer et d'étendre les explorations faites, en passant, par les voyageurs les plus célèbres des différents pays[1].

Cette direction supérieure de l'École d'Athènes, qui lui était échue comme de droit et qui l'occupait tant, ne l'empêchait pas de collaborer à nos recueils. Après la mort de Daunou, il fut nommé membre de la commission de publication des *Historiens des Gaules et de la France;* et son nom figure à côté de celui de M. N. de Wailly, en tête du tome XXI, honneur qu'il se fit du reste un devoir de conscience d'atténuer en déclarant que son confrère avait tout le mérite de ce grand travail. Depuis 1854, il ne cessa pas d'être élu tous les ans membre de la commission des travaux littéraires. Nommé secrétaire provisoire de l'Académie, entre la mort si prématurée d'Eugène Burnouf et la promotion de M. Naudet au titre de secrétaire perpétuel, il fut élu, en remplacement de M. Naudet, membre de la commission des inscriptions et médailles, commission permanente qui rappelle les premières origines de notre Académie.

En 1846 et 1847 il lut plusieurs mémoires, relatifs aux religions de l'Asie : sur *la cosmogonie et la théogonie des Phéniciens;* sur *le système religieux de ces peuples et de la Syrie en*

nistre s'empressa de proroger d'un an le séjour d'Ernest Beulé à Athènes en qualité de pensionnaire du Gouvernement, et lui alloua une somme de 1,200 francs pour l'aider à continuer ses travaux. (Lettre du Ministre lue dans la séance du 24 juin 1853.)

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (Histoire de l'Académie), t. XX, p. 12 et 27, et *Revue archéologique* (1853), p. 36.

général; — sur *la cosmogonie, la théogonie et le système religieux des Chaldéens;* — sur *Thammouz Adonis*, sur *ce mythe dans l'antiquité figurée* et sur *son rapport avec Priape;* sur le dieu *Mene, Munus* ou *Mensis;* un autre sur les mystères de Cérès et de Proserpine et sur les mystères de la Grèce en général, mémoire distinct de ce qu'il avait publié dans les *Religions de l'antiquité,* et qui fut inséré au tome XXI, 2[e] partie, des Mémoires de notre Académie. Il suivait avec intérêt tous les missionnaires de la science dans leurs explorations. Il fut chargé de faire un rapport, en réponse à une question du Ministre de l'instruction publique, sur un projet de publier les manuscrits et les dessins de Hommaire de Hell, intrépide voyageur, mort à Ispahan, le 29 août 1848, à la suite de nombreuses excursions qui avaient eu pour objet, dans les derniers temps, les bords de la mer Noire et de la Caspienne (1851); il fit d'autres rapports sur les nouvelles fouilles de M. Place, à Ninive; sur la mission de M. Fresnel, en Mésopotamie (1852); et dans tous il montrait autant de sympathie pour les explorateurs et de zèle pour les progrès de la science que de compétence et de justesse d'esprit dans ses appréciations.

En 1854, M. Guigniaut joignit un enseignement nouveau à celui qu'il continuait à la Sorbonne. Il vint occuper au Collége de France, à titre de chargé de cours (25 novembre), la chaire demeurée vacante depuis la révocation de Michelet. En acceptant cette mission, il n'adhérait assurément en aucune sorte à la pensée qui avait fait destituer l'illustre professeur; mais il n'entrait pas davantage dans l'esprit qui avait inspiré ses leçons. Sa présence au Collége de France était pour tous une garantie que la chaire d'histoire et de morale allait changer de caractère; et il prit pour sujet : le *Polythéisme dans ses rapports avec les institutions, les mœurs et les arts de l'antiquité.* Le public bruyant et passionné, qui jadis assiégeait les abords du grand amphithéâtre, vit bien que ce cours n'était plus fait

pour lui. Mais M. Guigniaut sut convier et retenir dans une salle plus modeste ceux qui, à la Sorbonne, avaient goûté et goûtaient encore la solidité de son enseignement.

Ce double fardeau, qui n'avait pas effrayé son zèle, était pourtant au-dessus de ses forces : nommé titulaire au Collége de France le 26 décembre 1857, il se fit suppléer dans ses deux chaires en 1860, et dès la fin de 1861 il y renonçait définitivement, ayant largement gagné l'éméritat. Il avait été, l'année précédente, élu par vous secrétaire perpétuel, à la suite de la retraite prématurée de notre vénérable secrétaire perpétuel honoraire M. Naudet (10 août 1860).

Je n'ai pas besoin de vous rappeler avec quel zèle il s'acquitta de ces fonctions; vous en êtes tous les témoins. Il sut donner à nos séances ordinaires une publicité qu'elles n'avaient pas eue jusque-là, en inaugurant, à l'exemple de l'Académie des sciences et de l'Académie des sciences morales et politiques, le recueil de nos comptes rendus; publication commencée, dès 1858, par un jeune savant devenu depuis notre confrère [1], et qui, reprise au nom de l'Académie, fut désormais continuée par les soins du secrétaire perpétuel.

Quant aux séances publiques, c'est lui qui en faisait surtout les frais par la lecture des savantes notices consacrées à nos anciens confrères. Nommons : le comte Alexandre de Laborde (1860), le voyageur artiste et savant, père de celui qui occupa ensuite si dignement sa place; Fauriel qui, après Raynouard, fit tant pour répandre la connaissance de la littérature du midi de la France (1861); Augustin Thierry, l'ancien camarade de M. Guigniaut à l'École normale (1862); Creuzer, son maître et son initiateur dans les secrets des religions de l'antiquité (1863); Quatremère de Quincy, le grand archéologue (1864); Étienne Quatremère, le savant

[1] M. Ernest Desjardins.

orientaliste, qu'il ne voulut pas séparer du premier Quatremère (1865); Joseph-Victor Le Clerc, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Paris (1866); Hase, notre premier helléniste après Boissonade (1867); le duc d'Albert de Luynes, le Mécène des antiquaires et des artistes (1868); notre savant associé étranger l'orientaliste Fr. Bopp (1869); Alexandre, un autre ancien élève de l'École normale, tardivement élu dans notre Compagnie par plusieurs de ceux qu'il y aurait pu recevoir (1871). Ces noms, se rapportant à tous les genres cultivés parmi nous, langues classiques, langues orientales, archéologie, histoire, montrent que M. Guigniaut n'était étranger à aucune de ces études, et qu'il savait s'assimiler celles qui n'étaient pas dans l'ordre habituel de ses travaux.

Cette vie renfermée tout entière dans la sphère sereine de la science, heureuse dans son unité, dans son paisible développement, eut pourtant ses douleurs aussi. La famille ne nous donne pas ses joies sans nous réserver de cruelles épreuves : notre confrère connut les unes et les autres. Il perdit sa fille aînée, au moment où il ne songeait qu'au berceau placé à côté de ce lit sitôt visité par la mort; il perdit un petit-fils, né de sa seconde fille, lorsque l'enfant atteignait déjà le terme de ses études et réalisait toutes les espérances d'un père et d'un aïeul. Les consolations ne lui manquèrent point sans doute parmi les siens. Sa femme, sa fille, si dévouées, ses deux petites-filles, dernier espoir de sa vieillesse, l'entouraient de leurs soins affectueux; et il vit avec bonheur son gendre, qu'il avait connu dès l'enfance et soutenu de ses encouragements et de ses conseils au lycée, à l'École normale, à l'École d'Athènes, un vrai fils pour lui, prendre place à ses côtés au sein de notre Compagnie; mais sa santé, qui n'avait jamais été bien robuste, éprouvée par les privations du siége (car il était revenu de sa maison de Villers-sur-Mer pour en

courir les périls au milieu de nous), sa santé ne répondait plus à un zèle qui n'avait jamais su se borner. Quand il vit qu'il ne pouvait plus faire tout ce qu'il voulait, il se démit de ses fonctions de secrétaire perpétuel, et, descendu du siége où vous l'aviez appelé, il se sentait, il se montrait heureux d'y voir porté par vos suffrages un ancien élève qu'il avait reçu lui-même à l'École normale et avait toujours suivi dans le cours d'une carrière déjà longue avec une sollicitude toute paternelle.

L'Académie ne cessa pas d'être le lieu de ses prédilections. Il ne manquait à aucune de nos séances, assis à une place où il pouvait toujours prendre part aux discussions, et veillant surtout, avec le secrétaire perpétuel qui l'avait précédé dans l'honorariat et qui lui survit, à maintenir intactes les traditions académiques dont ils étaient tous deux les gardiens fidèles, l'un depuis près de quarante années, l'autre depuis bientôt soixante ans. Hors de l'Académie, il suivait avec anxiété les vicissitudes de la France, depuis la terrible aventure qui l'avait rouverte à l'invasion. Il faisait des vœux pour son relèvement, accueillant avec bonheur ce qui promettait de la raffermir; libéral et conservateur à la fois, désabusé des illusions révolutionnaires et trouvant plus sûr de compter sur la Providence vers laquelle son esprit naturellement religieux aimait de plus en plus à se reporter. Sa mémoire restera chère non pas seulement à ceux qu'il a particulièrement honorés de son amitié, mais à tous ceux qui l'ont connu, parce qu'au plus entier dévouement pour les intérêts de la Compagnie il joignait une bienveillance inaltérable à l'égard des personnes. La Compagnie gardera le souvenir des excellentes qualités qu'il montrait dans les travaux académiques : une impartialité qui inclinait plutôt vers l'indulgence; une critique qui, sans se manquer à soi-même, savait toujours prendre les choses par leur meilleur côté. Elle

gardera surtout le souvenir de ces qualités de caractère et de cœur qu'il manifestait en toute chose dans sa manière d'agir; de sa conscience si droite et si ferme, de son attachement inébranlable au devoir. Et surtout elle ne l'oubliera point, parce qu'il s'oubliait lui-même pour les autres. C'est le propre de l'homme vertueux qu'il ne répand pas au loin l'éclat dont brille l'homme de génie; mais il laisse dans les cœurs une impression plus durable et plus douce; et quand la trace en est passée en ce monde avec les générations qui l'ont recueillie, son nom reste écrit dans le ciel.

M. Guigniaut avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 12 mars 1831, officier le 25 avril 1847, commandeur le 1er février 1862. Il est mort le 12 mars 1876. Il a été remplacé le 12 mai suivant par M. Gaston Paris.

LE PAYS GAULOIS
ET LA PATRIE ROMAINE,

PAR

M. ERNEST DESJARDINS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Un poëte géographe a dit, en parlant de Rome :

Fecisti patriam diversis gentibus unam.

«Aux diverses nations du monde tu as fait une seule patrie.»

Ce n'est pas là — qu'on le remarque — la réflexion personnelle et critique d'un écrivain placé à distance des événements : c'est l'énoncé d'un fait, d'une vérité tenue déjà pour indiscutable dans les temps anciens. Que Rome se fût assimilé

le monde après l'avoir soumis, c'était, pour les hommes du IVe siècle, l'évidence même et pas n'était besoin de démonstration pour établir ce que chacun voyait. Il semble cependant qu'aujourd'hui la preuve d'une pareille proposition soit encore à faire. La raison en est sans doute qu'il répugne à notre patriotisme d'admettre que la nationalité se perde tout à fait; qu'un peuple qui s'est héroïquement défendu consente à abdiquer et se puisse résoudre, même avec le temps, à passer à l'ennemi. L'histoire moderne ne nous présente, en effet, que bien peu d'exemples d'un aussi complet renoncement à soi-même. Les oppressions séculaires ou les exterminations en masse ont eu pour effet ordinaire de laisser, dans un pays subjugué, des classes dépossédées et misérables, ou d'espacer les hommes sur le sol par des vides sanglants; on ne voit pas qu'ils aient été nulle part facilement assimilés à leurs vainqueurs, — c'est-à-dire conquis. Il est donc constant, pour nous, que c'est surtout le pieux attachement que nous portons à notre pays qui nous empêche de croire ou d'admettre que les peuples anciens, absorbés dans l'unité romaine, soient devenus promptement, entièrement romains, et aient consenti à dépouiller volontairement et pour jamais leur caractère national : rien n'est cependant plus vrai, et ce fait, unique dans les annales du passé, donne, si nous ne nous trompons, à l'histoire de Rome une singulière originalité et à son action dans le monde une incomparable puissance.

«La patrie, c'est tout ce qu'on aime,» dit M. Fustel de Coulanges; le mot est touchant, mais il nous semble devoir s'appliquer surtout au pays natal. La patrie, n'est-ce pas plutôt ce qu'on a appris à aimer? Tout le monde ne la sent pas; il y faut une initiation spéciale dont les peuples civilisés seuls sont capables. Si l'amour naturel pour le pays s'agrandit et s'accroît de ce sentiment raisonné et non moins vif qui crée le lien du patriotisme, il paraît bien difficile de persuader

aux hommes de s'affranchir des devoirs et de renoncer aux biens que représente cette idée et qu'exprime ce mot. Aussi Rome ne songea-t-elle pas à détruire aussi complétement qu'on le croit la patrie des peuples qu'elle avait vaincus; il faut s'empresser d'ajouter d'ailleurs que, pour plusieurs de ces peuples, ce que nous appelons la patrie n'existait pas; que pour quelques-uns elle commençait seulement à naître, et que le plus grand nombre ne connaissait que «le pays»; elle entreprit seulement de transformer, en la fortifiant, cette notion encore vague et de lui donner, avec un champ plus limité, un sens plus précis.

Il fallait apporter à une pareille œuvre tout autre chose que la violence; on ne devait pas même se contenter de convaincre les esprits par l'ascendant irrésistible d'une civilisation supérieure; Rome comprit qu'elle devait gagner les âmes, rendues aux joies du foyer, à la noble satisfaction de la conscience libre, de la dignité assurée, de la possession réelle, non plus de cette communauté nationale qui n'avait été que confusément entrevue par eux, mais d'une vraie patrie, étroite et visible. En ce sens, la patrie ne leur fut pas ôtée; elle leur fut, au contraire, donnée, mais réduite à la cité. On y tint d'autant plus que l'amour du clocher n'a besoin ni d'éducation politique ni de prédication. On peut donc dire que l'institution romaine transforma le pays natal en patrie; or une patrie qu'on voit tout entière est une notion et, à la fois, un sentiment simple, s'écartant peu des objets de nos affections naturelles, de celles que nous éprouvons pour le domaine héréditaire, pour le toit familier, pour le berceau de l'enfant, la sépulture des ancêtres, le champ qui nourrit, la famille qu'on élève, en un mot pour tout ce que l'homme, par tout pays et dans tous les temps, aime sans effort et défend par instinct, comme sa vie... — N'est-ce pas en effet toute sa vie? — C'est cela que les Romains — une fois les rigueurs de la guerre

passées — se sont bien gardés de détruire. Ils ont, au contraire, cherché à développer ce sentiment chez les peuples qu'ils avaient privés de leur existence politique. C'est là qu'ils ont placé la source de devoirs plus stricts et de droits plus sérieux, de jouissances plus intimes et d'une religion plus accessible. Ce que le Gaulois, par exemple, aimait dans sa bourgade et dans les campagnes qui l'avaient vu naître, ce n'était que le pays auquel le fixaient des liens naturels, quoique ces liens n'eussent pas toujours été assez forts pour le détourner des aventures lointaines et des émigrations fructueuses. Toutefois, dans la dernière et terrible guerre de l'an 53, on put croire un instant qu'avec Vercingétorix ces efforts généreux, malheureusement trop tardifs, marque d'une évidente conformité de besoins, l'étaient aussi d'une certaine communauté de sentiments, et que la patrie gauloise venait enfin de naître... pour mourir. Nous nous sommes épris d'abord d'un amour presque filial pour ce vaillant champion qui nous semblait personnifier notre plus ancienne patrie; mais un examen plus froid et plus impartial des faits qui ont précédé cette glorieuse agonie, une étude plus attentive de l'état du pays, de sa constitution ethnographique et politique, nous permettent d'affirmer aujourd'hui qu'il n'y avait guère autre chose au fond de ce soulèvement de la Gaule, après six années de guerre, que l'intérêt trop évident d'une action d'ensemble, et que cet intérêt seul avait resserré les liens de tous ces peuples, avait converti les « clientèles » en ligues et réuni la masse des guerriers dans une confédération qu'ils auraient dû juger depuis longtemps nécessaire. Que de difficultés, en effet, que de discordes n'avaient pas retardé la formation de ce faisceau et avaient paralysé l'action simultanée de toutes les forces de la Gaule! On employa tous les moyens pour animer, rapprocher et électriser ces éléments étrangers ou rivaux. Au jour des plus vives alarmes, il est probable que le langage qui fut

tenu à ces peuples exaltés par l'approche du dénoûment ne différa pas sensiblement de celui qu'un historien moderne met dans la bouche d'Harold : « Ils ne viennent pas seulement pour nous ruiner, mais pour ruiner aussi nos descendants, pour nous enlever le pays de nos ancêtres; et que ferons-nous, où irons-nous quand nous n'aurons plus de pays? » C'est par de semblables discours qu'on parvint sans doute à réveiller et à armer la Gaule. César, qui n'a pu les entendre, les suppose tels. On savait cependant, par l'exemple de la Narbonnaise, réduite en province depuis soixante-dix ans déjà, qu'un sort aussi cruel que celui dont on disait la Gaule chevelue menacée ne pouvait lui être réservé.

Si grand que fût l'effort de nos pères, le spectacle de cette lutte opiniâtre n'est pas capable de nous faire oublier les rivalités qui divisaient les peuples entre eux, ni les défections hâtives dont César sut tirer un si grand parti en s'assurant toujours des alliés dans les pays où il devait opérer, comme les Éduens en Celtique, les Lingons et les Rémois en Belgique. On ne saurait effacer de sa mémoire ces déchirements intérieurs qui avaient préparé, sur tous les points, par la chute des anciens rois, l'avénement d'une oligarchie jalouse dont les membres se disputaient le pouvoir, même en face de l'ennemi, comme Liscus et Dumnorix, ou trahissaient leur pays, comme Divitiac et Commius; c'est ce qui empêchera l'historien exact et attentif de croire qu'il existât en Gaule rien de semblable à ce lien puissant et sacré qui s'appelait à Rome, comme il s'appelle chez nous, la patrie; que la grande communauté nationale dont nous venons de parler et qui fut — nous l'avons dit — improvisée aux jours des périls suprêmes, ait pu créer entre les peuples de la Gaule cette unité politique qui seule eût pu faire leur force et assurer leur délivrance. Il faut remarquer d'ailleurs que, ni les nombreuses peuplades de l'Aquitaine proprement dite, ni celles de la Belgique rhé-

nane, ni dans le cœur même du pays celtique, les Rémois, les Lingons, les Trévères, les Bellovaques, n'envoyèrent de contingent et ne figurèrent sous les murs d'Alésia : on voit bien partout des peuples gaulois; nulle part la patrie gauloise. Quelle que fût donc la fragilité du lien qui réunit, dans ces circonstances critiques, les deux tiers environ des tribus de la Gaule, il est assuré qu'il s'opéra, entre celles-ci du moins, une sorte de rapprochement qui fit même naître chez elles un certain sentiment de solidarité.

C'est ce lien qui fut brisé par la conquête, comme l'avaient été, en Italie, les confédérations étrusque, ombrienne et samnite; car la première maxime de la politique romaine était, comme on sait, de veiller avec un soin jaloux à ce que les ligues fussent détruites et rendues impossibles. Les assemblées religieuses elles-mêmes, prétexte ordinaire d'alliances secrètes ou de restaurations du passé, furent partout interdites. C'est en étudiant les premières guerres et les plus anciens établissements de Rome qu'on peut découvrir le secret de ces pratiques habiles qui lui ont procuré la conquête du monde.

On est étonné d'abord du peu d'empressement qu'elle mit à s'assurer la possession de terres nouvelles : il lui fallut près de cinq siècles pour s'emparer d'un domaine qui lui appartînt en propre et qui n'excéda guère le *submoenium* de la Ville. Jamais de territoire pris en bloc aux vaincus; jamais d'annexions immédiates. Aucun géographe n'a pu, jusqu'à ce jour, tracer sur la carte les limites progressives des accroissements de la République et l'étendue exacte de ses frontières, en 509 par exemple, après l'expulsion des rois, ou en 395, après la prise de Véies, ou même en 290, après la guerre du Samnium qui fut, à vrai dire, la grande guerre italique. Pour se rendre compte de ce fait, il faut se rappeler que le Sénat était seul chargé d'organiser la conquête, qu'il était seul dé-

positaire de ce que nous appelons les affaires étrangères; car il n'y avait pas à Rome de ministères, il n'y en eut aucun jusqu'aux grandes réformes de Dioclétien, qui marquent la fin de l'ordre ancien et datent — peut-être plus que la fondation de l'Empire, plus que l'invasion des barbares — l'ère nouvelle. Jusqu'en 286 de Jésus-Christ on ne sut donc pas ce qu'étaient les bureaux. Le monde a été conquis et gouverné sans bureaux! Jusqu'à Auguste, le Sénat fit tout; puis, à partir de l'an 27 avant notre ère, il partagea les provinces, c'est-à-dire l'administration extérieure avec l'Empereur. Or la politique du Sénat se résumait en deux mots : détruire les confédérations et leur substituer partout la cité; ruiner la patrie nationale et faire vivre et prospérer la patrie municipale. Il n'était pas besoin, pour y parvenir, de longues occupations militaires, d'ailleurs impossibles, puisque Rome n'eut pas d'armées permanentes avant Auguste et que les légions, jusqu'au temps des grandes guerres lointaines, ne furent, à proprement parler, qu'une garde nationale mobile composée de citoyens armés, exercés, enrôlés, puis — la guerre finie — rendus à leurs devoirs civils. Il n'était pas d'usage non plus de procéder à des confiscations en masse de terres ou d'autres immeubles, parce qu'on ne voulait prendre que ce qu'on pouvait garder; aussi les progrès matériels de la conquête furent-ils extrêmement lents; on sait comment elle a dû procéder.

Dans les récits des anciennes guerres de Rome, on voit qu'après une de ces victoires qui semblent propres à consommer la ruine de l'ennemi on lui signifiait d'abord que tous les liens rappelant, même sous le manteau de la religion, les souvenirs de l'ancienne fraternité nationale, étaient brisés, et, pour le lui faire bien entendre, on déclarait «les mariages, les échanges commerciaux et toute espèce d'assemblées» avec ses voisins ou alliés, et surtout avec les peuples issus d'un même sang, rompus pour jamais. Les forces de l'u-

nion ainsi désagrégées, les éléments dont se composait la nation une fois isolés, on réduisit l'existence politique aux étroites limites de la cité; mais chaque cité devint une unité administrative, et, comme nous disons dans notre langage juridique, « une personne civile, » un État organisé auquel ne manqua aucun des ressorts de la grande république dont elle semblait une image réduite, bien que Rome — étant dans l'origine une colonie latine — n'offrît elle-même que l'image agrandie de constitutions municipales beaucoup plus anciennes. Mais comme ces cités, véritables petites républiques, ainsi groupées dans la région soumise et pacifiée la veille, auraient été naturellement tentées de se rapprocher pour renouer les anneaux d'une chaîne rompue, le Sénat fit à chacune d'elles une condition particulière et les soumit toutes à des régimes très-divers.

La diversité des droits créa l'opposition des intérêts et eut pour effet immédiat d'isoler et de rendre ces cités étrangères les unes aux autres. La différence de ces conditions locales fut telle que, longtemps après la loi *Plautia Papiria,* qui proclama l'égalité des droits en Italie en 88, après la *lex Julia municipalis* de 45, qui établit l'uniformité de la constitution dans la Péninsule, les magistrats municipaux conservèrent, même sous l'Empire, leurs anciens titres, souvenirs de leurs dissemblance originelle; c'est ainsi que nous trouvons, à côté des duumvirs qui existent dans presque toutes les colonies; des quatuorvirs qui se rencontrent dans la plupart des municipes, des dictateurs persistant à Aricie, à Cære, à Fidènes, à Lanuvium, à Nomentum; des préteurs à Auximum, à Cora, à Setia, à Signia, etc.; trois édiles, magistrature suprême, à Fundi et à Arpinum. Grâce à un morcellement aussi complet, on comprend sans peine que tout espoir de retour au passé dut s'évanouir. Par contre, toutes les aspirations à la renaissance de la vie politique furent habilement dirigées, d'abord

vers une sérieuse autonomie municipale avec la protection de Rome pour garantie, et ensuite vers l'absorption future dans la *civitas romana,* non comme menace, mais, au contraire, comme promesse et comme récompense. C'est vers elle que se tournèrent désormais les regards et les bras suppliants.

Au sein du pays soumis, Rome établit d'abord ses colonies, composées de citoyens sortis de son sein, animés de son esprit, parlant sa langue et jouissant de la plénitude de leurs droits comme s'ils fussent restés dans l'intérieur de la ville mère. Ces nouveaux venus, d'ordinaire au nombre de trois cents, offrant une image réduite du peuple romain dont ils rappelaient les trois cents familles ou *gentes* privilégiées, étaient des colons armés, des soldats propriétaires recevant un tiers des terres, les deux autres tiers étant laissés aux premiers occupants; car, contrairement à l'usage des Grecs, dont les colonies étaient «des établissements nouveaux», les Romains n'envoyèrent les leurs que «dans des localités déjà habitées»; ceux-ci y formèrent d'abord une aristocratie souveraine, mais, avec le temps, d'assez facile accès, se résignant à ouvrir ses rangs et à se fusionner avec les descendants des indigènes, avec ceux-là seulement qui se trouvaient compris dans les limites de la ville coloniale. La colonie était donc la sentinelle vigilante et l'incorruptible surveillante des intérêts de Rome, telle que l'a si bien dépeinte notre confrère M. Duruy, mais elle était quelque chose de plus : elle offrait, au sein d'une région récemment soumise, le spectacle instructif de la sécurité et de la prospérité dont jouissaient les citoyens romains en possession de la plénitude de leurs droits, et l'on ne tardait pas à comprendre que ce qui constituait un privilége envié pouvait devenir un jour la condition commune; c'est-à-dire qu'on aspira à l'égalité civile et politique. La colonie était donc un appât toujours présent, très-propre à exciter de salutaires convoitises et à nourrir de légitimes espérances. Ces espé-

rances elles-mêmes étaient dirigées vers le seul but permis et possible pour les habitants dépouillés de leurs anciens droits et privés de leur existence fédérale ou nationale.

Les cités qui entouraient les colonies étaient des municipes de différents degrés, des préfectures et des villes alliées. Parlons d'abord des municipes. Les témoignages des anciens ne nous fournissent guère de lumière pour connaître leur point de départ, c'est-à-dire leur condition au lendemain de la défaite. Tous les auteurs qui ont cherché à la définir en s'attachant, comme Varron, Aulu-Gelle et Festus, au sens juridique du mot, n'ont guère considéré que la dernière période de leur lente transformation. Il est toutefois indubitable pour nous que, dans l'origine, la condition des municipes — excepté peut-être ceux qui se trouvaient dans le voisinage du *submoenium* et qui étaient plus anciens que la Ville, comme *Tibur,* ou qui ne lui avaient que faiblement résisté, — avait consisté dans la conservation illusoire de leur constitution et dans la sujétion complète à Rome, avec des prestations en hommes et en argent; mais ces dures conditions, qui les rendaient assimilables aux villes alliées «*foederatae*», c'est-à-dire sujettes, se modifièrent sans doute d'assez bonne heure. Le Sénat sut mesurer à la soumission volontaire de ses nouveaux sujets, et aux services rendus par eux à la République, la concession partielle de droits nouveaux qui les en rapprochaient : d'abord le droit de commerce et de mariage, avec Rome seule bien entendu; puis l'ensemble des droits civils (sans *suffrage* et sans accès aux *honneurs*), c'est ce qu'on a appelé le *jus latinum* ou la *latinitas;* et enfin, comme couronnement, le *jus optimo jure* ou plénitude des droits civils et politiques. M. Mommsen a énuméré ces différences constitutionnelles; elles marquent autant de concessions de Rome et nous montrent comme l'acheminement progressif des municipes italiens vers l'assimilation à la grande cité. Quant à l'obtention du *jus*

optimo jure, il constituait naturellement le plus haut degré de faveur. Aussi le Sénat ne l'accorda-t-il qu'après avoir reçu les témoignages multipliés d'une soumission parfaite et d'un dévouement sans bornes qui fissent connaître comme étant dignes de partager les prérogatives du peuple souverain ceux qui s'étaient montrés capables d'en remplir les devoirs. Mais il semble qu'un municipe, mis ainsi en possession de tous les droits de cité romaine, fût absolument assimilable à une colonie; ce qui devait l'en distinguer, toutefois, c'était que celle-ci représentait une pure extension de la cité, et que le municipe, ayant formé longtemps une communauté autonome avec ses magistrats et ses formes constitutionnelles à part, resta distinct de Rome, bien qu'il eût tous les priviléges dont on jouissait dans la Ville elle-même. Quant aux prestations, toutes les cités y furent également soumises : dans celles qui étaient privées de tous les droits, c'était une charge; dans celles qui étaient incorporées à la patrie romaine, c'était un honneur; car on admettait les habitants, non plus comme auxiliaires, mais comme citoyens, à partager avec ceux-ci les dangers de la guerre. Rome d'ailleurs exigea toujours des unes et des autres beaucoup d'hommes et peu d'argent. Quant à ces oppressions inutiles et dangereuses par lesquelles les conquérants modernes font sentir avec une sorte d'ostentation qu'ils sont les maîtres : attentat à la liberté du for intérieur, entreprises contre la religion des ancêtres, tyrannie des âmes sous tous les noms et avec toutes les formes humiliantes dont un vainqueur maladroit s'ingénie à la revêtir, la politique romaine ne les a jamais connues. Après avoir pris une part des terres pour l'établissement de ses colonies et pour s'indemniser des frais de la guerre, Rome déclarait les peuples « libres ».

La recrue et l'impôt, à cela se bornaient ses seules exigences effectives; or, — qu'on ne s'y trompe pas, — quand la

fortune les a trahis, les peuples consentent volontiers à payer : l'argent qu'on donne ne laisse qu'un vide, non une tache; ils offrent volontiers leur sang : le sacrifice de la vie n'humilie pas, il ennoblit au contraire et parfois réhabilite; mais ce qui touche à l'insaisissable conscience, c'est sur quoi un vainqueur intelligent ne doit jamais porter la main : c'est là qu'est l'affront, l'insupportable contrainte, et les hommes placent avec raison dans ces biens invisibles leurs dernières consolations, leur plus précieux trésor, — leur honneur même, — après les revers.

On a dit souvent que ces proclamations de liberté, dont Rome se montrait si prodigue au lendemain de ses victoires, n'étaient qu'une dure et hypocrite ironie; mais peut-être n'a-t-on pas bien compris le sens de sa conduite et de ses paroles et lui a-t-on gratuitement prêté le parti pris d'abuser les vaincus par un leurre puéril et lâche. Ne laissait-elle pas, en effet, aux peuples soumis leurs lois, leurs usages, leur religion, leurs propriétés, en partie; les dieux du temple et ceux du foyer? Mais ce qu'il faut bien entendre, c'est que la suppression de l'ancienne vie nationale, la privation des liens politiques et religieux avec les pays voisins, et, plus encore que tout cela peut-être, le spectacle de la colonie romaine établie près des vaincus, chez eux, ne tardaient pas à leur faire sentir que la liberté qu'on leur laissait, pour être effective et réelle, n'en était que plus bornée... Ou plutôt on ne leur avait pas ôté leurs libertés anciennes, seulement elles étaient devenues illusoires, et on ne leur avait donné aucune des libertés nouvelles, devenues nécessaires, c'est-à-dire aucuns des droits sans lesquels on n'était rien en face de la loi romaine. Pour les obtenir, les cités italiennes n'épargnèrent pas plus leur temps, leurs efforts et leur sang que nos communes du moyen âge, auxquelles la France dut de voir ces vaillantes patries locales conquérir leurs franchises, jouir pour un temps d'une

liberté sans cesse menacée et se fondre plus tard dans la grande unité nationale.

Sans doute il y eut bien, d'abord, dans cette Italie vaincue par les légions, un sentiment général de regret, un souvenir vivace des antiques confédérations et de l'indépendance réelle des aïeux. De généreux champions se rencontrèrent, qui ne virent que les blessures encore saignantes et tentèrent des soulèvements désespérés. On en vit, surtout dans les premiers temps, préférer aux avantages attachés à la possession à venir de la cité romaine la décevante autonomie qui leur était offerte. Mais les tentatives de révolte échouèrent dans l'isolement; le pays n'était déjà plus le même; le morcellement était commencé et d'inflexibles rigueurs étouffèrent dans le sang des victimes ces héroïques protestations.

Or les châtiments ne peuvent donner lieu à un état permanent. L'état transitoire auquel ils correspondent paraît avoir été désigné sous le nom de préfecture. Telle est du moins l'opinion de Sigonius. Il convient d'ajouter que ces préfectures dans lesquelles auraient été envoyés des *praefecti* armés d'un pouvoir absolu auraient été soumises à une condition bien plus rigoureuse que celle dont parle Festus en se référant à des temps évidemment postérieurs. Si la révolte se propageait, — ce qui n'arriva guère et ne pouvait arriver que chez les peuples éloignés, montagnards, habitants de bourgades et dont le pays n'avait pu donner prise à l'œuvre de décomposition, — les consuls, véritables exécuteurs des hautes œuvres du Sénat, transportaient, en masse et à grands frais, à cent cinquante lieues de son pays, toute la population rebelle, pouvant s'élever — comme cela eut lieu en 181 — jusqu'à 40,000 âmes, la conduisaient dans une région inconnue, lui distribuaient des terres, lui octroyaient une constitution coloniale, et, l'ayant ainsi dépaysée, exilée, mais avec les femmes et les enfants, ils lui imposaient un nom nouveau, et ce nom,

qui était celui des consuls eux-mêmes, imprimait ainsi à ce peuple étonné l'indélébile flétrissure de la rébellion étouffée — et utilisée.

Dans les pays récemment soumis s'élevaient encore, à côté de la colonie, « image fidèle de Rome, » à côté des municipes de différents degrés, à côté des préfectures, les cités dites fédérées, comme Naples, Nole, Nucérie, Velia, Locres, assimilables, selon M. Marquardt, aux anciennes colonies latines (ce qui ne veut pas dire aux cités jouissant du droit latin, mais aux colonies fondées par la ligue latine, à la création desquelles Rome était restée étrangère et qui devaient, par conséquent, être considérées par elle comme des étrangères). Ces cités fédérées n'avaient aucun des droits que le Sénat accordait graduellement aux municipes italiens; mais il est indubitable que toutes ne tardèrent pas à souhaiter avec passion de les acquérir. Quelques-unes cependant paraissent avoir trouvé, pour un temps, dans ce *foedus* des garanties suffisantes d'indépendance. Ce furent surtout — nous l'avons vu — les villes commerçantes de la côte : Rome en avait besoin pour ses approvisionnements et pour sa marine ; le pacte d'alliance dut donc être moins illusoire pour elles que pour celles de l'intérieur. Une seule s'en tint à ce titre, et ce n'est pas en Italie que nous la rencontrons : c'est Marseille, qui conserva, même sous l'Empire, à la faveur de ce contrat respecté, son autonomie, sa constitution grecque, assez semblable d'ailleurs à ce que furent dans le moyen âge celles de Gênes et de Venise. Mais partout ailleurs les cités fédérées n'étaient rien; le *foedus* valait la *libertas* des cités dites *libres* que nous trouvons dans les provinces, en Sicile et en Gaule. Aussi les *civitates foederatae* cherchèrent-elles à se débarrasser le plus vite possible de ce titre vide, parfois onéreux, rappelant une alliance sans effet ou une liberté inutile, pour s'acheminer lentement et sûrement vers l'obtention des droits de

cité romaine. Telle était la diversité de conditions que présentait l'Italie après les victoires de Rome.

On comprend que, dans un territoire ainsi morcelé en tant de républiques dont les constitutions, les droits et les intérêts étaient aussi nettement distincts, tout soulèvement fût impossible, tout essai de retour au passé, chimérique, et que tous aspirassent à Rome.

Un jour, l'Italie — ainsi transformée et municipalisée, offrant le vaste tableau d'une foule de petites cités tenues en laisse et convoitant, avec des vœux plus ou moins ardents, suivant que le but était plus ou moins éloigné, l'obtention du droit suprême — s'irrita des délais que les vieux partis opposaient à l'unanimité de ses désirs. C'était l'an 90 avant notre ère. En vain les esprits les plus éclairés de Rome avaient demandé, comme Scipion Émilien en 132, que les portes de la cité s'ouvrissent devant ceux qu'on avait vus combattre sous les enseignes de la République à Zama, à Numance, dans les champs de la Macédoine et de l'Asie; le parti conservateur d'alors s'y opposa, et, dès que la tentative aussi vaine qu'insensée des Gracques eut échoué, la réaction des partisans obstinés d'une exclusion jalouse ne connut plus de mesure. Les Italiens alors se donnèrent, d'un bout à l'autre de la Péninsule, comme une sorte de mot d'ordre, le sol trembla partout sous les pas de nouveaux légionnaires groupés autour d'enseignes improvisées. Ceux qui n'avaient pu pénétrer dans la grande cité songèrent à s'en passer et osèrent lui opposer une capitale italienne : consuls contre consuls, préteurs contre préteurs. La lutte dura deux ans; elle eut ses héros et ses martyrs, aussi grands que Mithridate et Vercingétorix, car elle fut rehaussée et ennoblie par ce patriotique désespoir qu'exaltèrent sans relâche la voix et les exemples des Papius Mutilus, des Pompaedius Silo et des Judacilius, et il fallut, pour les réduire, faire appel à toutes les forces, à toutes les gloires de la Répu-

blique : aux deux Jules César, à Cn. Pompée, à Marius, à Sylla. Les confédérés furent vaincus, accablés, décimés, mais — ce qui ne s'est jamais vu dans aucun temps, à l'issue d'aucune guerre victorieuse — Rome, après avoir versé tant de sang, accorda, par la *loi Plautia Papiria,* aux rebelles, ainsi justifiés par ses tardives concessions, la possession de ce droit qui lui avait été si fièrement réclamé, — du droit de cité, c'est-à-dire de l'assimilation au vainqueur.

Un pareil exemple est plus propre que tout le reste à nous faire comprendre la portée, le caractère et les fruits de la politique du Sénat. L'Italie, en effet, qui avait porté dans ses flancs tant de nations indépendantes, Étrusques, Ombriens, Samnites, Picentins, toutes soumises à la suite de guerres, les plus terribles peut-être qui eussent jamais marqué la sanglante agonie des peuples, avait été ainsi amenée lentement à dépouiller son hostilité, à oublier ses liens nationaux, à vivre de la vie municipale, à se créer de petites patries locales, à se rapprocher de sa dure maîtresse, à lui livrer ses enfants pour l'aider dans sa tâche ambitieuse; et elle n'avait repris les armes que pour lui arracher, comme comble de faveur, la récompense due à sa fidélité; elle s'était battue enfin avec une énergie surhumaine, non pour échapper à son joug, mais, au contraire, pour se perdre dans son sein et pour mériter l'honneur de porter le nom de son ancienne et impitoyable ennemie. Ces enfants, si durement châtiés, ne demandèrent qu'une place au foyer et dans les bras maternels. On put dire alors, et sans aucune exagération, qu'à partir de ce jour la patrie romaine s'agrandit de toute l'Italie et que la conquête fut consommée. L'œuvre d'assimilation, une fois accomplie dans la Péninsule, se poursuivit dans les provinces.

Le Sénat, qui « ne se départait jamais de ses maximes anciennes », sembla cependant vouloir agir, pour les pays réduits en provinces romaines, autrement qu'il n'avait fait

pour les peuples de la péninsule italique. Les nationalités, déjà formées en Afrique, en Macédoine, en Grèce, en Espagne surtout, opposèrent une plus longue résistance et ne purent être détruites qu'avec plus de lenteur. L'action de Rome, moins directe et plus éloignée, ne put s'exercer que par l'entremise des proconsuls, de ces despotes avides jouissant sans mesure et sans remords de l'impunité que leur assuraient leurs trois cents complices, engraissés des dépouilles du monde et qui composaient le sénat romain. L'abus d'un pouvoir sans maître, et par conséquent sans frein, conduisit les gouverneurs de province aux malversations et aux crimes des Verrès et des Fontéius, l'un accusé, l'autre défendu par Cicéron : le premier, condamné, non pour avoir pillé les temples, volé le blé de l'État, foulé et pressuré les sujets de Rome, mais sur ce chef, bien autrement grave, d'avoir mis en croix Gavius, un citoyen romain; le second, acquitté sans doute, quoique l'accusation d'Indutiomare, soutenue par le plaidoyer de Plétorius, eût mis à sa charge d'avoir détourné, par des emprunts forcés, par des droits frauduleusement imposés à l'octroi des vins, par des gratifications exigées des concessionnaires de travaux, plus de 30 millions de sesterces, valant 6 millions de francs environ du poids de notre monnaie d'argent. A nos yeux, aux yeux de la morale une et absolue, les fautes sont les mêmes, Fontéius vaut Verrès, Verrès vaut Pison et tant d'autres; c'est le supplice d'un citoyen romain victime du propréteur de Sicile qui gâta seul son affaire et empêcha Cicéron de la plaider. Ne reconnaît-on pas d'ailleurs dans le *Pro Fonteio* les procédés qui signalent les mauvaises causes? Rien n'y manque : ni les lieux communs à l'usage des derniers harangueurs du barreau, ni les agréables digressions, ni les flatteries intéressées à l'adresse d'hommes influents, capables, par conséquent, de peser sur les décisions de la justice, ni l'appel à la sensibilité des juges, ni ces moyens, dédaignés de nos jours même

par les défenseurs d'assises : larmes de l'accusé, apparition d'une mère éplorée, d'une sœur haut placée dans l'estime publique par le caractère sacré dont elle est revêtue... Ici, — il faut le dire, — le dieu de l'éloquence semble avoir lui-même pris soin de susciter ce puissant artifice de péroraison. Quelle bonne fortune! la sœur de l'accusé est une vestale : «Non! il ne sera pas dit, s'écrie l'orateur, que ce feu éternel de Vesta, entretenu par les soins religieux et les saintes veilles de Fontéia, aura été éteint par ses larmes!»

La scandaleuse administration des proconsuls de la République ajourna certainement l'annexion des provinciaux à la *civitas romana* jusqu'au temps où ces provinces elles-mêmes y contribuèrent. — Plus que les légions obéissantes de César, cédées comme «un héritage» à Octave, — plus que la démocratie, depuis un siècle impuissante à sauver même ses défenseurs, — plus que l'Italie satisfaite, déjà privilégiée et jalouse à son tour de ses prérogatives, — plus que tout cela, la haine des provinciaux contribua au renversement de la République et à l'établissement de l'Empire. Pourquoi ne pas citer ici les paroles d'un poëte qui a mieux formulé que personne, et sans phrase, cette grande vérité historique? C'est un représentant des rois vaincus et des provinces opprimées qui parle :

Assez et trop longtemps l'arrogance de Rome
A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme.
Abattons sa superbe avec sa liberté,
Dans le sang de Pompée éteignons sa fierté.
Tranchons l'unique espoir où tant d'orgueil se fonde
Et donnons un tyran à ces tyrans du monde.
Secondons le destin qui la veut mettre aux fers
Et prêtons-lui la main pour venger l'univers.
Rome, tu serviras, et ces rois que tu braves
Et que ton insolence ose traiter d'esclaves
Adoreront César avec moins de douleur
Puisqu'il sera ton maître aussi bien que le leur.

Sous Auguste, Rome commença «à servir», en effet, ou, pour parler plus exactement, ce fut cette aristocratie, jadis si puissante par son union, mais divisée alors par des rivalités séculaires, qui devint la sujette des Césars. Ce furent, au contraire, les provinces, ce fut le monde fatigué, qui firent l'Empire et en profitèrent. La différence de condition des cités dans chaque province, différence peut-être moins apparente qu'elle ne l'avait été autrefois en Italie, n'en était pas moins réelle et n'assura pas moins sûrement la pacification par l'isolement des intérêts et l'unanimité des vœux. Pour ne parler que de la Gaule, n'y voyait-on pas d'abord deux colonies de citoyens romains, Narbonne et Lyon? puis des cités peuplées d'indigènes, mais ayant reçu d'abord, avec les droits civils ou *latinitas,* le titre de colonies comme Arles sous César, comme Orange et Vienne sous les triumvirs, comme Aix et Riez sous Auguste, etc.? Quelques-unes d'entre elles obtinrent de bonne heure la plénitude des droits avec l'inscription dans les tribus; d'autres cités avaient le titre de municipe; dans d'autres encore, les *primores,* anciens magistrats locaux, avaient reçu la *civitas,* comme Autun sous Claude; d'autres étaient «fédérées», comme Marseille, Reims et Langres; ou «libres», comme Trèves et Soissons. En outre, la composition des collèges de magistrats différait aussi d'un pays à l'autre. On trouve ici des quatuorvirs, là des duumvirs, plus loin des préteurs. On rencontre parfois, à côté de ces magistrats, soit des triumvirs chargés de la répartition des terres, comme à Vienne, soit un «préfet de pompiers et de l'arsenal», comme à Nîmes. Tel empereur donna la «latinité» à toute une province, comme Vespasien le fit pour l'Espagne.

L'administration provinciale venait à son tour compléter ces dissemblances : la Narbonnaise, d'abord à l'empereur, passa au Sénat dès que la flotte d'Actium eut été rappelée de Fréjus; ce qu'on appelait les Trois-Provinces (Aquitaine,

Lyonnaise, Belgique) furent attribuées à l'empereur avec des légats triennaux de rang prétorien; les deux Germanies, également impériales, furent administrées par des légats quinquennaux de rang consulaire; la Narbonnaise, par un proconsul, ancien préteur, et par un questeur, tous deux annuels. Le service des finances ne fut pas le même dans cette dernière que dans les provinces impériales; la ligne de la douane laissait en dehors les deux Germanies, où se trouvaient les légions intentionnellement exemptées des droits du *portorium publicum*.

C'est ainsi que l'ensemble de cette organisation concourut à hâter le travail de la décomposition nationale. Les intérêts étant devenus différents, chaque cité formant, comme autrefois en Italie, une unité politique, capable de se suffire à elle-même, les révoltes devinrent très-rares; elles ne se perpétuèrent pas au delà de la seconde moitié du Ier siècle, et encore furent-elles plutôt le contre-coup des guerres civiles et des rébellions romaines qu'elles ne furent des insurrections nationales. Julius Florus, Sabinus et Antonius Saturninus n'étaient pas des Gaulois, mais des citoyens romains; les légions de Vindex et de Vitellius, en quittant leurs campements de Germanie pour descendre en Italie, firent acte de guerre civile; Bédriac fut une nouvelle bataille de Pharsale moins le génie des chefs, et la Gaule n'y eut aucune part. Mais quel plus frappant témoignage de la prompte soumission et de l'assimilation de notre pays à Rome que l'absence complète de garnisons dans l'intérieur de la Gaule, et cela dès l'époque d'Auguste : pas une légion en Narbonnaise, en Aquitaine, en Lyonnaise, en Belgique! Si nous les trouvons toutes cantonnées sur les bords du Rhin, c'est apparemment qu'elles faisaient face aux barbares et étaient placées là pour protéger la Gaule et non pour la contenir. Après le lumineux mémoire de Borghesi sur les légions du Rhin, après les leçons de notre

maître, M. Léon Renier, au Collége de France, sur la même matière, et le tableau si utile dressé par notre confrère M. Charles Robert, nous savons à point nommé où elles se trouvaient, la durée de leur séjour, la place de leurs camps, le nombre de leurs détachements, et nous pouvons affirmer que, même pendant la durée du Ier siècle, il n'y eut jamais, résidant dans les Trois-Provinces de Gaule et dans l'ancienne Narbonnaise, d'autres forces armées qu'une cohorte urbaine venue de Rome et établie à Lyon, et, très-accidentellement, la légion Huitième Augusta à Néris, où elle paraît n'avoir séjourné, sous le règne de Vespasien, de Titus, et le commencement de celui de Domitien, que le temps nécessaire à la construction des thermes dont les briques portent ses marques, et d'où L. Appius Norbanus l'emmena, en 88, comme l'a démontré M. Léon Renier, pour la conduire sur le Rhin helvétique contre Saturninus qui venait de se révolter en Germanie Supérieure.

Si la Gaule n'eût été déjà «romanisée» à la mort d'Auguste, il serait impossible d'expliquer qu'elle eût pu être maintenue dans l'obéissance avec une poignée d'hommes dix fois inférieure à celle qui occupe aujourd'hui telle de nos anciennes provinces dont la surface ne représente pas la centième partie de la Gaule romaine. Ce fait capital et cette opposition singulière entre les deux époques dans l'histoire des conquêtes s'explique aisément si l'on prend garde qu'après la constitution donnée par Auguste à la Gaule, dès l'an 27, les «patries locales» se trouvèrent formées, que les classes élevées furent de très-bonne heure associées à la vie romaine, que le culte de Rome et d'Auguste divinisés avait été organisé à Lyon par Agrippa vers l'an 12 avant notre ère avec un sacerdoce annuel, exercé toujours par un Gaulois, et que s'y trouvait déjà sans doute «le *Conseil des Gaules*», composé des délégués des soixante cités créées par Auguste; que ce conseil

était admis, non plus à porter à Rome, devant des juges intéressés, les plaintes timides ou les stériles accusations d'un nouvel Indutiomare, mais à formuler librement les griefs du pays contre l'administration des agents impériaux, à rechercher leurs actes, et même à flétrir leur conduite; tandis que d'autres députés, en prenant leur défense, s'ils trouvaient juste de le faire, loin d'encourir le reproche de faiblesse et de trahison, s'honoraient aux yeux de leurs concitoyens, au point que l'on vit les Trois-Provinces souscrire pour leur élever un monument dans leur propre cité, comme il arriva au T. Sollemnis du fameux marbre de Thorigny. Déjà la participation au droit latin et la place très-large faite aux indigènes dans le culte public de l'État, déjà l'acheminement rapide vers la plénitude des droits de cité qui permettait l'accès aux honneurs de la grande carrière publique de l'Empire, avaient complétement désagrégé le pays gaulois, décomposé la nation de Vercingétorix et des druides, et jeté, même dans les classes élevées, les germes d'une ambition plus haute que celle des carrières municipales.

Le respect du vainqueur pour les cultes qu'il avait trouvés établis se conciliait heureusement d'ailleurs avec la religion de Rome : le Panthéon fut ouvert, après la pacification générale, à tous les dieux du monde, comme le temple de Janus l'avait été tant qu'avaient duré les guerres. Les dieux étrangers entrèrent en foule, eux aussi, dans la grande cité religieuse, comme les peuples entraient dans la cité politique. Quant aux petites divinités topiques qui se montrèrent trop attachées aux lieux qui les avaient vues naître, et ne purent se décider à quitter leurs collines comme Rosmerta, leurs sources et leurs forêts comme Borvo et Damona, les rivages de l'Océan comme Nehalennia, on les y laissa... bien plus, on s'empressa de les y chercher. Rome ne dédaigna pas de venir à eux. De même que l'autel des mariniers de la Seine nous montre, au

temps de Tibère, l'alliance consommée d'Esus avec Jupiter et de Tarvos Trigaranus avec Vulcain, de même les Lares se déplacèrent pour venir se mêler aux dieux topiques de la Gaule et le nom d'Auguste vint protéger et sanctionner cette intelligente fusion. Mais ils eurent aussi leurs desservants parmi les petites gens; la création du sacerdoce inférieur des sévirs augustaux, choisis dans les corporations ouvrières, à la fois chefs de confréries et juges des différends, les modestes préfets de villages, les honneurs décernés aux plus dignes par les associations industrielles et commerciales, cet ensemble de satisfactions offertes à toute cette foule d'artisans, ingénus ou non, maintint la séparation des classes et contint les ambitions des «humbles» dans les plus étroites limites. La propriété, très-morcelée, sans aucun doute, en Gaule Transalpine, comme nous savons qu'elle l'était en Cisalpine au temps de Trajan, l'industrie très-active, les aspirations du patriotisme satisfaites par la liberté très-réelle dont on jouissait certainement en Gaule dans le territoire de la cité, comme nous savons qu'on en jouissait en Espagne sous Domitien : tel fut le secret de la paix et de la prospérité de la Gaule et du reste du monde, oublieux de ses défaites et assimilé à la nation une et souveraine par la sagesse et le génie politique de Rome :

Fecisti patriam diversis gentibus unam.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE,
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1876,
PAR M. EUG. DE ROZIÈRE.

(LU DANS LA SÉANCE DU 12 JANVIER 1877.)

Messieurs,

Rien ne permet d'apprécier avec plus d'exactitude le mouvement des études historiques et archéologiques que le concours des Antiquités de la France. Les sujets de prix que vous proposez chaque année, et qui répondent aux différentes branches d'érudition que l'Académie représente, donnent généralement naissance à des mémoires importants, dont quelques-uns se transforment plus tard en de beaux et savants ouvrages; mais, en raison même de leur spécialité, ils n'excitent l'émulation que d'un petit nombre de travailleurs. C'est au concours des Antiquités nationales que viennent aboutir, comme à leur centre commun, tous ces efforts, si variés et si souvent heureux, qu'engendre l'étude de la Gaule et de l'ancienne France. Depuis les ossements trouvés dans les cavernes jusqu'aux édifices de toute nature et aux collections d'objets d'art, depuis les divisions géographiques des différents siècles jusqu'aux lois qui régissent les transformations du langage, depuis les bulles des papes, les diplômes des princes, les chartes des particuliers, jusqu'aux textes inédits de nos vieilles coutumes, tout ce qui sollicite la libre curiosité des antiquaires passe tôt ou tard sous les yeux de votre Commission. Chacune de nos anciennes provinces vient à son tour lui offrir son tribut. Il importe peu que tous les concours ne soient pas également

remarquables par le nombre, la variété ou l'importance des questions traitées; il y a des années, où, sous l'empire de préoccupations étrangères à la science, les courages semblent fléchir; mais si l'on veut bien jeter les yeux en arrière et remonter aux origines de l'institution, on demeure frappé du développement qu'ont pris en France les travaux d'érudition, et on constate avec une joie patriotique l'étendue des progrès accomplis.

Le concours de 1876 ne mérite peut-être pas, dans son ensemble, d'être placé aussi haut que plusieurs de ceux qui l'ont précédé; mais du moins nous ne ferons pas aux concurrents le reproche, qu'on leur a quelquefois adressé, d'avoir négligé les études archéologiques.

C'est, en effet, un travail de pure archéologie qui nous a paru digne de la première médaille. Il porte pour titre : *Le jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans, décrit d'après un dessin d'architecture du temps et des documents inédits, et reproduit en fac-simile,* par M. Hucher, 1875, grand in-f°, avec huit planches. Ce jubé, qui fermait le chœur de la cathédrale, avait été construit par les ordres et probablement aux frais du cardinal Philippe, qui avait succédé au cardinal Thibaut, son père, sur le siége épiscopal du Mans. C'était un monument à la fois religieux et funéraire. A défaut d'autres preuves, la répétition fréquente des armoiries des deux prélats, enchâssées au milieu des sculptures, et l'existence de leurs tombes au pied du jubé suffiraient pour attester son origine et sa destination. Il ne mesurait pas moins de huit mètres de hauteur, et les autels qui le flanquaient de chaque côté étaient d'un tiers plus élevés. L'ensemble devait atteindre une largeur d'environ quinze mètres. Le nombre des bas-reliefs et des statues, dont quelques-unes étaient de grandeur naturelle, s'élevait à près de deux cent cinquante. Chaque sujet était encadré dans un édicule à plusieurs étages d'ogives d'une ornementation très-riche et très-compliquée. Le tout était construit en pierres

de taille, recouvertes de peintures ou de dorures et décorées par places d'ornements de cuivre ou de ferrures ciselées.

Cette œuvre colossale, qui appartenait à la dernière période de l'architecture gothique, à la période du gothique flamboyant, et dans laquelle on n'apercevait encore aucune trace du style de la Renaissance, n'a pas vécu plus d'une soixantaine d'années. Élevée à la fin du xve siècle, elle a été renversée par les huguenots en 1562. Il n'en existe plus trace aujourd'hui. Ce n'est donc pas d'après nature que M. Hucher l'a reproduite dans les belles planches qui forment la partie essentielle de sa publication, mais bien d'après un ensemble de dessins à la plume, très-détaillés et très-achevés, dus à quelque artiste contemporain, probablement à l'auteur même du monument. Les architectes et les sculpteurs du xvie siècle avaient, comme ceux du moyen âge, l'habitude de préparer les plans de leurs travaux avec autant de précision et de fini qu'en pourraient mettre les plus habiles artistes de nos jours. Le célèbre album de Villard de Honnecourt, publié en 1858 par MM. Lassus et Darcel, est un des modèles les plus justement renommés de ce genre d'études graphiques. Mais parmi les dessins originaux qui nous sont parvenus de nos vieux monuments gothiques, il n'en existe pas, ou du moins on n'en a pas publié de plus importants et de plus complets que ceux de l'ancien jubé de Philippe de Luxembourg. Ils appartiennent aujourd'hui au musée archéologique de la ville du Mans. C'est là que M. Hucher, aidé de son fils, en a pris un calque, dont l'exécution est d'autant plus méritoire que l'encre a beaucoup pâli. Une circonstance heureuse a, du reste, facilité son travail et lui a permis de le contrôler. Il existe aux archives du Mans une requête présentée par le chapitre aux juges royaux, dans laquelle se trouve une description complète du jubé au moment de sa destruction. Le même dépôt possède un procès-verbal de visite rédigé quelques jours plus tard en vue de

constater les dégâts commis par les religionnaires. Grâce à ces deux documents authentiques, grâce aussi aux peintures qui ornent le missel du cardinal et à son testament, daté de 1507, M. Hucher a pu s'assurer de l'exactitude de sa copie et de la fidélité de ses reproductions. Il a fait mieux encore, il a donné une analyse détaillée du monument et tenté d'interpréter les bas-reliefs et les statues. Rien de ce qui touchait à l'Ancien ou au Nouveau Testament ne présentait de difficultés; les noms des prophètes et des apôtres inscrits à leurs pieds ou au-dessus de leurs têtes auraient au besoin levé tous les doutes. Les nombreuses scènes où se trouvait rappelée, avec les détails les plus curieux de mœurs et de costumes, la vie légendaire de saint Julien, patron de l'église cathédrale du Mans, n'offraient également aucune chance d'erreur. Mais il n'en était pas de même d'autres scènes où figuraient, selon toute vraisemblance, les saints qui étaient en vénération particulière dans la famille de Luxembourg. M. Hucher, avec cette sincérité qui convient à la véritable érudition, n'a pas hésité à confesser ses incertitudes.

En résumé, le savant antiquaire, à qui nous devions déjà la publication des précieux vitraux de la cathédrale du Mans, vient de produire une œuvre qui n'intéresse pas seulement l'histoire de cette illustre église. En faisant revivre à nos yeux le jubé du cardinal de Luxembourg, il nous offre un spécimen de l'architecture et de la sculpture française à la fin du moyen âge, dans lequel on reconnaît l'influence des artistes protégés par la reine Anne de Bretagne ou par le roi de Sicile, René d'Anjou, et qui rappelle par son caractère religieux et funéraire, aussi bien que par l'ensemble de sa décoration, la merveilleuse église de Brou.

La seconde médaille est décernée à M. d'Espinay, conseiller à la cour d'appel d'Angers.

Le nom de M. d'Espinay est connu depuis longtemps dans

le monde de l'érudition. Il y a déjà plus de vingt ans que le savant magistrat, alors simple substitut à Segré, publiait sous ce titre : *De l'influence du droit canonique sur la législation française,* un mémoire qui venait d'être couronné par l'Académie de législation de Toulouse. Quelques années plus tard, en 1862, ses recherches sur *la féodalité et le droit civil français* obtenaient le même honneur. En 1865, vous lui accordiez à votre tour une mention honorable pour ses études sur les *Cartulaires angevins,* considérés au point de vue du droit de l'Anjou au moyen âge. Mais jusqu'alors on était autorisé à ne voir dans M. d'Espinay qu'un des élèves les plus brillants de cette forte école, qui compte parmi ses chefs MM. Pardessus, Troplong, Giraud, Laboulaye, et qui a su féconder la science du droit par l'étude de l'histoire. Les deux ouvrages qu'il vient de soumettre à notre jugement, et que nous considérons comme dignes de la seconde médaille, nous le révèlent sous un aspect tout nouveau. Nous n'avons plus affaire à un jurisconsulte, mais bien à un antiquaire, et, nous pouvons le dire en toute sincérité, à un antiquaire consommé. Sous le titre de *Notices archéologiques,* le premier de ces deux ouvrages est consacré à la description des anciens édifices civils et religieux d'Angers, de Saumur et du Saumurois; le second, intitulé : *Les enceintes d'Angers,* offre le développement d'une question spéciale, que l'auteur avait indiquée au cours de ses *Notices,* mais qu'il n'avait pu traiter que d'une manière incidente. Dans l'un comme dans l'autre, M. d'Espinay fait preuve d'autant de clairvoyance et de sagacité que de netteté d'exposition. Il montre un grand sens critique dans l'appréciation des légendes relatives aux fondations des édifices. Il combat avec mesure et courtoisie les opinions fausses accréditées par ses devanciers. Il débrouille habilement les questions de topographie. Ses descriptions sont généralement brèves, mais conçues en termes excellents. On sent le connaisseur expérimenté, qui donne

leur véritable sens aux expressions techniques du moyen âge, souvent mal interprétées par les antiquaires et les historiens.

Le nouveau genre de travaux auquel M. d'Espinay s'est livré ne lui a cependant pas fait perdre les habitudes d'esprit qu'il tient de ses premières études et de sa profession. Quand il décrit, c'est avec l'intention ultérieure de discuter. Il appelle tour à tour l'archéologie au secours de l'histoire et l'histoire au secours de l'archéologie. Il scrute alternativement les reliefs des pierres et les textes des diplômes, afin de les contrôler les uns par les autres. Il ne néglige aucune source d'informations. Rien n'échappe à la sévérité de son enquête, à la rigueur de sa dialectique. Et cependant il a le double et rare mérite d'avouer franchement ses doutes et de produire avec modestie les preuves qu'il considère comme irréfutables.

Il est à remarquer qu'on ne trouve rien dans les *Notices* de M. d'Espinay qui ait rapport aux sujets représentés par les sculptures ou les peintures qui décorent les édifices d'Angers. Peut-être a-t-il pensé que cette matière avait été suffisamment traitée par les écrivains qui l'ont précédé. Peut-être est-ce avec intention et de propos délibéré qu'il n'a pas étendu ses études jusqu'aux questions d'iconographie. S'il en était ainsi, nous n'oserions pas formuler de blâme, car nous n'avons pas le droit de demander à un auteur autre chose que ce qu'il a voulu donner; mais il nous est, dans tous les cas, permis d'exprimer un regret.

M. Bélisaire Ledain, à qui vous aviez décerné en 1873 une mention honorable, obtient cette année la troisième médaille pour son ouvrage intitulé : *La Gâtine historique et monumentale,* in-4°. La Gâtine (il est permis de l'ignorer) est cette portion de l'ancien Poitou qui comprend la ville de Parthenay et ses environs. Bien qu'il s'y trouve encore quelques monuments informes de l'époque celtique, et même, assure-t-on, quelques vestiges de stations militaires romaines, cette contrée,

jadis couverte de forêts, paraît avoir été peu fréquentée jusque vers le milieu du IXe siècle. Le plus ancien document qui en fasse mention est un diplôme de 848 donné par Pépin, roi d'Aquitaine, en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent. Aux XIe et XIIe siècles quelques églises y furent édifiées, et la ville de Parthenay commença à prendre un certain développement. A dater de ce moment son histoire se confond avec celle de ses seigneurs, et les documents deviennent nombreux. M. Ledain les a recueillis avec un soin méritoire. Il n'a rien négligé de ce que pouvaient lui fournir nos deux grands dépôts de la Bibliothèque et des Archives nationales; il a dépouillé les cartulaires du bas Poitou; il a exploré les titres des communes, des paroisses et des hospices. L'abondance des matériaux qu'il a réunis explique seule comment il a pu tirer d'un sujet aussi restreint la matière d'un aussi gros volume et d'une exposition aussi détaillée. Les derniers chapitres, consacrés aux guerres de religion et au maréchal de la Porte, en faveur de qui fut érigé le duché de la Meilleraye, qui comprenait la ville de Parthenay ainsi que la majeure partie de la Gâtine, conduisent le récit jusqu'aux extrêmes limites de la période qu'embrassent nos concours. L'ouvrage se termine par un double appendice, où l'on trouve d'une part la liste chronologique de tous les gouverneurs, lieutenants généraux ou particuliers, baillis, procureurs fiscaux, juges, syndics, abbés, prieurs et archiprêtres de la Gâtine; d'autre part un essai sur l'ancienne hiérarchie féodale de la province, dans lequel l'auteur s'est efforcé d'établir la mouvance de tous les fiefs avec les noms des titulaires depuis le XIVe siècle. Chemin faisant, M. Ledain n'a pas manqué de signaler et de décrire à leur date les principaux monuments de la contrée. Il en a même reproduit les vues dans une série de planches, dont l'exécution laisse malheureusement à désirer. Il est regrettable qu'il n'ait pas consacré à la partie archéologique un ou plusieurs chapitres particuliers.

L'introduction de ces descriptions au cours du récit nuit à la clarté de l'exposition et à la facilité des recherches. Il est également regrettable que les notes placées au bas des pages ne consistent qu'en de simples renvois. Quand il s'agit de titres inédits ou même de documents imprimés, auxquels la plupart des lecteurs peuvent difficilement recourir, il est bon d'en donner quelques extraits, à titre de pièces justificatives. On peut enfin reprocher à M. Ledain d'avoir fait entrer dans le cadre modeste que lui imposait le titre de son ouvrage un trop grand nombre de faits étrangers à sa petite province. Mais en somme, si la *Gâtine historique et monumentale* n'offre pas un intérêt de premier ordre au point de vue de l'histoire générale, on ne peut lui refuser l'estime que mérite tout travail d'histoire locale écrit avec conscience et puisé aux sources originales.

Le volume auquel nous avons décerné la première mention honorable, et qui porte pour titre : *La guerre de Metz en 1324*, est une œuvre collective, dont un vieux poëme, connu sous le nom de *Guerre des quatre rois,* forme le fond principal. La préface est due à M. Léon Gautier; l'introduction, les notes historiques et la traduction du poëme en français moderne appartiennent à M. de Bouteillier, ancien député de Metz; enfin M. Bonnardot s'est chargé de l'établissement du texte, qu'il a fait suivre d'études grammaticales sur le dialecte messin au XIVe siècle. Bien que les trois collaborateurs aient travaillé dans un but commun, il s'en faut bien que leur part soit égale. La préface de M. Léon Gautier est très-courte et mérite à peine d'être signalée à côté des grands et beaux ouvrages du même auteur que vous avez couronnés à plusieurs reprises. Les études grammaticales de M. Bonnardot dénotent un philologue exercé et consciencieux, mais elles n'ont ici qu'un rôle accessoire et se présentent en quelque sorte sous la forme d'un appendice. Le morceau capital de l'œuvre commune est l'intro-

duction historique due à la plume de M. de Bouteillier. Il s'agissait pour l'ancien représentant de Metz de retracer les différentes phases de la guerre dirigée en 1324 contre les bourgeois de sa ville natale par Jean de Luxembourg, roi de Bohême; Ferry, duc de Lorraine; Édouard, comte de Bar, et Baudouin, archevêque de Trèves. Les éléments du récit ne devaient pas être puisés seulement dans le vieux poëme, dont la publication n'était à vrai dire que le prétexte des recherches entreprises par M. de Bouteillier, mais encore dans les archives de Nancy, de Metz et de Coblentz. La guerre fut longue et cruelle. Les quatre rois, comme on les nommait, ne commirent pas moins d'atrocités que les bourgeois. Mais à peine les hostilités étaient-elles terminées que la discorde éclata au sein de la cité. Délivré des assauts extérieurs, le peuple se tourna contre les principaux habitants, les chassa et remplaça le gouvernement régulier par une commune révolutionnaire, qui mit tout au pire en prétendant tout réformer. Il y avait assurément dans cette succession d'événements, dont le fond était connu, mais dont les détails étaient pour la plupart ignorés, la matière d'un beau tableau d'histoire. M. de Bouteillier a su les grouper dans un récit sagement ordonné, simplement écrit, dont l'intérêt ne faiblit pas un seul instant.

Nous avons accordé la seconde mention honorable à M. Hervieu, ancien élève de l'École des chartes, pour ses recherches, en partie imprimées, en partie manuscrites, sur *les premiers États généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIVe siècle*. Le sujet était aussi neuf qu'intéressant, car les États généraux, ou pour mieux dire les États qui se tinrent en France depuis Philippe le Bel jusqu'à Philippe de Valois, ne nous sont connus que d'une manière très-imparfaite. Les historiens du temps et les ordonnances contemporaines ne nous donnent qu'une idée superficielle de leurs travaux, sans nous rien apprendre de leur composition et de leur

organisation. M. Picot lui-même leur consacre à peine quelques pages dans sa belle *Histoire des États généraux*, qui ne commence en réalité qu'aux États tenus sous le roi Jean. C'est donc une heureuse idée qu'a eue M. Hervieu de nous faire connaître la nature et les actes de ces assemblées, qu'on peut considérer comme le berceau de la représentation nationale. Malheureusement les forces du jeune auteur ont quelquefois trahi son zèle. M. Hervieu a puisé dans l'enseignement substantiel et sévère de l'École des chartes l'exactitude du paléographe et la curiosité attentive de l'érudit. La nature l'a doué d'intelligence et de sagacité. Il a donc patiemment recueilli toutes les indications que pouvaient lui fournir les layettes et les registres du Trésor conservés aux Archives nationales. Il s'en est utilement servi pour éclairer les parties les plus obscures du sujet et augmenter la somme de nos informations. Il a fait plus encore : il a su dégager de l'ensemble des témoignages certains principes essentiels qu'on n'avait point aperçus avant lui, comme par exemple lorsqu'il a démontré que le clergé ne siégeait pas dans les États à titre d'ordre privilégié, mais simplement à titre de propriétaire possédant fief et justice. Mais il s'en faut qu'il ait fait preuve des mêmes qualités dans l'ordonnance et la rédaction de son mémoire.

Après avoir exposé d'une manière un peu confuse ce qui touche au mode de convocation, d'élection et de tenue des États, il passe successivement en revue les diverses sessions de ces assemblées dont il a pu retrouver les traces. C'est précisément l'inverse de l'ordre qu'il aurait dû suivre. Au lieu de descendre des aperçus généraux aux faits particuliers, il fallait remonter du détail aux généralités. Ce défaut de méthode ne permet que difficilement de saisir les principaux résultats de ses recherches. D'un autre côté le style est souvent incorrect, et plus d'une fois l'impropriété du langage nuit à la clarté du raisonnement.

La franchise avec laquelle nous signalons à M. Hervieu les imperfections de son travail lui prouvera le cas que nous faisons de son esprit et l'attention que nous avons portée dans l'examen de son mémoire. La distinction honorifique que nous lui accordons ne doit pas du reste être considérée comme un simple témoignage d'estime ou un encouragement; elle est la récompense légitime des progrès qu'il a fait faire à l'histoire politique par le nombre de faits importants et de renseignements inédits qu'il a mis en lumière.

La dissertation de M. Longnon sur *les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc* se fait au contraire remarquer par sa méthode et sa précision. L'auteur l'a divisée en trois parties, dont la première traite des limites du royaume de France, la seconde de l'étendue de la domination anglaise au début et à la fin de la carrière militaire de Jeanne d'Arc, la troisième enfin donne l'énumération et la description des principaux fiefs relevant du royaume; cette troisième partie est précédée d'aperçus tout à fait neufs sur le morcellement de la France par les Anglais.

L'Académie a déjà eu l'occasion d'apprécier les connaissances spéciales et la sagacité de M. Longnon. Elle sait que ce jeune érudit a fait une étude approfondie de la géographie de la France au moyen âge, qu'il poursuit cette étude avec persévérance, et qu'il s'est acquis en cette matière une incontestable notoriété. Elle ne sera donc pas étonnée d'apprendre qu'en interrogeant tour à tour des documents imprimés et manuscrits, il ait réussi à porter la lumière dans une question sur laquelle nous ne possédions encore que des notions incomplètes ou confuses, qu'il soit parvenu à dresser la carte de la France pour la période de temps qui s'étend de 1425 environ à 1431, et qu'enfin chacune des limites ou des positions indiquées sur cette carte se trouve justifiée par des témoignages certains ou par d'ingénieuses inductions.

Si M. Longnon eût donné à son mémoire les développements dont il était susceptible, votre Commission lui aurait probablement accordé une distinction d'un ordre plus élevé. Dans l'état où il nous l'a soumis, malgré le nombre et la valeur des renseignements qu'il contient, nous avons cru mesurer la récompense au travail en lui accordant la troisième mention honorable.

Nous avons disposé de la quatrième en faveur du *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Nîmes*, publié et annoté par M. Germer Durand. Ce travail, auquel M. Germer Durand s'était préparé par la publication du Dictionnaire topographique du Gard, offre d'incontestables mérites. Le cartulaire est par lui-même un monument du plus haut intérêt, les chartes qu'il renferme étant contenues entre les années 876 et 1141. La transcription, autant qu'on en peut juger sans avoir le manuscrit sous les yeux, paraît avoir été faite avec soin. Le texte est accompagné de notes historiques et géographiques, qui facilitent singulièrement l'intelligence des chartes; il est précédé d'un index analytique offrant un bon résumé de chaque document, et suivi d'une double table des noms de lieux et de personnes. Enfin le volume s'ouvre par une préface importante, dans laquelle l'éditeur a traité plusieurs des questions qui naissent de la lecture du cartulaire. On voit donc qu'à bien des égards M. Germer Durand doit être considéré comme un éditeur consciencieux, maître de son sujet, et ne reculant devant aucune des difficultés qu'il soulève.

Mais après lui avoir rendu la justice qu'il mérite, il convient de faire la part de la critique. C'est en grande partie sur l'introduction que portent nos réserves. Votre savant et regretté confrère M. Guérard avait donné d'admirables modèles de ce genre de travail dans ses éditions des cartulaires de Saint-Père de Chartres et de Notre-Dame de Paris. M. Germer Durand s'en est évidemment inspiré, mais il est demeuré bien

en arrière du maître. Les chapitres où il traite de la description du manuscrit, de l'histoire du chapitre et de la topographie de ses possessions, sont de beaucoup les meilleurs. Celui qu'il a consacré aux donations, testaments, ventes, échanges, inféodations, est déjà plus faible et surtout moins complet; il est facile de s'apercevoir, jusque dans les notes, que la langue juridique du moyen âge ne lui est pas familière. Mais c'est surtout dans le chapitre où il étudie la composition des noms d'origine franque que nous avons cru rencontrer de regrettables erreurs. La science des noms germaniques a naturellement fait plus de progrès en Allemagne qu'en France. Elle repose aujourd'hui sur des ouvrages d'une autorité incontestée. M. Germer Durand n'en a connu aucun. Il paraît même ignorer les principes de la grammaire allemande et jusqu'à la prononciation des mots. Cette ignorance l'a induit à de fréquentes méprises; il en a même gratuitement augmenté le nombre en étendant ses recherches à une foule de noms propres, qui ne figurent pas dans le cartulaire, et dont il était par conséquent superflu d'examiner la formation.

Les Anglais en Guyenne, de M. Brissaud, avaient déjà figuré, à l'état de mémoire manuscrit, au concours de 1874, et le rapporteur de votre Commission, rendant justice aux qualités de l'auteur, avait exprimé l'espoir que ce travail nous reviendrait sous forme de livre imprimé, dégagé des imperfections qui n'avaient pas permis de le récompenser. Il est en effet revenu. M. Brissaud a fait disparaître quelques erreurs de détail qui lui avaient été signalées, mais l'ensemble de l'œuvre n'a reçu qu'un bien petit nombre d'améliorations. L'histoire de l'administration générale et des institutions municipales de la Guyenne sous la domination anglaise y est exposée avec plus d'art que de profondeur. M. Brissaud n'a pas étendu ses recherches au delà des sources qu'il avait d'abord consultées. C'est toujours aux livres des *Bouillons* et de la *Jurade*, récem-

ment publiés par la ville de Bordeaux, qu'il emprunte ses renseignements. La grande collection de Rymer et le manuscrit de Wolfenbüttel, analysé par MM. Martial et Jules Delpit, ne viennent qu'au second plan. Les archives de la plupart des villes soumises aux Anglais ont à peine été consultées.

Ce défaut d'investigations n'a pas permis à M. Brissaud de réagir contre les tendances naturelles de son esprit. Il sacrifie trop facilement au désir de donner du relief à son récit et de généraliser les faits particuliers, parfois même exceptionnels, qu'il rencontre sur sa route. Il est intéressant, il est animé, il n'est pas suffisamment érudit. Aussi votre Commission, qui avait espéré trouver dans son livre une œuvre digne d'une de nos médailles, a-t-elle dû se contenter de lui décerner la cinquième mention honorable.

C'est pour la cinquième fois que M. l'abbé Corblet soumet au jugement de la Commission des Antiquités nationales son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*. Les quatre premiers volumes ont été l'objet de rapports, dans lesquels on s'est efforcé de signaler les qualités et les défauts de l'ouvrage, mais qui n'ont jamais conclu qu'à des votes d'ajournement. Le tome cinquième et dernier, que nous venons d'examiner, et qui témoigne du zèle infatigable de l'auteur, nous impose le devoir de nous prononcer d'une manière publique et définitive. Aussi n'hésitons-nous pas cette année à décerner à M. l'abbé Corblet la sixième mention honorable.

En présence d'un travail de si longue haleine, conduit pendant tant d'années avec une si vaillante persévérance, on est tenté de se demander si la récompense est bien à la hauteur de l'œuvre. M. l'abbé Corblet a consciencieusement réuni tous les renseignements que pouvaient lui fournir les livres imprimés, les documents manuscrits, les traditions populaires et les légendes locales. Il a utilisé un grand nombre de monuments qu'on n'avait point encore examinés au point de vue

de l'hagiographie. Plus que tous autres, les membres de votre Commission devaient se sentir touchés de la confiance avec laquelle il n'a cessé de soumettre à leur jugement, dont la sévérité lui était connue, les résultats de ses recherches et de ses efforts. Mais il ne leur était pas permis de fermer les yeux sur le tort que cause à la partie critique de l'ouvrage l'intention, d'ailleurs très-louable, d'édifier les lecteurs. Entraîné par le désir de rassembler tout ce qui pouvait enrichir l'histoire des saints de son diocèse, M. l'abbé Corblet a recueilli, à côté de témoignages authentiques, des traditions dépourvues de valeur et d'autorité. Il n'a pas su, comme les grands hagiographes du XVII[e] siècle, faire un choix parmi les nombreux matériaux qu'il avait réunis, et, tout en rendant hommage à sa bonne foi, on doit lui reprocher de ne pas les avoir contrôlés avec une rigueur suffisante. Il a tenté de concilier deux points de vue différents, l'édification du vulgaire et l'érudition; mais il n'a pas tenu la balance égale. Il a trop souvent penché du côté de l'édification, et c'était au contraire par le côté de l'érudition que nous étions appelés à le juger.

Nous n'aurions pas, Messieurs, fait complète justice, si nous omettions de joindre à la liste des ouvrages reconnus dignes des médailles et des mentions honorables l'indication de quelques travaux qui méritent d'être signalés à votre attention.

L'*Histoire de l'abbaye de Fontfroide*, par M. Cauvet, avocat à Narbonne, est un ouvrage estimable, qui a droit aux encouragements de l'Académie. Les deux premiers livres, consacrés à l'organisation générale de l'ordre de Cîteaux, ne renferment, il est vrai, rien de bien neuf, et n'offrent guère que le résumé des nombreux travaux publiés sur ce même sujet. Mais les livres suivants, où l'auteur traite de l'histoire particulière de Fontfroide, de ses luttes contre les vicomtes et les archevêques de Narbonne, de l'étendue et de l'administration de ses biens, sont remplis de détails curieux. Si cet

ouvrage ne présente dans son ensemble qu'un intérêt secondaire, cela tient surtout à la perte des anciennes archives de l'abbaye. M. Cauvet a fait les efforts les plus méritoires pour les reconstituer au moyen de recherches opérées dans les dépôts publics de Paris et des départements du Midi, mais c'est à peine s'il a pu réunir, en originaux ou en copies, la dixième partie de ce qu'elles possédaient.

Un ancien élève de l'École des chartes, aujourd'hui conservateur des archives départementales de la Haute-Saône, dont le nom a figuré avec honneur dans un de nos précédents concours, M. Jules Finot, nous a transmis un mémoire manuscrit qui porte pour titre : *Étude de géographie historique sur la Saône, ses principaux affluents, le rôle qu'elle a joué comme frontière dans l'antiquité et au moyen âge*. Le principal but de ce mémoire est de prouver, contrairement à l'opinion reçue par un grand nombre d'historiens, que la Saône n'a jamais constitué une frontière rigoureuse entre des pays ethnologiquement et politiquement distincts, entre les Éduens et les Séquanes, entre la France et l'Empire. La question n'était pas neuve : Gollut, Adrien de Valois, Pérard, Dom Plancher, Dom Grappin, Perreciot, Chifflet, Dunod et Dupuy l'ont tour à tour examinée, et plusieurs d'entre eux sont arrivés aux mêmes conclusions que M. Finot. Cela n'enlève rien au mérite du jeune archiviste. Il connaît parfaitement la contrée qu'arrose la rivière dont il écrit l'histoire; il discute les témoignages des anciens avec une critique éclairée; il apporte à l'appui de son opinion des indications curieuses et des renseignements inédits ou peu connus. Malheureusement il est moins maître de son sujet quand il se trouve conduit à parler de faits relatifs à l'histoire de la Gaule Cisalpine et de l'ancienne Italie. Le chapitre dans lequel il étudie la position et l'étendue de plusieurs *pagi*, limitrophes de la Saône, laisse subsister bien des incertitudes. Enfin, il est à regretter que pour la plupart des textes

qu'il met en œuvre, notamment pour les textes épigraphiques, il ait été réduit à faire usage d'anciennes éditions et n'ait pas pu consulter les collections récentes.

L'ouvrage de M. Léger sur *les travaux publics, les mines et la métallurgie des Romains* est un travail considérable, dont le sujet offre beaucoup d'intérêt, et qui aurait probablement obtenu une de nos premières récompenses, si l'auteur y eût mis autant d'érudition que de connaissances techniques. Les premiers chapitres, consacrés à l'économie politique, agricole et commerciale des Romains, aux revenus et charges de l'État, à l'administration et aux ressources des travaux publics, ne sont qu'un résumé superficiel de ce qui a été écrit sur ces matières. Quand M. Léger entre dans le détail des divers genres d'ouvrages, quand il parle des procédés généraux et des matériaux de construction, des voies, des ponts et des viaducs, des rivières et des canaux, des ports, des phares, des enceintes de villes, des mines et des travaux métallurgiques, son exposition devient à la fois plus originale et plus complète. Le dernier chapitre, où il traite de la tradition romaine à travers le moyen âge, particulièrement en Gaule, était, à vrai dire, le seul qui rentrât directement dans les conditions du concours, mais il aurait suffi pour justifier de notre part un vote favorable, s'il eût tenu tout ce que son titre semblait promettre. Malheureusement, dans ce chapitre comme dans ceux qui le précèdent, M. Léger se montre étranger aux méthodes de la science archéologique. Son livre renferme d'heureuses et intéressantes remarques sur les monuments qu'il a pu étudier par lui-même. On y reconnaît l'ingénieur expérimenté, qu'une habile pratique a familiarisé avec l'art de bâtir. Quant aux monuments qu'il n'a pas vus et qu'il décrit de seconde main, il néglige le plus souvent d'indiquer les ouvrages auxquels il a eu recours. Il lui arrive même d'énoncer des résultats généraux sans avoir au préalable énuméré et soumis à une discus-

sion critique les données sur lesquelles il s'appuie, plaçant ainsi les lecteurs dans l'impossibilité de contrôler ses assertions. Ce sont là de graves défauts au point de vue de l'érudition, mais l'ouvrage de M. Léger n'en conserve pas moins une véritable valeur, grâce aux nombreux renseignements qu'il renferme sur l'histoire de la construction et de la métallurgie.

Le dernier travail dont il nous reste à vous entretenir est un mémoire manuscrit de M. Ch. Rœsler intitulé : *Antiquités locales, recherches archéologiques continuées aux environs du Havre, de 1871 à 1875.* Il y a quelques années, l'Académie avait accordé à M. Rœsler une mention honorable pour son *Essai de classifications archéologiques et monumentales.* Encouragé par cette distinction, M. Rœsler a suivi avec attention tous les faits nouveaux que ses recherches personnelles ou les découvertes opérées autour de lui l'ont mis à même d'étudier. Il vient aujourd'hui soumettre à l'Académie le récit de ce qu'il a pu observer pendant le cours de ces dernières années. Son mémoire, accompagné de vingt-quatre planches photographiques, renferme la description d'une horloge solaire fort curieuse, sculptée sur le transept de l'église de Rouelles, qu'une erreur remontant à 1839 avait fait prendre pour un fanal destiné à éclairer le cimetière ; la relation d'une découverte de monnaies de familles romaines opérée aux Moulineaux; le récit des fouilles qui ont fait reparaître à Fécamp le tombeau de l'abbé Guillaume de Ros; la notice des antiquités romaines du Mesnil, et enfin la description des objets trouvés à Montivilliers, à Honfleur et à Lillebonne.

M. Rœsler avait à se tenir en garde contre les fausses indications répandues par les journaux et contre les manœuvres de spéculateurs peu scrupuleux, qui cherchent à vendre dans les départements, à l'aide d'une provenance déterminée, les objets plus ou moins authentiques qu'ils ont apportés de

Paris. Il a su échapper à cette cause d'erreur par la persévérance et la sincérité de ses enquêtes. Ajoutons qu'en adressant à l'Académie le tableau des découvertes archéologiques faites dans la région qu'il habite, il a donné un exemple que nous sommes heureux de signaler au zèle des antiquaires provinciaux.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France :

F. de Saulcy, A. de Longpérier, Maury, Léop. Delisle, F. de Lasteyrie, B. Hauréau, J. Desnoyers, Eug. de Rozière, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les co lusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,
H. Wallon.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1875,

PAR M. PERROT.

(LU DANS LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1876.)

Messieurs,

La tâche de votre Commission de l'École d'Athènes et de son rapporteur était bien plus facile autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Pendant longtemps, c'était de deux ou trois mémoires qu'avait à vous entretenir celui qui avait l'honneur de porter la parole au nom de ses confrères; il avait tout

loisir d'exposer le sujet de ces travaux, d'en critiquer la méthode, d'en faire connaître les résultats. Il est tel mémoire, où étaient relatées des découvertes intéressantes et dont la publication a tardé, tel autre qui n'a jamais été imprimé; mais le résumé qui en a été donné dans le rapport annuel a suffi pour sauvegarder les droits de l'auteur de ces recherches. Parfois même, sous la plume du cher et regretté confrère qui a été pendant bien des années à la fois le président et le secrétaire de votre Commission, cette analyse a pris assez d'étendue pour qu'à défaut du travail original encore inédit d'autres explorateurs pussent déjà l'utiliser. Sans cette espèce de notification officielle, plus d'une découverte faite sur le terrain risquait de rester longtemps ignorée; portée sans retard à la connaissance de tous ceux qu'elle pouvait intéresser, commentée par la science de M. Guigniaut, elle venait confirmer ou réfuter des hypothèses longuement discutées, provoquer et faciliter de nouveaux voyages et des découvertes nouvelles.

Nous ne saurions aujourd'hui comprendre notre tâche de la même manière, et cependant nous aussi nous avons à cœur de rendre justice à tant d'efforts sincères. Dans le cours de cette année comme dans celui de la précédente, les membres des deux Écoles ont dépassé, par le nombre et la qualité de leurs mémoires, l'attente de la Commission. Nous avons été surpris de voir ce que plusieurs d'entre eux ont pu produire dans les limites étroites de ces quelques mois d'hiver et de printemps; nous en avons été, il est permis de le dire, touchés et reconnaissants. Peut-être y a-t-il cependant là un danger qu'il importe de signaler pour l'avenir; peut-être sera-t-il opportun de défendre les pensionnaires de Rome et d'Athènes contre les entraînements mêmes de leur zèle, de ne point les laisser s'asservir, surtout dans les premiers temps, à une tâche scientifique trop absorbante. Qui pourrait garantir

que l'on aura toujours affaire à des esprits aussi vigoureux que ceux dont se composait, depuis le mois d'octobre, la première année des deux Écoles? On peut, un jour ou l'autre, se trouver en face de telle promotion qui, tout en se recommandant encore par des qualités très-estimables, ne saurait supporter sans quelque fatigue un aussi lourd fardeau de recherches spéciales et de rédaction développée. A cet égard, nous ne pouvons que nous en rapporter à l'expérience et au tact de MM. Geffroy et Dumont; ils tiendront compte, nous en sommes assurés, de la variété des aptitudes et de l'inégalité des forces chez les débutants qui leur sont confiés. Jamais ils ne les laisseront s'engager trop tôt dans quelque entreprise téméraire qui risquerait, en lassant leur intelligence, de les dégoûter de l'érudition. Ils les engageront, ils les contraindront au besoin à réserver aux voyages une bonne part de leur temps. Pour ceux à qui la libéralité du pays permet ainsi de passer quelques années en Grèce ou en Italie, c'est un devoir de visiter avec soin ces contrées, et d'en étudier même les monuments que l'on ne songe pas à décrire. Si l'on veut y parvenir, il est sage de ne point trop attendre après son arrivée à Rome ou à Athènes, de ne point remettre trop volontiers au lendemain ou plutôt à l'année suivante les excursions nécessaires; qui sait par quels événements, par quelles fatigues de santé, par les chances de quelle découverte et les exigences de quelle tâche scientifique peut se voir abrégé ou dévoré le temps de cet heureux exil?

C'est là, nous le savons, un avantage que se sont assuré, une inoubliable jouissance dont ne se sont pas privés les pensionnaires actuels. Pour mener de front le travail de la bibliothèque et celui du voyage, il leur a fallu régler la distribution de leur temps avec une bien judicieuse et prudente économie, il leur a fallu une intelligente ardeur dont témoignent les nombreux travaux qui nous ont été présentés. Tous

ces travaux ne sont pas d'égale importance et d'égal mérite, ce qu'expliquent suffisamment les différences d'âge et d'expérience. Quelques-uns sont de véritables mémoires, rédigés avec un art déjà sûr de lui-même, tandis que d'autres gardent le caractère d'essais qui profiteront plutôt à leurs auteurs, comme d'utiles exercices préparatoires, qu'ils ne feront avancer la science. Enfin on nous a remis aussi des *analecta*, ou choix de pièces transcrites dans des manuscrits, des *notes* sur tel ou tel point intéressant, telle ou telle inscription curieuse. Il y a en tout plus de vingt-cinq travaux différents, dont quelques-uns, imprimés, feraient de gros volumes. Vous ne pouvez donc attendre de votre rapporteur son jugement propre sur tous les envois dont il est chargé de vous entretenir. C'est seulement grâce à la division du travail que la Commission a pu suffire à sa tâche; malgré l'augmentation récente du nombre de ses membres, chacun d'eux a encore dû prendre beaucoup sur ses propres études pour lire et pour apprécier les travaux qui étaient confiés à son examen et à sa compétence particulière. Ce sont les opinions et les jugements motivés de mes confrères que je me bornerai à grouper ici, heureux si, parfois obligé de les abréger et de les résumer, je réussis pourtant à leur conserver toute leur autorité.

C'est par l'École d'Athènes que nous commencerons. Sa jeune sœur, l'École de Rome, malgré ses ambitions légitimes et le bruit qui s'est fait autour de ses débuts, voudra bien céder encore une fois le pas à son aînée. L'École d'Athènes est installée depuis près d'un an dans son nouveau local, sur un sol, sous un toit qui appartiennent à la France et qui rappelleront toujours aux générations appelées à s'y succéder le nom du prédécesseur de M. Albert Dumont, M. Emile Burnouf. L'École comptait cette année six membres, MM. Bayet, Bloch et Collignon, pensionnaires de troisième année, MM. Homolle et Riemann, de seconde, et M. Girard, de première.

Après avoir fait connaissance avec la Grèce en y passant l'hiver de 1875, M. Bloch avait été rappelé en Italie par les travaux d'épigraphie latine qu'il avait vaillamment entrepris; pour ne point contrarier une vocation aussi franchement déclarée, le directeur et le ministre avaient autorisé M. Bloch à retourner achever à Rome le temps de sa pension. C'est là que l'a rejoint, vers la fin de l'automne, M. Girard. Celui-ci conformément au nouvel ordre établi en 1872, a passé toute sa première année en Italie; il y a joui, plus longtemps que n'avaient pu le faire jadis ses devanciers, de cette hospitalité de la villa Médicis qui a cependant laissé à tous les anciens membres de l'École d'Athènes des souvenirs si charmants et de si précieuses amitiés.

D'Italie comme de Grèce, les pensionnaires d'Athènes ont tous acquitté, et au delà, leur dette envers l'École et l'Académie; ils ne se sont pas contentés de nous envoyer, en temps utile, le mémoire unique qui aurait satisfait aux exigences du règlement, mais chacun d'eux, sans sortir de la voie qu'il s'est choisie dans le vaste champ de l'érudition, a tenu à multiplier les preuves de son savoir et de sa curiosité.

M. Bayet a passé deux années à Rome, deux années en Grèce, où il a fait le voyage du mont Athos et de Salonique. Tous les travaux qu'il vous a présentés jusqu'à ce jour ont un caractère de grande unité. Il s'est consacré à l'étude des antiquités chrétiennes d'Orient. Pour l'Occident, la science de l'archéologie chrétienne est constituée; pour les pays de langue grecque elle ne l'est pas encore. Le plan suivi a été très-simple : se mettre au courant des travaux qu'ont provoqués les monuments chrétiens de Rome, de l'Italie et de la Gaule, connaître l'état actuel des questions, surtout d'après les ouvrages et les conseils de MM. de Rossi et Le Blant, commencer à éclairer les mêmes questions en Orient. Pour y répandre quelque lumière et sortir des hypothèses, il faut,

comme l'a prouvé M. de Rossi par ses exemples et par ses succès, mener de front l'étude des auteurs chrétiens et celle des monuments figurés. Docile à ces leçons, M. Bayet n'a rien négligé pour explorer l'ensemble de ce vaste domaine, pour s'armer de cette triple clef avant de prétendre donner la solution de tant de difficiles problèmes. Son premier travail, en 1874, avait été un mémoire d'archéologie sur les ambons de Salonique, où votre rapporteur, M. Egger, louait « une érudition abondante, une grande connaissance des Pères de l'Église et de l'histoire des premiers siècles du christianisme, » mais où il trouvait à reprendre quelque témérité dans l'interprétation des symboles. Peut-être M. Bayet s'était-il aventuré trop tôt sur ce terrain glissant de l'archéologie figurée. L'épigraphie exige ou plutôt impose une méthode plus sévère; elle livre moins aux conjectures; elle donne l'habitude d'une critique plus exacte et plus rigoureuse. Sensible aux observations qui lui avaient été adressées par un maître si compétent, M. Bayet s'empressa de se soumettre à cette discipline salutaire. En 1875, il a dressé pour lui-même le recueil de toutes les inscriptions chrétiennes en langue grecque. Une fois terminé ce récolement de tous les matériaux connus, il n'aura plus qu'à se tenir toujours au courant et se trouvera réunir ainsi les éléments d'un *corpus* des inscriptions chrétiennes. Ce qui rendrait ce recueil doublement précieux, c'est, d'une part, l'insuffisance notoire de la dernière partie du grand recueil publié par l'Académie de Berlin, et, d'autre part, le grand nombre de nouveaux textes épigraphiques qui ont été transcrits depuis le moment où ce recueil a été terminé. En attendant l'heure et les circonstances qui permettraient d'aborder cette entreprise scientifique, M. Bayet vous a présenté, comme un chapitre détaché de ce vaste ensemble, ce mémoire sur les inscriptions chrétiennes de l'Attique qui, l'an dernier, a mérité de votre rapporteur un éloge sans ré-

serves. Désormais plus sûr de lui-même et de sa méthode, M. Bayet a pu, cette année, revenir utilement à l'archéologie figurée, par le mémoire qu'il vous a adressé sous ce titre : *De l'art chrétien en Orient.*

Ce sujet imposait au jeune auteur une tâche singulièrement délicate. La conquête musulmane, venant après tant d'invasions et de ravages, a ici détruit, ailleurs transformé les anciens édifices chrétiens; ces dévastations, qui se poursuivent en ce moment même sous nos yeux, n'ont épargné que bien peu des monuments des premiers âges du christianisme. Un esprit moins prémuni contre les conclusions prématurées aurait pu être tenté de bâtir tout un système sur des points d'appui encore beaucoup trop faibles ou trop espacés. Pour éviter ce danger, M. Bayet s'est appliqué surtout à distinguer et à classer avec soin les monuments figurés dont la provenance orientale est bien établie. Il a trouvé ensuite, dans une connaissance déjà fort étendue des écrivains ecclésiastiques de langue grecque, le lien nécessaire pour rattacher les monuments les uns aux autres. Ces textes, bien choisis et bien groupés, lui ont donné les grandes lignes de l'histoire de l'art pendant les premiers siècles du christianisme oriental, et lui ont permis d'établir une comparaison instructive avec les époques correspondantes de l'art chrétien en Occident. Il a pu former ainsi des cadres où rentreront facilement par la suite les monuments qui viendront s'ajouter au petit nombre de ceux dont il a pu dresser l'inventaire.

L'auteur nous montre d'abord comment la répugnance originelle du christianisme primitif pour les représentations figurées céda peu à peu à l'influence du monde hellénique, ou pour mieux dire à l'un des instincts les plus impérieux de la nature humaine. En Orient comme en Occident, l'art chrétien débute par des symboles, signes mystérieux de la foi nouvelle. Vers le commencement du IIIe siècle, saint Clément d'Alexan-

drie, quoique très-porté par ses doctrines à ne voir dans l'art qu'une forme de l'idolâtrie, autorise cependant l'emploi des emblèmes tels que le poisson, la colombe, l'ancre, le navire, gravés par les chrétiens sur leurs cachets. M. Bayet n'a pas de peine à montrer que la plupart de ces symboles doivent être d'origine grecque et orientale, comme le fameux ΙΧΘΥΣ, où les premiers chrétiens retrouvaient les initiales des noms et des titres grecs du Sauveur.

Aux symboles proprement dits, en Orient comme en Occident, ont succédé les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, employées comme des allégories ou comme des paraboles; tels sont le Daniel entre les lions ou le Jonas sous le berceau de cucurbite, que Celse cite à la fin du IIe siècle comme des sujets familiers aux chrétiens orientaux. Par malheur, il subsiste aujourd'hui bien peu de monuments aussi importants que les ambons sculptés de Salonique ou que la fresque d'Alexandrie, qui nous donnent deux exemples bien caractérisés de l'adoration des mages et de la multiplication des pains. C'est une question de savoir s'il faut classer parmi les sujets du même genre la représentation de l'arche de Noé sur les monnaies de la ville phrygienne d'Apamea-Kibotos; dans la discussion de ce difficile problème, M. Bayet ne tient peut-être pas assez de compte des anciennes traditions du paganisme oriental, si voisines par certains côtés de la tradition biblique. Pour d'autres sujets de cette même série, c'est légitimement qu'il fait quelquefois appel même aux miniatures grecques du IXe ou du Xe siècle, comme celles des manuscrits de Cosmas Indicopleustès, lorsque les représentations lui semblent conserver un caractère traditionnel différent de celui des peintures byzantines de cette époque. Il ne se sert d'ailleurs de ces témoignages indirects qu'avec une réserve dont il faut le féliciter.

Après le triomphe de l'Église, les représentations religieuses

prennent un caractère historique et servent à retracer les grands faits de la vie du Christ et des saints. Les rares descriptions de peintures chrétiennes que l'on trouve dans les Pères grecs du IVe siècle montrent pourtant que l'art avait alors gagné sa cause auprès des docteurs de la foi, et font vivement regretter la perte des ouvrages qu'un saint Basile ou qu'un saint Grégoire de Nysse ont jugés dignes de leurs éloges. Les monuments où se développaient ces compositions compliquées ont encore moins que les autres échappé aux dévastations. Où sont les églises qui étaient déjà considérées comme antiques au temps de Constantin Porphyrogénète, ou même les tableaux pour lesquels Agathias le Scholastique écrivait, au VIe siècle, les légendes en vers qui ont enrichi l'*Anthologie?* Ce n'est guère que par la comparaison avec quelques églises occidentales, de construction certainement grecque, comme Saint-Vital de Ravenne, que M. Bayet réussit à nous en donner une idée. A la même époque et pour les mêmes causes se multiplient les images du Christ, de la Vierge, des Apôtres, qui, sans avoir un caractère iconique proprement dit, n'en témoignent pas moins de la volonté d'affirmer la réalité historique des personnages qu'elles représentent.

Dans cette troisième période comme dans la précédente, le christianisme oriental marche encore de pair avec l'art chrétien de l'Occident et paraît même lui ouvrir la voie. En résumé, si le mémoire parvient à indiquer quelques différences entre les deux grandes régions du monde chrétien primitif, ce qui en ressort surtout, ce sont les ressemblances, c'est ce qu'il y a eu de conformité entre l'esprit et la marche de l'art chrétien en Orient et de l'art chrétien en Occident, pendant les premiers siècles de notre ère. L'auteur est même assez frappé de ces rapports pour les attribuer, non-seulement à l'unité des doctrines, unité que n'avait point encore rompue le schisme, mais aussi à l'existence d'une sorte de manuel qui

aurait été familier dès cette époque à tous les artistes du monde chrétien. Peut-être cependant cette hypothèse paraîtra-t-elle hasardée, et ces ressemblances s'expliquent-elles mieux par la constante émigration des chrétiens grecs en Occident, phénomène dont témoignent plusieurs des textes et des monuments que M. Bayet a cités. Parmi toutes les qualités qui distinguent ce mémoire, il convient de ne point oublier le calme de la discussion, la simplicité d'une exposition scientifique exempte de tout esprit de controverse. Cette ouverture et cette liberté d'esprit sont, dans ces études d'archéologie chrétienne, la condition essentielle du progrès.

Le second mémoire de M. Bayet est d'un caractère et d'un genre un peu différents; c'est le récit d'une campagne archéologique entreprise par l'auteur, ou plutôt l'exposé méthodique des résultats qu'il a obtenus sur le terrain; c'est en même temps comme un appendice naturel à cette histoire de l'art chrétien en Orient dont il nous a offert une si juste et si ferme esquisse. La catacombe chrétienne de Milo, signalée et décrite dès 1844, mais très-sommairement, par Ross, est curieuse, surtout parce que c'est le seul cimetière souterrain de cette espèce qui ait encore été découvert en Grèce; c'est le seul que l'on puisse comparer par quelque endroit aux catacombes de Rome. Il méritait donc, tout pauvre qu'il est en inscriptions et en ornements caractéristiques, d'être étudié avec soin par un observateur compétent. Aussi, là où Ross n'avait fait que passer, M. Bayet est-il resté quinze jours, relevant minutieusement tous les détails, dressant le plan des galeries, marquant exactement la place et la disposition des tombes; il a pu corriger ainsi plus d'une erreur de son devancier, qui s'était beaucoup exagéré l'étendue de la nécropole et le nombre des sépultures qu'elle pouvait contenir. M. Bayet ne s'est pas laissé décourager par l'état de dévastation de ces tombeaux, non plus que par l'absence de toute représentation figurée

sur ces parois grossièrement taillées dans le tuf et simplement couvertes d'un enduit de plâtre, sur lequel on distingue pour toute décoration des traces de bandes vertes ou rouges, des lignes de points marqués au pinceau, de grossiers fleurons tripétales et quelques monogrammes du Christ. Notre patient voyageur a pensé avec raison que des ruines, si dépouillées qu'elles fussent, pouvaient toujours fournir des renseignements utiles à la science. La situation de la catacombe de Milo au milieu de l'ancienne nécropole païenne de l'île et des couches de tuf de *Trypiti*, percées de sépultures de tous les âges, prouve d'abord que les chrétiens, conformément à l'opinion aujourd'hui accréditée parmi les savants, avaient placé leurs tombeaux sous la protection de l'inviolabilité commune que les lois et les mœurs garantissaient aux restes des morts. Les communications établies après coup, entre les différentes galeries, par des percées faites à travers d'anciens *arcosolia*, indiquent aussi que ces lieux de sépulture, d'abord séparés, se sont réunis, par leur développement même, en une seule catacombe. Le système qui prévaut à Milo, pour la forme des tombeaux, n'est pas celui des *loculi* ou cavités rectangulaires, dont on ne trouve que deux exemples, mais celui des *arcosolia*, abritant d'ordinaire un ou deux morts. L'emploi régulier de ces arceaux, que l'on retrouve aussi dans plusieurs sépultures de la nécropole païenne, est une preuve d'antiquité. Les nombreuses tombes dallées qui, par un système particulier à cette nécropole, occupent le sol même des galeries, doivent avoir été creusées après coup, et n'altèrent pas le caractère distinctif de la disposition première. Ces faits, rapprochés de l'usage du monogramme constantinien comme principal motif de décoration, permettent à M. Bayet de supposer que l'établissement de ce lieu de sépulture doit être antérieur à la seconde moitié du IVe siècle de notre ère. Les inscriptions disposées sur le fond plat des arceaux, dans une sorte de car-

touche, étaient d'abord tracées légèrement à la pointe, puis repassées à la couleur rouge, qui servait aussi à en diviser les lignes. A côté des trois inscriptions copiées par Ross, M. Bayet en a retrouvé deux autres, par malheur très-effacées; l'une d'elles paraît cependant contenir un second exemple de la curieuse formule d'imprécation qui donne un ange pour gardien à la sépulture : *Τὸν ὧδε ἐφεστῶτα ἄγγελον*. En résumé, le travail très-soigné et très-méthodique de M. Bayet sur la nécropole chrétienne de Milo le conduit à la même conclusion générale que son premier mémoire, et lui démontre la grande unité qui règne, pendant les premiers siècles, dans les formes de l'art chrétien, en Orient comme en Occident.

En s'occupant avec ce zèle et ce goût des antiquités chrétiennes de l'Orient, M. Bayet a eu l'honneur d'appeler l'attention sur toute une série de monuments et de problèmes qui étaient jusqu'ici restés comme en dehors de la science. Quant à M. Bloch, sans se placer sur un terrain aussi neuf, du moins a-t-il comme inauguré à l'École d'Athènes les études d'épigraphie latine. Si elles n'y avaient point été cultivées jusqu'alors, ce n'était point indifférence ou négligence; c'était l'effet naturel d'un règlement qui ne permettait aux pensionnaires d'Athènes que de traverser l'Italie, que de la voir au passage et comme en courant. Il y avait là, il est permis de le dire, un inconvénient dont s'étaient aperçus plusieurs de nos confrères et auquel, depuis longtemps, ils auraient voulu remédier. M. Léon Renier s'en était déjà préoccupé il y a plus de quinze ans; après la guerre, M. Ravaisson avait été frappé de voir l'*Institut de correspondance archéologique* perdre son caractère international, par suite du décret daté de Versailles qui le plaçait sous la direction exclusive de l'Académie royale de Berlin [1]; il avait donc soumis à M. Jules Simon,

[1] Voir l'avis placé en tête de la liste des membres de l'Institut de correspondance archéologique, à la suite du *Bulletin* de 1871.

alors ministre de l'instruction publique, le projet de fonder à Rome une École française d'archéologie. Le ministre s'était montré disposé à tenter une expérience qui présentait tant de chances de succès, et l'institution nouvelle avait pris d'abord la forme modeste d'une succursale de l'École d'Athènes, qui permettrait à nos jeunes voyageurs de séjourner une année en Italie, sans perdre de vue la Grèce. Athènes et son acropole restaient le but entrevu, espéré, désiré depuis longtemps; le génie grec restait le maître incomparable et souverain auquel on devrait aller demander les plus hautes, les dernières leçons; mais celles-ci, on en profiterait mieux désormais, parce qu'on ne les recevrait qu'après une sorte de stage et comme d'initiation lente et graduelle. On commencerait par s'exercer l'œil et par se former le goût en étudiant l'architecture romaine et ces monuments sans nombre des arts grec, étrusque et italiote que renferment les musées de l'Italie; on se défendrait de tout esprit exclusif et de toute étroitesse par cette comparaison de tous les instants que l'on y est conduit à faire entre les chefs-d'œuvre de l'antiquité et ceux du moyen âge ou des temps modernes. Ce serait encore la Grèce que l'on étudierait dans tout ce qui est sorti d'elle, dans cette langue, dans cette littérature, dans ces arts qui tous, par des canaux plus ou moins détournés, dérivent d'elle et de son génie créateur; mais on n'arriverait à la source de ce grand fleuve qu'après en avoir remonté le cours et en avoir reconnu les affluents, dont chacun vient à son tour troubler le flot limpide ou tout au moins le teindre de sa couleur propre. On serait ainsi mieux préparé à goûter la fraîcheur et la pureté de cette source lointaine, à sentir et à définir, sous toutes ses formes et sous tous ses aspects, la beauté grecque et sa perfection suprême.

Comme toutes les pensées justes, celle-ci a été féconde. Par un développement qui n'était point difficile à prévoir et

auquel ont applaudi l'Académie et tous les amis de nos études, la succursale de l'École d'Athènes est devenue, grâce aux soins d'un autre ministre, de notre confrère et secrétaire perpétuel, M. Wallon, une école indépendante, l'École de Rome, qui a son domaine propre, son rôle spécial et trop d'avenir pour ne pas se créer bientôt des traditions et un passé. Ce changement n'a point eu, n'aura point pour effet de priver nos futurs Athéniens de l'utile supplément de préparation et de culture qu'on avait voulu leur assurer en fondant pour eux, à Rome, cette sorte de colonie. Cette colonie s'est, en deux ans, élevée au rang de cité autonome; mais elle n'en conserve pas moins d'excellents, d'affectueux rapports avec sa métropole. Comme toujours, nos pensionnaires d'Athènes resteront les hôtes de notre illustre Académie de France; comme dans ces derniers temps, ils passeront une année entière en Italie et ils y rencontreront, pour guider leurs premiers pas, les conseils éclairés d'un maître et d'un ami. De plus, ils auront désormais l'avantage d'y trouver, dans les membres de la jeune et déjà florissante École de Rome, d'anciens et de nouveaux camarades, des émules d'honnête ambition et de curiosité généreuse.

La fondation de l'École de Rome ne change donc rien aux nouvelles et meilleures conditions qui ont été faites depuis 1872 aux pensionnaires de l'École d'Athènes. Ce qui leur est, ce qui leur demeure acquis par le nouveau règlement, c'est la faculté de séjourner plus longtemps en Italie; c'est aussi pour plus d'un l'occasion d'y trouver un sujet de travail conforme à ses aptitudes, à ses goûts secrets. C'est ainsi que s'est révélée chez M. Bloch une véritable vocation pour l'épigraphie latine. Élève de l'École normale, il avait, pendant sa troisième année, assidûment suivi le cours de notre savant confrère M. Léon Renier; aussitôt arrivé en Italie, il complétait son instruction par l'étude des marbres que renferment les musées et par le

commerce des éminents érudits qui vivent à Rome au milieu des inscriptions qu'ils découvrent, qu'ils déchiffrent et qu'ils publient. Sans se laisser effrayer par la difficulté de la tâche, il s'attaqua tout d'abord à l'une des questions les plus obscures et les plus importantes qui se posent devant l'historien de Rome, celle de savoir comment se recrutait le Sénat romain.

On vous a rendu compte, l'an dernier, du mémoire de M. Bloch sur l'*adlectio*, qui faisait suite à ses recherches sur la loi *Ovinia;* l'envoi de cette année a moins d'importance, tout en témoignant de la persévérance avec laquelle M. Bloch poursuit ses études. Le jeune savant avait formé le projet d'exposer en détail, d'après les auteurs et les inscriptions, les règles de la hiérarchie et de l'avancement dans les armées romaines, et plus particulièrement dans les armées impériales. Sa santé, qui l'a forcé à plusieurs reprises de prendre un repos nécessaire, ne lui a pas permis de donner à son mémoire les développements que comporterait un tel sujet. Il a donc dû se borner à nous en présenter un extrait sous ce titre modeste : *Remarques à propos d'une inscription militaire*. Ces remarques, qui ne forment pas moins de soixante-trois pages in-4°, prouvent que l'auteur a beaucoup travaillé et qu'il est au courant de tout ce qui a été écrit d'important sur les matières dont il s'occupe. On peut cependant reprocher au mémoire de n'être pas composé avec assez de méthode; il aurait besoin d'être revu. Sous sa forme actuelle, il est difficile à lire pour quiconque n'a pas fait une étude spéciale de la matière. Malgré ces réserves, nous n'en avons pas moins toute raison de rendre à M. Bloch le meilleur témoignage, et de louer hautement l'usage qu'il a fait de ses trois années de résidence en Italie, à peine interrompues par un séjour de quelques mois en Grèce. Cette visite à Athènes a pu élargir son horizon et lui laisser de vives et profondes impressions, mais elle ne l'a pas détourné de ses travaux, et nous l'en félicitons. Le maître éminent qui

représente chez nous cette belle science de l'épigraphie latine n'avait encore fait que bien peu d'élèves, malgré l'autorité de son enseignement et la libéralité avec laquelle il ouvre à tous les trésors de sa vaste doctrine. Par suite de circonstances que nous avons indiquées, l'étude des antiquités grecques avait attiré de préférence presque tout ce qui s'était rencontré d'esprits jeunes et curieux se sentant du goût pour les recherches d'érudition. Il n'en sera plns ainsi désormais. M. Bloch, nous pouvons l'espérer, donne un exemple qui sera suivi. Cette science, qui occupe en Allemagne tant de laborieux ouvriers, sera bientôt en mesure de réunir aussi chez nous, autour de quelque œuvre commune, tout un groupe d'esprits qu'auraient bien préparés à cette tâche une forte éducation classique et une longue étude des auteurs anciens.

Dans un autre ordre de travaux, la vocation de M. Collignon ne s'est pas montrée moins franche et moins décidée que celle de M. Bloch. M. Collignon, depuis son départ de France, s'est consacré surtout à l'archéologie figurée. Aussitôt installé à Athènes, il a entrepris de faire pour les suites de vases réunies par les soins de la Société archéologique ce que MM. Kékulé et Heydemann ont fait pour d'autres collections athéniennes [1], il s'est mis à dresser le catalogue de ce musée céramique. Ce travail, bien qu'il puisse paraître parfois ingrat et monotone, lui a été très-utile. C'est par des essais de ce genre, semble-t-il, que doit commencer l'éducation d'un archéologue. A ce point de vue, nombre d'exemples célèbres nous donnent un enseignement dont nous devons profiter. Pour le progrès général de la science, cette série de descriptions, qui font connaître tant de monuments, rendra aux archéologues d'incon-

[1] Kékulé, *Die antiken Bildwerke in Theseion zu Athen;* Leipzig, in-8°, 1869. Heydemann, *Die antiken Marmorbildwerke in der so genannten Stoa des Hadrian, dem Windthurm des Andronikus, dem Wærterhauschen auf der Akropolis und der Ephorie im Cultusministerium zu Athen;* Berlin, 1874, in-8°.

testables services dès qu'elle aura été publiée, dès qu'elle sera venue compléter l'ensemble de ces catalogues destinés à décrire les monuments de l'art grec trouvés sur le sol même de la Grèce. Pour les vases peints plus encore que pour les œuvres de la sculpture, l'étude d'une collection uniquement composée d'objets recueillis en Grèce promet de jeter du jour sur bien des problèmes obscurs. On ne peut manquer d'y trouver à signaler des particularités qui permettent d'avancer de quelques pas dans l'étude de ces difficiles questions, de mieux distinguer la part de l'industrie athénienne et de son active exportation, et la part des différentes fabriques locales, corinthienne, béotienne, sicilienne, campanienne, apulienne, étrusque, d'autres encore plus ou moins importantes. L'histoire de la peinture sur vases sortira ainsi, peu à peu, du domaine des hypothèses exclusives et téméraires; on finira par multiplier les points de repère, par bien établir un certain nombre de faits authentiques. Faute de témoignages anciens, il faudra toujours se résigner à beaucoup ignorer; nous en saurons toujours moins sur les peintres céramistes que sur les architectes et les sculpteurs grecs; mais pourtant, grâce à des inventaires comme ceux qui se poursuivent partout aujourd'hui, travaux parmi lesquels celui de M. Collignon occupera une place des plus honorables, l'archéologue finira par pouvoir tracer, avec plus de confiance qu'il ne le ferait aujourd'hui, tout au moins une esquisse de cet important chapitre de l'histoire des arts plastiques chez les Grecs.

M. Collignon nous avait présenté l'an dernier la première partie de son *Catalogue des vases peints de la Société archéologique d'Athènes*. Il a employé les premiers mois de sa troisième année à terminer cette description, et nous en avons aujourd'hui sous les yeux la seconde partie (n°s 371-577). Des vases archaïques à figures noires, il passe aux vases dont le style plus libre et les compositions souvent plus compliquées appartiennent

à l'époque du complet développement de l'art grec. Il est difficile de résumer un catalogue; mais on peut au moins donner une idée des différentes catégories de monuments qu'il embrasse et de la méthode suivant laquelle il est composé. La première série comprend les vases de style attique, à figures rouges, d'une remarquable élégance, et, en général, de petite dimension; ces petits vases, dont les figures d'un style aussi libre que fin représentent d'ordinaire des scènes de la vie enfantine, méritaient d'autant plus d'être rassemblés dans une classe à part qu'ils sont encore fort rares dans nos musées. Vient ensuite la série des grands vases à figures rouges, tels que les amphores, les hydries, etc.; dans le nombre il faut signaler surtout une précieuse *calpis* avec la représentation de Sapho, tenant dans ses mains un feuillet où se lisent les premiers mots d'une invocation poétique. La troisième classe est celle des vases où les figures rouges sont rehaussées d'or; bien que M. Collignon n'ait trouvé dans la collection qu'il a étudiée que quatre vases de cette espèce, la rareté des vases à ornements dorés justifie la place à part qu'il leur assigne. Les *lékythes* à figures rouges sont classés dans la quatrième série et présentent un sujet de comparaison très-instructif avec la dernière classe, la plus importante de toutes, celle des lékythes blancs d'Athènes. On trouve là en effet la réunion la plus nombreuse que l'on connaisse de ces admirables vases, où des scènes, principalement funéraires, sont tracées à la pointe du pinceau sur un enduit blanc et rehaussées de couleurs variées.

Par l'intérêt des renseignements que M. Collignon nous apporte sur ces différentes classes de monuments, on peut juger de l'expérience qu'il a lui-même acquise. Quant à la description, elle est assez précise et assez complète pour donner au lecteur, pourvu qu'il soit quelque peu archéologue, une idée nette des représentations qu'il n'a pas vues. M. Collignon est sobre d'attributions et de conjectures; mais il n'omet aucun des

détails qui peuvent servir à caractériser les monuments qu'il décrit. Ainsi, après avoir déterminé la forme et les dimensions de chaque vase, suivant la nomenclature consacrée par l'usage, il note toujours avec soin les ornements qui en décorent le col ou la panse; ce sont en effet des marques de repère qui pourront guider les archéologues dans la recherche des fabriques et des provenances. La bibliographie des monuments qui ont déjà été publiés ou décrits est dressée aussi avec beaucoup de soin. Quelques brèves indications suffisent pour caractériser le style et laissent percer, malgré leur concision, la vive impression que l'auteur a ressentie. Ces qualités d'artiste, sans lesquelles il n'y a pas d'archéologue complet, se montrent encore mieux dans l'album de calques et de dessins que M. Collignon a joint à son travail; il y a reproduit lui-même, avec un sentiment très-juste et très-fidèle, les principales peintures des vases qu'il a décrits.

C'est déjà un précieux avantage pour un archéologue de savoir dessiner, d'être toujours prêt à prendre de sa propre main le croquis d'un monument inédit qui l'intéresse; mais il faut encore se pourvoir et s'armer de toutes les ressources que la connaissance des auteurs, que l'épigraphie et la paléographie mettent à notre disposition pour expliquer le sens des monuments et pour en fixer l'âge là où le style du dessin ne suffirait pas à cette détermination. M. Collignon, dès sa première année, à Rome, avait entrepris, peut-être un peu prématurément, un mémoire d'archéologie figurée *sur les monuments relatifs au mythe de Psyché.* Sans renoncer à corriger et à développer ce travail, qui, sous une forme nouvelle, va bientôt paraître devant d'autres juges, sans cesser d'étudier les collections d'Athènes avec un soin minutieux dont témoigne l'inventaire qu'il a dressé, M. Collignon a cru devoir composer un mémoire d'épigraphie grecque, des *Recherches sur les éphébies grecques, celle de l'Attique exceptée.* L'éphébie attique a été, de

la part du directeur de l'École, M. Albert Dumont, le sujet de recherches approfondies; déjà nous possédons, grâce à lui, le recueil exact et complet de toutes les inscriptions éphébiques d'Athènes qui ont été découvertes jusqu'en 1875, et bientôt un autre volume exposera les résultats que M. Dumont croit pouvoir tirer d'une attentive comparaison de tous ces textes, l'idée qu'il se fait de ce système d'éducation nationale et des modifications que son esprit et ses règles ont subies depuis la période de l'indépendance jusqu'au IIIe siècle de notre ère[1]. Le mémoire de M. Collignon formera donc comme un utile et même nécessaire appendice de l'ouvrage de M. Dumont.

Pour acquérir toute la valeur que peut lui assurer l'heureux choix du sujet, ce mémoire aurait besoin d'être complété, et nous savons qu'il le sera. L'auteur, dans l'essai qu'il nous a soumis, s'est borné aux renseignements qui sont donnés par les marbres. Ceux qui sont fournis par les écrivains de l'antiquité lui ont paru mériter une discussion dans laquelle il n'avait pas le loisir de s'engager pour le moment; il a déjà pu cependant arriver à des résultats qui ont leur importance :

1° Il fixe le nombre des éphébies et la date des inscriptions qui nous les révèlent. Si la science de M. Egger a pu signaler quelques lacunes dans sa liste des villes grecques qui nous sont connues comme ayant possédé des institutions éphébiques, ces lacunes seront faciles à combler.

2° Il détermine la valeur de plusieurs titres qui n'avaient pas encore été expliqués d'une manière satisfaisante, entre autres celle des termes *ἀρχέφηβος* et *ἐφήβαρχος*, à propos desquels il soutient une opinion nouvelle qui paraît être pleinement justifiée.

[1] *Essai sur l'éphébie attique*, t. II. Textes éphébiques classés par ordre de dates, chronologie des éponymes athéniens, succession des fonctionnaires de l'éphébie attique, tableaux donnant la suite de ces fonctionnaires par archontat. Didot, 1875, in-8°.

3° Il fait très-bien ressortir plusieurs des différences que présentent ces colléges, comparés au collége éphébique d'Athènes.

Pour beaucoup de problèmes l'auteur ne propose aucune solution; les inscriptions imposent cette réserve, bien que les hypothèses soient faciles. Ce qui importait dans le présent travail, c'était de s'interdire toutes ces conjectures qu'il est aussi naturel de proposer que peu commode de justifier et qui sont pour l'esprit scientifique un exercice souvent dangereux. En somme, ce mémoire de M. Collignon n'est qu'une esquisse, l'auteur en convient lui-même, mais c'est une esquisse très-méthodique et qui laisse voir un excellent esprit de critique.

Nous avons insisté sur les travaux de MM. Bayet, Bloch et Collignon. C'est que ces trois jeunes gens, qui viennent de terminer leur temps de pension, nous représentent la première génération qui soit entrée à l'École après qu'elle eut repris sa vie régulière interrompue d'abord par la guerre de 1870, puis par la construction de la nouvelle École : c'est aussi la première promotion qui ait profité du règlement actuel et pu, grâce à lui, voir l'Italie et Rome dans de meilleures conditions et plus à loisir que ses devancières. Dans l'heureux choix des sujets, dans la variété des recherches entreprises, dans la méthode avec laquelle elles ont été conduites, il est impossible de ne point reconnaître l'influence bienfaisante d'une expérience et d'une science plus mûre, de celle même qui a dirigé les premiers pas de ces débutants à Rome, sur un terrain si nouveau pour eux, et qui maintenant, sous votre haute tutelle, préside aux destinées de l'École d'Athènes. En même temps, dans l'intelligent et docile empressement avec lequel ces jeunes gens ont obéi à ces conseils, dans la solidité vraiment remarquable de leurs travaux, n'avons-nous pas la preuve qu'ils ont été touchés, eux aussi, des pensées sérieuses que

nos récentes épreuves ont éveillées dans beaucoup d'esprits ? Sur ce fonds commun de culture historique et littéraire qu'ils devaient à l'éducation du lycée et à celle de l'École normale, ils ont su dessiner dès l'abord des vocations tranchées qui promettent soit de reculer les frontières de la science en y ajoutant comme de nouvelles provinces, soit de fournir à d'éminents érudits, dans des voies plus frayées, les disciples et les continuateurs qui semblaient devoir leur manquer.

Nous nous étendrons moins sur les travaux des élèves de seconde et de première année. Le même esprit les anime; on y sent le même ferme propos de ne point se disperser, de ne pas se borner à répéter ses prédécesseurs, mais de chercher les domaines et les routes où l'École a été le moins représentée jusqu'ici et où il reste le plus à trouver. Pendant son séjour à Rome, M. Homolle s'était occupé avec ardeur des récentes découvertes faites à Ostie; il avait étudié le plan et les restes des édifices que les fouilles avaient dégagés, il avait surtout étudié les nombreuses inscriptions qu'elles avaient mises au jour, et il avait entrepris d'en former une collection aussi complète que possible, collection qui lui servira pour composer l'histoire de cette colonie, la plus ancienne et assurément l'une des plus importantes des colonies romaines; il y trouvera les éléments nécessaires pour nous en faire connaître l'administration dans tous ses détails. Déjà, l'an dernier, il nous avait soumis plusieurs chapitres de cet intéressant essai, qu'il n'a pu, on le comprend aisément, terminer pendant son séjour en Italie. Pendant le premier hiver qu'il a passé à Athènes, il a continué à transcrire et à mettre en ordre les textes épigraphiques qu'il avait recueillis par centaines sur ses carnets. Il nous envoie cette année, comme spécimen de son travail, les copies de deux cent douze de ces monuments, prises par lui sur les originaux conservés aujourd'hui à la *Vigna Pacca*. Ces copies sont fort bien faites; ce sont, pour la plu-

part, de véritables fac-simile. Elles sont d'ailleurs accompagnées de tous les renseignements nécessaires : description détaillée des monuments, indication des différents ouvrages dans lesquels ils ont été publiés, lorsqu'ils ne sont pas inédits, variantes des différentes copies qui en ont été données; enfin, lorsque cela a paru opportun, transcriptions en caractères courants avec complément des abréviations et restitution des textes qui sont aujourd'hui mutilés et incomplets.

M. Homolle a encore dans ses carnets plus de cinq cents inscriptions auxquelles il compte donner les mêmes soins. Quand tous ces documents seront mis dans cet état et méthodiquement classés, ils formeront une des plus intéressantes collections épigraphiques qui aient encore été composées.

M. Homolle a, de plus, voulu montrer le parti qu'il saura, nous en sommes certains, tirer lui-même de cette précieuse collection. A cette fin, il a réuni un certain nombre d'inscriptions d'Ostie relatives à des membres de la famille des Lucilii Gamalæ, et, dans un mémoire de quarante et une pages, il les a étudiées et commentées en discutant avec beaucoup de critique les divers travaux dont elles ont été jusqu'ici l'objet. De l'avis du juge le plus compétent en pareille matière, ce mémoire pourrait dès à présent être livré à l'impression; il ferait honneur à l'École.

Enfin, M. Homolle a joint à cet envoi une note intéressante *sur quelques lampes inédites portant la marque : ANNISER*. Cette note, provoquée par une récente publication de notre confrère M. Edmond Le Blant, se compose de dix pages de texte et de neuf dessins fort bien exécutés.

De pareils travaux semblaient indiquer, de la part de M. Homolle, le désir de marcher dans le chemin ouvert par M. Bloch, de se consacrer comme lui aux recherches d'épigraphie latine. Pourtant il ne s'est point attaché à l'Italie, comme son prédécesseur, au point de lui sacrifier la Grèce; il

est parti pour Athènes et il y est resté. Là, tout en continuant à élaborer les précieux matériaux qu'il avait rapportés d'Ostie, il a tenu à se rendre familiers, le plus tôt possible, les procédés et les résultats de l'épigraphie grecque; il a entrepris des recherches *sur les dèmes de l'Attique* destinées à compléter et à corriger celles de Ross et de Sauppe (1846), de Hanriot (1853) et de Dittenberger dans l'*Hermès* (t. IX, 1875).

Son mémoire ne fait d'ailleurs pas double emploi avec la thèse de M. Hanriot, sortie, elle aussi, de l'École d'Athènes. M. Hanriot s'était surtout proposé de déterminer la place qu'occupait sur le sol de l'Attique chacun des dèmes dont nous connaissons le nom. M. Homolle prend la question à un autre point de vue; il laisse de côté la topographie, il travaille surtout à éclairer la distribution des dèmes entre les dix, puis les douze, puis les treize tribus d'Athènes, et à se servir de ces éléments pour déterminer avec quelque vraisemblance le chiffre auquel pouvait monter la population totale de l'Attique à différentes époques. Pour y parvenir, il se fonde sur le rapport connu entre le nombre des jeunes gens de dix-huit à vingt ans et la population totale d'un pays, rapport qui, dans l'antiquité, devait être sensiblement le même que de nos jours. Les données sur lesquelles raisonne M. Homolle sont empruntées pour la plupart aux textes éphébiques réunis par M. A. Dumont, dans son ouvrage sur l'éphébie. Comme celles que renferme le second mémoire de M. Collignon, ces recherches se rattachent ainsi de la manière la plus heureuse aux travaux du directeur actuel de l'École; elles en forment comme un appendice, un complément naturel. Nous avons là une dissertation digne d'estime qui mériterait d'être reprise et développée. L'auteur aurait non-seulement à combler quelques lacunes dans l'ordre de considérations où il s'est volontairement renfermé, mais encore à traiter d'autres questions qu'il n'a même point effleu-

rées. A l'aide des recherches de Ross et de Hanriot corrigées et complétées par bien des découvertes nouvelles, il devrait fixer sur la carte de l'Attique la position du plus grand nombre possible de dèmes; il devrait de plus étudier et tâcher de restituer l'organisation intérieure de ces *communes* urbaines ou rurales, leur administration civile et religieuse. C'est là une matière que personne n'a touchée jusqu'ici, et cependant on trouverait, tant dans les orateurs que dans les inscriptions, et surtout dans quelques textes récemment découverts, bien des données à comparer et à grouper [1]. La vie politique de l'État athénien commence à être assez bien connue; ne s'éclairerait-elle point d'un jour encore plus vif si l'on pouvait nous faire connaître, au moins par une rapide esquisse, la vie municipale en Attique ? Le dème a ses magistratures et ses sacerdoces, ses fêtes et ses assemblées, ses affaires à gérer; c'est de lui que l'on tient son état civil, c'est par sa décision qu'on peut le perdre; c'est dans son sein, en s'occupant de ses intérêts et en rendant service à ses *démotes* ou concitoyens et voisins du même dème, que l'on devait, le plus souvent, acquérir cette première notoriété qui, par degrés, devenait de la réputation et conduisait aux honneurs de la cité.

Comme plusieurs de ses collègues actuels, M. Riemann introduit à l'École d'Athènes des études qui n'y avaient point été cultivées jusqu'ici. Sa vocation, qui s'était déclarée dès son entrée à l'École normale, le porte vers les recherches de philologie pure, et voici les titres des deux mémoires qu'il nous a adressés :

1° *Études sur le dialecte attique, particulièrement chez Xénophon, avec une introduction* (six fascicules).

2° *Du texte des Helléniques* (quatre fascicules).

[1] Voir le recueil de ces textes dans le *Corpus inscriptionum atticarum*, t. II, n°s 570-590. Le n° 578 est particulièrement curieux et il y reste bien des obscurités à éclaircir.

Il est impossible de résumer des travaux de ce genre, qui consistent tout entiers en une suite de petits faits rangés à la suite l'un de l'autre. Nous devrons donc nous borner à un jugement sommaire. Notre savant confrère, M. Rossignol, tout en rendant justice à la patience laborieuse et à la connaissance déjà remarquable de la langue grecque dont témoignent ces essais de critique verbale, signale dans l'introduction certaines idées aventurées, et, dans le cours même de l'ouvrage, sur plusieurs points litigieux de grammaire et d'accentuation, des opinions qui lui paraissent erronées. Malgré ces réserves, analogues à celles qu'avait déjà provoquées l'an dernier le mémoire de M. Riemann sur le texte et la grammaire de Tite-Live, il applaudit, nous applaudissons tous à ce goût vif et sincère pour des travaux dont l'aridité rebute beaucoup d'esprits moins courageux et moins fermes. Le vœu que nous exprimons avec lui, c'est que ce jeune philologue, tout en ne perdant rien de son ardeur, se montre peut-être moins pressé de conclure, plus lent à mûrir les questions, moins prompt à accepter, sans le contrôle indispensable, les décisions d'autrui ou à mettre en avant des assertions qui paraissent paradoxales.

Au moment où ces deux mémoires étaient déjà entre les mains de la Commission, M. Riemann nous a envoyé un troisième travail, dont il nous reste à dire quelques mots. La composition en a été provoquée par une importante découverte faite dans l'acropole d'Athènes au printemps de cette année; il s'agit d'une inscription de quatre-vingts lignes, admirablement conservée, gravée sur une table de marbre du Pentélique. Elle a trait à la conquête de l'Eubée et aux conditions qu'Athènes impose à Chalcis en la faisant entrer dans son alliance ou plutôt en la soumettant à sa suprématie. M. Riemann a tenu à nous faire connaître, au nom de l'École d'Athènes, ce texte capital dont on n'avait encore qu'une copie, publiée par

M. Koumanoudis dans son estimable revue l'*Athinæon*[1]. Ce travail se ressent nécessairement un peu de la hâte avec laquelle il a été rédigé; il ajoute à peine quelques remarques historiques à celles que M. Egger a présentées en étudiant dans le *Journal des Savants* ce curieux document[2]; mais il complète par bon nombre d'observations intéressantes l'étude grammaticale de ce vieux texte. D'ailleurs on ne doit pas oublier que M. Riemann a eu le soin de prendre l'estampage, une copie épigraphique et une copie cursive du monument, estampage et copies qui paraissent ne rien laisser à désirer. L'article de M. Egger au *Journal des Savants* contient, en outre, un spécimen des notes grammaticales de M. Riemann; ce spécimen sera plus tard rattaché au mémoire qu'une nouvelle rédaction rendra tout à fait digne d'être publié. Il est notable que, sans connaître le travail de M. Egger, M. Riemann soit arrivé aux mêmes conclusions sur la date probable du document, que l'un et l'autre attribuent à l'année 446 avant notre ère.

M. Paul Girard, agrégé des lettres, représente à lui seul la première année de l'École d'Athènes. Son mémoire a pour titre : *Catalogue des antiquités de Cumes.* Après quelques mots de préface, il s'ouvre par trois chapitres préliminaires, intitulés :

Résumé de l'histoire de Cumes.

Historique des fouilles de Cumes.

État actuel du site de Cumes.

Ces chapitres ont surtout pour objet d'éclairer le catalogue, de le rendre d'un usage plus facile et plus commode. Le premier est destiné à marquer les limites des grandes périodes auxquelles se rapporteront les différentes séries entre lesquelles M. Girard cherche à partager les monuments de Cumes. L'histoire des fouilles ne se rattache pas moins étroitement au sujet;

[1] Ἀθηναῖον, t. V, p. 76.

[2] Numéro de juillet 1876.

il importe, pour certains monuments, de bien savoir en quel endroit et dans quelles conditions ils ont été découverts. Enfin il est intéressant de savoir quel aspect présente aujourd'hui le terrain jadis occupé par la plus ancienne peut-être des colonies grecques établies sur la côte occidentale de l'Italie, par celle qui a entretenu de bonne heure avec Rome naissante des rapports si étroits. Ce n'est point d'une description pittoresque qu'il s'agit ici, ni de réflexions comme celles que pourraient suggérer ces deux vers du poëte napolitain Sannazar, écrits au XVI[e] siècle à propos de ces lieux mêmes, et encore vrais aujourd'hui :

Atque ubi fatidicæ latuere arcana Sibyllæ
Nunc claudit saturas vespere pastor oves.

L'auteur a le bon goût d'être sobre de traits purement descriptifs; ce qu'il s'est proposé d'offrir, dans ce chapitre, c'est un inventaire de ceux des monuments de l'antique et célèbre cité qui, par leur nature, ne se prêtaient pas à être transportés dans un musée; c'est une rapide et précise description des ruines de Cumes, des débris de ses édifices, des voies qui y donnaient accès et des galeries creusées dans le tuf volcanique qui permettaient à ses habitants de passer sous les collines voisines au lieu d'avoir à les gravir péniblement pour gagner Pouzzoles ou Naples.

Ces trois chapitres forment comme une sorte d'introduction générale. Ensuite viennent :

1° Le catalogue de tous les vases à figures provenant de Cumes, plus celui d'un certain nombre de vases sans figures, de même origine, dont l'étude a paru offrir quelque intérêt;

2° Le catalogue des monnaies de Cumes;

3° La collection des inscriptions grecques, osques et latines trouvées sur l'emplacement de Cumes;

4° Le catalogue des marbres, statues, bustes, bas-reliefs découverts dans ces ruines;

5° La description du masque de cire trouvé dans un tombeau cyméen du temps de Dioclétien.

Le mémoire est accompagné d'une sorte d'atlas qui comprend, outre une carte du site de Cumes, quelques photographies de ses ruines et de plusieurs des vases qui forment, au musée national de Naples, ce que l'on appelle *la raccolta Cumana,* qui remplit deux petites salles. Un carton renferme des empreintes de monnaies inédites de Cumes, tirées du médaillier du musée.

Ces indications suffisent à donner une idée de la méthode et du soin avec lequel a été rédigé ce mémoire, qui fait vraiment honneur à un élève de première année. Aucun sujet ne pouvait être mieux choisi pour faire vivre, dans le commerce intime des monuments de l'art, un jeune homme qui n'avait jusqu'alors connu l'antiquité que par les livres, pour lui donner le goût de cette exactitude et de cette précision qui seule peut défendre l'archéologie contre les séductions des hypothèses et des généralisations prématurées.

L'activité de l'École de Rome, pendant la période dont nous avons à juger les résultats, n'a été ni moins brillante ni moins féconde que celle de l'École d'Athènes. Dans cette humble maison du Quirinal qui a été son berceau, l'École de Rome a eu, dès le premier jour, l'ardeur, la foi en elle-même, la noble impatience d'agir et de produire. Son jeune chef, M. Albert Dumont, avait fait passer dans l'âme de tous ceux qui l'entouraient la confiance en l'avenir dont il était animé; traitements insuffisants, situation encore incertaine et mal définie, défiances et froideurs à vaincre, susceptibilités à ménager, rien de tout cela n'effrayait les esprits et n'en détendait le ressort; on ne songeait qu'à travailler, qu'à prouver, en multipliant les recherches et les œuvres, que l'on avait mérité de naître et qu'on méritait de vivre. Les institutions, les écoles naissantes présentent souvent ce phénomène; leurs

premières années — on l'a déjà remarqué — produisent, toute proportion gardée, plus d'hommes distingués que les suivantes, que celles du plein développement et de l'existence régulière. C'est qu'alors l'école n'a point encore à craindre les langueurs de la routine, qui se font toujours sentir tôt ou tard; l'expérience ne lui a pas encore appris à reconnaître les limites que ne saurait dépasser son action; elle se livre donc avec abandon au plaisir de faire du nouveau, de créer ses méthodes, de se conquérir une place dans le monde; elle espère, elle attend beaucoup d'elle-même, beaucoup des pensées dont elle s'inspire et de la société pour laquelle elle travaille; elle se sent jeune et forte et croit au lendemain.

Notre École de Rome est d'ailleurs loin encore du temps où pourrait s'épuiser cette séve et se ralentir cet élan des débuts. La munificence de l'Assemblée nationale vient de l'établir dans le plus beau palais de Rome, son budget est désormais assuré, et elle est dirigée par un de nos confrères qui a déjà montré, dans des circonstances délicates, avec combien de tact et de dignité il savait représenter à l'étranger l'esprit libéral et vraiment humain de la science française. Nous pouvons donc compter que les nouveaux venus, ceux qui doivent prendre en ce moment même le chemin de Rome, ne seront pas indignes de leurs devanciers. Par malheur, toute la promotion dont nous avons à apprécier les derniers travaux quitte le palais Farnèse pour rentrer en France. M. Martha, qui n'a encore passé qu'un an à Rome, semblait, à défaut de ces ouvriers de la première heure, naturellement désigné pour transmettre à d'autres générations les exemples et l'esprit de celle qui a si bien inauguré les travaux de l'École; mais il se sent entraîné vers Athènes par un goût trop vif et trop sincère pour que l'on ait songé à le retenir en Italie. Le rôle du directeur n'en sera donc que plus considérable; à lui seul incombera la tâche de perpétuer par ses conseils ce que l'on peut déjà appeler les

traditions de l'École de Rome. C'est à lui qu'il appartiendra de distribuer entre les jeunes gens qui lui sont confiés les différentes parties de ce programme d'études variées et de recherches savantes dont il vous exposait naguère le plan avec tant d'autorité[1].

Nous n'étonnerons aucun des collègues de M. l'abbé Duchesne en plaçant ses travaux au premier rang de ceux qu'a déjà produits l'École de Rome. L'Académie n'a pas oublié la riche moisson de documents et d'inscriptions inédites que M. Duchesne, dans un voyage entrepris avec M. Bayet, a faite il y a deux ans au mont Athos, à Pathmos, en Thessalie et surtout à Salonique; elle a aujourd'hui sous les yeux, dans le tome III des *Archives des missions* (troisième série), le mémoire où sont consignés les résultats de ce voyage. On vous disait déjà l'an dernier comment, aussitôt de retour, M. Duchesne avait repris ses recherches dans les bibliothèques de l'Italie, et comment il préparait un travail d'ensemble sur le *Liber pontificalis*, tout en nous envoyant des *analecta* qui témoignaient de son activité singulière et des talents de paléographe qu'il avait acquis à l'école de M. Tournier. Ce grand travail est aujourd'hui terminé et a passé sous nos yeux; il importe d'en donner tout au moins une idée succincte.

Le *Liber pontificalis* est une chronique des papes sous forme de notices biographiques, distinctes pour chacun d'eux, différentes d'étendue, de style et d'esprit, quoique disposées dans un ordre à peu près invariable. Telle qu'on la rencontre dans les textes imprimés, cette chronique ne va pas au delà du pape Étienne V (891); mais un certain nombre de manuscrits nous la montre continuée bien au delà du IXe siècle, même jusqu'au pontificat de Martin V (1431).

La partie la plus ancienne de cette compilation est fort

[1] Dans la séance du 18 août 1876.

importante pour l'histoire de l'Église, l'archéologie chrétienne et la topographie de Rome. M. l'abbé Duchesne s'est proposé de déterminer l'autorité historique du *Liber pontificalis*. Il a d'abord daté la première rédaction, qu'il place quelque temps après la mort du pape Symmaque (814); ensuite il a cherché parmi les textes très-nombreux, soit manuscrits, soit imprimés, qui existent de cet ouvrage, ceux qui représentent le mieux cette rédaction primitive; enfin il a essayé de retrouver les matériaux que le compilateur a mis en œuvre et d'en apprécier la valeur. Selon lui, « composé par quelque pauvre clerc, simple, ignorant, peut-être de race barbare, le *Liber pontificalis*, pour toute cette partie, a été puisé surtout à des documents apocryphes et fabuleux. Aux détails que lui fournissaient les actes des martyrs, les faux conciles et autres pièces du même genre, l'auteur a joint de nombreux règlements relatifs à la liturgie et au droit canonique, règlements qu'il n'inventait pas tout à fait, mais qu'il attribue à des pontifes anciens sans y être le moins du monde autorisé. Profitant enfin de la connaissance qu'il avait des lieux, des monuments et même des titres de fondation, il a recueilli sur les édifices sacrés de Rome tout un ensemble de renseignements qui sont authentiques, bien que la simplicité d'esprit du rédacteur les altère et les défigure parfois[1]. »

Ces recherches, par leur étendue, par l'excellence de la méthode suivant laquelle elles sont conduites, enfin par la nouveauté et l'importance des résultats, méritent les plus grands éloges; nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'édition critique et le commentaire de l'abbé Duchesne recevront bientôt une publicité dont le jour ne saurait être trop proche.

Le second envoi du même auteur est une dissertation,

[1] Ce sont les termes mêmes de l'introduction de M. Duchesne, que nous citons ici pour donner une idée de sa manière et de la fermeté de sa critique.

écrite en latin, sur Macarios Magnès, apologiste chrétien du IVe siècle. On ne peut être surpris ni du choix de la langue employée, ni du choix du sujet. Une école savante, dont le domicile est à Rome, doit pouvoir se servir familièrement de la langue latine; quant au texte qu'étudie M. l'abbé Duchesne, c'est le texte inédit d'une œuvre de controverse à laquelle d'anciens témoignages attribuaient un grand prix et que l'on ne connaissait jusqu'ici que par de courts fragments. Le manuscrit unique qui nous ait conservé les *Apocritica* avait été signalé par M. Albert Dumont en 1867; le droit de le reproduire fut acquis à Athènes, l'année suivante, par M. Blondel, membre de l'École française, qui le transcrivit et en prépara la publication. La mort prématurée de ce jeune savant risquait de nous priver pour longtemps encore de ce texte impatiemment attendu; par bonheur, M. Foucart, qui connaissait les méthodes de travail de son ancien collègue, de son ami, a recueilli les matériaux lentement amassés et a pris à tâche de continuer et de mener à bonne fin l'entreprise commencée. L'ouvrage va bientôt paraître; au fur et à mesure de l'impression, les épreuves en ont été communiquées à M. l'abbé Duchesne, qui a pleinement justifié, par l'essai qu'il vous présente, la faveur dont il était l'objet.

Dans cette étude, l'auteur commence par rassembler le peu que nous savons sur la personne de Macarios Magnès, sur ses ouvrages et sur les manuscrits qui nous en ont transmis quelques restes. Il établit ensuite avec vraisemblance que le philosophe païen dont Macarios expose et réfute les objections était Hiéroclès. Il examine la méthode exégétique de Macarios, où il croit reconnaître les caractères de l'école d'Origène. Il signale enfin ce que l'apologie de Macarios présente de curieux au point de vue de la théologie dogmatique et de l'histoire. Ce travail est intéressant et consciencieux; on ne trouve guère qu'une lacune à y signaler. M. l'abbé Duchesne ne dit pas si,

parmi les objections que le philosophe païen dirige contre le christianisme, il en est qui ne se rencontrent alléguées et discutées que chez Macarios, qui n'aient point été mentionnées par d'autres auteurs.

A ces deux travaux considérables, M. l'abbé Duchesne a encore trouvé le temps de joindre plusieurs *analecta,* dont nous ne pouvons indiquer ici que le titre et le sujet. C'est d'abord une *Étude sur la légende romaine de saint Alexis* et le culte qui était rendu à ce personnage sur le mont Aventin. On connaît cette légende, dont une ancienne rédaction française en vers a fourni à notre confrère, M. Gaston Paris, la matière d'une publication à laquelle vous avez décerné le grand prix Gobert. Le travail de M. Duchesne a paru conduit avec une pénétrante et sûre critique. Tout en ne semblant point avoir reçu la dernière main, il aboutit à une conclusion vraisemblable appuyée sur des preuves nouvelles et tirée en partie de manuscrits inédits.

Deux autres *analecta* donnent des notices, avec extraits inédits, des manuscrits grecs possédés par le pape Pie II et appartenant aujourd'hui à la Vaticane, et une transcription de vies de papes inédites, depuis le retour d'Avignon sous Grégoire XI jusqu'à Pie II, d'après un manuscrit de la *Vallicellana,* à Rome.

Ce n'est point là tout. Au terme de ce rapport, après vous avoir entretenus de tous les travaux qui ont été soumis à notre examen, nous ne pourrons nous dispenser de vous dire un mot au moins d'une exploration scientifique qui s'achevait au moment même où votre Commission se partageait les mémoires dont elle était saisie. Or là encore nous rencontrerons le nom de l'abbé Duchesne, nous le retrouverons voyageur aussi hardi et aussi infatigable qu'habile épigraphiste.

Comme M. l'abbé Duchesne, M. Eugène Müntz vient d'achever sa troisième année de séjour en Italie; il a, lui

aussi, appartenu à l'École avant qu'elle eût une existence officielle et définie; comme son collègue, il a, dès le début, fait honneur à l'institution naissante par son labeur obstiné et par la distinction de ses travaux. Tandis que l'abbé Duchesne menait de front les voyages lointains et les recherches dans les bibliothèques, tandis qu'il se partageait entre l'antiquité, les origines chrétiennes et le moyen âge, M. Müntz, dont la vocation s'était déjà marquée par quelques essais fort appréciés des gens de goût, s'est renfermé dans des études plus spéciales, il s'est occupé de l'histoire des beaux-arts en Italie depuis la chute de l'empire romain jusqu'aux temps modernes. Dans le large cadre d'une école d'érudition établie à Rome, au centre même de l'Italie, de pareilles recherches devaient tôt ou tard trouver leur jour et leur place; on ne peut que se féliciter de les y voir inaugurées dès la naissance même de l'École par des œuvres aussi solides et d'une critique aussi sûre que celles qui nous sont promises par les mémoires de M. Müntz.

MM. Egger et Heuzey, dans leurs rapports des deux dernières années, vous ont parlé des études qu'avait entreprises M. Müntz sur les mosaïques chrétiennes d'Italie, du IVe au IXe siècle de notre ère. Sans cesser de poursuivre et de compléter ces études, M. Müntz a fait porter son principal travail de cette année sur une époque plus rapprochée de la nôtre et sur un sujet moins spécial; il s'est occupé de recueillir les matériaux d'une histoire des arts italiens à la cour des papes pendant la seconde moitié du XVe et la première du XVIe siècle. Il est inutile d'insister sur la part qu'ont prise les grands papes de cette époque à l'admirable mouvement de la Renaissance italienne, sur la vive et sincère passion qu'ils ont eue pour le beau sous toutes ses formes, sur le lien étroit qui rattache leur vie et leur action à celle des grands artistes leurs contemporains. Le sujet est donc par lui-même des plus intéressants,

mais ce qui ajoute encore à l'importance de ces recherches et ce qui a dû en augmenter l'intérêt pour celui qui s'y livrait, c'est que tous les documents qu'il a transcrits ou analysés étaient inédits.

Les archives romaines ayant été jusqu'à ces derniers temps à peu près inaccessibles au public, les différentes branches de l'histoire locale n'ont pu y recevoir le même développement que dans les autres villes de l'Italie. L'histoire de l'art, en particulier, a beaucoup souffert de cet état de choses. La création, par le gouvernement italien, d'un grand dépôt dans lequel ont pris place, entre autres, les papiers de l'ancien ministère des finances pontifical, a permis à M. Müntz de combler en partie cette lacune. En effet, il a trouvé dans cette collection environ trois cents registres renfermant les comptes des dépenses de la Chambre apostolique et de la Trésorerie secrète et allant du règne de Martin V à celui de Paul III (1417-1549). Il s'est arrêté à cette dernière date, parce qu'elle peut être prise comme marquant la fin de la période vraiment puissante et créatrice de la Renaissance italienne.

Dans ces registres, qui ont fourni à M. Müntz de cinq à six mille pièces, toutes inconnues jusqu'ici, se trouvent soit les éléments de l'histoire d'édifices célèbres, tels que la basilique de Saint-Pierre, le palais du Vatican, le palais de Saint-Marc (aujourd'hui de Venise), le palais Farnèse, etc., soit des notices détaillées sur plusieurs centaines d'architectes, de sculpteurs, de peintres, de miniaturistes, d'orfévres, de brodeurs, de tapissiers, etc. Parmi eux, il suffira de citer Gentile de Fabriano, fra Angelico, Benozzo Gozzoli, Filarete, les Rosellino, Nino da Fiesole, Melozzo da Forli, le Pérugin, les Ghirlandajo, les Sangallo, Bramante, Jean d'Udine, Perino del Vaga, Daniel de Volterre, Sebastiano del Piombo. Ces notices complètent ou rectifient en maints endroits le texte de Vasari.

Les mêmes archives renferment également un grand nombre d'inventaires inédits du xve et du xvie siècle. Nous signalerons en particulier celui du cardinal Pierre Barbo (1457), qui fut plus tard pape sous le nom de Paul II. Il se compose de cent cinquante pages in-folio, et contient le catalogue détaillé d'une des plus riches collections d'antiquités classiques qui aient été formées à l'époque de la Renaissance. C'est par centaines que s'y comptent les bronzes, les marbres, les gemmes, les médailles, ainsi que les travaux d'orfévrerie byzantine.

A ces matériaux M. Müntz a joint un dépouillement, aussi minutieux que possible, des notices relatives à l'art qui se trouvent dans les archives particulières ou les bibliothèques de Rome. Il a en même temps relevé avec soin dans les vies des papes, dans les journaux ou *diaria* de leurs maîtres des cérémonies, dans les mémoires contemporains, tout ce qui pouvait servir à compléter son recueil. Ces *regesta* d'une nouvelle espèce, disposés par pontificats, rendront plus d'un service à l'historien de l'art. Les différentes manifestations de la vie artistique à la cour de Rome, les constructions, les commandes de sculpture et de peinture, les achats de bijoux et de meubles précieux, les fêtes, tout cela pourra être étudié sous un jour nouveau. Le manuscrit qui a été remis à l'Académie a déjà 653 pages, et pourtant il ne contient qu'un tiers environ des documents dont M. Müntz s'est assuré la possession. Le temps lui a manqué pour terminer le classement définitif de tous ces matériaux. Il a dû ajourner, pour la même raison, la rédaction du texte destiné à servir de commentaire à toutes ces pièces.

Au travail sur l'art proprement dit se trouvent jointes, sous forme de supplément, un certain nombre de notices relatives à l'histoire de la bibliothèque du Vatican pendant la même période. Ce second mémoire a été composé en partie

avec des éléments tirés des registres ci-dessus indiqués, en partie avec les catalogues, encore inédits, des manuscrits possédés par Nicolas V, Sixte IV, Innocent VIII et Léon X. L'auteur a également fait usage des registres dans lesquels le premier préfet de la Vaticane, Platina, a inscrit les dépenses faites pendant sa gestion. Les origines de cet établissement célèbre étant encore fort obscures, ces notices ont un incontestable intérêt.

M. Muntz, on le voit, n'a pas perdu son temps. Son seul embarras sera peut-être la richesse même de sa moisson; nous comptons qu'il saura lier ses gerbes et de tous ces documents tirer un livre.

Les travaux de M. l'abbé Duchesne et de M. Müntz, par quelques-uns des points qu'ils ont touchés, suffiraient déjà à faire pressentir quel vaste domaine le séjour de Rome peut ouvrir aux recherches sur le moyen âge. Or, de tous ces jeunes gens, ceux qui paraissent le plus naturellement appelés à ces recherches, ceux qui devront se trouver le mieux préparés à les entreprendre, ce sont les élèves de l'École des chartes, et une disposition formelle du règlement que vous avez rédigé l'an dernier stipule que cette grande École sera toujours représentée à Rome per celui qu'elle jugera le plus digne d'y porter son esprit et ses méthodes. C'est M. Clédat qui a joui le premier de cet avantage, et ses anciens maîtres reconnaissent qu'il n'a pas failli à sa mission. Il avait envoyé l'an dernier une étude sur les manuscrits de Bertrand de Born, décrits et classés en vue d'une édition définitive et critique des œuvres de ce troubadour. Cette année, il s'est signalé par l'achèvement d'un patient examen du manuscrit unique et autographe de la chronique de Salimbene, conservé, comme plusieurs de ceux de Bertrand de Born, à la Vaticane. Salimbene est un frère mineur de la seconde moitié du XIIIe siècle, qui raconte avec agrément et franchise les événements de son

temps. Sa curieuse chronique avait été publiée à Parme, avec l'indication de nombreuses omissions. On avait lieu de penser que beaucoup des passages omis l'avaient été par les éditeurs soit comme trop hardis, soit comme contenant des détails trop familiers. Dans l'un ou l'autre cas, ces passages auraient été précieux pour la critique historique. C'est pour ce motif qu'on avait engagé M. Clédat à collationner le texte sur le manuscrit du Vatican. Le résultat n'a pas tout à fait répondu à l'attente de ceux qui avaient eu cette pensée. Il se trouve bien un petit nombre de morceaux curieux pour l'histoire des mœurs, des idées ou des croyances du moyen âge, que les scrupules mal placés des premiers éditeurs leur avaient fait omettre; mais la plupart du temps ces éditeurs s'étaient bornés à supprimer les longues réflexions morales et surtout les interminables citations bibliques auxquelles se complaît Salimbene. M. Clédat a pensé avec raison que, malgré leur peu de valeur intrinsèque, ces passages devaient être réintégrés dans le texte auquel ils contribuent à donner son vrai caractère. Il a, de plus, corrigé dans beaucoup de cas de fausses lectures des premiers éditeurs, rétabli des particularités orthographiques qu'ils avaient fait disparaître, et déchiffré des notes qu'ils avaient renoncé à lire.

C'est seulement la collation des cent premières pages qu'il a envoyée à l'Académie; mais elle suffit à donner une idée de ce que sera le reste du travail. L'introduction qui l'accompagne est courte et judicieuse. L'édition avec commentaire détaillé qu'annonce M. Clédat peut donc être regardée d'avance comme très-supérieure à la seule qui existe jusqu'ici. Salimbene a de l'importance pour l'histoire de la poésie latine au moyen âge, ainsi que de la poésie italienne. Les poésies que le franciscain de Parme attribue à Primat ne sont pas inédites; elles auront besoin d'être conférées avec les autres textes qu'on en possède; l'éditeur devra aussi se rendre plus fa-

milier avec les procédés de style et de versification des poëtes rhythmiques du XIIe siècle.

M. Clédat a, de plus, envoyé plusieurs *analecta,* dont chacun a son intérêt, mais que nous ne pouvons mentionner ici que pour mémoire. Ce sont :

1° Les lettres inédites de Diane de Poitiers, adressées au cardinal Caraffa de 1556 à 1558;

2° Une notice sur le musée de sculpture que le cardinal du Bellay, au XVIe siècle, avait formé dans son palais voisin des Thermes de Dioclétien;

3° Un examen comparatif du manuscrit de la bibliothèque Chigi, contenant le mystère provençal de sainte Agnès, et de l'édition qu'en a donnée en Allemagne M. Bartsch (Berlin, 1869). Les corrections que M. Paul Meyer avait su deviner et conseiller à l'avance, M. Clédat les confirme par l'examen du texte, et y ajoute lui-même un grand nombre d'autres corrections et d'observations philologiques, dont il faudra que l'éditeur étranger tienne compte.

Le dernier venu des membres de l'École française de Rome, M. Martha, sorti de l'École normale avec le titre d'agrégé des lettres, n'a pas cessé, pendant son séjour en Italie, d'avoir les yeux fixés sur la Grèce. Toutes ses études antérieures le tournaient vers l'antiquité; il a donc choisi un sujet qui le préparait de la manière la plus directe aux études du même genre qu'il lui sera plus tard donné d'entreprendre, en Grèce, sur des monuments d'un style plus noble et plus pur, d'une plus haute antiquité. Son *Catalogue descriptif et méthodique des sarcophages romains à représentations marines* comprend cent soixante monuments et est accompagné de dix-huit planches, dessins ou photographies, qui reproduisent quelques-uns des plus curieux et des moins connus de ces monuments. Le catalogue est précédé d'une longue et savante introduction où l'auteur discute les opinions émises avant lui sur ce groupe de

représentations, et cherche à établir sa doctrine à ce sujet, doctrine qui est contraire aux explications allégoriques et symboliques. Voici en quels termes il la résume : « Les représentations marines ont un caractère décoratif des plus marqués... Otto Iahn l'avait déjà reconnu à propos des mosaïques à sujets marins. Ce caractère décoratif a été instinctivement reconnu de tout temps. Ajoutons à cela que ces reproductions étaient familières et chères à toutes ces populations maritimes qui nous ont laissé ces monuments. On y retrouvait, avec le souvenir de fables dont on avait été nourri depuis l'enfance, avec l'image de dieux et de héros que l'on avait l'habitude d'invoquer en quittant le port ou dans la tempête, le souvenir d'aventures et de périls que l'on avait traversés ou de plaisirs que l'on avait goûtés. Ces tableaux, on les admirait déjà dans les temples; faut-il s'étonner qu'on en ait orné aussi les maisons, et, comme pour se retrouver après la mort au milieu d'objets et de spectacles dont on avait été vivement touché, les sarcophages et les tombeaux? Nous ne croyons donc pas que l'on doive chercher dans ces représentations des documents sur l'histoire des croyances qui avaient trait à la destinée de l'âme après la mort, à son état et à ses occupations dans la vie future. »

L'opinion que défend M. Martha s'écarte donc tout à fait de celle qu'a exposée devant vous un de nos confrères, dans un mémoire dont vous n'avez pas oublié les conclusions. Votre Commission n'a point à entrer ici dans un débat qu'il sera peut-être difficile de jamais trancher par des arguments et des preuves qui ne laissent plus aucune place au doute; mais M. Ravaisson a d'ailleurs été le premier à reconnaître le soin avec lequel a été dressé cet inventaire et l'intérêt qu'il présente. Ce sont les sarcophages que l'auteur du catalogue se propose tout particulièrement de décrire et d'expliquer; mais il en rapproche des lampes, des peintures pompéiennes,

des mosaïques, des vases peints, des sculptures, des pierres gravées et des médailles où se trouvent figurés des sujets analogues, et ces comparaisons témoignent d'une connaissance des monuments que l'on est surpris de trouver si étendue déjà et si précise après quelques mois seulement d'études archéologiques.

Cet exposé des travaux de nos Écoles d'Athènes et de Rome est déjà bien long, trop long peut-être, et pourtant il n'épuise pas la matière. Pour vous donner une idée vraiment complète de l'activité qu'ont déployée, pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, nos deux colonies érudites, j'aurais encore à vous entretenir des voyages auxquels plusieurs des pensionnaires ont voulu consacrer leurs derniers mois de séjour en Orient. C'est M. Bayet qui, après avoir étudié l'hiver dernier la nécropole chrétienne de Milo, est retourné dans cette île cet été même et y a fouillé vingt-six tombes païennes. Il a découvert dans ces sépultures un certain nombre d'objets dont s'enrichira la collection naissante de l'École française, des vases à figures, des vases à ornements géométriques, des feuilles d'or, des objets de bronze ou de fer. Ce sont surtout MM. Duchesne et Collignon qui, du 2 mai au 20 juillet, ont exploré de concert une des régions les moins connues de l'Asie Mineure, les vallées qui, du plateau central, descendent vers les rivages de la Carie et de la Cilicie Trachée, ainsi que le terrain âpre et montueux qui sépare ces vallées, les terrasses qui, des frontières de la Phrygie et de la Pisidie, s'abaissent par larges gradins vers le sud, vers la mer qui baigne Rhodes. Nos deux voyageurs avaient quitté cette île et s'étaient engagés dans l'intérieur de la péninsule depuis quelques jours seulement quand arriva la nouvelle des massacres de Salonique; il était trop tard pour les rappeler; on ne savait plus où les rejoindre; aussi ne fut-ce pas sans impatience, on peut même dire sans anxiété, que leurs parents, leurs amis, leur direc-

teur attendirent des nouvelles qui tardèrent longtemps. Le voyage n'a pas été sans difficultés ni même sans dangers; mais l'obstacle et le péril ont été moins dans les dispositions des habitants que dans leur absence. On était au cœur de l'été; dans certains districts voisins de la côte, toute la population était déjà partie pour le haut pays, chassée par la chaleur et par les fièvres. Malgré bien des embarras et bien des fatigues, l'expédition s'est heureusement terminée, et déjà M. Dumont a pu vous donner une idée sommaire de ses résultats. Plusieurs centaines d'inscriptions inédites, quelques informations sur deux villes antiques jusqu'à présent inconnues, Ormélé et Colonía Júlia Olbasena, l'étude de ruines mal connues comme celles de Caunos et de Cibyra, de nombreux plans et dessins de tombeaux païens et chrétiens, de bas-reliefs, de monuments votifs, de sculptures sur les rochers, voilà plus qu'il n'en faut pour justifier l'itinéraire adopté. On jugera mieux encore de l'importance des découvertes quand nos voyageurs auront pu mettre en ordre les matériaux qu'ils ont recueillis; mais nous en savons assez déjà pour nous féliciter de l'heureux arrangement qui vient une seconde fois d'associer dans une entreprise commune les deux écoles sœurs. L'occasion se représentera souvent, nous y comptons, de resserrer, au grand profit de la science, ces liens d'étroite parenté et de fraternité cordiale.

Quoique nées à vingt-cinq ans de distance, les deux institutions, les deux missions permanentes dont l'Académie dirige et encourage les recherches sont filles d'une pensée libérale et prévoyante, du désir d'entretenir et de favoriser en France la haute culture de l'esprit. Dans cette intention, on a ménagé à quelques jeunes gens, élite de nos écoles spéciales, les moyens d'ajouter à ce qu'enseignent les livres ce qu'apprennent à un esprit bien fait et bien préparé les grands spectacles de l'art et de la nature, les surprises de la vie à l'étranger, le

séjour de pays tels que l'Orient et l'Italie, où le passé, le passé le plus lointain et le plus étrange, le plus différent de nos usages modernes, est encore partout engagé et comme enveloppé dans le présent. A première vue, la condition des deux Écoles paraît presque pareille; si l'on y regarde de plus près, on voit déjà s'annoncer par certains traits la physionomie originale et particulière que chacune d'elles est appelée à prendre et qui se marquera de plus en plus avec le temps. D'un côté, il y aura peut-être plus de variété dans les recherches et les travaux, c'est que les jeunes gens qui composeront l'École de Rome auront des origines et des habitudes d'esprit plus différentes. C'est aussi que l'Italie a vu se succéder plusieurs grandes civilisations; de toutes, elle a gardé des monuments qui remplissent ses cités, ses temples, ses bibliothèques et ses musées; la curiosité et l'attention y seront donc sollicitées en sens plus divers et partagées entre plus d'objets que dans cet Orient où la civilisation antique n'a pas eu de lendemain. De l'autre côté, à Athènes, se trouveront réunis des jeunes gens qui auront tous été nourris sous la même discipline; de plus, le champ d'études qui s'ouvrira devant eux sera, dans un certain sens, plus circonscrit. Il y aura donc là plus d'unité; les recherches des nouveaux venus se rattacheront plus étroitement à celles de leurs prédécesseurs; la suite des essais qui se succéderont d'année en année formera un ensemble plus homogène, où l'on sentira partout même esprit et même méthode, où l'érudit, sans jamais sacrifier l'exactitude scientifique à un effet de style, tâchera pourtant de rester toujours un écrivain. L'École d'Athènes aura encore un autre caractère qui la distinguera toujours, ou du moins longtemps encore. Sentinelle avancée de la science, elle a choisi son poste à l'extrême limite de l'Europe orientale, chez un peuple qui a plutôt encore le désir et le goût de la vie policée qu'il n'en a pris les habitudes et n'en possède, hors des villes, les instruments

nécessaires; d'ailleurs, pour ne point répéter leurs devanciers, les membres de l'École se voient déjà conduits à franchir sans cesse les étroites limites du royaume de Grèce, à visiter les îles turques, la Turquie d'Europe ou la Turquie d'Asie; bientôt peut-être ils ne se contenteront plus de parcourir en curieux, comme l'ont déjà fait plusieurs d'entre eux, la Syrie, la Palestine et l'Égypte, ils y chercheront des sujets d'études et de mémoires. Dans ce monde à demi barbare dont l'École a déjà commencé à prendre possession, et où elle pénétrera chaque jour plus avant, à travers ces pays dépourvus de chemins de fer et de routes carrossables, d'ailleurs souvent troublés par la lutte des races et des religions ennemies, le voyage ne va pas sans de grandes fatigues, et même sans de réels dangers. En revanche, s'il y a dans ces parages plus de risques à courir, s'il y faut une plus aventureuse énergie, les chances y sont plus belles pour un archéologue qui a l'esprit de conquête. En Italie, lorsqu'il y aura des fouilles à faire, elles seront presque toujours entreprises par les savants du pays, pourvus des ressources et armés des droits de l'État. Il en est autrement en Turquie; là, pour peu qu'il sache s'y prendre, l'étranger obtient presque toujours de la distraite indifférence du pouvoir la permission de risquer dans une campagne de fouilles sa fortune et sa santé.

En Grèce, lorsqu'on ne cherche que l'honneur de la découverte et le résultat scientifique, on peut encore, à côté même de la *Société archéologique* et des hommes distingués qui la dirigent, réussir à faire des fouilles. L'École française l'a bien prouvé; il suffit de rappeler les découvertes de M. Beulé à l'acropole d'Athènes, de MM. Foucart et Wescher à Delphes, de MM. Burnouf et Lebègue à Délos. Ce milieu, si différent du milieu occidental, offre donc aux pensionnaires d'Athènes des occasions de payer de leur personne que ceux de Rome trouveront plus rarement dans le tranquille séjour des grandes

villes où ils étudient bibliothèques et musées. Athènes reste un poste d'avant-garde, où presque toutes les années sont des années de campagne.

Ce qui élargira encore le cercle des recherches entreprises par l'École d'Athènes, ce qui les rendra parfois plus fructueuses encore, c'est une heureuse pensée qu'a eue le directeur actuel de l'École, c'est la fondation de cet *Institut de correspondance hellénique*, qui est appelé à établir des relations suivies entre l'École française et tout ce qu'il y a en Orient de Grecs intelligents et instruits, curieux de tout ce qui touche au noble passé de leur race. Dans les séances qui se tiendront à l'École pendant l'hiver, on fera connaissance, soit par la conversation, soit par la correspondance. Hellènes et étrangers, tout le monde profitera de ce rapprochement, de cet échange d'idées et de nouvelles. Jusqu'ici bien des observations, bien des découvertes qui auraient eu leur prix se perdaient sans éveiller d'écho, elles n'arrivaient pas jusqu'aux oreilles de ceux qui en eussent tiré le meilleur parti; consignées dans quelque petite feuille locale qui n'avait point de lecteurs hors de Constantinople, de Smyrne ou d'Athènes, elles ne parvenaient que par exception jusqu'aux corps savants, jusqu'aux érudits de l'Europe occidentale. Il n'en sera plus ainsi désormais, si, comme tout donne lieu de l'espérer, les suites de l'entreprise répondent à ses débuts. L'hellénisme compte partout, jusque dans les provinces les plus reculées de la Turquie, de fidèles représentants de son esprit, de ses ambitions, de ses espérances; ce sont des médecins et des prêtres, des négociants et des maîtres d'école, parfois même de simples artisans. Ni la curiosité ni le zèle ne leur font défaut; ce qui leur manque, c'est souvent la critique et la méthode, c'est presque toujours un commerce suivi avec les érudits qui ont eu le bonheur de recevoir une véritable éducation scientifique.

Ces rapports, l'institution nouvelle va les établir par le Bul-

letin qu'elle s'apprête à fonder; elle continuera, en la développant encore, l'œuvre si bien commencée par ces *Syllogues* ou sociétés savantes qui depuis quelques années se constituent et se multiplient dans tout l'Orient grec. Il n'y aura petite découverte archéologique ou épigraphique faite dans un village de la Grèce ou des îles, de la Thessalie, de la Thrace ou de l'Asie Mineure, qui ne soit promptement portée à la connaissance des maîtres de la science, de ceux qui pourront la renvoyer à ses auteurs expliquée et commentée avec précision en quelques mots, de manière à leur en faire comprendre à eux-mêmes toute la valeur et à les enflammer d'un nouveau zèle. D'autre part, quand nos jeunes pensionnaires d'Athènes entreprendront l'exploration d'une province, quels hôtes empressés et quels auxiliaires compétents ils pourront trouver dans ces collaborateurs de la veille ou du lendemain, dans ces hommes depuis longtemps familiers avec les antiquités locales!

Par l'établissement de ces relations et par la création du Bulletin, l'École d'Athènes va donc, après plus de vingt-cinq années, être mise en état de remplir un rôle qu'elle semblait appelée à jouer dès le lendemain même de sa fondation, celui de rapide et sûre informatrice, chargée de nous tenir au courant de ce qui se découvre chaque jour dans les pays de langue grecque, de nous rendre enfin pour ces contrées les services que, pour tout ce qui concerne l'Italie, on a pris l'habitude d'attendre du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique.* Ce serait là, certes, un bon office rendu à la science, et ce résultat utile aurait pu être atteint depuis longtemps à bien peu de frais; la rédaction de ces nouvelles archéologiques ne suffirait d'ailleurs point à occuper l'École et à faire l'éducation scientifique des jeunes gens que la France y envoie et y entretient.

Afin de se préparer à l'enseignement des hautes classes de nos lycées, à celui des Facultés et aux tâches délicates de l'his-

toire et de la critique, il faut que les pensionnaires, à Rome aussi bien qu'à Athènes, soient mis en demeure de traiter à fond des questions comme celles que l'Académie signale chaque année à leur attention; il faut qu'ils composent des travaux étendus, des mémoires, et cette obligation leur a été imposée bientôt après les premiers tâtonnements du début, dès le jour où une sage décision a placé l'École d'Athènes sous la vigilante tutelle de l'Académie.

Depuis 1850, ces mémoires se sont succédé régulièrement au nombre de deux ou trois, quelquefois de quatre ou cinq par an; publiés après une révision attentive pour laquelle les auteurs auraient toujours pu profiter des observations de votre Commission, ces mémoires devraient former aujourd'hui une collection unique dans son genre, à laquelle on ne pourrait comparer que celle des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*. Qu'est-il arrivé, au contraire? Quelques-uns de ces mémoires, grâce à l'importance des découvertes qu'ils exposaient et au talent de leurs auteurs, sont devenus, il est vrai, des livres connus et goûtés du public; d'autres ont fourni la matière d'excellentes thèses soutenues devant la Faculté des lettres de Paris; un assez grand nombre ont été insérés dans les *Archives des missions scientifiques* ou dans la *Revue des Sociétés savantes;* mais ces recueils, appelés à recevoir en même temps des documents d'autres provenances, n'ont pu ni publier ces mémoires avec les planches que ceux-ci auraient souvent comportées ni même accueillir tous ceux qui venaient réclamer leur publicité.

Ainsi sont restés inédits plusieurs travaux que votre Commission avait jugés d'une manière favorable et qui n'auraient eu besoin, pour faire honneur à l'École, que de quelques retouches et de quelques additions. L'absence d'une publication périodique, spécialement consacrée aux travaux de l'École française d'Athènes, a donc eu des conséquences doublement fâcheuses;

d'une part, ceux de ces travaux qui ont été publiés l'ont été sous des formes très-diverses, de sorte qu'il serait déjà peut-être impossible d'en réunir la collection; d'autre part, certains pensionnaires n'ont pu encore obtenir l'impression de travaux auxquels cet honneur semblait garanti par l'estime que vous en aviez faite.

Ce qui aurait dû se faire depuis le moment où a commencé la production régulière de l'École, ce dont on a beaucoup parlé sans jamais arriver à le réaliser va s'accomplir enfin, grâce à l'énergique insistance des deux directeurs, MM. Geffroy et Dumont, ainsi qu'aux vues éclairées d'un Ministre vraiment compétent en pareille matière, de notre confrère M. Waddington. On nous annonce, pour l'année prochaine, le premier volume du recueil tant désiré, la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*. L'Académie applaudira à cette assurance; elle souhaite vivement qu'aucun obstacle imprévu ne vienne encore empêcher ou même retarder l'exécution de ces promesses. Dès que celles-ci auront été tenues tout entières, nos deux Écoles seront mises, par le *Bulletin*, en relations fréquentes avec l'Europe savante, et en même temps elles lui offriront chaque année un volume de mémoires où seront étudiées avec réflexion d'importantes questions de philologie, d'épigraphie, d'archéologie, où l'histoire du passé sera traitée avec cet esprit critique et cette sévère exactitude qui de jour en jour deviennent plus nécessaires, mais aussi avec cette clarté d'exposition et cette sobre élégance dont la tradition, toute française, ne doit pas périr. Nos deux Écoles d'Athènes et de Rome seront assurées ainsi d'une publicité régulière, puissant aiguillon pour la curiosité qui cherche et l'esprit qui invente; elles seront assurées de voir ceux qui auront fait preuve d'une véritable vocation scientifique trouver bientôt dans les cadres élargis de notre enseignement supérieur une place qui leur permette de continuer les études commencées et d'achever les

travaux entrepris en Grèce ou en Italie. C'est là un ensemble de conditions favorables que n'ont pas toujours rencontrées, beaucoup s'en faut, les générations qui se sont succédé à l'École d'Athènes depuis un quart de siècle. Un universel concours de bonnes volontés fait à ces jeunes gens le présent le plus désirable et un avenir certain; aussi les directeurs des deux Écoles, le Ministre, l'Académie ont-ils le droit de beaucoup attendre, de beaucoup exiger d'eux. Les mémoires qu'ils nous ont envoyés cette année nous attestent qu'ils donneront plus encore qu'on ne leur demandait, et qu'ils payeront loyalement leur dette à la France, qui leur assure, au début de leur carrière, de tels avantages et une situation si privilégiée.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 6 OCTOBRE.

M. DE VOGÜÉ, membre de l'Académie, ambassadeur de France à Vienne, transmet, au nom de M. le vicomte Porto Seguro, ministre du Brésil à Vienne, le second volume de la réédition des *Œuvres du Père Antonio Ruiz de Montoya.*

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, au nom de M. Ch. ROBERT, membre de l'Académie, de la première partie de la *Numismatique de la province du Languedoc,* extrait du tome II de la nouvelle édition de l'histoire générale du Languedoc (Toulouse, 1876, in-4°).

Est encore offert :

Trésor de la Blanchardière (Sarthe), monnaies du IIIe siècle de l'ère chrétienne, par M. Eug. Hucher (le Mans, 1876, in-8°).

M. GARCIN DE TASSY fait hommage, au nom de MM. Ubicini et Pavet de Courteille, d'un volume intitulé : *État présent de l'Empire ottoman* (Paris, 1876, in-8°), ouvrage dont l'intérêt est accru par la situation actuelle de cet empire.

SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE.

M. RENAN fait hommage, au nom de M. Marcel Devic, d'un volume intitulé : *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale* (Paris, 1876, in-8°). «Les essais antérieurs sur le même sujet, dit-il, pèchent en ce que leurs auteurs, souvent exercés dans la langue arabe, n'étaient pas au courant de la philologie romane. MM. Engelmann et Dozy firent faire à la question un grand progrès; mais leur travail ne s'applique qu'à l'espagnol et au portugais. M. Marcel Devic, à la fois arabisant fort habile et versé dans la philologie romane, a appliqué leur méthode au français, et a fait un livre qui sera infiniment utile à tous ceux qui s'appliquent à la science de notre langue et de ses étymologies. Les personnes qui s'occupent de sciences physiques et naturelles y trouveront également le plus grand intérêt.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE.

Il n'a été présenté dans cette séance que deux publications périodiques dont on trouvera les titres à la dernière séance de décembre.

SÉANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les deux volumes suivants des grandes publications de l'Académie : 1° *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, publié par MM. de Wailly, Delisle et Jourdain (Paris, 1876, in-fol.); 2° *Recueil des Historiens des croisades (Historiens orientaux arabes)*, t. II, 2ᵉ partie.

Sont encore offerts :

Documents d'histoire italienne. Chroniques des XIIIᵉ et XIVᵉ siècles (Florence, 1876, in-4°).

Avesta, livre sacré des sectateurs de Zoroastre, traduit du texte par C. de Harlez, t. II (Paris-Liége, 1876, in-8°).

I dialetti greci ed il neo-ellenismo. Discorso letterario letto nella real Accademia peloritana, par Spiridione de' Medici Dilotti (Palerme, 1876, broch. in-8°).

Joseph Despucheo Ἐκ τῶν Γαλάτης ἡγεμόνων græcis et latinis et italicis litteris excultissimo, etc., par le même (Messine, 1876, broch. in-8°).

Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland. Bactrian coins and indian dates (Londres, 1876, in-8°).

M. E. DESJARDINS fait hommage d'un volume intitulé : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. I, 1ʳᵉ partie (Paris, 1876, in-8°).

M. DE WITTE fait hommage à l'Académie des numéros 4 et 5 de la *Gazette archéologique*, recueil qu'il publie avec M. Fr. Lenormant.

« Je demande la permission à l'Académie, ajoute M. de Witte, de dire quelques mots des planches publiées dans ces deux livraisons et où sont gravés des monuments antiques de tout genre.

« Dans le numéro 4, la pl. XIX donne le dessin d'une admirable boîte de miroir, de travail grec, trouvée à Corinthe. On y voit l'enlèvement de Ganymède par Jupiter transformé en aigle. J'ai ajouté une note explicative à cette planche.

« Pl. XX. Figurines de terre cuite de Tanagra. Le texte explicatif est de M. Henri Houssaye.

« Pl. XXI. Jupiter Héliopolitanus, bas-relief trouvé à la fontaine de Nîmes et conservé à la Maison carrée. Le commentaire de ce curieux monument a été fait par M. Lenormant.

« Pl. XXII. Statue de marbre trouvée à Atalante. Cette statue, de travail grec, représente Hermès. Le commentaire a été rédigé par M. le professeur Roulez, de Gand.

« Pl. XXIII. Tête en grand de cette même statue, dans laquelle on a cru reconnaître les traits d'Alexandre le Grand. Sur la même planche est reproduit un bas-relief votif découvert à Nîmes. L'explication est de M. Marius Boussigues.

« Pl. XXIV. Peintures d'un manuscrit de Nicandre, conservé à la Bibliothèque nationale. Texte par M. E. de Chanot.

« Dans le numéro 5, la pl. XXV montre la tête d'un des fils de Laocoon, marbre conservé au musée Fol, à Genève. Dans le texte explicatif, rédigé par M. Léon Fivel, on trouve d'intéressants détails sur les monuments qui représentent le Laocoon et ses fils.

« Pl. XXVI. Autel dionysiaque conservé au musée de Lyon et expliqué par M. Fr. Lenormant.

« Pl. XXVII. Boîte de miroir trouvée dans l'île de Crète, aujourd'hui au Musée Britannique. Le texte est de M. Albert Dumont. J'ai eu l'honneur de lire cette note devant l'Académie (7 avril 1876)[1].

« Pl. XXVIII. Stèle funéraire de l'Attique, conservée au musée municipal de Grenoble. Article de M. Trivier.

« Pl. XXIX. Victoire, bronze du musée de Lyon. Article de M. Martin Daussigny.

« Pl. XXX. Rhyton à tête de cerf, collection du duc de Luynes, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Texte explicatif par M. Fr. Lenormant.

« Outre les douze planches dont je viens de parler, il y a quelques bois intercalés dans le texte, entre autres un fragment de bas-relief chrétien trouvé à Nîmes. On y voit la *Multiplication des pains*, et *Moïse détachant sa chaussure* (c'est à notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, qu'on doit le texte explicatif); les *Joueuses d'osselets*, groupe de terre cuite conservé au Musée Britannique. Le dessin de ce groupe est accompagné d'un article de M. Murray, attaché au British Museum.

« Une lettre de M. Berger, sous-bibliothécaire de l'Institut, adressée à M. Fr. Lenormant, donne l'explication des représentations figurées sur les

[1] *Comptes rendus*, 1876, p. 142 et suiv.

tinés à éclaircir ce qu'offre d'obscur le célèbre poëme italien et à en élucider l'harmonieux ensemble.»

M. Garcin de Tassy offre aussi de la part de l'auteur, le professeur Vullers, de Giessen, le second fascicule de son édition in-8° du *Schahnâma*, dont il a eu l'honneur d'offrir à l'Académie le premier fascicule (Leyde, 1876, in-8°). Celui-ci va de la page 129 à la page 288. «Le texte, dit M. Garcin de Tassy, y est accompagné (comme dans le premier) des variantes des éditions antérieures et de notes critiques destinées généralement à motiver le choix des leçons suivies dans cette édition; quelques-unes contiennent aussi des observations judicieuses et d'un intérêt général qui font honneur à l'érudition patiente et laborieuse de M. Vullers. Le texte est destiné à avoir d'autant plus de succès qu'il complétera pour ainsi dire l'édition in-8°, qui doit paraître, de la traduction française dont M. Mohl avait accompagné la magnifique édition in-folio de l'Imprimerie nationale.»

M. Miller présente à l'Académie, de la part du cardinal Pitra, plusieurs ouvrages qui ont été imprimés à Rome. Le premier, intitulé : *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta* (2 vol. in-4°), a été publié sous les auspices du saint-père.

Cette histoire du droit ecclésiastique des Grecs est due au savant cardinal. Elle s'étend jusqu'au VIe siècle de notre ère et comprend, indépendamment d'une intéressante introduction, un grand nombre de monuments grecs, accompagnés d'une traduction latine et de notes remplies d'une érudition aussi sûre que variée. Les huit livres des constitutions apostoliques ouvrent le recueil; puis viennent les canons des différents conciles et les opuscules des Pères de l'Église qui s'y rapportent.

Les quatre autres volumes imprimés à Rome sont consacrés à l'office des Grecs, tel qu'il est célébré aujourd'hui. C'est d'abord le psautier, puis le grand Horologe, ensuite le grand Euchologe, enfin un abrégé de ce dernier recueil de prières.

SÉANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

Un papiro greco del 162 a. C. e un portolano arabo del secolo XIII, note par le docteur Ant. Ceriani.

Discurso sobre el Palmerin de Inglaterra y su verdadero autor, presentado a la real Academia del ciencias de Lisboa, par Nicolas Diaz de Benjumea (Lisbonne, 1876, broch. in-4°).

A new hindustani-english Dictionary, by S.-W. Fallon, septembre 1876 (Londres, in-8°).

Note sur les mots dérivés du latin « hasta » et sur la formule « sub ascia dedicare », par M. de Fleury (Blois, 1876, broch. in-8°).

M. Jourdain offre de la part des éditeurs un volume intitulé : *La sainte Vierge*, par M. l'abbé U. Maynard, chanoine de Poitiers, et il indique l'intérêt archéologique et artistique que présentent les planches jointes à cet ouvrage (Paris, librairie de Firmin Didot et Cᵉ, 1877, in-4°).

M. Gaston Paris fait hommage, au nom de M. Auguste Longnon d'une *étude biographique sur François Villon*, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales (Paris, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 1er DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Coutumes de la ville de Maestricht, par M. Louis Crahay (Bruxelles, 1876, in-4°).

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances. 5ᵉ cahier (Bruxelles, 1876, broch. in-8°).

Étude sur les monnaies d'Écosse, par M. Cochran-Patrick. 2 vol. (Édimbourg, 1876, in-4°).

M. Maury offre au nom de M. Casati un *Recueil de lettres royaux et lettres missives inédites*, relatives aux affaires de France, tirées des archives de Gênes, Florence et Venise (Paris, 1877, in-8°).

M. Renan présente, au nom de M. le marquis de Rochemonteix, un *Essai sur les rapports grammaticaux qui existent entre l'égyptien et le berbère* (Paris, 1876, broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE.

Est offert à l'Académie : *Le premier siége de Paris, an 52 avant l'ère chrétienne*, par M. H.-J. Houssaye (Paris, 1876, in-12).

M. Jourdain, membre de l'Académie, fait hommage d'une brochure intitulée : *Le collége du cardinal Lemoine* (Paris, 1876, in-8°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de l'éditeur et traducteur M. Charles Schéfer, premier secrétaire interprète du Gouvernement pour les langues orientales, administrateur de l'École des langues orientales vivantes, et professeur à la même École, le texte et la traduc-

tion de l'*Histoire des principaux États de l'Asie centrale*, par Mir Abdoul Kérim Boukhary (Paris, 1876, in-8° et in-4°). «Cet ouvrage, remarquable, dit-il, par les détails jusqu'ici inconnus qu'il renferme, a reçu un accueil favorable au congrès récent des orientalistes de Saint-Pétersbourg. L'habile éditeur a fait imprimer le texte à Boulac en Égypte, afin de pouvoir employer les caractères nestalic conformément au manuscrit, ce qui n'aurait pas été possible à Paris. La traduction se signale par son élégante exactitude; elle est précédée d'une introduction savante et suivie d'une carte propre à élucider le récit de l'auteur.

«Ces deux volumes sont les deux premiers des publications de l'École spéciale des langues orientales vivantes, qu'ils inaugurent ainsi par un travail important à la fois par sa nouveauté et par l'intérêt qu'il présente.»

M. Garcin de Tassy offre aussi, de la part de l'auteur, M. Henry H. Howorth, le premier volume de son *Histoire des Mogols*, grand in-8° de 770 pages (Londres, 1876). «Ce volume, dit M. de Tassy, est la première partie d'un ouvrage qui doit embrasser l'histoire entière des Mogols depuis le IXe jusqu'au XIXe siècle; celui-ci renferme les notions relatives aux Mogols proprement dits et aux Kalmouks. Il est enrichi de deux cartes dressées avec le plus grand soin par M. Ravenstein, de la Société royale de géographie : la première comprenant tous les pays qui ont été le théâtre des exploits mentionnés dans cette histoire, et la seconde spéciale à la Mogolie. L'ouvrage de M. Howorth a été justement loué dans les Revues littéraires et scientifiques d'Angleterre. L'Académie en acceptera sans doute l'hommage avec la faveur qu'il mérite.»

M. A. Maury présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Auguste Himly, professeur de géographie à la Faculté des lettres de Paris, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Histoire de la formation des États de l'Europe centrale* (Paris, 1876, in-8°). «C'est, dit-il, un travail qui a pour objet d'éclairer l'histoire de la géographie politique de l'Europe par l'étude des différentes causes ayant présidé à la formation des États, et aux modifications successives qu'ils ont subies dans leur domaine et leur configuration.

«M. Himly a conçu le projet d'exposer pour l'Europe tout entière cette longue série de révolutions qui en a créé et détruit tour à tour les États; mais sa tâche était si vaste qu'il n'a pu encore s'en acquitter que pour l'une des six grandes régions entre lesquelles la partie du monde que nous habitons se divise naturellement, à savoir la partie centrale placée entre la grande plaine orientale sur laquelle s'étend l'empire de

Russie, et le pays des terrasses, sis à l'ouest, et dont la majeure partie est occupée par la France. Le groupe moyen, qui participe des deux formations entre lesquelles il s'insère, embrasse l'Autriche, la Prusse, la petite Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et la Belgique, et est presque exclusivement occupé par la race germanique.

«C'est cette région centrale de l'Europe dont M. Himly nous montre la constitution géographique, depuis ses origines jusqu'à l'époque actuelle. Il nous fait l'histoire de sa géographie politique, matière sur laquelle se taisent d'ordinaire, pour les différents pays, les traités de géographie usuelle qui ne parlent que de l'état présent et rappellent tout au plus en quelques mots les vicissitudes antérieures. M. Himly, qui a préludé par de longues et solides études historiques faites sur les monuments originaux, et à l'aide souvent de documents manuscrits, à son enseignement de géographie, emprunte constamment à l'histoire des contrées germaniques, étudiée à sa source, les éléments de l'intéressant exposé qu'il nous donne aujourd'hui.

«Il a commencé son *Histoire de la formation territoriale de l'Europe* par une des parties qui sont en France le moins étudiées, et qui exigent une connaissance approfondie de l'histoire d'Allemagne. Il a allié aux données de l'histoire celles que lui fournit l'étude générale et souvent personnelle de la constitution physique et du relief de la région dont il suit, dans les siècles, la géographie.

«Cet ouvrage, dû à la plume d'un de nos plus savants et plus consciencieux professeurs, bien que dépouillé de l'appareil de l'érudition, repose sur une érudition profonde et de longues investigations; il débrouille pour les intelligences françaises ce lacis complexe et quelquefois en apparence inextricable de faits ethnographiques, physiques, politiques qui ont donné naissance, par une évolution dernière, à l'Allemagne actuelle. Jamais le lien étroit qui unit l'histoire à la géographie n'avait été mis mieux en lumière, et l'ouvrage de M. Himly est digne à tous égards des éloges et des encouragements de l'Académie.»

M. Pavet de Courteille fait hommage, au nom de M. Moïse Schwab, d'un volume intitulé : *Bibliographie de la Perse* (Paris, 1876, in-8°).

M. de Wailly offre, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, un opuscule intitulé : *Lettres inédites d'A. Dadine d'Auteserre* (Paris-Bordeaux, 1876, in-8°).

«Cette publication, dit-il, présente un double intérêt : celui qui s'attache à la correspondance d'un érudit aussi justement estimé que l'est Dadine d'Auteserre; et l'intérêt plus grand encore de l'excellente notice

dans laquelle M. Tamizey de Larroque a fait un emploi aussi heureux que judicieux de cette correspondance pour compléter ou rectifier deux biographies écrites, l'une au XVIIIe siècle, par M. de Cathala, l'autre en 1857 par M. Rodière. La conclusion du travail de M. Tamizey de Larroque est que Dadine d'Auteserre restera toujours une des gloires du XVIIe siècle; mais je dois ajouter que notre savant correspondant aura contribué plus que personne à mettre cette gloire en lumière.»

M. Derenbourg présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Neubauer, un *Rapport,* fait par ce savant au vice-chancelier de l'université d'Oxford, *sur les manuscrits hébréo-arabes* achetés récemment par le gouvernement de Russie en Crimée, et connus sous le nom de la collection Firkowicz. «La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, qui, en 1852, lorsque M. l'académicien Dorn composa son catalogue des manuscrits orientaux, ne possédait, dit M. Derenbourg, que six manuscrits hébreux, devint, en 1862, par un premier achat de manuscrits réunis par Firkowicz, le chef des communautés caraïtes de la Crimée, d'un seul coup la plus riche de l'Europe, aussi bien par le nombre des copies bibliques, que par la valeur intrinsèque de ces copies, qui révélaient au monde savant un nouveau système de ponctuation hébraïque, très-imparfaitement connu jusque-là. La nouvelle acquisition comprend plusieurs caisses, dont quelques-unes seulement ont été ouvertes et rendues accessibles à M. Neubauer, grâce à la bienveillance de M. de Bytschkow, vice-directeur de la Bibliothèque. C'est un mélange curieux de fragments ramassés dans les *guénizôt* de la Crimée, d'une foule d'ouvrages surtout de grammaire et de lexicographie hébraïque, écrits en arabe, et dont quelques-uns remontent au Xe siècle, et qu'on croyait entièrement perdus. Il fallait le savoir étendu en ces matières du sous-bibliothécaire de la Bodléienne, pour assigner à ces feuilles détachées leurs origines, et reconnaître l'ouvrage auquel elles appartenaient. Ces fragments serviront à compléter un certain nombre de volumes frustes qui se trouvent dans les autres bibliothèques de l'Europe, et à étendre singulièrement nos connaissances sur l'histoire du moyen âge juif en Syrie, en Espagne et en Babylonie.»

SÉANCE DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE.

M. de Saulcy offre, en son nom, à l'Académie, un volume intitulé: *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier inclusivement* (Paris, 1877, in-4°).

M. Éleuthérig Thomas fait hommage d'une brochure écrite en grec moderne et qui a pour titre : *Vies des célèbres hellénistes. Notice sur M. Brunet de Presle.*

Sont encore offerts :

Sept suttas pâlis tirés du Digha-Nickâya, par M. Grimblot (Paris, 1876, in-8°).

Notice historique sur les terres et seigneuries de la Borde et de Montdidier, 1489-1780, par Mme la baronne de Girard-Vezenobre (Paris, 1877, broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Histoire du siége épiscopal de Maguelonne et de Montpellier, par l'abbé Boucassert (Montpellier, 1876, in-12).

Notice sur David de Rodon, professeur de philosophie à Die, Orange, Nîmes et Genève, par M. Eug. Arnaud (Nîmes, 1872, broch. in-8°).

Histoire de l'Académie protestante de Die, en Dauphiné, au XVIIe siècle, par le même (Paris, 1872, in-8°).

Statistique des églises réformées et des pasteurs de la province du Dauphiné aux XVIe et XVIIe siècles, par le même (Valence, 1874, in-8°).

Histoire des églises réformées de la vallée de Bourdeaux, en Dauphiné, par le même (Paris, 1876, in-8°).

Notice historique et bibliographique sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'édit de Nantes, par le même (Grenoble, 1872, in-8°).

Synode général de Poitiers, 1557. Synodes provinciaux de Lyon, Die, etc., en 1561 et 1562, par le même (Paris, 1872, in-8°).

Notice historique et bibliographique sur les imprimeurs de l'Académie protestante de Die, en Dauphiné, au XVIIe siècle, par le même (Grenoble, 1870, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 29 DÉCEMBRE.

M. le Président dépose sur le bureau le tome XXVIII, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie* (Paris, 1876, in-4°), volume qui comprend :

La Prométhéide, étude sur la pensée et la structure de cette trilogie d'Eschyle, par M. Th.-H. Martin;

Mémoire sur les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps, par M. Edmond Le Blant;

Mémoire sur la royauté française et le droit populaire d'après les écrivains du moyen âge, par M. Charles Jourdain ;

Mémoire sur la cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode, par M. Th.-H. Martin;

Mémoire sur le Romant ou Chronique en langue vulgaire, dont Joinville a reproduit plusieurs passages, par M. Natalis de Wailly;

Mémoire sur quelques maîtres du XIIᵉ siècle à l'occasion d'une prose latine publiée par M. Th. Wright, par M. B. Hauréau;

Mémoire sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge, par M. B. Hauréau;

Note sur les inscriptions graffites du corps de garde de la septième cohorte des vigiles (Rome), par M. Ernest Desjardins;

Observations sur la langue de Reims au XIIIᵉ siècle, par M. Natalis de Wailly;

Mémoire sur deux écrits intitulés : De motu cordis, par M. Hauréau;

Polyeucte et le zèle téméraire, par M. Edmond Le Blant.

Sont offerts à l'Académie :

La Franche-Comté et le pays de Montbéliard, par M. Castan, correspondant de l'Académie (Paris-Besançon, 1877, broch. in-12).

Quelques mots pour servir à l'histoire des cimetières musulmans et des mosquées tartares, publiés à l'occasion du congrès international des orientalistes qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg le 19 août (1ᵉʳ septembre) 1876, par Stanislas Siennicki (Varsovie, 1876, broch. in-8°).

M. DE LONGPÉRIER fait hommage, au nom de M. Léon de Rosny, professeur à l'École des langues orientales, de la première livraison de son ouvrage intitulé : *Essai sur le déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale* (Paris, 1876, in-fol.). «Cette livraison, dit-il, contient, à titre de spécimen, les planches VIII, XI, XVII, exécutées en couleur d'après les manuscrits en langue *maya* (Amérique centrale) les plus renommés : le codex *Pereïanus,* le codex *Cortesianus* et le codex *Troano* (dont l'écriture est semblable à celle des monuments de Palenqué).

«L'Académie, ajoute M. de Longpérier, sait que M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, en exhumant (1863) l'ouvrage du P. Diégo de Landa, intitulé : *Relation des choses du Yucatan,* et conservé dans les archives de l'*Académie royale de l'histoire,* à Madrid, y trouva des renseignements sur le calendrier et sur l'écriture maya. Mais le savant voyageur s'était complétement égaré dans l'application qu'il a tenté de faire de ces brefs renseignements aux manuscrits connus. M. de Rosny a repris de nouveau l'étude de ces textes avec autant de sagacité que de prudence. Son mé-

moire inspire la plus grande confiance, en raison même des limites étroites dans lesquelles il renferme les résultats obtenus. Ses observations sur le calendrier des *Mayas*, et sur le mécanisme de leur écriture, font le plus grand honneur à sa critique.»

M. de Longpérier présente, de la part de M. Bompois, un ouvrage que l'auteur destine au concours de numismatique et qui a pour titre : *Examen chronologique des monnaies frappées par la communauté des Macédoniens, avant, pendant et après la conquête romaine* (Paris, 1876, in-4°). Il offre, en outre : 1° de la part de M. Stanley Lane Poole, neveu et collaborateur du nouveau correspondant de l'Académie, un fascicule de la nouvelle édition des *Numismata orientalia* de Marsden. «C'est, dit-il, le chapitre entièrement refait par lui des monnaies émises par les Turcomans Ortokides pendant les VI° et VII° siècles de l'hégire, monnaies qui, dans la série musulmane, se distinguent par les figures variées qu'elles portent, lesquelles sont parfois imitées des types de monnaies antiques ou chrétiennes-byzantines. M. Stanley Lane Poole s'est acquitté de sa tâche avec cette intelligence des monuments de l'islamisme dont il a déjà donné la preuve dans les deux premiers volumes du *Catalogue des monnaies orientales du Musée Britannique*, publiés en 1875 et 1876.»

2° Au nom de M. le comte Conestabile, le *Rapport sur les découvertes de Préneste* présenté officiellement à l'Académie des Lincei (Rome, 1876, in-4°). «Ce rapport, dit M. de Longpérier, contient des détails très-circonstanciés sur les découvertes d'objets antiques au sujet desquels l'Académie a entendu une courte communication de M. Fr. Lenormant, et nous signalerons particulièrement le détail suivant : M. le professeur Faleiani considère la petite inscription phénicienne gravée à la pointe sur la coupe d'argent (dont il a été plusieurs fois question ici) comme la signature de l'artiste, qu'il nomme *Esmunie'ar ben Asta*, artiste qui, dit-il, ne peut être postérieur au VII° siècle avant notre ère. Le rapport de M. Conestabile est suivi d'une note signée de MM. Ariodante Fabretti, Giulio de Petra, Giulio Minervini et Fiorelli, attestant l'authenticité comme l'importance des objets découverts dans les fouilles de Palestrina, et exprimant le vœu formel que ces objets soient acquis par l'État italien. Il est vraisemblable qu'un vœu émis par des hommes aussi compétents aura été entendu en Italie, et nous en prenons occasion d'avertir les collectionneurs des autres pays du danger qu'il y aurait à accueillir, comme provenant des fouilles de Palestrina, des objets plus ou moins authentiques que l'on tenterait de leur faire acheter.»

M. Heuzey offre à l'Académie, de la part de M. Olivier Rayer, ancien

membre de l'École d'Athènes, une brochure intitulée : *Le temple d'Apollon Didyméen* (Paris, 1876, in-4°). « Cette brochure, extraite de la *Gazette des Beaux-Arts*, est, dit-il, un premier aperçu déjà très-étudié sur le résultat des fouilles que l'auteur a exécutées, avec le concours de M. Albert Thomas, architecte, et aux frais de MM. Gustave et Edmond de Rothschild, sur l'emplacement du célèbre sanctuaire milésien. Il n'y a pas lieu de rappeler longuement l'importance de ces recherches, puisque les plus beaux fragments d'architecture qu'elles ont mis au jour ont été rapportés en France et remplissent toute une salle du musée du Louvre. Dans le présent travail, M. Rayer ne se contente pas de donner une relation de ses fouilles; il y joint un essai de restauration du temple d'Apollon et une étude plus générale sur la grande école d'architecture qui, après l'époque d'Alexandre, a renouvelé en partie, sur le sol même de l'Ionie, les formes et les proportions de l'ordre ionique. Cette première étude donne l'idée la plus avantageuse du grand ouvrage que MM. Rayer et Thomas préparent sur le même sujet. »

Sont encore offerts :

Annales de la philosophie chrétienne, juin-septembre 1873 (Paris, in-8°).

Annuaire des Sociétés savantes de France et des congrès scientifiques, 1876, 2° partie (Paris, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, 5° livr. (Paris, 1876, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. de Rossi, édition française, publiée par M. l'abbé Martigny; 1re année, 3° série, n° 2 (Belley, 1876, in-8°).

Bullettino di archeologia cristiana del commendatore G. de Rossi, 3° série, 1re année (Rome, 1876, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (Amiens, 1876, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3° trimestre 1876 (in-8°).

Journal asiatique, juillet-septembre 1876 (Paris, in-8°).

Institut des provinces de France, Bulletin n° 4, octobre 1876 (in-8°).

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., du département de la Marne, 1874-1875 (Châlons-sur-Marne, 1876, in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaries of London, février-juin 1876. (Londres, in-8°).

ΗΡΩΙΑ, journal hebdomadaire (Constantinople, 11 octobre 1876).

Revue archéologique, septembre-novembre 1876 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques, octobre 1876 (Paris, in-8°).

Revue de législation, septembre-octobre 1876 (Paris, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

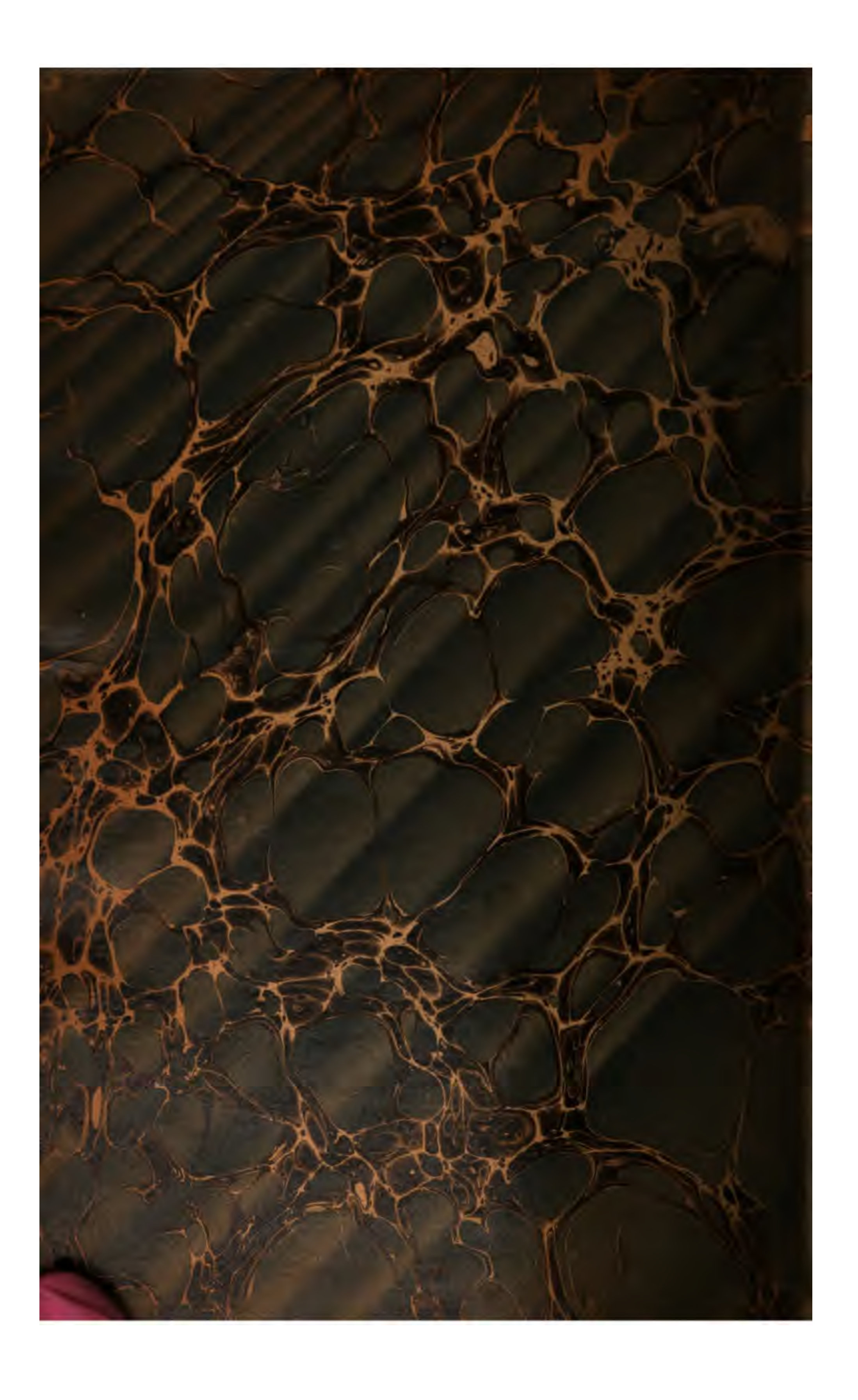
Z

CORRECTIONS.

Page 111, dernière ligne, lisez n° I, au lieu de n° II.

Page 118, ligne 15, lisez *Vendîdâh* (Liége-Paris-Louvain, 1875, in-4°), comme n'étant pas à la ligne, mais comme faisant partie du titre du volume: *Avesta, etc.*

Page 138, ligne 2, lisez Girard, au lieu de Gérard.






Widener Library
3 2044 079 317 277